

## DÉBATS DU CONSEIL DE PARIS

---

Séance des lundi 16 et mardi 17 juin 2014

### CONSEIL MUNICIPAL



# Table des matières

Ouverture de la séance.....	3
Hommage aux victimes de l'attentat de Bruxelles.....	3
Condoléances.....	3
Adoption de comptes rendus.....	4
2014 DAJ 1009 - Action pénale destinée à mettre en mouvement l'action publique, aux fins de dénonciation des propos diffamatoires contenus dans le communiqué de l'entreprise CCLARISSE diffusé le 10 juin 2014.....	4
Désignation d'un président de séance pour le vote des comptes administratifs.....	5
Débat commun Ville et Département de Paris.....	5
2014 DF 1001 Compte administratif d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris de 2013.....	5
2014 DF 1002 Compte de gestion d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris de 2013.....	5
2014 DF 1003 Compte administratif des états spéciaux des arrondissements de 2013.....	5
2014 DF 1004 Compte de gestion des états spéciaux d'arrondissement de 2013.....	5
2014 DILT 1003 - DF Compte administratif du budget annexe du service technique des transports automobiles municipaux de 2013.....	5
2014 DILT 1004 - DF Compte de gestion du budget annexe du service technique des transports automobiles municipaux de 2013.....	5
2014 DPE 1006 - DF Compte administratif du budget annexe de l'assainissement de 2013.....	5
2014 DPE 1005 - DF Compte de gestion du budget annexe de l'assainissement de 2013.....	5
2014 DPE 1008 - DF Compte administratif du budget annexe de l'Eau de 2013.....	5
2014 DPE 1009 - DF Compte de gestion du budget annexe de l'Eau de 2013.....	5
2014 DEVE 1017 - DF Compte administratif du budget annexe du fossoyage de 2013.....	5
2014 DEVE 1016 - DF Compte de gestion du budget annexe du fossoyage de 2013.....	5
2014 PP 1009 Compte administratif du budget spécial de la Préfecture de police de 2013.....	5
2014 PP 1008 Compte de gestion du budget spécial de la Préfecture de police de 2013.....	5
2014 DRH 1016 Présentation du rapport social 2013.....	5
Suspension et reprise de la séance.....	32
2014 SG 1062 Communication sur les berges de la Seine.....	33
2014 SG 1060 Berges de Seine – Convention de mécénat avec Olympus France.....	33
2014 SG 1061 Convention de mécénat avec la Compagnie des Bâteaux-Mouche.....	33
2014 DVD 1007 Dignes parisiennes de protection contre les crues de la Seine - Marché d'études relatif aux exigences réglementaires en matière de sécurité.....	33
2014 DVD 1027 Entretien de l'embarquement reliant le port de Solferino au quai Anatole France (7e) - Marché de services - Modalités de passation.....	33
Vœu déposé par l'Exécutif relatif aux berges de Seine.....	33
Suspension et reprise de la séance.....	46
Suite de la discussion.....	46
2014 SG 1062 Communication sur les berges de la Seine.....	46
2014 SG 1060 Berges de Seine – Convention de mécénat avec Olympus France.....	46
2014 SG 1061 Convention de mécénat avec la Compagnie des Bâteaux-Mouche.....	46
2014 DVD 1007 Dignes parisiennes de protection contre les crues de la Seine - Marché d'études relatif aux exigences réglementaires en matière de sécurité.....	46
2014 DVD 1027 Entretien de l'embarquement reliant le port de Solferino au quai Anatole France (7e) - Marché de services - Modalités de passation.....	46
Vœu déposé par l'Exécutif relatif aux berges de Seine.....	46
2014 DVD 1016 - Parc de stationnement Meyerbeer (9e). Avenant de prolongation à la convention d'exploitation.....	51
2014 DVD 1042 - Paiement du stationnement de surface par téléphone portable. Délégation pour l'accord-cadre.....	53
2014 DVD 1051 - Travaux d'entretien de chaussées et trottoirs parisiens. Marché de travaux (13 lots) - Modalités de passation.....	54

2014 DVD 1002 Mise en lumière de la gare du Nord. Signature d'une convention de financement avec la SNCF.....	54	Vœu déposé par le groupe SOCA relatif aux besoins d'aménagement sur la ligne B du RER. ....	76
Vœu déposé par le Groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la mise en place d'un "Plan Lumière". ....	54	Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la création d'un accès nord à la station Cité universitaire.....	77
2014 DVD 1025 - Dépose des cabines téléphoniques. Avenant n° 1 à la convention avec Orange. ....	56	Vœu déposé par le Groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif au projet de voie réservée sur les autoroutes franciliennes et le périphérique. ....	79
Dépôt de questions d'actualité.....	57	Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif aux horaires de circulation du métro.....	81
Suspension et reprise de la séance.....	58	Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'étude de l'APUR.....	83
I - Question d'actualité du groupe Communiste - Front de Gauche relative à la qualité du service public ferroviaire.....	58	Vœu déposé par le groupe UMP relatif au stationnement des deux-roues motorisés. ....	84
II - Question d'actualité du groupe Socialiste et Apparentés relative au bilan de la première année de mise en place de la réforme des rythmes éducatifs dans les écoles parisiennes.....	60	Vœu déposé par le groupe UMP relatif au financement des transports en Ile-de-France. ....	86
III - Question d'actualité du groupe Ecologiste de Paris relative à la mise en place de la réforme des rythmes éducatifs. ....	60	Vœu déposé par le groupe UDI - MODEM relatif à la signalisation du nom des ponts. ....	86
IV - Question d'actualité du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relative à l'opération "Hidden Cash". ....	63	Vœu déposé par le groupe UDI - MODEM relatif à l'état des pistes cyclables. ....	87
V - Question d'actualité posée par le groupe UMP à Mme la Maire de Paris relative à la gestion des ressources humaines et service public. ....	65	Vœu déposé par le groupe UDI - MODEM relatif au développement de bornes de recharge de type "rapide".....	89
VI - Question d'actualité posée par le groupe UDI - MODEM à Mme la Maire de Paris concernant le statut de Paris dans le cadre de la réforme métropolitaine.....	67	Vœu déposé par le groupe UDI - MODEM relatif à la verbalisation envers le stationnement des deux-roues motorisés. ....	90
VII - Question d'actualité posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris relative à la grève des cheminots.....	69	Vœu déposé par le groupe UDI - MODEM relatif à la verbalisation des professionnels de santé. ....	92
Suspension et reprise de la séance.....	72	Vœu déposé par l'Exécutif.....	92
2014 DRH 1006 Prolongation et modification de la prestation environnementale en faveur de l'achat de vélos à assistance électrique par les agents de la Ville de Paris résidant hors de la capitale.....	72	Vœu déposé par le groupe UDI - MODEM relatif à l'expérimentation d'un système d'information des riverains en prévision des manifestations. ....	94
2014 IG 1001 Définition des missions et conditions d'intervention de l'Inspection générale de la Ville de Paris.....	72	Vœu déposé par le groupe UDI - MODEM relatif à l'accidentologie dans le 16e.....	95
Suspension et reprise de la séance.....	72	Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à l'organisation d'un Grenelle de l'air. ....	96
2014 DVD 1045 Traitement des pieds d'arbres à Paris (11e). Demande d'une subvention auprès du Ministère de l'Intérieur au titre du financement des travaux correspondants.....	72	Vœu déposé par le groupe UDI - MODEM relatif à l'organisation d'un Grenelle de l'air.....	96
Vœu déposé par le groupe SOCA relatif au rétablissement d'un double sens de circulation dans le 17e. ....	75	Vœu déposé par l'Exécutif. ....	96
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la mise en double sens de la rue Louis Loucheur. ....	75	Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la gratuité des premiers mètres cubes d'eau.....	99
Vœu déposé par l'Exécutif.....	75	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la gratuité des premiers mètres cubes d'eau.....	99
		Vœu déposé par l'Exécutif. ....	99
		Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la qualité de l'air intérieur dans les lieux d'accueil d'enfants de moins de 6 ans et les écoles maternelles. ....	102

Vœu déposé par l'Exécutif relatif au développement de la végétalisation de proximité.....	104	Vœu déposé par le groupe UMP relatif au logement des policiers.....	135
2014 DEVE 1025 - Jardin Botanique de la Ville de Paris - Mise en œuvre de la scénographie des collections végétales et de la signalétique dans les 4 sites - Demandes d'autorisations administratives nécessaires.....	109	Vœu déposé par l'Exécutif.....	135
Vœu déposé par M. DAGNAUD, M. MADEC, Mme GAILLANNE, M. JOMIER relatif au projet d'aménagement de la Petite Ceinture (19e).....	110	Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la formation et à l'encadrement des correspondants de nuit.....	136
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'utilisation de la petite ceinture ferroviaire.....	112	Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la lutte contre la vente à la sauvette.....	138
Vœu déposé par l'Exécutif.....	112	Vœu déposé par l'Exécutif.....	138
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la requalification de la cour Cadet en un jardin d'agrément.....	113	Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'insécurité croissante sur le secteur Bessières/Loucheur/Brunet.....	140
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la requalification de la place de Budapest en square.....	113	Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la lutte contre la délinquance.....	142
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la sécurité dans les espaces verts du 15e.....	115	Vœu déposé par le groupe UDI - MODEM relatif au futur aménagement de la gare Maison-Blanche-Paris XIII.....	144
2014 DPE 1012 Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les ouvrages et équipements exploités par la Section de l'Assainissement-Marchés de services - Modalités de passation.....	117	Vœu déposé par le groupe UDI - MODEM relatif aux vols et agressions de touristes par des mineurs issus d'Europe de l'Est.....	145
Vœu déposé par le groupe UDI - MODEM relatif à la détérioration et à la pollution massive du site du canal Saint-Martin.....	118	Vœu déposé par l'Exécutif.....	145
Vœu déposé par l'Exécutif.....	118	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la réforme pénale.....	147
2014 DPE 1017 Opération de compostage collectif - Demande de subvention (169.375,50 euros) à l'ADEME.....	120	Vœu déposé par l'Exécutif.....	147
Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à une trajectoire "0 déchet".....	120	Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à la démocratie locale et à la participation citoyenne dans le 17e.....	149
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la sensibilisation des parisiens en matière de tri sélectif des déchets.....	120	2014 SG 1017 Subvention (54.000 euros) et convention avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Paris (CIDFF de Paris) (10e).....	150
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la collecte des bio-déchets.....	120	2014 DFPE 1168 Subvention (100.000 euros) et convention avec l'association "Cabane à Jeux" pour le fonctionnement de la ludothèque Denise Garon (13e).....	152
2014 SGCP 1006 - Création d'une mission d'information et d'évaluation sur le thème "le travail dominical et nocturne à Paris: état des lieux et perspectives".....	126	2014 DFPE 1242 Subvention (72.000 euros) et convention pluriannuelle avec l'association Ecole Normale Sociale (18e) pour la ludothèque Torcy.....	153
2014 DEVE 1012 Programmation, organisation et régie des festivals "Paris Jazz Festival", "Classique au Vert" et "Pestacles" au Parc Floral (12e) - Marché de services - Principe et modalités de passation.....	131	Suspension et reprise de la séance.....	155
2014 DEVE 1018 - DAC Mise à disposition d'une parcelle square Parodi (16e) - Convention d'occupation du domaine public avec la SARL Kali Production (Cirque Romanès).....	133	2014 DFPE 1242 - Subvention (72.000 euros) et convention pluriannuelle avec l'association Ecole Normale Sociale (18e) pour la ludothèque Torcy (suite).....	155
		2014 DASCO 1002 - Livres jeunesse, manuels et ouvrages scolaires, CD et DVD pédagogiques, ouvrages spécialisés pour la Ville et le Département de Paris - Marché de fourniture-Modalités de passation et d'attribution.....	155
		Vœu déposé par les groupes SOCA, PCF-FG, GEP et RG-CI relatif à la préparation de la rentrée scolaire.....	156

Vœu déposé par les groupes SOCA, PCF-FG et GEP relatif à l'ouverture de 5 classes dans les écoles du 12e arrondissement.....	156	Vœu déposé par le groupe UDI - MODEM relatif à l'organisation de tournois de football dans le stade Elisabeth.....	173
Vœu déposé par le groupe SOCA relatif aux conditions de la réussite scolaire et éducative dans le 14e arrondissement.....	156	2014 DFPE 1173 - Lancement et signature de marchés à bons de commande pour la fourniture et la livraison de denrées alimentaires aux établissements de la petite enfance de la Ville de Paris, en 5 lots séparés.....	175
Vœu déposé par M. DAGNAUD, M. NORDMAN, M. TINTI et Mme SOLANS relatif à la préparation de la rentrée scolaire dans le 19e arrondissement.....	156	Vœu déposé par l'Exécutif.....	175
Vœu déposé par le groupe SOCA relatif aux équipes de professeurs des écoles remplaçants dans les écoles primaires du 20e arrondissement.....	156	2014 DFPE 1238 Avenants de prolongation de marchés d'exploitation d'établissements de petite enfance situés dans les 11e, 13e et 15e arrondissements.....	178
Vœu déposé par le groupe UMP relatif au risque de fermeture de classes dans deux écoles maternelles du 5e arrondissement.....	156	2014 DFPE 1280 Avenant n° 1 à la convention de délégation de service public, passée avec la société People and Baby pour le fonctionnement de l'établissement situé 66, rue Berzélius (17e).....	178
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au remplacement des enseignants absents dans les écoles.....	156	Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'aménagement d'une structure multi-accueil cité Charles Godon (9e).....	181
Vœu déposé par l'Exécutif.....	156	Vœu déposé par le groupe UMP relatif au nombre de demandeurs de places en crèche.....	182
Suspension et reprise de la séance.....	159	Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la création d'un plan pour l'accueil de la petite enfance et la formation des auxiliaires de puériculture.....	184
Vœu déposé par le groupe UMP relatif au remplacement des animateurs intervenant dans le cadre de l'ARE.....	160	Vœu déposé par le groupe UDI - MODEM relatif à l'amélioration des conditions de travail des personnels des établissements de petite enfance municipaux.....	184
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la demande de subvention pour l'organisation d'une classe de mer (5e).....	161	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux conditions de travail dans les établissements d'accueil de la petite enfance.....	184
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la sécurisation du passage Keller.....	162	Vœu déposé par l'Exécutif.....	184
2014 DJS 149 Subvention (34.000 euros) et convention avec le Comité Départemental de Rugby de Paris (11e).....	163	2014 DJS 269 - Mise en oeuvre du dispositif Pass Jeunes pour l'année 2014.....	187
Vœu déposé par le GEP relatif à l'accès des associations sportives aux équipements appartenant aux établissements scolaires.....	164	2014 SG 1045 - Signature de cinq conventions permettant, à titre expérimental, pour l'année 2014, l'extension du bénéfice du "Pass Jeunes" aux jeunes de cinq communes de la Métropole.....	189
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la situation financière de l'association du patronage Sainte Mélanie.....	166	2014 DJS 153 - Subvention (13.000 euros) et avenant à convention triennale (2013-2015) avec l'association "MAG-Jeunes Gais, Lesbiennes, Bi et Trans" (11e).....	189
Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux équipements sportifs situés dans les anciens locaux de l'école polytechnique.....	167	2014 DDEEES 1061 - Stade Jean Bouin (16e). Conclusion d'une promesse de baux emphytéotiques contenant une convention de mise à disposition anticipée avec la RIVP et des baux emphytéotiques corrélatifs.....	189
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'ouverture de la piscine Molitor aux scolaires du 16e arrondissement.....	168	Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la conclusion d'une promesse de baux emphytéotiques.....	189
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la retransmission des matchs de la coupe du monde de football.....	170	2014 DJS 215 - DPVI - Subvention (10.000 euros) à l'association "Paris Est Mouv" (11e).....	192
Vœu déposé par le groupe UDI - MODEM relatif à l'installation d'écrans géants pour la coupe du monde de football.....	170	2014 DASCO 1004 Subventions (1.860.573,12 euros) et convention annuelle d'objectifs pour des projets d'animation mis en oeuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre de l'ARE.....	193
Vœu déposé par le groupe UDI - MODEM relatif aux créneaux horaires des équipements sportifs pour les associations.....	172		

2014 DASCO 1018 - Organisation d'ateliers périscolaires dans les écoles publiques dans le cadre de l'ARE - Marchés de services (art. 30).....	193	Vœu déposé par l'Exécutif .....	240
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la localisation des ateliers dans le cadre de l'ARE.....	193	2014 DU 1026 Déclassement et vente d'un terrain 8 à 12, rue Louis-Armand (15e) à Bouygues Immobilier. ....	242
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'aménagement des rythmes éducatifs à Paris. ....	193	Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'aménagement du Pôle Montparnasse.....	243
Suspension et reprise de la séance.....	206	Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'exposition "Un monde parfait".....	245
2014 DLH 1081 - Communication "Réforme de la gestion de la demande et des attributions de logements sociaux". ....	206	2014 DU 1004 - Programme hôtelier 31 à 43, boulevard Carnot (12e) - Désignation du candidat - Signature du protocole de cession du volume.....	246
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à une co-élaboration de la réforme.....	206	Désignation, au scrutin secret, de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes.....	248
Vœu déposé par l'Exécutif.....	206	Vœu déposé par le groupe UDI - MODEM relatif à la prévention de l'alcoolisation massive des jeunes près du canal Saint-Martin.....	250
2014 DLH 1019 Maintien de la garantie de la Ville de Paris à divers emprunts à contracter par la R.I.V.P.....	224	2014 DAC 1048 - Subvention (5.425.000 euros) et avenant avec l'association Théâtre de la Ville (4e et 18e).....	253
2014 DLH 1021 Location de l'immeuble 52, rue de Vouillé (15e) à ELOGIE - Bail emphytéotique.....	226	2014 DAC 1051 - Subvention (700.000 euros) et avenant avec l'association Théâtre Silvia Monfort (15e).....	254
Suspension et reprise de la séance.....	228	2014 DAC 1110 - Subventions (1.132.500 euros) avenant à convention avec l'établissement public Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (6e).....	256
2014 DLH 1021 - Location de l'immeuble 52, rue de Vouillé (15e) à ELOGIE - Bail emphytéotique (suite). ....	229	2014 DAC 1130 Contribution (2.050.000 euros), avenant avec l'établissement public de coopération culturelle 104 CENTQUATRE (19e) et convention d'occupation du domaine public.....	257
Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à l'OGIF. ....	229	2014 DAC 1148 Subventions (800.000 euros) et avenant à convention avec l'association Institut des Cultures d'Islam (18e). ....	258
Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à la préemption de l'immeuble 19-21, boulevard Beaumarchais / 6, impasse Jean-Beausire.....	231	2014 DAC 1190 Subventions (930.000 euros) et conventions avec 33 sociétés et 1 association.....	260
Vœu déposé par les groupes SOCA et PCF-FG relatif à l'achat d'appartements des immeubles sis 166-172, quai de Jemmapes et 46, boulevard de Reuilly/38, rue Taine.....	232	Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux subventions aux salles de cinéma d'art et essai.....	260
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'achat d'appartements de l'immeuble 166-172, quai de Jemmapes. ....	232	2014 DAC 1199 Convention de partenariat entre les musées et institutions culturelles du Marais (3e et 4e). ...	262
Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la vente à la découpe de l'immeuble situé 25, rue Poissonnière. ....	234	2014 DAC 1241 - Subvention (235.000 euros) et convention avec l'association Halle Saint-Pierre (18e). ...	265
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à une négociation pour l'achat de l'immeuble du 17, rue Eugène-Varlin. ....	235	Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la promotion de l'art des personnes en situation de handicap à l'association Halle Saint-Pierre. ....	265
Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux cessions des terrains de l'Etat.....	236	2014 DAC 1253 - Tour Saint-Jacques (4e) - Convention d'occupation temporaire du domaine public. ....	267
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la désinsectisation des logements sociaux.....	237	2014 EPPM 1001 - Demande de permis de construire relatifs à la réalisation d'un bâtiment à usage d'accueil et de café attenant au jardin de la Maison de Balzac sis 47, rue Raynouard (16e). ....	268
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'information des maires d'arrondissement sur les préemptions. ....	238	Vœu déposé par le groupe SOCA relatif au devenir de l'ancien cinéma Grand Ecran Italie. ....	270
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la transformation de bureaux en logements. ....	239		
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'immeuble situé 13, avenue Jean-Jaurès (19e).....	240		

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif au Lavoir Moderne Parisien (18e).....	271
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux projets de réorganisation du réseau des bibliothèques.....	272
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'avenir des espaces discothèques.....	272
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux effectifs dans les bibliothèques et pour la gratuité de tous les prêts.....	274
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'Association pour le soutien du théâtre privé.....	276
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'ouverture le dimanche d'une bibliothèque du 9e.....	277
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'Hôtel Cromot du Bourg.....	278
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux librairies indépendantes.....	279
Vœu déposé par l'Exécutif.....	279
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux emplois précaires dans les catacombes.....	281
Vœu déposé par l'Exécutif.....	281
2014 DGRI 1027 - Solde de subvention (60.000 euros) et avenant à convention avec l'association La Maison de l'Europe de Paris (4e).....	282
Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à l'accueil d'Edward SNOWDEN en France.....	284
Vœu déposé par l'Exécutif.....	284
Vœu déposé par le groupe UDI - MODEM relatif à la condamnation de Meriam IBRAHIM au Soudan.....	286
2014 DAC 1113 - Subventions (56.130 euros) à 20 associations adhérant à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie.....	287
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la modification de la subvention.....	287
2014 DU 1027 - Dénomination "Jacques Lacan" d'une rue - ZAC Paris Rive Gauche (13e).....	288
Vœu déposé par le Groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à l'instauration d'un délai de carence pour l'attribution des noms de rues, jardins.....	288
2014 DU 1028 Dénomination "Jean-Michel Basquiat" d'une place-ZAC Paris Rive Gauche (13e).....	291
2014 DU 1045 Dénomination "Cesaria Evora" d'une rue (19e).....	292
Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à une plaque mémorielle sur le pont Marie.....	293

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la dénomination "Caroline Aigle" à un jardin et un square parisien.....	294
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la dénomination d'une rue Lazare Rachline.....	295
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la dénomination "Marché aux fleurs - Reine Elizabeth II"....	296
2014 DAC 1151 - Subvention (46.000 euros) et convention avec l'association Tribudom (20e).....	297
2014 DF 1013 - Pavillon Dauphine (16e) - convention d'occupation du domaine public - concession de travaux.....	298
2014 DF 1014 - Pavillon d'Armenonville (16e) - convention d'occupation du domaine public - concession de travaux.....	298
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la mise en place d'une commission d'élus.....	298
Vœu déposé par l'Exécutif.....	298
2014 DAC 1025 Cession des parts détenues par la Ville de Paris dans la SAS Cité de la Musique - Salle Pleyel à l'établissement Public de la Cité de la Musique.....	309
2014 UMP-UDI-MODEM 1 Audit indépendant sur la situation financière de la Ville de Paris.....	311
Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux antennes-relais.....	313
2014 DSTI 1007 - Fourniture de services Wi-Fi sur les sites municipaux à Paris-Marché de service - Modalités de passation-Autorisation - Signature.....	315
Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à l'harmonisation des primes dominicales accordées aux agents municipaux.....	318
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la prime dominicale des agents des équipements sportifs.....	318
Vœu déposé par le groupe UMP relatif au mouvement de grève dans les équipements sportifs parisiens.....	318
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la revalorisation de la prime dominicale pour les personnels de la DJS.....	318
Vœu déposé par l'Exécutif.....	318
Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à la célébration des baptêmes républicains.....	322
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la communication des études commandées par la Ville de Paris aux élus des arrondissements concernés.....	323
Vœu déposé par le groupe UDI - MODEM relatif à la distribution de la propagande électorale.....	324

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la suppression des bourses d'agrégation. ....	325
Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la lutte contre la sous-traitance dans les hôtels de luxe. ....	325
Vœu déposé par le groupe UDI - MODEM relatif à la publicité sur la Tour Eiffel. ....	326
2014 DDEEES 1004 Cotisation annuelle (69.162,28 euros) à l'association "Paris Europlace" .....	329
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la poste du Louvre. ....	331
2014 DDEEES 1028 Exploitation d'un chalet de restauration légère à emporter et buvette place du Guignier (20e). ....	334
Vœu déposé par le groupe UMP relatif au projet La Jeune Rue dans le 3e arrondissement. ....	334
Vœu déposé par le groupe UMP relatif au repos hebdomadaire. ....	336
Vœu déposé par le groupe UDI - MODEM relatif au bilan de la SEMAEST dans le 11e arrondissement. ....	337
2014 DDEEES 1014 - DVD Constitution d'une commission de règlement amiable pour l'examen des demandes d'indemnisation dans le cadre du prolongement du tramway T3 de la Porte de la Chapelle à la Porte d'Asnières. ....	338
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la future commission de règlement amiable. ....	338
Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes. ....	341
Adoption par un vote global d'approbation des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription. ....	359
Clôture de la séance. ....	359
Liste des questions écrites posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police. ....	359
QE 2014-11 Question de M. François-David CRAVENNE et des membres du groupe UMP à M. le Préfet de police relative aux règles applicables en matière de délai des verbalisations. ....	359
QE 2014-12 Question de M. Pierre LELLOUCHE et des membres du groupe UMP à Mme la Maire de Paris relative à la situation de l'entreprise parisienne Potel et Chabot et à la concession du pavillon d'Armenonville. ....	359
QE 2014-13 Question de M. Frédéric PECHENARD et des membres du groupe UMP à M. le Préfet de police relative à la doctrine de la Préfecture de Police en matière de barrière. ....	360
QE 2014-14 Question de M. Alexandre VESPERINI et des membres du groupe UMP à Mme la Maire de Paris relative à la participation de la Ville de Paris au lancement de Bleu Blanc Zèbre. ....	360
Votes spécifiques. ....	361

Votes spécifiés. ....	362
Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée. ....	362
Liste des membres présents en Commission. ....	376
Liste des membres présents. ....	377
Tableau des vœux et amendements déposés en Commission. ....	379
Tableau des votes des groupes politiques. ....	389

*La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de M. Alexandre VESPERINI, Mmes Fanny GAILLANNE, Anne-Charlotte BUFFETEAU et Marie-Laure HAREL, secrétaires de séance.*

*M. le Préfet de police est présent en séance.*

### **Ouverture de la séance.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, je vous demande de prendre place.

### **Hommage aux victimes de l'attentat de Bruxelles.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je vous propose que nous réalisons une minute de silence en hommage aux victimes de l'attentat de Bruxelles, pour lequel nous apportons toute notre solidarité.

*(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).*

Merci, mes chers collègues.

### **Condoléances.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je vous propose de rendre hommage aussi à notre collègue Emile August.

Le Conseil de Paris a appris avec tristesse la disparition le 31 mai 2014 de M. Emile August, ancien conseiller de Paris.

Né avant-guerre à Liège en Belgique, Emile August a d'abord épousé une brillante carrière de juriste. Docteur en droit, lauréat de la faculté de Paris, il a notamment exercé les plus hautes responsabilités au sein du groupe Air France dont il a été le directeur juridique.

En complément de ses activités professionnelles, cet authentique passionné de droit s'est toujours employé à transmettre son savoir auprès des jeunes générations. C'est ainsi qu'il a été maître de conférence dans plusieurs universités de la Région parisienne, notamment à la Sorbonne.

Parallèlement, Emile August s'est engagé dans la vie politique de notre pays en rejoignant le Rassemblement pour la République. Membre du Comité central à partir de 1977, il a exercé d'importantes responsabilités. Elu une première fois au Conseil de Paris dans le 11e arrondissement en 1983, il a occupé de 1984 à 1989 la fonction de conseiller délégué auprès du Maire de Paris en charge des affaires juridiques.

Réélu en 1989, il est alors devenu vice-président de la 2e Commission du Conseil général. De 1995 à 2001, il a encore servi durant six années les Parisiens en siégeant au Conseil du 11e arrondissement.

Officier dans l'Ordre national du Mérite, titulaire de la médaille des opérations d'Algérie et de la médaille d'honneur de l'aéronautique, Emile August laisse le souvenir d'un homme droit et compétent.

Ses obsèques ont été célébrées le 10 juin 2014 en la cathédrale Saint-Louis des Invalides à Paris dans le 7e arrondissement.

En mon nom et au nom du Conseil de Paris, j'exprime à sa veuve, à ses enfants, à ses petits-enfants ainsi qu'à l'ensemble de ses proches les condoléances de notre Assemblée.

*(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).*

Merci, mes chers collègues.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous avons aussi appris le décès survenu le 12 juin de M. Claude Challal, ancien maire R.P.R. du 10e arrondissement. Un hommage lui sera rendu à notre prochaine séance de Conseil de Paris.

Je vous remercie.

Monsieur LEGARET, vous souhaitez prendre la parole ?

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Emile August, tous ceux qui l'ont connu revoient sa haute stature, son sourire chaleureux, un homme au grand cœur.

En effet, Emile August incarnait cette authenticité chaleureuse au service des autres. Profondément humaniste, ayant connu le déracinement et les migrations russes, les origines de sa famille, il était avant tout d'une grande fidélité à ses convictions, aux valeurs du gaullisme qui ont conditionné son engagement politique dès la faculté de droit de Paris et, par la suite, auprès de Jacques CHIRAC depuis la création du R.P.R.

Fierté d'être élu parisien, fidélité à ses mandats de conseiller de Paris dans le 11<sup>e</sup> arrondissement qu'il affectionnait tant, auprès d'Alain DEVAQUET et de Claude-Annick TISSOT. Sa formation de juriste de haut niveau, son expertise reconnue et appréciée, les cours de droit qu'il a dispensés, ses fonctions de directeur juridique d'une grande entreprise comme Air France faisaient de celui un homme qui détestait les conflits. Toujours prêt à œuvrer à des solutions de rapprochement, d'entente, parfois même sur les cas les plus improbables. Il était par excellence l'ami à qui on aimait se confier, l'ami à qui on aimait demander conseil. Il ne décevait jamais car il tenait le langage de la vérité. La vérité d'un homme droit, engagé sincèrement dans sa vie professionnelle, politique, municipale et familiale. La vérité d'Emile August pouvait tenir en une seule devise : rassemblement.

Je veux saluer respectueusement son épouse Camille, ses fils Gilles et Nicolas, sa belle-fille Marie-Laure, ses petits-enfants Arthur et Louis et leur dire, au nom de notre présidente Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET et de tous les élus de notre groupe, dans cet hémicycle qu'Emile a si bien connu, notre peine et notre amitié dans l'épreuve qu'ils traversent.

Jules Romains, dans "Les Hommes de bonne volonté" a écrit cette devise qu'Emile aurait pu faire sienne : "être un homme, c'est bien. Mais il y a encore mieux : être humain".

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Monsieur LEGARET.

### **Adoption de comptes rendus.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, le compte rendu sommaire de la séance des lundi 19 et mardi 20 mai 2014 a été affiché.

Le compte rendu intégral de cette même séance a été publié au Bulletin municipal officiel.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas. Ils sont donc adoptés. Je vous remercie.

### **2014 DAJ 1009 - Action pénale destinée à mettre en mouvement l'action publique, aux fins de dénonciation des propos diffamatoires contenus dans le communiqué de l'entreprise CCLARISSE diffusé le 10 juin 2014.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales et de l'article 1er du règlement du Conseil de Paris, je souhaite maintenant vous demander de vous prononcer sur l'urgence concernant le projet de délibération DAJ 1009, relatif à l'action pénale destinée à mettre en mouvement l'action publique aux fins de dénonciation de propos diffamatoires contenus dans le communiqué de l'entreprise CCLARISSE diffusé le 10 juin 2014. Je propose donc de voter pour que nous décidions de mettre ce projet de délibération à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 1009.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. Je vous remercie. (2014, DAJ 1009).

Ce projet de délibération DAJ 1009 va donc être inscrit en 2<sup>e</sup> Commission.

## **Désignation d'un président de séance pour le vote des comptes administratifs.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, en application des articles L. 2121-14 et L. 3312-5 du Code général des collectivités territoriales, nous allons procéder à la désignation du président de séance pour le vote des comptes administratifs de 2013. Je vous propose de désigner mon premier adjoint, M. Bruno JULLIARD.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie. Bruno JULLIARD reviendra siéger conformément au Code des collectivités locales pendant le vote, au moment où je m'éclipserai pour vous laisser délibérer.

## **Débat commun Ville et Département de Paris.**

**2014 DF 1001 Compte administratif d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris de 2013.**

**2014 DF 1002 Compte de gestion d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris de 2013.**

**2014 DF 1003 Compte administratif des états spéciaux des arrondissements de 2013.**

**2014 DF 1004 Compte de gestion des états spéciaux d'arrondissement de 2013.**

**2014 DILT 1003 - DF Compte administratif du budget annexe du service technique des transports automobiles municipaux de 2013.**

**2014 DILT 1004 - DF Compte de gestion du budget annexe du service technique des transports automobiles municipaux de 2013.**

**2014 DPE 1006 - DF Compte administratif du budget annexe de l'assainissement de 2013.**

**2014 DPE 1005 - DF Compte de gestion du budget annexe de l'assainissement de 2013.**

**2014 DPE 1008 - DF Compte administratif du budget annexe de l'Eau de 2013.**

**2014 DPE 1009 - DF Compte de gestion du budget annexe de l'Eau de 2013.**

**2014 DEVE 1017 - DF Compte administratif du budget annexe du fossoyage de 2013.**

**2014 DEVE 1016 - DF Compte de gestion du budget annexe du fossoyage de 2013.**

**2014 PP 1009 Compte administratif du budget spécial de la Préfecture de police de 2013.**

**2014 PP 1008 Compte de gestion du budget spécial de la Préfecture de police de 2013.**

**2014 DRH 1016 Présentation du rapport social 2013.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous abordons donc, mes chers collègues, l'examen du compte administratif et du rapport social de l'année dernière. Celui-ci nous donne l'occasion d'effectuer un état des lieux des finances et des ressources humaines au sein de notre collectivité.

Parce que ces deux dimensions sont totalement liées, je me réjouis que nous les examinions ensemble. L'état de nos finances conditionne en effet notre politique sociale, qui, elle-même, détermine en grande partie l'efficacité du service public municipal, et c'est bien de notre capacité à articuler ces deux dimensions que dépend le succès de l'action que nous menons pour Paris.

J'assume totalement ce bilan de la dernière année pleine de la précédente mandature, durant laquelle j'étais première adjointe. En 2013, notre collectivité a en effet continué à se réformer et à innover pour traverser la crise sans la subir. Pour relever ses défis, elle s'en est remise au sérieux, au dialogue et à l'innovation dont la combinaison a permis de créer de nombreux équipements de proximité, tout en garantissant la stabilité de l'emploi et en maintenant un bouclier social pour nos concitoyens.

En matière budgétaire, nous avons su consolider notre équilibre, sans cesser d'investir, pour améliorer la vie quotidienne des Parisiens.

En matière sociale, nous avons su protéger les agents et améliorer leurs conditions de travail.

Dans le contexte économique difficile que nous connaissons, alors que les foyers parisiens étaient confrontés à de nouvelles épreuves, nous avons fait le choix de nous mobiliser plus fortement encore pour protéger et améliorer leur cadre de vie. C'est dans ce but que 1.740.000.000 euros ont été investis en 2013, soit une progression de 72 millions d'euros par rapport à l'année 2012. Ces dépenses ayant été autofinancées à plus de 70 %, elles n'ont pas grevé nos marges de manœuvre. La dette est maîtrisée à un niveau deux fois inférieur à celui des autres grandes villes françaises. Les dépenses de fonctionnement hors péréquation sont restées contenues à 1,7%, dans un contexte d'ouverture de nouveaux services de proximité.

Dans le même temps, nous avons revu tous nos objectifs sociaux à la hausse. 7.151 logements ont ainsi été financés, alors que 1.144 places de crèches supplémentaires étaient livrées. Nous nous sommes également engagés pour que les Parisiens puissent continuer à s'épanouir dans leur vie culturelle, artistique et sportive. Nous avons ainsi redoublé d'efforts pour leur offrir davantage d'équipements et d'aménagements publics correspondants à leurs attentes. Une nouvelle école a été inaugurée, d'autres ont été rénovées, pendant qu'un nouveau centre d'animation voyait le jour. L'ouverture du Louxor, de deux conservatoires, de trois bibliothèques, d'une maison des pratiques amateurs à Broussais, ont contribué à porter l'offre de culture et de loisirs au plus près des Parisiens.

Nous avons enfin transformé le visage de la place de la République et des berges de la rive gauche afin de créer des espaces plus ouverts, plus accueillants, plus accessibles. Ces deux aménagements favorisent désormais des modes de déplacements plus respectueux de l'environnement, sans entraver la fluidité de la circulation. Parallèlement, de nouveaux espaces verts ont été ouverts, parmi lesquels la Petite ceinture dans le 15<sup>e</sup> arrondissement, devenu un précieux espace de respiration.

Ces réalisations doivent beaucoup à la forte mobilisation des personnels de la Ville et du Département, qui ont su répondre aux besoins des Parisiens. Je tiens à nouveau à les en remercier. En nous appuyant sur un dialogue social constructif et en veillant à maîtriser nos coûts, nous nous sommes pleinement engagés dans l'amélioration des conditions de vie des agents les plus modestes.

C'est dans cet esprit que nous avons développé une politique ambitieuse de résorption de l'emploi précaire, que nous avons renforcé la qualité de notre offre périscolaire ou encore que nous avons mis en œuvre la réforme de la catégorie C, dont plus de deux tiers des agents ont bénéficié, en veillant à faire des progrès de la justice sociale au sein de notre service public une chance pour tous les Parisiens.

Nous avons également signé, en 2013, avec une majorité de partenaires sociaux, l'accord cadre "Ages et générations". Cette convention nous engage collectivement sur le long terme. Elle permet notamment de développer la solidarité intergénérationnelle au sein des équipes et d'améliorer les conditions de travail des agents, en particulier lorsqu'ils sont âgés. Elle s'est accompagnée d'un renouvellement en profondeur de la gestion des carrières, en donnant à chacun des vraies perspectives d'évolution professionnelle. En mettant en place un accompagnement individuel à la mobilité, nous avons suscité des dynamiques qui serviront demain à la fois à l'épanouissement des agents et l'excellence de l'administration.

Enfin, nous avons poursuivi nos efforts d'intégration, pour que les Parisiens bénéficient d'un service public exemplaire en matière d'égalité femmes-hommes et de lutte contre les discriminations.

Si l'accueil et l'insertion des personnes en situation de handicap donne aujourd'hui satisfaction à la Ville, avec un taux largement supérieur à ce qu'exige la loi, à ce que pratiquent la plupart des collectivités aussi, il nous faut rester mobilisés pour continuer à progresser. C'est ce que nous avons fait l'an dernier en développant l'offre de formation en direction des personnels les plus fragiles. C'est ce que nous ferons aujourd'hui et demain, avec toujours davantage de détermination pour lutter contre tout ce qui concourt à l'inégalité et à l'injustice.

Mes chers collègues, l'année 2013 a permis à notre collectivité d'avancer en préservant la cohésion et la diversité de la société parisienne. Le sérieux n'a pas été considéré comme une fin en soi, mais comme un moyen au service du dynamisme économique, de la justice sociale et du rayonnement culturel. C'est donc sur des bases saines, un bilan solide et en disposant de toutes les marges de manœuvre dont nous avons besoin que nous démarrons la nouvelle mandature.

Je vous remercie.

Nous allons maintenant passer aux orateurs qui se sont inscrits pour l'examen des comptes administratifs et de gestion de la Ville et du Département de Paris, ainsi que du rapport social 2013. Je vous demande bien sûr de respecter les temps de parole fixés en conférence d'organisation.

La parole est à Rémi FÉRAUD, président du groupe Socialiste et Apparentés.

**M. Rémi FÉRAUD**, maire du 10<sup>e</sup> arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues, je voudrais d'abord souligner la très grande qualité des comptes administratifs, comme du rapport social dont nous débattons aujourd'hui.

Ce sont des documents très importants qui attestent du sérieux et de la rigueur de gestion de l'équipe municipale parisienne précédente, puisqu'ils concernent l'année 2013 et ils constituent de précieux instruments pour fixer notre cap pour le prochain budget. Je voudrais aussi saluer l'innovation qui permet une meilleure lisibilité de nos actions et donc aussi de meilleures critiques au sens noble du terme, dont j'espère l'opposition saura aussi se saisir de manière constructive.

Il s'agit de présenter de manière thématique les diverses politiques municipales et départementales et de permettre ainsi une transparence plus directement accessible au plus grand nombre, et non aux seuls initiés. De plus, le rapport social joint permet de dresser un bilan complémentaire et détaillé sur nos personnels qui constituent l'une des plus grandes richesses de notre collectivité.

Soulignons que depuis 2001, l'effort de pédagogie et de transparence a toujours été bien réel. Cette nouvelle présentation vient aujourd'hui encore l'accroître. Avant de m'arrêter sur les points les plus saillants de ces différents comptes, je souhaite rappeler que vous-même, la Maire de Paris, avez insisté sur deux engagements lors de la campagne électorale. D'une part la stabilité des impôts tout au long de la mandature, et ensuite, le maintien d'un haut niveau d'investissement de 2014 à 2020.

C'est un objectif qui est exigeant, qui nous engage et que nous aurons tous à cœur au sein de la majorité de poursuivre pendant les six années qui viennent. Il exige à la fois de la créativité et de la responsabilité. Cela tombe bien, notre majorité n'en manque pas.

Déjà, la grande force de nos budgets depuis 2001 réside dans notre investissement très élevé, rattrapant des années de sous-investissement à Paris, mais la force réside aussi dans notre faible taux d'endettement et dans notre solidité financière permettant à la collectivité parisienne d'emprunter à des taux aujourd'hui très bas, ce qui constitue une reconnaissance par les institutions financières de notre sérieux budgétaire.

Concernant l'investissement, notre groupe salue évidemment la politique dynamique et volontariste menée en 2013. Paris a fait le choix de préparer l'avenir en atteignant un taux d'investissement inégalé, avec la mobilisation de plus de 1 milliard 740 millions d'euros en progression de 4,7 % par rapport à l'année précédente. Rappelons pour mémoire que par exemple en 1998, l'investissement se montait à peine à 800 millions d'euros.

Cet investissement permet de mener à bien de nombreux projets en faveur des Parisiennes, des Parisiens et des usagers de Paris, comme vous l'avez rappelé. C'est notamment le cas de la prolongation du tramway T3, le réaménagement des Halles, l'aménagement de la place de la République, mais aussi la livraison de 7.150 nouveaux logements sociaux, dépassant d'ailleurs largement notre objectif initial de 6.000 logements financés par an, ou bien encore de 1.140 nouvelles places de crèche en 2013.

Pour le logement les dépenses ont atteint 389 millions d'euros, en hausse très nette par rapport à 2012, une hausse de 12 %, et le logement social a représenté un effort de 368 millions d'euros pour, comme je le disais, 7.151

logements supplémentaires. En ajoutant le compte foncier logement, l'effort complet de notre collectivité en faveur du logement social en 2013 s'est ainsi élevé à 480 millions d'euros.

Ce sont plus de 90 millions d'euros également qui ont été consacrés à la petite enfance, en lien avec les 1.144 nouvelles places livrées en 2013 et 26 millions d'euros ont été investis pour la propreté urbaine. Ces chiffres sont importants car ils sont en rapport avec notre action concrète au service de Paris et des Parisiens.

Près de 200 millions d'euros ont été consacrés à la voirie et aux déplacements, avec le début du prolongement de la ligne 14 également, 79 millions d'euros aux espaces verts et à l'environnement, sans compter le jardin des Halles ; 137 millions d'euros ont été dépensés pour cette opération du jardin des Halles, ainsi que 17 millions d'euros pour l'aménagement des voies sur berges. Les dépenses engagées pour l'action sociale et la prévention médicosociale ont atteint 54 millions d'euros, en très nette hausse du fait de l'ouverture de nouveaux équipements avec notamment la rénovation du centre d'accueil d'urgence de Saint-Vincent de Paul. Les dépenses consacrées à la culture ont également été en progrès important permettant de financer l'ouverture de nombreux équipements culturels, notamment deux nouveaux conservatoires dans les 17<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> arrondissements, et une nouvelle maison des pratiques artistiques amateurs dans le 14<sup>e</sup>.

Dans une période de crise, ce budget exécuté a montré l'attention portée à la solidarité et à l'effort social. Celui-ci s'est élevé à 2,2 milliards d'euros en fonctionnement, en hausse de 0,6 %. Ce montant inclut évidemment les charges de personnels, mais également 400 millions d'euros au titre de l'insertion et de la solidarité, notamment le RSA, 340 millions d'euros au titre de l'aide sociale à l'enfance, 290 millions pour les personnes âgées et 210 millions au titre du handicap. S'y ajoute la subvention au Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

Parmi les évolutions notables, on peut ainsi souligner que les dépenses relatives au RSA enregistrent une hausse de 15 millions d'euros liés à la progression du nombre de bénéficiaires. L'aide sociale aux personnes handicapées a également augmenté de 18 millions d'euros, cette évolution s'expliquant par la hausse des frais d'hébergement et la montée en charge de la prestation de compensation du handicap. Dans une période difficile pour beaucoup de Parisiens, la Ville a accru son effort de solidarité pour y répondre.

Mes chers collègues, il ressort également de ce rapport du sérieux et de la rigueur dans la gestion du budget parisien. D'abord par la maîtrise des hausses avec des augmentations très contenues de nos dépenses de fonctionnement de 2,9 % de 2012 à 2013, en grande partie dues à la péréquation. Car hors péréquation, ces dépenses augmentent de 1,7 % en un an simplement.

A l'intérieur des dépenses de fonctionnement, notons la hausse contenue des dépenses de personnel, ainsi que la diminution des charges générales. Les recettes de fonctionnement sont globalement stables, elles, même si la baisse des produits de la fiscalité immobilière, comme celle des dotations de l'État, sont bien réelles et doivent retenir toute notre attention, notamment sur ce deuxième point pour l'avenir.

La capacité de financement des investissements est restée très élevée, vous l'avez dit vous-même, plus de 70 %, et Paris demeure de très loin l'une des collectivités les moins endettées de France avec un ratio d'encours de dettes de 46 %, tandis que la moyenne nationale des communes de plus de 100.000 habitants était de 81 %, jusqu'à 185 % à Marseille.

Concernant le rapport social, je voudrais enfin souligner deux points importants parmi d'autres. Tout d'abord, l'effort mis sur la maîtrise de la masse salariale ne s'est jamais fait au détriment du service aux Parisiens et aux Parisiennes, tous les équipements créés ont été pourvus de personnel qualifié, soit en 2013, la création de 261 postes pour la petite enfance, les nouvelles médiathèques, les conservatoires les équipements sportifs, les écoles et les collèges principalement. Notons en particulier en cette année 2013, l'effort consacré au personnel de la petite enfance pour faire face à une tension bien réelle au sein des crèches et des haltes garderies municipales.

L'aménagement des rythmes éducatifs a conduit la Ville également à créer des postes pour accompagner la mise en place de la réforme l'an dernier. Ce sont ainsi 40 adjoints d'animation titulaires, 63 ASEM, 37 chargés de coordination titulaires, ainsi que la signature de 1.000 nouveaux contrats d'animation qui ont rejoint en 2013 les équipes de la Ville.

Un effort tout particulier a été consacré à la fidélisation des personnels par des carrières mieux sécurisées. Ce sont ainsi 750 équivalents temps plein d'adjoints d'animation vacataires qui ont accédé au statut de contractuel et de 148 adjoints d'animation contractuels qui ont été titularisés. Enfin, comme Bertrand DELANOË s'y était engagé avec nous-mêmes, la réforme des rythmes éducatifs a permis la création d'une véritable filière de l'animation, avec un corps de catégorie A bénéficiant au chef de projet ARE, un corps de catégorie B bénéficiant aux responsables éducatifs Ville et le renforcement des spécialités au sein du corps d'adjoints de catégorie C. L'ensemble des dispositions sur le personnel a participé à la mise en place dans les meilleures conditions possibles de la réforme des rythmes éducatifs.

Enfin, la politique de ressources humaines de la Ville a permis, grâce à des discussions approfondies avec les syndicats, l'adoption de mesures très concrètes au service de la promotion de l'égalité. Le nombre de femmes dans les postes d'encadrement a progressé, dépassant en 2013 les 40 %. La Ville s'honore également d'une politique d'accueil en faveur des personnes en situation de handicap avec un taux d'emploi dépassant les 7 %.

Notre Ville participe en outre à la politique active de soutien à l'insertion professionnelle des jeunes, et notamment les moins qualifiés, en s'appuyant sur les dispositifs de contrats aidés d'emploi d'avenir, les stages et les services civiques volontaires. Plus de 1.500 contrats aidés ont été accueillis à la Ville de Paris en 2013.

Enfin, la Ville continue à consacrer une place très importante à la formation de ses personnels. C'est l'une de ses priorités en matière de ressources humaines puisque 3, 5 % de la masse salariale y est consacrée, c'est-à-dire un effort financier très important.

Enfin, je voudrais citer l'exemple de l'amélioration des conditions de travail et saluer l'effort en la matière. La Ville poursuit la mise en place des mesures prévues dans l'accord cadre "santé et sécurité au travail" signé en 2012. C'est un élément très important pour la prévention des maladies professionnelles et des accidents du travail, qui permet également de diminuer le taux d'absence compressible de nos agents.

Nous pouvons nous réjouir que ce taux d'absence compressible diminue depuis 3 ans et qu'il ait atteint un niveau historiquement bas en 2013. Nous débattons donc le mois prochain du budget 2015. Nul doute que nous pourrions mieux le préparer, forts des enseignements de bonne gestion que nous offre ce compte administratif ainsi que ce rapport social, sans pour autant négliger les contraintes qui pèsent sur l'avenir de nos finances, comme vous l'avez vous-même rappelé.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Monsieur le Président.

La parole est à M. David BELLARD, président du groupe Ecologiste de Paris.

**M. David BELLARD.** - Madame la Maire, mes chers collègues, nous avons pris connaissance des documents relatifs au compte administratif et au rapport social de la Ville. Nous tenons en premier lieu à saluer l'effort réalisé pour rendre les informations financières plus compréhensibles pour l'ensemble des conseillers et des Parisiens.

Les discussions budgétaires reflètent les priorités politiques de la municipalité et ne peuvent être enfermées dans un seul cénacle d'experts. On peut ainsi plus aisément constater la gestion sérieuse et rigoureuse dont il est fait état dans ces documents, dans un contexte économique et social pourtant extrêmement difficile. Avec un niveau record de 1,7 milliards d'euros d'investissement, des efforts très importants ont été consentis par la Ville dans des domaines aussi utiles que le logement et les équipements.

En outre, le haut niveau des dépenses de solidarité, avec 1,6 milliard d'euros, marque le rôle vital de Paris pour éviter la fracturation sociale et assurer la pérennité du vivre ensemble au sein de la capitale. Les écologistes seront d'ailleurs, pour les prochains exercices, extrêmement attentifs à ce que ces investissements sociaux soient maintenus et profitent à celles et ceux qui en ont le plus besoin.

Toutefois, ces satisfécits ne doivent pas nous faire oublier les difficultés que ces documents laissent entrevoir et les inquiétudes qu'elles suscitent pour le futur. Un effet ciseau se dessine entre, d'une part, les baisses de recettes et, d'autre part, la hausse des dépenses liées notamment à celles des péréquations. Outre la baisse des dotations de l'Etat, point que mon collègue Jérôme GLEIZES développera dans son intervention, trop de recettes sont assises sur les droits de mutation liés à la spéculation à la hausse de prix immobiliers dans la capitale et qui sont, par nature, extrêmement volatiles, comme le montre la diminution de 250 millions d'euros que l'on constate entre 2012 et 2013.

Par ailleurs, les cessions d'actifs de la Ville, qui représentent 186 millions d'euros et pour lequel on nous demande de voter une nouvelle vente en ce conseil, représentent un apport financier non négligeable sans que celui-ci ne soit pérenne ni ne fasse l'objet d'une stratégie de cession bien identifiée.

Au final, il n'est pas viable que le budget de la Ville dépende si étroitement de telles variables. Dans ce contexte, nous ne pourrions pas, dans les prochains exercices, nous exonérer d'une réflexion sur la rénovation des recettes qui feraient contribuer les plus riches et les plus polluants. Car, comme les élus écologistes l'avaient demandé à plusieurs reprises lors de la précédente mandature, cette réflexion doit nous amener à concentrer notre effort d'investissement sur tout ce qui contribue à la transition écologique de notre ville.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - S'il vous plaît, c'est suffisamment important et sérieux pour que chacun écoute. Merci.

**M. David BELLIARD.** - Merci. Cette réflexion doit nous amener à concentrer notre effort d'investissement sur tout ce qui contribue à la transition écologique de notre Ville et sur des projets vraiment utiles pour les Parisiennes et les Parisiens. Les logements, les équipements sportifs de proximité, les écoles, les crèches, les moyens de transport pas ou peu polluants, la conduite d'une politique sobre, utile, et écologique, tout cela doit être nos priorités pour l'avenir.

Nous ne voulons plus de projets coûteux et inutiles, comme le stade Jean Bouin, la Canopée des Halles ou encore la Salle philharmonique. Ce sont autant de projets que la Ville ne peut pas se payer et qui sont déconnectés des besoins réels des Parisiennes et des Parisiens.

Un point, enfin, sur la dette qui, avec un montant de 3,5 milliards d'euros, augmente. Si nous constatons le toujours faible ratio d'endettement de la Ville, nous avons constaté que des établissements bancaires, aujourd'hui prêteurs de la capitale, sont impliqués dans des scandales liés à des fraudes fiscales, comme l'est HSBC par exemple. Nous ne pouvons nous faire les complices de ces comportements prédateurs. La Ville se doit de travailler avec des établissements exemplaires et, là encore, une réflexion devra être menée pour mettre en place de nouveaux outils de financement pour investir en mobilisant notamment l'épargne locale.

Je laisserai mon collègue Jérôme GLEIZES développer ce point.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, David BELLIARD.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste - Front de Gauche.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Merci. Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, tout d'abord, permettez-moi de féliciter et de remercier les services de la Ville pour la présentation de ces documents. C'est l'occasion pour nous de constater l'état des recettes et des dépenses de l'exercice budgétaire précédent. Nous pouvons juger de la bonne exécution du budget que nous avons décidé ensemble d'appliquer.

Le premier enseignement que le groupe Communiste - Front de Gauche tire de ce compte administratif est celui du désengagement financier de l'Etat. En 2013, l'Etat a poursuivi, et même amplifié, sa politique de baisse des dépenses publiques, notamment en baissant les dotations de fonctionnement de la Ville de 38 millions d'euros.

Ce désengagement, nous le dénonçons fermement. Alors que la dépense publique devrait permettre a minima d'atténuer les effets désastreux de la crise économique, le Gouvernement fait le choix politique de réduire les dépenses et met à mal le service public. Ce choix, nous le déplorons, d'autant plus lorsqu'il s'impose aux collectivités territoriales qui sont les premières en ligne et confrontées aux difficultés de la population.

Malheureusement, l'exemple du Département de Paris illustre parfaitement mon propos. Cette année encore, les dépenses du Département au titre des aides sociales et, notamment, au titre du revenu social actif, RSA, sont en hausse. Cela dénote de cette crise économique, que j'évoquais à l'instant, et qui continue de gagner du terrain en causant de graves dégâts chez nos concitoyens. Or, les compensations de l'Etat au titre du transfert de ses compétences enregistrent cette année encore une baisse significative.

En 2014, l'Etat continue donc de creuser sa dette envers le Département, dette qui ne cesse de croître depuis ces fameux transferts de compétences qui n'ont jamais été compensés à la juste hauteur.

Comme mon camarade Ian BROSSAT et le groupe Communiste - Front de Gauche avaient pris l'habitude de le dénoncer, nous persévérons et nous tenons à nouveau à réclamer à l'Etat qu'il rembourse sa dette à la Ville de Paris, dette qui s'élèverait aujourd'hui à plus de 1,8 milliard d'euros.

Le deuxième élément que je tenais à aborder est la montée en puissance des fonds de péréquation. La participation de la Ville s'est accrue de 79 millions d'euros en 2013, pour une participation globale au fond de péréquation qui s'élève à 302 millions d'euros. Cette somme est importante et a été, en 2013, la principale contrainte de l'exécution budgétaire. Le groupe Communiste - Front de Gauche est, bien entendu, favorable à ce que les territoires s'engagent sur la voie de la solidarité. Il suffit tout simplement de dépasser le périphérique et se rendre chez nos voisins de l'Est parisien pour se rendre compte qu'il est urgent de réduire les inégalités territoriales et, pour cela, de mettre à contribution les collectivités qui bénéficient de notre dynamique économique.

Il nous paraît toutefois important de rappeler que la péréquation verticale n'a pas vocation à rééquilibrer la métropole vers une plus grande équité des territoires. Ce serait une erreur de le laisser penser et nous passerions à côté du sujet.

La péréquation ne se substituera pas aux choix fondamentaux d'aménagement du territoire que nous devons faire dans les années à venir. Enrayer la dynamique actuelle en favorisant l'installation d'activités économiques dans l'Est et en assumant - et même, s'il le faut, en l'imposant - la mixité sociale dans l'Ouest parisien : voilà le chemin que nous devons prendre si nous voulons réduire les inégalités entre territoires.

Il est aussi fondamental de conforter l'Etat dans son rôle de garant de l'égalité des territoires. Or, il nous semble aujourd'hui que la montée en charge de la péréquation a plutôt vocation à camoufler le désengagement de l'Etat. Les baisses des dotations sont générales ; toutes les collectivités sont empaquetées et la péréquation est abordée comme un palliatif.

Si le gouvernement poursuit sur cette voie, nous risquons là encore de passer à côté du sujet et de détourner les fonds de péréquation de leur utilité bien utile.

Ces deux premiers enseignements illustrent l'effet ciseau auquel nous sommes confrontés ; entre la baisse des dotations de l'Etat et la hausse des péréquations, les finances de la Ville de Paris sont prises en étau et les moyens sont en baisse.

Cette dynamique n'a pourtant pas fini de nous inquiéter. L'annonce par le Premier Ministre de coupes budgétaires pour les années à venir met notre collectivité en difficulté.

Nous parlons là de montants bien plus importants que ceux que je viens d'évoquer précédemment ; nous parlons de 11 milliards d'euros à répartir entre toutes les collectivités.

Nous sommes donc tenus de nous mobiliser fermement pour empêcher que ces restrictions ne réduisent le niveau de service public.

J'en appelle donc, d'ailleurs, à la responsabilité des parlementaires parisiens qui siègent ici sur les bancs de notre Assemblée. Les solutions existent et sont à notre portée, notamment à travers de nouvelles recettes et une nouvelle fiscalité.

Nous ne devons pas nous résigner car ce n'est pas à nos concitoyens d'assumer les erreurs des gouvernements passés qui, en 2009, n'ont pas hésité à débloquer 360 milliards d'euros en seulement quelques heures pour venir en aide aux banques françaises, ces banques qui enregistrent aujourd'hui des résultats aux montants faramineux. Malheureusement, nos concitoyens n'en verront jamais la couleur et ce n'est pas aujourd'hui aux Parisiens et aux Parisiennes d'en payer l'addition. Cela l'était d'autant moins au regard de ce compte administratif ; ce sont eux qui souffrent le plus des effets de la crise. Les nombreux bénéficiaires du R.S.A. sont en augmentation par rapport à 2012, de même que les dépenses au titre de l'aide aux personnes handicapées.

Rendons-nous compte que, depuis 2009, les dépenses sociales de la Ville ont augmenté de 122 millions d'euros. Les effets de la crise sont importants et continuent à toucher les plus fragiles.

Au-delà de ces constats, nous nous réjouissons de l'engagement de la Ville en faveur de l'investissement : un engagement qui n'a pas failli et qui reste en augmentation constante depuis 2009.

L'an passé, avec un investissement total de 1,7 milliard d'euros, nous avons pu accroître le service public à Paris en créant de nouveaux équipements publics et de nombreux logements sociaux : nous pouvons nous en féliciter.

Nous portons donc une appréciation globale positive sur ce bilan. Notre capacité de financement reste importante, bien plus élevée que celle de la plupart des autres grandes villes françaises et européennes.

Enfin, pour ceux d'entre nous qui s'inquiètent au sujet de la capacité financière, j'aimerais rappeler la triste actualité avec l'augmentation des recettes de l'I.S.F., qui sont de 640 millions d'euros de plus qu'en 2013, et aussi rappeler que le CAC40 a gagné près de 20 % cette année.

Je voudrais rappeler que Paris est la ville française qui compte le plus de redevables à l'impôt sur les grandes fortunes, notamment dans le 16e, le 7e ou le 6e arrondissement, qui comptent...

Oui, je vois que cela fait réagir les maires de ces arrondissements sur les bancs de l'Assemblée !

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Poursuivez !

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Ces arrondissements qui comptent plusieurs milliers de ces contribuables parmi leurs habitants : preuve qu'en France et particulièrement à Paris, les riches se portent bien.

Voilà ! Je voudrais, enfin, terminer en disant que certain, sur nos rangs...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Ecoutez ! On vous écouterait avec attention aussi. Ecoutez les différents points de vue de cette Assemblée, ils représentent l'ensemble des Parisiens.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Certains, sur nos rangs, considèrent que la dette est toujours néfaste. Ils sont dans l'erreur et ne font aucune distinction entre les différents types de dépenses et placent le remboursement au premier plan de leurs priorités.

Nous n'approuvons pas cette manière d'appréhender les finances publiques. Nous n'acceptons pas cette conception car nous estimons qu'il y a de bonnes et de mauvaises dettes. Lorsque l'on investit dans le service public, lorsque l'on crée 7.000 logements sociaux et 1.200 places en crèche, nous répondons aux besoins des Parisiennes et des Parisiens, nous investissons dans l'avenir. Ceux qui veulent que la Ville cesse d'investir, ceux qui souhaitent que nous dépensions moins pour les agents de la Ville sont irresponsables.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur BONNET.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS, président du groupe Radicaux de Gauche, Centre et Indépendants.

**M. Jean-Bernard BROS.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, l'Exécutif nous présente aujourd'hui les comptes administratifs de la collectivité parisienne, ainsi que le rapport social pour l'année 2013.

Nous prenons tout d'abord acte des comptes administratifs qui montrent le sérieux et la responsabilité de la précédente mandature. Ainsi, le niveau des dépenses, avec une augmentation de 1,7 hors péréquation, a pu véritablement être contenu.

Il est à souligner la politique d'investissement ambitieuse menée pour développer les équipements à destination des Parisiennes et des Parisiens. Les crèches, les logements, les équipements culturels répondent ainsi aux attentes de nos habitants.

Cette politique ambitieuse a des conséquences bénéfiques, ne l'oublions pas en termes de développement économique.

Créer de nouveaux équipements, c'est aussi créer de l'emploi. Il existe un certain nombre de secteurs dans lesquels il y a des gisements d'emploi ; je pense tout particulièrement au secteur du B.T.P. qui profite de ces investissements et qui va profiter de la dynamique volontariste que nous mettons en place en matière de logement.

Il faut garder en tête ce constat positif et anticiper le mieux possible l'avenir.

Depuis les modifications législatives concernant la fiscalité des collectivités, nous sommes très dépendants des dotations de l'Etat. Ces baisses des dotations, rien ne nous laisse présager qu'elles ne s'accroîtront pas dans les années à venir. Il nous faudra donc, dans un contexte hyper-contraint, conserver une gestion saine. Le défi de notre collectivité sera de gérer des équilibres financiers plus précaires, sans porter atteinte au service public rendu aux Parisiens.

Nous attendons donc que la présentation du budget supplémentaire, puis celle du budget prévisionnel, témoignent d'une réelle priorisation des dépenses.

Les projets prioritaires doivent être directement liés au service des Parisiennes et des Parisiens. Aucun attermoiement dans les dépenses publiques ne pourra être toléré. Certains budgets seront à garantir ; je pense notamment à notre participation au budget spécial de la Préfecture de police. D'autres devront sans doute être les témoins d'efforts nécessaires à notre équilibre financier.

Le rapport social nous oblige également à ce constat ; deux nécessités doivent guider la démarche de l'administration : la qualité du service rendu et l'accessibilité pour tous au service public. Ce sont là les fondements de toute notre action. Les efforts réalisés pour favoriser l'égalité de l'emploi - je pense à l'égalité femmes/hommes, aux personnes en situation de handicap, ainsi qu'à nos agents les plus âgés - sont à saluer.

Cette question est travaillée sous ses aspects quantitatifs mais surtout qualitatifs. Cela marque la volonté d'exemplarité de la Ville de Paris.

La politique de formation et l'aide à la mobilité sont aussi des axes d'action forts. Ils montrent toute l'attention portée au développement des compétences et au développement de carrière de chacun.

En lien avec le compte administratif présenté, il nous faudra cependant rester attentifs au développement de la masse salariale.

Comme pour les dépenses générales, les domaines prioritaires doivent être l'aiguillon des politiques d'embauche. C'est aussi dans ce but que la Ville devra développer des dispositifs plus attractifs et des mesures efficaces pour travailler au redéploiement des effectifs.

D'autres évolutions sont aussi à prévoir, notamment dans le service rendu aux parisiens. L'élargissement des horaires des équipements publics est, pour nous, une nécessité car il correspond aux attentes des habitants. Cela ne doit, bien sûr, pas se faire de manière unilatérale mais bien être le fruit d'une réflexion coordonnée entre la Ville, les arrondissements, les usagers et les partenaires sociaux. Des expérimentations pourraient être menées et des compensations acceptables proposées pour le personnel concerné.

Les conditions de travail ne doivent pas pâtir de la réforme de l'administration parisienne et un équilibre doit être trouvé pour continuer à valoriser la carrière des agents de la Ville de Paris. Les évolutions doivent faire l'objet d'une réflexion approfondie. Nous sommes convaincus que l'Exécutif saura préparer au mieux une réforme essentielle, dans le respect des conditions de travail des agents.

Vous pouvez compter sur le groupe RG-CI pour porter des propositions.

Mes chers collègues, nous soutenons le rapport social pour l'exercice 2013 qui nous est aujourd'hui présenté. Il est la preuve d'une gestion sérieuse de notre importante administration.

Nous resterons vigilants à ce que Paris demeure, dans les années à venir, la ville qui allie efficacement exemplarité en termes de gestion de son administration et qualité de l'offre rendue aux Parisiennes et aux Parisiens.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous.

La parole est à M. Pierre GABORIAU, pour le groupe UMP.

**M. Pierre GABORIAU.** - Merci, Madame le Maire.

Madame le Maire, mes chers collègues, il nous est proposé aujourd'hui de nous prononcer sur les comptes administratifs de la Ville, de la Préfecture de police et du Département.

J'interviendrai pour ma part sur la méthode de présentation des comptes et l'information financière aux élus de ce Conseil. Suivront dans ce débat, dans l'ordre des interventions de mon groupe, mes collègues Jean-Baptiste de FROMENT, Jean-François LEGARET puis Philippe GOUJON sur le compte administratif de la Préfecture de police.

Pour mémoire, le compte administratif présente les résultats comptables de l'exercice budgétaire passé. Il rapproche les prévisions, autorisations inscrites au budget, avec sa réalisation effective. Il donne aussi, non seulement une analyse globale de la situation des finances parisiennes au 31 décembre 2013, tout en permettant une comparaison avec la cible adoptée dans le budget primitif.

Dans l'avant-propos du rapport financier 2013 signé par notre collègue Julien BARGETON, votre adjoint chargé des finances, des S.E.M., des marchés publics, des concessions et de la politique des achats, il est précisé que, je le cite :

"Ce nouveau rapport est la traduction directe d'une préoccupation forte, celle de travailler au service d'une plus grande transparence et d'une information plus accessible sur les dépenses."

Afin que chacun puisse prendre connaissance dans le détail du budget qui a été alloué à chaque politique publique au cours de l'année passée, vous avez décidé de repenser ce rapport afin de décrire la dépense et la recette par secteur d'intervention et non plus par poste comptable.

Si cette volonté de présenter les comptes administratifs permet concrètement de mesurer l'engagement financier pris par la collectivité dans son ensemble en faveur de chacune des actions menées, ce qui est positif, il n'en reste pas moins que l'Exécutif a décidé, sans consultation ni a minima information préalable, de supprimer le rapport budgétaire qui, traditionnellement, accompagne le compte administratif.

Ainsi, les élus de la 1<sup>ère</sup> Commission que j'ai l'honneur de présider n'ont plus, pour travailler autour du compte administratif, que les documents comptables légaux, la M14 pour la commune et la M52 pour le Département, ainsi que le rapport financier, un document synthétique, certes de bonne facture et augmenté, mais beaucoup moins précis et détaillé que le rapport budgétaire.

Le motif invoqué est que le rapport budgétaire était trop technique et peu utilisé et qu'il a semblé que ce rapport financier, sensiblement plus détaillé que celui de 2012, convienne mieux à l'objectif recherché de bonne et juste information des élus.

Cette décision unilatérale prouve clairement que, sous couvert d'une bonne et juste information des élus, l'Opposition est en réalité privée des outils qui lui permettaient jusque-là d'exercer son contrôle.

Pour étayer mon propos, je souhaite donner quelques exemples concrets de questions précises qui trouvaient réponse dans le rapport budgétaire de l'année dernière, mais pas dans le rapport simplifié de cette année.

A titre liminaire, notons que le rapport financier 2013 est plus dense que les autres années. A la suite des principaux chiffres et indicateurs a en effet été ajoutée une présentation secteur par secteur.

Cette évolution, en soi, n'est pas critiquable, tout juste est-elle difficile à comprendre puisque l'Exécutif avait supprimé la présentation sectorielle en 2002 ou 2003.

Par-delà ce revirement, la présentation choisie unilatéralement par l'Exécutif présente d'importantes lacunes par rapport aux dernières années.

En premier lieu, il convient de rappeler que la fonction de la discussion sur le compte administratif est de mesurer la manière dont le budget a été exécuté sur l'année passée.

Or, on ne trouve pas, dans le rapport financier 2013, de comparaison entre les crédits ouverts et l'exécution budgétaire, mis à part un tableau intitulé "Autorisations de programmes" particulièrement maigre en page 60.

Cette information essentielle pour comparer le budget et son exécution figurait auparavant dans le rapport budgétaire dont sont désormais privés les élus parisiens. A titre d'exemple, on y retrouvait en dépenses comme en recettes les crédits ouverts ainsi que l'état de leur réalisation.

Pour mémoire, dans un courrier daté du 6 décembre, j'avais sollicité l'adjoint au Maire chargé des finances pour obtenir le solde des opérations d'investissement restant à financer, faisant ressortir les taux d'affectation, d'engagement et de mandatement.

Cette information, indispensable pour apprécier l'impact réel des nouvelles autorisations de programme que l'Exécutif entend soumettre à l'approbation du Conseil, n'a, sauf erreur, pas été communiquée.

Sans capacité de comparer les crédits inscrits avec l'exécution de la dépense, comment peut-on préparer sérieusement l'adoption du compte administratif ?

En deuxième lieu, la présentation par secteur qui a été choisie par l'Exécutif dans le rapport financier 2013 est particulièrement légère. Citons à titre d'exemple la catégorie "aménagement, services urbains et environnement" en page 20 du rapport. L'étendue de ce champ est particulièrement large, répondant à la nomenclature comptable de la M14, et mériterait de nombreux détails en explication.

Or, des détails, il y en a peu. Ainsi, pour les dépenses relatives à l'espace public qui représentent 667,2 millions d'euros en 2013, soit le tiers des investissements de la Ville de Paris, elles sont détaillées en cinq paragraphes seulement.

De même, la présentation du secteur culturel est tout aussi légère, en particulier s'agissant des dépenses d'investissement liées à la culture. A part le total de 97,6 millions, aucun chiffre n'est donné, tandis que l'élu se voit noyé dans une profusion d'informations inutiles dans une approche financière.

En troisième lieu, certaines incohérences ne trouvent pas de réponse dans le rapport financier, alors qu'elles auraient pu s'éclaircir grâce aux précisions contenues dans le rapport budgétaire.

Ainsi, pour le deuxième poste des dépenses des services généraux, on trouve un écart incompréhensible qui ne trouve aucune explication là où le rapport budgétaire des années précédentes est très détaillé en ce qui concerne le compte administratif.

En dernier lieu, certaines informations, comme l'évolution de la masse salariale, ne sont même pas retracées de manière exhaustive.

Aussi, à partir de ces quelques exemples choisis, vous pouvez le constater, Madame le Maire, mes chers collègues, la suppression du rapport budgétaire ne correspond donc absolument pas à une amélioration de l'information des élus, bien au contraire.

C'est pourquoi, avec mes collègues du groupe UMP et du groupe UDI-MODEM, j'ai demandé en 1ère Commission d'apporter dès cette année le complément de toutes ces informations manquantes, figurant précédemment dans le rapport budgétaire.

Ne pas répondre à notre demande légitime serait maintenir une réduction considérable de l'information financière des élus.

Je suis certain, Madame le Maire, mes chers collègues, que vous saurez nous entendre. Je vous remercie par avance de votre écoute.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, je pense qu'il n'y a pas de difficultés à apporter ces précisions, mais Julien BARGETON vous répondra.

La parole est à M. Christian SAINT-ETIENNE, pour le groupe UDI - MODEM.

**M. Christian SAINT-ETIENNE.** - Madame le Maire, mes chers collègues, nous devons commenter des comptes qui dénotent une perte de maîtrise des finances de la Ville.

On note en effet une très forte baisse de l'épargne brute qui chute d'un tiers de 2011 à 2013, l'épargne nette chutant, elle, de 45 %, soit quasiment une division par deux en deux ans.

Cette forte baisse de l'épargne brute s'explique par la hausse des charges de gestion courante de 329 millions d'euros en deux ans, alors que les recettes nettes de fonctionnement, hors F.N.G.I.R., n'augmentent que de 53 millions d'euros.

Ces mouvements expliquent la chute de l'épargne de gestion de 978 millions d'euros en 2011 à 703 millions en 2013, ce qui est à l'origine de la chute incroyable de l'épargne nette.

Comme le besoin de financement augmente de 85 % en passant de 375 millions en 2011 à 697 millions en 2013, l'encours de la dette s'envole, passant de 2,9 milliards d'euros en 2011 à 3,7 milliards d'euros en 2013, soit une augmentation de plus d'un quart en deux ans.

Or, la création de la métropole du Grand Paris va se traduire par une hausse des dépenses de fonctionnement considérablement plus forte que la hausse des recettes afférentes.

Comme l'a rappelé la Chambre régionale des Comptes dans son dernier rapport d'octobre 2013, la capacité d'autofinancement de la Ville de Paris diminue fortement, ce qui rend le budget de la Ville très dépendant des fluctuations du marché de l'immobilier.

La Chambre régionale des Comptes insiste également sur la relative rigidité des charges liées à la fois aux rémunérations des agents et aux dépenses sociales, ce qui limite les possibilités d'adapter leur volume à l'évolution des recettes.

Paris est donc en train de réduire ses marges de manœuvre au moment où la progression de la péréquation et les conséquences de la création de la métropole du Grand Paris pourraient entraîner une explosion de la dette de la Ville.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Madame SIMONNET, vous avez la parole.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Merci, Madame la Maire.

Le compte administratif n'est que la retranscription des opérations budgétaires exécutées par la collectivité. Comme il ne s'agit pas d'un vote sur les choix de ce budget, mais un vote sur la sincérité de son exécution, je l'approuverai.

Néanmoins, je souhaite, dans le temps qui m'est imparti, dénoncer des choix qui ont prévalu, de nouveau, comme je l'avais exposé lors des étapes antérieures.

Le compte administratif de l'exercice 2013 confirme la baisse des dotations de l'Etat : 38 millions d'euros en moins, auxquels s'ajoutent les augmentations des contributions de la Ville dites de "solidarité territoire", 302 millions d'euros, soit une hausse de 35 %.

Je les avais d'ailleurs dénoncées lors du budget primitif de décembre 2012 et du budget supplémentaire de juillet 2013, que je n'avais point voté. Souvenez-vous, à l'époque, le Président de la République avait annoncé un gel des dotations, fortement contestable déjà, mais qui s'est avéré finalement être un beau mensonge de plus, car pour le budget 2014, les choses en plus vont empirer.

C'est un demi-milliard d'euros en moins de dotations cumulées de l'Etat, et l'an prochain, à combien faudra-t-il estimer ces baisses avec le pacte de responsabilité et la baisse de 11 milliards d'euros de dotation aux collectivités ? Mais jusqu'où va donc nous conduire cette fuite en avant dans l'impasse de l'austérité ?

J'entends dans les rangs de l'UMP, de l'U.D.I. et du Modem que la Ville n'irait pas suffisamment loin dans la baisse des dotations, mais c'est au contraire une rupture avec l'ensemble de cette logique qu'il faudrait enfin opérer. Vous avez renoncé à exiger le remboursement de la dette de l'Etat depuis l'élection de François HOLLANDE, que vous revendiquiez pourtant, sous Nicolas SARKOZY, dette issue des transferts de charges non compensées de moyens.

Ce compte administratif confirme qu'avec la crise, les dépenses sociales liées notamment au RSA et à l'allocation adulte handicapé ne cesse d'augmenter. Logique. Alors que nos recettes diminuent, la dette de l'Etat due aux Parisiens se creuse. Madame la Maire, allez-vous enfin à nouveau l'estimer ?

Nous constatons une baisse des recettes issues des droits de mutation de 210 millions d'euros, ce qui est conséquent. L'an prochain, ce sera pire. La loi de finances de 2014 vous permettait pourtant d'augmenter les droits de mutation de 0,7 % et de taxer...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Vous avez dépassé votre temps de parole ! Merci, mais vous pouvez dire un mot de conclusion.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Mes chers collègues, il serait grand temps de s'opposer et de résister à ces politiques d'austérité, pas simplement en demandant dans les salons la diminution des dotations solidarité, mais, Madame la Maire, en appelant à la résistance du peuple de Paris. Voilà qui nous donnerait véritablement les moyens d'avoir une rupture avec ces politiques.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous. Thomas LAURET.

**M. Thomas LAURET.** - Chers collègues, Madame la Maire. Sans appeler à la résistance du peuple de Paris ou sans avoir une vision excessivement noire de l'évolution de la dette, on remarque que ce compte témoigne du dynamisme de l'investissement de la Ville en 2013, comme sur l'ensemble de la mandature 2008-2013 : 1,7 milliard, cela représente près de 25 % des recettes de fonctionnement de la Ville. C'est considérable, et rares sont les communes et institutions qui atteignent un tel niveau en maîtrisant leur niveau d'endettement.

Cela témoigne bien sûr de l'esprit d'entreprendre qui animait et qui anime l'équipe exécutive de cette ville pour moderniser Paris, pour moderniser ses transports, pour créer des crèches, logements et équipements publics. Ce dynamisme est à la source de la nouvelle croissance démographique de notre capitale après des décennies de récession, et de son exceptionnelle attractivité, ainsi que d'une qualité de vie améliorée pour l'ensemble des Parisiens.

Le niveau moyen d'investissement sur la mandature 2008-2013, soit 1 milliard 550 millions d'euros, est le double de celui de la mandature 1995-2001 à 800 millions. Cet effort, s'il a été largement autofinancé, 71 % en 2013, s'est aussi traduit par une progression de la dette, mais cette progression reste raisonnable. L'encours de la dette était de plus de 2 milliards en 1998, 2 milliards 136 millions précisément. En euros constants, quand on tient compte de l'inflation, cela représente 2,7 milliards. Aujourd'hui, on est à 3,6 milliards. On constate donc une progression limitée à un tiers.

A 46 % des recettes, cette dette est parfaitement soutenable, contrairement à la progression constatée au niveau national entre 2007 et 2012 de 600 milliards d'euros, rappelons-le. On peut, dans ces conditions, donner à l'Exécutif parisien des leçons de gestion, mais quand on a soutenu un Gouvernement qui a marqué du sceau du déficit et de la dette sa politique économique et fiscale, on peut faire preuve d'un peu de retenue.

Revenons à notre dette, celle des Parisiens. Elle est de 1.611 euros par habitant quand celle de Bordeaux, ville dirigée par l'un des trois sages de l'UMP, est de près de 1.900 euros par habitant, et celle de Lyon, dirigée par un

socialiste réputé bon gestionnaire, de 2.300 euros. Quant à celle de Marseille, certes une ville moins aisée, sa dette est de plus de 3.600 euros. A 3,6 milliards, la dette représente 46 % des recettes réelles de fonctionnement de la Ville quand la moyenne fin 2012 des communes de plus de 100.000 habitants, rappelons-le, est de 81 %, soit près du double.

Paris demeure donc l'une des collectivités les moins endettées de France. La Ville de Paris est aussi capable de se désendetter en six ans grâce à son épargne brute. Or les spécialistes indiquent qu'il faut être vigilant quand cette capacité excède 15 ans, y compris les spécialistes économistes. Avec des recettes de fonctionnement de 7 milliards pour des dépenses de 6,4 milliards, la Ville dégage une épargne brute encore très importante - près de 573 millions d'euros - et même une agence de cotation américaine a confirmé récemment la note AA attribuée à la Ville, une note qui est la troisième meilleure possible dans la classification de l'agence et qui est dotée d'une perspective stable, ce qui implique que sa modification n'est pas envisagée à moyen terme.

La Ville a d'ailleurs récemment emprunté 25 millions d'euros à 2,1 %, soit le taux le plus bas jamais enregistré dans son histoire. Ainsi, l'enjeu pour l'avenir est de maintenir un haut niveau d'investissement tout en anticipant effectivement la réduction des dotations de l'Etat et la hausse de la péréquation, ce qui suppose une maîtrise des dépenses de fonctionnement ; maîtrise engagée dès le dernier Conseil avec la réduction du nombre de collaborateurs pour les cabinets et les groupes politiques et la modernisation de l'administration.

Le nouvel Exécutif s'engage ainsi dans la poursuite de la bonne gestion, la poursuite de la dynamique d'investissement et la maîtrise des dépenses de fonctionnement avec sérieux et responsabilité, c'est-à-dire sans augmenter la fiscalité.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Thomas LAURET.

La parole est à Jérôme GLEIZES.

**M. Jérôme GLEIZES.** - Madame la Maire, mes chers collègues, pour commencer, je m'associe aux remerciements de David BELLARD aux agents de la Ville qui nous ont permis d'avoir des documents de qualité.

Avec près de 8,9 milliards de dépenses réelles, que ce soit la dépense de fonctionnement ou d'investissement, la Ville de Paris et le Département de Paris sont des acteurs économiques majeurs de la France. Pour mémoire, les collectivités territoriales représentent plus de 70 % de l'investissement public et Paris représente presque 3 % de celui-ci avec 1,74 milliard.

Par ailleurs, Paris participe de plus en plus aux fonds de péréquation : plus de 302 millions de dépenses en 2013. Il serait par ailleurs souhaitable de connaître le montant de l'ensemble des contributions de Paris aux autres collectivités territoriales, notamment franciliennes, en prévision de la création du Grand Paris, car elles ne se limitent pas aux dépenses de péréquation.

Nous nous en félicitons, car nous nous opposons à la compétition entre collectivités territoriales. Il y a un intérêt à défendre une meilleure coopération francilienne pour défendre ce bien commun qu'est le vivre ensemble de tous les Franciliennes et Franciliens. Mais, car il y a un mais, alors que les transferts vont augmenter vers le Grand Paris, la dotation de l'État diminue, déjà plus de 74 millions en deux ans, et l'actuelle politique d'austérité du Gouvernement va amplifier cet effet de ciseaux avec 11 milliards de coûts prévus dans le budget pour les collectivités territoriales.

Malgré cela, la capacité de financement de Paris reste élevée, mais diminue. Il faut sortir de ce cycle vicieux, d'autant plus que l'effet multiplicateur est plus facile à maîtriser sur un territoire qu'à l'échelle nationale. D'ailleurs, la New Economics Foundation a élaboré un outil pour mesurer l'effet multiplicateur local. Un euro dépensé génère souvent plus de 1,7 euros de revenus selon cette fondation. Cet effet de ciseaux est d'autant plus inacceptable que depuis la loi de décentralisation du 13 août 2004, les transferts de compétences ne sont pas accompagnés de transferts financiers de l'État suffisants, notamment dans le domaine social. La crise commencée en 2008 aggrave cette situation. Aujourd'hui, cette politique gouvernementale remet en cause le principe constitutionnel de l'autonomie financière des collectivités locales en augmentant les obligations sans les contreparties financières.

Par ailleurs la présentation par fonction est très pertinente pour voir les efforts réalisés par politique publique et voir les priorités politiques, mais il est aussi important de voir l'impact des politiques transversales à travers une présentation par nature comme celles qui luttent contre l'émission excessive des gaz à effet de serre. La rénovation thermique des bâtiments et l'amélioration des transports communs sont des investissements qui permettent à terme de réduire les dépenses de fonctionnement et donc d'améliorer l'épargne brute de Paris, permettant de nouveaux investissements.

Les collectivités locales aussi ont un rôle important dans les politiques de lutte contre les gaz à effet de serre. A la veille de la COP21, Paris doit aussi se donner les moyens comptables de mesurer l'efficacité de cette politique. Pour compléter les propos de mon collègue David BELLARD, Paris par sa taille est aussi un opérateur financier très important. Elle a donc un poids qui lui permet de mettre en œuvre de bonnes pratiques. Il serait ainsi important d'appliquer le vœu pour davantage de transparence et d'éthique des partenaires financiers de la Ville de Paris, adopté à l'unanimité en novembre 2010.

Mais la Ville de Paris pourrait aussi faire appel directement à l'épargne populaire. Elle a eu pour la première fois recours à un financement de type *Schuldschein* avec la banque allemande Helaba. C'est un premier pas vers un mode de financement très usité dans les *länder* allemands. De nombreuses régions font déjà appel directement à l'épargne populaire à travers des emprunts obligataires. Paris pourrait y faire appel plutôt que de passer par le crédit bancaire.

Par ailleurs, aux cessions d'actifs fonciers immobiliers, il conviendrait plutôt de faire des baux emphytéotiques. Les concessions, comme le montrent les pré-débats de ce Conseil sont des moyens importants pour assurer des revenus pérennes. Il faut stabiliser les recettes plutôt que vendre des actifs, ou s'appuyer sur des recettes volatiles comme les droits de mutation : 918 millions d'euros en 2013 contre 1,17 milliard en 2012. Nous reviendrons sur ce point lors du débat sur le budget primitif.

Pour terminer mon intervention sur le rapport social, que nous avons eu tardivement, je dirai : pour nous les dépenses de personnel ne sont pas des coûts. L'embauche de fonctionnaires correspond à une amélioration des services publics locaux, remplacer les agents de la Ville par des services externalisés n'est qu'une manière de contourner les problèmes.

Le retour en régie de l'eau à Paris est la preuve qu'une autre manière d'appréhender les services publics, plutôt que de sombrer dans la doxa libérale de l'externalisation des services ou des partenariats privés publics, est possible.

En voulant reporter des dépenses sur d'autres comptes ou, plus tard, pour améliorer artificiellement les comptes administratifs, il arrive très souvent qu'au final les citoyennes et les citoyens soient perdants et que le coût global soit plus élevé.

Nous comprenons les inquiétudes du personnel qui s'exprime dans de nombreuses directions de la Ville, notamment en faisant grève. La stabilité du personnel, le redéploiement des effectifs vers les nouveaux équipements ne sont pas des règles pour nous. Si l'on augmente les équipements, il faut prévoir la hausse des charges de personnel qui vont avec. Il faut prévoir aussi le remplacement du personnel qui part à la retraite. L'âge moyen est passé de 44 ans et 1 mois à 45 ans et 5 mois cette année. Donc quelles sont les créations de postes qui sont prévues par rapport à cela ?

Un autre élément à souligner. Si les agents de la Ville doivent subir la décision gouvernementale de la non revalorisation du point d'indice entre 2010 et 2017, à Paris cela a un impact très important sur la baisse du pouvoir d'achat des agents, du fait du coût élevé de l'immobilier à Paris. Il faut avoir des mesures contre cette précarisation.

Dans le rapport, on voit qu'alors que l'effectif a augmenté de 1,1%, la masse salariale n'a augmenté que de 0,33 %. Si des améliorations ont été apportées dans certaines catégories du personnel de la Ville de Paris, globalement la précarisation reste importante.

Pour conclure sur une note positive, je félicite le travail des ressources humaines qui a fait passer le taux de travailleurs handicapés de 3 % à 7,1 % entre 2004 et aujourd'hui. C'est relativement rare pour le souligner et féliciter ce travail effectué sur cette période.

Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Jérôme GLEIZES.

Mme Raphaëlle PRIMET pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

**Mme Raphaëlle PRIMET.** - Madame la Maire, mes chers collègues, je vais me concentrer sur la question des personnels de la Ville à travers 2 axes : premièrement, la création de postes par la Ville de Paris ; deuxièmement, la question de la déprécarisation des personnels.

Ma première observation concerne la création de 261 postes accompagnant l'ouverture d'équipements. C'est un bon point de départ car le jeu de redéploiement d'effectifs était arrivé en bout de course et a montré ses limites. Mais il y a encore des emplois à créer dans certains secteurs. Je pense, par exemple, aux bibliothèques. L'année 2013 a vu s'ouvrir plus de 1.200 places en crèche, accompagnées par l'embauche d'auxiliaires de puériculture,

d'agents techniques de la petite enfance et d'éducateurs de jeunes enfants. C'est mieux, même si les problèmes rencontrés dans ce secteur restent nombreux. Mais je ne rentre pas dans le détail car cette question a fait l'objet d'un vœu de notre groupe plus tard dans la séance.

La mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, bien qu'elle pose question à notre groupe de manière globale, a permis de créer de nouveaux postes d'ASEM et d'adjoints d'animation. La question des vacataires de l'animation a pu être traitée au travers du plan de déprécarisation. Cet effort devra se poursuivre avec l'objectif de titulariser des animateurs qui en feront la demande. Cette avancée est positive et peut contribuer à la structure d'une filière animation ambitieuse.

Je voudrais maintenant dire un mot de la déprécarisation des personnels. Engagé depuis mars 2013 avec l'adoption d'un plan pluriannuel d'accès à l'emploi, ce plan commence à porter ses fruits, mais il n'est pas facile de l'évaluer sur la base du seul rapport social. Nous ne disposons que de données partielles et il faudra un bilan précis lors d'une prochaine séance. Nous voyons qu'un effort a été réalisé pour les catégories C avec la titularisation de 434 agents. Néanmoins, rappelons que les ayant-droits de ce plan ont été identifiés sur la base de la loi Sauvadet selon des critères relativement restrictifs et que, malgré les efforts, la lutte contre la précarité des personnels de la Ville est loin d'être finie.

Le temps me manque pour parler de l'égalité hommes/femmes. Mais si je me félicite de la poursuite de la dynamique de la féminisation des effectifs, le groupe souhaiterait avoir plus de chiffres sur le sujet.

Je conclus mon intervention par un détour vers le compte administratif. Bien qu'en hausse, les dépenses liées au personnel traduisent des insuffisances. Ces insuffisances, mes chers collègues, ne relèvent pas de notre responsabilité, mais de celle du Gouvernement. Je le rappelle, le gel du point d'indice des fonctionnaires depuis 2010 perdure malgré le changement de Gouvernement. Ce blocage pèse lourdement sur le pouvoir d'achat des agents qui font face à la crise et doivent, entre autres, trouver à se loger dans un contexte que la spéculation immobilière frappe de plein fouet, surtout les revenus les plus modestes.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

Je donne la parole à Jean-Baptiste de FROMENT pour l'UMP.

**M. Jean-Baptiste de FROMENT.** - Merci, Madame le Maire.

Mes chers collègues, après le temps des dépenses, voici venir celui de la dette et de son nécessaire et douloureux remboursement. C'est à nos yeux le principal enseignement qu'il faut tirer du compte administratif 2013 qui nous est soumis aujourd'hui. Même s'il privilégie une présentation avantageuse et - pour les raisons exposées par mon collègue, M. GABORIAU - incomplète des finances de la Ville, ce document permet de prendre conscience d'une réalité qui a longtemps pu être dissimulée. Notre collectivité s'est engagée dans une spirale de l'endettement qui est devenue difficilement contrôlable.

Quelle est la situation ? La dette consolidée de la Ville et du Département s'établit au 31 décembre 2013 à près de 3,7 milliards d'euros. C'est presque 4 fois le niveau de 2001 et cela correspond à une augmentation de 13,5 % en un an, ce qui est énorme.

Sans doute et, Madame la Maire, vous n'avez pas manqué - Mme la Maire qui est partie entre temps - de le faire remarquer, ce niveau d'endettement n'est-il pas en lui-même problématique : il reste plus faible que celui d'autres collectivités. Et la pression fiscale, pour avoir beaucoup augmenté sous les mandatures de M. Bertrand DELANŒ, demeure moins importante, c'est vrai, que dans certaines autres grandes villes. Mais il y a une chose beaucoup plus préoccupante que le niveau actuel de la dette : c'est son niveau à venir, qui peut se déduire, dès à présent, des éléments qui nous sont présentés dans le rapport financier. Je veux parler du fameux effet ciseau, qui a déjà été évoqué, y compris par mes collègues écologistes et communistes.

*(M. Mao PÉNINOU, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).*

D'une part, ces prochaines années, les recettes de la Ville vont très significativement diminuer, davantage encore qu'elles n'ont commencé à le faire sous l'action conjuguée de 3 phénomènes : la réduction programmée des dotations annuelles de l'Etat, qui ont déjà chuté de 74 millions d'euros en deux ans, la montée des péréquations et la baisse, probablement durable, du produit de la fiscalité immobilière. Le manque à gagner annuel sera de plusieurs centaines de millions d'euros.

Dans le même temps, le montant des investissements que vous avez promis aux Parisiens, et donc le montant des dépenses qu'il va falloir engager pour honorer ces promesses, ne va cesser d'augmenter. A l'heure où nous

parlons, sur les 12,3 milliards d'autorisations de programme toujours valides en 2014, 5,4 milliards attendent toujours un financement. Autrement dit, avant même que la Municipalité actuelle ne dépense le premier euro au titre de ses propres engagements de campagne - je rappelle qu'ils s'élèvent à près de 7 milliards d'investissements - il vous faudra trouver 5,4 milliards pour solder ceux de la mandature précédente.

Autre sujet de préoccupation dont on ne trouve pas trace cette fois dans le rapport financier qui nous est présenté : la façon dont certaines sociétés d'économie mixte semblent avoir été encouragées à financer des investissements dans les établissements publics. Si c'était avéré, il s'agirait d'une débudgétisation et nous aimerions quelques éclaircissements sur ce point.

Enfin, si dans un tel contexte les taux d'intérêt aujourd'hui extrêmement avantageux pour la Ville venaient - ce qui est assez probable - à augmenter, la situation budgétaire de notre Ville pourrait devenir carrément dramatique.

Alors, vous l'avez compris, Madame la Maire, qui n'est plus là, nous sommes inquiets parce que nous pensons que la situation de la Ville est grave sur le plan financier. Inquiets aussi parce que, de cette situation pourtant largement prévisible, vous n'avez pas dit un mot pendant la campagne électorale, vous engageant même sur de nouvelles dépenses sans les gager sur aucune économie précise et tout en promettant de ne pas augmenter les impôts.

Nous ne demandons, bien sûr, qu'à être rassurés. Mais, pour l'Exécutif municipal actuel, ce sera certainement au prix de certains ajustements douloureux. Dire la vérité, faire ce qui est nécessaire pour rétablir les finances de la Ville, impliquera inévitablement de renoncer à l'une ou l'autre de vos promesses de campagne. S'agira-t-il d'augmenter les impôts ? S'agira-t-il de renoncer à certains de vos grands chantiers ? De supprimer des postes de fonctionnaires ? C'est à vous de nous le dire.

Nous aurons naturellement l'occasion d'en rediscuter lors du débat budgétaire, mais, d'ores et déjà, des indications sur la manière dont vous comptez procéder nous seraient précieuses.

Je vous remercie.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. HÉLARD. Il reste près de 8 minutes pour son groupe.

**M. Eric HÉLARD**. - Merci. Monsieur le Maire, le rapport social de l'exercice 2013 de la Ville de Paris arrive à point nommé, après plusieurs semaines de malaise social dans notre Capitale. En effet, si nous nous contentons de la seule lecture du magnifique rapport de M. GRÉGOIRE et si j'écoute les orateurs ce matin, nous ne comprenons pas pourquoi les Parisiens voient tour à tour 140 établissements fermés du fait de la grève des personnels de la petite enfance, pourquoi les agents des mairies d'arrondissement font part de fortes revendications, pourquoi les conservateurs des bibliothèques font entendre leur colère, pourquoi les agents des piscines et des salles de sport poursuivent une grève qui commence à lasser les familles parisiennes.

Bref, on découvre que derrière les mots se cache une réalité beaucoup plus complexe, et pour tout dire, très préoccupante. Quand je lis l'avant-propos du rapport louant - je cite - la qualité du dialogue social au sein de la collectivité parisienne, je reste, avec mon groupe, perplexe et inquiet pour les personnels de la Ville.

La collectivité parisienne est une trop lourde machine, composée de 26 directions, 343 métiers, 55 corps, 99 grades et plus de 2.000 sites de travail. Les auxiliaires de la petite enfance, qui constitue la deuxième profession la plus représentée au sein de la collectivité, est également l'une de celles qui semblent le plus souffrir de ses conditions de travail. J'ai eu l'occasion, à de nombreuses reprises au sein de notre Assemblée, et encore récemment à l'occasion de votre communication sur les grandes orientations de la réforme données à l'administration parisienne, de tirer le signal d'alarme sur le mal-être au travail et le déficit de reconnaissance de certaines catégories de personnels de notre collectivité. Il y a un profond malaise social, qui couve depuis très longtemps, et je pense que nous sommes arrivés aux limites du supportable pour beaucoup d'entre elles.

Une véritable prise de conscience sociale de la part de l'Exécutif parisien devient indispensable, car ce n'est pas un phénomène nouveau, tant les conflits sociaux ont émaillé et marqué les deux précédentes mandatures. L'enquête adressée aux agents parisiens au printemps 2012, sobrement intitulée "Paris et moi", révèle que 33 % d'entre eux considèrent que leur motivation tend à baisser, ce qui constitue, d'après le rapport social de 2012, un niveau d'alerte justifiant de donner des suites à ces enseignements.

Pourquoi ces suites se font-elles attendre ? Mystère ! Et pendant ce temps perdu, le taux d'absentéisme, loin de se résorber, stagne au plus haut niveau, à 11 %, à mettre en parallèle à celui du secteur privé en Ile-de-France, qui est de 3,57 %. Les conséquences financières qui en découlent, vous le savez, sont colossales. Si les entretiens

de retour au travail après absence, l'augmentation des formations, la prévention des accidents du travail représentent autant d'avancées évidentes et louables, les résultats obtenus sont encore très insatisfaisants.

Alors, plusieurs points mériteraient un long développement, mais je suis limité par le temps. Aussi, je citerai seulement le recrutement des agents, qui pèchent par ces modalités parfois incomplètes et peu sélectives, générant a posteriori des reclassements qui auraient pu être évités. Je citerai également les catégories supérieures, qui butent contre le plafond de verre de la collectivité, faisant appel à des hauts fonctionnaires en détachement.

Et il y a un point sur lequel je voudrais insister : le rapport social glorifie la promotion de l'égalité hommes-femmes, et pourtant, force est de constater que les femmes sont trop souvent exclues des postes supérieurs d'encadrement. En dépit de l'adoption de la charte de l'égalité dans l'emploi en 2008, les inégalités perdurent et la mixité, bien qu'érigée en principe de l'action municipale, peine encore à être traduite dans les faits. Certes, la féminisation des effectifs s'accroît, avec 56,8 % de femmes. Cependant, les femmes sont surreprésentées dans les emplois de catégories C aux rémunérations les plus faibles, qu'elles occupent à 72,8 %, tandis qu'à contrario, elles demeurent sous-représentées en ce qui concerne les nominations sur les postes d'encadrement. C'était dans le rapport social pour l'exercice 2012 et cette mention a curieusement disparu du rapport social 2013.

*(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).*

Alors, on peut certes s'enorgueillir que la Commission de dénomination des rues de la Ville de Paris ait proposé, pour la première fois en 2013, une liste parfaitement paritaire de noms destinés à baptiser des lieux et voies publiques, mais l'effort ne peut se limiter à un simple effet d'annonce ou d'affichage public. Il doit concerner bien au contraire les forces vives employées par la Municipalité.

En résumé, la réalité est cruelle. La troisième mandature qui s'ouvre commence mal du point de vue social, et nous ne pouvons nous en réjouir dans un contexte national déjà fort tendu, car lorsque les personnels souffrent, c'est aussi les Parisiens qui en pâtissent.

Une nouvelle politique des ressources humaines doit urgemment être installée à la Ville de Paris. Recevoir les catégories les unes après les autres pour tenter de circonscrire des départs d'incendie ne saurait suffire. Il faut organiser un Grenelle du dialogue social, pour plus de décentralisation, plus de responsabilités dans les arrondissements, plus de proximité et de pouvoirs sur le terrain pour que les personnels se sentent à nouveau considérés et non ignorés d'une monstrueuse machine hyper-centralisée. C'est une proposition constructive et non polémique que nous vous soumettons, Madame la Maire. Sachez que nous sommes prêts, nous, centristes, à y participer dans l'intérêt des personnels et des Parisiens.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur HÉLARD, d'avoir mis l'accent sur le rapport social. Il y a beaucoup de sujets sur lesquels nous travaillons, sur lesquels nous sommes déjà engagés, et merci pour ce propos constructif, en partie.

Monsieur Christophe GIRARD, vous avez la parole pour le groupe Socialiste et Apparentés.

**M. Christophe GIRARD,** Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, la présentation du rapport social est chaque année un rendez-vous très important. La lecture de ces données nous amène au cœur du service public parisien. Derrière ces indicateurs statistiques sur les agents de notre collectivité, il est d'abord question de l'énergie qui anime chacun de nos projets pour Paris, car une collectivité où le travail est efficace et de qualité, c'est une collectivité où il fait bon travailler, cher Eric HÉLARD. Notre ambition d'une administration agile, réactive, face aux transformations de la société parisienne nécessite que chacun soit appuyé lorsqu'il rencontre des difficultés professionnelles, reconnu dans ses compétences, encouragé à les développer.

Comme ces dernières années, je retrouve cet état d'esprit dans le rapport social qui nous est présenté aujourd'hui, notamment, à travers la priorité accordée à la formation dans la politique parisienne de ressources humaines.

En 2013, ce sont 879.767 heures de formation - je répète ce chiffre : près de 900.000 heures de formation - qui ont été délivrées aux agents parisiens. Et au-delà du chiffre, je me réjouis de la qualité et de la diversité de cette offre, qui est devenue un puissant outil d'appui au progrès au sein de la Ville de Paris.

Je pense à la culture de l'innovation qui se diffuse chaque année davantage dans nos services, à l'appui des encadrants de proximité dans leurs fonctions de responsables, à l'amélioration de la prévention en matière de santé ou de risques psychosociaux au travail. Autant de progrès qui reposent très fortement sur notre effort de formation. D'ailleurs, parmi les faits marquants cette année 2013, je tiens à souligner le rôle de plus en plus important joué par

l'université des cadres pour accompagner les évolutions de notre collectivité autour de thématiques stratégiques comme la modernisation des systèmes d'information ou le développement des démarches de qualité à Paris.

Je pense également à la capacité de réaction face aux nécessités de l'actualité dont la Ville de Paris témoigne jour après jour. L'exemple de l'aménagement des rythmes éducatifs est révélateur. L'offre de formation qui a été proposée a joué un rôle crucial pour apporter les compétences nécessaires aux équipes d'animation afin de répondre aux attentes légitimes des parents et aux souhaits des enfants.

Je pense enfin à l'égalité des chances et au rôle d'ascenseur social de la collectivité parisienne que nous développons. L'effort de formation s'adresse à tous, y compris les catégories d'agents habituellement éloignés de cette offre. Ainsi, en 2013, plus de 1.500 agents ont pu suivre des cours de perfectionnement en français et mathématiques, et 67 agents ont suivi une formation en alphabétisation susceptible de changer considérablement leur vie.

L'importance de l'offre de formation est révélateur des efforts réalisés depuis 2001 afin d'améliorer les conditions de travail à Paris. Je pourrai également évoquer les progrès de la santé au travail, de la lutte contre les discriminations, de l'intégration des personnes en situation de handicap, du logement des agents municipaux ou encore des opportunités de mobilité interne à la Ville. On le voit : les champs abordés par la politique des ressources humaines parisiennes sont extrêmement larges. D'ailleurs, l'évolution de l'absentéisme présentée par ce rapport social est un bon indicateur des progrès que cette politique a permis de réaliser.

Ce rapport, mes chers collègues, a le mérite d'aborder le sujet en rappelant quelques vérités essentielles, trop souvent oubliées ou caricaturées. Tout d'abord, les taux d'absentéisme ne couvrent pas les mêmes définitions d'une collectivité à l'autre. Ainsi, à périmètre constant, l'absentéisme parisien est dans la moyenne des autres collectivités de plus de 150 salariés. Mais surtout, ce rapport nous présente une comparaison avec les années antérieures, le taux d'absentéisme évitable a baissé chaque année depuis 2011. Il s'élevait...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Monsieur le Maire, vous avez épuisé le temps de parole du groupe, je vous demande de conclure.

**M. Christophe GIRARD,** Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement. - J'arrive à la fin.

Pour conclure, je vais éviter les deux derniers chapitres qui étaient néanmoins importants, mais que vous connaissez.

Si les interventions de mes collègues Christian SAINT-ETIENNE et Jean-Baptiste de FROMENT étaient classiques et prévisibles, celle de Pierre GABORIAU pour le groupe UMP m'a surpris car je crois que, plus que jamais, les chiffres donnés sont des chiffres clairs dans un rapport digne d'une entreprise moderne.

Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous.

Monsieur LEGARET, vous avez la parole pour le groupe UMP

**M. Jean-François LEGARET,** maire du 1<sup>er</sup> arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues.

Vous avez décidé il y a quelques jours, Madame la Maire, de publier les feuilles de route de vos adjoints. Je les ai lues avec attention, j'y ai même fait quelques découvertes.

Alors, qu'en est-il des finances et du budget ?

A vous lire et à consulter le compte administratif, du moins ce qu'il en reste, et à entendre M. BARGETON en 1<sup>ère</sup> Commission, on a beaucoup de mal à trouver un cap cohérent et surtout une stratégie lisible.

Il nous semblerait en effet souhaitable et normal, alors que débute une nouvelle mandature, de pouvoir débattre de la stratégie financière de la collectivité parisienne.

J'ai posé cette question qui ne me semblait pas déplacée en 1<sup>ère</sup> Commission et M. l'adjoint chargé des finances m'a répondu : "On en parlera au moment des orientations budgétaires". Vous avouerez que c'est une réponse pour le moins courte et surprenante.

Mais, ce que j'ai lu avec attention dans la feuille de route de M. BARGETON, c'est que vous lui demandez : "afin d'assurer l'élaboration collective du budget, la réunion régulière du Conseil stratégique des Finances", lequel s'est réuni, paraît-il ; la semaine dernière.

Nous sommes donc rassurés, mes chers collègues, il existe une stratégie et il y a une nouvelle structure municipale pour la servir et dresser son plan d'action.

Qui y siège ? Nous l'ignorons, en tout cas apparemment pas les élus parisiens à la représentation proportionnelle.

La feuille de route va même plus loin. Elle précise que les grands axes de ce plan "pourront être communiqués au Conseil de Paris". Nous sommes vraiment absolument enchantés de cette hypothèse facultative.

Alors, quelle stratégie proposez-vous ?

Je répète, sur les recettes fiscales, vous nous avez dit et répété : pas d'augmentation des impôts. Alors, dans ce cas, comment comptez-vous assumer à la fois le tassement visible des droits de mutation, la baisse constante des dotations de l'Etat et la hausse des péréquations ?

Il y a d'ailleurs dans le rapport financier, en page 9, deux graphiques particulièrement éloquentes. C'est curieux, parce qu'on reconstitue les années 2011, 2012 et 2013 et, alors que sur tous les autres tableaux il y a une reconstitution historique qui remonte à 2008, on ne sait pas et je comprends les questions angoissées posées par Nicolas BONNET-OULALDJ et Mme SIMONNET il y a quelques instants : qu'en est-il de la dette de l'Etat dont on nous avait tant parlé ? Curieusement, ce point est totalement occulté.

En réalité - et sans discontinuité d'une mandature à l'autre - vous dépensez toujours davantage en fonctionnement et en masse salariale. De ce point de vue, les clignotants sont tous au rouge. Jean-Baptiste de FROMENT a évoqué la spirale préoccupante de l'endettement avec son quadruplement depuis 2001.

En réalité, vous le savez fort bien, votre marque de gestion, c'est que les dépenses d'investissement ont beaucoup moins augmenté que celles de fonctionnement. Vous avez fait exploser la fiscalité directe et indirecte, ce que montre d'ailleurs très clairement le rapport financier.

Il reste une question centrale qui s'impose : comptez-vous maintenir une même politique ? Dans quelles perspectives financières avec notamment la mise en route de la métropole ?

Nous aimerions avoir des réponses à ces questions stratégiques pour l'avenir de la capitale et l'avenir des Parisiens qui connaissent, dans une conjoncture économique très difficile, une diminution de leur pouvoir d'achat et les contribuables parisiens sont d'autant plus en droit d'exiger la vérité sur la gestion de leur ville et l'utilisation qui est faite de leurs impôts locaux.

Dans cet état d'esprit, il nous semblerait important que vous votiez avec nous la proposition de délibération que nous avons déposée, avec nos collègues UDI-MODEM, sur la réalisation d'un audit budgétaire et financier de la Ville et de ses satellites.

Une capitale comme Paris doit faire une évaluation précise de ses finances en début de mandature.

Madame la Maire, je vous le demande à nouveau : quand pourrons-nous enfin débattre de la stratégie financière de Paris et de ses conséquences sur la qualité de vie des Parisiens ?

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur LEGARET.

Nous aurons le débat sur les orientations budgétaires au moment du débat sur les orientations budgétaires et, d'ailleurs, cela démarre assez vite.

Monsieur GOUJON ?

**M. Philippe GOUJON,** maire du 15<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Un mot sur le compte administratif du budget spécial de la Préfecture de police dont l'exécution comptable, c'est vrai, s'est légèrement améliorée en 2013 puisque le résultat net, au 31 décembre 2013, de la section de fonctionnement se traduit par un excédent d'un peu plus de 1,1 million, ce qui est une très bonne nouvelle.

En revanche, le résultat net de la section d'investissement se traduit par un excédent de près de 14 millions d'euros alors que, quand les investissements d'un exercice budgétaire sont réalisés, cette section doit enregistrer un déficit comptable et non un excédent.

Alors, vous essayez de minimiser la gravité de la situation en expliquant que cet excédent de la section d'investissement a pour finalité principale de financer des projets informatiques structurants.

Mais, comme cela fait plusieurs années, Monsieur le Préfet, que l'on nous parle dans les délibérations budgétaires de la P.P. de ses projets informatiques, lors de l'examen du compte administratif 2012, notre collègue Pierre GABORIAU avait demandé à votre représentant de nous dire s'ils seraient opérationnels un jour. On nous avait indiqué que ces projets étaient lancés, qu'ils se déployaient selon le calendrier initialement prévu. Quel est-il ?

Vous reconnaissez dans le même temps que le niveau de consommation des crédits de paiement pour les autres équipements est en légère baisse par rapport à l'exercice 2012 en raison principalement des délais de procédure de certains marchés publics pour la réalisation de projets informatiques.

Je crains fort que le calendrier initialement prévu pour la mise en œuvre effective des projets informatiques précités soit un peu décalé, il serait utile que notre Assemblée y voie un peu plus clair.

Maintenant, pour les investissements immobiliers de l'administration générale, la situation s'est hélas encore dégradée s'agissant des autorisations de programme.

Alors que le taux d'individualisation des A.P. avait été de 51 % en 2008, il n'a été que de moins de 7 % en 2013, la chute est considérable. Il en est de même pour les crédits de paiement, d'ailleurs.

En ce qui concerne les investissements immobiliers de la brigade, la situation s'est nettement améliorée s'agissant des A.P., même si nous sommes encore très loin de la situation de 2008 ou de 2009 qui était évidemment bien meilleure.

S'agissant des crédits de paiement, une baisse de leur utilisation a été constatée puisque ceux-ci ont été consommés à hauteur de 98 % en 2012 et seulement à 81 % en 2013.

Les dépenses de personnel sont la parfaite illustration de l'insincérité du budget spécial primitif, puisqu'il est indiqué dans l'exposé des motifs que, comme les années précédentes, des redéploiements ont été opérés en fin d'exercice de façon à s'ajuster au mieux à la réalité des besoins.

En fait, cela concerne pour l'essentiel - et je lui reproche - les articles financés par la Ville de Paris car les crédits de personnel figurant au budget spécial primitif ne correspondent pas à ce qui est nécessaire. La Préfecture de police, à cause de la Ville de Paris, a dû comme d'habitude gérer la pénurie.

En ce qui concerne pour terminer la situation de l'activité d'enlèvement de véhicules, là aussi l'insincérité du budget est flagrante, comme chaque année d'ailleurs malgré nos observations, malgré, c'est vrai, une légère amélioration de la situation cette année.

Tout d'abord il est difficile, je l'ai déjà dit, d'avoir une vision exacte des conditions d'exécution des dépenses faites en 2013 pour les sociétés d'enlèvement de véhicules puisque, comme en 2012, le BP 2013 ne comportait pas dans ses annexes le compte d'exploitation des fourrières.

Nous ne savons donc pas quelle était la somme budgétée au B.P. 2013. Il est cependant indiqué dans l'exposé des motifs du compte administratif 2013 que les crédits ont été abondés en BP 2013 de 3,5 millions d'euros.

Alors, on constate à la lecture du compte d'exploitation des fourrières du compte administratif 2013 qu'il a été effectivement dépensé en 2013 en faveur des sociétés d'enlèvement 18.657.400 euros.

Le même compte d'exploitation figurant au B.P. 2014 indique qu'il n'était budgété cette année que moins de 18 millions. Vous voyez la différence. Il y a donc fort à parier que les crédits prévus en 2014, comme les années précédentes, ne suffiront pas à couvrir ces dépenses. Si l'activité d'enlèvement des véhicules se poursuit au même rythme, il devrait manquer un peu moins d'un million en 2014.

Quant aux recettes provenant de l'activité des fourrières, là aussi l'absence de compte d'exploitation en annexe ne permet pas de savoir le montant des recettes espérées, c'est bien dommage.

Toutefois, dans l'exposé des motifs du compte administratif 2013, il nous est précisé que les recettes prévisionnelles avaient été fixées à 38,8 millions, exactement le même chiffre d'ailleurs que l'année passée.

De ce fait, comme elles ont été recouvrées à hauteur de 35,3 millions, il a été enregistré en 2013 une moins-value de 3,5 millions.

Lorsque l'on sait que le même compte d'exploitation figurant dans les annexes du budget primitif de 2014 indique qu'il était prévu cette année des recettes à hauteur de 38,8 millions, il y a fort à parier que cet objectif ne sera pas atteint, il manquera donc près de 3,5 millions, Monsieur le Préfet de police, en 2014 au titre des recettes de fourrière.

Je constate donc que l'insincérité du budget spécial primitif concerne toujours les articles financés par la Ville de Paris et qu'aucun crédit supplémentaire n'est affecté en cours d'exercice budgétaire par exemple, en 2013, la contribution de la Ville de Paris à la section de fonctionnement du budget spécial prévu au BP n'a pas évolué d'un seul euro de la DM1 à la DM2.

Si vous voulez, Madame la Maire, mettre vos discours concernant le soutien apporté à la police par la Ville en adéquation avec vos actes, ce dont je ne doute pas, il vous appartiendra alors d'accorder les crédits supplémentaires qui manqueront, c'est évident - j'en ai fait la démonstration -, à la Préfecture de police lors de l'examen de la décision modificative n° 1 en juillet prochain.

Sinon, une fois encore, et malgré les belles paroles, c'est le service public de la police qui s'en trouvera une nouvelle fois dégradé.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - A l'issue de ce débat, je voudrais, bien sûr, remercier l'ensemble des orateurs des groupes et donner la parole, pour répondre, tout d'abord à Julien BARGETON, puis Emmanuel GREGOIRE qui répondra sur le rapport social et, bien sûr, M. le Préfet de police sur les aspects relatifs au budget de la P.P.

Julien BARGETON ?

**M. Julien BARGETON**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, l'examen de ce compte administratif est à la fois l'occasion de dresser le bilan de l'exercice 2013 mais aussi d'évoquer le contexte financier de ce début de mandature ; plusieurs orateurs l'ont fait.

Pour commencer, j'avoue avoir un peu de mal à comprendre certaines critiques émises sur le nouveau rapport qui vous a été transmis. Vous y trouverez des informations supplémentaires et, il me semble, intéressantes ; Rémi FÉRAUD l'a souligné, d'ailleurs. Le budget vous y est présenté non seulement par nature, comme d'habitude, mais également par politique publique, dans un souci de transparence et de pédagogie.

C'est un progrès considérable.

Je remercie d'ailleurs M. GABORIAU de l'avoir relevé. Je lui précise que certaines de ses demandes, notamment les montants des crédits de paiement par rapport aux autorisations de programme, figurent bien dans les tableaux budgétaires mais, cela dit, comme le faisait mon prédécesseur, j'apporterai les éléments complémentaires dont vous avez besoin en 1ère Commission. Je pense que la plupart des demandes que vous formulez se trouvent en réalité dans les tableaux que vous nous avez transmis, mais s'il y a des demandes complémentaires, je n'ai pas de difficulté à vous les transmettre.

Je remercie d'ailleurs la Direction des finances pour le travail accompli en vue de cette nouvelle présentation qui apporte, je trouve, beaucoup.

Notre collectivité a su concilier en 2013 une gestion financière prudente et rigoureuse, et des efforts conséquents, dans un contexte où la dépense publique contribue à soutenir l'activité économique.

Ainsi, dans la continuité des précédents exercices, le compte administratif 2013 reflète à nouveau notre engagement de toujours améliorer le quotidien et la qualité de vie des Parisiens. Malgré la stagnation des recettes de fonctionnement, résultat de la diminution des dotations de l'Etat, et de la forte baisse du produit de la fiscalité immobilière, l'effort financier en faveur de l'aide sociale, de la solidarité, de l'insertion, de l'emploi, de la famille a été poursuivi, celui-ci représentant un montant de 2,2 milliards pour l'effort social sur 6,4 de dépenses réelles de fonctionnement, soit le tiers de notre budget de fonctionnement. Il s'agit ainsi de notre premier poste de dépenses.

Les dépenses de fonctionnement dans leur ensemble ont, par ailleurs, été maîtrisées, celles-ci augmentant de 2,9 % de 2012 à 2013, principalement sous l'effet de la montée en puissance de la péréquation, en hausse de 80 millions d'euros par rapport à 2012.

Une fois l'impact de cette péréquation neutralisé, les dépenses de fonctionnement ont progressé de seulement 1,7 % par rapport à 2012 et les contributions pèsent lourd dans notre budget de fonctionnement, pour près de 780

millions d'euros ; je pense au S.T.I.F., à la Préfecture de police, au SYCTOM notamment. Nous devons d'ailleurs être aussi exigeants avec ces partenaires dans la maîtrise de leur gestion que nous le sommes avec nous-mêmes.

Les autres postes de notre budget de fonctionnement sont marqués par le sérieux que vous avez évoqué, Madame la Maire.

Les charges à caractère général, qui inclue les dépenses relatives à l'éclairage, l'entretien de la voirie, la collecte des ordures ménagères, la gestion des crèches, sont stables par rapport à 2012.

La masse salariale progresse de 2 %.

Les subventions et participations, qui représentent 530 millions d'euros à peu près, ont progressé de 1,5 % seulement, à même périmètre, cette évolution portant d'ailleurs principalement sur le financement des places en crèche associative.

Donc, non, Monsieur SAINT-ETIENNE, la dépense dans son ensemble est maîtrisée, est extrêmement stable.

D'ailleurs, cela a été remarqué, notamment par Mme SIMONNET, qui n'a pas manqué de souligner cette maîtrise du budget de fonctionnement, qui a permis d'assurer un niveau d'épargne brute très satisfaisant, bien que décroissant, pour un montant de 573 millions d'euros. Se sont ajoutées à cette épargne brute des recettes d'investissement en plein essor, qui atteignent 671 millions d'euros contre 577 en 2012.

Ainsi, le F.C.T.V.A., que personne d'ailleurs n'a mentionné, témoigne de la réalité du dynamisme de notre investissement, car il est remboursé sur la base des travaux réellement effectués.

Ces ressources nous ont permis de préserver la capacité d'autofinancement de la collectivité parisienne, alors même que notre effort atteint un point haut à 1,7 milliard d'investissement, en hausse de 78 millions par rapport au compte administratif précédent.

Les orateurs de la majorité, je les en remercie, ont souligné cet effort.

Je rappelle, oui, Monsieur de FROMENT, que les collectivités, et notamment les communes, sont à l'origine des trois quarts des investissements publics. Nous assumons cet effort d'investissement.

Dès lors, en accentuant les dépenses, Paris contribue au soutien de l'activité économique et de l'emploi. Ce sont près de 50.000 emplois directs et indirects que nous aidons en finançant autant d'investissements.

En matière d'investissements, la priorité a été donnée :

- au logement, avec une hausse de 43 millions ;
- aux crèches, une hausse de 22 millions ;
- aux autres actions sociales, une hausse de 26 millions d'euros.

Oui, le compte 2013 marque aussi l'avancement et la concrétisation de projets urbains d'envergure, ambitieux, qui contribuent à transformer le paysage métropolitain, avec l'extension du tramway, la poursuite du réaménagement des Halles, le début des travaux visant la désaturation de la ligne 13.

Je remercie M. BROS, notamment, d'avoir souligné toutes ces actions qui se prolongeront dans la mandature qui s'ouvre.

Toutefois, ce compte administratif est marqué par le contexte dans lequel il s'inscrit :

- un contexte de crise économique pesant à la hausse sur les dépenses, en particulier les dépenses sociales ;
- un contexte de diminution des dotations versées par l'Etat qui pèse sur notre épargne ; M. BONNET a décrit cet échange trapu avec l'Etat et cette diminution est appelée à se poursuivre et à s'amplifier ;
- un contexte d'incertitude et de forte exposition à la volatilité de certaines recettes, fiscalité immobilière et contributions sur la valeur ajoutée, du fait des comportements d'optimisation de certaines entreprises pour la C.V.A.E., dans le domaine de la banque et des assurances en particulier.

Je remercie également M. BELLARD de ce qu'il a dit sur la nécessité de réfléchir aux modes de financement et d'inventer des recettes nouvelles.

La diminution du résultat de fonctionnement en est la preuve : nos marges de manœuvre se resserrent et il faudra, encore plus qu'aujourd'hui, composer avec des contraintes exogènes.

Malgré ce contexte, le compte administratif 2013 témoigne de la bonne santé financière de la collectivité parisienne, avec des ratios de solvabilité bien meilleurs que ceux de la moyenne nationale. Il témoigne également d'une gestion saine et prudente.

Monsieur de FROMENT, je ne peux pas vous laisser dire que la situation est grave. A taux d'imposition inchangé, la variation de l'encours de la dette a pu être maîtrisée, le montant total de la dette s'établissant à 3.655 millions au 1er janvier 2014. Le ratio d'endettement est de 46 % fin 2013, contre 81 % pour la moyenne des communes de plus de 100.000 habitants. Je vous fais grâce des comparaisons avec notamment Bordeaux, M. LAURET les a extrêmement bien faites et bien présentées. Vous les connaissez.

Le taux d'intérêt de la dette est particulièrement faible, signe que nous empruntons dans de bonnes conditions.

Là aussi, Monsieur de FROMENT, je voudrais vous rassurer : nous n'avons pas, à court terme, d'inquiétude particulière sur la hausse, même s'il faut être attentif. Mais c'est vrai que l'inflation étant particulièrement faible, pour l'instant, les taux d'intérêt sont plutôt orientés à la baisse, du fait des décisions des banques centrales.

Sur le mode de financement, la régulation du système financier appartient à l'Etat. La Ville est attentive à emprunter au meilleur taux, mais je partage ce qu'a dit M. GLEIZES sur la diversité des modes de financement. Nous devons innover, toujours innover, dans ce secteur-là comme d'autres, mais aussi, nous l'assumons, être attentifs à avoir un taux d'intérêt bas : 2,9 % en moyenne, c'est extrêmement bas pour une collectivité locale.

Collectivement, ce compte administratif nous montre qu'il est de notre responsabilité de veiller à la répartition efficace de nos ressources, dès cette année, afin de préserver à terme les fondamentaux financiers sains et solides qui sont les nôtres.

C'est dans cette même démarche que nous nous engagerons, Monsieur LEGARET. Effectivement, je vous ai répondu que toute cette stratégie financière, c'est normal, qui est préparée, discutée par l'Exécutif, proposée à l'ensemble des élus, eh bien, elle le sera dans les grands temps budgétaires que nous avons : le budget supplémentaire en juillet, le débat d'orientations budgétaires en novembre... enfin, à l'automne, et puis le budget primitif en 2015.

Ne faites pas semblant, Monsieur LEGARET, de confondre les exercices budgétaires ! Je sais que vous ne le faites pas.

En tout cas, cette vision qui nous a animés est bien celle que nous prolongeons : assurer le meilleur service pour les Parisiens dans la meilleure gestion financière possible.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Julien BARGETON, pour cette réponse très précise.

Permettez-moi de remercier aussi Bernard GAUDILLÈRE, puisqu'il était adjoint aux finances en charge du compte que nous examinons aujourd'hui. Si nous sommes dans une situation saine, avec les difficultés que nous connaissons dans un environnement de crise et de baisse des dotations de l'Etat, si nous pouvons présenter ces comptes aujourd'hui de cette façon-là, c'est aussi parce qu'il y a eu ce travail remarquable fait par Bernard GAUDILLÈRE durant la précédente mandature.

Je voudrais à présent donner la parole à M. Emmanuel GRÉGOIRE pour répondre sur le rapport social.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint. - Je vous remercie.

Madame la Maire, chers collègues, le rapport social est un exercice unique pour la collectivité territoriale. C'est un exercice de transparence, de pédagogie sur la politique de ressources humaines de la collectivité.

C'est la quatrième édition de ce rapport social et je tiens à préciser méthodologiquement que c'est un document qui complète, mais qui ne se substitue pas au bilan social qui sera présenté aux organisations syndicales lors du CTP central du 26 juin prochain. Grâce à un important travail de la DRH et des directions, nous disposons aujourd'hui d'une information très complète sur les ressources humaines, dont la Chambre régionale des comptes a reconnu la grande qualité.

Quelques éléments généraux : la Ville de Paris a mis en place en 2013 une gestion responsable en redéployant ses effectifs sur des missions qui permettent de mieux répondre aux attentes des Parisiens et des

Parisiennes. Nous mettons en place des emplois sur les secteurs où nous en avons besoin, sur les nouveaux services que nous créons, sur le développement du service public parisien. Comme l'a souligné Rémi FÉRAUD en 2013, cela s'est traduit, pour rappeler quelques chiffres généraux, par la création de 261 postes au titre des équipements nouveaux, les recrutements pour la mise en place de l'aménagement des rythmes éducatifs et un point important, la résorption de l'emploi précaire.

Je m'y attarde pour apporter quelques précisions suite aux remarques de Mme Raphaëlle PRIMET, d'abord car le bilan social permettra de détailler un certain nombre de considérants sur ce schéma de déprécarisation. Pour rappeler d'abord que le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire s'appuie sur une délibération votée lors du Conseil des 25 et 26 mars 2013 conformément à la loi, vous l'avez dit, et qu'il a concerné en 2013 472 personnes. En tout, ce sont 1.000 personnes qui seront concernées sur la période 2013-2016.

Le deuxième volet de la déprécarisation, outre la titularisation, c'est la transformation de vacataires en contractuels. Il a été dit plusieurs fois par les intervenants combien notamment l'aménagement des rythmes éducatifs avait permis de renforcer la création des contrats actuels au détriment des vacataires qui sont une forme bien trop fragile d'emplois.

Je ne détaillerai pas ici tous les grands axes de la politique de ressources humaines tels qu'ils ont été rappelés par Rémi FÉRAUD, par Jean-Bernard BROS, Jérôme GLEIZES, Raphaëlle PRIMET et Christophe GIRARD : évidemment, la promotion de l'égalité femmes hommes - j'y reviendrai dans un instant -, l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap, la politique engagée en faveur de chaque âge avec la signature en 2013 d'un important accord-cadre Âges et générations, la politique active de soutien à l'insertion de professionnels et la formation. Je sais que nous aurons l'occasion d'y revenir souvent.

Je reviendrai, Monsieur HÉLARD, sur deux points que vous avez évoqués. Tout d'abord, sur l'absentéisme, comme l'a rappelé Christophe GIRARD, plutôt que de se limiter à comparer l'absentéisme des collectivités territoriales avec le privé, ce qui n'a aucun sens, ni techniquement parce que ce ne sont pas les mêmes définitions, ni philosophiquement car ce ne sont pas les mêmes missions, au contraire, vous auriez pu vous réjouir et soutenir l'Exécutif et l'administration dans leur effort, notamment en cohérence avec l'accord-cadre Santé et sécurité au travail signé en 2012, de lutter contre les troubles musculo-squelettiques, les risques psychosociaux, les maladies professionnelles et les accidents du travail, notamment du fait du vieillissement global des agents.

Cela nous a permis de faire diminuer le taux d'absence compressible. Ce taux diminue depuis trois ans maintenant : en 2013, il n'est que de 6,18 %. Bien sûr, au-delà de ce chiffre encourageant, il reste du travail, et je retiens avec intérêt votre souhait de participer à cet effort collectif.

Sur l'égalité femmes hommes, certes les inégalités perdurent et la Maire l'a rappelé dans la feuille de route qu'elle m'a adressée, mais, les choses progressent. Il y a une progression du nombre de femmes dans les postes d'encadrement : 41,8 % en 2013 contre 38,5 % en 2012, en sachant que le Comité de direction est déjà paritaire. Amélioration des RPP dans les corps particulièrement féminisés, ratio promus-promouvables qui permet des progressions de carrière le plus rapidement possible. Plus 700 postes de promotion dans les RPP 2013-2015 pour les ACEM, les ATE, les ATEP et les auxiliaires de puériculture.

Vous proposez également un Grenelle du dialogue social. Si je ne pense pas utile de garder ce nom, je dois dire que c'est un peu l'esprit qui, en tout cas, nous habite. Si vous avez lu la feuille de route que m'a adressé la Maire, vous constaterez qu'il est désormais prévu de définir chaque année, avec les organisations syndicales, un agenda social qui fera l'objet d'une grande rencontre annuelle d'échange et de travail entre les élus, l'administration et les organisations syndicales.

Nous souhaitons poursuivre la méthode des accords-cadres et de nombreux thèmes seront à l'ordre du jour : le logement pour les personnels, le suivi et l'évaluation des accords-cadres existants, santé et prévoyance, les ratios promus-promouvables, la refonte des règles d'indemnisation le dimanche à la Ville, et bien d'autres thèmes. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

Enfin, un point sur lequel je souhaite insister pour conclure : la mobilité, parce que c'est un thème qui n'a pas beaucoup été développé dans les interventions. La mobilité des personnels, notamment au travers des formations, mais également en diversifiant les parcours professionnels, est un enjeu majeur pour notre collectivité. Nous devons permettre aux agents de construire de véritables parcours professionnels. C'est un enjeu pour la fidélisation des agents, et c'est un enjeu pour la modernisation de l'administration.

A cet égard, je tiens à saluer une initiative prise par la Ville et mise en place début 2014. C'est la création du centre mobilité carrière à la direction des ressources humaines, destiné à accueillir les agents qui souhaiteraient changer de poste à court ou moyen terme. Nous poursuivrons ces efforts en faveur de la mobilité et des

reconversions, en particulier pour les agents qui, en raison de situations personnelles difficiles, ne sont plus aptes à exercer leur métier d'origine.

Voilà les grands points que je voulais souligner.

Pour toutes les questions de détail, nous aurons l'occasion d'y revenir dans le cadre de la publication du bilan social.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Emmanuel GREGOIRE, pour ces réponses.

Je donne la parole à M. le Préfet de police.

**M. LE PRÉFET DE POLICE.** - Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, je voudrais répondre plus particulièrement aux observations et aux questions qui ont été posées par Monsieur Philippe GOUJON, qui a bien voulu mentionner d'ailleurs dans son propos, la qualité de la gestion du budget de fonctionnement. Je précise que la consommation des crédits de fonctionnement s'est élevée à 99,04 % des crédits budgétés, ce qui est la plus élevée de ces dernières années.

Vous avez bien voulu, Monsieur le Conseiller, saluer particulièrement l'excédent dégagé sur la section de fonctionnement. Je vous confirme que cela correspond à une attention toute particulière à la gestion des crédits que votre assemblée accorde à la Préfecture de police. Elle traduit l'effort de rationalisation et d'optimisation des crédits que vous affectez à la Préfecture de police.

Sur l'investissement, vous avez posé un certain nombre de questions, Monsieur le Conseiller. D'abord, l'excédent que vous évoquez, qui est relativement important, j'en conviens, correspond à un excédent cumulé sur plusieurs exercices. Pour le seul exercice 2013, l'excédent reste inférieur à un million d'euros.

Comme vous l'avez rappelé, comme je l'avais déjà dit, cet excédent a vocation à financer des projets informatiques pluriannuels. Pour répondre à vos interrogations précises sur ce point, j'ai plaisir à vous annoncer que deux d'entre eux sont rentrés dans une phase opérationnelle et vont donc aboutir à une consommation substantielle de crédits en 2014. Il s'agit d'abord du système d'information comptable et financier, le SICF, qui est une sorte de système chorus de gestion de la dépense publique pour la Ville de Paris, comme nous l'avons mis en œuvre pour les dépenses de l'Etat.

C'est effectivement engager la même réforme et avoir les mêmes informations sur l'exécution de la dépense, un meilleur pilotage de l'exécution de la dépense publique. Ce système, équivalent de chorus à la Ville, va devenir opérationnel le 1er janvier 2015. On aura une consommation de crédit importante.

Il y a un deuxième projet qui est le système d'informations décisionnelles de la préfecture de police, qui est un système cartographique qui va servir à la brigade des sapeurs-pompiers pour optimiser sa réponse opérationnelle aux interventions dont elle a la charge, et qui va permettre d'améliorer le pilotage commun des opérations de secours entre la brigade des sapeurs-pompiers et les services de police.

Là encore, c'est un système qui est en expérimentation et qui devrait être pleinement opérationnel en 2015. S'agissant de l'investissement immobilier, les chiffres que vous avez cités reflètent les décalages d'un certain nombre de projets, des projets importants, des projets lourds. Je pense à la mise aux normes de la caserne de la Cité et la création d'un nouvel accueil du public dont vous voyez les travaux avancer, d'ailleurs, quand vous passez sur la place Louis-Lépine.

Je pense aussi aux opérations de la brigade, centre de secours d'Ivry, de Livry-Gargan et cette grande opération de Limeil Valenton Brévannes.

Reste la question traditionnelle, mais il faudrait faire en sorte qu'elle ne le soit plus, des crédits consacrés aux opérations d'enlèvement.

D'abord, en termes de présentation, la demande que vous aviez présentée l'année dernière a été entendue et le compte d'exploitation a été introduit dès le budget primitif 2014, ce qui facilitera votre lecture en fin d'année.

Sur le fond, vous avez rappelé le déficit structurel qui régit le compte "fourrières". Cette question a donné lieu à une prise en compte l'an dernier par l'abondement du budget spécial de 2 millions d'euros supplémentaires, une somme qui a été reconduite en 2014.

Pour autant, le décalage entre les recettes de fourrière et l'évolution à la hausse chaque année des dépenses engagées par l'activité d'enlèvement, du fait notamment de l'évolution des charges générées par les marchés, a continué de s'accroître en 2013.

Ainsi, le déficit du compte "fourrières" a atteint 8,5 millions d'euros en 2013 contre 6,5 millions en 2012.

Si la finalité de l'activité d'enlèvement est une finalité de service public et n'a pas forcément vocation à dégager un excédent, bien sûr, le déficit supplémentaire de 2 millions d'euros engendré en 2013 par l'activité d'enlèvement contraint la Préfecture de police à compenser en gestion ce déficit par un effort important sur les autres dépenses, notamment les dépenses de personnel.

Sur les enlèvements eux-mêmes, la Préfecture de police a décidé de maintenir un niveau globalement constant des enlèvements dans la Capitale.

Ce sujet, Monsieur le Conseiller, sera abordé lors de l'entretien budgétaire de mi-année que j'aurai dans quelques jours avec M. l'adjoint aux finances.

Nous devons en effet réfléchir et, encore une fois, cette question n'est pas nouvelle, elle date depuis des années, réfléchir à de nouvelles modalités d'organisation de ce service. Je ne peux pas aborder cette question aujourd'hui, mais je crois que nous en parlerons avec M. l'adjoint aux finances très prochainement.

Voilà, Mesdames et Messieurs les Conseillers, les réponses que je pouvais apporter à ces questions pertinentes. Je voudrais simplement, en conclusion, vous confirmer que la Préfecture de police s'inscrit dans l'effort général d'optimisation des ressources et de maîtrise de la dépense.

Madame la Maire, nous serons à vos côtés pour faire face effectivement aux difficultés que nous pouvons rencontrer aujourd'hui. Nous ferons les efforts nécessaires de rationalisation des dépenses.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Monsieur le Préfet. Merci, chers collègues.

Conformément à la loi et au règlement, je dois quitter la séance pendant le vote, donc bon vote.

*(M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).*

**M. Bruno JULLIARD,** premier adjoint, président. - Mes chers collègues, nous allons maintenant procéder au vote des différents comptes de la Ville.

Je commence par mettre aux voix, à main levée, le compte administratif d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris de 2013, projet de délibération DF 1001.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie, le projet de délibération est adopté. (2014, DF 1001).

Je mets aux voix, à main levée, le compte de gestion d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris 2013, projet de délibération DF 1002.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2014, DF 1002).

Je mets aux voix, à main levée, le compte administratif des états spéciaux des arrondissements de 2013, projet de délibération DF 1003.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DF 1003).

Je mets aux voix, à main levée, le compte de gestion des états spéciaux des arrondissements de 2013, projet de délibération DF 1004.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DF 1004).

Je mets aux voix, à main levée, le compte administratif du budget annexe du Service technique des transports automobiles municipaux de 2013, projet de délibération DILT 1003 - DF.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie, le projet de délibération est adopté. (2014, DILT 1003 - DF).

Je mets aux voix, à main levée, le compte de gestion du budget annexe du Service technique des transports automobiles municipaux de 2013, projet de délibération DILT 1004 - DF.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2014, DILT 1004 - DF).

Je mets aux voix, à main levée, le compte administratif du budget annexe de l'assainissement de 2013, projet de délibération DPE 1006 - DF.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2014, DPE 1006 - DF).

Je mets aux voix, à main levée, le compte de gestion du budget annexe de l'assainissement de 2013, projet de délibération DPE 1005 - DF.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DPE 1005 - DF).

Je mets aux voix, à main levée, le compte administratif du budget annexe de l'eau de 2013, projet de délibération DPE 1008 - DF.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2014, DPE 1008 - DF).

Je mets aux voix, à main levée, le compte de gestion du budget annexe de l'eau de 2013, projet de délibération DPE 1009 - DF.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DPE 1009 - DF).

Je mets aux voix, à main levée, le compte administratif du budget annexe du fossoyage de 2013, projet de délibération DEVE 1017 - DF.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DEVE 1017 - DF).

Je mets aux voix, à main levée, le compte de gestion du budget annexe du fossoyage de 2013, projet de délibération DEVE 1016 - DF.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2014, DEVE 1016 - DF).

Je mets aux voix, à main levée, le compte administratif du budget spécial de la Préfecture de police de 2013, projet de délibération PP 1009.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité, je vous remercie. (2014, PP 1009).

Je mets aux voix, à main levée, le compte de gestion du budget spécial de la Préfecture de police de 2013, projet de délibération PP 1008.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité, je vous remercie. (2014, PP 1008).

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint, président. - Je vous propose une suspension de séance de deux minutes, le temps de faire revenir la Maire de Paris.

Je vous remercie.

### **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à onze heures cinq minutes, est reprise à onze heures dix minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).*

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, nous redémarrons la séance.

**2014 SG 1062 Communication sur les berges de la Seine.**

**2014 SG 1060 Berges de Seine – Convention de mécénat avec Olympus France.**

**2014 SG 1061 Convention de mécénat avec la Compagnie des Bâteaux-Mouche.**

**2014 DVD 1007 Dignes parisiennes de protection contre les crues de la Seine - Marché d'études relatif aux exigences réglementaires en matière de sécurité.**

**2014 DVD 1027 Entretien de l'embarquement reliant le port de Solferino au quai Anatole France (7e) - Marché de services - Modalités de passation.**

**Vœu déposé par l'Exécutif relatif aux berges de Seine.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous passons à l'examen de différents projets de délibération SG 1060, SG 1061, DVD 1007, DVD 1027 et un vœu relatifs aux berges de la Seine.

Mes chers collègues, il y a donc un an que les berges de la rive gauche sont ouvertes. C'est suffisamment important pour que chacun puisse s'y intéresser... Il y a désormais un an que les berges de la rive gauche sont ouvertes à toutes celles et ceux qui habitent, visitent ou fréquentent notre ville. Au cours des 12 derniers mois, nous avons pu voir cet aménagement emblématique d'une nouvelle conception de la métropole évoluer au gré des saisons et des usages. Les Parisiens ont su s'approprier ce lieu. Comme nous nous y étions engagés, nous avons également eu l'occasion de suivre précisément son impact en termes d'environnement, de circulation, mais également de vitalité économique, touristique, de création d'emplois et de rayonnement culturel.

Nous sommes donc aujourd'hui en mesure de dresser un bilan objectif et exhaustif de cette opération de rénovation et de réinvention urbaines. En transformant une autoroute urbaine en promenade de 4 hectares et demi le long de la Seine, nous souhaitons avant tout restituer aux Parisiens et aux amoureux de Paris un des joyaux de leur patrimoine. Dans le même temps, nous espérons, en mettant fin à la confiscation de cet espace par la circulation automobile, que la pollution y accuserait un net recul. Enfin, nous misions sur la capacité des grandes artères parisiennes pour que la fluidité du trafic ne soit pas gravement affectée.

C'est parce que le succès populaire, les avancées environnementales et la préservation de la mobilité sont au rendez-vous que nous pouvons envisager d'étudier l'extension de cet aménagement à certains secteurs de la rive droite. Dès leur ouverture au public au début de l'été 2013, les berges ont connu une très forte affluence, qui ne s'est jamais démentie par la suite. En un an, ce sont en effet plus de 2,5 millions de visiteurs qui sont venus profiter de ce nouvel espace public pacifié, aéré et convivial. Plusieurs équipements en particulier ont connu des niveaux de fréquentation records : l'archipel a par exemple accueilli un million de visiteurs en un an. Ce succès tangible s'est construit tout au long des 12 derniers mois.

Les activités proposées aux Parisiens ont ainsi évolué au gré des saisons. Après la réussite de la période estivale, l'hiver a été ponctué d'événements culturels ou sportifs fédérateurs. Les activités ludiques proposées aux jeunes Parisiens lors des vacances de Noël ou l'installation d'une halle couverte en début d'année ont, entre autres, constitué des temps de partage et de convivialité particulièrement importants.

Alors que la seconde saison estivale débute, les animations reviennent plus nombreuses, plus variées et plus accessibles. L'ouverture de nouveaux terrains de jeu, l'extension des horaires d'accueil ou encore l'installation de nouveaux restaurants permettent aux berges de continuer à progresser et à s'inventer. Se faisant, elles contribuent quotidiennement à la qualité de vie au sein d'une ville qui sait à la fois respirer et rayonner au cœur de son patrimoine.

Cette alchimie plébiscitée par les Parisiens repose sur la liberté procurée à tous les publics par l'aménagement souple et modulable que nous avons conduit. En sachant évoluer au gré des envies et des demandes des usagers, les berges se sont imposées comme un espace conçu et vécu démocratiquement.

Comme ils ont pu s'exprimer à chaque étape du projet, nos concitoyens continuent à participer à l'évolution d'un lieu qu'ils se sont pleinement approprié. Les associations, les fédérations sportives, les institutions culturelles prennent toutes leur part dans ce dialogue entre la société parisienne et l'ensemble des acteurs qui animent, entretiennent et font vivre un aménagement déjà emblématique à Paris et à l'échelle internationale. Les berges

démontrent ainsi tous les jours qu'il était possible d'imaginer de créer, d'entretenir et de faire progresser un nouvel espace public en comptant en permanence sur la participation citoyenne.

Ce sont donc les Parisiens eux-mêmes qui peuvent se prévaloir des bons résultats obtenus depuis un an sur les berges en matière de préservation de l'environnement. La pollution de l'air a en effet incontestablement baissé puisqu'au cours des six premiers mois ayant suivi l'inauguration, les oxydes d'azote ont diminué de 15 %. Cette reconquête écologique s'est également traduite par un regain de biodiversité dans les espaces verts aménagés au fil de l'eau.

Contrairement aux prédictions catastrophiques et déclinistes, ces progrès tangibles n'ont pas affecté la mobilité des Parisiennes et des Franciliens. L'embouteillage géant annoncé, et même escompté par certains, n'a pas eu lieu. Qu'il s'agisse de l'itinéraire principal ou des reports de circulation, aucune entrave réellement significative à la fluidité du trafic n'a été constatée depuis un an. Les chiffres sont conformes ou inférieurs aux prévisions initiales. La piétonisation des berges a même engendré la location de 120.000 Vélib' supplémentaires dans les trois nouvelles stations du site.

Parce que nous avons prouvé rive gauche que le monopole de la voiture n'était pas une fatalité, nous sommes en mesure d'envisager un aménagement de même nature sur certains secteurs de la rive droite. C'est dans cet esprit que le vœu déposé par l'Exécutif propose d'étudier la possibilité de rendre une partie des quais bas aux piétons et aux circulations douces dans les 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements de Paris.

Mes chers collègues, en refusant la fatalité du monopole automobile sur un site essentiel pour Paris, nous avons montré que la démocratie municipale était un échelon efficace pour faire advenir les progrès tangibles dont tous nos concitoyens peuvent bénéficier. La transformation d'une autoroute urbaine anachronique et antipathique en espaces de loisir et de liberté ouverts à tous au cœur de Paris a suscité un engouement immédiat, y compris dans l'activité du fleuve et l'activité portuaire. Elle fait aujourd'hui l'objet d'une adhésion pérenne de la part de toutes les composantes de la société parisienne. Un an après leur ouverture au public, les berges se sont imposées comme un lieu emblématique de la ville, saines, apaisées, innovantes, que les Parisiens ont appelé de leurs vœux.

C'est pour prolonger ce mouvement de reconquête démocratique que nous devons envisager d'étendre rive droite ce qui fait consensus chez nos citoyens sur la rive gauche.

Je vous remercie.

Nous allons passer à la discussion générale. Les temps ont été fixés en conférence d'organisation. Je vous demande donc, comme cela a été très bien fait dans le précédent débat, de les respecter, et je donne la parole à Mme Edith GALLOIS pour l'UDI - MODEM.

**Mme Edith GALLOIS.** - Merci, Madame la Maire.

Décidément, Madame la Maire, votre manière de faire est pour le moins spéciale. Vous nous proposez une communication pour dresser le bilan de l'aménagement des berges de la rive gauche, à laquelle est rattaché tardivement par votre adjoint un vœu qui, lui, porte sur la rive droite, et dont sa propre Commission n'a pas été saisie. C'est totalement irrespectueux du travail en Commission et de l'expression des groupes.

Alors, improvisation ? Dissension politique au sein de l'Exécutif ? Cacophonie ? On est perplexes, mais le résultat, lui, est là. L'opposition est de fait privée de temps de parole et de débats contradictoires, parce que 5 minutes accordées à notre groupe pour faire le bilan de l'aménagement des berges sur la rive gauche, annoncer la piétonisation des berges de la rive droite et débattre de la protection de Paris en cas de crue centennale, eh bien, vraiment, cette méthode est une atteinte scandaleuse au débat démocratique.

Mais revenons vite sur le fond, puisque l'on n'a pas beaucoup de temps. Sur le bilan de la rive gauche, je n'évoquerai que 3 points.

Vous faites un vœu sur la végétalisation, que nous partageons. Mais pourquoi cette rive gauche est-elle, elle, si minérale ? Ces quais manquent d'arbres, il manque de plantes, il manque de fleurs.

Le second, c'est la concentration des aménagements dans le Centre de Paris. Y aurait-il un Paris à 2 vitesses ? Le Centre pour les touristes et les privilégiés, et l'ailleurs ? Pourquoi le 13<sup>e</sup>, par exemple et par hasard, ne bénéficierait-il pas d'aménagements dignes de ce nom ? Les habitants, les étudiants de Paris VII, qui sont très nombreux, pourraient eux aussi profiter des charmes des bords de Seine.

Enfin, le troisième, c'est la très grande saleté que vous laissez s'installer sur ces berges et ces alentours. J'ai à votre disposition des photos qui sont prises les lendemains de soirées de week-end et qui me font honte, et qui doivent nous faire honte à nous tous, ici, collectivement. Honte que des lieux tellement prisés de Paris soient

devenus un no man's land de la saleté, où incivisme et inefficacité se conjuguent pour arriver à un résultat déplorable et dégradant pour son image, et tellement à l'opposé de la culture écologique. Il faut, d'urgence, trouver des solutions.

Traversons maintenant la Seine pour aller rive droite. Donc, Monsieur NAJDOVSKI, vous nous proposez des études pour les rives des 1er et 4e arrondissements qu'il paraît difficile de refuser, tant les intentions sont séduisantes. Mais, décidément, on change de rive, mais surtout on reste bien toujours dans le Centre. On va aussi étudier la possibilité d'une promenade reliant les bois de Boulogne et de Vincennes. Le tableau est parfait. C'est vrai, c'est merveilleux de se balader à vélo ou à pied le long de la Seine, pour moi comme pour la plupart d'entre nous, qui sommes ici des privilégiés travaillant et habitant dans Paris sans problème de mobilité. La piétonisation, les circulations douces - et je sais de quoi je parle - c'est très séduisant.

Mais nous, nous sommes des responsables politiques, n'est-ce pas ? Et c'est en tant que tels que nous avons le devoir de nous déterminer, non pas en fonction de nos vies, mais dans l'intérêt général et, plus particulièrement, des moins favorisés, de ceux qui attendent le plus de nous. Pourtant, selon vos déclarations dans la presse, la piétonisation des quais de la rive droite serait déjà actée.

Madame HIDALGO, vous nous annoncez d'ores et déjà la fermeture complète à la circulation. A quoi donc pourrait bien servir le lancement de ces études ? La décision est prise, le projet est ficelé. Pourquoi cette parodie des débats, certes considérablement écourtée, mais à quoi même bon voter ? Nous, nous estimons que ce projet est d'une importance majeure, compte tenu de ses répercussions sur la vie au quotidien et sur la vie économique. Il faut en étudier la faisabilité technique et financière. La prise en compte du report de trafic et la mise en place de solutions alternatives simultanées et structurantes de transports en commun, sont les conditions préalables indispensables.

Alors, oui, aujourd'hui, de vraies questions se posent pour trouver une offre de transports en commun crédible, compte tenu de la situation des lignes de métro et de RER saturées. Mais la Ville de Paris peut-elle se lancer aujourd'hui dans un projet de cette ampleur avant la mise en place du Grand Paris express ? En tout cas, ces questions très sérieuses dépassent largement le cadre bucolique du vœu qui nous a été présenté par M. NAJDOVSKI. C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons.

Je clos ici pour laisser du temps à mon ami Yann WEHLING, qui parlera des crues tout à l'heure.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Malheureusement, vous avez épuisé quasiment le temps de parole du groupe. Il reste quelques secondes pour Yann WEHLING. D'ailleurs, je le précise, en conférence d'organisation, il n'a pas été demandé d'avoir un temps complémentaire. Moi, je veux bien qu'ici, en séance, vous fassiez part de remarques sur l'organisation, mais ce qui est décidé en conférence d'organisation s'impose à moi.

Je ne suis pas celle qui décide de vos temps de parole. Donc il faudra, en amont, revoir ces problèmes-là pour ne pas les évoquer de cette façon, injuste par rapport au fait que c'est vous-même qui avez décidé de ces temps de parole et de cette modalité d'organisation.

Je donne la parole à Christophe GIRARD.

**M. Christophe GIRARD,** Maire de 4e arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues, moi, je me réjouis de la présentation de ce vœu de l'Exécutif qui acte notamment le lancement des études d'aménagement des berges rive droite dans les 1er et 4e arrondissements. Cette proposition sérieuse, que je soutiens sans réserve en tant que Maire du 4e, s'inscrit pleinement dans la politique de réappropriation de l'espace public menée depuis 2001, qui donne la priorité aux piétons, aux circulations douces, donc à la baisse de la pollution, et l'augmentation de la qualité de la vie pour les habitants de Paris.

La reconquête des berges de Seine est un succès urbain et populaire. Nous nous sommes battus contre les conservatismes et les fantasmes portés par des Cassandre étonnants pour que les Parisiens se réapproprient ce morceau de Paris au bénéfice, bien sûr, de tous les habitants, toutes générations confondues. Aujourd'hui, nous pouvons constater combien cet aménagement est précieux pour la collectivité et bien au-delà. Fort de ce succès, ce vœu propose de passer à l'étape supérieure et de poursuivre cette reconquête des quais bas du 4e arrondissement.

Dans l'attente du résultat de ces études de faisabilité qui, je l'espère, aboutiront à l'aménagement que nous souhaitons tous et toutes, nous pouvons d'ores et déjà agir par des mesures simples, peu onéreuses en période de restriction budgétaire, mais à l'effet immédiat. Nous pouvons ainsi établir un premier marqueur fort de ce qui sera, j'en suis convaincu, l'une des plus belles réalisations de la mandature qui s'est ouverte.

Je souhaite ainsi que le dispositif "Paris Respire" qui s'applique sur la voie Georges Pompidou le dimanche, entre le souterrain des Tuileries dans le 1er arrondissement jusqu'au pont Charles de Gaulle dans le 12e

arrondissement, soit étendu aux samedis de mars à octobre pour offrir un week-end complet de promenades possibles sur le quai. Cette mesure constituerait une étape intermédiaire idéale.

Je souhaite également qu'une attention toute particulière soit portée à la portion du quai Henri IV située au niveau de l'esplanade des Villes. Cette portion des quais bas, déjà piétonnisée, dispose d'un vaste espace inoccupé qui pourrait tout à fait accueillir - et j'en serai très heureux - un équipement sportif.

Je souhaite enfin que la continuité piétonne entre les quais de Seine et le bassin de l'Arsenal soit davantage identifiée. Aujourd'hui, peu de Parisiens savent qu'ils peuvent longer la Seine d'Ouest en Est et rejoindre la Bastille par le bassin de l'Arsenal.

Je souhaite que, dans un premier temps, la signalétique soit améliorée et que la rénovation de l'écluse soit étudiée, en attendant le réaménagement de la place de la Bastille qui, je l'espère, ouvrira l'accès de la place de la Bastille vers le bassin d'Arsenal côté 4e. Une ville moderne et tournée vers l'avenir ne peut plus être traversée par une autoroute urbaine qui sature et pollue l'un des plus beaux sites de notre ville, classé pour une partie au patrimoine mondial de l'Unesco.

C'est également une question de santé publique, dans la mesure où les relevés effectués par Airparif indiquent très clairement un niveau de pollution important quai des Célestins et carrefour Henri IV. C'est pourquoi, Pascal CHERKI, je soutiens également pour le 4e arrondissement la création d'une liaison à haut niveau de services sur les quais hauts de Seine rive droite, avec une requalification des quais. Ce fut l'objet de la délibération DVD 1028, que nous avons adoptée lors du dernier Conseil de Paris. Les deux projets sont parfaitement complémentaires et vous pouvez compter sur mon soutien et ma détermination à tout mettre en œuvre, afin qu'ils aboutissent dans l'intérêt des habitants du 4e et donc, de Paris tout entier.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur le Maire du 4e arrondissement.

La parole à Mme Joëlle MOREL pour le groupe Ecologie de Paris.

**Mme Joëlle MOREL.** - Merci, Madame la Maire.

C'est avec grand intérêt que le groupe Ecologiste de Paris a suivi le bilan sur les nouveaux aménagements des berges entre le pont Royal et le pont de l'Alma. Nous nous réjouissons des éléments qui nous ont été transmis tant en termes de fréquentation, du bon bilan en matière de qualité de vie, d'écologie et de circulation, qu'en termes d'aménagement et d'animation pour l'été 2014.

Ce bilan permet au groupe Ecologiste de Paris de se féliciter des avancées de la reconquête des berges déjà réalisées et des évolutions proposées dans le vœu de l'Exécutif. Il permet également au groupe Ecologiste de se féliciter de ses nombreuses interventions, depuis plus de 10 ans, et d'avoir été l'un des plus fervents acteurs de cette belle transformation des fonctions et des usages des berges.

Le travail des écologistes a été moteur pour permettre la réappropriation des berges. Ce travail commence à porter ses fruits.

Nous nous félicitons de la volonté de travailler en collaboration avec Ports de Paris. Nous réaffirmons, comme nous l'avons fait à plusieurs reprises pendant la mandature précédente, la nécessité que les aménagements laissent plus de place au végétal. Nous savons toutes et tous aujourd'hui combien les végétaux apportent de la fraîcheur, permettent de lutter contre les îlots de chaleur et sont indispensables pour préserver la continuité biologique et la biodiversité dans la ville. Nous sommes donc sur la bonne voie, mais il reste encore beaucoup de travail. Notre ambition est la reconquête totale des berges de la Seine.

Le projet Central Park porté par Europe Ecologie pendant la campagne municipale sera le moyen pour que les Parisiens et Parisiennes puissent se réapproprier leur fleuve comme espace de vie et de promenade, et pour que les Parisiens et les Parisiennes retrouvent un air respirable. Il faut réduire la pollution liée à l'utilisation des voitures individuelles en développant le transport fluvial et en faisant une large place aux déplacements doux, en particulier celui des piétons.

Nous sommes donc très impatients que l'étude concernant l'implantation de transports en commun électriques sur les quais hauts rive gauche soit lancée, éventuellement sous la forme d'un tramway. Nous réaffirmons notre volonté de développer les transports en commun, car nous savons qu'il faut inciter les automobilistes à renoncer à l'usage de leur véhicule individuel.

La reconquête des berges de Seine est un enjeu démocratique. C'est un enjeu de convivialité, un enjeu sanitaire, un enjeu écologique. Nous sommes impatients que les avancées annoncées aujourd'hui se traduisent dans la réalité quotidienne. C'est la raison pour laquelle le groupe Ecologiste de Paris soutient ce vœu. Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous.

Je donne à présent la parole à M. Didier LE RESTE pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

**M. Didier LE RESTE.** - Madame la Maire, le groupe Communiste - Front de Gauche se réjouit du bilan positif développé dans votre communication autour du projet des berges de la Seine. Le cœur de l'histoire parisienne s'est en partie rouvert aux Parisiennes et aux Parisiens, comme aux Franciliens et aux touristes, et sa très forte fréquentation nous confirme dans l'idée que le choix qui a été fait était le bon, en dépit de ce qu'a pu en dire l'opposition municipale.

Une partie des berges de notre fleuve s'est rouverte aux piétons pour laisser place à un nouveau lieu de vie sur notre territoire. Un lieu où s'organisent de nombreuses initiatives, de nouvelles activités culturelles et sportives, des moments d'échanges qui montrent que ce nouvel espace fait maintenant partie intégrante des lieux de vie du territoire parisien.

Ce qui a rendu possible la réalisation de ce projet, c'est le choix de faire de ce qui était un axe important de circulation automobile à Paris, un endroit réservé à la déambulation piétonne. Un choix qui va dans le sens de la volonté, maintenant partagée par l'ensemble du Conseil de Paris, de limiter et de canaliser la place de l'automobile pour lutter contre la pollution et améliorer la qualité de l'air des Parisiennes et des Parisiens.

La réussite de cette initiative est bien entendu un facteur encourageant pour continuer dans cette direction. Elle ouvre de nouvelles perspectives pour le développement de Paris et donne un nouvel horizon pour aller vers une ville aux modes de vie et de circulation équilibrés, donnant une plus grande place à des espaces publics profitables à tous. Une orientation qui soulève en parallèle de nombreuses questions de fond et nécessite quelques points d'amélioration que nous soumettons au Conseil de Paris.

Tout d'abord, une réflexion sur l'accessibilité de l'espace en lui-même. Si ces nouvelles installations sont bien entendu ouvertes à toute la population de Paris comme d'ailleurs, l'activité économique de cet espace, comme entre autres les bars et les restaurants, a pour une grande partie une politique tarifaire rédhitoire pour les personnes aux revenus modestes.

Lors de la précédente mandature, le groupe Communiste - Front de Gauche avait exprimé sa volonté de faire de ces berges de la Seine un espace populaire, ce qui passe par des tarifs accessibles à tous dans les commerces qui occupent le site. La réalisation de l'objectif politique que nous nous sommes fixé, ce Paris social et solidaire que les Parisiennes et les Parisiens souhaitent, passera aussi par notre volonté d'orienter l'activité économique dans l'esprit de nos projets, et notre collectivité devra à l'avenir être vigilante dans la délivrance des concessions au commerce, en privilégiant notamment la variété de gamme des établissements commerciaux pour proposer des services financièrement accessibles à tous.

Le deuxième point d'amélioration porte sur l'impact que peut avoir un tel projet sur la circulation globale à Paris et sur la question du nécessaire équilibre à trouver pour que cet espace soit non seulement profitable à tous, mais qu'il ne nuise à personne. Nous l'avons dit lors du débat sur la qualité de l'air au précédent Conseil de Paris, pour chaque limitation, contraction ou report de la circulation automobile, nous devons travailler à la production d'une alternative permettant de compenser ces freins à la mobilité des personnes et des marchandises, notamment en termes de transports publics.

Si nous ne prenons pas garde à cette difficulté, les corridors de respiration que nous gagnerons sur les axes routiers à un endroit de Paris créeront de véritables goulots d'étranglement sur les autres axes qui nuiront aux automobilistes comme aux riverains. Si nous voulons réduire la place de l'automobile, le renforcement des lignes de transports en commun existantes qui sont aujourd'hui sursaturées, la modernisation et l'optimisation des infrastructures de transport et le développement de la multi-modalité mêlant à la route le transport par le rail et le fleuve seront la clef de cette mutation de Paris que nous voulons.

C'est d'ailleurs par notre fleuve que passe une partie de la solution. Les Parisiennes et les Parisiens se sont approprié les berges ; approprions-nous la Seine et développons par son biais des transports de personnes et de marchandises non-polluants et profitables à tous.

La crainte de trop privilégier le potentiel touristique de Paris et de transformer notre ville en ville musée est très présente dans le débat public et politique parisien. Prenons garde à ne pas non plus transformer Paris en une ville promenade où les grands espaces publics prennent trop le pas sur l'ensemble des autres facettes de notre ville.

Paris est une ville où l'on vit, où l'on travaille, et c'est un poumon de l'économie francilienne, même si elle est confrontée à des pollutions diverses. Si nous sommes responsables avant tout devant les Parisiennes et les Parisiens, nos décisions impactent aussi l'ensemble des Franciliens. N'oublions pas que globalement, 60 % du trafic

routier dans Paris est un trafic de transit et que les axes parisiens sont utilisés en grande partie pour faire fonctionner non seulement l'économie de notre ville, mais aussi une grande partie de celle de notre région.

Nous n'avons pas attendu la création de la métropole pour penser à l'échelle métropolitaine et nous devons continuer à agir dans ce sens. Cela dit, le groupe Communiste - Front de Gauche votera favorablement le vœu de l'Exécutif.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Monsieur LE RESTE. Sachant que le souci de préserver aussi la Seine comme espace de navigation et le port dans son activité industrielle est un souci que l'on a pu rendre compatible avec cette problématique de promenade. J'espère que nous pourrons aller plus loin encore avec le port de Paris.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS, pour le groupe Radical de gauche, Centre et Indépendants.

**M. Jean-Bernard BROS.** - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues. Alors que l'opposition municipale nous annonçait un désastre en termes de circulation et d'intérêt général, alors que le Premier ministre, François FILLON, épaulé par le Préfet de l'époque tentait de ralentir le projet, nous y sommes pourtant arrivés.

C'est une majorité progressiste qui a réussi son pari de rendre les berges de Seine aux Parisiennes et aux Parisiens. Comme nous sommes à l'heure d'un premier bilan, force est de constater que cette opération reçoit l'assentiment quasi unanime des habitants et visiteurs de Paris. Cela a d'ailleurs été rappelé par les différents orateurs : bonne fréquentation, bilan positif en termes d'environnement, de bruit et de circulation, investissements de plus en plus importants des associatifs et entreprises. Tous ces points nous confortent, s'il en était besoin, que nous avons fait le bon choix.

Il nous faut maintenant aborder le devenir de nos berges de Seine avec ambition et créativité, renforcer l'attractivité du site, car heureusement, il reste à faire. Je me permets ainsi de porter au nom de mon groupe quelques suggestions. Y organiser plus fréquemment des événements nocturnes offrirait bien des avantages : pas de problème de nuisances et un panorama exceptionnel pour les fêtards. Je pense que nous pouvons aller plus loin dans la vitalité nocturne des berges pas encore exploitées à leur juste valeur. Il faut amarrer des bateaux à vocation festive et faire des bords de Seine un lieu identifié comme systématiquement animé en soirée.

Les berges de Seine doivent d'un autre côté demeurer un endroit de respiration préservé de la frénésie consumériste et publicitaire que nous connaissons. Les accords de mécénat doivent demeurer stricts sur cet aspect. Les berges de Seine n'ont pas vocation à devenir un supermarché à ciel ouvert, mais bien un lieu apaisé de loisirs et de détente.

Il nous faut d'ailleurs être actifs pour que, à terme, les bâches publicitaires qui font face aux berges s'incrument mieux dans notre patrimoine.

Demain, le rôle des bords de Seine va être renforcé et le vœu de l'Exécutif nous présente ses premières pistes. Concernant les études d'aménagement des berges rive droite dans les 1er et 4e arrondissements, aujourd'hui, je vous le dis franchement, nous n'avons pas d'a priori particulier concernant cette idée.

Il faut évaluer ce que des aménagements pourraient donner en termes de fluidité de la circulation et s'assurer que cela constitue une réelle plus-value pour les Parisiennes et les Parisiens.

La proposition d'étude nous paraît donc recevable, mais, je vous l'annonce, mon groupe demeure prudent et sera très attentif aux conclusions qui seront faites.

Concernant la continuité piétonne et cyclable, même chose, les études pourront éclairer les futures décisions de notre Assemblée. Sur ce point non plus, pas d'a priori.

Concernant la collaboration avec Ports de Paris et donc le transport fluvial, c'est une piste que nous soutenons d'ores et déjà car c'est là un des aspects du transport parisien où il existe une marge de progression importante pour la Ville.

Le transport fluvial de personnes ou de marchandises est encore sous-développé à Paris et nous soutenons tout ce qui pourrait en favoriser le développement.

Voilà, Madame la Maire, mes chers collègues, quelques mots concernant les berges de Seine à Paris. Il nous faut continuer d'apporter de l'attention, de la concertation à ce patrimoine exceptionnel dont nous avons hérité.

Les berges de Seine ont un rôle majeur à jouer pour Paris, son esthétisme, son image, son dynamisme.

Prenons le temps d'élaborer une mise en valeur de cet espace qui soit adaptée, si nous posons les bases d'une transformation intelligente dans la concertation de ce site exceptionnel, soyez assurés que notre groupe épaulera l'action de l'Exécutif

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, merci de rappeler l'histoire de ce lieu, bien sûr.

Je donne la parole à M. Jean-François LAMOUR pour le groupe UMP.

**M. Jean-François LAMOUR.** - Madame la Maire...

**M. Eric AZIÈRE.**- Madame la Maire, vous avez fait référence, pour un rappel au règlement de 30 secondes, à la conférence d'organisation concernant le temps de parole des groupes - et du groupe centriste en particulier.

Je tenais à vous dire que, au moment où la conférence d'organisation s'est réunie, le vœu qui a été ensuite rattaché au bilan sur les berges n'était pas déposé, donc nous n'avons pas pu le prendre en compte.

Deuxième chose, je ne suis pas sûr que le projet de délibération sur les crues était déjà rattaché.

Simplement, si la conférence d'organisation pouvait être le lieu où s'établissent de façon ferme et définitive l'ordre du jour du Conseil de Paris et la répartition des temps de parole et si l'on ne voyait pas surgir, après la conférence d'organisation, un bon nombre de textes ou de vœux qui bouleversent l'ordre que nous avons cru pouvoir établir, il en serait sans doute mieux pour l'Opposition, pour le respect de ses droits, pour plus de rigueur dans la préparation de ces Conseils.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Monsieur le Président, je prends en compte votre remarque. Le vœu était annoncé, mais, bien sûr, il faut...

Le vœu était annoncé, on fera en sorte que la conférence d'organisation soit vraiment le lieu d'une meilleure gestion de notre temps collectif, mais, sur cette question du vœu, on va y revenir, c'est l'ouverture d'une discussion, donc on aura l'occasion d'y revenir souvent et je donne la parole à M. LAMOUR.

**M. Jean-François LAMOUR.** - Madame la Maire, une remarque liminaire qui tient d'ailleurs compte de l'observation de notre collègue Eric AZIÈRE, je vous demande de la décompter de mon temps de parole.

Madame la Maire, le vœu n'avait pas été déposé, n'avait pas été annoncé et cette communication que vous venez de présenter tenait essentiellement sur le bilan et les enseignements de cette première phase de piétonisation de la rive gauche et de l'aménagement de la rive droite.

Vous ne pouvez donc pas nous expliquer que ce vœu était connu, peut-être pas déposé, mais connu.

Cela change beaucoup la donne, Madame la Maire, puisqu'effectivement vous proposez, et d'ailleurs Jean-François LEGARET s'exprimera après moi, ainsi que Rachida DATI, un débat sur à la fois les enseignements, mais aussi les perspectives, on n'est plus sur une communication liée au bilan de ces berges.

Vous nous avez expliqué que la prochaine conférence d'organisation en tiendra compte, je vous demande, Madame la Maire, également aujourd'hui de tenir compte de cette évolution qui est importante pour laisser à chacun des orateurs le temps d'exposer, d'analyser et de faire des propositions après que vous aurez communiqué sur le sujet.

J'en viens donc, Madame la Maire, à ce fameux bilan et à ces enseignements que vous tirez de la piétonisation de la rive gauche qui est devenue réalité pour les Parisiens il y a effectivement un an.

Malheureusement, la lecture de votre communication nous laisse un goût d'inachevé. Le Conseil de Paris aurait gagné à disposer d'un bilan exhaustif pour examiner dans la sérénité les conséquences de ce que vous avez appelé un projet phare de la dernière mandature.

En ce qui nous concerne et, là aussi, contrairement à vos propos liminaires qui parlaient d'opposition larvée, nous avons toujours été force de propositions sur ce dossier, mais, malheureusement, Madame la Maire...

Oui, toujours force de propositions. Je vous rappelle quelques-unes de ces propositions, même si cela vous fait sourire : saisine de l'Atelier international du Grand Paris, élargissement du projet aux berges non circulées, projet

d'aménagement alternatif ou encore phase d'exposition avant la fermeture définitive des berges ; mais, tout cela, vous n'en avez absolument pas tenu compte et, fidèles à vos habitudes, vous aviez choisi de passer en force.

La seule entorse, finalement, à cet entêtement, Madame la Maire, c'est le prédécesseur du Préfet de police qui vous l'a imposée en vous obligeant à accepter le principe de réversibilité, principe d'ailleurs que nous avons soutenu à l'époque.

J'en viens désormais au contenu même de ce bilan sommaire : la fermeture des voies sur berges, c'était, pour vous, réduire la pollution, le bruit et favoriser la biodiversité.

Sur ces trois sujets, permettez-nous de ne pas partager votre enthousiasme.

La pollution, tout d'abord, certes, vous l'avez dit, les dioxydes d'azote ont baissé de 15 %, mais à demi-mot, à demi-mot vous reconnaissez que, pour les particules, rien n'a changé. Cela accrédite ce que nous avons toujours dit, le problème de la pollution à Paris, c'est la prépondérance de la pollution de fond et c'est bien sympathique de faire des berges un espace sportif, encore faut-il qu'il ne favorise pas, par l'effort physique, l'implantation de particules dans les poumons des pratiquants.

Vous évacuez également la pollution sur les voies de report, question pourtant majeure pour les riverains. Vous nous dites qu'elle est modérément plus élevée. Permettez-moi de douter de votre définition de "modérément", je souhaite donc que les chiffres dont vous disposez certainement nous soient ainsi communiqués.

La question du bruit, j'y viens, quant à elle, avait été, vous vous en souvenez, très vive lors des débats et de la pseudo-concertation que vous aviez menée avec la population riveraine. Là aussi, je ne peux que déplorer votre manque de rigueur.

Deux chiffres, ils viennent de Bruitparif, ils concernent le quai Voltaire, Madame la Maire. Avant la fermeture, le niveau de bruit était de 77 décibels. En février 2014, il se situe aux alentours de 80 décibels.

Pour un néophyte, une différence de 3 décibels peut sembler anodine, mais une augmentation de 3 décibels correspond, écoutez bien, mes chers collègues, à un doublement du niveau d'exposition au bruit exclusivement issu du trafic automobile.

Venons-en d'ailleurs à cette question du report de trafic. La communication laisse à penser que, bon an mal an, tout se serait stabilisé à des niveaux acceptables. Votre démonstration ne tient pas, alors que 2.400 véhicules circulaient sur la voie sur berges en heure de pointe, vous nous parlez ici de report partiel, là de 150 véhicules et encore de quelques pourcentages ici ou là.

Le compte n'y est pas, certaines voies de report ne sont même pas mentionnées. Je vous en cite un, Madame la Maire, vous la connaissez bien, il s'agit de la rue de la Convention et la rue d'Alésia, une large partie de la journée ces deux rues sont largement paralysées par le trafic qui est un report en particulier du périphérique.

J'aimerais bien, donc, que la Préfecture de police qui avait effectué des simulations de trafic nous présente les chiffres concernant toutes les voies possibles de report, et cela jusqu'au périphérique.

Les insuffisances de cette communication ne manquent pas, pas un mot sur la sécurité alors qu'il s'agit d'un motif sérieux d'inquiétude et, évidemment, pas un mot sur la propreté, mais, cela, le désormais Maire honoraire de Paris s'en inquiétait il y a encore quelques jours, lui aussi se dit inquiet par le manque de propreté de très nombreuses rues au sein de Paris.

J'évoque enfin la vocation écologique de votre projet, la végétalisation annoncée reste bien timide, peut-être que c'est dû au dérapage du coût de l'archipel qui atteint aujourd'hui 8,6 millions d'euros.

Parlons du budget, d'ailleurs : doublement des frais de fonctionnement et un investissement que nous estimons à 45 millions alors que vous le chiffrez à 35. Vous le voyez, il y a beaucoup d'approximations dans votre bilan et, quant aux améliorations que vous annoncez à travers une communication en forme d'article pour Guide Michelin, qui vise surtout à ajouter des restaurants et des bars, je vous le dis, Madame la Maire, ce site classé au Patrimoine mondial mérite beaucoup mieux qu'une nouvelle "rue de la Soif". Surtout, cette reconquête des berges ne doit pas devenir le symptôme d'un Paris festif permanent. Quand plus de 3 millions...

Vous pouvez crier !

Quand plus de 3 millions de nos concitoyens sont au chômage, c'est avant tout sur ce terrain que les Parisiens attendent des actes de votre part.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - On voit que votre enthousiasme n'a pas faibli sur ce projet des berges. Je voudrais simplement vous redire que, dans le compte rendu de la conférence d'organisation, figure bien qu'il y a un vœu de l'Exécutif.

Deuxièmement, sur la sécurité...

Sur la sécurité...

Je parle de choses qui devraient pouvoir vous intéresser, Monsieur LEGARET !

Sur la sécurité, il n'y a eu aucun incident... aucun incident sur les voies sur berges depuis un an.

Quand je vous entends parler de la "rue de la Soif" pour ce lieu qui est un lieu de promenade, un lieu apaisé, un lieu dans lequel les Parisiens et les amoureux de Paris ont plaisir à se promener, je me dis que vous n'avez pas dû y aller très, très souvent. J'y étais encore vendredi soir et je peux vous dire que c'était particulièrement intéressant.

D'ailleurs, vous avez fait référence à un certain nombre d'évolutions du site. Je vous signale que tout cela figurait dans la commission d'enquête : la réversibilité possible, c'est le produit de la commission d'enquête qui a été faite, qui a été conclue positivement, avant que nous ne procédions à ces nouveaux aménagements.

Mais, au moins, on sait que certains n'ont pas varié. Ils étaient contre avant, ils sont toujours contre aujourd'hui.

Alors, je continue le tour de parole et je donne maintenant la parole à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Allez, on va tenir les délais, on va y arriver !

La transformation de l'ancienne autoroute urbaine permet enfin aux piétons de se réapproprier l'accès à la Seine : une réelle respiration au cœur de Paris.

L'extension progressive, y compris sur l'autre rive, est à soutenir, n'en déplaise à l'UMP, et je voterai donc le vœu de l'Exécutif.

Je regrette cependant que cette audace se réalise seulement au centre de Paris, dans les quartiers chics et touristiques. Il me semble urgent de créer également des poumons verts en plein quartiers populaires, comme les listes que j'ai conduites pendant la campagne municipale l'ont proposé, via notamment le projet de troisième bois dans le 18e.

Le recul de la place de la voiture exige que l'on ait le courage politique de développer non seulement les pistes cyclables sécurisées mais aussi, plus fortement, les transports en commun, de porter l'ambition de leur gratuité et d'engager un réaménagement du territoire qui réduise les distances domicile-travail.

La gratuité des animations, expositions et événements prévus ne doit pas être financée, par contre, par des mécénats qui permettent aux entreprises privées de faire leur publicité, comme c'est le cas, par exemple, d'Olympus ou de Paris Match. Les berges doivent être un lieu de gratuité, de culture, d'émancipation, de loisirs, émancipé des intérêts privés.

Par attachement à la notion de service public de la culture, je ne voterai pas ces mécénats.

Je veux aussi mettre en garde contre le recours systématique sur le site aux restaurations à caractère lucratif.

Le chantier des berges sur Seine devrait plutôt être une occasion de soutenir les projets de l'économie sociale et solidaire, attachés à des démarches d'éducation populaire et d'exigence écologique.

Je vous remercie.

Vous avez remarqué que j'ai fait même moins, il me semble, puisque j'avais 2 minutes, non ?

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Non, vous aviez une minute.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Ah non, j'ai fait plus. Je m'en excuse !

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Vous avez fait 30 secondes de plus, mais c'était un mieux quand même, un progrès.

Cela progresse, Madame SIMONNET ! On progresse.

Monsieur WEHLING, vous avez la parole pour le groupe UDI-MODEM. Vous avez 7 secondes, donc voilà ! Cela va être court.

**M. Yann WEHLING.** - Madame la Maire, je ne vais pas reprendre les propos de M. AZIÈRE mais, dans des conditions-là, évidemment, je n'interviendrai pas.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur WEHLING.

La parole à Mme BARATTI-ELBAZ.

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ,** maire du 12e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Les requalifications des berges de la Seine rive gauche ont démontré la pertinence de l'ambition portée par notre majorité municipale de repositionner la Seine au cœur du développement de Paris et de sa métropole.

Certains sur ces bancs se sont opposés et mobilisés contre ce projet. Nous l'avons fait pourtant et, avec 2,5 millions de visiteurs, les Parisiens l'ont plébiscité.

Cette place retrouvée de la Seine comme ligne de vie de Paris permet désormais aux Parisiennes et Parisiens de redécouvrir ces paysages d'exception. Ces espaces reconquis sur la circulation automobile nous ont permis de proposer à tous les amoureux de Paris des usages inédits des bords de Seine et de stimuler la participation citoyenne.

Avec ce vœu, nous proposons la même démarche rive droite, au cœur de Paris, dans les 1er et 4e arrondissements. Désormais, c'est l'organisation globale de la ville et de toutes ses fonctions qu'il nous est permis de repenser.

Le réaménagement des berges doit permettre à la Seine d'assumer de multiples rôles pour le développement de notre Capitale métropolitaine.

En premier lieu, celui de proposer des modes de déplacement Est-Ouest alternatifs à la voiture. C'est ce que nous voulons en rive droite, en lançant des études pour y insérer un système de transport en commun propre, en laissant plus de place aux déplacements des piétons et des cyclistes.

Car, contre la pollution, il y a ceux qui se cantonnent aux grandes déclarations d'intention et ceux qui font. Il est facile de se déclarer contre la pollution, un peu comme on se dit pour la paix ou contre la torture, mais, ces dernières années, chaque fois que notre Majorité a pris de l'espace réservé à la circulation ou au stationnement automobile pour y faire circuler des vélos, pour y installer des stations Autolib' ou Vélib', pour élargir les trottoirs, certains sur ces bancs, à droite, se sont toujours mobilisés contre ces projets.

Ces modes de déplacement sont, par ailleurs, souvent bien moins chers que la voiture particulière.

Il y a bien donc, contre la pollution et la diminution de la circulation automobile dans Paris, ceux qui souhaitent et ceux qui font.

En tant que maire du 12e arrondissement, je me félicite de cette nouvelle liaison cyclable entre les deux bois. Il nous faudra effectivement discuter avec les communes riveraines, car, à ce jour, les itinéraires cyclables s'arrêtent net aux limites de Paris et les élus des communes riveraines - je remarque qu'elles sont majoritairement de droite autour du bois de Vincennes -, ces élus ne semblent pas s'engager dans des aménagements en faveur des cyclistes. Et pourtant, c'est bien à l'échelle du cœur de notre métropole que ces déplacements doivent désormais se penser.

Là aussi, il y a les discours et il y a les actes.

Pour que les quais de Seine réunissent les enjeux de la ville durable et multimodale, les espaces rendus aux Parisiens doivent aussi se coupler avec les sites de développement des activités de transport fluvial, de fret ou encore de logistique urbaine. Les aménagements urbains que nous engageons exigent d'intégrer la pluriactivité de la Seine et donc de ses berges.

Le 12e arrondissement, fort de ses trois ports, Bercy amont, Bercy aval et la Rapée, assume pleinement ce rôle urbain et continuera à le faire.

Je souhaite aussi que son rapport au fleuve s'adoucisse et se fluidifie, comme cela a été permis dans la première phase du projet sur la rive gauche et une partie de la rive droite. Car, si la reconquête des berges de Seine

permet surtout de recréer un lien originel des Parisiens avec le fleuve, il doit aussi reconnecter l'ensemble de la ville avec celui-ci.

Le travail important déjà engagé dans le 12e arrondissement, avec les conseils de quartier et de l'arrondissement et Ports de Paris, sur le développement des berges de Seine, s'inscrit dans cette double dimension consistant à la fois à proposer de nouveaux lieux et usages aux Parisiens.

Je ne peux qu'appuyer les propos de mon collègue Christophe GIRARD, maire du 4e arrondissement, sur la nécessité de renforcer les continuités piétonnes le long de la Seine rive droite et notamment au débouché du port de l'Arsenal en rénovant l'écluse.

Nous devons aussi travailler à recréer des liens avec les quartiers environnants, car les accès aux quais, les cheminements de la ville vers la Seine sont une condition essentielle de l'appropriation par les Parisiens, et plus particulièrement les riverains de ces espaces.

Ce travail sur les connexions entre la ville et les berges, nous l'avons engagé et nous devons le poursuivre. Nous le poursuivrons avec les Parisiens car, si nous formulons des vœux, lançons des études, nous associons aussi les Parisiens à ces grands projets, car nous sommes convaincus que la concertation nous permet d'améliorer notre vision de la ville de demain.

Alors, oui, nous le réaffirmons aujourd'hui, avec les Parisiens, nous voulons poursuivre la reconquête des berges de Seine et nous le ferons avec eux, avec ou sans vous, sans improvisation, sans aucune dissension dans notre Majorité et avec enthousiasme, oui, car nous n'avons pas peur que les touristes et le peuple de Paris se retrouvent ensemble sur les rives de Seine pour un vrai succès populaire au cœur de Paris.

Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Catherine BARATTI-ELBAZ, Mme la maire du 12e arrondissement.

Je donne la parole à Mme DATI, maire du 7e arrondissement, pour le groupe UMP.

**Mme Rachida DATI,** maire du 7e arrondissement. - Merci, Madame le Maire.

Mes chers collègues, comme chacun le sait, je me suis vivement opposée au projet d'aménagement des voies sur berges sur la Seine, et même y compris dans mon groupe, je ne faisais pas l'unanimité !

Mais je m'y suis opposée, pas par opposition stérile, mais parce que, à l'époque, la fermeture des voies sur berges devait occasionner, et a occasionné, des embouteillages assez monstres et n'était absolument pas compensée par d'autres moyens de transport pour éviter ces embouteillages.

D'ailleurs, rappelez-vous, j'avais procédé à une consultation concitoyenne, dont le résultat était sans appel, puisque plus de 90 % des gens qui ont voté - c'étaient plus de 6.000 votants - étaient contre ce projet pour des motifs tout à fait légitimes. Aujourd'hui, les impacts de l'aménagement des berges sont encore peu connus. Au-delà de la circulation automobile, je n'oublie pas non plus les conséquences pour les habitants des quais de Seine, notamment en termes de pollution. Il suffit de s'y rendre tous les jours pour s'en rendre compte.

Aujourd'hui, ce projet est mis en œuvre. Je suis un maire responsable, comme d'ailleurs, je l'ai démontré pour l'application et la mise en œuvre des rythmes scolaires. Je prends acte de ce projet, mais je me dois de suivre de très près l'évolution du projet et des animations qui y sont prévues.

Nous pourrions nous inspirer de Londres, plus attractive que jamais, comme le démontrent tous les classements internationaux. L'aménagement des berges de la Tamise est un exemple tant l'ambition du projet a permis d'offrir aux Londoniens un véritable lieu de vie dans le respect de la tranquillité des riverains, mais également dans le respect de l'environnement. Même à Lyon, ils y sont parvenus avec un maire socialiste. Alors, nous pourrions faire preuve de créativité. Si nous pouvions développer des partenariats avec les musées environnants, les associations et les artistes locaux, ce serait une excellente idée.

Nous pourrions aussi donner la priorité à des équipements de qualité dignes de notre ville, parce qu'aujourd'hui, nous n'en sommes encore pas là. Nous pourrions aussi créer une véritable cohérence dans l'aménagement de ces voies sur berges. Alors, au-delà des guinguettes, des mikados, d'une fontaine à eau pétillante, nous pourrions ensemble oser une autre ambition pour les berges de la Seine.

Je rappelle votre slogan, Madame le Maire. Votre slogan était : "oser Paris". Alors, plus que jamais, si nous pouvions le mettre en application pour l'aménagement des voies sur berges, ce serait une bonne idée.

Madame le Maire, j'en appelle donc à une autre vision, une vision ambitieuse pour les berges de la Seine, une vision à laquelle le 7e enfin pourrait être associé.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Madame la Maire du 7e arrondissement. Je souhaite vraiment que vous soyez totalement impliquée et j'ai envie de vous dire : "osons ensemble".

Jean-François LEGARET, à qui il reste près peu de temps, mais il a néanmoins la parole.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Je voudrais, hors temps de parole, émettre une protestation contre vos propos, Madame, s'agissant de l'organisation de la conférence d'organisation. Je voudrais rappeler que la conférence d'organisation s'est tenue le 6 juin, que le vœu de M. NAJDOVSKI a été déposé le 11 juin. En voulez-vous la preuve, Madame la Maire ? Votre communiqué date du 12 juin. Vous ne nous ferez pas croire que vous avez attendu près de sept jours pour sortir un communiqué. Ce n'est pas dans votre habitude, donc le vœu a été déposé très postérieurement à la séance de la conférence d'organisation.

Je constate que ce matin, l'essentiel des débats porte sur les projets concernant la rive droite, plus que sur le document de propagande qui fait état du bilan de l'opération de la rive gauche. Donc, il est absolument anormal que le débat commence de manière aussi exécrationnelle sur le plan de la méthode. Voilà. Ayant dit cela, je voudrais maintenant faire une courte intervention, et je la ferai sur le vœu. Et je m'exprimerai aussi en tant que maire d'arrondissement et à ce titre, je dois aussi bénéficier d'un temps de parole.

Je commence. Je demande à ce qu'on mette le compteur à zéro.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Vous avez 3 minutes 18 pour deux orateurs du groupe UMP.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Non, je demande à ce qu'on mette le compteur à zéro, parce que c'est maintenant que je commence.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Oui, bien sûr, mais vous avez 3 minutes 18 pour les deux orateurs qui restent.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Merci, Madame.

Je voudrais d'abord dire que lancer un projet qui concerne les 1er et 4e arrondissements sans que le maire du 1er arrondissement et - j'imagine - le maire du 4e arrondissement aient été informés, c'est déjà démontrer une volonté de pratiquer une méthode exécrationnelle.

Deuxièmement, je voudrais rappeler qu'à titre personnel, j'ai toujours été favorable à tout ce qui pouvait alléger la pression automobile et la circulation de transit dans le Centre de Paris, dans Paris et a fortiori, dans le Centre de Paris. D'ailleurs, je regrette beaucoup - et vous le savez - qu'ayant demandé la suppression totale de la voirie souterraine des Halles, finalement, on en ait conservé la moitié, une grosse moitié, la grande boucle. Après avoir supprimé la petite, j'aurais préféré qu'on supprime tout.

Alors, ayant dit cela, je voudrais dire que dans le 1er arrondissement, vous savez que l'essentiel de la traversée se fait par un tunnel, qui est assez difficile à réutiliser pour la promenade piétonne ou cyclable. Et je voudrais rappeler qu'à ce titre, on a récemment dépensé 20 millions d'euros pour remettre ce tunnel en état et aux normes du Mont-Blanc. Alors, lorsque nous avons débattu, dans des conditions qui étaient déjà mauvaises, des aménagements de la rive gauche, on avait rappelé que le nombre de véhicules n'était pas comparable, rive gauche et rive droite. C'était de l'ordre de 2.000 véhicules sur la rive gauche et 3.500 véhicules en heures de pointe sur la rive droite. C'est la raison pour laquelle le Maire de Paris avait alors répliqué que la suppression de la voie Georges Pompidou n'était pas à ce stade envisageable. Que s'est-il passé depuis lors qui permettrait cette suppression de la circulation envisageable ?

Enfin, puisqu'il s'agit de rétablir la continuité piétonne et cyclable sur tout le long de la Seine, j'y suis personnellement très favorable, et je demande dans ce cas pourquoi sur le quai, désormais dénommé Aimé Césaire, la piste cyclable a été retirée, forçant désormais les cyclistes à rouler sur le trottoir. Donc je vois beaucoup d'incohérences, je ne vois aucun projet global pour l'instant, je ne vois aucune concertation, donc je trouve que le débat est bien mal lancé. Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous.

Monsieur LECOQ, pour deux minutes.

**M. Jean-Pierre LECOQ**, maire du 6<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Madame la Maire. Vous êtes trop bonne. Je voulais remercier les orateurs précédents de mon groupe. Je ne devais avoir qu'une minute.

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Je suis un peu faible, parfois.

**M. Jean-Pierre LECOQ**, maire du 6<sup>e</sup> arrondissement. - Vous vous rendez compte : je devais... Non, mais je remercie surtout les orateurs précédents de mon groupe, car je devais avoir une minute et j'en ai deux, ce qui est assez rare en la matière.

Je voulais, très rapidement, intervenir sur un sujet qui a donné lieu à beaucoup d'articles et à beaucoup de déclarations au cours de la dernière année, celui de la situation de nos passerelles, de nos ponts situés de part et d'autre de l'Île de la Cité. Je veux parler bien évidemment de la passerelle des Arts ou du pont des Arts, selon que l'on préfère le désigner par pont ou par passerelle, ainsi que des ponts situés derrière Notre Dame, qui font l'objet, comme vous le savez, d'une pratique sympathique, mais je dirais un peu frénétique, qui consiste, pour des touristes étrangers venant d'ailleurs d'horizons très divers, à venir apposer un cadenas, voire plusieurs, sur les parapets métalliques de ces ponts, ce qui se traduit par la présence sans doute de plusieurs tonnes de cadenas sur la passerelle des Arts. Et je crois que le Petit Pont subit la même difficulté.

Dès l'été 2013, j'avais alerté votre prédécesseur, j'avais alerté également le directeur de la voirie sur la nécessité de faire quelque chose, car ne rien faire, c'est la pire des politiques. Et à plusieurs reprises, nous avons vu certains de ces parapets s'écrouler. Tout dernièrement, j'ai été, et notamment dimanche dernier, il y a huit jours, sur le pont, et j'ai eu la stupeur d'entendre un fonctionnaire de la Mairie de Paris qui me disait : "il n'y a pas de blessé". Heureusement ! Attendrons-nous d'avoir des morts pour réagir ?

Et la deuxième réflexion, c'est un fonctionnaire de la Préfecture de police qui m'a dit : "il n'y a pas de problème de structure". Alors, je vous signale que quand on dit cela, en ce qui concerne un ouvrage, cela veut dire que cela ne va pas s'effondrer. Heureusement !

Je vous demande, Madame la Maire, je demande à Bruno JULLIARD, auquel vous avez confié cette mission, de convoquer une Commission réunissant d'ailleurs les maires des différents arrondissements concernés - 1<sup>er</sup>, 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> - pour que nous examinions sereinement, avec intelligence mais sans retard, ce problème qui nous est soumis.

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Merci.

Mes chers collègues, à l'issue de ce débat, il va vous être répondu. Comme plusieurs points relatifs à la conférence d'organisation ont été évoqués, je vais d'abord donner la parole à Mao PÉNINOU, puis bien sûr Christophe NAJDOVSKI et Bruno JULLIARD, qui est l'adjoint en charge notamment de l'amour à Paris, cela lui va bien, mon premier adjoint en charge aussi de l'amour que viennent célébrer de très nombreux couples dans notre belle ville.

Mais d'abord, Mao PÉNINOU.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint. - Mes chers collègues, je veux bien entendre qu'un certain nombre de vœux de l'Exécutif vous ont été communiqués tard, même s'ils ont tous été communiqués dans les Commissions. Si, dans les Commissions. Il n'y a aucun doute. Vous ne pouvez pas me dire non, c'est un fait. Oui, y compris la 1<sup>ère</sup>. Premier élément.

Deuxième élément : sur la conférence d'organisation elle-même, il ne faudrait quand même pas raconter n'importe quoi. Les choses ont été dites dans cette conférence d'organisation, y compris, je me souviens parfaitement, de M. AZIÈRE, qui indiquait qu'il trouvait qu'il y avait trop de débats organisés simplement sur des communications. Je lui ai précisé à cette occasion, je lui ai rappelé à cette occasion que justement, lors de cette séance, l'ensemble des débats organisés mêlaient à la fois des vœux et des projets de délibération. J'ai bien précisé, même si vous n'aviez pas le vœu entre les mains à ce moment-là, qu'il y aurait ce vœu.

Soyons clairs, vous êtes intervenus, les deux groupes de l'opposition, de manière importante dans la conférence d'organisation pour avoir du temps de parole sur notre premier débat organisé qui était sur les comptes administratifs, et nous vous y avons donné droit. Je dois même vous dire que nous étions surpris, les groupes de la majorité, qu'il n'y ait pas de demandes supplémentaires de temps, justement sur les berges de Seine ou sur l'autre débat organisé qui était déjà prévu. Mais vous avez décidé de vous concentrer sur les comptes administratifs et de ne pas aller sur le débat des berges. C'est votre droit, mais ne venez pas nous le reprocher maintenant.

Cela suffit, Monsieur LEGARET ! Cela fait trois fois maintenant que vous nous accusez de mentir. L'ensemble des éléments vous ont été donnés, vous avez choisi les thèmes sur lesquels vous vouliez intervenir. C'était une manœuvre, nous nous en apercevons maintenant, mais cela suffit les manœuvres de séance. Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci. Merci, Mao PÉNINOU, et nous venons à la réponse de l'Exécutif. Vous ne pouvez rien laisser passer, Monsieur GOJJON, je n'en doute pas. Je vous propose de passer...

Madame la Présidente du groupe UMP a demandé la parole, je la lui donne.

**Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.** - Je demande une suspension de séance. Des propos très durs ont été échangés et il y a une suspicion de faux. Je vous rappelle que c'est grave.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Suspension de deux minutes.

### **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à douze heures quinze minutes, est reprise à douze heures vingt minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).*

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous poursuivons la séance après plus de deux minutes de suspension.

### **Suite de la discussion.**

#### **2014 SG 1062 Communication sur les berges de la Seine.**

#### **2014 SG 1060 Berges de Seine – Convention de mécénat avec Olympus France.**

#### **2014 SG 1061 Convention de mécénat avec la Compagnie des Bâteaux-Mouche.**

#### **2014 DVD 1007 Dignes parisiennes de protection contre les crues de la Seine - Marché d'études relatif aux exigences réglementaires en matière de sécurité.**

#### **2014 DVD 1027 Entretien de l'embarquement reliant le port de Solferino au quai Anatole France (7e) - Marché de services - Modalités de passation.**

### **Vœu déposé par l'Exécutif relatif aux berges de Seine.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI, puis les présidents de groupe auront tout le loisir de s'exprimer dans les explications de votes.

Christophe NAJDOVSKI, vous avez la parole.

**M. Christophe NAJDOVSKI,** adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Nous débattons aujourd'hui à l'occasion de cette communication, à la fois du bilan d'un an de fonctionnement des berges de la rive gauche rendues aux piétons, et également des perspectives d'extension de la piétonisation d'autres parties des berges de la Seine, en particulier sur la rive droite.

Vous l'avez rappelé, le bilan au bout d'un an, c'est un succès populaire, ce sont 2 millions et demi de visiteurs sur les sites des berges rive gauche, dont un million sur les jardins flottants. Ce sont encore 350.000 spectateurs qui ont assisté aux différents événements ou bien encore près de 20.000 enfants qui ont participé aux activités qui leur étaient proposées.

C'est aussi une avancée environnementale, puisque vous l'avez souligné, en termes de réduction de la pollution, de réduction du bruit, il comporte un certain nombre d'avancées. C'est également la mise en valeur d'un site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO qui est rendu à d'autres usages qu'un seul usage de circulation automobile.

En ce sens, Paris rejoint aussi d'autres capitales qui ont travaillé à la question du rapport à leur fleuve et du rapport de l'amélioration de la liaison entre la ville et leur fleuve. Nous voulons aussi rappeler ce qui se passe dans d'autres grandes villes du monde. Je pense par exemple à ce qui s'est fait à New York, à San Francisco ou encore à Séoul, où des autoroutes urbaines qui étaient parfois en cœur de ville ont été soit transformées en boulevards urbains soit voire même, dans certains cas, purement et simplement supprimées, sans pour autant que cela crée l'apocalypse et la catastrophe qui parfois est annoncée à grands cris par certains, mais que l'on ne voit pas se concrétiser.

Car, ce que l'on voit bien d'ailleurs aujourd'hui lors de ce débat, finalement, c'est que l'on ne retrouve pas les annonces catastrophistes de thrombose auxquelles nous avons eu droit lorsque, en 2012, Bertrand DELANOË avait ouvert les berges de Seine sur la rive gauche.

Quelque part, c'est aussi une vision de Paris qui se concrétise aujourd'hui et je suis très heureux de voir que les discours, au moins sur la forme, ont changé et je remercie d'ailleurs aussi l'ensemble des orateurs qui sont intervenus à l'occasion de ce débat pour à la fois dire quel était le bilan réel de l'aménagement des berges et proposer également les évolutions pour l'extension et les études qui vont être menées sur la rive droite.

Car aujourd'hui, comme l'a dit mon collègue Bruno JULLIARD il y a quelques jours, c'est bien l'acte 2 des voies sur berges que nous posons ensemble aujourd'hui et, dans le cadre de la feuille de route que vous m'avez confiée, Madame la Maire, c'est une ambition forte que nous portons ensemble de reconquérir la Seine et ses berges et de poursuivre la piétonisation de la rive gauche qui est réalisée également aujourd'hui en lançant ces études sur la rive droite.

Ces études ont vocation également à s'articuler avec le lancement des études sur un transport en commun en site propre à haute performance, que nous avons lancées le mois dernier et je voudrais rappeler que ces deux projets s'articulent et sont tout à fait complémentaires, comme nous l'a rappelé d'ailleurs notre collègue Christophe GIRARD.

Il s'agit bien à la fois d'un projet de réappropriation de l'espace public qui a déjà été entamé depuis 2004, accompagné d'un projet de renforcement de l'offre de transports en commun de manière à faire en sorte que l'attractivité et l'accessibilité au cœur de la Capitale soient rendues encore plus performantes.

Je voudrais répondre également aux différents orateurs qui sont intervenus lors de ce débat. Mme GALLOIS a évoqué la question du Centre de Paris : pourquoi privilégier le Centre de Paris ? Il ne s'agit pas de privilégier, il s'agit simplement ici d'un vœu qui porte effectivement sur le tronçon central, mais il ne faut pas opposer les berges du Centre de Paris aux berges des autres arrondissements, nous avons bien l'intention aussi de traiter les berges dans leur intégralité et de s'occuper également de l'amélioration notamment des continuités piétonnes et cyclables entre toutes les berges de Paris et tous les ports de Paris. C'est d'ailleurs un travail que nous allons mener en concertation avec Ports de Paris.

Il se trouve que, aujourd'hui, nous sommes effectivement sur la question de ce tronçon central qui est aujourd'hui occupé par une voie de circulation routière et c'est la raison pour laquelle nous lançons les études sur les reports de circulation qui pourraient être amenés à être étudiés avec précision, pour voir justement comment tout cela pourrait fonctionner.

Il s'agit bien aussi d'articuler cela avec le développement d'un transport en commun en site propre et c'est la raison pour laquelle ce projet est tout à fait cohérent et logique et qu'il faut le penser dans sa complémentarité.

Je voudrais dire à M. GIRARD également, qui a proposé que l'on puisse étendre "Paris Respire" aux samedis de mars à octobre, qu'il s'agit là d'une proposition qui est tout à fait intéressante et je le remercie d'avoir fait cette proposition qui pourrait constituer, comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire, une étape intermédiaire d'aménagement sur le port des Célestins, le port Henri-IV et le port de l'Hôtel-de-Ville, donc il faudrait voir effectivement, en lien avec la Préfecture de police, la façon dont nous pourrions progresser ensemble sur ce point.

Je vous rejoins également, Monsieur le Maire, sur la question de la continuité piétonne et, en cela, je rejoins également Mme BARATTI-ELBAZ, maire du 12e, sur le fait que nous devons améliorer encore la liaison entre la place de la Bastille, le port de l'Arsenal, le bassin de l'Arsenal et les berges de la Seine. D'ailleurs, nous pourrions élargir cette réflexion à la question de la liaison vers la promenade plantée qui est toute proche du port de l'Arsenal, de manière à avoir ainsi une continuité globale qui nous permettra d'ailleurs de s'inscrire dans le cadre de la liaison entre les deux bois parisiens.

Je voudrais remercier également Joëlle MOREL qui est intervenue pour rappeler à la fois l'engagement des élus écologistes depuis de très nombreuses années sur la question des berges de Seine. Elle a rappelé, je la cite, le projet de Central Park que nous avons porté à l'occasion des élections municipales.

Pour vous dire que nous allons travailler évidemment avec ma colombe...

Ma colombe ! Pardon : ma collègue !

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Il y a une très belle ambiance dans cet Exécutif et j'en suis ravie !

Voilà Christophe NAJDOVSKI qui appelle "ma colombe" Colombe BROSSEL, merci !

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - C'est le genre de déclaration d'amour.

Donc, avec ma collègue Colombe, avec ma collègue Colombe BROSSEL, nous allons travailler ensemble à la question de la végétalisation de ces espaces qui méritent effectivement d'être davantage végétalisés et nous souhaitons travailler aussi en ce sens sur les aménagements futurs qui seront réalisés.

A notre collègue Didier LE RESTE qui a évoqué la question du transport des personnes et des marchandises sur la Seine, nous nous rejoignons tout à fait puisque nous avons la volonté commune de développer le transport fluvial qui est une alternative au transport routier et nous avons un potentiel à mobiliser sur la Seine, nous voulons également développer les transports en commun et c'est aussi le sens des études qui ont été lancées le mois dernier avec la délibération votée sur la question d'un transport un commun en site propre sur les quais hauts et nous voulons aussi penser à un équilibre entre les fonctions de la Ville et, pour cela, sur la question des ports, nous voulons avoir une réflexion sur des ports en temps partagé.

Cela existe déjà et nous pensons que nous pouvons aussi développer cette réflexion, c'est-à-dire avoir notamment des ports qui peuvent être dédiés à de la logistique urbaine en journée et pour lesquels il peut y avoir aussi des activités récréatives qui sont plutôt proposées en soirée ou le week-end, de manière à pouvoir avoir à la fois une activité économique que nous souhaitons développer dans le sens d'un développement durable, mais aussi avoir cette réappropriation du fleuve.

Je partage également les propos de notre collègue Jean-Bernard BROS sur la question du transport fluvial et le fait de vouloir aussi développer ce transport, puisqu'il l'a également évoqué.

Je suis sensible à la question de l'aspect consumériste des choses et je crois que nous y sommes tous sensibles au sein de la majorité municipale. Nous veillerons bien entendu ensemble à ce que les activités qui soient proposées - et c'est déjà le cas aujourd'hui - soient en grande partie des activités gratuites, je pense notamment aux activités qui sont proposées aux enfants.

Nous devons donc trouver un équilibre dans les activités qui sont proposées.

Je voudrais dire également à notre collègue Danielle SIMONNET, dont je remercie le soutien sur la partie extension de cet espace de respiration, que nous avons là aussi la volonté de pouvoir soutenir des projets issus de l'économie sociale et solidaire sur les berges de Seine et je ne doute pas que, notamment avec notre collègue Antoinette GUHL et les autres membres de la majorité municipale, nous pourrions aussi développer ce type de projets qui sont par ailleurs déjà présents sur les berges.

Je ne ferai pas forcément de commentaire exhaustif sur l'ensemble des interventions, j'ai simplement remarqué que Mme DATI parlait de son opposition au passé et qu'elle nous a invités à oser ensemble l'acte 2 de l'extension des berges à Paris.

J'ai envie de dire à vous toutes et vous tous, chers collègues : osons ensemble l'acte 2 des berges à Paris !

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Christophe.

Bruno JULLIARD ?

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Madame la Maire, quelques mots brefs sur ce sujet important des cadenas d'amour, d'abord évidemment, comme vous l'imaginez, pour vous remercier très sincèrement de m'avoir confié cette mission passionnante qu'est celle de l'amour à Paris, plus difficile qu'est celle de la question des cadenas d'amour, parce qu'il est toujours très difficile de vouloir réguler des preuves d'amour et, en même temps, là, nous avons bien une difficulté qu'il nous faut affronter.

D'ailleurs, c'est un sujet difficile, parce que beaucoup sont des avocats ardents de la liberté de poser ces cadenas comme preuves d'amour et d'autres, qui privilégient la protection du patrimoine ou même des conditions évidentes de sécurité, souhaitent que nous les enlevions au plus vite.

Je me permets une petite incise pour dire à M. LECOQ que, y compris dans ses propres rangs, il a besoin de convaincre, puisque lorsque Madame la Maire m'a confié cette mission avant l'incident du week-end dernier, un certain nombre d'élus de l'UMP se sont émus du fait que Mme la Maire m'ait confié cette mission, considérant que, franchement, nous avons d'autres priorités que celle-ci. Par exemple, Mme la conseillère de Paris du 15e, Anne TACHÈNE, s'est émue que nous élevions cela au rang de priorité, avec un hashtag qui était : "fais pas ci, fais pas ça".

J'imagine que cela voulait dire qu'il ne fallait pas de régulation. J'imagine que M. LECOQ convaincra Mme Anne TACHÈNE dans les toutes prochaines heures.

Nous allons apporter 2 réponses, la première à court terme. Nous allons continuer d'enlever régulièrement des grilles. Les services de la Ville en ont déjà enlevé 37. D'ailleurs, je vous rassure, ce n'est pas un parapet qui est tombé, ni du côté de la Seine, pas même sur le pont, mais il s'agit bien d'une grille qui est accrochée sur le pont des Arts ou le pont de l'Archevêché, qui sont les deux principaux ponts concernés, qui s'est affaissée sans risque grave pour les passants. Cela dit, nous enlevons régulièrement les grilles trop lourdes, pour éviter qu'il puisse y avoir un incident, même s'il n'a pas de chance d'être grave. On en a déjà enlevé 37. On continuera dans les semaines et mois qui viennent.

Dans un second temps, nous allons également informer les touristes de changer de pratique. Nous allons tenter de régler ce problème à moyen et long terme, pas dans une logique punitive d'interdiction, parce que cela ne fonctionnerait pas. Les cadenas iraient voir probablement ailleurs. Cela commence à être le cas. Nous voyons poindre quelques cadenas sur quelques monuments de la ville. Il faut donc que nous trouvions une solution alternative qui ne passera pas par l'interdiction, parce que cela ne marchera pas.

On va donc trouver une solution alternative, à la fois beaucoup plus esthétique que les cadenas - je pense que ce sera assez aisé - moins dangereuse également que les cadenas, écologique, probablement avec un appel à projet auprès d'artistes, d'associations, de Parisiens. On a déjà eu beaucoup de propositions. J'aurai l'occasion de revenir devant vous, avec des propositions, d'ici quelque mois.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Bruno JULLIARD.

Explication de vote du groupe UMP.

**Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.** - Merci, Madame la Maire.

On retrouve dans ce vœu, que nous avons eu très tardivement comme vous l'avez constaté, des objectifs très vertueux que, bien entendu, nous partageons tous. Oui, Paris est magnifique et tous les moyens d'en profiter sont les bienvenus. Oui, faire meilleure place aux piétons est quelque chose de bien, ainsi que de lutter contre toutes les pollutions. Mais ce vœu soulève 3 problèmes. D'abord, comme son nom l'indique, il s'agit seulement d'objectifs.

Christophe NAJDOVSKI citait tout à l'heure quelques villes étrangères qui avaient transformé profondément leur schéma de circulation. Ces mêmes villes étrangères sont souvent celles qui ont pris des mesures radicales pour la lutte contre la pollution et notamment, celles qui ont mis en place une ZAPA, une "low emission zone", comme nous l'appelons de nos vœux à Paris, et comme vous-même, M. NAJDOVSKI, vous l'appeliez des vôtres pendant la campagne municipale.

Il faut donc aller au-delà des objectifs et, notamment, sur la question de la pollution. Nous y revenons, nous y tenons et nous vous en parlerons à chaque Conseil de Paris jusqu'à ce que ce soit fait.

Deuxième problème : il y a un défaut de cohérence sur l'ensemble de l'axe et un défaut de cohérence sur l'axe lui-même au cœur de Paris. Sur l'ensemble de l'axe, parce que dans plusieurs interventions, les uns ou les autres ont évoqué la nécessité -cela apparaît dans le corps du texte- de créer une continuité de liaison douce entre l'ouest et l'est de Paris, ce qui semble une bonne idée. En même temps, vous nous proposez aujourd'hui quelque chose qui se concentre sur le 1er et le 4e arrondissement sans qu'aucune perspective globale claire ne soit tracée.

Défaut de cohérence sur l'axe lui-même dans le 1er et le 4e arrondissement puisqu'au conseil de mai, nous votons une délibération sur le tramway qui intégrait des études pour avoir un transport en commun en site propre sur le quai haut, notamment dans le cœur de Paris. Imaginer un transport en commun en site propre sur le quai haut, qui prendrait fatalement la moitié de la chaussée sur le quai haut, et une piétonisation intégrale du quai bas au même niveau, semble extrêmement compliqué.

Enfin, troisième problème. Malheureusement, ce vœu est présenté dans un contexte de mépris caractérisé des conseillers de Paris, au moins ceux de l'opposition. Ceux qui se donnent du mal pour préparer en participant longuement aux conférences d'organisation, conférences d'organisation sur lesquelles vous êtes pris en flagrant délit

de manipulation. Ceux qui travaillent au quotidien sur le terrain, je pense aux maires d'arrondissement et singulièrement au maire du 1er arrondissement, qui n'a donc même pas été sollicité par avance sur ce vœu.

Pour toutes ces raisons, le groupe UMP s'abstiendra dans l'attente des études et l'espérance d'une présidence moins sectaire de cette Assemblée.

Nous vous remercions.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci. Je vois dans cette abstention un signe d'encouragement.

Monsieur AZIÈRE, vous avez la parole.

**M. Eric AZIÈRE.** - Madame la Maire, mes chers collègues, en effet, quand M. NAJDOVSKI a commencé son intervention, il a donc évoqué ce débat sur les berges, bilan et perspectives. Or, dans la préparation de ce conseil, il n'y a que sur la partie bilan que nous nous étions interrogés. S'il s'était agi, grâce aux vœux que vous avez déposés postérieurement à la conférence d'organisation des perspectives, automatiquement ceci nous aurait conduits à demander un temps de parole supplémentaire.

C'est d'autant plus dommage que la position du groupe centriste est une position, sur ces études, ouverte, objective, et que nous enfermer dans un débat tronqué, c'est à la fois nous priver des éléments de maturation d'une décision qui concerne les berges de Paris et l'ensemble des Parisiens.

Je regrette encore une fois cet état d'esprit et je redis à M. PÉNINOU que le compte rendu de la conférence d'organisation, en faisant référence expressément aux vœux déposés après la conférence, fait référence à un élément qui n'existait pas au moment de la conférence d'organisation et qui nous aurait demandé un temps de parole supplémentaire.

Je crois qu'il est inutile de s'enflammer plus que ça. Il faudrait simplement que l'on mette un peu plus d'ordre et de méthode dans la préparation de nos Conseils.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur le Président.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 1 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2014, V. 44).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 1060.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, SG 1060).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 1061.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, SG 1061).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 1007.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DVD 1007).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 1027.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DVD 1027).

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, le vœu de l'Exécutif et ces projets de délibération étant adoptés, je vous remercie. C'est un moment important que nous venons de vivre. Je m'en réjouis. Je trouve que les débats ont été beaucoup moins passionnés que sous la précédente mandature, comme quoi, à l'épreuve des faits, tout le monde avance.

Je m'en réjouis vraiment parce que nous mettons là en avant un projet qui va durablement marquer notre collectivité. On aura l'occasion d'y revenir puisqu'un projet comme celui-ci nécessite de la concertation, du travail, des études techniques, un travail avec la Préfecture de police et aussi avec les élus de la métropole.

Ce travail-là est à présent engagé. Mais merci, aujourd'hui, de reconnaître que la reconquête des voies sur berge fait partie de la ville écologique et durable, et que la cohérence qui est la nôtre, y compris en proposant des transports alternatifs pour pouvoir justement remplacer le flux de véhicules, fait partie d'un projet et d'une vision de Paris que nous sommes nombreux à partager et- je crois pouvoir le dire- presque même au-delà de la majorité qui m'entoure.

Je m'en félicite et j'espère que nous allons pouvoir travailler ensemble avec les maires d'arrondissement et l'ensemble des élus parisiens pour l'intérêt de Paris. Je vous remercie.

### **2014 DVD 1016 - Parc de stationnement Meyerbeer (9e). Avenant de prolongation à la convention d'exploitation.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous passons en 3e Commission au projet de délibération DVD 1016 sur le parc de stationnement Meyerbeer dans le 9e arrondissement. Il s'agit d'un avenant de prolongation à la convention d'exploitation.

Madame SIMONNET, vous avez la parole.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Madame la Maire, mes chers collègues nous sommes dans ce projet de délibération face à un marché pour la gestion des parkings dont la concession à la société "Spie Autocité" arrivera à échéance le 30 juin 2014.

Compte tenu des délais de procédure nécessaires à la consultation pour retenir le futur délégataire, la prise d'effet du futur contrat ne pouvant pas intervenir avant l'échéance de la convention de concession en cours, il nous est donc demandé de proroger de trois mois la concession du parc de stationnement à Paris 9e.

Comme vous vous en doutez, ce n'est pas sur cette prorogation en tant que telle de trois mois que je souhaite intervenir, mais plus globalement sur la thématique de la concession en secteur privé de la gestion des parkings à Paris. "Spie Autocité" est une grosse entreprise membre de "Spie Batignolles", l'enseigne majeure des bâtiments et travaux publics BTP parmi les plus grands groupes français. Elle assure la conception, la construction, le financement et exploitation de nombreux parcs de stationnement.

Mis à part Paris, d'autres villes d'Ile-de-France ont choisi "Spie Autocité" pour déléguer l'intégralité de leur stationnement. Je prendrai pour exemple la Ville de La Garenne-Colombes qui lui a délégué la réalisation d'un parc de stationnement de centre-ville, 340 places, et l'exploitation de sa voirie payante pour 30 ans. Mes chers collègues, même les élus Modem de cette ville dénoncent à La Garenne-Colombes des travaux non-réalisés pour des bénéfices juteux.

A Argenteuil, on a pu découvrir que la mairie socialiste avait dû dénoncer une délégation de service public signée par l'exécutif d'avant, de l'UMP, car les coûts étaient exorbitants. A Paris, en décembre dernier, c'est

Monsieur Yves CONTASSOT qui nous alertait sur le fait que retenir l'offre de "Spie Autocité" sur un des marchés était assez incompréhensible tant elle n'était pas la plus intéressante.

J'ai calculé que quand 15 parkings sont gérés à Paris par la société d'économie mixte SAEMES, 69 sont gérés par des entreprises privées, dont 11 par "Spie Autocité" et 49 par "Vinci Park". Autant dire que tous les parkings sont en train d'être cédés aux intérêts privés. Côté tarif, pour les automobilistes et les deux roues, deux heures reviennent entre 5 et 10 euros de l'heure quand la moyenne tarifaire est à 4 euros à Lyon ou à Toulouse. Autant dire que c'est hors de prix pour les usagers. Je n'ai pu faire d'estimation encore du nombre de places réservées au vélo et leurs tarifs.

Mes chers collègues, qui peut ignorer que Paris, du fait de son attractivité touristique et économique, que vous êtes nombreux parmi vous à vanter, est un marché juteux pour ces grosses entreprises qui peuvent à loisir imposer des prix élevés pour les usagers. Qui peut ici nier les nombreux scandales sur ces gestions privées qui révèlent que ces entreprises sans scrupule n'hésitent pas à envoyer aux collectivités les factures pour les travaux, tout en engrangeant les bénéfices.

Qui pourrait ici affirmer sans mentir que le retour en régie publique, tout comme nous l'avons fait pour l'eau, ne permettrait pas de réduire les tarifs pour les usagers ? Mes chers collègues, une régie publique n'a pas à engranger de profits. Le retour en régie publique constitue donc des économies pour les membres de notre collectivité. Il permettrait en outre de prévoir à prix raisonnable bien plus de places résidentielles pour dissuader les Parisiens d'user de leur voiture pour leurs trajets quotidiens.

Il faut donc remettre à plat l'ensemble des concessions. Pendant trop d'années, d'ailleurs antérieures à 2001, la Ville a procédé à des concessions privées des parkings rentables, laissant à la société d'économie mixte la gestion des déficitaires. Je sais bien qu'il y a eu depuis certains réajustements, mais à la marge. Il faut donc rompre enfin avec cette spécificité parisienne de la mainmise des intérêts privés sur les parkings. A Lyon, j'ai appris que 95 % des parkings sont gérés par le public, et que je sache, cette ville est loin d'être une ville dirigée par le Front de Gauche.

C'est pourquoi, vous l'aurez compris, je voterai contre ce projet de délibération et je souhaite que l'on ait enfin un débat pour porter ensemble l'ambition du retour en régie publique de la gestion des parkings parisiens. Je vous remercie.

*(M. Mao PÉNINOU, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).*

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Comme l'a dit Mme SIMONNET elle-même, son intervention ne portait pas sur le projet de délibération lui-même, mais sur un sujet beaucoup plus vaste et global concernant la politique de stationnement en ouvrages concédés, comme on dit.

J'en resterai au projet de délibération qui porte sur la prorogation pour trois mois de la convention dans le cadre de la gestion de ce parc de stationnement dans le 9e arrondissement, dont je précise d'ailleurs que la gestion a été attribuée à la SAEMES pour ce qui concerne le nouveau contrat, société d'économie mixte dont le capital est majoritairement détenu par la Ville de Paris. Quelque part, ce projet de délibération acte le fait que la gestion de ce parc de stationnement va revenir dans le giron public.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 1016.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DVD 1016).

## **2014 DVD 1042 - Paiement du stationnement de surface par téléphone portable. Délégation pour l'accord-cadre.**

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Le projet de délibération DVD 1042 porte sur le paiement du stationnement de surface par téléphone portable.

Je donne la parole à M. Thomas LAURET, puis à Mme Danielle SIMONNET, pour cinq minutes chacun.

**M. Thomas LAURET**. - Je ferai plus court. Ce projet de délibération, qui prolonge celui passé en décembre et le renouvelle, montre la volonté de la Ville d'utiliser les évolutions technologiques pour faciliter le quotidien des usagers, en l'occurrence le paiement du stationnement. Le paiement par carte bancaire a été généralisé en juillet 2013 et ce projet de délibération nous invite à envisager le paiement par téléphone. Le groupement retenu après la délibération de décembre est le groupement "Vinci Park" et "PayByPhone" qui a déjà l'expérience dans 30 villes de France. Ses utilisateurs sont satisfaits à plus de 95 % et trouvent le service facile.

Une première phase est prévue en juin sur les quatre premiers arrondissements pour les visiteurs, puis fin 2014 pour tous les usagers. En 2015, le dispositif sera généralisé à tout Paris. On peut peut-être nous préciser le fonctionnement de ce dispositif et l'intérêt qu'il représente pour augmenter le respect du taux de paiement du stationnement à Paris.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci de votre concision.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Je précise pour précédemment que je suis contre lorsque les parkings sont gérés par des entreprises privées, donc mon opposition au vote précédent était sur la prorogation, mais je suis favorable quand c'est la société d'économie mixte qui les reprend.

Concernant le projet de délibération suivant, je suis favorable à la possibilité offerte aux Parisiennes et Parisiens de pouvoir, par le biais des outils de la téléphonie mobile, régler leur parking, mais là encore, je ne comprends pas pourquoi on est toujours dépendant d'entreprises privées pour assurer de nouveaux services aux usagers et usagers. Je ne suis pas favorable à ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci pour votre concision.

Je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI pour la réponse. Il y aura ensuite une explication de vote du groupe UMP.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Je voudrais me réjouir du fait que nous puissions désormais payer le stationnement de surface par téléphone portable. Ce projet de délibération va permettre de déployer ce mode de paiement.

Il se fera en deux phases : d'abord sur un périmètre pilote composé des quatre premiers arrondissements dans le courant du mois de juin 2014, avec un déploiement à tous les usagers avant la fin de l'année, et ensuite, le stationnement par téléphone portable sera généralisé à l'ensemble de Paris dans le courant de l'année 2015.

C'est une possibilité supplémentaire de facilitation du paiement du stationnement qui, je crois, permettra aussi d'ajouter un meilleur service pour le stationnement en surface à Paris.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - La parole est à M. GOUJON.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Je me réjouis d'autant plus de cette initiative qu'elle est la résultante d'un vœu que j'avais déposé avec ma collègue Rachida DATI et qui avait été adopté à l'unanimité par cette assemblée voilà deux ans. Considérant que beaucoup de villes et de banlieues en province avaient adopté ce système, nous pensions qu'il était opportun et même urgent qu'il soit mis en œuvre à Paris, même avec un an et demi de retard par rapport à ce vœu adopté à l'unanimité et par rapport à toutes les villes de France qui l'ont déjà mis en œuvre avec beaucoup de succès, et qui simplifie beaucoup la vie de tous ceux qui cherchent à trouver une place ce qui, même dans ces conditions, améliore la lutte contre la pollution. Nous sommes très heureux de voir enfin cette mesure mise en place à Paris.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 1042.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DVD 1042).

### **2014 DVD 1051 - Travaux d'entretien de chaussées et trottoirs parisiens. Marché de travaux (13 lots) - Modalités de passation.**

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Projet de délibération DVD 1051 et amendement technique n° 3. Il s'agit des travaux d'entretien de chaussées et trottoirs parisiens.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI pour l'amendement.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - C'est simplement un amendement technique.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, cet amendement technique.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 3 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 1051 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2014, DVD 1051).

### **2014 DVD 1002 Mise en lumière de la gare du Nord. Signature d'une convention de financement avec la SNCF.**

#### **Vœu déposé par le Groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la mise en place d'un "Plan Lumière".**

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Projet de délibération DVD 1002 et vœu n° 4 qui est rattaché. Il s'agit de la mise en lumière de la gare du Nord et de la signature d'une convention de financement avec la S.N.C.F.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS, pour trois minutes maximum.

**M. Jean-Bernard BROS**. - Madame la Maire, mes chers collègues, la maîtrise énergétique est un enjeu fondamental pour notre avenir.

La Ville de Paris s'est d'ailleurs fixé des objectifs forts en la matière. En effet, le Plan Climat parisien prévoit de réduire de 25 % la consommation énergétique de la ville d'ici 2020.

Les élus du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants souhaitent que, dans ce cadre, une action ambitieuse soit menée au niveau de l'éclairage public qui peut être assurément amélioré.

De nouvelles possibilités techniques en matière électrique doivent être encouragées. Paris doit être pionnière et innovante, comme elle a pu l'être dans le passé en ce domaine.

En outre, au-delà d'être un élément essentiel à la sécurité dans l'espace public, l'éclairage permet de mettre en valeur notre patrimoine urbain. Notre collectivité doit se lancer dans une véritable réflexion sur l'évolution de l'éclairage fonctionnel.

L'éclairage doit aujourd'hui dépasser sa fonction première et la lumière doit aussi être utilisée pour la valorisation du bâti et du patrimoine. Cette nouvelle approche permettrait une conception de l'espace urbain à travers une nouvelle forme d'art. Ceci doit être fait au niveau des sites prestigieux mais aussi sur les grands axes et dans les quartiers moins fréquentés.

La mise en lumière de la façade de la gare du Nord constitue un bel exemple de ce qu'il est possible de faire lorsqu'il y a une réelle volonté de valoriser un patrimoine, tout en répondant aux attentes expérimentées, notamment à travers le Plan Climat.

D'autres exemples existent quant à la valorisation du patrimoine par la création en termes de jeux de lumière ; je pense notamment à l'éclairage mis en place rue Robert de Flers dans le 15e, basé sur une approche chronobiologique, changeant selon les moments de la journée : ciel bleu le matin, bleu turquoise le midi et blanche le soir.

Il nous semble indispensable de multiplier de telles initiatives. Celles-ci doivent être encouragées par une politique cohérente et partagée sur l'ensemble du territoire.

Nous proposons donc, à travers ce vœu, que soit mis en place un plan lumière à l'échelle parisienne. La valorisation de notre patrimoine conjuguée à la réduction de la consommation d'énergie nous semble un cap ambitieux auquel nous devons nous tenir.

Ainsi, je vous propose, mes chers collègues, de voter ce vœu.

Je vous remercie.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Sur ce vœu, donc qui est rattaché au projet de délibération portant sur la mise en lumière de la façade de la gare du Nord, je voudrais rappeler qu'aujourd'hui nous avons environ 330 sites parisiens qui sont illuminés et dont la gestion est assurée par la Ville et son exploitant. La rénovation de ces installations, qui sont souvent énergivores, est engagée et la Ville remplace progressivement les dispositifs existants par des sources plus efficaces, comme le sont les leds. On peut citer, par exemple, le cas du pont d'Arcole en 2012.

Nous avons, par ailleurs, voté deux schémas directeurs d'aménagement lumière, en 2000 et en 2007, pour les quartiers de la couronne parisienne. Ces schémas directeurs permettent de définir les grands principes à destination de tous les aménageurs. Ils ont pour objectif de valoriser la ville, de favoriser les activités nocturnes, de se réapproprier les quartiers, le tout dans une démarche de maîtrise de la consommation énergétique et de développement durable.

Dans ce cadre, vous le savez, pour ce qui concerne le plan lumière de 2007, un marché à performance énergétique a été conclu qui comprend un concept général de valorisation des espaces et des monuments.

L'objectif de la Ville est d'engager la concrétisation de ces grands principes, au profit de mises en lumières innovantes et attractives qui privilégient les lieux et équipements de proximité, qui sont situés principalement dans les arrondissements périphériques, comme ce qui a déjà été mené dans le 13e arrondissement avec la mise en lumière du collègue Thomas Mann ou bien encore de l'école de la rue du Château des Rentiers.

Donc, nous avançons dans la direction d'un plan lumière ambitieux, que vous appelez, Monsieur le Président, de vos vœux.

Donc, nous émettons un avis favorable à ce vœu.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci.

Explication de vote du groupe UMP, Monsieur PECHENARD.

**M. Frédéric PECHENARD**. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous voterons favorablement à ce vœu, tant il est vrai que nous soutenons le plan lumière qui paraît effectivement assez ambitieux.

J'ajouterai aux deux objectifs un troisième objectif qui est celui de la sécurité publique. Une ville bien éclairée est une ville qui est plus sûre. C'était vrai sous Louis XIV, cela l'est toujours aujourd'hui. Il faut impérativement que nos rues soient très convenablement éclairées, à la fois pour lutter contre le sentiment d'insécurité et également contre les incivilités et les agressions.

Merci.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, le vœu n° 4, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2014, V. 46).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 1002.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté lui aussi à l'unanimité. (2014, DVD 1002).

Je vous remercie.

### **2014 DVD 1025 - Dépose des cabines téléphoniques. Avenant n° 1 à la convention avec Orange.**

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Le projet de délibération DVD 1025 concerne la dépose des cabines téléphoniques.

Je donne la parole à Mme Fanny GAILLANNE, pour 5 minutes maximum.

**Mme Fanny GAILLANNE**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, en novembre 2013, quand la délibération concernant la convention avec l'entreprise Orange a été votée par le Conseil de Paris, peut-être avons-nous collectivement, du moins notre groupe singulièrement, manqué de vigilance.

Si nous considérons, toutes et tous, que désormais nous n'avons plus besoin d'autant de cabines téléphoniques sur le territoire parisien, elles étaient encore 2.302 au 31 décembre 2013. La généralisation du portable a notoirement ringardisé l'usage des cabines.

Mais que le service universel oblige la société Orange à ne maintenir que deux cabines par arrondissement, là, nous ne sommes pas d'accord.

Premièrement, parce que ce calcul ne tient en rien compte de la démographie de nos arrondissements. A l'échelle du 19e arrondissement, par exemple, cela reviendrait plus ou moins à une cabine pour 100.000 habitants.

Deuxièmement, sur la localisation des cabines restantes, il serait intéressant de voir où Orange souhaite les maintenir.

Enfin, une partie de la population continue de les utiliser et ce sont surtout les plus fragiles de nos concitoyens : les personnes âgées, les demandeurs d'aide au 115, des enfants à qui, légitimement, les parents peuvent refuser l'achat d'un portable, etc.

Nous pensons, pour notre part, qu'il serait souhaitable de revoir la convention, qu'une nouvelle cartographie nous soit présentée, tenant compte des éléments d'achalandage, de flux et de lieux de concentration de personnes précarisées ou en errance.

Il me semble relativement facile de faire un pointage de l'utilisation de ces cabines au lieu d'une suppression pure et simple. Certaines pourraient être laissées en place tout en les modernisant, car elles ont leur utilité sociale. Une étude devrait être faite en ce sens.

C'est pour cela que nous ne sommes pas favorables à ce projet de délibération.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci.

Christophe NAJDOVSKI ?

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme cela a été rappelé par notre collègue Mme GAILLANNE qui est intervenue, il y a eu un précédent vote au Conseil de Paris en novembre 2013, qui a acté la convention avec Orange pour le dépôt des cabines téléphoniques sur le territoire parisien avec un principe qui était celui, effectivement, de garder au minimum deux cabines téléphoniques par arrondissement de manière à permettre la continuation d'un service universel.

Je précise que ce projet de délibération ne porte pas sur l'aspect des cabines elles-mêmes, mais sur le fait que la Ville de Paris va réaliser pour le compte d'Orange la dépose des 1.319 cabines qui restent à démonter, parce qu'elle a tout simplement une meilleure expertise sur la voirie, et sur le béton en particulier, que ne l'a la société Orange.

Tout cela, évidemment, se fera toujours aux frais de la société Orange et non pas de la Ville de Paris, mais c'est simplement un avenant qui porte sur cette modification de gestion et non pas sur le principe de la convention elle-même qui avait été actée collectivement en novembre dernier.

Voilà le sens de ce projet de délibération.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 1025.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DVD 1025).

## Dépôt de questions d'actualité.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Je vous informe que des questions d'actualité ont été déposées.

La première est posée par le groupe socialiste et apparentés et est relative "au bilan de la première année de mise en place de la réforme des rythmes éducatifs dans les écoles parisiennes".

La deuxième question émane du groupe Ecologiste de Paris. Elle concerne "la place laissée à l'innovation dans les établissements parisiens, pour la mise en place de la réforme des rythmes éducatifs".

La troisième question, posée par le groupe Communiste - Front de Gauche est relative "à la qualité du service public ferroviaire".

La quatrième question d'actualité émane du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants. Elle est relative "à l'opération "Hidden Cash"".

La cinquième question est posée par le groupe UMP. Elle concerne "la gestion des ressources humaines et service public".

La sixième question déposée par le groupe UDI - MODEM est relative "au statut de Paris dans le cadre de la réforme métropolitaine".

Enfin, la dernière question d'actualité émane de Mme SIMONNET. Elle concerne "la grève des cheminots".

Nous allons suspendre la séance pour le déjeuner, nous la reprendrons à 14 heures 45 par les questions d'actualité.

Bon appétit à tous.

## **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à treize heures vingt-cinq minutes, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes sous la présidence de Mme la Maire de Paris).*

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - On reprend notre séance.

## **I - Question d'actualité du groupe Communiste - Front de Gauche relative à la qualité du service public ferroviaire.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je vous propose, puisque je ne vois pas Alexandra CORDEBARD, si vous en êtes d'accord, que l'on commence par la question d'actualité du groupe Communiste - Front de Gauche.

J'ai les orateurs et l'adjoint qui va répondre.

Je donne tout de suite la parole au président du groupe Communiste - Front de Gauche.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Merci, Madame la Maire.

Depuis près d'une semaine, les cheminots se sont mobilisés contre la réforme du système ferroviaire qui sera abordée demain à l'Assemblée nationale.

Je me permets, d'ailleurs, de saluer leur mobilisation et d'apporter notre soutien et notre solidarité.

Nous demandons l'ouverture de véritables négociations avec l'exigence de financements nouveaux et pérennes pour les investissements engagés aux fins d'améliorer durablement la qualité du service public ferroviaire.

Cette question se pose avec acuité à Paris et en Ile-de-France, tant pour ce qui est de la maintenance des trains que l'état des infrastructures. D'ailleurs, l'accident ferroviaire de l'été dernier à Brétigny-sur-Orge met en exergue cet enjeu, tant le réseau ferré est victime d'un sous-investissement chronique.

Le 6 mars 2013, l'Etat s'était engagé, dans le cadre de l'accord sur le nouveau Grand Paris, à apporter 350 millions d'euros par an de financement pour le plan de mobilisation pour les transports collectifs en Ile-de-France, avec 200 millions d'euros de crédits budgétaires et la création d'une nouvelle ressource à hauteur de 150 millions par an.

Or, dans le cadre du budget 2014, n'ont été accordés à ce jour que 47 millions d'euros de crédits d'Etat et toujours aucune nouvelle ressource spécifique. Cette situation est très inquiétante. Le déblocage de crédits budgétaires et de nouvelles ressources est indispensable pour avancer sur des investissements majeurs, comme les schémas directeurs des R.E.R., le prolongement des lignes 10 et 11 du métro et ceux du tramway à Paris.

Pour la Région Ile-de-France, c'est indispensable pour que soit conclu le contrat de plan Etat-Région 2014-2020, dont les transports collectifs constituent le volet le plus important.

Pour sa part, le Parti Communiste a déjà proposé des mesures fortes pour financer les transports en commun, comme :

- la création d'un pôle public financier en lieu et place des partenariats public-privés ;
- la généralisation du versement transport à toutes les entreprises d'Ile-de-France, avec le même taux qu'à Paris et en proche couronne ;
- la renationalisation des concessions d'autoroutes privatisées depuis 2005 ;
- ou encore la création d'un livret épargne pour financer les infrastructures de transport sur le modèle du Livret A.

Madame la Maire, nous sommes convaincus qu'à notre niveau, une action concertée et commune de toutes les collectivités est nécessaire pour avancer dans les échanges avec l'Etat, comme cela a été le cas lors de l'accord du

Grand Paris Express de janvier 2011 et celui du Nouveau Grand Paris de mars 2013. Nous souhaitons que notre Majorité propose de nouvelles ressources à dégager, en lien avec les autres collectivités de façon consensuelle.

De notre point de vue, une taxe additionnelle au versement transport, comme évoquée par l'Etat dans l'accord du 6 mars 2013, ou des ressources issues du stationnement peuvent permettre de nous rassembler.

Nous nous demandons, Madame le Maire, si vous comptez prendre des initiatives pour proposer de nouvelles ressources à dégager pour les investissements dans les transports collectifs franciliens à l'ensemble de nos partenaires financeurs du plan de mobilisation Etat, Région et Département d'Ile-de-France.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je donne la parole à M. Bruno JULLIARD, pour vous répondre.

**M. Bruno JULLIARD,** premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Président et chers collègues, permettez-moi d'abord d'excuser l'absence de mon collègue Christophe NAJDOVSKI qui est retenu à cette heure-ci.

Monsieur le Président, l'Exécutif municipal partage évidemment votre souci d'une politique de transports collectifs ambitieuse pour Paris mais aussi pour la Région Ile-de-France. J'y ajouterai même une ambition pour une politique de déplacements au sens large, capable d'articuler le développement des transports en commun avec celui de l'ensemble des modes de déplacements non polluants, comme le vélo, l'autopartage, le fret ferroviaire ou même fluvial.

Nous souhaitons développer, à la fois qualitativement mais aussi évidemment quantitativement, les infrastructures de transport, tout en ayant le souci de garantir aux salariés les meilleures conditions de travail et aux usagers la meilleure offre et qualité de service.

C'est la raison pour laquelle la Ville a déjà, pour sa part, pris de nombreux engagements financiers, afin de contribuer à l'avancement rapide des projets prioritaires les plus avancés, dont l'intérêt dépasse celui des seuls Parisiens.

Je pense au prolongement de la ligne 14 vers le Nord, qui permettra de désaturer la ligne 13. Il y a d'ailleurs eu une inauguration du chantier tout récemment.

Je pense au prolongement du tramway T3, le prolongement de la ligne 10 dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, celui de la ligne 11 en Seine-Saint-Denis ou encore l'arrivée intra muros de lignes de transport en commun de surface à haut niveau de services, portées par les départements voisins.

De même, pour sa contribution au S.T.I.F., la Ville maintient un niveau de participation très élevé, puisqu'il est supérieur à son poids démographique dans la région, avec 30 % des 1,2 milliard d'euros apportés par l'ensemble des collectivités franciliennes.

Et voilà également pourquoi la Ville a investi 1,5 milliard d'euros dans sa politique des déplacements sous la précédente mandature et entend à minima reconduire cet effort pour cette mandature.

Comme la Maire a déjà eu l'occasion de le souligner, l'Exécutif a engagé, dès son installation, une discussion nourrie avec ses partenaires, notamment l'Etat et la Région, pour faire valoir les engagements pris, notamment en matière de transports et de déplacements. Ces engagements portent notamment sur le prolongement du tramway au-delà de la porte d'Asnières, le prolongement de lignes de métro, le développement de lignes de transport en site propre.

Nous souhaitons que ces projets d'intérêt parisien, métropolitain, régional, et je dirais même d'intérêt général, figurent à l'agenda du prochain contrat de plan Etat-Région et du contrat Particuliers Région-Départements qui est actuellement en discussion.

Enfin, pour conclure, l'idée que vous évoquez dans votre question d'éventuelles sources de financement pour financer les transports collectifs franciliens, peut effectivement être posée au regard des montants financiers attendus de la part de l'ensemble des financeurs potentiels dans les prochaines années. Cela devra se faire, évidemment, dans la limite de l'engagement de la Mairie de Paris à ne pas créer de nouvel impôt ou de nouvelles taxes à Paris. Une discussion peut, par exemple, avoir lieu sur la destination des fonds de péréquation qui sont actuellement ceux payés par la Ville de Paris. C'est une discussion que la Maire de Paris est tout à fait prête à avoir.

Nous participerons, bien sûr, à ces réflexions en nous appuyant sur les instances du S.T.I.F. pour que de nouvelles ressources soient identifiées de façon concertée avec tous les acteurs institutionnels et économiques concernés.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Bruno JULLIARD.

J'ajoute que ce sujet est essentiel puisque, on le sait, il y a eu un sous-investissement chronique dans les transports en Ile-de-France pendant des décennies et que, aujourd'hui, nous sommes au pied du mur pour pouvoir rendre un service de qualité à une population sur un bassin de vie de 7 millions d'habitants.

Je crois beaucoup, que le fait que l'on ait pu lancer des chantiers comme celui de la ligne 14 est un signal et constitue un pas très important. Il y a quelques années, on parlait du Grand Paris, on entendait beaucoup de choses sur la Société du Grand Paris, mais finalement aucun bouclage financier n'était sur la table.

Aujourd'hui, il y a besoin d'apporter des moyens supplémentaires. Je pense que la piste relative à l'utilisation des péréquations, notamment de Paris, mais sans doute aussi d'autres départements de la métropole, pourrait nous aider pour faire cet effort d'infrastructure absolument indispensable pour le confort des habitants, mais aussi pour la qualité de vie au sein de cette métropole.

Je vous remercie.

## **II - Question d'actualité du groupe Socialiste et Apparentés relative au bilan de la première année de mise en place de la réforme des rythmes éducatifs dans les écoles parisiennes.**

## **III - Question d'actualité du groupe Ecologiste de Paris relative à la mise en place de la réforme des rythmes éducatifs.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je passe à la question suivante. Il y a deux questions, une du groupe Socialiste et une du groupe Ecologiste de Paris concernant la réforme des rythmes éducatifs.

Je donne d'abord la parole à Anne-Christine LANG puis à Anne SOUYRIS pour une réponse commune de l'adjointe.

**Mme Anne-Christine LANG.** - Madame la Maire, chers collègues.

A trois mois de la prochaine rentrée scolaire, nous souhaitons revenir sur la réforme des rythmes éducatifs et plus particulièrement sur le bilan que l'on peut tirer de l'année scolaire qui vient de s'achever.

En effet, au-delà des polémiques, des postures, de la mauvaise foi, des anecdotes personnelles et de l'instrumentalisation qui a été faite çà et là sur cette question, il était important d'avoir une vision objective de la mise en place de cette réforme dans les écoles parisiennes.

Pour cette raison et parce que nous souhaitons, avec pragmatisme, pouvoir faire évoluer le dispositif et y apporter des améliorations constantes, deux évaluations ont été lancées dès septembre dernier : une évaluation interne menée par l'Inspection générale et une évaluation externe réalisée par le cabinet I.C.C. et qui portait sur un panel de 18 écoles dans 10 arrondissements parisiens différents.

Les conclusions de ces évaluations ont été présentées jeudi dernier devant le Comité de suivi parisien, assorties d'un certain nombre de préconisations. Faute de temps, je ne vais pas détailler ici l'ensemble des conclusions, mais je voudrais néanmoins mettre l'accent sur quelques éléments qui me semblent intéressants et qui valident le choix fait par la Ville en septembre 2013.

Tout d'abord, le taux de participation aux activités est un succès et un réel motif de satisfaction : 80 % d'enfants en élémentaire fréquentent les ateliers, 78 % en maternelle. Dans le 13e et dans le 10e, on atteint même 84,5 %, ce qui est le taux le plus élevé de Paris.

Le rapport note également - et c'est le second motif de satisfaction - que l'égalité de l'offre est globalement atteinte et qu'il n'y a pas d'assignation sociale des 16.200 ateliers qui sont mis en place chaque semaine dans les écoles.

Il faut comprendre que les 7.000 enfants qui participent à une activité avec les conservatoires, c'est-à-dire le double des places de débutants dans les conservatoires parisiens, les 6.000 enfants qui apprennent une langue

étrangère, les 6.000 qui sont inscrits dans les ateliers de découverte des sciences, par exemple, sont issus de l'ensemble des arrondissements parisiens, y compris des arrondissements populaires et c'est un succès en soi, car les enfants de ces quartiers étaient, de fait, exclus de ce type d'activité extra-scolaire avant la mise en place des A.R.E.

Alors, oui, il faut sans doute apporter des améliorations dans la coordination entre les différents personnels, dans la pertinence de certaines activités, dans l'information donnée aux parents, dans la répartition des activités en maternelle, mais on ne peut pas nier que le défi est relevé et que l'objectif de démocratisation des activités artistiques et culturelles est atteint et, dans le pays de l'O.C.D.E. où le destin scolaire est le plus corrélé au milieu social, ce n'est pas rien. Pour nous, c'est même sans doute l'essentiel.

Madame la Maire, pouvez-vous nous détailler les conclusions de ces évaluations et nous indiquer les inflexions que vous comptez apporter à ce dispositif ?

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Anne-Christine LANG.

Anne SOUYRIS, présidente du groupe Ecologiste de Paris.

**Mme Anne SOUYRIS.** - Madame la Maire, mes chers collègues.

Lors du Comité de suivi de la réforme des rythmes éducatifs à Paris jeudi dernier, l'ensemble de la communauté éducative parisienne a pu tirer un premier bilan de la mise en place locale de cette réforme.

Nous avons une petite divergence de point de vue par rapport à ce qui vient d'être dit, puisque l'on a, nous, entendu et même lu, puisque le document a été diffusé, qu'il y avait un certain nombre d'obstacles à surmonter, bien entendu, puisque c'est quelque chose de très novateur.

L'intérêt du dispositif, notamment pour réduire les inégalités sociales, alléger les journées des enfants, décroïsonner l'école a été rappelé. Nous partageons ces observations et saluons l'engagement des enseignants, des directeurs d'école, des R.E.V. et des personnels, des animateurs et des associations dans la mise en œuvre de ces réformes, sans lesquels rien n'aurait pu être fait et qui a très important toute l'année.

Toutefois, l'évaluation indépendante réalisée par le cabinet I.C.C. a relevé la persistance de certains obstacles. Je ne vais pas tous vous les dire, puisque, ce qui est intéressant, c'est justement qu'ils n'avaient pas peur de donner vraiment ces obstacles pour pouvoir vraiment avoir des recommandations utiles pour la suite.

On en a relevé deux qui, pour nous, semblaient très importants. C'était que le dispositif est trop similaire en école maternelle et en élémentaire, au détriment des plus petits, en particulier concernant les horaires différenciés et le millefeuille référentiel et temporel ainsi engendré pour les enfants.

Le deuxième obstacle, c'est que la gouvernance du dispositif est encore trop centralisée et qu'il faut donner davantage d'autonomie aux écoles, telle était une des préconisations de l'étude.

C'est pour cette raison que nous avons porté le mois dernier, avant que l'on ait le résultat de cette étude, mais les indicateurs nous donnaient déjà un certain nombre d'éléments qui pouvaient nous permettre de proposer un certain nombre de choses, un vœu demandant que soient favorisées les expérimentations dans les écoles volontaires pour organiser localement la réforme selon des choix originaux qui respecteraient le cadre national.

Cette nécessité de favoriser l'expérimentation locale est d'ailleurs reprise comme une recommandation du cabinet I.C.C. et c'est une manière à la fois de mieux penser l'organisation de la réforme en adéquation avec le projet éducatif spécifique de chaque école. C'est aussi une manière de dénicher des pratiques innovantes qui pourraient ensuite profiter à l'ensemble des écoles parisiennes, notamment en maternelle.

I.C.C. a aussi montré qu'il y avait des inégalités qui étaient maintenues entre les écoles, qui ne datent pas de la réforme, mais des inégalités sociales et que, évidemment, dans la réponse qui a été apportée, puisque les réponses qui ont été apportées cette année par la réforme ont été des réponses d'appels à projets en particulier qui étaient montés beaucoup par les écoles, ces réponses maintenaient quand même un certain nombre d'inégalités. Donc, pour nous, le fait de permettre plus d'innovations, plus d'expérimentations dans les écoles peut permettre de faire en sorte de réduire ces inégalités.

Or, dans les faits, derrière ces bonnes intentions partagées, il semble que les freins à ces dérogations étaient nombreux en cette fin d'année.

Les écoles ont eu un délai très réduit, à peine quelques jours, pour candidater à une expérimentation l'année prochaine et, selon nos informations, seulement deux dossiers auraient été retenus par l'Académie sur plus d'une vingtaine de projets déposés à Paris.

C'est évidemment un résultat dérisoire et totalement contraire aux évolutions nécessaires du dispositif parisien.

Ainsi, Madame la Maire, notre question est simple : comment comptez-vous peser sur l'Académie pour que plusieurs projets originaux d'écoles parisiennes soient retenus dès l'année prochaine, voire même en cours d'année ?

Etes-vous disposée à encourager beaucoup plus fortement à l'avenir ces expérimentations locales ?

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous.

Je donne la parole à Alexandra CORDEBARD pour répondre aux deux présidents et représentants de groupe qui viennent de s'exprimer.

**Mme Alexandra CORDEBARD,** adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Présidente, chers collègues, nous avons souhaité en effet, pour ce qui concerne l'évaluation, dès la décision prise par cette assemblée de mettre en œuvre cette réforme, qu'elle puisse être évaluée par un organisme indépendant I.C.C. et, conjointement, nous avons demandé à l'Inspection générale de la Ville de mener des entretiens dans les écoles auprès des directeurs et des R.E.V. pour recueillir les avis de chacun au plus près du terrain.

Les premières conclusions de ces évaluations ont été présentées lors du dernier Comité de suivi parisien de la réforme qui s'est déroulé le 12 juin dernier, donc c'est très récent.

Avant de revenir plus en détail sur ce qu'elles ont mis en exergue, je veux déjà indiquer qu'elles ont mis en évidence des points que nous avons, pour un certain nombre d'entre eux, et même pour la plupart d'entre eux, déjà identifiés. Cela révèle, il me semble, que nous avons su écouter l'ensemble des acteurs et que les pistes d'amélioration sur lesquelles nous avons commencé à travailler étaient les bonnes.

Que retenir de ces travaux ? D'abord que si la mise en place de la réforme a parfois été rude, et nul ici ne veut le nier - c'est d'ailleurs bien normal quand on modifie à ce point l'organisation de vie de tant de Parisiens -, les difficultés rencontrées sont aujourd'hui, dans leur grande majorité - pas toutes -, surmontées.

Ensuite, que le fonctionnement au quotidien dans les écoles a été opérationnel dès lors qu'il y avait une bonne coopération entre le directeur ou la directrice de l'école et le responsable éducatif Ville (le R.E.V.), coopération le plus souvent constatée comme pragmatique et dans l'intérêt des enfants. Je l'ai déjà dit, mais je veux le redire : nous sommes extrêmement reconnaissants aux directeurs d'école et aux enseignants d'avoir joué le jeu, même et quand même ils n'étaient pas en accord avec la décision prise. Et quant aux R.E.V., je veux à nouveau saluer leur investissement et faire part de notre admiration devant le défi qu'ils ont collectivement relevé.

L'Inspection générale de la Ville a d'ailleurs noté que cette collaboration pragmatique se rencontrait dans la grande majorité des écoles à ce jour. Elle a relevé aussi de nombreuses bonnes pratiques, qui doivent essaimer, même si celles-ci doivent - elles peuvent souvent, d'ailleurs - s'adapter à la vie particulière de chaque école, telles qu'une communication fluide entre les différents acteurs de l'école et les parents, avec des supports adaptés et partagés, la mise en place de cadres de référence partagés sur les règles de vie au sein des écoles, on a beaucoup parlé "partage des locaux et utilisation du matériel", les règles de sécurité, enfin, ou encore l'adaptation de la réforme pour les plus petits.

De son côté, le cabinet I.C.C. note également que la collaboration entre les directeurs d'école et les R.E.V. est désormais bonne et souligne une réelle montée en compétence des R.E.V., points qu'il faut savoir noter. Il confirme, et je crois que nous pouvons en être collectivement fiers, que la réforme a bien réussi l'objectif de réduction des inégalités en permettant à tous les enfants de Paris de découvrir des activités variées et que, dans leur très grande majorité, les ateliers proposés rencontraient l'adhésion des enfants.

Il note aussi que la mise en place des ateliers périscolaires a permis une massification de l'offre périscolaire - vous le disiez, chers collègues -, puisqu'en moyenne, 80 % d'enfants participent à l'A.R.E., c'est-à-dire six à sept fois plus d'enfants que ceux qui participaient aux activités périscolaires précédemment. Ces évaluations proposent aussi - et c'est presque le plus important - des pistes d'amélioration, que nous allons aujourd'hui tenter de suivre, pour une large majorité d'entre elles, pour améliorer notre dispositif et toujours mieux répondre aux besoins.

Cinq axes - j'essaierai de ne pas être trop longue, mais cinq axes d'amélioration...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je demande de raccourcir, parce qu'il faut que chacun...

**Mme Alexandra CORDEBARD,** adjointe. - Je raccourcis, d'accord.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Deux questions, Monsieur le Maire du 15<sup>e</sup> arrondissement. Elle répond à deux questions.

**Mme Alexandra CORDEBARD,** adjointe. - D'abord, une amélioration du modèle maternel, qui est demandée, qui va se concrétiser par une réorganisation de ces heures et demie. On a eu l'occasion de le détailler. Stabilisation de nos équipes et plan de formation qui continue. Et puis, nous avons également un plan très ambitieux d'augmentation d'effectifs, que ce soit pour les A.S.E.M. et pour les animateurs.

Il faut aussi améliorer l'organisation du travail dans les écoles. Je reviens rapidement sur les problèmes que nous avons rencontrés du point de vue du ménage, de l'hygiène en général : nous avons là un chantier intéressant devant nous et ambitieux.

Une autre préconisation qui est le renforcement de la coordination entre la Ville et l'éducation nationale. Nous aurons là dès la rentrée des occasions pour les personnels de travailler ensemble.

Enfin, améliorer la communication à l'encontre des parents, la marge de progression est importante, ce qui nous rendra donc facile de faire une rentrée dans des meilleures conditions.

Voilà, pour les résumer beaucoup, les améliorations auxquelles nous avons travaillé.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Alexandra CORDEBARD.

Un mot sur ce point très important : c'est une priorité de notre mandature que de travailler sur la qualité de la vie scolaire de ces ateliers, qui sont extrêmement importants pour les enfants de nos écoles. Je pense que chacun peut s'accorder à dire qu'il y a eu des progrès, même si cela n'a pas été facile. Alexandra CORDEBARD l'a bien rappelé ici, mais nous allons sans aucun doute engager une rentrée 2014-2015 sous d'autres auspices. Nous avons bien fait d'essayer les plâtres en 2013, et je crois qu'aujourd'hui, nous allons encore faire un saut qualitatif.

Pour me rendre souvent dans les écoles, je vois beaucoup d'énergie, de bonne volonté, de travail en commun, et je voudrais saluer l'ensemble des personnels de la Ville, qui s'impliquent dans la mise en œuvre de ces rythmes éducatifs, mais aussi les personnels de l'Education nationale, qui, aujourd'hui, voient aussi dans ces rythmes éducatifs et dans les activités qui sont proposées des prolongements possibles avec leurs propres activités, même si - et je rejoins ce qui a été dit précédemment - il y a encore à travailler, pour trouver des solutions, les bons ajustements, notamment pour les classes maternelles. Et là-dessus, nous en avons la volonté.

Je vous remercie.

#### **IV - Question d'actualité du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relative à l'opération "Hidden Cash".**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous passons à la question suivante, celle du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

M. Jean-Bernard BROS a la parole.

**M. Jean-Bernard BROS.** - Madame la Maire, merci.

Monsieur le Préfet, mes chers collègues, nous sommes maintenant tous informés de l'organisation par le millionnaire américain Jason BUZI du concept de "hidden cash", qui consiste à disséminer des enveloppes pleines de billets de banque en ville et de donner des indices via Twitter pour qu'elles puissent être retrouvées. Cette sinistre chasse au trésor pose un certain nombre de questions. Nous avons tous en mémoire la distribution d'argent au Champ-de-Mars, organisée en novembre 2009 par une société belge, distribution finalement annulée à la dernière minute, qui avait amené des scènes d'émeutes, et ce malgré la demande de ne pas l'organiser du Préfet de police de l'époque, portée par de nombreux élus parisiens.

Nous savons qu'un risque réel de trouble à l'ordre public existe lors de ce type de rassemblements. La force des réseaux sociaux est une réalité que nous ne pouvons contrôler, et le compte Twitter de l'organisateur de cette chasse au trésor est, à titre indicatif, suivi par plus de 550.000 abonnés. Au-delà du simple aspect de sécurité

publique, c'est l'idée même d'organiser la chasse à de l'argent qui a aussi vocation à nous interpeller. Nous sommes nombreux à trouver cette initiative particulièrement indécente. Nous avons indiqué publiquement, tous bancs confondus, notre désapprobation quant à la tenue d'un tel événement.

Cette initiative nous interroge également, dans un cadre plus large, sur la capacité de la Ville de Paris et la Préfecture de police à encadrer et anticiper les grands rassemblements.

J'en profite pour indiquer que je me satisfais de voir qu'une solution a finalement été trouvée pour proposer aux Parisiennes et aux Parisiens des écrans géants pour la coupe du monde. Nous avons là un bel exemple d'évènement populaire et fédérateur qui tranche avec ce "hidden cash", pour lequel nous vous sollicitons pour intervenir. Aussi, Monsieur le Préfet, je voudrais savoir quelles mesures la Préfecture de police de Paris compte-t-elle prendre pour empêcher la tenue de cette inquiétante chasse au trésor sur le territoire parisien.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** – Merci, Monsieur le Président.

Je donne la parole à M. le Préfet de police, puis à Myriam EL KHOMRI, si elle le souhaite.

**M. LE PRÉFET DE POLICE.** - Oui, Madame la Maire.

Monsieur le Président, vous l'avez rappelé, le 14 novembre 2009, une société active dans le domaine des nouvelles technologies avait pris l'initiative de procéder sur le Champ de Mars à une distribution de billets de banque, sans aucune contrepartie pour le public présent. Cette opération, tout à fait inédite en France, avait fait l'objet d'une déclaration à la Préfecture de police.

Le jour de la distribution, en raison de la très forte affluence et de l'envahissement de la chaussée, il avait été demandé aux organisateurs en effet de renoncer à poursuivre leur démonstration. Cette annulation, qui avait été portée sur place à la connaissance des 7.000 personnes qui avaient fait le déplacement, avait entraîné des réactions de violence et des dégradations sérieuses dans le quartier.

Cet épisode, au-delà même des dégradations qui en avaient résulté, a conduit le législateur à se saisir de la question de la distribution d'argent sur la voie publique. Ainsi, un nouvel article 431-29 du Code pénal, résultant d'une modification législative intervenue le 14 mars 2011, prévoit désormais, je cite, "que la distribution sur la voie publique à des fins publicitaires de pièces de monnaie ou de billets de banque ayant cours légal est punie de six mois d'emprisonnement et de 30.000 euros d'amende". Le même article dispose par ailleurs que, je cite, "le fait d'annoncer publiquement par tous moyens qu'il sera procédé sur la voie publique, à des fins publicitaires, à la distribution de pièces de monnaie ou de billets de banque est puni de trois mois d'emprisonnement et de 15.000 euros d'amendes".

Il paraissait important de rappeler ce précédent, ainsi que le cadre juridique très strict prévu par le Code pénal pour de telles opérations de distribution d'argent menées à des fins publicitaires. Aujourd'hui, en effet, les réseaux sociaux font état de la volonté d'un homme d'affaire américain, qui est désormais identifié, d'organiser une sorte de chasse au trésor dans les rues de la capitale qui devrait se dérouler au début de mois de juillet. A ce jour, ce projet n'a été porté à ma connaissance que par voie de presse. L'organisateur n'a pas cru bon de prendre contact avec mes services, et a fortiori, aucune déclaration en bonne et due forme ne leur est parvenue.

Sans préjudice des éventuelles suites pénales qui pourraient être réservées sur ce projet, suites pénales sur lesquelles il ne m'appartient pas de me prononcer, mais sur lesquelles j'appelle l'attention de l'organisateur, je souhaite indiquer aux conseillers de Paris que la Préfecture de police examinera avec la plus grande attention la suite qui sera donnée à ce qui n'est pour l'heure qu'une déclaration d'intention relayée par les réseaux sociaux.

Dans le cadre du droit applicable, si l'organisateur n'y renonce pas, et sans préjudice de l'analyse qu'en fera l'autorité judiciaire, l'hypothèse d'une interdiction est actuellement à l'étude par mes services, dès lors que les modalités de cette opération, sur lesquelles nous ne disposons d'aucune précision aujourd'hui, laisseraient craindre le moindre trouble à l'ordre public. Or, un tel risque est par définition très délicat à prévenir dès qu'il s'agit de distribution d'argent, comme le montre le seul précédent dont nous disposons en France, celui à Paris de 2009.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet, pour cette réponse claire.

La parole est à Mme Myriam EL KHOMRI.

**Mme Myriam EL KHOMRI,** adjointe. - Je ne veux pas rallonger inutilement les débats, je remercie M. le Préfet de police pour ces éléments qui sont rassurants, et d'avoir rappelé notamment qu'il était interdit de distribuer de l'argent sur la voie publique. Cette disposition du Code pénal nous rassure par rapport à cette problématique.

Avec le sourire, j'ai envie d'inviter l'ensemble des amateurs d'énigmes et d'enquêtes à la chasse au trésor de Paris qui avait été initiée par Jean-Bernard BROS et qui est maintenant suivie par mon collègue Jean-François MARTINS. Je vous donne donc rendez-vous le 5 juillet à 10 heures, puisque le départ aura lieu devant les 13 mairies d'arrondissement. C'est beaucoup plus ludique, mais je pense que c'est important aussi de partir à la conquête de Paris.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci. Je pense que cette proposition nous rassemble.

#### **V - Question d'actualité posée par le groupe UMP à Mme la Maire de Paris relative à la gestion des ressources humaines et service public.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je donne à présent la parole à Mme KOSCIUSKO-MORIZET pour le groupe UMP.

**Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.** - Madame la Maire, je voudrais vous parler de gestion de ressources humaines et de service public. Depuis votre élection, le nombre de grèves entraînant une diminution des services publics offerts aux Parisiens s'est multiplié : dans les bibliothèques, dans les services d'état civil des mairies d'arrondissement, à la direction de la communication de la Ville, chez les animateurs - et on les comprend - chez les professeurs de la Ville de Paris, chez les personnels des crèches, chez les éboueurs, mais aussi les postiers et même à la Tour Eiffel, sans oublier les gymnases, les stades ou encore les piscines. Dans tous ces équipements sportifs, les usagers individuels et les associations sportives subissent depuis près de trois mois l'inertie de la Mairie de Paris qui n'entend pas, ou refuse d'entendre, la contestation des personnels.

Je voudrais vous interroger aujourd'hui plus particulièrement sur ceux qui relèvent de vos compétences, et parmi ceux-là, les crèches, les équipements sportifs et les conservatoires pour lesquels on peut clairement dire qu'aujourd'hui le service public n'est pas assuré.

S'agissant des crèches, la municipalité crée des établissements et c'est très bien, mais elle ne met pas les moyens humains nécessaires à leur bon fonctionnement. S'agissant des équipements sportifs, les différences de primes entre les directions démotivent les agents et couvrent des injustices de traitement qu'ils dénoncent.

S'agissant enfin des conservatoires, pas plus tard que ce week-end, tous les maires d'arrondissement ont reçu un message de Noël CORBIN, le directeur des affaires culturelles de la Ville, précisant qu'en une seule journée, 360.000 appels avaient été reçus pour seulement 910 places à pourvoir. Ces chiffres sont fous, mais ce sont les chiffres fournis par le directeur des affaires culturelles lui-même. Ma question est donc simple, Madame la Maire : êtes-vous satisfaite de la gestion de chacun de ces dossiers ?

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - La parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE,** adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Présidente, chers collègues, j'ai trois minutes pour répondre à des sujets qui sont longs et complexes. On aura l'occasion, dans l'ordre du jour suivant, de revenir sur ces points, mais je vais revenir sur les trois points que vous avez évoqués.

Tout d'abord, dans les crèches, vous avez salué la politique de la Ville en la matière et regretté que nous ne mettions pas les équipements humains dans les crèches. C'est une lapalissade...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - La règle du jeu est que l'on écoute l'adjoint qui répond.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE,** adjoint. - Quand il n'y a pas, dans les établissements d'accueil pour la petite enfance, les personnels nécessaires, ils n'ouvrent pas, donc dire que nous ouvrons des crèches sans mettre les personnels correspondants, c'est faux.

Par ailleurs, et on aura l'occasion d'y revenir, la Ville en a créé beaucoup, a créé dès 2011 un pool de remplacement collectif avec 125 personnels recrutés. C'est un autre sujet. D'abord, le niveau de grève est à relativiser. C'est un sixième des établissements qui sont en grève, et ensuite c'est notamment le climat dans certains des établissements qui peut poser ces problèmes. Nous pourrions vous démontrer, nous y reviendrons, que ce n'est pas un problème de personnel, c'est un problème de climat et de montée en puissance de cette politique importante pour la Ville.

Le deuxième sur les équipements sportifs, là aussi, que d'approximation ! Excusez-moi, et d'ailleurs, je fais référence à un point que vous n'avez pas évoqué aujourd'hui, mais hier dans une interview dans un journal. Vous

êtes allée plus loin hier, vous avez dit : premièrement, il faut résoudre ce conflit, nous sommes d'accord, et deuxièmement, il faut créer un service minimum d'accueil.

Première chose, nous ne vous avons pas attendu pour commencer à travailler sur l'ensemble de ces aspects, mais simplement, et nous y reviendrons demain, c'est un sujet dont la complexité vous échappe. Le régime d'indemnisation à la Ville de Paris n'est pas spécifique à la DJS, il est commun à plusieurs directions. Plusieurs régimes complexes se superposent, et incontestablement, cela crée un peu de confusion et aussi un peu d'incompréhension.

**Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.** - Cela fait plus de 13 ans, Monsieur !

**M. Emmanuel GRÉGOIRE,** adjoint. - Les délibérations datent de 1977 et de 1988 pour l'indemnisation du travail du dimanche. Nous aurons l'occasion demain de revenir en détail sur ces aspects.

Troisièmement, et vous mélangez tout, s'agissant des conservatoires et du mail de M. CORBIN, nouveau directeur des affaires culturelles, vous parlez du climat social là où il s'agit d'un sujet technique d'inscription dans les conservatoires. Il y a un sujet, et je laisserai notre premier adjoint donner des précisions sur le problème sur les inscriptions et la plateforme téléphonique avec 360.000 appels pour 910 places. Des mesures ont été prises pour le corriger, mais vous mélangez tout. Vous l'évoquez dans une interview et vous ne revenez pas dessus au Conseil de Paris.

Vous parlez d'instauration d'un service minimum. Deux arguments pour montrer la vacuité de cette proposition : le premier est juridique, et vous le savez, c'est le Gouvernement auquel vous avez appartenu qui a créé les conditions législatives limitatives, comme le prévoit la Constitution, de l'exercice du droit de grève. Vous savez très bien que cela ne concerne que les transports publics terrestres et l'école, selon des textes et des modalités tout à fait différentes.

Le deuxième est une faute politique : comment, dans la même phrase appeler au respect du dialogue social, et pour résoudre une grève, demander à ce que l'on puisse l'interdire ? Ce n'est pas notre conception du dialogue social. Nous avons régulièrement l'occasion de rencontrer les organisations syndicales pour en discuter et nous reviendrons en détail sur les sujets DFPE et DJS dans la suite de l'ordre du jour.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Emmanuel GREGOIRE.

Nous passons à la question suivante, question d'actualité dans le règlement intérieur. Vous avez une minute, allez, généreusement, 2 minutes.

**Mme KOSCIUSKO-MORIZET.** - Je vous signale que depuis 3 questions, tout le monde dépasse son temps de parole. J'étais plutôt plus économe.

Cher Monsieur, vous répondez aux questions qu'on ne vous pose pas. En tout cas, vous croyez répondre mais vous ne répondez pas à celle qui vous est posée. Les propos que vous tenez seraient recevables si on parlait ici d'un conflit récent, un conflit qui serait à ses débuts. Ce n'est pas du tout le cas. Les Parisiens trouvent porte close devant les piscines tous les dimanches depuis 3 mois, sans aucune information préalable. C'est très laborieux pour les familles qui ne peuvent pas déposer leurs enfants à la crèche le matin, pour certains. Vous n'apportez aucune réponse concrète. Alors vous nous dites : "Ce n'est pas si grave parce qu'il y a seulement un gréviste sur 6". Ils sauront que vous les invitez à relativiser leurs problèmes. Je ne suis pas sûre que cela les satisfera.

Tout ça, c'est la marque d'un désintérêt pour les services publics rendus aux Parisiens, et notamment pour les conservatoires. Parce que le problème des inscriptions n'est pas nouveau. Il date de plusieurs années, mais il ne fait que s'aggraver. On ne peut pas considérer comme un problème technique qu'il y ait en une journée 360.000 appels pour 910 places. Là, ce n'est pas un problème technique, c'est plus que ça, c'est un problème politique, c'est un problème de justice, tout simplement.

Comment est fait le tri ? On sait bien que c'est la loterie et ce n'est pas supportable. Ce n'est pas supportable parce que cela dure depuis des années. Cette grève à répétition enfin, c'est aussi l'échec de toute une politique de ressources humaines qui se traduit de manière chronique par de l'absentéisme. Cela a été relevé depuis maintenant plusieurs années dans un rapport qui précisait que l'absentéisme coûte tous les ans 200 millions d'euros aux Parisiens. C'est la traduction véritable d'un mal être. Ce mal être non plus n'est pas nouveau. Ces grèves à répétition en sont aujourd'hui une expression criante, à laquelle il devient urgent de répondre.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Sur ce sujet, d'abord, la vie sociale et syndicale à la Ville est intense. C'est une tradition démocratique. On a un dialogue riche depuis longtemps, dans tous les secteurs. Il vous a été apporté des réponses sur le fond, notamment sur les crèches où, s'il n'y avait pas les personnels nécessaires, il n'y aurait pas de

nouvelles crèches à Paris. C'est bien parce que nous mettons les personnels correspondants que nous pouvons les ouvrir.

Tout cela est encadré par des lois et règlements qui ne relèvent pas simplement de la Ville de Paris. Les taux d'encadrement sont tout à fait réglementés. Nous sommes dans le respect non seulement de nos obligations, mais bien au-delà, y compris avec un volant de personnels destinés à remplacer les absences de personnels de crèche pour maladie ou pour toutes les raisons qui peuvent exister.

Par ailleurs, nous avons une méthode. La méthode, c'est le dialogue, la méthode, c'est le respect des organisations syndicales, à qui nous tenons des propos cohérents.

Moi, je ne prône pas le plan social pour venir ensuite m'offusquer de conflits sociaux dans lesquels je fais mine de prendre part pour les organisations syndicales. Nous travaillons dans une logique qui consiste à ne pas prévoir de plan social.

Moi, je respecte le droit de grève. Je ne viens pas expliquer aux organisations syndicales qu'elles auraient raison en allant prôner le service minimum dont, d'ailleurs, je n'en ai pas la responsabilité puisque c'est une responsabilité gouvernementale et législative que de l'instaurer.

Moi, je ne viens pas parler de grèves qui n'ont pas lieu, alors que vous évoquez le sujet de l'inscription des enfants dans les conservatoires.

Je suis Maire de Paris et je peux effectivement vous apporter toutes les réponses que je souhaite vous apporter puisque j'assume, ici, la police de la séance, ne vous en déplaise.

## **VI - Question d'actualité posée par le groupe UDI - MODEM à Mme la Maire de Paris concernant le statut de Paris dans le cadre de la réforme métropolitaine.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous passons à la question d'actualité de M. le président du groupe UDI - MODEM, M. AZIÈRE.

**M. Eric AZIÈRE.** - Madame la Maire, mes chers collègues.

Jeudi dernier, le Premier Ministre s'est engagé à donner un statut juridique aux territoires, ces nouvelles entités constitutives du Grand Paris, le fameux article 12. Alors il m'est venu à l'esprit, puisqu'il s'agissait d'harmoniser le statut des collectivités qui vont constituer la future métropole, qu'il était peut-être d'actualité de mettre fin à une exclusivité parisienne, à une exception nationale, c'est-à-dire l'originalité du statut de notre Ville, hérité du passé, ainsi qu'à ses prétendus fondements historiques et juridiques.

Oui, nous pensons, au groupe UDI-MODEM, que la construction de la métropole qui est devant nous, doit entraîner impérativement et rapidement une réforme du statut de Paris et imposer l'application du droit général à notre collectivité. Il me semble qu'il est important maintenant d'ouvrir urgemment ce débat, car Paris ne peut entrer dans la future métropole qu'en plénitude de ses droits, restaurée dans ses prérogatives, comme toutes les autres collectivités qui vont y rentrer, et non pas amputée du bras droit, comme c'est le cas depuis plus de deux siècles.

Il faut profiter de ces quelques mois qui nous séparent encore de la métropole, pour achever la véritable et impérative mutation démocratique de Paris, et la libérer de ses derniers boulets, de ses bracelets de sécurité administrative et juridique posés par un Etat toujours inspiré, à travers le temps, par la méfiance qu'il a de de notre commune.

La métropole doit être l'occasion d'un véritable changement d'état d'esprit des législateurs et de l'Etat, et nous amener vers une liberté retrouvée.

Tout d'abord, liberté pour Paris d'élire son ou sa maire au suffrage universel direct, comme le sera le ou la future présidente du Grand Paris en 2020. Comment pourrait-il en être autrement, sinon quel conflit de légitimité ?

Liberté pour Paris de renforcer, enfin, les pouvoirs de ses arrondissements, en déconcentrant sa gestion et en restaurant l'autorité administrative des maires d'arrondissement sur leur personnel dans 3 secteurs clés : la propreté, la voirie, les parcs et jardins. Osons enfin la décentralisation vers les arrondissements.

Liberté pour Paris de sortir des arrêtés, lois, décrets, des lois de Messidor, Pluviôse an VIII, des années 1975 et 1982, et retrouver enfin la totalité de ses droits à défendre sa sécurité urbaine et son ordre public, y compris dans un Grand Paris de la sécurité.

Mes chers collègues, entrer dans la métropole, c'est déjà pour Paris déléguer 5 compétences stratégiques, et il n'y a pas sur ce point d'hésitation de notre part. Mais on oublie que Paris et son ou sa maire, à la différence de tous les autres maires de France, est déjà largement amputée de ses pouvoirs de police, car le Préfet de police conserve l'essentiel des attributions en cette matière. Pourtant, dans la future métropole, rien n'impose un régime particulier en matière de sécurité.

Voilà les 3 objectifs à atteindre par une nouvelle loi qu'il faut que nous proposons par le biais de nos groupes parlementaires afin de sortir Paris de sa marginalité. Ma question est la suivante : partagez-vous la conviction que le statut de Paris, tel qu'il est, ne peut pas survivre à notre intégration dans la grande métropole parisienne et dans quel calendrier comptez-vous nous en proposer d'en débattre au Conseil de Paris, avant de demander à nos collègues parlementaires de nous aider à le réformer ?

Je suis heureux de voir que Jean-Marie LE GUEN nous fait l'honneur de sa présence et, je pense, nous aidera activement à traduire cette perspective dans les faits. Merci beaucoup.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA pour vous répondre.

**M. Jean-Louis MISSIKA,** adjoint. - La question est très vaste et j'ai 3 minutes pour répondre, ce qui n'est pas très simple.

J'aurais tendance à dire que vous avez mélangé plusieurs sujets qui me paraissent devoir être traités séparément. La question de la sécurité et du traitement de la sécurité dans la métropole est une question extrêmement intéressante, mais qui devra se poser au moment où la construction métropolitaine existera. Elle devra être traitée dans le cadre de la délibération de la métropole du Grand Paris.

Je pense qu'il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs. C'est déjà assez compliqué comme ça. Et, là, vous ajoutez pratiquement trois niveaux de complexité supplémentaires :

- celui de l'élection au suffrage universel direct ; je n'ai pas l'impression que les maires des autres communes soient élus au suffrage universel direct, ils sont élus par leur Conseil municipal ;

- celui de l'autorité administrative des maires d'arrondissement ; c'est quelque chose qui devra peut-être être discuté dans le cadre de la métropole du Grand Paris en direction de l'ensemble des communes appartenant à la métropole du Grand Paris ;

- celui des responsabilités de police entre la police nationale et une éventuelle police municipale dans le cadre de la métropole.

Ces sujets sont des sujets réels, sont des sujets intéressants, mais il me semble que, aujourd'hui, nous en sommes à la phase de la construction métropolitaine.

Cette construction métropolitaine est très complexe déjà, notamment parce qu'elle doit s'articuler à la réforme territoriale.

Nous avons franchi une étape extrêmement importante, lors des dernières semaines, puisque, lorsque les élus de Paris Métropole ont proposé, en comité syndical du 2 juin, de créer et de donner un statut au territoire de la métropole à l'unanimité, ils ont rencontré Manuel VALLS, le Premier Ministre, le 12 juin et il a donné son accord pour modifier l'article 12 de la loi sur ce point. Je pense que cet élément-là est fondamental parce que donner un statut de territoire à l'ensemble des territoires de la métropole, et donc à la Ville de Paris qui sera un territoire de la métropole, c'est déjà une étape extrêmement importante.

En ce qui concerne la réforme territoriale, c'est-à-dire l'acte II de la décentralisation, nous devons nous battre justement pour conserver un certain nombre de prérogatives en matière de compétences, pour que certaines des compétences du Département de Paris ne soient pas transférées à la Région ; je pense à la gestion de la voirie départementale et à la gestion des collèges.

Anne HIDALGO a défendu l'idée que le double statut Ville et Département, parce qu'il confère à Paris une grande efficacité, ne doit pas être remis en cause. Je pense que ce sont cela les batailles que nous devons mener collectivement aujourd'hui sur ces sujets, étant entendu que la question de la sécurité et celle des modalités électorales du Maire de Paris, une fois que la Métropole du Grand Paris aura été construite, seront sur la table le moment venu.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Jean-Louis MISSIKA.

Je voudrais ajouter quelques mots.

D'abord, sur la police municipale ou d'agglomération : cela a été un sujet qui a été longuement débattu pendant la campagne municipale. J'ai exprimé mon opposition à cette idée de police municipale parce que je pense que les charges de centralité qui sont les nôtres, le fait que nous ayons à Paris les lieux du pouvoir, des ministères, de la Présidence de la République, de l'Assemblée, imposent une police qui travaille aussi dans ce que nous sommes, à savoir la Capitale de la France et que nous pouvons travailler ensemble. C'est ce que nous faisons avec la Préfecture de police dans une politique de coproduction.

Moi, je fais confiance à la police républicaine pour assurer la sécurité des Parisiens avec le renfort des équipes de prévention et de sécurité qui sont les nôtres.

Myriam EL KHOMRI travaille quotidiennement avec vous, Monsieur le Préfet, sur ce point.

Sur les autres sujets, vous savez, moi, je suis ici garante du statut de Paris.

Paris est une ville et un département. Au moment où l'on est en train de construire la Métropole, ce n'est pas le moment de démanteler Paris. Si la Métropole peut avancer en reconnaissant des territoires pertinents, vraisemblablement autour de 500.000... entre 300.000 et 500.000 habitants, ce n'est pas en démantelant Paris et en cassant ce qui fait sa force et son unité que nous y parviendrons. Je vois justement beaucoup de modernité à la loi PML au moment où nous travaillons sur la métropolisation.

Je veux bien que l'on en discute, nous aurons de nombreux débats sur ce sujet.

Je pense, au contraire, que nous avons besoin de poursuivre l'intégration Ville-Département qui est la nôtre, qui est cette réalité institutionnelle de Paris, pour donner de la force non seulement à Paris mais aussi à toute la Métropole.

Et puis, je pense que la question du statut des personnels est aussi un élément clé. Moi, je ne suis pas pour le démantèlement du statut des personnels de Paris qui est un élément important de l'unité de Paris. Je le dis et je le redis : il faut effectivement que, dans le travail de décentralisation, de déconcentration complémentaire que nous allons encore faire à leur destination, les maires d'arrondissement puissent travailler avec les équipes de voirie, les équipes de propreté et les équipes de sécurité, comme ils le font déjà aujourd'hui mais en allant encore au-delà. Nous pouvons aller encore beaucoup plus loin dans les marges que nous laisse la loi PML, sans remettre en cause ce statut de Paris auquel, je pense, nous devons nous référer pour porter aussi l'attractivité et la construction métropolitaine.

Enfin, le travail qui est en train de se faire aujourd'hui avec les maires au sein de Paris Métropole est très important. Aujourd'hui, aucun des maires ne sollicite l'intervention législative.

Il y a eu une loi, la loi MAPAM, qui nous a permis d'accomplir une avancée significative en fixant le cadre de cette métropole du Grand Paris. Le Premier ministre a accepté qu'un article, l'article 12, soit modifié pour reconnaître les territoires. Au-delà, aujourd'hui, ce que disent les élus de la Métropole, quel que soit leur bord politique, c'est : laissons les élus municipaux, les maires des collectivités parties prenantes de la métropole, prendre en main dans un consensus - parce que cela ne se fera pas sans consensus - l'élaboration de cette instance qu'est et que sera la Métropole du Grand Paris.

Nous en sommes à cette discussion. Je pense que l'on aura l'occasion d'y revenir souvent, et notamment au sein de la préfiguration, puisque j'ai souhaité que l'Opposition municipale puisse y participer.

## **VII - Question d'actualité posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris relative à la grève des cheminots.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je donne la parole, pour la dernière question d'actualité, à Danielle SIMONNET, candidate non-inscrite et, pour lui répondre, Bruno JULLIARD.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Je ne suis plus candidate ! Conseillère non-inscrite !

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Pardon ! Conseillère, bien sûr, Madame SIMONNET !

Pardon !

**Mme Danielle SIMONNET.** - Ce n'est pas grave.

Oui, je suis toujours en campagne, mais quand on fait de la politique, on est en permanence en campagne pour convaincre !

Bien !

Depuis une semaine, médias et gouvernement martèlent en chœur que les nombreux usagers des transports en commun, parisiens pour certains, sont gênés dans leurs déplacements quotidiens.

De fait, mis à part les conséquences sur leurs déplacements, qu'est-ce que les Parisiens savent des tenants et des aboutissants du combat, souvent déformé, pour ne pas dire méprisé, mené par les cheminots ? Celui-ci n'est pas un combat isolé, mené égoïstement par une faible partie des travailleurs français, mais s'inscrit au cœur d'un long débat public portant sur l'ensemble de la politique d'aménagement, sur la politique économique, sociale et environnementale de notre territoire et sur l'idée même que l'on se fait du rôle du service public et de ses agents pour mener à bien ces politiques ambitieuses.

Car la SNCF constitue sans doute un des derniers services publics à la française, pas encore tué par Bruxelles, un des derniers outils rendant possible une planification écologique et une réponse aux besoins sociaux par la puissance publique, sans doute le dernier bastion que les marchés n'ont pas encore eu.

Aujourd'hui, la famille ferroviaire est divisée en deux entreprises distinctes :

- la S.N.C.F. qui fait circuler les trains
- et R.F.F. qui assure l'entretien des voies ferrées, comme l'a demandé l'Union européenne.

Le projet du gouvernement n'est pas la réunion, comme il le prétend, de ces deux entreprises mais, au contraire, le projet de loi crée un groupe public ferroviaire avec trois établissements publics à caractère industriel et commercial (E.P.I.C.). Le groupe sera constitué :

- d'un établissement public de tête mère : la future S.N.C.F.
- et de deux établissements publics filles : le gestionnaire d'infrastructures S.N.C.F. Réseau et l'exploitant ferroviaire S.N.C.F. Mobilités.

Comme le rappellent les syndicats, la CGT Cheminots et Sud Rail, il n'y a rien dans leur projet qui relie les trois E.P.I.C., ni économiquement, ni socialement, encore moins techniquement. Pour preuve, chaque EPIC passerait indépendamment un contrat avec l'Etat, serait maître de ses recrutements, aurait son propre conseil d'administration, son propre comité central d'entreprise (C.C.E.).

Ce texte ainsi que le quatrième paquet ferroviaire reprennent l'idéologie de la séparation entre les activités de gestionnaire d'infrastructures et de transporteur, dans l'objectif d'une ouverture totale du marché du transporteur de voyageurs à l'horizon 2019.

Les conséquences de ce projet s'annoncent désastreuses, comme l'ont déjà montré les privatisations en Angleterre et dans le transport des marchandises depuis 2005 en France.

Séparer l'activité qui coûte le plus, entretenir et construire des voies ferrées et de l'activité qui rapporte, faire circuler des trains, c'est une aberration et un danger pour les usagers R.F.F. n'aura pas les moyens d'entretenir correctement les voies ferrées.

Le scénario est connu : fermeture de gares, explosion des tarifs, remplacement des trains par des autocars et accidents mortels, comme à Brétigny-sur-Orge où la défaillance de la maintenance des voies a été révélée responsable de l'accident mortel.

Ce projet étant une aberration, nous vous demandons, Madame la Maire : que comptez-vous faire afin de relayer l'information auprès des Parisiens usagers de la S.N.C.F. en ce qui concerne l'importance de ce débat soulevé si courageusement par les cheminots impliqués dans cette grève ? L'information d'un débat si crucial est aussi en partie de la responsabilité des collectivités.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, vous avez le droit de boire un grand verre d'eau.

Je donne la parole à Bruno JULLIARD.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire, chère Danielle SIMONNET, chers collègues.

Vous appelez à un débat équilibré, vous avez raison, il faut que l'ensemble des citoyens soient bien éclairés quant aux raisons effectives, réelles, objectives de ce conflit.

Permettez-moi tout de même de noter que quelques éléments de votre question d'actualité, eux-mêmes, souffrent de partialité et de subjectivité, notamment sur quelques qualificatifs de "grands médias" ou même du Gouvernement auxquels, vous comprendrez, je ne pourrais pas être tout à fait solidaire.

Rappelons tout d'abord que la grève des cheminots de la S.N.C.F. contre la réforme ferroviaire est d'abord un conflit de travail interne à la S.N.C.F., qui ne concerne pas directement et institutionnellement la Ville de Paris.

Cependant, notre attention est bien évidemment directement prise par deux éléments : d'abord, l'attachement très fort au service public ferroviaire qu'utilise nombre de Parisiens et qui est l'un des services publics les plus structurants et les plus appréciés sur le territoire français et que nous devons défendre entre toute fonction.

Un second élément, ce sont évidemment les difficultés rencontrées par les usagers (notamment les Parisiens, les Franciliens) des transports publics qui sont pénalisés par cette grève dans leurs déplacements au quotidien (seulement 4 trains sur 10 en Ile-de-France aujourd'hui) et en particulier évidemment les Parisiens qui travaillent en dehors de Paris ou les Franciliens qui viennent travailler à Paris, notamment bon nombre de personnels de la Ville, avec peut-être une pensée particulière pour les étudiants ou lycéens qui doivent passer des examens, notamment le baccalauréat cette semaine et à qui nous souhaitons bon courage et une grande réussite dans leur parcours, tant dans leur parcours de trajet que dans leur parcours scolaire.

D'abord, concernant les liens continus entre la Ville de Paris et la S.N.C.F., ils sont nombreux, que ce soit au niveau administratif ou au niveau politique par les différents cabinets, par la Maire de Paris elle-même en lien régulier avec la direction de la S.N.C.F. et M. Guillaume PEPY que, d'ailleurs, elle rencontrera dans les tous prochains jours afin d'échanger sur le conflit et ses conséquences.

Ensuite, sur le fond, d'abord, évidemment, nous devons apporter une totale reconnaissance pour le travail réalisé par tous les personnels de la S.N.C.F. et de R.F.F. dont les inquiétudes peuvent apparaître compréhensibles et les craintes peuvent en effet être justifiées, même si, pour beaucoup de sujets que vous avez cités, il ne s'agit que de craintes et non pas de certitudes sur l'avenir de R.F.F. ou de la S.N.C.F. ou de la future fusion.

En tout cas, une chose avec laquelle je suis totalement d'accord : c'est qu'il est inenvisageable que ce conflit soit l'occasion d'une sorte de populisme ou nous jetterions en pâture les cheminées qui seraient d'affreux conservateurs...

Excusez-moi du lapsus qui, là, pour le coup, n'a absolument rien de révélateur !

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je vois l'œil noir de Didier LE RESTE !

**M. Bruno JULLIARD,** premier adjoint. - Je demanderai conseil, je ne sais pas du tout pourquoi...

Evidemment, il ne doit pas permettre de jeter en pâture les cheminots et éviter toutes les outrances que, d'ailleurs, nous avons pu voir dans certaines déclarations récentes, notamment de la Droite. Je n'oserais pas faire de parallèle entre le soutien des grévistes de la Ville et l'outrance à l'égard de la grève à la S.N.C.F., peut-être qu'il y a quelque volonté d'instrumentalisation de certains conflits.

Permettez-moi en revanche de prendre mes distances sur le fond du projet, parce que nous considérons que l'objectif porté par le Gouvernement d'une amélioration du fonctionnement et d'une plus grande fluidité de la S.N.C.F. avec R.F.F. nous paraît un objectif louable avec la création du groupe fusionné S.N.C.F./R.F.F., notamment face à ses potentiels futurs concurrents.

Notons également que le projet prévoit un cadre social commun pour les employés des trois futures entités, notamment en matière de durée du travail et il assure la bonne protection des salariés de la S.N.C.F. et de R.F.F. en maintenant leur statut.

Je ne reviens pas non plus sur les différentes organisations syndicales représentatives des personnels de la S.N.C.F. qui ne sont pas toutes associées à ce mouvement social.

Simplement, un mot tout de même pour conclure : sur une difficulté de lisibilité, il n'y a pas que les grands médias qui seraient corrompus et qui trahiraient l'ambition ou la volonté des cheminots. Il y a aussi, il faut le reconnaître, une absence de légitimité sur les revendications effectives des cheminots qui sont en grève.

Il apparaît difficilement compréhensible aujourd'hui de refuser un projet de fusion alors même qu'une grève a eu lieu il y a quelques années lorsque l'entité S.N.C.F. historique a elle-même été disloquée.

Je pense que, s'il faut faire œuvre de pédagogie, c'est à tous de le faire, y compris aux acteurs du mouvement social.

Pour conclure, les enjeux de ce conflit et de la loi ferroviaire sont traités par les organes de presse. Je ne crois pas qu'il nous revienne à nous, à notre Assemblée, de déterminer la légitimité de ces organes de presse, mais plutôt à chaque responsable politique de s'exprimer en conscience.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur JULLIARD.

Nous en avons terminé avec les questions d'actualité, nous passons au Conseil général.

### **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à quinze heures cinquante minutes, est reprise à seize heures vingt-cinq minutes, sous la présidence de M. Ian BROSSAT, adjoint).*

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous repassons en Conseil municipal, en 3e Commission.

### **2014 DRH 1006 Prolongation et modification de la prestation environnementale en faveur de l'achat de vélos à assistance électrique par les agents de la Ville de Paris résidant hors de la capitale.**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Ce projet de délibération a été débattu en formation de Conseil général.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 1006.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DRH 1006).

### **2014 IG 1001 Définition des missions et conditions d'intervention de l'Inspection générale de la Ville de Paris.**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Ce projet de délibération a été débattu en formation de Conseil général.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération IG 1001.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, IG 1001).

### **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à seize heures trente minutes, est reprise à dix-huit heures quarante minutes, sous la présidence de M. Ian BROSSAT, adjoint).*

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous poursuivons nos travaux.

### **2014 DVD 1045 Traitement des pieds d'arbres à Paris (11e). Demande d'une subvention auprès du Ministère de l'Intérieur au titre du financement des travaux correspondants.**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 1045. Il s'agit du traitement des pieds d'arbre à Paris avec la demande d'une subvention auprès du Ministère de l'Intérieur au titre du financement des travaux correspondants.

Je donne la parole à Joëlle MOREL pour cinq minutes.

**Mme Joëlle MOREL.** - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le groupe Europe Ecologie de Paris se réjouit que le sujet végétalisation soit à deux reprises à l'ordre du jour de ce Conseil de Paris. Je fais référence au vœu qui a pour objet le développement de la végétalisation de proximité portée par Colombe BROSSEL, dont le projet de délibération sera également à l'ordre du jour de ce Conseil de Paris.

Concernant le traitement des pieds d'arbres, dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, nous souhaitons attirer l'attention sur le fait qu'il est très important que ce traitement ne se fasse pas au détriment de la végétalisation de l'espace urbain qui est pour nous, écologistes, une priorité, car les pieds d'arbres végétalisés jouent plusieurs rôles clés dans le tissu urbain.

Tout d'abord, ils sont un élément de continuité biologique et de préservation de la biodiversité dans la ville. Deuxièmement, ils préservent une certaine perméabilité du sol en absorbant l'eau de pluie et sont une source naturelle d'abaissement de la température et de réduction des îlots de chaleur. Troisièmement, ils sont facteurs d'embellissement de la ville et un lieu potentiel d'appropriation de l'espace urbain par les citoyens pour une végétalisation citoyenne.

Pour toutes ces raisons, nous sommes totalement opposés à un traitement systématique et uniforme de tous les pieds d'arbres visant à stériliser et imperméabiliser ces espaces. Ces traitements doivent au contraire être définis au cas par cas, en fonction des usages et de la configuration de l'espace urbain. Dans la majorité des cas, il doit être possible de laisser le pied d'arbre sous forme d'une friche végétale.

Nous serons donc très vigilants à la nature exacte des travaux envisagés dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. Le 11<sup>e</sup> arrondissement s'est engagé auprès de Colombe BROSSEL à être un arrondissement pilote concernant la végétalisation de rue. En tant que conseillère déléguée aux espaces verts et à la biodiversité, je tiens particulièrement à ce que cet engagement soit tenu. Il est donc nécessaire d'impulser une politique simple, lisible, mobilisant les habitants pour une écologie concrète. Nous pouvons très vite la traduire dans les faits grâce à ces cinq...

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - S'il vous plaît, dans les rangs du groupe UMP, c'est un peu le désordre. Je vous demanderai de rester calme et de permettre à Mme MOREL de poursuivre tranquillement.

**Mme Joëlle MOREL.** - Nous pouvons donc très vite la traduire dans les faits grâce à ces 55.000 euros, créer une réelle participation et un investissement des riverains par une communication efficace comme par exemple la signalétique renouvelée, la mise à disposition d'un kit outillage. Voilà une politique dont nous pourrions tous être fiers.

Dans l'objectif de la mise en place de ce processus d'écologie concrète, joyeuse et citoyenne, le groupe Ecologiste de Paris appelle à voter ce projet de délibération.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Madame, d'avoir respecté votre temps de parole.

La parole est à présent à Mme Brigitte KUSTER.

**Mme Brigitte KUSTER**, maire du 17<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous allez peut-être être étonnés qu'en tant que Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement, j'intervienne sur un projet de délibération qui a trait aux pieds d'arbres dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. Ce projet de délibération, s'il évoque un sujet pour moi particulièrement important, et je pense que pour nombre de maires d'arrondissement, souligne par la proposition de M. BLOCHE, ancien Maire d'arrondissement, parlementaire, de mettre sur sa propre réserve, ce qui est quand même assez particulier, 55.000 euros, ce qui n'est pas rien, pour le traitement des pieds d'arbres. On peut donc, vu de l'extérieur, particulièrement s'étonner de cette initiative, mais vu de l'intérieur, elle est évidemment stupéfiante pour montrer l'incapacité de la Mairie de Paris à traiter un sujet important et la difficulté pour les maires d'arrondissement d'appréhender cette situation.

Je voulais souligner ce caractère innovant dans les réserves parlementaires et saluer là le geste de mon ancien collègue mais, au-delà de cela, vous dire, Monsieur le Maire, que j'aimerais qu'il y ait, à un moment, une réflexion.

J'écoutais ma collègue précédente sur sa vision des choses.

Il me paraîtrait important que les pieds d'arbre, qui correspondent et qui donnent une image de Paris, aient un traitement qui fasse l'objet d'une réflexion, d'abord entre les directions, puisque, suivant si l'arbre a 3 ans, ou moins, ou plus ou moins de 3 ans, c'est la DEVE ou c'est la DVD et nous sommes confrontés systématiquement à une difficulté.

Par ailleurs, il suffit de se promener dans n'importe quelle ville de France ou à l'étranger pour constater que nous sommes la ville, la seule capitale au monde à avoir un pavage jamais bien régulier, souvent particulièrement dangereux d'ailleurs pour les piétons, et qu'il me paraîtrait vraiment important de faire une étude et de regarder ce qu'il se passe par ailleurs pour appréhender afin d'avoir quelque chose, à mon avis, de plus sécurisant et surtout de plus esthétique.

Alors, je ne sais pas si on est pour la végétalisation citoyenne, comme le disait Madame précédemment, en tout état de cause, il y a besoin d'une harmonie au niveau de la Capitale. Or, il faut le savoir, cela coûte 900 euros le traitement d'un pied d'arbre.

Eh bien, j'en suis, moi, arrivée dans le 17<sup>e</sup> à vous dire quand même les sommes astronomiques que nous sommes amenés à dépenser sur le budget d'investissement de l'état spécial : en 2012, j'ai dépensé 103.668 euros et, en 2013, 68.224 euros, pour un total général de 2.321 arbres.

Je pense là qu'il y a un vrai problème et que, si nous étions de manière plus coordonnée dans l'action au niveau de la Ville, on pourrait gérer cela de manière, à mon avis, sûrement plus pertinente. Encore une fois, ce sujet n'est pas anecdotique ; il est quand même l'image que l'on donne de Paris à l'extérieur.

Je pense très sincèrement que ce serait l'occasion ici de se dire que les moyens au niveau de la DVD et de la DEVE doivent, à un moment, se coordonner de façon à éviter que, pour en arriver à traiter des pieds d'arbre parisiens, c'est un parlementaire qui soit obligé de prendre sur sa réserve.

Je voulais le souligner et, en tout cas, espérer que les adjoints concernés prendront ce sujet à bras-le-corps.

Évidemment, nous voterons ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais remercier les deux oratrices qui se sont inscrites sur ce projet de délibération, Joëlle MOREL et Brigitte KUSTER, pour une question qui est relative aux pieds d'arbre, qui est une question, vous l'avez dit, qui est tout sauf anecdotique.

J'aurai l'occasion de dire tout à l'heure, lors du vœu présenté par Colombe BROSEL, tout l'intérêt que nous avons à prendre soin de ce patrimoine vivant que représentent nos 100.000 arbres d'alignement.

Pour vous donner une vision de ce patrimoine considérable, il serait possible de planter, avec cette quantité d'arbres, un alignement continu allant de Lille à Marseille !

Alors, il est vrai que l'entretien des pieds d'arbre est une affaire délicate, car elle concerne à la fois la Direction des Espaces verts et de l'Environnement, qui gère l'arbre, la Direction de la Voirie et des Déplacements, qui s'occupe du pied sur l'espace public, et la Direction de la Propreté et de l'Eau qui nettoie ces espaces. Leur gestion dépend aussi du stade de plantation de l'arbre. Elle est également impactée par la nature des trottoirs.

Donc, actuellement, une cartographie de la typologie de ces quelques 100.000 arbres est réalisée par la DEVE et par la DVD. Elle permettra, j'en suis sûr, une meilleure synergie entre les services.

Il faut d'ailleurs ajouter qu'à cette complexité administrative, viennent parfois s'ajouter des approches impropres en termes de gestion. Il ne faut jamais perdre de vue, en effet, que l'arbre, c'est un être vivant qui subit en milieu urbain un stress particulier et qui a besoin de conditions adéquates pour son bon développement. Lorsque certains élus ont, par exemple, préféré bétonner certains pieds d'arbre parce que cela ferait plus propre plutôt que de leur laisser de l'espace - avec la bétonisation, cela empêche l'eau de percoler et cela compromet ainsi le bon développement de l'arbre -, il faut aussi que cela soit dit, car parfois certains succombent, on va dire, aux demandes de certains administrés qui notamment peuvent demander que soit éradiquée la moindre herbe folle.

En ce qui concerne les projets associatifs de plantations de pieds d'arbre, s'il revient encore à faire beaucoup pour fluidifier les processus, nous pouvons néanmoins compter sur la charte de fleurissement des pieds d'arbre qui a déjà été signée par différentes associations dans un certain nombre d'arrondissements, pour développer un certain nombre de projets de plantations.

En conclusion, je dirai simplement que je partage à la fois l'approche qui a été proposée par Joëlle MOREL pour le groupe Ecologiste et je souhaite également que la question des pieds d'arbre qui, comme je le rappelle - et je vous rejoins, Madame KUSTER -, n'est pas anecdotique, soit traitée avec discernement mais aussi avec efficacité pour assurer à la fois le bon développement des arbres et permettre des traitements adaptés qui laissent la place à la participation citoyenne, si la demande existe.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 1045.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DVD 1045).

### **Vœu déposé par le groupe SOCA relatif au rétablissement d'un double sens de circulation dans le 17e.**

### **Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la mise en double sens de la rue Louis Loucheur.**

### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Les vœux n° 5, n° 6 et n° 6 bis ont trait au rétablissement d'un double-sens de circulation dans le 17e arrondissement.

Je donne la parole à Mme Annick LEPETIT, qui est en face de moi et qui présente donc le vœu n° 5.

**Mme Annick LEPETIT**. - Merci, Monsieur le Maire.

En effet, ce vœu concerne une rue qui se trouve près de la porte Pouchet dans le 17e arrondissement. Il s'agit, en fait, de mettre cette rue - un bout de rue, puisque cela fait à peine quelques mètres - en double-sens, à la demande de nombreux riverains, gênés par le sens unique qui les oblige à faire un grand détour et crée des embouteillages. Aujourd'hui, beaucoup d'automobilistes empruntent le sens interdit, ce qui peut être dangereux.

Par conséquent, notre vœu doit permettre justement d'éviter à l'avenir de possibles accidents et de mettre une signalisation adaptée.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Madame.

Et merci d'avoir tenu votre temps de parole.

Le vœu n° 6 est présenté par M. Jérôme DUBUS.

**M. Jérôme DUBUS**. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est le même vœu, en réalité, que celui qui vient d'être présenté par Mme LEPETIT, si ce n'est que nous avons rajouté un certain nombre de considérants.

D'abord, puisque le tramway va arriver sur cette partie, il faut que la Mission tramway, bien évidemment, soit consultée sur ce sujet.

Deuxième point : il faut, pour un problème de cohérence, que la rue qui a été évoquée sur une mise en double-sens soit également complétée par une autre rue qui serait mise en double-sens. Sinon, on va aboutir à une espèce de souricière dont personne ne pourra sortir.

Par conséquent, nous avons fait un vœu qui est un peu plus complet que celui de Mme LEPETIT mais qui rejoint sur le fond le vœu de Mme LEPETIT.

Donc, en réalité, je crois qu'il y a un vœu de l'Exécutif qui fait un peu la synthèse des deux vœux. C'est formidable ! Ici, on a des synthèses de l'Exécutif.

Donc, nous voterons également le vœu de l'Exécutif.

Merci.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, comme le soulignait M. DUBUS à l'instant, nous proposons un vœu qui synthétise et répond aux deux vœux précédemment cités.

Nous savons effectivement qu'actuellement le plan de circulation résulte d'une modification décidée il y a quelques années pour pacifier la rue André-Bréchet et créer une zone de rencontre sur une partie de la rue Loucheur.

Il est donc possible qu'il y ait une nouvelle étude de modification du plan de circulation, notamment en saisissant l'opportunité du chantier du tramway.

Ceci étant dit, les conclusions de cette étude ne doivent pas remettre en cause les objectifs de réduction et de pacification de la circulation dans ce quartier qui ont présidé aux modifications antérieures.

C'est le sens du vœu de l'Exécutif que nous proposons, en réponse aux deux vœux précédemment cités.

Nous demandons, par conséquent, le retrait des vœux n° 5 et n° 6.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 5 du groupe Socialiste et Apparentés est retiré.

Le vœu n° 6, présenté par Jérôme DUBUS, est retiré.

Donc, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 6 bis, évidemment avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2014, V. 47).

### **Vœu déposé par le groupe SOCA relatif aux besoins d'aménagement sur la ligne B du RER.**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Le vœu n° 7, que nous allons maintenant examiner, est relatif aux besoins d'aménagement sur la ligne B du RER.

Je donne la parole à Mme Caroline MECARY.

**Mme Caroline MECARY**. - Oui, Monsieur le Maire. Comme vous l'avez indiqué, ce vœu est relatif à l'aménagement R.A.T.P. sur la ligne B du RER, et plus précisément la station Cité Universitaire. La Ville de Paris finance, à hauteur de 375 millions, le S.T.I.F. et la R.A.T.P. Pour mémoire, il y eu récemment 2 accidents, dont un mortel, à la station Cité Universitaire, en raison de l'affluence.

Parallèlement, les riverains demandent de manière récurrente la création d'une passerelle qui pourrait permettre le désengorgement de la station et le désenclavement du quartier. Comme la R.A.T.P. est actuellement en train de créer un troisième quai à Denfert-Rochereau en dehors de toute concertation véritable, sur proposition de la maire du 14e arrondissement, Carine PETIT, nous souhaiterions que la mairie de Paris effectue une intervention auprès du président de la R.A.T.P. qui aurait pour objet 2 choses.

D'une part, que les travaux du chantier du troisième quai à la station Denfert-Rochereau se fassent dans le respect du voisinage, bien évidemment, et d'autre part, que la réalisation des aménagements à la station Cité Universitaire puisse être étudiée afin que les accidents puissent être évités et ainsi, mieux répondre aux besoins des usagers. Merci.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu pose évidemment une question importante qui est celle relative aux besoins d'aménagement sur la ligne B du RER. Nous partageons bien sûr les objectifs de ce vœu. Toutefois, nous souhaitons apporter quelques amendements sur la rédaction de certains considérants. Je pense notamment au deuxième considérant, que nous proposons de modifier. Il est demandé de supprimer la mention en fin de phrase indiquant, je cite, j'ouvre les guillemets : "En raison d'une forte affluence sur les quais et d'un manque flagrant d'aménagements pour gérer les flux de voyageurs".

Par ailleurs, nous proposons une réécriture du quatrième considérant : que la R.A.T.P. est actuellement en train de créer un troisième quai à Denfert-Rochereau en dehors de toute concertation véritable avec les riverains. Pardon, sans avoir mené une concertation suffisante et sans avoir pris en compte les nuisances sonores engendrées par le chantier, considérant qu'avec ce troisième quai, il n'a été proposé aucun mur antibruit pour les riverains.

Donc, voici les modifications que nous proposons, de manière à ce que ce vœu puisse recevoir un avis favorable de l'Exécutif.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 7 avec les amendements proposés par M. NAJDOVSKI.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2014, V. 48).

### **Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la création d'un accès nord à la station Cité universitaire.**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous passons maintenant au vœu n° 8, relatif à la création d'un accès nord à la station Cité Universitaire.

La parole est à Mme KOSCIUSKO-MORIZET.

**Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET**. - Merci.

J'ai maintenu ce vœu pour protester contre la pratique qui consiste, de la part de l'Exécutif, à développer les vœux "coucou". Le vœu sur lequel je m'exprime, le 8 M, a été déposé en Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement. Il fait suite à une longue histoire, puisqu'ont été élus sur nos listes, et comptent parmi nos rangs, le président de l'association Montsouris qui se bat depuis des années pour la création et l'ouverture d'une passerelle au nord de la station Cité Universitaire. Bataille, il faut bien le dire, qui a été assez peu relayée et qui a trouvé difficilement écho dans la mandature précédente.

Un vœu, d'ailleurs, avait été voté à l'unanimité en 2011 pour demander l'ouverture d'une passerelle au nord de la station universitaire, vœu qui n'avait eu aucune suite. Et ce vœu à peine redéposé, on a vu l'Exécutif s'en saisir, déposer un vœu semblable puis, pour obtenir le retrait du vœu déposé par mon colistier, promettre d'associer son nom et celui du groupe au vœu qui serait déposé en Conseil de Paris, promesse qui n'a pas été tenue. C'est la raison pour laquelle j'ai redéposé ce vœu qui n'est pas considérablement différent. Il s'agit toujours de créer une passerelle au nord de la Cité Universitaire. C'est plus ou moins le même que celui qui avait été déposé en 2011. Nous espérons qu'il trouvera meilleure suite et surtout, nous voudrions voir cesser cette pratique intellectuellement assez malhonnête, vous en conviendrez, de déposer des vœux semblables, de promettre aux gens d'associer leurs

noms, ce qui serait bien la moindre des choses quand l'initiative vient d'eux, pour finalement ne pas le faire en Conseil de Paris.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous savez, cette question de l'accès à la station universitaire de la ligne B du RER, est une question ancienne puisqu'elle a fait l'objet d'une proposition de création dans le projet de Z.A.C. "Reille Alésia" il y a plus de 10 ans. A l'époque, certains ne s'intéressaient pas encore à cette question ou ne s'intéressaient pas aux questions parisiennes. Ce projet de passerelle avait été, à l'époque, rejeté par la commission des sites pour des raisons d'insertion paysagère.

En 2012, une étude a été relancée et approfondie par la R.A.T.P. dans le cadre du schéma directeur du RER B conduit sous l'égide du S.T.I.F. Cette relance de l'étude a fait suite à un vœu unanime du conseil d'arrondissement du 21 mars 2011. L'étude a conclu que les flux de voyageurs, pouvant bénéficier de cette passerelle, n'étaient pas assez importants pour justifier cet investissement, qui serait très coûteux si l'on voulait éviter l'impact paysager sur le parc.

Une autre option consistant à créer une sortie directe dans le parc a été écartée aussi, compte tenu des horaires d'ouverture du parc qui en limitent très fortement l'usage. En revanche, les études du schéma directeur du RER B pour ce qui concerne la gare Cité Universitaire, ont retenu un programme de 5,6 millions d'euros de mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et d'aménagement pour mieux gérer les flux voyageurs dans la gare.

Le président de la R.A.T.P. a d'ailleurs répondu en ce sens le 24 septembre 2013 au courrier de Denis BAUPIN, député de la circonscription, avec copie au maire d'arrondissement. Ainsi donc, la mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement a été tenue au courant des conclusions de la R.A.T.P. Voilà où nous en sommes.

Je voudrais ajouter aussi qu'aujourd'hui, rien ne justifie de rouvrir ce dossier qui a donc été conclu par le S.T.I.F. dans le cadre du schéma directeur du RER B. On a une desserte en bus du quartier au nord du parc, qui a été améliorée ces 10 dernières années par la création de la ligne 88 et de la traverse Bièvre Montsouris, ainsi que par le renfort de la ligne de bus 62.

Ce programme s'accompagnera de ce que j'ai évoqué précédemment, à savoir le schéma directeur du RER B, avec l'amélioration des conditions d'accès voyageurs et notamment, l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Il permettra, ce programme, de répondre aux préoccupations de sécurité, de confort de circulation dans la gare qui ont été exprimées dans les considérants du vœu. C'est la raison pour laquelle l'exécutif apportera un avis négatif, défavorable à ce vœu.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Je vous propose de mettre aux voix le vœu n° 8.

Je suis saisi d'une demande d'explication de vote de Mme KOSCIUSKO-MORIZET, pour 2 minutes.

**Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET**. - Oui, merci.

C'est la première fois qu'on entend la chose de manière aussi catégorique, c'est-à-dire que l'exécutif est en train de nous faire une fin de non-recevoir sur la passerelle nord de la station Cité Universitaire. Vous savez que c'est quelque chose qui a été promis, c'est une promesse constitutive de la Z.A.C. qui a été faite au nord de Montsouris. Cela faisait partie des choses qui ont été promises aux habitants. Cela fait plus d'une dizaine d'années que cette promesse est sur la table et régulièrement réaffirmée.

Donc je retiens, dites-moi juste si je me suis trompée, mais je retiens en fait, Monsieur NAJDOVSKI, que vous nous dites que cette promesse ne sera pas tenue. Encore une fois, je ne cherche pas la petite bête. C'est la première fois qu'on nous dit les choses aussi clairement. C'est quelque chose qui n'avait pas été dit en Conseil d'arrondissement.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - La parole est à M. NAJDOVSKI, pour vous répondre.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Je ne veux pas forcément répéter ce que j'ai déjà dit. Simplement, les études qui ont été menées en 2012 ont examiné ce projet de passerelle et ont conclu à ne pas retenir ce projet à la fois pour des raisons techniques, pour des raisons d'insertion paysagère qui sont extrêmement délicates et qui

auraient donc conduit à un investissement qui aurait été hors de proportion par rapport à l'utilisation potentielle de la passerelle.

Donc c'est bien une raison d'investissement et de rapport entre le coût et l'avantage que l'on pourrait retirer de cette passerelle, qui a conduit à ne pas retenir cette possibilité.

Si vous voulez défendre maintenant des investissements peut-être hors de proportion par rapport à l'usage que l'on peut en avoir, vous en garderez peut-être la maternité.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Il est donc temps de passer au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 8 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

### **Vœu déposé par le Groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif au projet de voie réservée sur les autoroutes franciliennes et le périphérique.**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous allons donc passer au vœu n° 9 relatif au projet de voie réservée sur les autoroutes franciliennes et le périphérique.

Je donne la parole à M. Jean-Bernard BROS.

**M. Jean-Bernard BROS.** - Monsieur le Maire, mes chers collègues, merci.

Voilà un sujet qui nous interpelle. C'est un point que nous avons d'ailleurs soulevé lors du dernier Conseil de Paris. La France a un retard considérable sur les initiatives nouvelles pour à la fois désengorger nos routes et favoriser les modes de transport alternatifs à la voiture privée. Les voies réservées aux transports publics, taxis, véhicules hybrides, puis covoiturage, nous semblent une piste tout à fait intéressante, à un échelon qui dépasse, certes, Paris, mais qui nous concerne.

Nous souhaitons que la Ville réaffirme son intérêt sur ce projet, qui doit voir le jour en 2015. Nous souhaitons que nous puissions d'ores et déjà regarder si une telle mesure de voie réservée pourrait être efficace sur le périphérique parisien. Une voie réservée à terme sur le périphérique constitue, pour les membres de notre groupe, une piste très intéressante et sur laquelle nous souhaitons que la Ville se penche. Nous demandons donc une étude d'impacts, qui serait menée par la Ville, la Région, via le S.T.I.F. et la Préfecture de police, dont les résultats feraient l'objet d'un débat au Conseil de Paris, et qui permettrait de voir s'il est judicieux ou non d'envisager une telle mesure.

Voilà, mes chers collègues, le sens de notre vœu.

*(Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, remplace M. Ian BROSSAT au fauteuil de la présidence).*

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Oui, merci, Madame la Maire.

Nous sommes évidemment tout à fait favorables à toute mesure qui permette de diminuer l'usage de l'automobile ou de mieux - on va dire - rationaliser son usage. Et donc, nous devons à la fois faciliter l'usage des transports en commun, bien sûr, mais également, un meilleur taux d'utilisation des véhicules afin de diminuer le nombre des véhicules qui sont en circulation.

Nous soutenons les projets qui sont annoncés par la région et par le Syndicat des Transports d'Ile-de-France de réserver une voie aux bus, aux taxis ainsi qu'au covoiturage sur un certain nombre de radiales vers Paris. L'autoroute A1 sera la première voie menant à Paris qui sera concernée.

En liaison avec ces projets, il nous semble naturel aussi de réfléchir à la mise en place d'une telle voie sur le boulevard périphérique pour bénéficier d'un effet réseau qui permettra, à terme, de pouvoir utiliser un certain nombre d'autres voies radiales en Ile-de-France qui débouchent sur le boulevard périphérique.

Cette proposition d'ouvrir la voie aux véhicules hybrides et électriques nous semble difficile à accepter dans un premier temps, notamment pour ce qui est de la question du contrôle.

Il nous paraît également trop tôt pour s'engager sur une expérimentation dès 2015 et sur une seule portion du périphérique. Nous devons préalablement étudier le dispositif technique qui pourrait être mis en place.

Par ailleurs, il nous semble important d'associer la Préfecture de police dans le vœu et c'est la raison pour laquelle nous proposons un certain nombre de modifications, par le biais d'amendements à votre vœu, si vous l'acceptez.

Il s'agit donc d'ajouter dans les premier et troisième alinéas du libellé du vœu une référence à la Préfecture de police et de supprimer le deuxième alinéa.

Je tiens également à vous signaler que la création de voies réservées figure dans la feuille de route qui m'a été transmise par la Maire de Paris. C'est une idée que nous avons également portée au moment de la campagne des élections municipales et c'est la raison pour laquelle, bien entendu, sous réserve de ces modifications, nous apporterons un avis favorable à ce vœu.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Une explication de vote de Mme KOSCIUSKO-MORIZET.

**Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET**. - Merci.

C'est une proposition que nous avons nous-mêmes portée pendant les élections et, surtout, que j'avais eu l'occasion d'explorer et de promouvoir comme ministre.

Quelques éléments sur les bilans des expériences passées qui sont particulièrement illustratifs, je trouve, pour nous mobiliser sur ces projets.

Il y en a eu deux, une sur l'A1 et une sur l'A10.

Sur l'A1, c'était une voie le matin seulement, entre 2009 et 2010, une voie réservée aux taxis qui permettait de gagner 11 minutes, c'est-à-dire 5 euros d'économie pour l'usager et, surtout, qui était l'équivalent de 600 nouvelles licences de taxis pour Paris compte tenu de l'encombrement.

Malheureusement, cette expérimentation n'a pas été reconduite, elle a été interrompue à cause des travaux du tunnel du Landy et elle n'a pas été reconduite à l'issue des travaux.

Sur l'A10, c'était la mise en place d'une expérimentation sur la bande d'arrêt d'urgence, une expérimentation qui a été pérennisée et qui amène aujourd'hui 20.000 passagers mensuels à utiliser la bande d'arrêt d'urgence pour rejoindre le R.E.R. à Massy.

Nous sommes très favorables au lancement de ces expérimentations avec deux remarques concernant la partie périphérique dont je vois par ailleurs qu'elle est très sévèrement amendée - et l'intérêt s'en trouve fortement diminué - par l'Exécutif, mais, néanmoins, deux remarques.

D'abord, il faut se mettre d'accord sur ce que l'on entend par covoiturage. Aux Etats-Unis, ils prennent un nombre de deux et ils l'ont fait après expérimentation, donc est-ce que ce sera trois ou est-ce que ce sera deux ? Le seuil de deux personnes nous semble plutôt plus réaliste, au moins dans un premier temps, que le seuil de trois, au moins pour le lancement.

Deuxième chose, sur le périphérique, si la voie est réalisée sur la file de gauche, on a des problématiques d'effet de cisaillement qui sont l'une des choses assez dangereuses sur le périphérique et il faudra réfléchir au bon moyen de voir les véhicules se rabattre, rentrer et sortir de la "carpool lane" pour laquelle il faudra trouver un nom qui convienne mieux aux partisans de la francophonie que nous sommes tous.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 9 avec un avis favorable de l'Exécutif, amendé comme l'a proposé M. NAJDOVSKI.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté l'unanimité. (2014, V. 49).

### **Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif aux horaires de circulation du métro.**

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant au vœu n° 10 qui est relatif aux horaires de circulation du métro.

Je donne la parole à M. Jean-Bernard BROS pour une minute.

**M. Jean-Bernard BROS**. - Merci.

Mes chers collègues, tout est dit ou presque dans l'énoncé du vœu.

Nous souhaitons avancer sur la question des horaires de circulation du métro la nuit. C'est récurrent et obsessionnel chez nous, l'intérêt est d'abord, en termes de service rendu au public, d'allonger les horaires, c'est une offre nouvelle pour les Parisiennes et les Parisiens.

Je pense à ceux qui travaillent tard, à ceux qui commencent tôt. Je pense à celles et à ceux qui sortent s'amuser le week-end et qui sont contraints par les horaires actuels. Je pense aux établissements de nuit pour qui le métro ouvert la nuit apporterait davantage de fluidité.

Le Conseil de Paris a ouvert le mois dernier une séquence de discussion sur une meilleure adaptation du service rendu aux Parisiennes et aux Parisiens via la mise en action d'une future réforme de notre administration.

Nous considérons que la question des horaires de circulation du métro est une continuité logique de cette démarche incontournable ouverte par la Ville.

Tout ceci est, nous le savons, un processus long. Il faudra entamer des discussions avec la R.A.T.P., avec les syndicats, avec les associations d'usagers, mais il faut bien à un moment initier la démarche et entrer dans le concret.

Voilà pourquoi notre vœu demande à la Maire de Paris de saisir le S.T.I.F. sur cette question afin que nous avançons sur cette question des horaires du métro la nuit.

Je vous remercie.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Pour répondre, je donne la parole à M. NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Là encore, il y a eu des engagements qui ont été pris pendant la campagne des municipales et, par ailleurs, ces engagements ont été réitérés dans la feuille de route qu'Anne HIDALGO m'a confiée concernant la volonté de développer l'offre de transports en commun et en particulier les métros le soir, de manière à répondre aussi à la modification des modes de vie.

Bien évidemment, nous apporterons un avis favorable à ce vœu, tout en précisant par exemple que, pour le dernier considérant, cet objectif qui est important pour la vie des Parisiennes et des Parisiens dépasse même le cadre simplement de Paris puisque c'est un objectif qui est également partagé par l'ensemble des Franciliennes et des Franciliens, d'autant que nous devons bien évidemment discuter de cette question au sein de l'instance du S.T.I.F.

Avis favorable.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Merci.

J'ai une demande d'explication de vote de deux minutes par Mme Julie BOILLOT.

**Mme Julie BOILLOT**. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, je me réjouis de la réponse donnée par l'adjoint NAJDOVSKI, donc, pas de suspens, le groupe UMP votera favorablement ce vœu.

L'allongement des horaires de circulation, comme nous le disions, est attendu par tous : touristes, Parisiens, Franciliens, qu'ils soient noctambules ou travailleurs.

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET l'avait d'ailleurs proposé lors de sa campagne et nous étions plus ambitieux encore pour Paris puisque nous proposons l'ouverture 24 heures/24 les vendredis et les samedis et l'allongement d'une heure supplémentaire en semaine. C'est réaliste, c'est possible techniquement et immédiatement pour les deux lignes automatiques.

Alors sans considérer le modèle allemand comme l'alpha et l'oméga, il est indéniable que le dispositif de transport de nuit à Berlin, que ce soient les bus, le tram ou le métro, est une franche réussite et qu'il est un des principaux facteurs du sursaut économique de la capitale allemande. C'est donc une expérimentation que nous ne devrions pas nous refuser pour donner un nouveau souffle à Paris.

Ce dispositif a un coût certain, nous l'avons tous relevé, mais son lancement serait un signal fort à l'attention des Parisiens qui attendent l'amélioration des transports existants avant même la création de nouveaux modes de transport.

Je vous remercie.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Merci, je mets donc aux voix le vœu...

Je vous en prie, une explication de vote de M. POZZO di BORGO.

**M. Yves POZZO di BORGO**. - Je vais éviter d'allonger les débats.

Au nom du groupe UDI - MODEM, nous allons également dans le même sens pour ce vœu, parce que c'est vrai que c'est un des problèmes importants la nuit. Je ne prends que l'exemple du Sénat, quand on fait une séance de nuit et que l'on termine à 2 heures du matin, c'est vrai que, pour les personnels et pour les parlementaires, nous n'avons pas de quoi rentrer et ce sont les taxis.

Lorsque nous ferons des séances jusqu'à minuit, ce soir ou demain, ce sera le même problème. Je prends ces détails, mais c'est important et je parle aussi pour la fête. Je ne fais plus la fête, mais je me souviens que ce sont des éléments importants !

Je suis désolé, c'est un élément important de la vie parisienne.

Attendez, c'est un élément important de la vie parisienne et, moi, je me souviens de l'époque où j'étais beaucoup plus jeune, que je faisais cela, je me rendais compte à quel point c'était dangereux pour les gens qui sortaient tard le soir, ni métro, ni rien. Et cela en faisait vraiment presque une ville de province, et ce n'était pas du tout ni vous ni autre. Et je crois que c'est important, et je suis ravi que dans la campagne électorale... Cet élément a été soulevé à l'époque par Nathalie, et je suis ravi qu'il y ait des amendements de ce type-là, parce que c'est un des problèmes importants, pour une grande capitale comme la nôtre, d'avoir une nuit où il y ait des transports en commun pour pouvoir accompagner les gens qui sortent la nuit.

Voilà, merci.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Très bien. Très belle unanimité autour de ce vœu, donc je vais le mettre aux voix.

Monsieur LE RESTE, je vous en prie. Deux minutes d'explications de vote.

**M. Didier LE RESTE**. - Deux minutes, oui. En commission transport, j'avais aussi souhaité avoir des éclaircissements, mais il n'y avait personne pour me répondre. Déjà, il faut m'expliquer : la ligne 4 n'est pas automatisée, à ma connaissance, parce que dans le vœu, on parle des lignes automatisées 1, 14 et 4. Donc il y a déjà un problème.

Deuxièmement, je ne vois pas, à part, effectivement, d'une position, la généralisation de la circulation des métros la nuit... Je ne vois pas figurer les conditions sociales dans lesquelles pourrait effectivement s'effectuer ce genre de généralisation, parce qu'on sait qu'il n'y a pas simplement un métro qui circule, mais il y a aussi des gens derrière qui le font fonctionner et tout cela. Donc moi, j'ai un problème de visibilité, un petit peu, au-delà du fait que c'est intéressant que les métros puissent circuler jour et nuit, d'autant plus qu'aujourd'hui, on a déjà une extension des heures de circulation.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Monsieur NAJDOVSKI, vous voulez rajouter un mot ?

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Non, peut-être simplement rappeler que, pour ce qui concerne la ligne 4 du métro, effectivement, elle n'est pas automatisée, mais il y a un projet d'automatisation, qui a été d'ailleurs voté au dernier conseil d'administration du S.T.I.F. Et donc, c'est dans ce cadre-là, bien entendu, qu'un allongement des horaires de circulation des métros les vendredis et samedis pourra être étudié.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 10 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2014, V. 50).

### **Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'étude de l'APUR.**

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Le vœu n° 11 est relatif à l'étude de l'APUR.

Je donne la parole à Mme Julie BOILLOT pour une minute.

**Mme Julie BOILLOT**. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, notre objectif de lutte contre la pollution est partagé, mais les solutions que vous privilégiez ne nous semblent définitivement pas à la hauteur des enjeux. Vous avez balayé d'un revers de main la création d'une Z.A.P.A., pourtant jugée efficace par les études d'Airparif et de l'A.D.E.M.E. Or, les Parisiens victimes des pics de pollution de décembre et de mars derniers apprécieraient un vrai dispositif opérationnel.

Au lieu de cela, on découvre, dans un rapport de l'APUR d'avril, qu'une des principales pistes d'actions est la création d'un péage urbain, car comment appeler autrement la mise en place au-delà d'un seuil d'utilisation libre, d'une contribution en fonction des caractéristiques techniques et de l'utilisation des véhicules ? C'est tout simplement créer un droit à polluer pour celui qui a les moyens de payer. C'est créer une franchise de circulation pour tous les véhicules, car on s'attache aux temps de circulation, et non au niveau du polluant émis.

Alors, j'ai bien entendu en Commission l'adjoint NAJDOVSKI répéter qu'il ne fallait pas s'interdire de réfléchir, mais il ne faudrait pas non plus s'interdire d'être efficace sur la question de la pollution. Et là, pour l'instant, on en est loin.

Je vous remercie.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Pour répondre, je donne la parole à M. Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Oui, permettez-moi tout d'abord de noter que ce vœu qui a été déposé par Mme KOSCIUSKO-MORIZET... Ce n'est pas elle qui l'a présenté, mais une autre élue de son groupe, alors qu'elle est là. Serait-ce parce que ce vœu, finalement, pourrait être intitulé "circulez, il n'y a rien à voir" ?

Ce vœu voudrait en fait clore le débat avant même que celui-ci puisse être ouvert, parce que ce vœu, finalement, part de conclusions de l'APUR relatives aux questions de pollution de l'air et qui font état de pistes d'actions ou de pistes de réflexions pour d'emblée considérer que ces pistes sont disqualifiées et n'ont pas lieu d'être. Donc je trouve que c'est une curieuse conception du débat démocratique que de vouloir le tuer dans l'œuf.

Ce vœu appelle un certain nombre d'observations. Tout d'abord, dans ce vœu, il y a un considérant qui estime que la note de l'APUR opérerait - je cite - "une sélection tronquée et partielle des études", en omettant de rappeler que le dispositif Z.A.P.A. permet de réduire les particules fines de 25 % pour ce qui est des PM 2,5 et de 33 % pour les particules PM 10. Ceci étant, vous omettez, dans votre vœu, là aussi, de dire... Donc vous tronquez une partie de la présentation de votre vœu, puisque vous omettez de dire que l'APUR précise que c'est au prix d'une interdiction de circulation de 50 % du parc de véhicules que l'on pourrait obtenir ce résultat, et encore, pas simplement sur le territoire parisien, mais sur un territoire situé à l'intérieur de l'autoroute A 86.

Donc cette mesure d'interdiction de 50 % du parc des véhicules, est-ce que c'est une mesure que vous soutenez, sachant que c'est une mesure qui pourrait se révéler assez inéquitable, puisqu'elle pourrait favoriser, par exemple, le parc de véhicules diesel restant, qui sont particulièrement émetteurs d'oxyde d'azote ?

S'agissant d'une étude, puisqu'il s'agit ici d'une étude qui a été publiée en avril 2014, ces conclusions n'engagent en rien le commanditaire. En l'occurrence, la Ville de Paris n'est pas engagée par la proposition de mise en place d'un péage urbain - je cite - "permettant de circuler avec un véhicule polluant, sous réserve de s'acquitter d'un droit à polluer". La question d'un péage urbain n'a d'ailleurs jamais été étudiée sur le seul territoire de Paris, mais elle pourrait avoir un sens à l'échelle métropolitaine. L'ancien Maire de Paris avait d'ailleurs, dans sa communication sur la pollution de novembre 2012, affirmé la possibilité de créer un péage urbain spécifique aux poids lourds qui circulent sur les autoroutes menant à Paris.

Nous pouvons aussi nous baser sur l'expérience de nombreuses métropoles étrangères qui ont mis en place des dispositifs plus souples d'utilisation que des interdictions formelles, et qui sont tout aussi efficaces lorsqu'il s'agit de lutter contre la pollution atmosphérique.

Enfin et pour terminer, je dirais que la compétence en matière de péage urbain revient, depuis la loi Grenelle II - c'est son article 65 -, aux autorités organisatrices de transports, et non aux communes ou départements, et Paris ne peut donc pas décider seule de la mise en place d'un péage urbain.

Pour toutes ces raisons, donc, l'Exécutif émettra un avis défavorable sur ce vœu.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 11 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

### **Vœu déposé par le groupe UMP relatif au stationnement des deux-roues motorisés.**

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Le vœu n° 12 est relatif au stationnement des deux-roues motorisés.

Je donne la parole à M. Franck LEFEVRE pour une minute.

**M. Franck LEFEVRE**. - Madame la Maire, mes chers collègues, il y a actuellement 50.000 places de stationnement pour 230.000 véhicules deux-roues motorisés, dont 80.000 parisiens et 150.000 entrants quotidiennement. Environ 60 % stationnent en journée, soient 138.000, mais naturellement, tous ne stationnent pas en même temps, donc du fait de cette rotation constante, le besoin est estimé à 100.000 places. Il y a donc un déficit de 50.000 places.

Pour les motards, ce déficit, c'est la double peine : pas de place, mais beaucoup d'amendes de stationnement, comme en témoignent l'évolution des chiffres des contraventions. Entre 2011 et 2012, plus 26 % d'augmentation. Entre 2011 et 2012, plus 65 %. Ainsi, en moyenne, chaque usager de deux-roues motorisés paye une amende de 35 euros par an. Il y a donc de réels besoins, avec parfois un impact économique avéré.

Je prendrai un seul exemple : celui du nouveau centre commercial Beaugrenelle, destiné à accueillir 12 millions de visiteurs par an et qui, malgré les grandes déclarations d'intention, dispose de très peu de places de stationnement pour les deux roues. C'est donc le défilé permanent des agents verbalisateurs et également des véhicules d'enlèvement.

Par conséquent, à travers ce vœu, nous souhaitons que cette politique du chiffre cesse. Nous souhaitons également rappeler que la charte de bonnes pratiques pour les deux-roues motorisés à Paris appelle au discernement les agents chargés du contrôle du stationnement, et demander à la Maire de Paris de rétablir l'adéquation entre l'offre et la demande, en créant, d'ici 2020, 50.000 places de stationnement pour les deux-roues motorisés.

Merci.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Pour répondre, je donne la parole à M. Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Oui, merci, Madame la Maire.

Alors, ce vœu ne dit rien sur la question de la localisation de ces places. Est-ce que ce sont des places de stationnement sur trottoir ? Est-ce que ce sont des places de stationnement sur chaussée ? On n'en sait trop rien, et ce vœu considère que simplement, en faisant de la démagogie, on arrivera à régler la question du stationnement des deux-roues motorisés.

Alors, le programme de mandature, sur lequel s'est engagée Anne HIDALGO et la majorité municipale, prévoit la création d'au moins 20.000 places supplémentaires. Je vous rappellerai par ailleurs que notre assemblée a voté, à l'automne dernier, en 2013, un vœu à l'unanimité, d'ailleurs, du Conseil de Paris, pour que ces emplacements de stationnement soient créés exclusivement sur chaussée. C'est l'orientation que l'Exécutif souhaite prendre dans les années futures de manière à répondre au besoin de stationnement des deux-roues motorisés.

Aujourd'hui, des travaux d'enquête de terrain qui sont réalisés par la Direction de la Voirie et des Déplacements ont permis de montrer que le stationnement sur trottoir n'est pas uniquement dû au déficit de places, mais également à des habitudes de trajet de porte à porte des usagers de deux-roues motorisés. En effet, si le déficit de place est réel sur certains secteurs, le taux d'occupation des places licites peut encore progresser.

Sur certains secteurs, par exemple, nous avons une proportion de places libres qui est relativement importante. On peut citer, dans le Centre de Paris, dans les 2e et 3e arrondissements, des taux de remplissage des zones de stationnement de deux-roues motorisés en semaine de 84 % à 14 heures et de 59 % à 20 heures, d'où deux pistes de travail sur lesquelles nous souhaitons nous engager.

Tout d'abord, des campagnes de sensibilisation avec la diffusion de guides de bonnes pratiques à l'intention des usagers des deux-roues motorisés, et également une meilleure information des usagers de deux-roues motorisés sur l'offre existante. Par ailleurs, nous souhaitons également travailler sur le stationnement en parcs souterrains.

Pour respecter un bon partage de la voirie et pour atténuer l'impression d'encombrement de l'espace public, la Ville cherche à favoriser le développement du stationnement des deux-roues motorisés en ouvrage dans de bonnes conditions. Un travail entre la Ville et les concessionnaires est mené, un cahier des charges techniques spécifiques à l'accueil des deux-roues motorisés dans les parkings souterrains est intégré à toutes les nouvelles concessions et près de 70 % des parkings publics peuvent aujourd'hui accueillir les deux-roues motorisés.

Nous avons par ailleurs pris l'engagement, avec ma collègue Myriam EL KHOMRI et Bruno JULLIARD, auprès des représentants des deux-roues motorisés, de travailler avec eux à la définition des emplacements de stationnement de manière à optimiser et de manière aussi à améliorer la sécurité routière, notamment en amont des carrefours. Ces emplacements permettront d'améliorer à la fois la visibilité des conducteurs, mais aussi celle des piétons. L'objectif, même si nous travaillons sur le stationnement en parc souterrain, est qu'une grande partie des 20.000 places supplémentaires soit réalisée en voirie avec une signalétique simple et sans accroche au mobilier urbain.

Voici les éléments sur lesquels nous nous engageons. C'est la raison pour laquelle nous émettrons un avis négatif et défavorable sur le vœu déposé par le groupe UMP.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur Franck LEFEVRE, une explication de vote ?

**M. Franck LEFEVRE**. - Je ne comprends pas bien la position qui vient d'être exprimée et je voudrais rappeler que nous n'avons pas de position dogmatique sur le sujet. C'est la raison pour laquelle le vœu ne précise pas si les places sont en surface ou en souterrain. Je vous rappelle, n'invertissons pas les rôles, que c'est vous qui êtes dans l'Exécutif.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 12 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

## Vœu déposé par le groupe UMP relatif au financement des transports en Ile-de-France.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Le vœu n° 13 est relatif au financement des transports en Ile-de-France. Je donne la parole à Julie BOILLOT pour une minute.

**Mme Julie BOILLOT**. - Merci, Madame la Maire. N'en déplaise à certains, je présenterai ce vœu, puisque notre Présidente fait confiance à ses jeunes élus.

Madame la Maire, mes chers collègues, souhaite-t-on que le réseau du Grand Paris Express ne trouve sa réalité que dans les brochures institutionnelles et que l'amélioration des transports existants ne soient qu'une vaine promesse ? Unaniment, nous répondons non. Pourtant, la réalité est un protocole Etat-Région signé en 2013, ambitieux sur le papier, mais non-financé. L'Etat n'a pas versé les 200 millions d'euros annuels et n'a pas identifié non plus les 150 millions de nouvelles recettes régionales.

Alors la Région et le S.T.I.F. cherchent à bricoler. Le 5 juin, on demande la création d'une taxe de séjour de deux euros par nuitée ; le 12 juin, la proposition reçoit une fin de non-recevoir ferme et définitive de la Ministre PELLERIN qui donne même des leçons de méthode de travail au Président HUCHON..., leçons qu'elle devrait garder pour elle, car le Gouvernement s'apprête à ponctionner dans la cagnotte du Grand Paris Express pour financer les transports existants.

En somme, on déshabille Paul pour habiller Paul, car Paul est l'usager des transports franciliens qui lui ne veut pas choisir entre le métro en rocade et l'amélioration du quotidien.

Mes chers collègues, notre rôle aujourd'hui est d'être les porte-paroles de ces 8,5 millions d'usagers franciliens et de demander très fermement à l'Etat et à la Région de tenir ses engagements en faveur des transports. Merci.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Pour répondre, je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - On pourrait regretter la présentation inutilement critique de ce vœu pour dire que la Maire de Paris n'a pas attendu justement ce vœu pour exprimer ses préoccupations auprès de l'Etat, ainsi que du Président de Région sur le financement des projets de transports à Paris en Ile-de-France. On peut par exemple rappeler les prises de position publique d'Anne HIDALGO vis-à-vis des engagements de l'Etat. Elle le faisait encore dans le journal Le Monde il y a quelques semaines en disant qu'il était très important que le Gouvernement n'entrave pas la capacité d'investissement des collectivités, puisque l'investissement à Paris génère des dizaines de milliers d'emplois par an.

Nous demandons que l'Etat reconnaisse cela. Nous avons besoin de garder notre capacité d'investissement, notamment pour ce qui concerne les transports en commun. Vis-à-vis de la Région, la Maire de Paris a également rencontré le Président Jean-Paul HUCHON récemment et lui a fait part de ses préoccupations sur le sujet. Pour toutes ces raisons, ce vœu, que l'on pourrait qualifier de superfétatoire, reçoit un avis défavorable de l'Exécutif.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 13 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

## Vœu déposé par le groupe UDI - MODEM relatif à la signalisation du nom des ponts.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Le vœu n° 14 est relatif à la signalisation du nom des ponts.

Je donne la parole à Mme Edith GALLOIS pour une minute.

**Mme Edith GALLOIS**. - Merci, Madame la Maire.

Au mois de décembre 2012, cette Assemblée votait à l'unanimité un vœu que je présentais et par lequel je demandais que les ponts retrouvent leur nom, c'est-à-dire que les noms des ponts soient signalés.

Vous le savez sûrement, nous avons 37 magnifiques ponts à Paris et le nom de peu d'entre eux est signalé. Or ces ponts sont un élément majeur du patrimoine culturel et touristique parisien. Dans le cadre des circulations douces que l'on développe et de la piétonisation, du fait que l'on puisse circuler à pied, traverser les ponts et passer de l'un à l'autre, je réitère ce vœu afin que les noms soient bien signalés. Cela fait partie de notre patrimoine historique.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Pour répondre, je donne la parole à M. Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Les vœux, lorsqu'ils sont adoptés, figurez-vous qu'un travail est effectué derrière par la Direction de la Voirie et des Déplacements. Madame GALLOIS, suite au vœu que vous aviez déposé en décembre 2012 et qui avait été adopté, un recensement des ponts de Paris a été effectué et des propositions sont actuellement analysées par la Direction de la Voirie et des Déplacements.

Les propositions issues de ce diagnostic réalisé par la DVD portent sur un objectif d'harmonisation de la signalétique par la création d'une nouvelle signalisation, et un travail sur son emplacement et sa visibilité. Je vous en donne les grands principes.

Le principe est d'avoir un panneau avec silhouette du pont en blanc sur fond marron, qui a été retenu concernant les bords de Seine. Il sera privilégié sur les quais bas en veillant à le fixer sans utiliser de nouveaux poteaux. Sur les quais hauts, les diverses plaques en pierre et en métal déjà existantes seront remises en état et leur positionnement sera rationalisé.

Enfin, il faut noter un objectif intéressant de connexion avec le projet des berges de Seine qui passe par la mise en place d'une signalisation au niveau des berges de Seine relatant les grandes lignes de l'histoire de chaque pont, l'origine de son nom et son évolution au cours du temps. Il n'y aura pas de panneaux d'information détaillés en quais bas, puisque cela entraîne des difficultés d'entretien, mais il sera prévu un flash code qui sera intégré aux panneaux avec une mise en forme numérique des textes d'information sur les ponts et leur intégration dans Paris.fr.

Voilà pour ce qui est de la mise en œuvre de votre précédent vœu. J'émetts un avis favorable à votre proposition, même si j'ai largement répondu à travers la réponse que je viens de vous donner. L'Exécutif donne un avis favorable.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 14 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2014, V. 51).

### **Vœu déposé par le groupe UDI - MODEM relatif à l'état des pistes cyclables.**

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Le vœu n° 15 est relatif à l'état des pistes cyclables.

Je donne la parole à Yann WEHRLING pour une minute.

**M. Yann WEHRLING**. - Madame la Maire, chers collègues, dans la feuille de route fixée par la Maire de Paris à son adjoint en charge des transports, figure la mention de l'augmentation de la part des déplacements effectués à vélo.

C'est un objectif que notre groupe partage, mais une telle ambition ne peut se concrétiser que si les conditions sont réunies pour que les déplacements cyclistes s'effectuent en toute sécurité. Or, en l'absence d'actes, nous craignons que cet objectif ne s'apparente à une simple déclaration d'intention. Le manque d'entretien des pistes cyclables constitue aujourd'hui un frein au développement des modes de circulation doux. Le parcours des cyclistes est semé d'embûches. L'absence de salage et de ramassage des feuilles rend la chaussée glissante. Les nids-de-poule et la détérioration de certaines bordures font de la pratique cycliste un exercice parfois périlleux.

Si l'on souhaite réellement que se développe la part des déplacements des modes de transports doux, et notamment cyclistes, l'accent doit être mis sur l'entretien et la réfection des pistes cyclables, car la détérioration de la chaussée, irritante pour les automobilistes, peut se révéler critique pour un cycliste.

Dès lors, nous demandons qu'un état des lieux soit établi afin que soient réalisés dans les meilleurs délais les travaux de réfection nécessaires des pistes cyclables. Nous souhaitons également que, structurellement, l'entretien des pistes cyclables soit renforcé afin d'accompagner une politique volontariste en matière de développement des déplacements cyclistes.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à M. NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Nous partageons les mêmes objectifs qui sont de faciliter le déplacement des cyclistes en créant et en entretenant des voies cyclables sur l'ensemble du territoire parisien. Les services de la Ville exercent un travail de veille permanent pour repérer les lieux de dégradation de la chaussée.

Si nous partageons les mêmes objectifs, nous ne faisons pas pour autant le même constat puisque l'état de la voirie parisienne et des pistes cyclables n'appellent, en effet, pas du tout un constat à ce point alarmiste ou apocalyptique, tel que vous le décrivez dans votre vœu.

Une campagne...

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, un peu de silence ! Laissez parler M. NAJDOVSKI.

Je vous en prie, Christophe !

Monsieur NAJDOVSKI, je vous en prie, reprenez !

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Je pense que, Monsieur POZZO di BORGIO, vous avez perdu une occasion de vous taire !

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Poursuivez, je vous en prie !

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Une campagne de tapis neufs sur chaussée a permis en 2013 d'atténuer le phénomène de dégradations issues des périodes hivernales précédentes.

Pour vous donner une information, 85 % du patrimoine est en bon état et 14 % est en état critique. Certes, un certain nombre de nids-de-poule peuvent subsister, mais il ne faut pas, pour autant, faire injure au travail qui a été entrepris par les services.

Par ailleurs, les pistes cyclables ne peuvent pas toujours être appréciées de façon distincte dans l'entretien des voiries. Leur entretien est lié à l'entretien global du patrimoine de voirie qui correspond à une ligne précise du budget.

Néanmoins, je peux vous annoncer qu'un budget dédié aux marquages au sol propres aux circulations cyclables sera bien prévu au plan d'investissement de la mandature, avec un repérage des marquages effacés et une réfection des logos vélo et des bandes cyclables.

Nous sommes convaincus que nous partageons les mêmes objectifs sur ce sujet, qui nous tient particulièrement à cœur, mais je souhaiterais que vous puissiez consentir à retirer votre vœu, notamment parce qu'il dresse un tableau qui est, je dirais, exagérément négatif.

Dans le cas contraire, je serai contraint d'émettre un avis défavorable, tout en précisant que, bien entendu, nous travaillerons à la question de l'entretien des pistes cyclables.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Monsieur WEHRLING, est-ce que vous acceptez de retirer votre vœu ?

**M. Yann WEHRLING**. - Non.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Non, donc je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 15, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

**Dans l'hémicycle.** - On compte !

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Qui est pour ?

31.

Qui est contre ? 43 contre.

Le vœu est donc bien rejeté.

S'il vous plaît, un peu de silence !

### **Vœu déposé par le groupe UDI - MODEM relatif au développement de bornes de recharge de type "rapide".**

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Le vœu n° 16 est relatif au développement de bornes de recharge de type "rapide".

Je donne la parole à Mme Edith GALLOIS, pour une minute.

**Mme Edith GALLOIS.** - Madame la Maire, il y a actuellement 150.000 deux-roues motorisés qui circulent à Paris qui contribuent à hauteur de 47 % du trafic routier. On est tous d'accord ici pour dire qu'il faut diminuer la pollution. Un des bons moyens, c'est de favoriser les deux-roues motorisés électriques.

Le seul moyen pour favoriser les deux-roues électriques, c'est qu'il y ait des bornes de recharge électrique qui soient rapides. Parce que, actuellement, les bornes de recharge électrique qui sont proposées sont soit lentes, soit moyennement lentes, c'est-à-dire entre 8 heures et 4 heures. Or, les bornes de recharge rapides existent. Il y a un constructeur qui est en train de les développer et qui les propose.

Ce vœu demande que soit renforcée sensiblement l'offre de bornes de recharge de type rapide dans la capitale et que les stations-service éventuellement en proposent et que soit intensifiée cette offre de bornes de recharge de type rapide dans les parcs de stationnement municipaux, ainsi que lors du renouvellements des concessions.

Je vous remercie.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Merci.

Merci d'avoir respecté votre temps de parole.

Pour répondre, je donne la parole à M. NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Vous le savez, la Ville de Paris apporte déjà une aide à l'acquisition de deux-roues électriques depuis 2009. Elle souhaite développer les mobilités électriques ; Autolib' en est déjà un premier élément.

Dans le cadre de cette politique globale de développement des mobilités électriques, le développement des bornes de recharge est évidemment indispensable. En novembre dernier, notre Conseil a approuvé le lancement d'un marché relatif au déploiement d'un réseau de bornes de recharge publique pour véhicules hybrides et électriques sur la voirie à Paris, complémentaire à celui d'Autolib'.

L'attribution de ce marché sera d'ailleurs présentée au prochain Conseil de Paris de juillet.

Ce que je peux d'ores et déjà vous dire, c'est que ce sont 200 points de recharge qui seront installés en voirie et que ces bornes permettront une recharge beaucoup plus rapide que les bornes de recharge normales de type Autolib', puisqu'une voiture électrique pourra être rechargée en une heure.

Par ailleurs, je dois dire qu'aujourd'hui les modèles de deux-roues électriques ne peuvent, pour l'instant, pas se charger sur des bornes rapides mais uniquement sur des bornes normales.

Suite à l'installation d'une première borne dans une station-service du 15<sup>e</sup> arrondissement, nous allons également équiper d'autres stations-service qui sont en cours d'équipement avec des bornes de recharge rapides sur des stations-service du domaine public concédé.

Voilà un petit peu quel est le pointage que l'on peut faire du déploiement de ces bornes de recharge.

Ceci étant, dans le vœu que vous déposez, Madame GALLOIS, on ne voit pas très bien la distinction entre bornes de recharge pour les véhicules à deux roues et les véhicules à quatre roues. Il y a une confusion sur la question des bornes de recharge rapides puisque, aujourd'hui, les modèles deux-roues électriques ne peuvent pas, pour l'instant en tout cas, se charger sur des bornes rapides mais uniquement sur des bornes normales.

Compte tenu également du fait que nous déployons par ailleurs un réseau de 700 bornes de recharge à Paris et que nous présenterons au prochain Conseil de Paris l'attribution du marché sur les bornes de recharge, je vous demanderai de bien vouloir retirer le vœu. Nous aurons l'occasion de pouvoir redébattre de ces questions à l'occasion du prochain Conseil.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Merci.

Madame GALLOIS, est-ce que vous acceptez de retirer votre vœu ?

**Mme Edith GALLOIS**. - Non. Je vous remercie pour vos explications, Monsieur NAJDOVSKI, mais je vais maintenir mon vœu parce qu'il y a une déclaration d'intention forte derrière. On en rediscutera au prochain Conseil de Paris.

Je vous remercie.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 16, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

### **Vœu déposé par le groupe UDI - MODEM relatif à la verbalisation envers le stationnement des deux-roues motorisés.**

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Le vœu n° 17 est relatif à la verbalisation envers le stationnement des deux-roues motorisés.

Je donne la parole à M. POZZO di BORGIO, pour une minute.

**M. Yves POZZO di BORGIO**. - Merci, Madame le Maire.

Tout à l'heure, dans le débat sur le stationnement des deux-roues motorisés, il y a des chiffres différents qui sont arrivés. Il y a 83.000 Parisiens qui sont propriétaires d'un deux-roues motorisé. 150.000 deux-roues circulent dans Paris. Au total, cela ferait bien 235.000 véhicules deux-roues qui sont dans Paris. Admettons qu'il n'y en ait que 150.000 qui circulent et, compte tenu qu'il y a 50.000 places, cela fait un manque de places de 1 sur 3, et si c'est mon chiffre premier, c'est 1 sur 5.

Vous avez évidemment répondu, Monsieur NAJDOVSKI : "Demain, nous raserons gratis !"

Seulement, pendant ce temps-là, tous les gens qui viennent travailler à moto à Paris ne savent pas où se garer. Un jour, il y a une tolérance sur tel endroit, ils se garent. L'autre jour, il y a des policiers qui passent et qui mettent des P.V. Il y a une logique complètement cyclothymique sur la sanction des motos.

Nous sommes élus, mais je vous rappelle quand même que, pour quelqu'un qui est salarié, prendre deux, trois ou quatre P.V. par mois, c'est quand même quelque chose de lourd.

Je sais bien que les élus de Paris ne s'en rendent pas compte parce qu'ils ont quand même une allocation qui est nettement supérieure à ce que touche la moyenne des Parisiens, mais vous êtes comme les autres et la question que je vous pose est de demander...

Je sais que, en plus, la Mairie a donné des consignes pour une augmentation de la verbalisation parce que, entre 2010 et 2011, cela a augmenté de plus de 26 %, la verbalisation des motos.

Cela ne règle rien, les gens ne savent pas où se garer et il y a vraiment un sentiment d'injustice très fort.

L'esprit du vœu est de demander, non pas à la Mairie d'être tolérante, mais de voir avec la Préfecture de police, puisque vous êtes en coproduction, dans quelle mesure on pourrait avoir une certaine intelligence sur les choses parce que, franchement, je vous l'assure, ce sentiment d'injustice qu'il y a sur les P.V. qui sont attribués aux deux roues est vraiment insupportable.

Je n'ai pas de deux-roues, mais je vois très bien ce qu'ils ressentent.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à M. NAJDOVSKI et je demanderai au Représentant du Préfet de police de dire quelques mots également.

Monsieur NAJDOVSKI ?

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, ce vœu aurait dû être adressé au Préfet de police et non pas à la Maire de Paris. Par ailleurs, contrairement à ce qui est affirmé dans le vœu, la municipalité n'a pas demandé à la Préfecture d'intensifier son effort de verbalisation.

S'il y a une progression de la verbalisation, mais je pense que M. LERNER pourra le dire, c'est notamment grâce aux progrès de la verbalisation électronique qui a permis tout simplement d'augmenter le nombre de procès-verbaux qui ont été dressés sur la voie publique.

Je voudrais rappeler, comme je l'ai dit d'ailleurs tout à l'heure, que nous souhaitons travailler avec les usagers de deux-roues motorisés et nous les avons rencontrés avec deux de mes collègues la semaine dernière. Nous voulons actualiser la charte des usagers des deux-roues motorisés qui avait été signée en 2007 de manière à ce que les bonnes pratiques qui permettent d'améliorer la cohabitation entre les deux-roues motorisés et les autres usagers de l'espace soit redéfinie et à nouveau rappelée et, enfin, nous voulons associer la Préfecture de police à des réunions communes avec les représentants des deux-roues motorisés afin d'engager une réflexion sur la politique de verbalisation et le discernement qui doit la guider, conformément aux instructions du Préfet de police.

Pour autant, la façon dont le vœu est rédigé ne peut pas appeler de réponse favorable de l'Exécutif. Aussi, nous appellerons à son rejet.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole au Représentant du Préfet de police.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE**. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Maire, Monsieur le Sénateur, effectivement, il est exact, compte tenu des difficultés de stationnement des deux-roues motorisés à Paris et malgré la création nette de places ces dernières années dans la capitale, il est donc exact qu'en mars 2008 très exactement des instructions de discernement avaient été données aux effectifs en charge de la verbalisation, notamment des deux-roues.

En clair, il est demandé à ce que seuls les véhicules qui constituent une gêne pour la circulation des piétons, des personnes à mobilité réduite ou la progression d'autres véhicules soient verbalisés.

Vous avez rappelé les chiffres effectivement sur 2011 et 2012, je retiens ce qu'a dit M. l'adjoint au Maire, cette période correspond à la généralisation du procès-verbal électronique, donc ce phénomène explique sans doute une partie des chiffres que vous avez mentionnés.

Cela étant, pour éviter que cette tendance à la hausse se poursuive, un rappel des instructions a été effectué dès le début de l'année 2013 et les chiffres, par rapport à ceux que vous citez, ont commencé à s'orienter à la baisse dans le courant de l'année 2013 avec une baisse qui atteint pratiquement 10 % et ces chiffres restent orientés à la baisse en ce début d'année 2014, signe que les instructions de discernement que l'on a repassées début 2013 sont maintenant appliquées par les A.S.P.

Néanmoins, effectivement, la doctrine actuelle repose sur le discernement individuel de chacun des agents et c'est précisément pour engager une méthode plus méthodique, plus structurée et fondée sur un diagnostic propre à chaque arrondissement, à chaque secteur, en lien aussi avec les élus et les maires d'arrondissement et les adjoints au Maire de Paris, afin que des consignes plus structurées soient données, que nous avons engagé l'an dernier une démarche de diagnostic territorialisé de stationnement propre à chaque arrondissement.

Cette démarche a été conduite dans cinq arrondissements à ce jour, elle sera relancée très prochainement, soit juste avant l'été soit juste à la rentrée de 2014 et, si l'on reste dans les limites de ce que permet la réglementation, la démarche pourrait utilement effectivement également associer les associations de conducteurs de deux-roues dont l'expertise pourrait utilement être sollicitée sur cette question, comme elle est d'ailleurs quasiment quotidiennement désormais sollicitée en matière de lutte contre l'insécurité routière.

Voilà les éléments que je voulais apporter en complément de ce qu'a dit M. le Maire.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Merci.

Une explication de vote de M. POZZO di BORGIO.

**M. Yves POZZO di BORGIO**. - Je remercie M. le Préfet, parce que ses explications sont satisfaisantes, mais c'est vrai que la réalité n'est pas exactement celle-là et c'est vrai que le discernement de chacun des agents est quelquefois incompréhensible.

Je retire donc mon vœu, mais j'attire l'attention sur le fait, notamment à la Mairie centrale, de mettre aussi dans l'opération, dans la réflexion que vous faites, les mairies d'arrondissement parce qu'elles-mêmes savent quels sont les lieux où il y a beaucoup de motos.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Tout à fait, les diagnostics locaux de stationnement, si vous permettez, ont été faits avec les maires d'arrondissement dans les cinq arrondissements et ce travail se poursuivra.

**M. Yves POZZO di BORGIO**. - Si on pouvait l'étendre à tous les arrondissements, ce serait pas mal.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Tout à fait.

Le vœu est donc retiré.

## **Vœu déposé par le groupe UDI - MODEM relatif à la verbalisation des professionnels de santé.**

### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Nous passons aux vœux n° 18 et 18 bis qui ont trait à la verbalisation des professionnels de santé.

La parole est à M. François HAAB, pour une minute.

**M. François HAAB**. - Merci, Madame la Maire.

Nous souhaitons, à travers ce vœu, attirer l'attention du Conseil sur la question du déplacement des professionnels de santé, médecins, infirmières, sages-femmes, kinésithérapeutes, dans Paris, cette question devenant de plus en plus cruciale compte tenu des développements des prises en charge par exemple ambulatoires des patients, avec des retours à domicile depuis l'hôpital qui s'effectuent de manière de plus en plus précoce.

Or, il est aujourd'hui extrêmement difficile pour les professionnels de santé de se rendre rapidement et facilement au domicile de ces patients, ce qui crée d'ailleurs un sentiment général de relative insécurité quant à ces retours à domicile précoces.

Nous demandons au Conseil à ce qu'il y ait un état des lieux précis du dispositif Sésame "soins à domicile", qu'il y ait un rappel des dispositions de tolérance vis-à-vis des déplacements des professionnels de santé et que nous puissions étudier rapidement l'usage des couloirs de bus et des places de stationnement de livraison pour que les professionnels de santé puissent diffuser leurs soins à domicile.

Je vous remercie.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Merci et merci d'avoir respecté votre temps de parole.

Pour répondre, je donne la parole à M. NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Nous pouvons partager à la fois des constats communs et avoir les mêmes préoccupations pour ce qui concerne les professionnels de santé. Simplement, nous souhaitons replacer la question des professionnels de santé et de leur stationnement dans la question du stationnement de l'ensemble des professionnels mobiles.

Nous souhaitons avoir une réflexion, en effet, sur la question du stationnement des professionnels qui utilisent leur véhicule toute la journée et qui circulent dans Paris, qui ont des problématiques de stationnement particulières.

Même si les professionnels de santé ont leurs spécificités, nous souhaitons que nous ne limitions pas à une réflexion sur les seuls professionnels de santé, mais que nous abordions la question du stationnement des professionnels pour l'ensemble des professions qui peuvent être amenées à travailler à Paris.

C'est la raison pour laquelle nous proposons un vœu de l'Exécutif qui reprend le vœu déposé par les élus UDI-MODEM avec lesquels nous partageons un certain nombre de constats ou d'orientations, avec la volonté d'élargir la question et aussi d'aboutir à un système qui soit plus simple et plus efficace dans l'intérêt de tous les professionnels qui ont à utiliser un véhicule dans le cadre de leur activité à Paris.

Nous avons conscience à la fois des enjeux de chaque profession, notre réforme évidemment sur laquelle nous souhaitons travailler veillera à respecter chaque spécificité. Nous souhaitons pouvoir aussi, pourquoi pas, y travailler avec vous, mais, en le cas d'espèce, aborder la question uniquement par un vœu nous semble quelque peu limité.

Nous souhaitons à la fois pouvoir élargir la question et aussi prendre le temps du débat, de la concertation et de la construction, pourquoi pas ensemble si vous le souhaitez, d'une politique de stationnement pour l'ensemble des professionnels à Paris. C'est la raison pour laquelle je demanderai le retrait du vœu et à ce que le vœu de l'Exécutif puisse être adopté.

Je vous remercie.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Monsieur HAAB, est-ce que vous acceptez de retirer votre vœu au profit du vœu de l'Exécutif ?

**M. François HAAB**. - Non, pour une raison extrêmement importante. Bien sûr, il n'est pas question ici de faire du prosélytisme pour les professionnels de santé et leur faciliter le déplacement dans Paris de manière très spécifique.

Il y a derrière ce vœu une action importante de communication aussi vis-à-vis des patients qui sont très inquiets, je peux vous le dire, lorsqu'ils quittent l'hôpital, quant à la difficulté qu'ils vont avoir d'avoir une infirmière qui va accepter de venir à domicile pour effectuer le pansement.

Il est extrêmement important de montrer que la Mairie, que la Municipalité accompagne ce qui se passe dans les hôpitaux en termes de modification de l'offre de soins, c'est pour cela qu'il me semble important de maintenir ce vœu de manière très spécifique, il y a un enjeu lourd derrière.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Donc, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 18 du groupe UDI - Modem avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 18 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2014, V. 52).

## Vœu déposé par le groupe UDI - MODEM relatif à l'expérimentation d'un système d'information des riverains en prévision des manifestations.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Le vœu n° 19 est relatif à l'expérimentation d'un système d'information des riverains en prévision des manifestations.

Je donne la parole à M. François HAAB, pour une minute.

**M. François HAAB**. - Merci, Madame la Maire. Il s'agit là d'un vœu très simple, qui nous fasse rentrer dans le XXI<sup>e</sup> siècle avec ses moyens de communication. Aujourd'hui, les riverains sont informés des manifestations par un papillonnage sur les véhicules, ce qui pose tout un tas de difficultés, et qui est une méthode qui reste relativement inefficace.

Nous proposons que les riverains des places concernées, en l'occurrence la place de la Nation et la place de la République, de manière expérimentale s'inscrivent sur un système électronique et soient alertés par SMS ou par courrier électronique de l'imminence d'une manifestation pour qu'ils puissent anticiper le stationnement de leurs véhicules.

Je vous remercie.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à M. NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Madame.

Il y a une application qui s'appelle "Paris à la seconde" qui est téléchargeable sur smartphone, qui permet déjà ce service d'information et répond à la demande. En effet, cette application donne des informations sur tout type de perturbation. Les riverains des endroits que vous mentionnez peuvent s'y connecter.

Nous savons, par ailleurs, que la Préfecture de police de Paris a engagé, ces dernières années, plusieurs initiatives dans le but de mieux toucher les usagers, avec l'ouverture de compte Twitter, compte Facebook, nouveau site internet, l'actualisation en temps réel, mais aussi l'ouverture de cellules dédiées en cas de crise. Je pense notamment à la question de la circulation alternée.

Il y a des envois de SMS aux commerçants qui sont abonnés à différents fils sur les réseaux sociaux.

Tout ceci concourt à l'information des riverains. Donc ce n'est pas l'information qui manque. Il suffit simplement peut-être de faire connaître ces applications, de manière qu'elles puissent être mieux partagées. C'est la raison pour laquelle ce vœu devient sans objet.

Nous demanderons, en conséquence, le retrait.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Acceptez-vous de retirer votre vœu ?

**M. François HAAB**. - Non. Je crains de ne pas avoir été clair. Visiblement, M. NAJDOVSKI ne répond pas du tout à la demande qui est faite. Ce que l'on propose là, c'est un système, comme on le dit en bon français, de push, c'est-à-dire que l'information est envoyée à des riverains. Il ne s'agit pas d'aller se connecter tous les jours sur le site pour vérifier l'état de la circulation ou de la perturbation de la circulation.

Donc, on ne parle pas du tout de la même chose.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Peut-être qu'une précision peut être apportée par M. le Représentant du Préfet de police ?

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE**. - Effectivement. Je comprends bien la préoccupation que vous portez. Le vœu que vous posez, Monsieur le conseiller, pose la question de l'information de la population sur les désagréments qui peuvent résulter d'une manifestation. M. NAJDOVSKI l'a rappelé, cela fait maintenant plusieurs années que la Préfecture de police réfléchit, non pas simplement aux modalités de communication générale, par voie de communiqué de presse qui sont à destination de l'ensemble de la population parisienne. Cela fait plusieurs années que l'on réfléchit déjà à mieux cibler l'information à destination d'un certain nombre de publics et en fonction de leur situation.

M. NAJDOVSKI a rappelé les comptes Facebook et les comptes Twitter, qui inversent un peu la démarche, c'est-à-dire que c'est aux riverains de se connecter et de suivre l'actualité sur Facebook ou sur Twitter. Mais, comme

l'a rappelé M. NAJDOVSKI, nous avons d'ores et déjà réfléchi à un système d'envoi de SMS, qui ne sont pas ciblés sur les manifestations, qui visent plutôt les professionnels, les professions exposées, les pharmaciens, les commerçants. Que l'on continue à travailler sur la manière de mieux cibler avec un envoi d'informations plus ciblées, c'est intéressant, avec néanmoins 2 réserves.

Encore une fois, je prends acte de votre idée qui s'inscrit dans la continuité de ce que l'on essaie de mettre en place avec 2 réserves.

D'abord, la première est technique. Compte tenu du nombre de manifestations que nous connaissons à Paris, c'est plus de 10 manifestations par jour, donc il faudrait quasiment dédier des professionnels à cette question-là, dont une bonne partie n'est même pas déclarée. Donc là, il faudrait vraiment quasiment jongler en temps réel.

L'autre est financière puisque l'on sait qu'un envoi de SMS, cela coûte extrêmement cher. On l'expérimente dans le cadre des SMS qu'on envoie aux commerçants. Peut-être que l'on pourrait envisager que les riverains s'inscrivent pour recevoir un système de mails et non pas 1 SMS. Un mail, c'est gratuit, un sms, c'est payant. Ce sont des idées stimulantes qui s'inscrivent dans le cadre d'une réflexion qui est déjà engagée par la Préfecture de police, pour mieux cibler les publics à toucher.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Très bien, merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 19 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

### **Vœu déposé par le groupe UDI - MODEM relatif à l'accidentologie dans le 16e.**

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Le vœu n° 20 est relatif à l'accidentologie dans le 16e arrondissement.

Je donne la parole à M. Eric HÉLARD, pour une minute.

**M. Eric HÉLARD**. - Merci beaucoup. Ce vœu fait également référence à celui que défendait tout à l'heure mon collègue Yann WEHRLING, où M. NAJDOVSKI avait l'air de nier l'existence des nids-de-poule qui, certes, n'ont pas de frontière et qui ne concernent pas seulement le 16e arrondissement.

Mais en même temps, il est vrai qu'il y a un nombre d'accidents, notamment causés aux deux roues, aux véhicules motorisés ou aux scooters dus à des chaussées extrêmement détériorées. Je trouve qu'il serait quand même important que l'on puisse engager une vraie politique de remise en l'état des chaussées dans certains secteurs de la Ville de Paris. Merci.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur HÉLARD.

Je donne la parole à M. NAJDOVSKI pour vous répondre.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Madame le Maire.

Le constat malheureux que vous faites est exact, malheureusement, il y a toujours un arrondissement qui se retrouve en dernière position. Malheureusement, il se trouve que c'est le 16e arrondissement. C'est aussi l'arrondissement qui a le taux de motorisation le plus élevé. C'est aussi l'arrondissement qui a, avec le 12e arrondissement, une superficie de chaussées parmi les plus importantes parce qu'il comprend également le bois de Boulogne, ce qui fait qu'évidemment, en termes de statistiques, cela ne contribue pas forcément à améliorer la statistique.

Si on devait relativiser les choses, la quantité d'accidents dans le 16e arrondissement est en réalité, si on enlève ces paramètres, tout à fait comparable à celles d'autres arrondissements. Donc ce qui me gêne, je le dis très clairement, c'est que l'on isole la question de la sécurité routière à Paris et que l'on considère qu'elle ne devrait se poser que dans un seul arrondissement, alors que cette question doit être appréhendée de manière globale.

Aujourd'hui, c'est toute la voirie parisienne qui mérite des aménagements visant à réduire le nombre d'accidents, et pas seulement le 16<sup>e</sup> arrondissement. Nous avons réalisé en 2013, et nous poursuivons en 2014, des actions de sensibilisation à la sécurité routière en collaboration avec la Préfecture de police. C'est ma collègue Myriam EL KHOMRI qui a développé, par ailleurs, ces actions de sensibilisation, notamment sur la question du danger des angles morts.

Nous subventionnons chaque année des associations qui sont liées à la sécurité routière. Je pense à la Prévention routière, à Voiture & Co., Avenir Santé, la Ligue contre la violence routière. Par ailleurs, afin de lutter contre l'insécurité routière, nous allons étudier, dans les mois à venir, l'extension en vue de leur généralisation de la limitation à 30 km/heure de la voirie parisienne, avec une révision de l'offre de stationnement aux abords des carrefours afin de faciliter la visibilité.

Le 16<sup>e</sup> arrondissement, comme le reste de Paris, sera concerné par ces nouvelles dispositions.

Nous allons, par ailleurs, créer de nouvelles lignes de transports en commun dans l'arrondissement, qui constitueront aussi une alternative à l'usage de l'automobile. C'est par une politique globale, qui doit concerner tout le monde et l'ensemble des arrondissements de Paris, que nous parviendrons à améliorer la situation, sachant que, malheureusement, si le 16<sup>e</sup> arrondissement aujourd'hui se retrouve en queue de palmarès, c'est aussi en raison de caractéristiques en termes de superficie, qui font que le nombre d'accidents y est plus élevé.

Pour toutes ces raisons, l'Exécutif apportera un avis défavorable à votre vœu, sachant qu'on ne peut pas découper en quelque sorte la question de la sécurité routière par arrondissement, mais que c'est bien un travail à l'échelle parisienne que nous devons mener tous ensemble.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 20 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

### **Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à l'organisation d'un Grenelle de l'air.**

### **Vœu déposé par le groupe UDI - MODEM relatif à l'organisation d'un Grenelle de l'air.**

### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant en 4<sup>e</sup> Commission des vœux non rattachés. Les vœux n<sup>os</sup> 21, 22 et 22 bis ont trait à l'organisation d'un Grenelle de l'air.

Je donne la parole à Mme Anne SOUYRIS, pour une minute.

**Mme Anne SOUYRIS.** - Madame la Maire, mes chers collègues, aujourd'hui, en 80<sup>e</sup> place européenne, Paris compte plus de 139 jours par an de dépassement des seuils sanitaires en particules dioxyde d'azote et ozone. Des alertes sont lancées par de nombreux professionnels de santé, notamment par des médecins généralistes, professionnels avertis s'il en est, et les Parisiens que nous sommes, on ne le répètera jamais assez, perdent six à douze mois d'espérance de vie à cause de cette unique pollution.

A continuer comme cela, nous serons encore une fois les cancre de l'Europe pour les plus mauvaises raisons qui soient, celles de notre non-respect systémique des normes environnementales. Il est temps d'agir, Madame la Maire, et nous avons pu voir dès le premier Conseil de Paris que vous en aviez l'intention. Mais il faut aller plus loin, et surtout y aller rapidement avec tous les acteurs concernés, des professionnels aux citoyens, de la métropole à la Région, sans oublier l'Etat.

C'est tout le sens de ce vœu aujourd'hui. La conférence sur le climat va avoir lieu en 2015 mettant sous les feux de la rampe la qualité de l'air sous les auspices du dérèglement climatique. Prenons ce moment médiatique de sensibilisation pour agir également au niveau sanitaire pour Paris. Organisons des états généraux qui, en lien avec

l'économie circulaire, touchent l'ensemble des domaines économiques concernés, de la santé à l'agriculture, pour déboucher sur des mesures rapides et concrètes pour Paris, en lien avec la Région et la métropole.

Appelons cela le Grenelle, les Etats généraux, ou ce que l'on veut, mais ne faisons pas des assises qui, à l'aune de celles organisées nationalement en 2013, n'ont débouché sur rien. Merci.

*(M. Julien BARGETON, adjoint, remplace Mme Myriam EL KHOMRI au fauteuil de la présidence).*

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je donne la parole à M. Yann WEHRLING, pour une minute.

**M. Yann WEHRLING**. - Monsieur le Maire, chers collègues, je vais gagner un peu de temps parce que je ne vais pas faire semblant de découvrir votre vœu qui répond à ceux des Verts et aux nôtres déposés. Je constate que vous rejetez l'idée d'un Grenelle de l'air. Je parle à l'Exécutif, je ne sais pas exactement si tout le monde est d'accord avec cela.

Vous proposez en lieu et place du Grenelle que nous proposons une conférence citoyenne que vous diluez dans le sujet de l'économie circulaire. Très franchement, si on voulait éteindre cette idée, on ne ferait pas mieux. Je crois que dans cette salle, des gens sont experts en économie circulaire et nous confirmeront que cela n'a pas grand-chose à voir avec la pollution de l'air, ou un lien très lointain.

Le processus que nous proposons est un processus, une négociation, une méthode, bien plus qu'une conférence durant laquelle, aussi citoyenne soit-elle, je pense que l'on entendra l'Exécutif nous expliquer que tout ce qu'il fait est parfait et suffisant. Or le Grenelle est un processus qui permet précisément d'associer tous ceux qui ont quelque chose à voir avec la pollution de l'air, et nous savons que la Ville de Paris ne peut pas tout en cette matière.

Nous avons besoin de l'Etat, nous avons besoin de discuter avec l'Etat sur un certain nombre de mesures réglementaires d'ordre national. Nous avons besoin de discuter avec la Région sur un certain nombre de mesures d'appui à des financements sur des transports collectifs. Nous avons besoin des entreprises et des syndicats pour précisément avancer sur ce qu'aujourd'hui, ils pourraient considérer comme des obstacles sur la circulation alternée et le transport des marchandises. Votre proposition ne remplace en rien le Grenelle de l'air que nous proposons.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à Mme Célia BLAUDEL.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe. - Une réponse en deux temps pour répondre notamment à M. WEHRLING. D'abord, je souhaitais vous remercier, Madame SOUYRIS et vous, dans un premier temps d'avoir remis à l'ordre du jour cette question de la pollution de l'air parce que vos vœux comportent un certain nombre de similitudes. Je pense que c'était plutôt positif de souligner que l'on a une préoccupation commune au sein de cette Assemblée pour cette question de la pollution de l'air. Je crois qu'il n'y a plus personne au sein de cette Assemblée à convaincre qu'il faut désormais une action forte des pouvoirs publics pour répondre à cet enjeu de santé publique et de préservation de notre environnement.

C'est ce que la Maire de Paris a effectivement rappelé lors de notre premier Conseil de Paris. La lutte contre la pollution de l'air est une des priorités de cette mandature, et c'est entre autres, le sens du plan d'action qu'avait annoncé Christophe NAJDOVSKI le mois dernier, qui a pour objectif de diminuer drastiquement la pollution de l'air liée au trafic routier d'ici à 2020. Ce plan d'action porte une ambition très forte à l'échelle municipale. Je ne vais pas revenir en détail sur tout ce que Christophe NAJDOVSKI a pu présenter à cette époque. Il était question, et c'est ce que vous dites, d'interpellation de l'Etat sur ce sujet important de la pollution, mais aussi de partenariat nécessaire avec le Conseil régional d'Ile-de-France et la Métropole du Grand Paris qui va être mise en place.

L'Exécutif appelle de ses vœux la mise en place très rapidement d'un plan métropolitain d'amélioration de la qualité de l'air. C'est en tout cas en ce sens que nous travaillons parce que tout le monde au sein de l'équipe municipale est conscient que cette question de la pollution de l'air, si l'on veut être moteur à Paris, on ne la résoudra pas seul. C'est bien dans le cadre d'une action concertée avec les communes, qui s'attaque à toutes les sources des pollutions, pas uniquement du trafic routier, je parle des industries, du chauffage, de l'agriculture, que l'on pourra trouver des réponses à l'avenir.

Sur ce premier point, je pense que nous ne nous cachons derrière rien du tout et nous avons conscience au sein de l'équipe municipale que ce travail se fera à différentes échelles et en coopération avec différents interlocuteurs.

Pour en revenir à la question du Grenelle de l'air, j'aurais tendance à rejoindre ce que disait Mme SOUYRIS. La question n'est pas liée au nom choisi, mais au contenu. On peut l'appeler Grenelle, on peut l'appeler assise, on peut l'appeler concertation, on peut l'appeler ce que vous voulez, l'essentiel est de mettre en œuvre un dispositif qui

permette à tous les acteurs concernés par la qualité de l'air de se mettre autour de la table, de s'exprimer sur ces enjeux, que ce soient les citoyens et citoyennes, mais aussi les représentants de la société civile, des entreprises, des collectivités.

C'est un enjeu qui, personnellement, me tient extrêmement à cœur. L'Exécutif avait, lors du précédent Conseil, déjà donné un avis favorable à la mise en œuvre d'un tel dispositif qui permet vraiment de construire un diagnostic partagé et de rechercher ensemble des solutions efficaces à ce problème de santé publique.

Comme j'ai pu l'indiquer en quatrième commission, nous sommes un certain nombre à réfléchir depuis plusieurs semaines à quel type de processus nous pourrions mettre en place pour faire cette concertation. C'est une réflexion que nous avons en ce moment avec Christophe NAJDOVSKI, Antoinette GUHL, Bernard JOMIER ; mais aussi Pauline VÉRON. C'est donc le fruit de cette réflexion que je voulais présenter dans ses grandes lignes, en tout cas le dispositif tel que nous l'envisageons.

Il s'agit dans un premier temps d'organiser une conférence citoyenne sur la pollution de l'air. C'est un dispositif que la Ville a d'ores et déjà pu utiliser par le passé sur des questions de santé environnementale et qui permet à un panel de citoyens de développer une certaine expertise ; panel qui rend ensuite ses conclusions et son avis à la Ville. Puis la Ville peut intégrer un certain nombre de ces propositions dans ses politiques publiques.

Comme nous ne voulions pas nous arrêter à cela, nous avons proposé que ce travail réalisé au sein de la conférence citoyenne puisse aussi alimenter les réflexions d'un groupe de travail dédié qui se réunirait dans le cadre des états généraux de l'économie circulaire. Etats généraux qui se dérouleront l'année prochaine et qui ont pour objectif de faire un peu ce qu'a pu faire un Grenelle de l'environnement à l'époque, c'est-à-dire rassembler tous les acteurs concernés à l'échelle du territoire, cette fois, du Grand Paris par la mise en place d'une économie circulaire dans la métropole.

Je n'en dirai pas plus parce qu'Antoinette GUHL aura l'occasion de vous présenter ce dispositif prochainement, mais je pense que, sans doute connaissez-vous mal le sujet de l'économie circulaire pour dire que la pollution de l'air n'en fait pas partie. Je pense qu'elle aura l'occasion de vous répondre.

En tout cas, cette dimension de la participation citoyenne nous tient très à cœur, et au contraire, nous vous proposons là un dispositif assez ambitieux avec plusieurs temps de réflexion, des points d'étape régulièrement au sein du Conseil de Paris. C'est ce dispositif qui est décrit dans le vœu de l'Exécutif et je vous proposerai, tant au groupe Ecologiste qu'au groupe U.D.I., de retirer votre vœu au profit de ce vœu de l'Exécutif.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Alors, le vœu n° 21 du groupe Ecologiste de Paris est-il maintenu ?

Il est retiré.

Le vœu n° 22 du groupe UDI - MODEM est-il maintenu ?

Ne relancez pas !

**M. Yann WEHLING**. - Je ne vais pas recommencer, simplement je vous dis que, si vous ne voulez pas le faire, ce Grenelle, nous, on le fera quand on aura le Grand Paris.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - J'ai donc compris qu'il était maintenu avec un avis défavorable.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 22 du groupe UDI - MODEM avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 22 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté, je remercie. (2014, V. 53).

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Je vous annonce par ailleurs que des sandwiches sont à votre disposition à la buvette, mais je vous invite pour autant à rester en séance.

### **Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la gratuité des premiers mètres cubes d'eau.**

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la gratuité des premiers mètres cubes d'eau.**

### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Les vœux n<sup>os</sup> 23, 24 et 24 bis ont trait à la gratuité des premiers mètres cubes d'eau.

Je donne la parole à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**. - Monsieur le Maire, chers collègues.

La politique de la gauche parisienne sur les enjeux de l'eau s'est traduite par de réels progrès au cours de la dernière mandature.

Combat de longue durée des communistes parisiens, la remunicipalisation de l'eau s'est traduite par la diminution du prix au robinet, une qualité de l'eau reconnue et des investissements accrus dans l'infrastructure.

A l'inverse de la politique menée par la droite quand les Parisiens ont eu le malheur de lui confier la gestion de la Ville, la gestion par le service public a montré son caractère juste socialement et efficace économiquement.

Notre vœu vise à franchir une nouvelle étape de l'égal accès pour tous à une eau de qualité en mettant en place la gratuité des premiers mètres cubes d'eau indispensable à la vie.

Permettez-moi de dire un mot sur la gratuité. Aujourd'hui - et ce fut un long combat - personne ne s'étonne et ne remet en cause, au moins publiquement, la gratuité de l'école publique.

Pourquoi, lorsqu'il s'agit de l'égal accès à l'eau, le débat apparaît comme plus difficile ? Pourtant, des expériences existent en Angleterre, en Irlande ou, plus proche de nous, à Dax.

La gratuité ne signifie pas qu'un bien n'est pas payé, elle signifie qu'un bien est collectivement disponible car collectivement payé. Étudiez cette possibilité sur Paris et concrétisez ce que notre majorité souhaite : un Paris pour toutes et tous.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Je donne la parole à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Il est important que nous poursuivions ce débat. J'avais d'ailleurs présenté un vœu en ce sens en mars 2012.

Depuis, nous avons eu différentes réunions de travail qui se sont tenues avec auditions diverses sur la question de la tarification de l'eau.

Il faut qu'on prenne conscience que l'eau est un bien commun indispensable à la vie. A partir du moment où c'est un bien commun indispensable à la vie, alors les premiers mètres cubes d'eau indispensables à la vie doivent être gratuits pour toutes et tous et sans aucune condition.

C'est pour cela que j'é mets le vœu que soit mise en place à Paris la gratuité pour les ménages des premiers mètres cubes d'eau indispensables à la vie, une facturation différenciée selon les usages, entre l'usage des ménages et l'usage des professionnels, des entreprises, et qu'il y ait en même temps un renchérissement de la surconsommation en eau des ménages et des entreprises au-delà d'un certain seuil afin de dissuader des mésusages.

Sachez que la loi Brottes adoptée en avril 2013, expérimentée depuis le 5 mars 2014, permet justement aux collectivités d'expérimenter de nouvelles tarifications de l'eau et donc je propose à travers ce vœu que la Ville de Paris délibère avant le 31 décembre 2014 pour s'engager dans l'expérimentation, dans la loi Brottes afin de pouvoir mettre en place cette gratuité des premiers mètres cubes d'eau pour toutes et tous.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Célia BLAUDEL.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je tiens d'abord à remercier mes collègues M. AQUA et Mme SIMONNET pour ces deux vœux, pas moins de deux vœux pour aborder cette question, je pense que cela témoigne de votre intérêt pour ce sujet.

Avant de vous répondre, c'est vrai que vos deux vœux rappellent dans leurs considérants le fait que la Ville de Paris a déjà posé des actes politiques forts dans la précédente mandature quant à cette question de la gestion de l'eau, avec notamment la remunicipalisation qui a permis effectivement de mettre en œuvre un service public de qualité, de garantir l'accès aux Parisiens à une eau potable de très bonne qualité, mais aussi de stabiliser le prix de l'eau puisque, depuis la création de la régie, ce prix a même pu connaître une baisse de 8 % en 2011, alors qu'on voit que, dans d'autres collectivités, les factures d'eau ont flambé.

Aujourd'hui, il s'agit effectivement de poursuivre le travail engagé pendant la précédente mandature. Nous allons, dans les semaines qui viennent, engager l'acte 2 de la remunicipalisation puisque, sachez-le, d'ici à la fin de l'année, notre Conseil se prononcera sur le renouvellement du contrat d'objectifs qui lie la Ville avec la Régie Eau de Paris. C'est donc dans ce cadre que nous sommes d'ores et déjà, avec les services de la Ville et de la Régie, en train de travailler à cette question de la tarification et d'envisager la mise en œuvre de la gratuité des premiers mètres cubes, conformément aux engagements qu'a pris la Maire de Paris pendant la campagne et rappelés dans la feuille de route qu'elle m'a confiée.

Dans votre vœu, vous parlez effectivement d'une expérimentation possible dans le cadre de la loi Brottes, nous en sommes en effet plus qu'informés et c'est l'une des hypothèses sur lesquelles nous travaillons, mais il y en a d'autres.

Votre vœu, je ne sais plus si c'est celui de Mme SIMONNET ou de M. AQUA, proposait aussi la possibilité de créer une Commission pour que nous puissions y travailler collectivement, avec l'ensemble des conseillers de Paris qui seraient intéressés par la question.

Pour ma part, j'y suis tout à fait favorable, mais, plutôt que de créer une énième instance, je voulais vous proposer aujourd'hui de réactiver un groupe de travail qui existe déjà depuis 2012, qui rassemble des conseillers de Paris, des administrateurs d'Eau de Paris et qui ont déjà travaillé sur un certain nombre de propositions sur la tarification.

C'est l'objet du vœu de l'Exécutif qui vous a été transmis. Je vous propose de retirer les deux vœux que vous avez déposés au profit du vœu de l'Exécutif. Pour conclure, j'en profite quand même pour rappeler à l'ensemble de cette Assemblée qu'il y a déjà une instance de concertation qui existe, qui s'appelle l'Observatoire parisien de l'Eau, qui se réunit très régulièrement pour discuter des sujets d'actualité concernant l'eau. Sa prochaine séance a lieu demain soir au Pavillon du Lac au parc de Bercy. Elle sera consacrée au renouvellement du contrat d'objectifs et son président et moi-même serions très heureux de vous compter parmi nous si vous souhaitez y participer.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Le vœu n° 23 du groupe Communiste - Front de Gauche est maintenu ?

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**. - Nous prenons acte que le vœu de l'Exécutif n'est qu'une étape qui ne répond que partiellement, mais nous retirons notre vœu et nous actons le travail.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci.

Madame SIMONNET, maintenez-vous votre vœu ?

**Mme Danielle SIMONNET.** - Bien sûr, puisque le vœu de l'Exécutif parle de la gratuité des premiers mètres cubes d'eau consommés sous conditions de ressources. On est dans le vœu de l'Exécutif avec, de fait, un débat tranché.

Par contre, je serai ravie demain soir de venir, mais il est possible que nous soyons encore en séance du Conseil de Paris.

**M. Julien BARGETON,** adjoint, président. - Le vœu n° 24 est maintenu, le vœu n° 24 bis de l'Exécutif y répond.

J'ai deux explications de vote, M. WEHLING et M. BERTHAULT.

Monsieur WEHLING ?

**M. Yann WEHLING.** - Finalement, je propose que mon groupe ne vote que le vœu de Mme SIMONNET. En plus de cela, dans votre vœu, Madame SIMONNET, vous expliquez qu'il faut aussi avoir une logique de lutte contre le gaspillage d'eau en faisant des tarifs plus chers pour ceux qui gaspillent l'eau. Or, il n'y a rien là-dessus.

Je pense qu'il faut avoir les deux pans : à la fois les premiers mètres cubes d'eau et à la fois payer plus cher son eau si on la gaspille. C'est ce qui est dans le vœu de Mme SIMONNET et qui est absent dans le vœu du groupe Communiste et dans le vœu de l'Exécutif.

Je propose de ne voter que le vœu de Mme SIMONNET.

**M. Julien BARGETON,** adjoint, président. - Monsieur BERTHAULT, pour l'explication de vote sur les vœux.

**M. Jean-Didier BERTHAULT.** - Une explication de vote, parce que je trouve que l'on s'y prend assez mal, dans ce débat. Le sujet, c'est la tarification sociale de l'eau. Il se trouve que j'ai participé, sous la précédente mandature, au groupe de travail que Mme BLAUDEL propose de réactiver. Je suis tout à fait favorable à ce que, au nom de mon groupe, on vote les deux vœux qui ont été présentés par M. AQUA et par Mme SIMONNET et, la réponse même au vœu n° 24 bis, j'y serai favorable sous réserve que vous enleviez : "à travers notamment la gratuité des premiers mètres cubes consommés sous conditions de ressources".

Je vous explique pourquoi. Dans le cadre de la loi Brottes, il y a une proposition de loi qui est sur le bureau de l'Assemblée aujourd'hui, qui fait consensus entre tous les partis politiques, tous, dont le rapporteur d'ailleurs est un rapporteur socialiste, M. Michel LESAGE, qui fait à la fois part de l'accès à l'eau et à la fois d'une possibilité d'allocation eau, pour des couples qui ne peuvent pas excéder 3 % des ressources prises en compte pour le calcul de l'aide au logement.

Vous voyez qu'il y a d'autres solutions, quand on parle d'accès social, en tout cas de tarification sociale de l'eau, que forcément la solution des premiers mètres cubes gratuits.

Je crois que l'Obusass, l'Observatoire des usagers de l'assainissement en Ile-de-France, l'avait déjà dit : on doit d'abord, puisqu'il y a d'autres choses qui sont faites et au niveau national, explorer toutes les pistes dans le cadre du groupe de travail et ne pas réactiver un groupe de travail, alors qu'on en donnerait déjà les conclusions dans ce vœu.

Sous cette réserve en enlevant notamment la gratuité des premiers mètres cubes mais que l'on réactive le groupe de travail, je suis tout à fait prêt à ce que l'on vote le vœu n° 24 bis, si l'on peut participer à réconcilier toutes les tendances de votre Majorité.

*(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).*

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Bien. Merci.

Monsieur CONTASSOT, vous avez demandé la parole.

**M. Yves CONTASSOT.** - Pour avoir été un des rares présents à toutes les réunions de ce groupe de travail, je crois que ce qui est un peu dommage, c'est qu'il y a des gens qui s'expriment, qui avaient demandé le groupe de travail mais qu'on n'a pas beaucoup vus. Il s'est avéré que c'était quand même d'une rare complexité, compte tenu de l'absence de compteurs individuels, d'accès aux données financières des usagers, de l'incapacité également de pouvoir distinguer dans les mêmes immeubles les usages professionnels et non professionnels, puisque la loi n'oblige pas les commerces de pied d'immeuble à avoir des compteurs individuels.

Donc, dire comme cela qu'on va faire instantanément telle ou telle modification me semble relever de la posture et non pas du travail sérieux.

Donc, nous voterons le vœu de l'Exécutif qui consiste à poursuivre les travaux pour pouvoir faire des propositions sérieuses et réalistes de mise en œuvre.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur CONTASSOT.

Pour une dernière intervention sur ce vœu, Madame BLAUUEL ?

**Mme Célia BLAUUEL**, adjointe. - Oui, très rapidement.

En fait, Yves CONTASSOT a anticipé les réponses que je voulais donner, preuve qu'il y a quelqu'un dans cette Assemblée qui connaît aussi très, très bien le sujet.

Effectivement, je voulais dire que le précédent groupe de travail a travaillé sur beaucoup d'hypothèses et qu'effectivement, ce dispositif n'est pas facile à mettre en œuvre mais qu'il apparaît que c'est un sujet très important. Nous le poserons dans le cadre du renouvellement du contrat d'objectifs. Donc, nous aurons encore d'autres débats sur cette question.

Dire aussi qu'il y a déjà nombre d'actions qui sont faites pour préserver la ressource en eau et diminuer les consommations, avec un certain nombre de financements, notamment par l'installation d'économiseurs d'eau chez les bailleurs sociaux ou encore des aides diverses et variées.

J'ai été peut-être un peu rapide dans ma réponse, mais je pense que nous pourrons re-rentrer dans le détail dans les semaines qui viennent.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

Le vœu n° 23 est donc retiré.

Je vais donc mettre aux voix, à main levée, le vœu n° 24 déposé par Mme SIMONNET, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 24 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2014, V. 54).

### **Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la qualité de l'air intérieur dans les lieux d'accueil d'enfants de moins de 6 ans et les écoles maternelles.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Le vœu n° 25 est relatif à la qualité de l'air intérieur dans les lieux d'accueil d'enfants de moins de 6 ans et des écoles maternelles.

Je donne la parole à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.** - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, les décrets de décembre 2011 et de janvier 2012, issus de la loi Grenelle II, prévoient que tous les établissements dédiés à l'accueil collectif des enfants de moins de 6 ans fassent l'objet d'une campagne de mesure de la qualité de l'air intérieur. Ces mesures doivent être réalisées dans les écoles

maternelles, les crèches et les locaux d'accueil de petite enfance dont la Ville est propriétaire, et ceci, avant le 1er janvier 2015.

Il y a un an, le Maire de Paris nous annonçait que la Ville ne pourrait tenir les délais prévus dans les décrets. Or, au vu des risques que présentent pour les enfants une mauvaise qualité d'aération ou une exposition trop forte à des concentrations de polluants, nous souhaitons savoir quelle est aujourd'hui la situation.

C'est la raison pour laquelle, Madame la Maire, nous vous demandons :

- de nous présenter pour les 20 arrondissements le calendrier des campagnes de mesures réalisées et à venir pour les écoles maternelles et les crèches ;
- de nous communiquer le plan d'action élaboré pour réduire les concentrations de polluants ;
- et, enfin, de nous dire de quelle façon les usagers seront informés non seulement des résultats des mesures mais aussi des dispositions prises pour améliorer la qualité de l'air intérieur dans les crèches et les écoles maternelles.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

Je donne la parole à Mme Célia BLAUDEL, pour vous répondre.

**Mme Célia BLAUDEL,** adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Le vœu que vous déposez soulève une question très intéressante que nous n'avons pas forcément l'occasion d'aborder au sein du Conseil de Paris.

Comme vous l'avez dit, nous sommes tenus, suite à l'adoption du décret de décembre 2011, de faire un certain nombre de mesures de qualité de l'air intérieur dans un certain nombre d'équipements recevant du public.

Le décret définit les établissements concernés. En ce qui nous concerne, dans l'immédiat, ce sont les établissements d'accueil d'enfants de moins de 6 ans, c'est-à-dire, nos 450 crèches et nos 362 écoles maternelles et polyvalentes qui doivent faire l'objet de contrôles.

Le décret fixe aussi les modalités et la nature des contrôles à effectuer qui sont de deux ordres :

- d'une part, des contrôles sur l'évaluation des moyens d'aération ;
- d'autre part, des mesures de polluants qui concernent à la fois des mesures de CO2 en continu mais aussi des prélèvements ponctuels d'air pour quantifier les teneurs en formaldéhyde et en benzène.

Enfin, ce décret fixe un calendrier, comme vous l'avez souligné. Nous devons avoir réalisé ces mesures avant le 1er janvier 2015.

Comme j'ai pu vous le signaler en Commission, effectivement, la Ville de Paris est très attentive à cette question, puisqu'il y a un enjeu de santé publique important. Nous nous sommes organisés pour réaliser ces mesures.

Nous avons, cependant, dû faire face à une petite difficulté puisque, pour réaliser ces mesures, il fallait avoir recours à des organismes, eux-mêmes certifiés COFRAC. Or, ces accréditations COFRAC ont tardé à être accordées, ce qui nous a d'autant plus retardés dans le lancement des consultations sur les marchés concernés. Donc, nous avons pris quelques mois de retard.

Pour autant, la campagne de mesures a débuté en mai 2014, il y a quelques semaines, et se terminera d'ici un an, en juin 2015.

Je crois qu'on peut féliciter les services de la Ville qui ont rattrapé ce retard. Il semblerait que nous figurions parmi les communes les plus avancées sur ce sujet.

Pour vous répondre plus précisément, à l'issue de ces deux campagnes de mesures qui doivent être réalisées, un rapport sera remis et affiché dans chaque école. En cas de dépassement avéré des valeurs fixées par la réglementation, la Ville prendra, bien évidemment, toutes les mesures nécessaires pour remédier à la situation.

Je tiens d'ailleurs à préciser que la Ville n'a pas attendu que ce décret soit publié pour travailler à cette question de la pollution de l'air intérieur. Depuis 2011, un travail important est fait sur les marchés avec les directions concernées afin que celles-ci fassent très attention à leur politique d'achat pour tendre vers l'achat de produits non émissifs en formaldéhyde.

Ce sont les éléments que je souhaitais vous communiquer sur la première partie de votre vœu. Sur le calendrier, on est en train de le faire : on terminera donc en juin 2015.

En ce qui concerne le second point, je ne peux pas anticiper les résultats de cette campagne de mesures. Il est donc un peu prématuré de vous parler de plan d'actions.

Pour toutes ces raisons, je vous propose de retirer votre vœu et qu'on fasse un point prochainement sur l'état des mesures qui seront effectuées.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame BLAUDEL.

Retirez-vous votre vœu, Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE, qui est, de fait, sans objet ?

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.** - Ce vœu a tout à fait un objet dans la mesure où sa deuxième partie n'est pas encore traitée.

Par ailleurs, je voudrais rappeler que j'ai interpellé l'Exécutif précédent à deux reprises : en 2012 et en 2013. Je vois que j'ai eu raison de le faire.

Donc, je le maintiens avec l'espoir que nous rattrapions notre retard.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 25, sans objet, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté. Je vous remercie.

### **Vœu déposé par l'Exécutif relatif au développement de la végétalisation de proximité.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Le vœu n° 26 de l'Exécutif est relatif au développement de la végétalisation de proximité.

Je donne la parole, tout d'abord, à Colombe BROSSEL pour nous présenter ce vœu.

**Mme Colombe BROSSEL,** adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Une présentation extrêmement rapide, puisque vous avez le vœu : vous le savez, les objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés pour cette nouvelle mandature sont grands en matière de végétalisation de la ville, de végétalisation de l'espace public. Nous avons l'ambition - au-delà de ce que nous souhaitons faire, bien sûr, en ouvrant 30 nouveaux hectares d'espaces verts, et bien entendu en végétalisant, et c'est extrêmement ambitieux, 100 hectares de toits, toitures et murs dans notre ville - nous avons l'ambition de faire revenir et intervenir la nature partout où cela est possible, y compris dans la ville, y compris dans l'espace public.

Ce n'est pas nouveau ; c'est une démarche que nous avons déjà entamée au cours des 13 années dernières. C'est une démarche sur laquelle nous souhaitons mettre une accélération et c'est une démarche à laquelle nous souhaitons, et c'est l'objet de ce vœu, associer les mairies d'arrondissement, les conseils de quartier, l'ensemble des organisations qui peuvent nous aider en matière de démocratie locale, mais aussi les Parisiens directement, les Parisiens eux-mêmes.

Nous ferons évoluer l'application "DansMaRue" pour que les Parisiens puissent eux-mêmes identifier ces délaissés de voirie, ces recoins, ces placettes minérales sans intérêt, pour nous suggérer d'y introduire de la nature, nous proposer des solutions pour avancer. Jusqu'à l'automne, nous allons développer un programme qui nous permettra d'associer, par exemple, les enfants, parce qu'ils sont des usagers de l'espace public.

Donc, c'est sur ce programme de végétalisation de 200 lieux dits de proximité que nous souhaitons vous proposer ce vœu aujourd'hui.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Colombe BROSSEL.

C'est un vœu très important qui marque vraiment une accélération de la place que nous souhaitons donner à la nature à Paris. Vous êtes plusieurs inscrits.

Je donne la parole à M. WEHRLING.

**M. Yann WEHRLING.** - Merci, Madame le Maire.

Chers collègues, je suis tout à fait ravi de ce vœu, qui est présenté par l'Exécutif. Je regrette néanmoins qu'on n'ait pas pu l'avoir sous format papier en Commission. C'est un peu compliqué, tout cela, de travailler comme cela, mais bon.

Je voudrais simplement attirer votre attention sur deux points, parce que pour moi, la végétalisation a un aspect fondamental, qui est le rafraîchissement de l'air à Paris, notamment en perspective des bulles chaudes que nous connaissons d'ores et déjà, estivales et caniculaires. Sur ce point, je voudrais simplement qu'au-delà de la végétalisation supplémentaire qui est prévue, nous n'oublions pas, comme je l'ai dit en Commission, Madame BROSSEL, que...

D'une part, j'aimerais qu'on limite le plus possible la coupe des grands arbres, qui ont un rôle rafraîchissant extrêmement important à Paris, qui n'est pas négligeable, qui fait souvent sourire et qui, en réalité, est très important, ne serait-ce que d'un point de vue social, et également, les gens tiennent à leurs grands arbres dans leur quartier.

Et deuxièmement, je voudrais également qu'on soit cohérent dans le travail qu'on fait sur les grands aménagements urbains, par ailleurs, qui sont envisagés ou qui seront envisagés, de sorte qu'on n'oublie pas que la minéralisation, qui a trop souvent été à l'œuvre dans certains aménagements, ne contribue évidemment pas, voire peut contrebalancer complètement les efforts de végétalisation, si on n'y pense pas, si on ne pense pas végétalisation dorénavant, à chaque aménagement qu'on fera, à tous les niveaux, et pas seulement dans un programme propre de végétalisation tel que vous venez de l'expliquer.

Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur WEHRLING.

Madame BURKLI, vous avez la parole.

**Mme Delphine BURKLI,** maire du 9<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, il y a des sujets consensuels, au sein de cette Assemblée, et la nécessité de végétaliser l'espace public en fait partie. La création de nouveaux espaces de verdure a d'ailleurs été une thématique importante de la campagne municipale, dans chaque arrondissement. Les programmes ont été l'occasion de porter des projets innovants en termes de végétalisation. Ce fut notamment le cas dans le 9<sup>e</sup>, qui est un arrondissement particulièrement dense et minéral. Chaque habitant du 9<sup>e</sup> ne dispose que de 0,24 mètres carrés d'espaces verts, contre 14,4 mètres carrés en moyenne par Parisien. Il y a donc urgence et un vrai défi à relever pour développer la végétalisation de cet arrondissement, car dans un territoire urbain, avec les contraintes d'une densité importante, nous devons en effet être innovants et réfléchir sur la végétalisation des sols, mais aussi des murs, des toits et des délaissés urbains. Je souhaite ainsi qu'une ou plusieurs rues du 9<sup>e</sup> arrondissement soit retenues pour devenir les premières rues végétalisées de Paris et que nous puissions ainsi les inscrire dans votre feuille de route.

Madame la Maire, nous accueillons favorablement votre vœu, et nous accompagnerons bien volontiers la consultation auprès des habitants et des associations, même si j'ai une inquiétude concernant le financement des projets. Mais je pense que vous allez nous répondre, Madame BROSSEL. Je souhaiterais néanmoins que les mairies d'arrondissement ne soient pas simplement des intermédiaires et que les projets portés par les élus puissent également être considérés, étudiés et réalisés.

Nous délibérerons, par exemple, dans quelques minutes, sur deux vœux qui concernent la création d'un square sur la place de Budapest et d'un jardin public dans la cour Cadet. Ces projets, à mon sens, sont cohérents avec notre vision de la Ville et avec votre feuille de route. Ils permettent ainsi de répondre aux besoins de la nature et à la requalification d'espaces délaissés. Mais je sais, Madame BROSSEL, l'accueil favorable que vous avez réservé à ces deux vœux la semaine dernière en Commission, et je vous en remercie par avance.

Enfin, je voudrais vous indiquer que dans le 9e, nous relaierons cette consultation auprès des jeunes, dans les écoles primaires, dans les collèges et dans les lycées, et je crois qu'il est important aussi d'associer les plus jeunes à la réflexion sur la ville de demain. Dans cette perspective, il serait intéressant que vous puissiez associer également le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement à cet appel à projets. Nous voterons dès demain ce vœu et je vous en remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame BURKLI.

M. Véronique LEVIEUX a la parole.

**Mme Véronique LEVIEUX.** - Merci, Madame la Maire.

Au nom du groupe Socialiste et Apparentés, je tiens naturellement à exprimer tout notre soutien à cette ambition confirmée, dès ce début de mandature, de développer la végétalisation de proximité.

Madame la Maire, vous vous êtes engagée avec force pendant la campagne, consciente des enjeux en matière d'amélioration du cadre de vie des Parisiens, de santé publique, pour renforcer les outils de lutte contre le réchauffement climatique et ses effets, qui se font ressentir de plus en plus durement, y compris en milieu urbain.

Le vœu de l'Exécutif prend aussi pleinement en compte une nouvelle dimension qui est celle de l'appropriation de cet enjeu par les Parisiens eux-mêmes, qui souhaitent, au-delà des projets portés directement par la Municipalité, les 60 hectares créés depuis 2001 et les 30 en perspective que vous nous proposez, s'investir dans la création de lieux de végétalisation, dans une gestion durable et écologique. La biodiversité a retrouvé des couleurs grâce aux réalisations faites dans la Capitale depuis 2001, mais elle doit être développée et renforcée.

Il faut donc nous lancer assez vite dans la mise en œuvre de projets, dont certains ont pu émerger grâce à un premier appel à projets innovants de la Ville, et déterminer ainsi, comme le propose le vœu, 200 lieux de proximité à végétaliser, répartis dans les arrondissements. L'implication des 20 mairies d'arrondissement et de l'ensemble des élus y est importante, ainsi que la participation de l'ensemble des habitants, via les conseils de quartier et au-delà, effectivement, par des outils innovants comme l'application Dans-Ma-Rue, afin de pouvoir étudier toutes les opportunités d'espaces disponibles.

Élue du 2e arrondissement, je ne peux que souligner l'enjeu particulier pour les arrondissements du Centre de Paris, qui sont à la fois densément peuplés et disposent d'assez peu d'espaces verts. L'imagination, la participation citoyenne et la volonté politique seront déterminantes dans ce projet. Vous pouvez compter sur nous.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Madame LEVIEUX.

Mme Joëlle MOREL, pour le groupe Ecologiste de Paris.

**Mme Joëlle MOREL.** - Madame la Maire, au nom du groupe Ecologiste de Paris, je me félicite de ce vœu de l'Exécutif, qui va dans le sens de plus d'écologie dans Paris. Lancer une consultation des Parisiens et Parisiennes est une bonne initiative, mais il faut aller au-delà en rendant possibles les initiatives citoyennes. Notamment, nous souhaitons la simplification des procédures concernant la végétalisation de l'espace public, et particulièrement des pieds d'arbres.

En effet, à ce jour, fleurir des pieds d'arbres nécessite l'accord de la Direction des Espaces verts et de l'Environnement, de la Direction de la Voirie, de la Direction de la Propreté et de l'Eau, de la Direction de l'Action sociale, de l'Enfance et de la Santé, et parfois même, de la Direction de l'Immobilier, de la Logistique et des Transports. Ces procédures administratives sont autant d'obstacles à un geste qui devrait pourtant être simple et facile : fleurir le pied d'un arbre.

L'initiative de végétalisation par des collectifs d'habitants, de riverains d'une rue, d'associations, d'écoles doit pouvoir se faire simplement et rapidement. Le vœu évoque d'ailleurs des initiatives pendant cet été. Je peux témoigner que l'envie des Parisiens est forte. Dans le 11e, j'étais ce dimanche, hier, avec un groupe d'habitants et l'association GreenWatchers pour planter des fleurs au pied d'un arbre, dans la cour Debille. Pour favoriser les prises d'initiatives, il est nécessaire que les procédures administratives soient plus souples, de répondre très vite aux questions "qui est le décideur ?" et "quels sont les critères qu'il faut clarifier ?"

Il faudrait mettre en place une signalétique incitative qui invite les habitants à intervenir. Il faudrait que la procédure pour obtenir de la DEVE de la terre végétale soit facilitée et qu'un kit outillage et conseils pédagogiques soit offert par les mairies d'arrondissement à celles et ceux qui se feront connaître.

Le groupe Ecologiste de Paris appelle donc à voter ce vœu et surtout, appelle à apporter des réponses à nos démarches pour faciliter les initiatives citoyennes, écologiques et joyeuses dès cet été.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, surtout joyeuses ! Alors là, on va être tous d'accord.

M. Jean-Noël AQUA pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

**M. Jean-Noël AQUA.** - Madame la Maire, chers collègues, le vœu sur la végétalisation de l'espace public nous semble, au groupe Communiste, important, pour plusieurs aspects : à la fois sur les enjeux écologiques, bien sûr, sociaux et démocratiques.

Tout d'abord, bien sûr, les innovations présentées pour rendre l'espace public plus végétal, la reconversion de l'urbain en espaces verts et l'entrée du naturel dans l'urbain, sont des propositions bénéfiques pour la qualité de l'environnement à Paris. Dans une ville dense, où la grande majorité des habitants n'ont pas les moyens de s'offrir des espaces verts privés, rendre accessibles à tous des espaces de verdure a aussi une réelle dimension sociale.

La végétalisation doit permettre d'offrir à tous les Parisiens, quels que soient leurs revenus, un meilleur cadre de vie au quotidien et un environnement plus sain. Elle doit permettre à toutes et tous de profiter de moments d'évasion et de paresse.

L'accent mis sur la concertation est aussi important dans ce vœu. Cette démarche permet ainsi aux Parisiens de décider du développement de leur ville, de s'approprier une ville, certes, chargée d'histoire, mais qui peut encore se modeler avec eux. C'est avec ce genre de démarches que l'on rend les citoyens acteurs de la politique.

Le groupe Communiste votera donc favorablement au vœu de l'Exécutif.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Jean-Noël AQUA.

Et pour terminer ces explications de vote, Jean-Bernard BROS.

**M. Jean-Bernard BROS.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous avons là un vœu de l'Exécutif particulièrement intéressant. Symbolique fort du mieux vivre dans la ville, via une écologie urbaine concrète, créative et de proximité.

L'ouverture d'une consultation à travers un appel à propositions de lieux à végétaliser constitue une initiative qui doit, au-delà du mieux vivre dans notre Ville, permettre de booster l'engagement citoyen des Parisiennes et des Parisiens. Nous parlons là d'une méthode dynamique de concertation que l'on ouvre pleinement à un large ensemble de Parisiennes et de Parisiens. Les élus de mon groupe souscrivent pleinement à cette initiative qui devra être relayée de manière innovante, bien au-delà des seuls conseils de quartier.

L'utilisation de l'excellente application "dans ma rue" constitue en ce sens une très bonne idée. Mais, comme tout le monde n'a pas encore téléchargé cette application, pourquoi ne pas mettre également le compte Twitter ou le compte Instagram de la Ville de Paris au service de cette opération de revégétalisation de notre Ville, de sorte de toucher encore plus de personnes. C'est une suggestion. Paris est une ville dense, une des villes les plus denses au monde. Le besoin de végétalisation est une réalité, d'abord d'un point de vue esthétique, car elle adoucit notre quotidien, ainsi qu'en termes de santé publique.

Plus d'espaces verts, c'est une meilleure respiration en ville. C'est un air moins pollué. La ville regorge d'exemples de petites parcelles aménagées qui, même réduites, constituent de véritables bouffées d'oxygène pour les habitants et les promeneurs. Appelons les Parisiennes et les Parisiens à l'audace, demandons-leur de nous surprendre et d'être imaginatifs. C'est une très belle opération que nous lançons là. Jouons le jeu, faisons en sorte que le maximum de gens s'y prête et continuons de rendre le cadre de vie des Parisiennes et des Parisiens plus doux et plus agréable.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous pour cet enthousiasme et ces propositions.

Je donne la parole à Mme Colombe BROSSEL, puis M. Christophe NAJDOVSKI ajoutera aussi quelques éléments.

**Mme Colombe BROSEL**, adjointe. - Merci à tous. Merci pour cette belle unanimité, merci pour vos propositions aux uns et aux autres. Je les note, je les intègre. Nous allons retravailler tout ceci en fonction de ce que vous nous avez suggéré les uns et les autres.

Et, en effet, je réponds à Joëlle MOREL : l'un des premiers sujets dont nous avons discuté avec l'ensemble des adjoints des 20 arrondissements, c'est qu'il faut que les Parisiens, qui sont plein d'envies, plein d'initiatives - et le succès des 96 jardins partagés en est une preuve éclatante tous les jours ! - il faut bien entendu que nous puissions rendre possible toutes ces envies de la part des colocataires d'un immeuble, des enfants d'une école, des fleuristes en face de chez eux, de pouvoir investir l'espace public pour y apporter de la beauté, mais également une nouvelle vision d'une ville durable du XXIème siècle.

Nous sommes en train de travailler avec la direction des espaces verts et de l'environnement pour que toutes ces procédures administratives soient simplifiées. J'espère pouvoir vous proposer en Conseil de Paris de nouvelles modalités de fonctionnement d'ici à la fin de l'année 2014.

Je le redis : nous allons démultiplier les initiatives pour que les Parisiens se saisissent de cette opportunité qui leur est donnée, de pouvoir nous accompagner dans la transformation de la Ville, gardiens d'immeuble avec Ian BROSSAT, enfants et animateurs avec Alexandra CORDEBARD, conseils de parents avec Nawal OUMER, évidemment Pauline VÉRON.

Bref, nous avons besoin des Parisiens pour transformer notre ville.

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Merci beaucoup, Colombe BROSEL, pour avoir porté ce vœu qui, je l'espère, fera l'unanimité. En tous les cas, les expressions allaient dans ce sens.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci Madame la Maire.

Je voudrais intervenir en complément de Colombe BROSEL sur le volet espace public. Puisque c'est parce que l'espace public est le premier support du vivre ensemble, un lien primordial entre l'individu et la société, qu'il nous faut construire des espaces qui favorisent la mixité et l'intégration, la mobilité et l'accessibilité, l'égalité sociale et la solidarité des territoires.

Mais nous nous devons également de l'appréhender sous le prisme des enjeux environnementaux. En effet, nous le savons aujourd'hui, la végétation rend de nombreux services en milieu urbain. L'effet le plus immédiat et le plus visible, c'est bien entendu l'embellissement de l'espace public et le renforcement de la qualité de vie.

D'ailleurs, les études scientifiques le montrent : la présence de végétation en ville a une influence positive sur la santé physique et psychique des personnes. Cela rapproche également les urbains de la nature par l'observation du cycle des saisons, par exemple. Dans la lutte contre le changement climatique, la place du végétal en ville est également importante car les plantes, par le processus d'évaporation, humidifient et refroidissent l'air, luttant ainsi contre les effets d'îlot de chaleur urbain. Les espaces végétalisés, aussi petits soient-ils, participent aussi à la trame verte indispensable au bon fonctionnement de la biodiversité urbaine. Les arbres, plus particulièrement, jouent un rôle contre la pollution de l'air en fonctionnant comme un filtre sur les polluants. Planter de la végétalisation permet de rendre la perméabilité au sol et de diminuer ainsi les rejets en égout des eaux de pluie.

Enfin, pour ce qui concerne les projets entretenus par les associations d'habitants, la gestion participative d'un espace public développe le sentiment de responsabilité pour son quartier et renforce les liens sociaux, à l'image de nos florissants jardins partagés parisiens.

Le vœu que nous allons voter ce soir est donc un signe important de cette démarche de renforcement de la présence du végétal dans notre Ville, au-delà des jardins. Ces 200 lieux de proximité, même modestes, participeront à rendre Paris plus verte, et donc plus durable. Je serai particulièrement vigilant avec Colombe BROSEL à ce que cette dimension de végétalisation soit au cœur de l'ensemble des projets mis en œuvre sur l'espace public parisien.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Merci à vous, Christophe NAJDOVSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 26 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2014, V. 55).

Bravo, Madame BROSSEL.

**2014 DEVE 1025 - Jardin Botanique de la Ville de Paris - Mise en œuvre de la scénographie des collections végétales et de la signalétique dans les 4 sites - Demandes d'autorisations administratives nécessaires.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous examinons le projet de délibération DEVE 1025 sur le jardin botanique de la Ville de Paris. Il s'agit de la mise en œuvre de la scénographie des collections végétales et de la signalétique dans les 4 sites.

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

**M. Yves CONTASSOT.** - Merci, Madame la Maire.

Nous allons continuer, je l'espère, sur l'unanimité.

La Ville de Paris dispose d'un jardin botanique qui mérite d'être davantage valorisé. Je crois que c'est incontestable. Que cela passe par une scénographie des collections végétales et une signalétique améliorée est également incontestable. Nous ne pouvons donc qu'approuver le projet qui nous est soumis.

Nous ne pouvons pour autant oublier la responsabilité de la Ville dans une dégradation du jardin botanique par la destruction des serres chaudes d'Auteuil. Car, dans le projet de délibération, vous nous parlez des taxons surnuméraires qui trouveraient un exutoire au Parc floral, mais sous cette phraséologie se cache en réalité une diminution considérable des collections végétales.

Je rappelle pour les nouveaux et les nouvelles élues que le projet consiste à remplacer une des plus belles collections de végétaux par de la terre battue, donc par une terre stérile. A un peu plus de 12 mois de la réunion de la COP21 sur l'avenir de la planète et de sa sauvegarde, quelle crédibilité la ville aura-t-elle en allant ainsi à contresens de ce qu'il faut faire ?

J'ajoute que rien n'est dit du coût de ce projet et notamment des coûts d'aménagement du Parc floral. Or, cela ne devrait pas peser sur les finances de la Ville puisqu'il s'agit d'accompagner un projet strictement privé de la Fédération française de tennis et, qu'en toute logique, ce serait à cette dernière de prendre en charge les frais correspondants. Il est vrai que le budget de cette destruction des serres chaudes augmente de mois en mois. De quelques 270 millions d'euros lors du vote initial, le coût est maintenant estimé à plus de 340 millions, pas seulement pour les serres chaudes, somme plus conforme à ce que nous avons dit dès le début.

Cette évolution traduit une fuite en avant qui est d'autant plus préoccupante que tous ceux qui s'intéressent au tennis savent que le "business model" de la Fédération française de tennis ne tiendra plus longtemps. L'envolée des primes des joueurs va venir obérer sensiblement la capacité de la Fédération française de tennis de financer les ligues. Le secrétaire général de la Fédération française de tennis ne se prive pas pour dire qu'il faudra maintenant que le prix des licences soit considérablement augmenté pour faire face aux travaux du site d'Auteuil. La FFT n'a d'ailleurs pas encore trouvé le financement des travaux et ce n'est pas étonnant.

Ainsi, la capacité de mener à bien le projet n'est pas du tout assurée. Il nous semble qu'il serait bien que la Ville ne se lance pas dans des travaux avant que toutes les garanties financières soient données par la Fédération française de tennis, qu'elle-même pourra financer son projet.

A ce propos, il s'avère un peu plus chaque jour qu'il serait plus qu'urgent et utile de regarder de plus près le contre-projet associatif qui épargnerait les finances de la Ville, tout en donnant satisfaction à la Fédération française de tennis en matière de capacité d'accueil.

J'ajoute que je suis particulièrement satisfait de lire dans ce projet de délibération que la Ville reconnaît, et ne conteste donc plus, que l'intégralité du sol d'Auteuil est bien classé au titre de la loi de 1913.

Je rappelle également la servitude perpétuelle prévue dans les conditions de cession du bois à la Ville, le bois, dans son intégralité, doit rester un lieu de promenade publique pour tous les Parisiens. Je cite : sénatus-consulte de 1852, sous Napoléon III.

Or, le projet de la Fédération française de Tennis entraînerait une dénaturation du jardin, se traduirait par une privatisation d'un espace ouvert à tous et gratuit en le transformant en espace mercantile et de bureaux.

Depuis quelques jours, l'enquête publique sur le funeste projet de la Fédération française de Tennis est ouverte et nous avons la conviction et l'espoir que l'expression majoritaire confirmera nos réserves.

Comme je l'ai dit en introduction, nous sommes favorables à ce qui peut valoriser le jardin botanique et nous voterons ce projet de délibération, mais nous réaffirmons avec force notre opposition au saccage des collections végétales des serres d'Auteuil.

Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur CONTASSOT.

La parole est à Mme Colombe BROSSEL pour vous répondre.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Cher Yves CONTASSOT, si j'étais un peu taquine, mais il n'est plus l'heure d'être taquin, je vous lirais une très belle intervention sur la scénographie des collections, le besoin d'une signalétique pour que, enfin, le jardin botanique de Paris éclaté sur quatre sites puisse avoir une image à la hauteur de ses ambitions et de la qualité de ses collections.

Je pourrais vous parler du travail que nous souhaitons engager avec les enfants, avec les scolaires notamment - c'est parce qu'Alexandra CORDEBARD passe à ce moment -. Je pourrais également vous dire le soin que nous souhaitons accorder en termes d'accueil des publics en situation de handicap, mais je ne sais pas pourquoi, vous l'avez dit finalement, je ne crois pas que le sujet en tant que tel de ce projet de délibération soit le sujet de votre intervention.

N'étant pas là pour, pardon, c'est absolument atroce comme plaisanterie, pour rejouer le match de Roland Garros, je m'excuse pour cet humour de bas niveau, vous me permettrez dans ce cas de vous remercier pour votre vote favorable en faveur de ce projet de délibération et de laisser le sujet Roland Garros qui a été voté dans notre Assemblée, qui est en train de rentrer dans une nouvelle phase, suivre cette phase très tranquillement selon les procédures habituelles.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Colombe BROSSEL.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 1025.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté à l'unanimité. (2014, DEVE 1025).

Merci, Monsieur CONTASSOT, de nous avoir permis d'adopter ce projet de délibération à l'unanimité !

### **Vœu déposé par M. DAGNAUD, M. MADEC, Mme GAILLANNE, M. JOMIER relatif au projet d'aménagement de la Petite Ceinture (19e).**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous passons à l'examen du vœu non rattaché, le vœu n° 27 des élus de la majorité du 19e arrondissement relatif à l'aménagement de la Petite Ceinture.

Je donne la parole à M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement.

**M. François DAGNAUD**, maire du 19e arrondissement. - Merci, Madame la Maire de Paris.

Vous le savez, nos engagements en faveur de la protection et de l'ouverture de la Petite Ceinture s'inscrivent dans notre ambition encore plus large d'une végétalisation innovante de la Ville qui vient d'être confirmée à l'unanimité, si j'ai bien suivi nos travaux.

L'objet de ce vœu, voté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement du 19e, présenté par les trois groupes de la majorité représentés, je m'en excuse auprès de Jean-Bernard BROS, dans le Conseil du 19e arrondissement, l'objet de ce vœu est donc de cibler une parcelle dite "lot 2C et voûtes sud", qui est contiguë de l'emprise de la Petite Ceinture du côté de la rue de l'Ourcq dont la Ville s'est rendue, il y a quelques mois de cela, propriétaire et qui offre,

nous le pensons, l'opportunité unique et exceptionnelle de déployer notre ambition municipale en matière de biodiversité, de découverte de la vie animale et de l'agriculture urbaine.

L'objet de ce vœu est donc de demander que cette parcelle "2C voûtes sud" fasse l'objet d'une étude de projet dans le cadre du processus d'aménagement de la Petite Ceinture.

Merci de votre attention.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Mme Colombe BROSEL pour vous répondre.

**Mme Colombe BROSEL**, adjointe. - Merci beaucoup, François DAGNAUD, d'avoir rappelé ce qu'est ce lot "2C des voûtes sud" qui permet en effet d'envisager de travailler sur ces voûtes aujourd'hui délaissées et sur le terrain de près de 1.500 mètres carrés qui est à l'arrière et qui est accessible par l'une de ces voûtes.

J'ai eu l'occasion de visiter avec les élus du 19<sup>e</sup> ce terrain que je ne connaissais pas, cela fait pourtant quelques années que j'arpente cet arrondissement, et d'y découvrir en effet un potentiel de biodiversité, mais aussi un potentiel évident de mutation dans ce secteur.

C'est la raison pour laquelle, après avoir échangé avec Jean-Louis MISSIKA qui partage évidemment ce point de vue, nous émettrons un avis favorable sur ce vœu afin que l'étude de projet dont il sera prochainement l'objet se fasse en lien avec l'aménagement de la Petite Ceinture.

Je souhaitais vous proposer une toute légère modification en remplacement dans la dernière phrase pour que l'étude de projet se fasse, non pas "dans le cadre", mais "en cohérence avec le processus d'aménagement de la Petite Ceinture". Pour que les choses soient claires pour l'ensemble des conseillers, l'idée est de pouvoir élargir à d'autres parcelles plus ou moins contiguës à la Petite Ceinture la proposition d'étude qui prenne en compte ces processus d'aménagement.

Je termine d'un mot en vous remerciant, je l'ai redit et dit à l'ensemble des adjoints au maire que j'ai vus, à l'ensemble des maires d'arrondissement que j'ai vus, nous aurons besoin de vous et de vos propositions pour faire vivre nos ambitions en matière d'agriculture urbaine. Merci donc d'y contribuer.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Colombe BROSEL, j'ai vu François DAGNAUD acquiescer à votre proposition d'amendement.

J'ai une explication de vote de M. Yann WEHLING.

**M. Yann WEHLING.** - Madame la Maire, je trouve ces vœux sur la Petite Ceinture et tous les projets que l'on peut faire sur la Petite Ceinture forts sympathiques, mais j'aimerais qu'on arrête de parler de la promotion de la biodiversité.

Je suis un "écologiste" assez intégriste sur ces questions. La biodiversité ne supporte qu'une seule chose : la quiétude. Or, tous les projets que je vois parlent en permanence de biodiversité à préserver. Elle ne sera aucunement préservée, la biodiversité, quels que soient les projets.

Je voulais le dire une bonne fois pour toutes. Après, qu'il y ait du végétal, qu'il y ait de l'agriculture urbaine, qu'il y ait des animaux, etc., tout cela est bien sympathique, mais la biodiversité, elle, ne sera pas préservée ou valorisée autrement que par de la quiétude qui n'existe dans aucun projet, à ce que j'ai pu lire. Aujourd'hui, si elle existe, c'est bien parce qu'aucun humain ne se balade dans ces secteurs, c'est pour cela qu'elle s'est développée, ou il y en a très peu, mais si l'on commence à faire des aménagements je peux vous garantir que, de la biodiversité, il n'y en aura plus beaucoup.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je suis en désaccord, mais vous avez bien sûr le droit de partager cet avis avec d'autres.

Je suis vraiment en désaccord, d'abord je mets l'humain dans le champ des espèces relevant de la biodiversité et je ne crois pas qu'il soit incompatible de faire coexister l'humain avec toute cette faune et cette flore, qui est justement préservée grâce à des aménagements comme ceux que nous venons de faire sur la Petite Ceinture. Mais je respecte votre point de vue et je serai ravie de pouvoir en débattre en tête-à-tête avec vous pour voir où se forge votre conviction. Vous êtes d'accord ? Merci !

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 27 amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2014, V. 56).

### **Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'utilisation de la petite ceinture ferroviaire.**

#### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Les vœux n<sup>os</sup> 28 et 28 bis du groupe Communiste - Front de Gauche ont trait à l'utilisation de la Petite Ceinture ferroviaire.

Je donne la parole à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

*(M. Julien BARGETON, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de présidence).*

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Merci, Madame la Maire.

Je ne vais pas refaire le match de la Petite Ceinture, les prolongations ou les tirs au but, mais permettez-moi de faire une analyse après-match.

Je vous fais remarquer au passage qu'une grande partie de la Petite Ceinture encore appartient à R.F.F. et pas à la Ville de Paris, donc on parle d'un sujet dont on n'est pas propriétaire.

Je voudrais dire que personne ne conteste les enjeux environnementaux posés et les vœux qui ont été adoptés, que ce soit aujourd'hui ou au dernier Conseil de Paris, relatifs à la qualité de l'air en témoignent.

L'intervention de mon groupe à cette occasion a mis en exergue, entre autres, la saturation des axes routiers et de certains transports collectifs, notamment du T3 et la nécessité de développer la multimodalité des transports de personnes et de marchandises.

Dans le prolongement et en appui des études de l'IAURIF, des différents rapports d'ingénierie, du rapport du S.D.R.I.F. qui ont tous, en leur temps, préconisé la réutilisation de la Petite Ceinture ferroviaire, notre groupe demande que le Conseil de Paris émette le vœu que toute action d'aménagement de la Petite Ceinture soit réversible, que soit lancée une étude permettant de quantifier le potentiel transformable de la petite ceinture et qu'une véritable concertation soit organisée autour de l'enjeu de la multimodalité.

Permettez-moi, Madame la Maire, au sujet de la réversibilité de la mixité, de citer un rapport ou un passage d'un rapport que la Cour des Comptes avait fait en 2009 concernant la R.A.T.P. et notamment sur l'opportunité du prolongement du T2 et du T3 sur les Maréchaux et qui avait évoqué à cette époque la Petite Ceinture et notamment la perspective de l'aménager en coulée verte.

Je cite :

"La Commission d'enquête a fait valoir que l'espace vert est un agrément parmi d'autres et qu'une bonne desserte en tramway sur la Petite Ceinture, s'ajoutant à celle du T.M.S., serait tout autant un avantage qu'une coulée verte selon les habitants.

Le tramway sur la Petite Ceinture n'aurait pas empêché l'aménagement d'une coulée verte partagée sur une partie de son emprise."

Plus loin :

"La requalification urbaine pourrait être effectuée indépendamment du tramway sur la Petite Ceinture et serait tout à fait compatible avec le projet de coulée verte par sa possibilité de prolongement vers l'Est en meilleure adéquation avec le S.D.R.I.F. et que le tracé de la petite ceinture serait hors zone inondable, contrairement au projet Sud.

Voilà des enseignements que l'on pourrait réutiliser dans ce débat.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci.

Essayez de respecter davantage vos temps de parole.

On refait le match avec Colombe BROSSEL.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Merci beaucoup.

Ce sujet de l'aménagement de la petite ceinture méritera, de toute façon, bien plus qu'un débat vœu contre vœu ou expressions à l'occasion de délibérations ou de vœux en Conseil de Paris. Il me semble que c'est un sujet sur lequel nous pourrions revenir plus longuement.

Néanmoins, sur le vœu proposé par Nicolas BONNET et le groupe des élus Communistes et Front de Gauche, parce que la lutte contre la pollution est un sujet qui nous rassemble et que la question de la multimodalité est un sujet important, parce qu'il nous a été possible dans le mandat précédent d'ouvrir à la promenade, aux loisirs, à la respiration, des morceaux, tronçons - pardon pour ce vocabulaire affreux, mais c'est le vocabulaire en vigueur ! - de la Petite Ceinture, parce que nous avons besoin dans notre ville et dans les quartiers populaires où l'espace public a encore plus de valeur, si je peux le dire comme cela, que dans d'autres types d'arrondissements ou d'autres types de quartiers, nous avons besoin d'espaces publics ouverts pour respirer, pour avoir accès à la beauté, à la tranquillité, aux loisirs.

Tout ceci, nous rassemble.

C'est la raison pour laquelle je vous propose de retirer votre vœu et de bien vouloir accepter un vœu qui reprend l'ensemble de ces sujets et qui vous propose, évidemment, que le caractère naturel, historique et patrimonial de la petite ceinture soit respecté et que, sur le modèle de la PC15 que nous avons inaugurée il y a de cela quelques mois, les aménagements à venir continuent d'être concertés, avec l'ensemble des parties prenantes, bien sûr, respectant la biodiversité - je serai ravie moi aussi de débattre avec Yann WEHRLING - et la richesse des sites et permettant, bien entendu, une réversibilité des usages.

Je crois que ce vœu peut tous nous rassembler.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Le vœu n° 28 est-il retiré ? Oui. Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 28 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2014, V. 57).

### **Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la requalification de la cour Cadet en un jardin d'agrément.**

### **Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la requalification de la place de Budapest en square.**

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Les vœux n° 29 et n° 30 de l'UMP ont trait à la requalification de la cour Cadet en un jardin d'agrément et de la place de Budapest en square.

Je donne la parole à Mme Delphine BURKLI, pour une minute.

**Mme Delphine BURKLI**, maire du 9e arrondissement. - Si vous le permettez, Monsieur le Maire, je vais présenter les deux vœux en même temps. Cela ira plus vite.

C'est accordé ? Merci.

Je vous le disais tout à l'heure, dans cet arrondissement très minéral qu'est le 9e arrondissement, nous sommes déterminés à augmenter la part des surfaces végétalisées, que ce soit par la création de nouveaux jardins

et squares ou par des procédés de végétalisation innovants, d'îlots de verdure ; tous les moyens sont bons à prendre en compte pour améliorer la qualité de vie des habitants du 9<sup>e</sup>, grâce au végétal et à la nature. C'est un sujet sur lequel il y a un réel consensus.

Le vote du vœu de l'Exécutif à l'unanimité en atteste et c'est le sens de la feuille de route qui vous a été donnée, Madame BROSSEL, par la Maire de Paris.

Donc, je pense à l'objectif de réalisation de 30 hectares d'espaces verts nouveaux à l'horizon 2020, avec un renforcement de la présence du végétal sur l'espace public.

Pour ces raisons, je vais vous présenter deux vœux qui constituent les premières propositions du conseil du 9<sup>e</sup>, qui ont été adoptés, en termes de végétalisation.

Dans le premier vœu, je vous propose que la Ville de Paris demande à la RIVP de lancer la concertation et les études préalables à la requalification de la cour Cadet en un jardin d'agrément ouvert au public, puisque la cour Cadet est située dans l'enceinte de l'hôtel Cromot du Bourg, nous militons pour que la réhabilitation de cet ensemble soit l'occasion de végétaliser, de mettre du vert, de créer un véritable jardin, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Dans le deuxième vœu proposé, je souhaite que des études puissent être réalisées en vue de la requalification de la place de Budapest en square. Cette place est aujourd'hui malheureusement délaissée. Un grand groupe immobilier va réaliser une opération de réhabilitation lourde sur un immeuble de bureaux situé à l'angle de la rue de Londres et de la rue d'Amsterdam.

Dans ce quartier très fréquenté de la capitale, à proximité de la gare Saint-Lazare, ce serait aussi une respiration, un poumon d'installer ce type d'aménagement à cet endroit.

J'espère que ces deux vœux recueilleront votre avis favorable.

Je vous remercie, Madame BROSSEL.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Mme BROSSEL.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Merci beaucoup, Madame BURKLI.

Merci pour ces deux vœux. Merci aussi pour leur rédaction : je dois vous avouer, peut-être naïvement, que je ne pensais pas qu'à peine trois mois après une campagne électorale qui, comme toutes les campagnes électorales... Bon, voilà, c'est un peu actif ! ... celle-ci dresserait un bilan aussi positif de l'action qu'avait initiée Fabienne GIBOUDEAUX avant moi et de la feuille de route qui est aujourd'hui la mienne ; je me sens confortée par ces encouragements de l'Opposition parisienne.

Evidemment, et d'ailleurs vous l'avez dit vous-même, ces deux vœux entrent, en effet, dans la démarche que nous voulons construire de cette ville du XXI<sup>e</sup> siècle, de cette ville durable.

C'est la raison pour laquelle je l'avais déjà indiqué en 4<sup>e</sup> Commission.

Évidemment, je proposerai un avis favorable à ce vœu, en soulignant néanmoins qu'en ce qui concerne la requalification de la cour Cadet, nous ne partons pas de rien ; la même chose d'ailleurs sur la place de Budapest sur laquelle nous allons repartir des études existantes.

Sur la cour Cadet, nous ne partons pas de rien puisque le projet, qui est en ce moment dans les tuyaux, qui est un projet de la R.I.V.P., avec cet espace intérieur ouvert au public au P.L.U., le permis devrait être déposé sous peu mais cela, certainement, vous en êtes informés et il respectera, bien entendu, son caractère d'espace vert protégé ouvert au public.

Bien entendu, nous y veillerons.

Double raison pour laquelle je ne peux qu'accéder à vos deux vœux.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 29, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2014, V. 58).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 30, avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté là aussi à l'unanimité et je vous en remercie. (2014, V. 59).

### **Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la sécurité dans les espaces verts du 15e.**

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Le vœu n° 31 de l'UMP est relatif à la sécurité dans les espaces verts du 15e.

Je donne la parole à Mme BUFFETEAU.

**Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU**. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais un petit peu casser l'ambiance de l'unanimité, je suis désolée, puisque nous déplorons, dans le 15e, comme dans beaucoup d'autres arrondissements, une recrudescence d'incidents notoires survenus dans les parcs et jardins de notre arrondissement : règlements de compte entre bandes, menaces à l'encontre des agents d'accueil et de surveillance, nuisances, trafics, incivilités et autres intrusions nocturnes. Les parcs et jardins ne doivent pas être des zones de non-droit laissées-pour-compte.

Depuis un an, 5 hectares d'espaces verts publics ont été créés dans le 15e arrondissement, et c'est tant mieux, bien entendu, mais malheureusement, cela s'est fait à effectif constant.

Nous recevons, en tant qu'élus, de plus en plus de courriers des habitants qui s'inquiètent de la situation et qui nous interpellent pour que tout soit mis en œuvre pour faire revenir le calme dans ces lieux d'agrément.

Le maire du 15e, Philippe GOUJON, s'est engagé dans la lutte contre l'insécurité et met tout en œuvre pour renforcer la sécurité dans ces jardins : rehaussement des grilles, éclairage renforcé, séparation des espaces de jeux.

Une partie importante du budget de la mairie du 15e y est alloué.

Ainsi, je vous demande de nous indiquer ce que la Ville de Paris compte faire pour assurer la quiétude des Parisiens, des riverains et la sécurité des agents de la Ville qui font un travail formidable, bien entendu.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Colombe BROUSSEL.

**Mme Colombe BROUSSEL**, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Il est, en effet, envisageable que nous quittions le champ de l'unanimité et que nous entrions dans quelques propos qui nous amèneront à diverger.

Certes, Madame BUFFETEAU, et j'imagine M. le Représentant du Préfet de police extrêmement sensible à vos inquiétudes sur la recrudescence - je cite - "de rixes, de violences et la création de zones de non-droit dans le 15e arrondissement". Néanmoins, malgré cette recrudescence, le vœu qui est porté aujourd'hui devant le Conseil de Paris est à peu près le même, quasiment mot à mot, qu'un vœu déjà précédemment déposé par le maire du 15e en décembre 2013.

Je constate donc que les saisons passent et nous revoyons les mêmes vœux revenir mais depuis, en effet, nous sommes dans un sentiment apocalyptique dans le 15e arrondissement.

Car les espaces verts n'échappent, en effet, pas totalement aux problématiques rencontrées sur l'espace public.

Vous nous dites privilégier l'installation de grilles sur les investissements localisés du 15<sup>e</sup> arrondissement. Je redis ce que j'ai eu l'occasion de dire à d'autres occasions aux élus d'arrondissement et notamment au maire du 15<sup>e</sup> : vous êtes décisionnaires de la façon dont vous mettez en œuvre vos priorités dans les arrondissements avec les investissements localisés. Bien entendu, vous êtes donc décisionnaires également des projets que vous ne souhaitez pas mettre en œuvre ou des projets dont vous estimez qu'il est nécessaire de les décaler.

Vous nous interrogez sur un ratio d'agents présents par mètre carré d'espaces verts.

Vous n'êtes pas sans savoir que nous n'allons pas - en tout cas, je parle sous le couvert de M. le Représentant du Préfet de police - mettre un policier derrière, devant ou à côté de chaque espace vert de notre ville et notamment pas dans les jardinières. Vous imaginez bien que le ratio par mètre carré d'espaces verts, qui comprend tout ce que nous souhaitons créer au-delà des jardins, squares et espaces verts, est évidemment un ratio qui n'a guère de sens.

Mais, le plus intéressant, c'est que, autant avec les vœux de Delphine BURKLI il y a de cela quelques minutes - après une campagne électorale, nous pouvons converger ! -, je dois avouer que la revendication portée par le maire du 15<sup>e</sup> arrondissement de nous voir créer des emplois d'agents dans les parcs et jardins en ayant porté dans un temps de confrontation démocratique la proposition de supprimer 500 postes de fonctionnaires de la Ville par an, comment vous dire, l'orthogonalité est toujours possible en politique, parfois il se trouve qu'elle est un peu énorme.

Donc, plutôt que de mettre des grilles, plutôt que de surveiller les jardinières, plutôt que de solliciter la Préfecture de police pour que nous puissions surveiller nos parcs et nos jardins, nous allons nous attaquer à ce que nous avons engagé dans le programme, qui est évidemment, et je parle sous le couvert de Mao PÉNINOU et Myriam EL KHOMRI, commencer à mettre en place des brigades vertes qui vont permettre de démultiplier cette capacité d'intervention sur l'espace public. Nous allons également, la Maire de Paris en reparlera, avoir une communication auprès du grand public, non pas sur les zones de non-droit, mais sur le fait de mieux valoriser et identifier tout le travail que font nos agents dans l'espace public, et de pouvoir rappeler le respect des règles. Cela a été fait dans le domaine de la propreté avec un grand succès, je crois, et nous souhaitons évidemment engager ce type de démarche pour continuer.

Enfin, je termine, Myriam EL KHOMRI, dans des périodes précédentes, avait initié avec Fabienne GIBOUDEAUX un travail de collaboration avec la DPP. Ce travail doit être systématisé, ce travail doit être amplifié ; c'est en tout cas le souhait que nous avons, c'est la proposition que j'ai faite aux organisations syndicales de la DEVE que j'ai déjà rencontrées. Je n'ai pas encore eu le temps de les rencontrer toutes. C'est évidemment comme cela que nous allons avancer. Vous comprendrez donc que j'émettrai un avis défavorable à votre vœu, Madame BUFFETEAU.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Le Maire de l'arrondissement a souhaité prendre la parole. Je l'invite à la brièveté, mais il a le droit de reprendre la parole sur ce vœu.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15<sup>e</sup> arrondissement. - Ce sera moins long que la réponse de l'adjointe, dont je regrette le ton ironique et moqueur. Les habitants et les promeneurs du 15<sup>e</sup> apprécieront la façon dont est traitée la sécurité dans les parcs et jardins du 15<sup>e</sup>. Un rapport m'a été remis il y a quelques jours avec l'affrontement d'une bande d'une vingtaine d'individus désireux de se battre avec une autre bande dans le jardin Saint-Lambert avec la découverte d'une machette, de matraques télescopiques, de propulseurs lacrymogènes. Tout cela n'est pas grave du tout ! Ce sont juste des bagarres à l'arme blanche dans un square du 15<sup>e</sup> ! J'en ai comme cela beaucoup à votre service et d'ailleurs, je vous en confierai une bonne dizaine pour la semaine passée.

Ce n'est pas la peine d'être ironique sur le renforcement des protections. Si nous renforçons la protection et la prévention situationnelle dans les jardins du 15<sup>e</sup>, c'est parce que justement, nous n'obtenons aucun effectif supplémentaire de la Mairie de Paris, alors même que des espaces verts nouveaux ont ouvert dans le 15<sup>e</sup>.

Quand la Petite ceinture ferroviaire a été transformée en coulée verte, cinq hectares, on nous avait promis un certain nombre d'agents de surveillance, deux, qui ne sont jamais venus, alors qu'ils avaient été promis par Mme GIBOUDEAUX qui, je crois, à un poste important encore au cabinet du Maire de Paris. Elle pourrait peut-être aussi suivre ses dossiers, ce serait peut-être plus efficace.

Ce qu'il y a dans le vœu, Madame BROSSEL, ce n'est pas de la création d'emploi, vous l'avez mal lu certainement, vous n'avez pas eu le temps peut-être, c'est du redéploiement. Oui, nous souhaitons qu'il y ait à effectif constant du redéploiement d'effectifs entre la Mairie centrale où les services centraux sont pléthoriques avec sans doute, de multiples fonctionnaires, dont certains pourraient aller dans les mairies sur le terrain, de façon à pouvoir assurer le service de proximité qui n'existe pas aujourd'hui dans un certain nombre d'arrondissements.

Si nous demandons le ratio, c'est parce que nous savons que dans un certain nombre d'arrondissements, peut-être de gauche, il y a eu des affectations de personnels considérables pour surveiller les parcs et jardins, ainsi que pour faire un certain nombre d'autres actions de proximité, mais pas du tout dans le 15e. Madame BROSSEL, je vous demanderai simplement de reconsidérer votre position et je ne vois pas comment les agents de surveillance affectés dans le 15e et qui se plaignent énormément d'être trop peu nombreux peuvent assurer la même mission avec l'ouverture de plusieurs hectares d'espaces verts supplémentaires. Ce n'est pas de la création d'emploi, c'est du redéploiement. Je pense que vous aurez compris la nuance.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Les arguments ont été échangés.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 31 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

### **2014 DPE 1012 Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les ouvrages et équipements exploités par la Section de l'Assainissement-Marchés de services - Modalités de passation.**

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Nous examinons, toujours en 4e Commission, le projet de délibération DPE 1012 : repérage de matériaux comprenant de l'amiante dans les ouvrages et équipements exploités par la Section de l'Assainissement.

Je donne la parole à M. Jean-Didier BERTHAULT.

**M. Jean-Didier BERTHAULT**. - C'est un sujet que nous avons évoqué en Commission la semaine dernière. Je tenais à rappeler sur ce projet de délibération un certain nombre de débats que nous avons eus sous la précédente mandature et qui datent maintenant de décembre 2012.

A l'époque, j'avais porté un vœu, alors qu'un certain nombre d'articles de presse s'étaient fait l'écho de présence d'amiante dans les réseaux d'égouts pour que soit élaboré, dans une démarche constructive et en accord avec les services de la Ville, un plan de mise en œuvre de désamiantage de l'ensemble des égouts parisiens avec un système de ventilation dans la limite de ce que l'on peut avoir parce que c'est un travail conséquent qui est lourd en termes d'investissement, et que l'on puisse engager la réflexion sur le sujet.

En novembre 2012, l'adjointe concernée, Anne LE STRAT, m'avait répondu sur ce vœu en disant que le travail avait été engagé, que les premières mesures étaient des mesures conservatoires et qu'il n'y avait plus de travaux qui pourraient éventuellement dégager de l'amiante, et plus de travaux sur les égouts. Sur la ventilation, elle s'était engagée avec les partenaires sociaux, depuis plusieurs mois, sur les polluants que l'on pouvait trouver dans l'air vicié des égouts, mais pas sur l'amiante.

Enfin, sur un troisième point, c'était une réflexion engagée avec les syndicats et les agents sur la base du volontariat. Il ne s'agissait pas d'imposer une seconde carrière ou une nouvelle formation aux agents, mais en lien avec la DRH, des formations qualifiantes, puisque j'avais proposé que l'on puisse aussi avoir un parcours professionnel adapté. Au vu de ces informations, Anne LE STRAT m'avait demandé de retirer mon vœu, ce que j'avais accepté parce que sous la précédente mandature, nous étions arrivés à travailler sur des sujets importants en bonne intelligence.

Cela dit, le bilan complet et les premières présentations de ce qui avait déjà lieu en novembre, c'est-à-dire un CHS et une information en 4e Commission sur ces éléments, ne sont pas totalement disponibles. On est toujours sur des interventions qui se font dans un réseau dans lequel l'amiante est contenue. Bien évidemment, ce projet de délibération va dans le bon sens, on va le voter, ce n'est pas le sujet, mais je trouve que 18 mois après, on n'est pas encore au niveau d'information que l'on devrait avoir et que l'on serait en droit d'avoir sur un sujet aussi grave. Merci.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à M. Mao PÉNINOU.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint. - Merci, Monsieur BERTHAULT, nous avons déjà abordé ce sujet en 4e Commission. J'espère pouvoir vous donner au prochain Conseil de Paris, ou au moins à la 4e Commission qui précédera le prochain Conseil de Paris, les résultats des analyses qui ont été faites.

Nous avons commandé et réalisé un certain nombre d'analyses sur l'air dans les égouts. Pour l'instant, les premiers résultats que nous avons ne sont pas encore complets, et c'est pour cela que j'attendrai la 4e Commission qui précédera le Conseil de Paris de juillet. Les résultats sont bons dans le sens où ils sont très en-dessous des seuils de dangerosité, c'est-à-dire qu'ils se comptent en nombre de fibres par litre.

La problématique, vous la connaissez, mais pour informer l'ensemble de nos collègues, dans les égouts de Paris ont été mis, jusqu'au milieu des années 90, sur les canalisations d'eau, ce que l'on appelle du glutinage, qui est destiné à empêcher la rouille de ces canalisations. Ce glutinage contient du goudron et un certain nombre de produits assez peu recommandables de manière générale pour la santé, et pour certains d'entre eux, de l'amiante. C'est quand on se frotte à ce glutinage qu'il se détruit, qu'il se transforme en poussière, et que cela provoque la présence d'amiante dans les égouts.

L'ensemble des tests que nous avons fait jusqu'à maintenant sont très largement en-dessous des seuils et nous en sommes assez heureux. Il n'empêche que le problème reste. C'est pourquoi, en plus de ce que nous avons voté dans un précédent Conseil de Paris, c'est-à-dire la mise en place d'une cartographie 3D de l'ensemble des égouts de Paris, je vous présente ce projet de délibération qui consiste à avoir, intervention par intervention, des tests qui sont faits sur la présence d'amiante.

Ceci dit, vous le soulignez, et vous avez raison, la problématique va au-delà de la question de l'amiante, et nous allons avoir des réflexions qui vont continuer, puisque cela a déjà eu lieu dans un précédent CHS et que cela aura lieu au prochain CHS de juillet, pour réfléchir sur la meilleure manière de protéger les agents. Par ailleurs, un certain nombre de formations sont d'ores et déjà mises en place, que ce soient des formations CATEC que nous avons adoptées au dernier Conseil de Paris ou que ce soient des formations sur l'amiante en tant que tel.

Nous sommes en concertation, évidemment, avec Eau de Paris pour harmoniser au maximum nos procédures.

Voilà ce que je peux vous répondre aujourd'hui, c'est un problème dont je crois que nous ne l'aurons pas résolu à la fin de la mandature, cela me semble clair, vu l'étendue du réseau des égouts de Paris, mais sur lequel, je l'espère, nous aurons très largement progressé, ne serait-ce que d'ici le prochain Conseil.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 1012.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2014, DPE 1012).

## **Vœu déposé par le groupe UDI - MODEM relatif à la détérioration et à la pollution massive du site du canal Saint-Martin.**

### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Nous examinons les vœux non rattachés n° 32 du groupe UDI - MODEM et n° 32 bis qui ont trait à la détérioration et à la pollution massive du site du canal Saint-Martin.

Je donne la parole à M. François HAAB pour une minute maximum.

**M. François HAAB**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je souhaitais attirer l'attention du Conseil sur l'état de pollution avancé du canal Saint-Martin. Pour tous ceux qui ont pu aller flâner sur le pont de l'Hôtel-du-Nord, c'est dorénavant plus "détritrus détritrus" que "atmosphère atmosphère" quand on se promène dans ce lieu normalement fort agréable.

Cette pollution est due notamment à des activités nocturnes qui ne sont d'ailleurs pas que festives, avec une pollution à la fois du canal lui-même, mais également une pollution sonore très importante.

Cette situation ne peut plus durer, il est temps de mettre en place un plan d'envergure de dépollution du canal et de lutte contre les incivilités de toutes sortes qui conduisent à cette pollution.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à M. Mao PÉNINOU.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint. - Si on peut se mettre d'accord largement sur le constat, même s'il y aurait certainement des choses à dire de la situation, par contre, je crois que l'on a un problème sur les éléments qui sont d'ores et déjà mis en place sur le canal Saint-Martin.

En effet, le canal Saint-Martin est déjà un site prioritaire pour la DPE, un site prioritaire pour la mairie du 10e de la même manière.

Vous avez pu constater d'une part qu'il fait partie des sites du dispositif spécial été qui se concentre sur l'ensemble des sites sur lesquels il y a une présence massive pendant la période estivale, notamment en termes de pique-niques.

C'est aussi un site sur lequel interviennent les correspondants de nuit et de manière renforcée l'été. C'est un site sur lequel la mairie du 10e arrondissement a mis la priorité maintenant depuis plusieurs années. C'est un site sur lequel, pas plus tard qu'il a 15 jours, même pas 15 jours, était organisé le premier "Clean Up Day", même s'il nous faudra trouver un vocabulaire français du type "grand nettoyage de printemps" ou du type "Paris, fais-toi belle" comme Anne HIDALGO l'avait proposé pendant sa campagne électorale, c'est donc un site qui est déjà très investi.

Cela ne résout pas tous les problèmes, nous en sommes bien d'accord. C'est pourquoi, au vu notamment de l'ensemble des attendus que vous proposiez dans votre vœu, je vous proposerai un vœu de l'Exécutif qui évidemment vous cite et cite votre vœu comme élément de départ de ce vœu de l'Exécutif, qui vise à indiquer que, en effet, ces sujets sont déjà des sujets prioritaires, que nous allons par ailleurs étudier la possibilité que de nouvelles sanisettes soient installées, même si, aujourd'hui, nous avons d'ores et déjà installé des urinoirs mobiles, mais qui fonctionnent moyennement, que le nettoyage du plan d'eau soit lui-même amélioré. Un bateau a été acheté pour pouvoir le faire et, aujourd'hui, c'est plus sur son fonctionnement que l'on se penche, mais j'ose espérer que l'on aboutira assez vite, que de nouvelles opérations de nettoyage participatif puissent avoir lieu et puissent d'ailleurs se multiplier dans tout Paris.

J'ai réuni récemment l'ensemble des Adjointes à la propreté, ils étaient d'ailleurs tous là, je crois, à l'exception d'un seul arrondissement, et je leur ai recommandé de multiplier ce type d'initiatives pour que nous puissions, à la fin du printemps prochain, en faire une grande initiative parisienne sur le même type.

Par ailleurs, nous allons intensifier la verbalisation, notamment dans le cadre de la mise en place de la brigade verte dont Colombe BROSEL parlait tout à l'heure et sur laquelle nous travaillons déjà beaucoup avec Myriam EL KHOMRI pour qu'elle puisse se mettre en place très rapidement, comme la Maire de Paris nous l'a demandé.

C'est pourquoi je vous propose de retirer votre vœu en faveur du vœu de l'Exécutif. En tout état de cause, si ce n'était pas le cas, je donnerai un avis défavorable, mais je crois qu'on se retrouvera sur l'essentiel sur le vœu de l'Exécutif.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Au vu de ces explications, Monsieur HAAB, le vœu est-il retiré ?

**M. François HAAB**. - Tout d'abord, j'apprécie la réponse qui m'a été donnée. Il me semble que, dans votre vœu, un aspect pourrait être rajouté, auquel cas nous retirerions notre vœu, qui est celui de la pollution sonore qui ne figure pas dans votre vœu et qui est également une forme de pollution, qui mériterait également d'être surveillée et incluse dans le principe général de dépollution du canal Saint-Martin puisque, je le rappelle, la pollution, ce ne sont pas que des bouteilles dans un canal, mais c'est aussi le bruit à des heures indues.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint. - Sous le regard vigilant de mon collègue et ami Frédéric HOCQUARD, je vais accepter d'inclure cet aspect, d'autant plus que nous menons un certain nombre d'actions autour des Pierrots de la nuit sur le canal, de ce point de vue.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Donc le vœu est retiré ?

**M. François HAAB**. - Donc le vœu est retiré.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Je vous en remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 32 bis de l'Exécutif ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité, je vous en remercie. (2014, V. 60).

## **2014 DPE 1017 Opération de compostage collectif - Demande de subvention (169.375,50 euros) à l'ADEME.**

### **Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à une trajectoire "0 déchet".**

### **Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la sensibilisation des parisiens en matière de tri sélectif des déchets.**

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la collecte des bio-déchets.**

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DPE 1017 et les vœux n° 33 du groupe PS, n° 34 de l'UMP et n° 35 de Danielle SIMONNET qui y sont rattachés : opération de compostage collectif et demande de subvention à l'A.D.E.M.E.

Je donne la parole à M. Pascal JULIEN. Est-ce qu'il est là ?

**M. Pascal JULIEN**. - Oui, toujours.

Les écologistes se réjouissent particulièrement de ce projet de délibération qui porte sur la poursuite de l'expérimentation compostage collectif à Paris et également sur son subventionnement par l'A.D.E.M.E., l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, mais, évidemment, cela implique la signature d'une convention entre la Ville de Paris et l'A.D.E.M.E., c'est d'ailleurs ce qui nous est demandé dans le délibéré.

Le bilan de cette première expérience est que, au bout de quatre ans, 204 sites dont 73 écoles sont en fonctionnement. Cela fait 7.000 personnes impliquées dans le tri et la valorisation de leurs déchets de cuisine.

40 sites fonctionnent avec un lombric composteur là où il n'est pas possible de faire un compostage aérien.

A raison de 30 à 40 kilos de déchets par personne qui sont donc détournés de l'incinération ou de l'enfouissement, cela représente quand même plus de 200 tonnes de déchets végétaux valorisés en compost.

Aussi positive soit cette expérience, et on ne peut que se réjouir qu'elle ait eu lieu, cela ne peut pas suffire à l'échelle de Paris. Il faut évidemment, selon nous, aller beaucoup plus loin. Il faut que l'objectif zéro déchet soit tôt ou tard réalisé.

On peut considérer effectivement ces premières années comme un premier pas, mais nous souhaitons que notre Municipalité ensuite accélère le rythme parce que le tri végétal, et je ne parlerai que de celui-là, car les trois vœux qui suivent ne portent pas vraiment sur le compostage, ils parlent du tri en général et, d'ailleurs, ce qu'ils disent est parfois presque toujours fort bien, mais j'en resterai à mon propos sur le compostage véritablement.

Il faut bien comprendre que c'est un geste facile à effectuer, qui est bon pour l'environnement, qui s'inscrit dans l'économie circulaire et qui fait faire des économies à la Ville de Paris puisqu'on détourne d'énormes quantités des incinérateurs, notamment.

Il nous semble qu'il faudrait avoir une action de sensibilisation, d'abord vers peut-être ce qu'il y a de plus facile, c'est-à-dire les bailleurs et leurs locataires. Je dis bien les bailleurs et leurs locataires parce que, à titre personnel, des quelques exemples que j'ai pu connaître, les bailleurs ne sont pas toujours d'une très grande bonne volonté et c'est bien les locataires qu'il faut toucher, éventuellement les associations de locataires, les bailleurs simultanément, mais peut-être ne pas demander aux bailleurs de bien vouloir mettre en place simplement un dispositif dans leurs immeubles, il faut véritablement associer directement les gens.

Voilà mon propos que je résume en disant que c'est un premier pas, très bien, mais il faut vraiment aller beaucoup plus loin que cela car il y a une urgence environnementale qui l'exige.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole et à Mme Danielle SIMONNET qui présente son vœu.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Ecologiste également, je dirais même éco-socialiste, je me retrouve dans les propos qui ont été tenus précédemment et je me réjouis également de ce projet de délibération puisqu'il vise à continuer et à étendre les expérimentations menées par la Ville de Paris en faveur du compost dans l'habitat collectif et les établissements institutionnels, écoles principalement.

C'est essentiel, évidemment, de favoriser la conscience citoyenne en faveur de la réduction des déchets et concrètement y contribuer.

J'approuve ce projet de délibération. L'Exécutif se félicite du premier bilan positif et je propose justement que nous poussions l'ambition à aller bien plus loin pour s'inscrire dans une trajectoire réellement volontariste vers le zéro déchet et la collecte généralisée des déchets organiques en porte-à-porte. Pourquoi ne pas commencer par lancer cette démarche dans tous les établissements comprenant de la restauration collective et non engagée dans le compost collectif ? C'est le sens du vœu rattaché que je défends.

Cette idée n'a rien d'utopique, par exemple en s'engageant dans une démarche de ce type, Capannori, commune de Toscane de 45.000 habitants, en six années, est parvenue à réduire de 30 % sa production annuelle de déchets et à en recycler 82 %. Un autre exemple : la ville de San-Francisco en Californie, qui compte 840.000 habitants, a voté en 2002 le zéro déchet pour l'année 2020. Cette année, 12 ans plus tard, elle a annoncé avoir dépassé les 80 % de diminution de ses déchets.

Le compost qu'elle produit, fruit d'une collecte en porte-à-porte des déchets organiques, donne toute satisfaction et elle entend bien poursuivre et atteindre ses objectifs de zéro déchet, en agissant toujours plus à la source. Mettons-nous donc en contact avec ces deux villes afin d'étudier leur démarche innovante en matière de réduction des déchets et de collecte des déchets organiques.

Etape par étape, nous devons en finir avec les incinérateurs et les décharges qui sont à la fois polluants et coûteux, qui ont besoin du gaspillage pour être rentables et qui exposent ceux qui y travaillent à des risques industriels et sanitaires élevés et à de nombreux accidents du travail. Il faudrait enfin prendre conscience que la gestion privée de la collecte et du traitement des déchets est incompatible avec l'objectif écologique de réduire les déchets.

En France, sachez que les déchets sont gérés à plus de 90 % par le secteur privé, avec de juteux bénéfices. Parmi les multinationales les mieux implantées sur le marché mondial des déchets, plusieurs sont françaises. Les mêmes entreprises détiennent la quasi-totalité des marchés de collecte de déchets, d'exploitation des incinérateurs et des décharges de notre pays. C'est Véolia, Suez, TIRU. C'est un marché mondial qui représente des centaines de milliards de chiffre d'affaires.

Il faut comprendre que les activités liées aux déchets sont le premier poste de dépenses publiques en matière d'environnement en France : 15,7 milliards d'euros. Il s'agit de l'argent de nos impôts, ainsi que de l'écotaxe payée à l'achat et reversée en un éco-organisme agréé par l'Etat. Dans les conseils d'administration des éco-organismes, on retrouve les multinationales. Les décisions sont-elles prises alors en fonction de critères environnementaux ? Bien sûr que non. Une place sera-t-elle faite aux associations de récupération, aux biffins, aux ressourceries ? Evidemment non. Ces multinationales ont trouvé, non pas un tas d'ordures, mais un tas d'or, et elles ne le partagent avec personne.

A Paris, nous devrions donc porter l'ambition du retour de l'ensemble de la collecte des déchets en régie publique, même si ce n'est pas l'objet de mon vœu, mais c'est un débat que l'on doit poursuivre et penser avec les autres communes concernées le retour en régie publique de toute la chaîne de traitement des déchets. La gestion d'une grande part des déchets dépend du système dit de tri mécano-biologique TMB, qui représente des nuisances non négligeables à l'environnement. Ce sont les projets en cours à Romainville et à Ivry-sur-Seine qui sont d'ailleurs rejetés, à juste titre, par une bonne partie des habitants et des associations.

Le principe du TMB est de collecter tous les déchets, de les trier mécaniquement, mais de générer ainsi une contamination des déchets compostables avec ceux recyclables. Cela contribue à une mauvaise qualité du recyclable et du compost produit, et au final, il est très difficile pour les entreprises de traitement de vendre leur compost, tellement il est de mauvaise qualité. En plus, on se retrouve avec des collectivités qui ont le devoir d'alimenter ces décharges, ces incinérateurs, ces usines TMB en fournissant des déchets en quantité suffisante, au

risque parfois d'avoir à payer des amendes. Le système actuel de gestion de nos déchets coûte cher, comporte des risques d'échec industriel commercial. Il est polluant et nuisible pour l'environnement et les générations futures.

Je terminerai en disant que la collecte en porte-à-porte des bio-déchets ne résout pas tout, mais permet de réduire nos déchets non utilisables et de produire un compost sain qui pourrait être utilisé à la production bio en circuit court aux alentours de Paris et dans l'ensemble des espaces verts.

Pour finir, en 2014, il s'est constitué le mouvement Zero Waste France. Il prône la réduction du gaspillage et des déchets, notamment par le réemploi et la valorisation de la matière dans le but d'aller vers une société du zéro gaspillage et du zéro déchet. Ce serait un acte symbolique fort que la Ville de Paris adhère à ce mouvement et s'engage de manière ambitieuse en faveur du compost et de la réduction des déchets. Le mouvement Zero Waste est mondial, il milite pour moins de déchets et moins de gaspillage.

Monsieur le Maire, chers collègues, les déchets sont un bien commun et un enjeu social et écologique majeur. Que Paris s'engage de manière résolue dans la réduction des déchets et le compostage, voilà une vraie mesure écosocialiste ambitieuse.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - La parole est à Mme BUFFETEAU.

**Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous présente le vœu déposé par ma collègue Marie-Laure HAREL. Nous partageons tous l'objectif d'accroître la part de déchets recyclés à Paris. Force est de constater que malheureusement, moins de 20 % des déchets est recyclé à Paris, selon le rapport 2012 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets à Paris. Cela est notamment dû à des erreurs de tri, tout simplement.

Ainsi, nous souhaiterions que soit mise en œuvre une vaste campagne d'information et de sensibilisation sur le tri, une campagne ambitieuse, à la hauteur de l'enjeu, afin de tout mettre en œuvre pour atteindre dans un premier temps l'objectif européen de 50 % de déchets ménagers recyclés.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci beaucoup de votre brièveté.

La parole est à M. François DAGNAUD.

**M. François DAGNAUD**, maire du 19<sup>e</sup> arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues, c'est une évidence qui finira à s'imposer à ceux qui ne l'auraient pas anticipée, nous devons nous engager, poursuivre notre engagement, pour passer d'une société du tout jetable à une société du tout réutilisable, du tout recyclable et du tout valorisable. Il est entendu, et cela a été dit par plusieurs des intervenants qui m'ont précédé, que la prévention à la source, autrement dit la réduction des déchets, doit rester la première de nos priorités, puisque le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. Cette prévention à la source doit être intégrée, avec l'écoconception des produits, et mobiliser très largement, non seulement les consommateurs et les collectivités locales, mais plus largement les producteurs et les entreprises qui sont les "metteurs sur le marché".

C'est le principe d'une économie circulaire où les déchets, en l'occurrence les ordures ménagères produites par les habitants de nos métropoles, doivent devenir autant de ressources. C'est bien un élément constitutif de ce que nous appelons la ville durable.

La Ville de Paris n'a pas attendu ces vœux pour s'engager dans cette problématique, et je voudrais rappeler que la délibération qui a mis en œuvre le renouvellement des marchés de collecte, qui se fait aujourd'hui dans une moitié des arrondissements parisiens, et qui a intégré des objectifs extrêmement ambitieux en matière de réduction des déchets, en posant la perspective d'une réévaluation de l'organisation de la collecte sept jours sur sept en porte-à-porte qui est très lourde et très coûteuse, en l'alliant à l'atteinte des objectifs que nous nous sommes fixés en matière de réduction des déchets.

C'est ce qui a amené le groupe Socialiste et Apparentés à déposer ce vœu qui s'inscrit dans la démarche évoquée par les intervenants précédents, en proposant que Paris s'engage résolument, à l'instar d'autres villes, mais sans avoir à rougir de ce qu'elle a déjà engagé depuis quelques années, dans la perspective d'une trajectoire zéro déchet, afin de recycler, de valoriser et de composter 100 % de nos déchets.

Je rappelais que l'agglomération parisienne, puisque c'est au niveau de l'agglomération que sont aujourd'hui traités les déchets ménagers produits par les 2,2 millions de Parisiens, est en sous-capacité de traitement, et chaque année, ce sont environ 300.000 tonnes de déchets ménagers qui sont mis en enfouissement à l'extérieur des limites de l'agglomération. Cela veut dire en infraction caractérisée avec les obligations de la loi sur la gestion de proximité des déchets ménagers. Cela passe par l'engagement résolu dans cette trajectoire du zéro déchet, mais aussi, à

court et moyen termes, par la mobilisation de capacités de traitement. Nous ne pourrions pas en faire l'économie dans les années qui viennent, dans l'attente d'atteindre les objectifs extrêmement ambitieux qu'il est proposé d'acter.

Je propose donc que ce vœu soit adopté et qu'il soit précisé que la valorisation des déchets ménagers fait bien partie de cette trajectoire qui nous permettra d'avancer, à l'exemple d'autres métropoles du monde, vers une ville durable et "zéro déchet".

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, la parole est à Mme Antoinette GUHL, puis à M. Mao PÉNINOU.

**Mme Antoinette GUHL**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Trois vœux interpellent l'Exécutif sur le tri et la gestion des déchets, et demandent à la Mairie de Paris de prendre des engagements forts pour, a minima, améliorer le tri sélectif des déchets, et au-delà, s'engager comme d'autres grandes villes sur la voie du zéro déchet, comme San-Francisco, par exemple, vous l'avez citée, Madame SIMONNET et Monsieur DAGNAUD.

Ces vœux, dans leur diversité, notamment dans leur diversité politique, témoignent de la conscience de plus en plus largement partagée des dommages causés par l'exploitation sans limite des ressources qui génèrent un gaspillage insupportable d'un point de vue éthique, d'un point de vue environnemental et d'un point de vue économique.

Paris ne part pas de rien, vous l'avez souligné M. DAGNAUD. Les efforts menés par la Ville de Paris lors des précédentes mandatures, en particulier la précédente sous l'impulsion de Mao PÉNINOU, mais celle d'avant également, ont été considérables. Je pense à l'amélioration du tri sélectif, au lancement des opérations de compostage collectif et individuel, ou encore au soutien des recycleries. Et cette liste n'est pas exhaustive.

Mais à présent, il faut changer d'échelle, vous avez raison. Un tel changement d'échelle n'est possible que si nous changeons de modèle. Ce nouveau modèle est celui de l'économie circulaire. Ce n'est pas un modèle austère, ce n'est pas un modèle qui promeut une économie de la pénurie. Non, ce modèle nous engage simplement à produire sans piller, à consommer sans gaspiller, et à recycler sans jeter. C'est un modèle qui respecte et préserve l'environnement, mais c'est aussi un modèle qui produit de la richesse et des emplois.

Avec la création d'une nouvelle délégation à l'économie circulaire, dont j'ai l'honneur d'avoir la charge, la Maire de Paris a donné un signal fort. En effet, aujourd'hui la question des déchets s'intègre de manière pleine et entière dans un nouveau modèle économique qui fait des déchets une ressource. Avec Mao PÉNINOU, nous conduirons ces politiques et, soyez-en sûrs, nous mettrons tout en œuvre pour que les vœux que vous soumettez au Conseil de Paris reçoivent une traduction concrète. Il s'agit, certes, d'améliorer la performance du tri sélectif et d'augmenter les déchets ménagers pouvant être recyclés. Si les expérimentations sont concluantes, les campagnes de sensibilisation seront également lancées.

L'objectif du 0 déchet maintenant. Bien sûr qu'un tel objectif est souhaitable et c'est un objectif vers lequel nous devons tendre absolument. Les expériences réussies doivent inspirer la Ville de Paris. Mais gardons à l'esprit que chaque territoire est unique et possède des caractéristiques propres. Paris ne peut s'inscrire dans une trajectoire 0 déchet qu'en tenant compte des contraintes et des particularités de Paris, 3e ville la plus densément peuplée au monde. La stratégie doit être adaptée au territoire.

Pour la Ville de Paris, nous nous engageons à faire de l'administration parisienne une administration exemplaire en matière d'économie circulaire, à en partager à la fois le diagnostic et à trouver ensemble les solutions. Nous nous engageons ensuite à faire de la valorisation des bio-déchets un axe prioritaire de l'action de la Mairie de Paris dans l'économie circulaire. Les bio-déchets, c'est donc cette collecte que vous avez évoquée, Madame SIMONNET, et qui est déjà en cours d'expérimentation sur le territoire parisien et, notamment, dans le 2e arrondissement où, même si elle n'est pas prise en charge directement par la Ville de Paris, elle est soutenue par la Ville de Paris et où nombre de restaurateurs aujourd'hui -me semble-t-il, déjà au nombre de 80- ont une collecte de bio-déchets qui sont revalorisés et qui sont compostés.

A cette question, toutes les solutions seront étudiées. La possibilité d'une collecte en porte à porte également, comme la réflexion sur les autres solutions possibles en font partie. La lutte contre le gaspillage alimentaire est un premier moyen de réduire les bio-déchets. Cette lutte contre le gaspillage alimentaire constituera également un axe important de travail et s'articulera avec la lutte contre l'exclusion, permettant également aux uns, de pouvoir être dans un circuit de solidarité et aux autres, d'en bénéficier.

Les bio-déchets impropres à la consommation seront économiquement valorisés. C'est pourquoi les actions en faveur du compostage seront amplifiées et généralisées. Une réflexion sur la valorisation énergétique sera menée, en particulier sur l'opportunité d'implantation de nouvelles unités de méthanisation. Aucun levier ne doit être ignoré. La carte parisienne des recycleries et des ressourceries sera enrichie grâce à une politique de maillage du territoire. Mais cette politique ne se fera pas sans l'ensemble des acteurs, car c'est grâce à la mobilisation de tous, des pouvoirs publics, des acteurs, des entreprises de toute taille, de tout statut, des associations, des ménages, que Paris pourra réussir un tel pari.

Toutes ces actions et toutes ces pistes doivent -j'insiste sur ce point- être portées par l'ensemble des acteurs au-delà du seul territoire de Paris intra-muros, à l'échelle du Grand Paris. C'est pourquoi nous organiserons au premier semestre 2015 les Etats généraux du Grand Paris et de l'économie circulaire, dont il a été question tout à l'heure. L'ensemble des thématiques constitutives de l'économie circulaire ont vocation à y être débattues et devront donner lieu à des diagnostics partagés, à des solutions innovantes, qu'il s'agisse de l'éco-conception des produits, des problématiques de collecte de déchets, de la constitution de filières de réemploi et de recyclage, du changement des comportements nécessaires, de l'augmentation de la durée de vie des produits, de la sensibilisation du grand public, mais aussi de la création d'emplois pérennes dans ces secteurs économiques en pleine effervescence.

Mesdames et messieurs les conseillers de Paris, ce projet doit être le projet de tous et c'est pour cette raison que l'exécutif parisien donne un avis favorable à l'ensemble de ces trois vœux.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Je vous remercie pour ces explications extrêmement exhaustives.

M. Mao PÉNINOÙ souhaite compléter.

**M. Mao PÉNINOÙ**, adjoint. - Merci d'abord à Antoinette d'avoir présenté de manière très complète et très enthousiaste l'ensemble de la politique que nous mettons en place sur ce sujet, sur le sujet des déchets, de cet objectif qui a été souligné par plusieurs intervenants du zéro déchet.

Nous y travaillons tous les deux ensemble. Nous aurons besoin évidemment de la mobilisation de l'ensemble de nos collègues et de la mobilisation de l'ensemble de nos collègues ici dans le Conseil de Paris. C'est pourquoi, à mon tour, je voudrais me féliciter que des vœux soient venus de tous les bancs pour aller dans ce sens, car c'est bien de la mobilisation de tous que nous aurons besoin, y compris de la mobilisation des Parisiennes et des Parisiens. Nous ne pourrons réussir cet objectif que si chacun s'y met à la fois dans les politiques que nous mettons en place au niveau de la Ville de Paris, mais aussi dans les gestes quotidiens qui sont les nôtres face aux déchets.

Antoinette a dit beaucoup de choses. Je voudrais compléter par quelques éléments très rapides.

D'une part, nous allons continuer les campagnes de sensibilisation, les continuer du point de vue de la Ville de Paris, mais aussi les continuer avec des publics cibles et avec des partenaires importants, comme la R.A.T.P., comme la S.N.C.F., comme les bailleurs sociaux, les gestionnaires du parc privé. Nous aurons besoin là aussi de la mobilisation de l'ensemble de ces acteurs, à la fois pour ce qui est du bio-déchet -cela a été bien souligné- mais aussi pour tout ce qui est du tri et de la valorisation de nos déchets aujourd'hui.

Nous allons continuer à travailler sur l'homogénéisation des consignes de tri. C'est aussi une problématique portée par le Conseil national des déchets et dans laquelle nous nous inscrivons tout à fait.

Nous allons aussi accroître le maillage territorial. Antoinette en a parlé en termes de ressourcerie et de recyclerie. Au-delà de cela, nous voulons accroître le maillage territorial en termes de déchetterie, avec un objectif de 4 déchetteries dans les gros arrondissements et de deux déchetteries dans les petits arrondissements d'ici la fin de la mandature. C'est un objectif extrêmement ambitieux qui va nécessiter d'intégrer les déchetteries dans des bâtiments qui peuvent aussi servir à d'autres choses.

Aujourd'hui, un exemple très important est mené sur le boulevard de Ménilmontant dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, consistant à intégrer sur la même parcelle 80 logements sociaux, un gymnase et une déchetterie en sous-sol. C'est justement par l'intégration de l'ensemble de ces éléments vitaux de la ville, de ces éléments vitaux des déchets en cœur de ville et en cœur de tissu urbain dense, que nous pourrons y arriver.

Vous indiquez aussi qu'une étude est en cours avec le SYCTOM, afin d'évaluer les différents scénarii concernant les bio-déchets. Antoinette a évoqué le travail qui est fait aujourd'hui par le Synhorcat auprès des 80 restaurants engagés dans le centre de Paris et qui devraient se développer. Nous travaillons aussi avec notre collègue Olivia POLSKI. Elle nous a parlé du traitement sur site, notamment par le compost.

Je voudrais aussi citer deux autres initiatives sur lesquelles nous travaillons fortement, qui sont d'une part, les marchés alimentaires de quartiers, avec les expérimentations menées sur le marché de Joinville depuis maintenant

quelques mois et très récemment, sur le marché Ornano et que nous allons développer là aussi. Il s'agit, à la fin des marchés, de collecter les déchets du marché alimentaire, de pouvoir redistribuer ce qui est consommable, avant d'utiliser pour du compost le reste.

De la même manière, nous travaillons avec les restaurants administratifs de la Ville, ceux de l'A.S.P.P., dans lesquels je sais que nous sommes nombreux à aller déjeuner régulièrement, mais aussi avec l'ensemble des restaurants administratifs des grandes administrations, qu'elles soient publiques ou privées pour pouvoir collecter les biodéchets.

Là aussi, je crois que nous aurons besoin d'une mobilisation très large.

Nous avons, enfin, une dernière perspective rapide avant d'accéder aux autres, qui est celle de la collecte par aspiration dans le 17e sur le quartier de Batignolles, puisque nous avons prévu, dès l'implantation de la collecte par aspiration, qu'il soit possible de faire la collecte des biodéchets par aspiration. Nous espérons pouvoir la mettre en place d'ici la fin de la mandature.

Des études comparatives sont régulièrement menées dans l'ensemble des villes de France, des villes européennes, des villes mondiales sur les bonnes pratiques. Nous adhérons au maximum à tous ces syndicats et toutes ces associations qui ont pour but de nous aider à avancer, comme nous pouvons, nous aussi, aider les autres à avancer sur cette perspective du zéro déchet.

Je veux vous le redire : comme Antoinette, nous allons donner un avis favorable à l'ensemble des trois vœux.

Il y a parfois peut-être des choses sur lesquelles nous avons une approche un peu différente de celle qui est présentée dans les vœux mais, honnêtement, ce n'est pas l'important aujourd'hui. Honnêtement, l'important aujourd'hui est que nous impulsions ce mouvement de la part de l'ensemble des élus parisiens.

Si nous pouvons avoir l'unanimité des élus parisiens sur l'ensemble de cette dynamique qui vise à nous amener au zéro déchet et à participer de cette dynamique mondiale impulsée par un certain nombre de villes, un certain nombre de groupes, un certain nombre de syndicats et beaucoup de nos concitoyens, alors, nous avons une chance de réussir ce pari.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Il y a deux demandes d'explication de vote : M. WEHRLING, puis M. GLEIZES.

**M. Yann WEHRLING**. - Merci, Monsieur le Maire.

Une remarque : je regrette que Célia BLAUDEL ne soit pas dans la salle parce qu'elle aurait pu écouter la définition de l'économie circulaire qu'a donnée Mme GUHL, qui a cité cinq des sept piliers de l'économie circulaire, parmi lesquels il n'y a pas la pollution de l'air. Mais c'est bien de le préciser entre membres de la Majorité, de se donner des définitions sans accuser les autres de ne pas savoir de quoi on parle.

Moi, je sais de quoi je parle.

Bref, juste une question que je voulais rappeler parce que j'approuve, par ailleurs, les vœux qui sont présentés.

Je félicite M. PÉNINO de son intervention en disant qu'il faut effectivement avancer sur ces questions, mais je crois qu'il y a une dimension qui n'est pas citée dans tout cela ; je vous en ai parlé en commission : c'est le caractère d'incitation des gens à faire les efforts. Aujourd'hui, des travaux sont menés sur la question de la tarification incitative, y compris dans du collectif et dans des grandes villes où ce genre de chose est recherché.

Je vous invite, au titre de la Ville de Paris, à vous inscrire dans ces démarches d'expérimentation de tarifications incitatives dans des immeubles collectifs parce que cet aspect-là est essentiel pour avancer. Les résultats sont extrêmement intéressants là où ils sont menés.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Monsieur GLEIZES ?

**M. Jérôme GLEIZES**. - Je ne vais pas donner de leçons comme Yann WEHRLING mais je vais souligner quand même un point qui n'a pas été repris par l'Exécutif : c'est l'importance de l'adhésion au mouvement "Zero waste France". Ce mouvement, né aux États-Unis au début des années 1980, a mis énormément de temps à

émerger en France. Le fait que la Ville de Paris apporte son soutien à ce mouvement va être un élément très important pour le renforcer. Donc c'est une très bonne chose.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Nous préférons ce climat consensuel, puisqu'il y a un avis favorable sur les trois vœux.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 33 du groupe Socialiste et Apparentés, avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2014, V. 61).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 34 du groupe UMP, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est également adopté à l'unanimité. (2014, V. 62).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 35 déposé par Danielle SIMONNET, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2014, V. 63).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 1017.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2014, DPE 1017).

## **2014 SGCP 1006 - Création d'une mission d'information et d'évaluation sur le thème "le travail dominical et nocturne à Paris : état des lieux et perspectives".**

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération SGCP 1006 et l'amendement n° 35A : création d'une mission d'information et d'évaluation sur le thème "le travail dominical et nocturne à Paris : état des lieux et perspectives".

Je donne la parole à Mme Anne TACHÈNE.

**Mme Anne TACHÈNE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous changeons totalement de sujet et je pense que nous allons changer de position, notamment avec Mme SIMONNET.

Effectivement, ce soir, nous voilà à nouveau penchés sur la question de l'ouverture des magasins le dimanche, par le biais d'une nouvelle étude sur le sujet.

Quand allons-nous arrêter de monter des réunions, des commissions, des concertations, pour passer enfin à l'action ? En effet, dans l'état actuel du droit, la Ville de Paris est d'ores et déjà en mesure de se prononcer favorablement, et dans des conditions acceptables pour tous, à l'extension des zones touristiques, secteurs qui constituent un potentiel formidable et immédiat de croissance et d'emploi.

Ainsi, depuis 2009 et après l'adoption de la loi MALLIÉ, un groupe de travail avait été créé au Conseil de Paris, permettant une large concertation de tous les acteurs impliqués ; les commerçants, les organisations syndicales, les responsables patronaux, les chambres consulaires, les élus d'arrondissement et même les élus des communes limitrophes.

Depuis 2009, le groupe centriste du Conseil de Paris :

- a proposé une consultation des Parisiens et des touristes : refusée ;
- a proposé une réunion des partenaires sociaux sur les conditions d'ouverture des magasins le dimanche : refusée ;
- a proposé l'actualisation des périmètres existants pour les zones touristiques : refusée ;
- a proposé l'expérimentation dans le secteur des grands magasins : refusée.

Plus récemment, et à la demande du Gouvernement AYRAULT, un nouveau rapport a été commandé à Jean-Paul BAILLY, rendu le 2 décembre dernier, mais qui a eu pour seul effet de faire dire à la nouvelle Maire de Paris : qu'elle était prête à revoir la carte touristique de la capitale !

Depuis lors, Laurent FABIUS, Ministre des Affaires étrangères, a réclamé une adaptation pour les touristes et s'est engagé clairement sur le sujet.

Depuis lors, Jean-Marie LE GUEN, ministre et ancien collègue du Conseil de Paris, s'est déclaré favorable lui aussi...

Qu'est-ce que j'ai dit ? Jean-Marie ?

Il s'est donc déclaré favorable à l'ouverture des magasins.

Depuis lors, Mme Fleur PELLERIN, chargée de la promotion du tourisme, a déclaré qu'il fallait s'adapter au tourisme de shopping, potentiel économique important. La Ministre est même allée plus loin, je vous le rappelle, puisqu'elle a regretté que vous ayez choisi de temporiser en lançant une nouvelle mission d'information.

Alors, au moment où s'ouvrent les assises du tourisme, c'est-à-dire jeudi, soyons un peu ambitieux pour que notre Capitale reste leader dans ce domaine stratégique.

Aussi, Monsieur le Maire, cela fait tellement d'années que nous attendons, que je voudrais vous faire une proposition : osez enfin Paris !

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Ah, une bonne intervention sur la M.I.E. !

Ecoutez, je suis d'accord que, sur bien des points, cette M.I.E. ne serait pas forcément nécessaire, notamment pour faire respecter le Code du travail.

Moi, je voudrais réagir sur le fait que c'est dommage, on n'a pas encore débattu de notre règlement intérieur et, hélas, eh bien, notre règlement intérieur réactualisé en septembre 2010 précise que la composition des M.I.E. doit respecter une représentation proportionnelle des groupes.

Mais quel dommage ! Cela veut dire que vous voulez vous priver de ma présence dans cette M.I.E. ? Mais, moi, je vais vous démontrer que ce serait vraiment dommage, pourquoi ? J'ai déjà réussi à faire bouger les lignes de l'UMP ! Et oui !

Regardez, en Conseil d'arrondissement, j'avais présenté un vœu sur la question justement du travail du dimanche.

Lors de cette séance, par pure conviction et sans aucun sectarisme, j'en suis sûre, le Parti Socialiste et l'UMP n'avaient pas daigné voter mon vœu pour finalement au Conseil de Paris, en ce qui concerne le Parti Socialiste, adopter un vœu de l'Exécutif qui rejoignait mes souhaits sur le respect du cadre de la loi.

Les premiers avaient argué du fait que "nous n'allons pas voter un vœu faisant référence à un exemple d'un magasin dans le 20e", alors qu'à un moment donné je pense qu'il faut matraquer et cibler des magasins - matraquer symboliquement, bien évidemment vous me connaissez, mais je précise ! - pour que, vraiment, ils soient contraints de respecter la loi.

Alors les seconds, pour l'UMP, contestaient sur le fond le fait d'empêcher selon eux des salariés de travailler le dimanche, de nuire ainsi à l'attractivité et à la compétitivité de la capitale, vantant l'enjeu pour le tourisme, très fréquent d'ailleurs sur le boulevard Davout du 20e arrondissement, de développer ces ouvertures en soirée et en week-end.

Bref, un alignement de l'UMP sur la ligne du Ministre Laurent FABIUS. Cela, cela ne vous fait pas réagir ? Je pensais que cela vous ferait réagir, l'alignement de l'UMP sur la ligne de FABIUS !

Depuis, l'UMP a fait du chemin puisque, à ce Conseil de Paris, elle dépose un vœu... Mais si ! Vous déposez un vœu qui s'aligne sur le vœu de votre conseillère non-inscrite du Parti de Gauche, puisque vous demandez, comme je le demandais à la séance précédente, à la Préfecture de faire respecter la loi et donc d'empêcher ces ouvertures illégales.

Alors, avec des résultats aussi rapides, je pense que Mme HIDALGO, qui n'est pas d'accord avec M. Laurent FABIUS, pourrait s'appuyer sur mon intervention dans cette M.I.E. pour qu'elle puisse peser positivement en termes de propositions sur les travaux du Parlement qui sera saisi à l'automne prochain du projet de loi sur cette question, à laquelle notre M.I.E. est censée contribuer.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Malgré votre enthousiasme, il va falloir conclure, Madame SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Je pense qu'il faut absolument faire respecter le cadre légal en place et j'espère qu'en juillet on reparlera de notre règlement intérieur car je serais ravie, n'est-ce pas, de pouvoir participer aux travaux de ces différentes missions.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Baptiste de FROMENT.

**M. Jean-Baptiste de FROMENT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous proposons bien sûr une place à Mme SIMONNET sur notre quota, à la M.I.E.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Jamais !

**M. Jean-Baptiste de FROMENT**. - Je reprends...

Elu d'un arrondissement, le 9e, qui comprend avec ses grands magasins la plus grande zone commerciale d'Europe, c'est naturellement avec le plus grand intérêt que nous avons pris connaissance du projet de M.I.E. relatif au travail dominical et nocturne à Paris.

Il s'agit d'un sujet absolument central pour le développement économique de notre Ville. Je rappelle que le tourisme représente plus de 12 % de l'emploi salarié à Paris. Cet emploi salarié touristique à Paris représente lui-même 15 % de l'emploi touristique national. Or, les zones touristiques, telles qu'elles sont définies aujourd'hui, ne permettent l'ouverture supplémentaire par dérogation que de 650 commerces.

La délimitation actuelle, extraordinairement restrictive, constitue un frein important à la croissance de Paris dont il faut souligner que, si elle demeure la première destination touristique au monde, elle n'est désormais plus que troisième pour les recettes touristiques globales et même neuvième seulement si l'on considère le montant des recettes par touriste.

Le manque à gagner pour les commerçants est particulièrement important dans un secteur comme celui des grands magasins du boulevard Haussmann dont près de la moitié des 45 millions de visiteurs annuels sont des touristes étrangers.

Comme l'a récemment dit le ministre des Affaires étrangères lui-même, M. FABIUS déjà cité, dans une remarque frappée au coin du bon sens : "Le touriste qui vient le dimanche et qui se présente devant un magasin qui est fermé ne va pas revenir".

On pourrait poursuivre la démonstration, mais est-il vraiment besoin d'en dire davantage ?

Sur le sujet du travail dominical, tout a été dit, tout a été écrit, tout a été expertisé. On dispose de toutes les analyses, de tous les états des lieux que l'on veut. Une loi en 2009 a été votée, qui permet à l'initiative des Conseils municipaux des grandes villes de créer ou d'étendre le périmètre des P.U.C.E. et autres zones touristiques d'affluence exceptionnelle. Enfin en décembre 2013 encore, cela a été dit, M. Jean-Paul BAILLY, à la demande du Gouvernement, rendait un rapport complet sur le sujet.

Aujourd'hui, il est temps d'agir. Temps de mettre Paris au niveau des autres grandes métropoles mondiales, temps de la faire entrer dans le XXI<sup>e</sup> siècle. Il ne s'agit pas de généraliser le travail le dimanche, mais de le permettre là où cela a du sens, compte tenu de l'affluence touristique.

Il faut le faire dans la concertation, bien sûr, en prenant toutes les précautions nécessaires, mais il faut le faire sans tarder.

Au lieu de cela, dans cette matière comme sur beaucoup d'autres, Mme la Maire de Paris nous dit qu'il est urgent d'attendre. Elle nous propose de tergiverser encore en lançant une très platonique mission d'information et d'évaluation. Chacun aura bien compris pourquoi : sur ce sujet, vous n'avez pas la majorité pour avancer.

Ecartelée entre votre aile libérale, entre un Gouvernement récemment converti aux bienfaits économiques de l'ouverture dominicale d'un côté et les groupes Ecologistes et Communistes du Conseil de Paris, viscéralement opposés au principe même de l'ouverture dominicale de l'autre côté, Mme HIDALGO a décidé de ne pas trancher, de reporter à un avenir meilleur les décisions qui s'imposent pourtant.

Nous ne pouvons cautionner une telle manœuvre, c'est pourquoi nous voterons contre ce projet.

Si toutefois vous persistiez dans ce qu'il nous semble une erreur, nous participerions à cette mission afin de pouvoir peser tout de même sur la suite des opérations.

Mais nous préférons vous proposer une démarche alternative. Quitte à lancer une M.I.E., en effet, autant qu'elle soit utile. Elle pourrait être utile, croyons-nous, si elle avait un objet plus large et c'est le sens de l'amendement que nous présentons. Nous proposons que la M.I.E. porte, non seulement sur l'ouverture dominicale et nocturne, mais sur l'ensemble de la politique touristique parisienne.

Nous aurions ainsi la possibilité de traiter de toutes les problématiques : cars de tourisme, organisation de la propreté, gestion des flux dans les transports, tourisme d'affaires, qualité de l'accueil ; contribuant ainsi à définir enfin la véritable stratégie touristique pour Paris qui manque aujourd'hui si cruellement de vision sur la question.

Je vous remercie.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Je vous remercie également pour le respect de votre temps de parole.

La parole est à Mme Danièle PREMEL.

**Mme Danièle PREMEL.** - Le débat sur le travail du dimanche revient à nouveau au sein de notre Conseil du fait des futurs travaux parlementaires à l'automne, mais aussi, soyons-en conscients, de la pression médiatique du M.E.D.E.F.

On peut se demander pourquoi attendre l'automne alors qu'il existe déjà une proposition de loi à l'initiative d'Annie DAVID, sénatrice communiste, votée par l'ensemble de la gauche à l'automne 2011 au Sénat et qui attend toujours sa lecture à l'Assemblée nationale ?

Dans ce débat, Paris n'est pas une ville comme une autre. Elle est au cœur même de l'enjeu dans la mesure où elle sert de phare ou de prétexte au travail dominical. Mais Paris, c'est avant tout les Parisiens.

Levons une ambiguïté sur le terme "travail dominical et nocturne". Il s'agit en fait du travail salarié dominical et nocturne. Il nous est proposé aujourd'hui une mission d'information et d'évaluation sur le thème : "Le travail dominical et nocturne à Paris, état des lieux et perspectives".

Nous voudrions insister et en tirer toutes les conséquences sur le champ de cette mission qui est définie par un thème et pas réduite à l'objet "travail dominical", la nuance est fondamentale. Le thème assure que l'ensemble des problèmes liés au travail dominical devront être abordés et pas seulement le travail réduit au champ économique des rapports fixés par le contrat de travail, les rémunérations, etc. Pour le groupe Communiste - Front de Gauche, notre soutien à cette mission et notre participation dépendront de la garantie que le champ de l'information de l'évaluation des perspectives et la réflexion sur ce thème prendront en compte également le questionnement sur le travail dominical, qui renvoie à : quelle société nous voulons ? Quelle société pour se cultiver, pour passer du temps avec ses enfants, avec sa famille, d'être en relation dans le tissu social ? N'est-ce pas là le "vivre ensemble" ? Le degré réel de liberté d'un salarié qui est sous l'autorité de sa hiérarchie ou de son employeur vis-à-vis de la notion du volontariat ; la dimension santé physique et mentale à moyen et long termes des salariés soumis à des rythmes de travail atypiques ; la nécessité d'une vie où les temps de respiration existent et accompagnent la relation aux autres et au monde ; les rapports et les modes de consommation ; les effets sur le petit commerce de proximité et l'impact sur l'emploi ; la réalité du surplus salarial et du gain de pouvoir d'achat ; ainsi que le type d'emploi pérenne.

Pour nous, l'implication dans la Commission et son travail n'est pas une remise en cause de notre position, que vous connaissez : interdiction du travail du dimanche, qui a été et reste une conquête sociale majeure. Le droit au travail, inscrit dans le préambule de notre Constitution, n'est pas le désir individuel qui viendrait s'opposer et remettre en cause les droits sociaux pour tous.

Cette conviction n'empêchera pas le débat démocratique et l'analyse de la réalité, à condition que le thème du travail dominical soit abordé sous tous ses aspects, et dans ce cadre, nous voterons ce projet de délibération.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Merci également d'avoir respecté votre temps de parole.

Pour répondre, je donne la parole à Mao PÉNINOU, d'abord, et Olivia POLSKI, ensuite.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint. - Oui, c'est ma collègue Olivia POLSKI qui vous répondra sur cette M.I.E., mais puisque Danielle SIMONNET nous a interpellés sur le règlement intérieur et les M.I.E., je voulais lui indiquer que nous espérons pouvoir présenter un nouveau projet de règlement intérieur lors du prochain Conseil de Paris au mois de juillet, et qu'il sera proposé aux conseillers de Paris d'adopter le principe de la présence dans les M.I.E. des élus non-inscrits qui auront une représentation d'une tendance politique, c'est-à-dire, qui se seront présentés seuls sur une liste lors des élections municipales, ce qui - je crois - est votre cas.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Oui, précision - à mon avis - importante.

Madame POLSKI...

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues, par vos différentes interventions, vous marquez tous un intérêt fort pour ce sujet. Et, conformément au souhait de la Maire de Paris et à la demande, au dernier Conseil de Paris, du groupe Socialiste et Apparentés, ce projet de délibération vous propose la création de la Mission d'Information et d'Evaluation portant sur le travail dominical et nocturne à Paris, état des lieux et perspectives.

Paris, capitale à forte attractivité économique, commerciale et touristique, est en effet spécifiquement concernée par le débat. L'objectif assigné à cette 9e M.I.E. est d'apporter une contribution importante, non seulement aux travaux du Parlement, qui devrait être saisi à l'automne de cette question, je le rappelle, mais aussi sur des évolutions possibles futures sur le territoire parisien.

Chaque groupe politique - cela a été dit - sera représenté à la proportionnelle au sein de la M.I.E., qui sera composée elle-même de 15 conseillers de Paris. La M.I.E. devra procéder à la plus large consultation possible, dans un esprit constructif, je l'espère. Elle se devra d'auditionner tous les acteurs concernés pour avoir la vision la plus complète, pas seulement celle des grands magasins, et établir ainsi son rapport au plus tard le 16 décembre 2014, rapport qui sera débattu ensuite en Conseil de Paris et rendu public.

Sur la méthode, puisque nous sommes interrogés sur cette question, nous revendiquons effectivement une différence d'approche par rapport à celle qui a été affichée ce week-end par la présidente du groupe UMP. Et je crois d'ailleurs que c'est mon collègue Ian BROSSAT qui l'évoquait aussi ce week-end dans le J.D.D. Vous êtes dans une approche brutale. Nous souhaitons, nous, une concertation, une discussion. C'est effectivement une vraie différence de méthodes, d'autant que - vous le savez, et cela a été dit avant - c'est un sujet complexe, qui a de multiples retentissements, aussi bien dans le domaine de l'emploi que dans celui de la diversité commerciale, et j'y tiens. Et ce sujet aura également des conséquences pour nos services publics de propreté, de sécurité, etc.

Le rythme de vie des Parisiennes et des Parisiens, leur qualité de vie, leur "vivre ensemble" - là aussi, il a été déjà mentionné -, leur rapport à leurs pratiques familiales, religieuses, aux loisirs culturels et sportifs, bref, aussi à ce

qui relève de l'intime, seront aussi impactés. Madame SIMONNET, je pense d'ailleurs aussi que vous pourrez être auditionnée. Si vous en faites la demande, je suis sûre qu'ils vous entendront avec plaisir.

Les M.I.E. ont déjà prouvé leur utilité, et je m'étonne que certains, ici, s'en plaignent. Nous considérons la concertation comme une méthode politique qui vise à agir dans l'intérêt de tous les Parisiens. J'en veux pour preuve la M.I.E. sur les modes et méthodes d'attribution des logements sociaux à Paris de 2012, qui aboutit aujourd'hui même à des propositions fortes, que vous contestez à droite aussi, d'ailleurs. J'espère que chacun saura, dans le cadre de cette M.I.E., adopter une attitude constructive, car notre objectif est bien l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens.

En ce qui concerne votre demande d'amendement, ce n'est pas un amendement, c'est carrément une transformation de l'objet de la mission, puisque vous élargissez le sujet à tout autre chose. Ce n'est pas ce que nous avons voté au dernier Conseil. J'émettrai donc un avis défavorable à votre amendement. Je peux cependant rassurer l'opposition sur le fait que nous aurons, dans cette Assemblée, des débats sur la politique touristique, puisque celle-ci les intéresse tant.

Comme vous l'avez sans doute lu dans la feuille de route de mon éminent collègue Jean-François MARTINS, la Maire de Paris lui a demandé de doter Paris d'un schéma de développement touristique formalisant notre stratégie pluriannuelle et notre volonté de la partager avec l'ensemble des acteurs du tourisme. De même, un comité de la destination Paris sera créé et deviendra un outil déterminant pour coordonner, mutualiser et faire converger les actions en faveur du développement touristique parisien.

Voilà. J'espère avoir répondu à l'ensemble des sujets évoqués. Merci.

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Je vous remercie, ainsi que l'ensemble des intervenants.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 35 A, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 35A est rejeté.

Et je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SGCP 1006.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. Je vous en remercie. (2014, SGCP 1006).

## **2014 DEVE 1012 Programmation, organisation et régie des festivals "Paris Jazz Festival", "Classique au Vert" et "Pestacles" au Parc Floral (12e) - Marché de services - Principe et modalités de passation.**

**M. Julien BARGETON**, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DEVE 1012 : programmation, organisation et régie des festivals "Paris Jazz Festival", "Classique au Vert" et "Pestacles" au Parc Floral.

Je donne la parole à Mme Catherine BARATTI-ELBAZ.

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ**, maire du 12e arrondissement. - Oui, merci, Monsieur le Maire.

Les trois festivals "Paris Jazz Festival", "Classique au Vert" et "Pestacles" sont accueillis dans le Parc Floral chaque été depuis plus de 15 ans. Ils constituent des événements phare de la saison du Parc Floral situé - dois-je le rappeler ? - dans le bois de Vincennes, au cœur du 12e arrondissement.

Aujourd'hui, le Parc Floral doit une partie de sa renommée à ces rendez-vous réguliers. Un véritable lien entre ce site exceptionnel et la qualité de ces événements s'est créé, au point où l'un et l'autre sont, dans l'esprit de

nombreux Parisiens et visiteurs du Parc Floral, étroitement liés. Je rappelle qu'il y a plus d'un million de visiteurs par an, actuellement, au Parc Floral.

Je me réjouis, pour l'ensemble des festivaliers réguliers, et particulièrement pour les habitants et familles du 12e arrondissement, mais de l'ensemble de la Région Ile-de-France, qui sont tous très attachés à ces événements, de voir que cette collaboration entre ce lieu reconnu par la communauté scientifique, cet événement culturel majeur va se poursuivre.

Alors que la 20e édition du "Paris Jazz Festival" bat son plein - je vous invite d'ailleurs à venir en profiter - et au moment où la Ville de Paris souhaite développer la renommée du Jardin botanique de Paris, dont le Parc Floral est l'un des quatre sites, la poursuite de ces festivals vient asseoir la notoriété internationale de ce site d'exception de l'Est parisien. Les festivaliers, qui sont aujourd'hui 260.000 par an, représentent le premier public du patrimoine et des collections végétales présentées au Parc Floral.

Je me permets, à cette occasion, de me réjouir d'un rééquilibrage entre l'Ouest et l'Est de Paris en termes de collections botaniques. Cela s'inscrit parfaitement dans la dimension pédagogique et d'ouverture que propose la Ville pour le développement du Jardin botanique, mais aussi avec une politique culturelle ambitieuse d'accessibilité à tous. En effet, la tenue de ces festivals de grande qualité dans le Parc Floral permet aux nombreuses familles, fréquentant notamment les aires de jeu d'accéder aussi à des concerts traditionnellement réservés à un public d'initiés.

Avec ces festivals, le Parc Floral est bien plus qu'un jardin, c'est un lieu de culture, un lieu de rencontres, de convivialité entre tous les publics très différents, inscrit dans le paysage de l'Est parisien et dans l'histoire de notre ville.

Je me réjouis aujourd'hui de voter le renouvellement car, en cette période de crise, nous devons plus que jamais favoriser l'accès à la culture pour tous, comme soutenir les artistes de Paris.

*(M. Mao PÉNINO, adjoint, remplace M. Julien BARGETON au fauteuil de la présidence).*

**M. Mao PÉNINO**, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Pour vous répondre, Colombe BROSSEL puis Bruno JULLIARD... Alors juste Colombe BROSSEL.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Mais on est complètement calés avec Bruno JULLIARD sur la réponse.

Pas grand-chose à rajouter, merci Catherine BARATTI pour cette très belle intervention qui vante les mérites - et ils sont nombreux et ils sont mérités - de l'ensemble des festivals qui sont organisés au Parc Floral et vraiment, de nouveau, je vous y invite.

On a transmis à l'ensemble des membres de la 4e Commission les programmes, mais je vous invite les uns et les autres à aller au "Paris Jazz Festival", au "Classique au Vert" et aux "Pestacles" avec vos petits parce que ce sont des spectacles d'une immense qualité ; c'est pourquoi je suis ravie qu'on passe devant le Conseil pour relancer ce marché de services.

J'en profite pour vous dire que nous aurons à charge de construire avec Bruno JULLIARD une programmation ambitieuse, de qualité, dans l'ensemble des espaces verts de la Ville, parce que les espaces verts doivent être des lieux où la culture vit, où la culture est présente, où la culture est accueillie et nous aurons donc d'ici quelque temps le plaisir de vous présenter, au moins dans les Commissions, le résultat de nos travaux.

En tout cas, il est évident que l'intervention sur l'espace public est une intervention qui doit trouver toute sa place dans nos espaces verts, donc ce type d'initiatives va se démultiplier. C'est une bonne chose.

**M. Mao PÉNINO**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 1012.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DEVE 1012).

**2014 DEVE 1018 - DAC Mise à disposition d'une parcelle square Parodi (16e) - Convention d'occupation du domaine public avec la SARL Kali Production (Cirque Romanès).**

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Le projet de délibération DEVE 1018 - DAC concerne la mise à disposition d'une parcelle square Parodi dans le 16e arrondissement en faveur du cirque Romanès et a suscité nombre d'inscriptions.

Nous entendrons donc successivement Anne SOUYRIS, Hervé BÉGUÉ, Pierre AURIACOMBE et Nathalie MAQUOI pour cinq minutes maximum, vous avez donc le droit de faire moins chacun.

**Mme Anne SOUYRIS**. - Madame la Maire, mes chers collègues.

Le cirque Romanès est l'un des plus anciens cirques de Paris, c'est devenu une institution. J'irai même plus loin : une des multiples identités parisiennes, parce que l'on peut être parisien et tsigane, n'en déplaise à celles et ceux qui pensent que l'identité est une et que chaque personne doit donc se ranger à sa place.

Oui, le cirque et toute sa culture a sa place à Paris. Oui, les familles tsiganes qui l'ont fondé aussi.

Ainsi, pour revenir spécifiquement au cirque Romanès, cirque dont l'emplacement dans le 17e n'est plus possible actuellement et qui fut, à plusieurs reprises, l'objet d'ennuis divers et variés, notamment des retraits d'autorisation de travail pour des personnes travaillant régulièrement avec le cirque, le projet de délibération est une bonne réponse, malgré sa dimension provisoire, pour une telle entreprise.

En effet, cette convention précaire permet pendant trois ans au cirque de s'installer et de se produire. L'emplacement protégé, en retrait du boulevard et derrière un écran végétal, permet au cirque de vivre sa vie sans déranger les riverains et sans déranger non plus la vie personnelle du cirque.

En outre, la qualité des spectacles de Romanès saura, nous en sommes sûrs, offrir à ces abords de la Porte Maillot une richesse culturelle que le 16e a la chance aujourd'hui d'accueillir.

Je vous remercie.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci beaucoup pour le fond et la concision.

M. Pierre AURIACOMBE a la parole.

**M. Pierre AURIACOMBE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet nous pose quelques problèmes. Alors que vous nous parlez de démocratie locale, que vous nous parlez de végétalisation, vous venez nous imposer ce cirque sur un square, qui avait peut-être d'autres ambitions que ce projet.

Alors, nous ne sommes pas du tout opposés aux cirques, au cirque Romanès. Nous avons proposé dans le 16e arrondissement un lieu spécifique qui est un lieu dédié pour les cirques dans le bois de Boulogne. Nous avons proposé d'installer le cirque Romanès, et vous n'avez pas voulu, pour rappel, vous êtes majoritaires à la Commission des sites et vous ne l'avez pas souhaité, alors soyez logiques avec vous-mêmes.

Vous n'avez pas souhaité installer le cirque à cet endroit, nous le regrettons. Ce lieu avait été un lieu dédié pour les cirques, le cirque Romanès y avait tout à fait sa place.

Quand je vous parle de démocratie locale, il y a un projet, il y a des conseils de quartier, je crois que nous sommes actuellement sur un projet, nous sommes tous favorables à la démocratie locale, alors, quand je vois les conseils de quartier qui ont travaillé dans le 16e arrondissement sur la création d'un certain nombre d'aménagements dans ce jardin concernant la petite enfance, cela me paraît important, d'un parcours de santé et même d'un jardin partagé, que tout ce projet est abandonné, et c'est vrai que je le regrette.

Quand vous nous parlez de végétalisation dans ce projet également et quand j'entends une élue verte qui est opposée à un projet de végétalisation sur ce square Parodi, j'ai quand même du mal à comprendre.

Alors, c'est vrai, nous, pour ces raisons, nous sommes opposés à ce projet et non pas au cirque.

De nombreux problèmes vont se poser, vous le savez très bien, des problèmes de parkings notamment, des problèmes avec les riverains. Il y a eu des concertations et, aujourd'hui, c'est vrai que cela ne fait pas l'unanimité, loin s'en faut.

Vous ne souhaitez pas respecter la démocratie locale, vous ne souhaitez pas la végétalisation de cet espace et, pour cela, nous voterons contre ce projet.

Merci, Monsieur le Maire.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Mme Nathalie MAQUOI a la parole.

**Mme Nathalie MAQUOI**. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

J'espère aussi que, quand les conseils de quartier du 16e arrondissement demanderont des logements sociaux, ils seront soutenus de la même façon.

Alors, je voudrais revenir sur le cirque Romanès créé par la musicienne et chanteuse Délia et Alexandre ROMANÈS, ex-dompteur de lions, joueur de luth, poète publié chez Gallimard et qui nous enchante à Paris depuis 1994.

Dans ce cirque familial et à taille humaine, chaque soir, je pense que les habitants du 16e arrondissement vont pouvoir vivre une veillée chaleureuse pendant laquelle la tradition tsigane est perpétuée.

C'est un spectacle circassien exigeant et, en plus, qui défend des valeurs familiales, de solidarité, de transmission, de tolérance.

Vivre en liberté et en mouvement est au cœur de ce projet. C'est peut-être ces valeurs, cette façon d'envisager le monde qui contredisent des discours intolérants en recrudescence aujourd'hui à l'égard des populations dites Roms qui vous dérangent tant.

Le présent projet de délibération permet de maintenir à Paris le seul cirque tsigane d'Europe dans des conditions sereines et de soutenir la création circassienne sous chapiteau, ce qui est rare aujourd'hui.

C'est pourquoi le relogement de ce cirque au square Parodi est une chance pour Paris et je pense aussi pour le 16e arrondissement.

Merci.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Colombe BROSSEL ?

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous n'imaginez pas mon plaisir de pouvoir porter avec Bruno JULLIARD devant vous ce projet de délibération.

Ce projet de délibération est le fruit d'un chemin qui ne fut pas simple, qui ne fut pas simple pour plusieurs raisons, d'abord parce qu'il y avait nécessité à trouver un emplacement qui convienne au cirque Romanès pour pouvoir continuer ses activités dont la qualité, la beauté, la poésie sont connues et louées de tous.

Difficultés aussi, disons-le honnêtement entre nous, parce que dans cet hémicycle, mais parfois aussi ailleurs, des paroles parfois désarmantes, troublantes, vives, excessives ont été prononcées à l'encontre du cirque Romanès, à l'encontre de ce projet, à l'encontre de ce souhait que nous avons profondément de les voir continuer à pouvoir proposer leurs spectacles à Paris.

Alors, nous avons été, je crois, chère Anne SOUYRIS, vous et moi, "accusées" de ne pas souhaiter la végétalisation d'un parc.

Ne faisons pas comme si le débat n'avait pas déjà eu lieu dans cet hémicycle, ne faisons pas comme si les propositions qui ont pu émerger de part et d'autre de lieux alternatifs n'avaient pas déjà été étudiées. Ne faisons pas comme s'il n'avait pas été répondu très sérieusement à ces différentes implantations alternatives.

Ne jouons pas trop longtemps ce théâtre d'ombres, ne jouons pas trop longtemps ce numéro de dupes. Oui, le cirque Romanès va s'installer pour une durée de trois ans non renouvelables sur l'emplacement du square Parodi, en lien d'ailleurs avec l'histoire de ce square, en lien aussi avec un projet plus global de réaménagement du jardin Parodi qui a été un projet présenté à la mairie du 16e arrondissement. Je suis vraiment très heureuse que nous puissions signifier au cirque Romanès qu'il a sa place à Paris, que les activités circassiennes ont leur place à Paris et que ce cirque si particulier, si poétique, a sa place à Paris. En ce soir où les intermittents du spectacle se sont mobilisés dans notre pays, je crois que c'est un beau symbole et je suis ravie de pouvoir proposer ce projet de délibération au Conseil.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur JULLIARD, souhaitez-vous apporter des compléments ? Non.

Je donne donc la parole à Mme Raphaëlle PRIMET pour une explication de vote du groupe Communiste - Front de Gauche.

**Mme Raphaëlle PRIMET.** - Madame la Maire, chers collègues, nous voulons nous aussi dire à quel point nous sommes heureux qu'une solution ait été trouvée pour la réinstallation du cirque Romanès. La famille Romanès en est, je crois, à son troisième déménagement. Elle a planté son chapiteau d'abord avenue de Clichy, puis boulevard de Reims et enfin, au square Parodi qui va les héberger pour au moins trois années.

Ce cirque familial qui a tant fait depuis plus de 20 ans pour que les Parisiennes et les Parisiens, mais aussi les visiteurs de notre ville, découvrent l'un des plus beaux aspects de la culture circassienne des Balkans, mérite de pouvoir poser ses bagages dans un endroit accueillant et proche des transports.

Un spectacle de la famille Romanès, comme leur dernier en date, "Voleurs de poules et flamenco", aide à faire reculer les stéréotypes sur les gitans, roms ou autres tsiganes, même si cela n'est pas son objet premier, qui est d'abord et avant tout de donner avec générosité et cœur du plaisir, de l'émerveillement et de la poésie. Il suffit de regarder les visages des enfants de nos quartiers qui y participent.

Je vous incite à aller rencontrer Alexandre et Délia ROMANÈS et leurs nombreuses filles, à soutenir leur nouveau projet de centre artistique international tzigane Tchiriclif, qui a pour objet de développer, promouvoir et diffuser toutes les formes de spectacles tziganes et gitans vivants, pour faire reculer l'ignorance, l'incompréhension et la xénophobie. Nous votons bien sûr des deux mains ce projet de délibération.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Une seule main suffira, je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet DEVE 1018 - DAC.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DEVE 1018 - DAC).

## **Vœu déposé par le groupe UMP relatif au logement des policiers.**

### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Nous passons à la 5e Commission, et directement aux vœux non rattachés. Les vœux n° 36 et n° 36 bis ont trait au logement des policiers.

Je donne la parole à M. GOUJON pour une minute maximum.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Dans le Contrat parisien de sécurité signé en 2000 entre l'Etat, la Ville et la Justice, un chapitre concernait le relogement prioritaire des fonctionnaires de police. J'en sais quelque chose parce qu'à l'époque, c'est moi qui l'ai cosigné au nom de la Ville. Il prévoyait qu'afin de mieux fidéliser les policiers parisiens, dont on se plaint souvent qu'ils déposent des demandes de mutation dès leur affectation à Paris, étant donné leur recrutement provincial, il paraissait évident que pour avoir une police parisienne, on classe comme prioritaires les fonctionnaires de police.

Un partenariat entre la Ville et l'Etat, notamment lors de la loi de modernisation de la police présentée par le Ministre de l'époque, Pierre JOXE, avait permis la constitution d'un parc de logements sociaux de la Préfecture de police en collaboration avec la Ville de 10.000 logements.

Un certain nombre d'annonces ont été faites en 2008 pour favoriser le logement des policiers à Paris par la Municipalité, notamment pour certaines catégories de population : les policiers, les pompiers, les assistantes maternelles etc. Malheureusement, ces annonces n'ont été suivies d'aucun effet. C'est la raison pour laquelle nous présentons un vœu de façon à ce que notre Conseil délibère pour arrêter les critères et les catégories prioritaires dont les policiers et mette en place une évaluation annuelle de leur fonctionnement.

Je vous remercie.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Myriam EL KHOMRI.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe. - Nous partageons le même constat. La fidélisation des effectifs de police sur le territoire parisien est une nécessité. Il faut en effet, c'est une certitude, mettre en place des mesures pour que les policiers qui exercent dans la Capitale puissent rester plus longtemps sur le même lieu d'affectation. Quand ils restent dans un quartier, les gardiens de la paix assurent un service de sécurité de proximité essentiel et ils contribuent à la définition d'une meilleure stratégie territoriale cohérente de prévention et de sécurité.

Mais parce que la vie est chère à Paris, le logement est un outil essentiel pour fidéliser les effectifs. Aujourd'hui même, la Maire de Paris et son adjoint en charge du logement et de l'hébergement d'urgence, Ian BROSSAT, proposent un nouveau mode d'attribution des logements sociaux, plus clair, plus simple et plus équitable. C'est le moment d'évoquer ce sujet.

C'est pourquoi, avec mon collègue Ian BROSSAT, nous souhaitons porter un vœu de l'Exécutif pour que la Ville de Paris passe à la fois des conventions tripartites avec la Préfecture de police et les acteurs du logement intermédiaire pour loger les policiers, demande à l'Etat de mettre à disposition une partie de son contingent de fonctionnaires pour reloger les policiers, et enfin, contribue à une meilleure fidélisation des gardiens de la paix en menant des actions telles que la systématisation dans tous les arrondissements, et je sais que de nombreux maires d'arrondissement le font, d'une cérémonie d'accueil des nouveaux gardiens de la paix.

Tous les maires d'arrondissement qui les ont mis en place peuvent témoigner de la convivialité et de la qualité des échanges qui règnent à cette occasion et qui contribuent à ce que les gardiens de la paix se sentent bien dans l'arrondissement où ils travaillent. Vous le voyez, le souci constat de fidéliser à Paris des fonctionnaires de police nous anime. En la matière, toutes les actions sont bonnes à mener, et nous le porterons comme une priorité.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur GOUJON, maintenez-vous votre vœu ?

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Les deux vœux me paraissent complémentaires. C'est pourquoi nous les voterons tous les deux.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Le vœu de l'UMP est maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 36 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2014, V. 64).

### **Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la formation et à l'encadrement des correspondants de nuit.**

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Le vœu n° 37 est relatif à la formation et à l'encadrement des correspondants de nuit. Il a été déposé par Mme KUSTER.

Vous avez une minute maximum, Monsieur BOULARD.

**M. Geoffroy BOULARD.** - Depuis l'arrivée rue Sauffroy des correspondants de nuit que nous appelions de nos vœux avec Brigitte KUSTER depuis de nombreuses années, nous avons pu apprécier l'intérêt et la nécessité de cet outil de prévention dans le quartier des Epinettes. Malgré cela, des difficultés persistent et nous constatons que les correspondants de nuit ne sont pas toujours formés aux situations complexes auxquelles ils ont parfois à faire face.

C'est pourquoi nous demandons, dans ce vœu avec Brigitte KUSTER, Frédéric PECHENARD et Jérôme DUBUS, un plan de formation adapté et un encadrement renforcé.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci pour votre concision.

Mme EL KHOMRI a la parole.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe. - Merci à M. BOULARD de souligner le fait que l'on ait créé une équipe de correspondants de nuit dans le 17<sup>e</sup> arrondissement, le 11 décembre dernier. En effet, ils sont indispensables dans ce territoire, mais permettez-moi de vous donner quelques éléments sur la formation qu'ils ont reçue et celle qu'ils vont avoir en termes de formation continue.

Sachez tout d'abord que, bien sûr, il y a une nécessité de former les correspondants de nuit. On a mis en place des moyens importants, tant pour la formation initiale que pour la formation continue, avec deux axes prioritaires : le renforcement du management opérationnel et le développement de la relation à l'usager, notamment par la prévention des conflits.

S'agissant plus particulièrement des encadrants que vous soulevez dans votre vœu, la DPP attache une attention particulière au renforcement des compétences managériales et a mis en place à leur attention un programme qui associe une semaine de présentation de l'environnement institutionnel - on parle des mairies d'arrondissement, des acteurs sociaux, du commissariat, des partenariats locaux -, trois jours de formation au management opérationnel et trois jours de formation à la prévention et à la gestion des conflits.

Pour les encadrants lauréats du concours, puisque nous avons créé en novembre 2013 un concours où 11 A.S.P. ont été recrutés, un atelier d'échange mensuel sur les pratiques a été animé par l'Université des cadres de la Ville. J'essaie d'aller plus rapidement.

Sachez que la formation initiale est délivrée en groupe et dure six semaines. Elle initie les agents nouvellement recrutés à la dimension institutionnelle et juridique de leur métier, leur permet de rencontrer leurs principaux partenaires. Puis, des formations plus thématiques, par exemple sur la prostitution, les violences intrafamiliales, la toxicomanie, les sans-abris. Une formation aux premiers secours est également assurée par la Protection civile de Paris. Ils ont une formation au long cours aux gestes techniques propositionnels d'intervention qui est dispensée par les moniteurs diplômés afin d'apprendre aux agents comment intervenir en équipe, se présenter à un public sensible ou encore connaître les distances de sécurité et les positions de protection dans un cadre légal.

S'agissant de la formation continue, les correspondants de nuit et leurs encadrants bénéficient de trois sessions de formation par an, au cours desquelles l'accent est notamment mis sur la gestion du stress et des conflits. Nous faisons aussi des séances ponctuelles.

Nous souhaitons encore faire plus, puisque la DPP a passé un nouveau marché en 2014 pour augmenter le rythme des formations continues. Toutes ces formations initiales et continues présentent donc une cohérence d'ensemble, leur dimension à la fois théorique, pratique et opérationnelle, ainsi que les rappels qui sont régulièrement faits, et ils sont importants, je le conçois, s'agissant de la gestion des conflits notamment, permettent aux agents de disposer de techniques, de connaissances et de repères utiles à l'exercice quotidien de leur mission pour un meilleur service rendu aux Parisiens. Nous y sommes attentifs et nous continuerons.

Pour toutes ces raisons, je vous propose, mes chers collègues, de retirer votre vœu, espérant vous avoir apporté suffisamment d'éléments.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur BOULARD, maintenez-vous votre vœu ?

**M. Geoffroy BOULARD.** - Nous maintenons notre vœu.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

### **Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la lutte contre la vente à la sauvette.**

#### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Les vœux n<sup>os</sup> 38 et 38 bis sont relatifs aux ventes à la sauvette. Ils sont déposés par Mme KUSTER.

Monsieur BOULARD, vous avez la parole, pour une minute.

**M. Geoffroy BOULARD**. - Merci, Monsieur le Maire.

La lutte contre la vente à la sauvette est un fléau qui sévit dans de nombreuses artères du 17<sup>e</sup> arrondissement. Faute de sanction, ces étals deviennent chaque jour de plus en plus pérennes en dépit des règles de conformité et d'hygiène pour les consommateurs. Cette concurrence déloyale pour les commerces de proximité et avoisinants génère des problèmes de sécurité et de circulation. Dans ce contexte qui n'est pas récent, avec Brigitte KUSTER et mon collègue Frédéric PECHENARD, nous demandons des opérations spécifiques organisées par la Préfecture de police et que notre Conseil soit informé de leur résultat.

Je vous remercie.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme EL KHOMRI pour vous répondre. Je demanderai à M. JULLIARD de bien vouloir arrêter de la troubler.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Un constat clair s'impose. Le phénomène des ventes à la sauvette est une réalité qui peut parfois prendre des proportions d'ampleur dans certains quartiers de la capitale. Je pense bien sûr aux puces de Clignancourt, de Montreuil et de Vanves, à la Porte Montmartre, au boulevard de la Chapelle ou encore, à Belleville. C'est parfois plusieurs centaines de vendeurs présents sur la voie publique et de manière plus diffuse, notamment dans deux arrondissements, le 13<sup>e</sup> arrondissement et le 17<sup>e</sup> arrondissement, et aux abords de certains sites touristiques où nous avons quelques vendeurs isolés qui s'installent régulièrement aux abords des voies et aux sorties de métro.

Ces ventes à la sauvette, quelle que soit leur ampleur, sont malheureusement aggravées par le contexte économique et social actuel. Une réponse sociale doit être d'abord engagée. En la matière, l'engagement financier et les initiatives de la Ville de Paris pour répondre à la nécessité d'insertion et d'accès aux droits par le soutien aux associations, ou la création de dispositifs dédiés et réels, tels les carrés aux biffins, que ce soit à la Porte Montmartre ou à la Porte de Vanves, les différentes ressourceries et encore récemment, celles du 20<sup>e</sup> arrondissement.

Ces ventes à la sauvette sont aussi parfois le fait de réseaux qui profitent de la misère sociale. Revente de produits pharmaceutiques ou alimentaires sans respect des conditions d'hygiène, produits périmés ou contrefaits contre lesquels la Municipalité parisienne souhaite que la Préfecture de police et les services de justice intensifient le travail d'investigation mis en œuvre pour les démanteler, comme cela a été le cas récemment d'une filière en zone de sécurité prioritaire dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, notamment autour des questions de safu, pour ceux qui connaissent.

Pour cela, nous émettons le souhait que soient pérennisés les effectifs de police en tenue, fidélisés sur les secteurs confrontés à une présence récurrente de vendeurs à la sauvette pour répondre aux problématiques de sécurité et d'occupation illicite de l'espace public.

Face à ce phénomène des ventes à la sauvette, la Ville, qui n'a pas de compétence de police, joue tout son rôle. Elle apporte à la fois un soutien aux effectifs de police. Vous le savez, Monsieur le Maire, à travers vos services de la DPE en termes de propreté, puisque vous mettez à disposition, parfois, des bennes qui permettent à la fois la destruction immédiate des saisies, mais également, puisque cela demande un lavage et un nettoyage supplémentaire pour les agents de propreté, puis d'implication d'inspecteurs de sécurité de la DPP, afin de sécuriser et coordonner les opérations de nettoyage.

Pour apporter une réponse concertée à ce phénomène, la Maire de Paris souhaite que le prochain contrat parisien de sécurité intègre un dispositif sur les ventes à la sauvette, afin d'acter avec la Préfecture de police et le parquet de Paris, signataires de ce contrat, un dispositif parisien coordonné transversal, et que ce phénomène de vente à la sauvette fasse l'objet d'une réponse concertée avec la police sur la base d'un contrat d'objectifs pour permettre à la Ville de poursuivre une coopération confiante en se donnant les moyens visibles, identifiés de tous et efficaces afin de mieux pacifier l'espace public. La lutte contre le développement des ventes à la sauvette fait partie des priorités de la Municipalité. Je vous invite donc à retirer votre vœu et je vous propose ce vœu de l'exécutif qui est plus lâche sur tous les arrondissements parisiens.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Monsieur LERNER, représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE.** - Merci, Monsieur le Maire.

Je confirme ce que vient de dire Myriam EL KHOMRI sur le fait que la lutte contre les ventes à la sauvette est une priorité forte des services de police dans la Capitale. Les commissaires du 17e arrondissement, du 15e arrondissement - je vois M. le maire du 15e arrondissement également - sont à votre disposition et le font au quotidien pour vous rendre compte de leur activité. Puisque le vœu m'y invite également, vous souhaitez être informés des résultats obtenus sur l'ensemble de la capitale, j'imagine.

Simplement, quelques chiffres pour illustrer l'activité en la matière depuis le début de l'année. Le 1er arrondissement, depuis début 2014, a fait 183 opérations spécifiques, dont 141 dans le cadre du plan de protection du Musée du Louvre. Le 1er arrondissement, c'est presque 10.000 personnes évincées depuis le début de l'année. Le 4e arrondissement, il y en a un petit peu moins heureusement : 80 procédures. Le 8e arrondissement : 258 interpellations. Je le dis au passage, Madame la Maire est là, nous installerons dans quelques jours une nouvelle brigade de surveillance du territoire dans le 8e arrondissement, qui aura comme objectif principal la lutte contre les vendeurs à la sauvette et les joueurs de bonneteau, le 9e arrondissement, le 16e arrondissement.

Je passe sur les statistiques, si ce n'est pour vous dire que dans chacun des arrondissements concernés par ce phénomène, l'action des services de police est dirigée pour interpellier et faire cesser ces comportements.

Mais, au-delà de l'action individuelle conduite par chacun des commissariats, par chaque équipe de policiers, nous croyons à une action plus structurelle pour lutter contre ces phénomènes. Quand je dis action plus structurelle, c'est d'abord la mise en œuvre de l'ensemble des pouvoirs que le Préfet de police détient de par la loi, en termes de contrôle de la situation administrative des vendeurs à la sauvette, d'éventuelles reconduites à la frontière pour ceux qui ne seraient pas en situation régulière.

Deuxièmement, c'est le travail de partenariat que nous pouvons conduire avec des acteurs et notamment, la Ville de Paris. La mise à disposition de bennes est essentielle, la réflexion plus large sur le réaménagement de l'espace urbain occupé par les vendeurs, la réflexion que l'on a conduite dans le 18e arrondissement récemment, sur l'utilisation de camionnettes ventouses utilisées par des vendeurs pour faire prospérer leur réseau.

Tout ce travail structurel, nous le conduisons précisément pour arriver au démantèlement de réseaux. Plusieurs belles affaires ont été réalisées récemment sur le secteur de Saint-Lazare, sur le 13e arrondissement, sur le 18e arrondissement, cela a été cité en zone de sécurité prioritaire. Ainsi, vous le voyez, l'action des services de police est forte, sera encore accrue pour lutter contre ce phénomène. Simplement, je voudrais rappeler votre attention, cela a été dit, sur la nécessité de compléter les actions individuelles d'éviction, d'interpellation, qui ne donnent pas forcément lieu à des suites pénales extrêmement dissuasives. On peut le comprendre, tant que la situation reste individuelle pour privilégier des actions plus structurelles. C'est ce que nous mettons en œuvre avec détermination sur l'ensemble des quartiers de la capitale qui sont concernés par ce phénomène.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci.

J'ai une demande d'intervention de M. le Maire du 15e arrondissement.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Pour dire, Monsieur le Maire, que la police et la justice interviennent aujourd'hui en matière de lutte contre la vente à la sauvette, sur une loi, la LOPPSI II, notamment sur un amendement que j'ai fait voter à l'époque, de façon à donner à la police et à l'autorité judiciaire les meilleurs moyens d'intervenir sur le plan légal. C'est la raison pour laquelle je m'interroge un peu sur le vœu de l'exécutif, avec lequel je suis d'accord, je le dis aussitôt.

Je veux d'abord féliciter les services de police pour leur action réelle sur le terrain et importante.

Mais, dans ce vœu, vous demandez une intensification de l'action des services de police et de la justice. Bien sûr, nous sommes tous d'accord, sauf que la question qui se pose est de savoir comment sera intensifiée l'action de l'autorité judiciaire qui est extrêmement importante. D'ailleurs, M. le Représentant du Préfet de police lui-même a dit qu'il y avait un gros problème de réponse pénale pour faire appliquer la loi telle qu'elle existe. A partir du moment où, dans la loi de réforme pénale de Mme TAUBIRA, telle qu'elle est actuellement en discussion à l'Assemblée, il y a une décorrectionnalisation de la vente à la sauvette, ce qui enlèvera toute base légale à la Préfecture de police pour intervenir de façon forte, en mettant en garde à vue, en interpellant et en punissant de peine de prison et d'amende les délinquants en question.

Donc il y a là une petite contradiction dans ce vœu, qui saute aux yeux quand même. C'est bien de faire des vœux et des discours. Puis il y a la réalité politique qui existe, notamment au plan gouvernemental.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - La parole est à Mme Myriam EL KHOMRI.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe. - Ma remarque, suite à l'intervention de Philippe GOUJON, je vous invite à lire la fin de la phrase. Nous demandons aux services de police et de justice d'intensifier le travail d'investigation parce qu'il ne vous aura pas échappé que si des personnes vendent, bien souvent, il y a des grossistes qui le leur permettent. Je parlais du safu, vous êtes venus dans le 18e arrondissement, vous avez pu le constater par vous-même. Je parle également de ceux qui utilisent les jeunes vendeurs de Tour Eiffel, où l'on a des vrais grossistes. Donc il y a un travail d'investigation policière. C'est ce que nous demandons d'intensifier.

Par ailleurs, concernant votre amendement, sachez et vous le savez d'ailleurs, qu'il est complètement inapplicable à ces phénomènes de masse, que lorsque des policiers font face à plusieurs centaines de vendeurs à la sauvette, s'ils doivent accompagner toutes les personnes -vous savez qu'à Paris il y a 50 personnes qui sont déférées en moyenne par jour- vous voyez bien qu'on ne peut pas mettre plusieurs centaines de personnes en garde à vue pour aller les emmener après devant le parquetier pour voir si, peut-être, ils vont être déférés pour n'avoir aucune suite pénale, évidemment. L'enjeu n'est pas là.

Pour moi, cet amendement ne permet absolument pas de régler la problématique des ventes à la sauvette. J'ai même envie de dire pire, puisque la seule chose aujourd'hui qui marche, en l'occurrence, c'est l'occupation du terrain par les forces de l'ordre. S'ils doivent repartir au commissariat pour emmener quelqu'un en garde à vue, on sait bien qu'ils quitteront le terrain.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Vous avez raconté n'importe quoi !

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur BOULARD, maintenez-vous votre vœu ?

**M. Geoffroy BOULARD**. - Nous retirons notre vœu, avec une grande vigilance, par rapport à ce qu'a dit M. le Maire du 15e, sur l'intensification demandée par l'Exécutif.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 38 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2014, V. 65).

### **Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'insécurité croissante sur le secteur Bessières/Loucheur/Brunet.**

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Le vœu n° 39 est relatif à l'insécurité croissante sur le secteur Bessières.

Je pense que... Monsieur BOULARD ?

**M. Geoffroy BOULARD**. - Merci, Monsieur le Maire.

La situation actuelle du secteur Bessières/Loucheur/Brunet nous préoccupe dans le 17<sup>e</sup> à nouveau, avec des regroupements d'individus auteurs de troubles et d'agressions multiples, qui ont notamment conduit à plusieurs reprises à des coupures d'alimentation en électricité de tout le quartier pendant plus de 48 heures ces dernières semaines. Les travaux du tramway peuvent faciliter les retranchements des délinquants dans des endroits parfois inaccessibles.

Sur proposition de Brigitte KUSTER et de mes collègues Frédéric PECHENARD et Jérôme DUBUS, nous demandons que la Maire de Paris intervienne auprès de M. le Préfet de police pour une sécurisation du quartier Bessières/Loucheur/Brunet.

Je vous remercie.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - La parole est à Mme Myriam EL KHOMRI.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe. - Rapidement ! Je laisserai, bien sûr, M. le Représentant du Préfet de police répondre quant aux moyens engagés et aux actions.

Pour ma part, sachez que la Maire de Paris continue à demander des renforts en effectifs de police dans les commissariats parisiens et principalement sur le Nord de Paris, puisque seule une occupation régulière et durable de la voie publique nous permet d'améliorer les choses.

Vous le savez, nous avons installé une équipe de correspondants de nuit qui, je pense, peut intervenir en complémentarité sur certaines actions.

L'action des correspondants de nuit du 17<sup>e</sup> est saluée de tous.

Nous avons le groupement parisien inter-bailleurs de surveillance qui intervient sur le secteur Bessières/Loucheur/Brunet. Je leur ai demandé également de renforcer leur présence, suite au vœu que vous venez de faire.

Et puis, vous mentionnez la dégradation récente d'une armoire électrique. Sachez que la Direction de la Voirie et Déplacements met en place des dispositifs renforcés. Et je tiens à saluer mon collègue Christophe NAJDOVSKI, puisque ces dispositifs renforcés permettent justement, quand nous avons des actes de vandalisme récurrents, de ne pas déjà dépenser de l'argent à réparer toujours à la même hauteur, mais de remonter et de blinder les boîtiers, ce qui permet qu'ils soient inatteignables.

Sachez que, bien évidemment, la question de l'éclairage, la propreté, le cadre de vie sont des éléments majeurs. Je sais que je serai, avec mon collègue chargé des transports, attentive à ce que les travaux du tramway, tout comme la requalification de l'espace public qui accompagne son arrivée, prennent en compte les questions de tranquillité publique. Vous pouvez en être sûr.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Monsieur LERNER, représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le conseiller, le quartier dont il est question dans ce vœu est bien connu des services de police pour diverses problématiques. Vous en avez mentionné un certain nombre : rassemblements de jeunes sur la voie publique ou dans les halls d'immeuble, nuisances sonores, incivilités, vols avec violence, notamment à l'encontre de certains jeunes qui vont s'entraîner dans les stades alentours. Il a également été fait état par un certain nombre de riverains de trafics de produits stupéfiants.

De manière générale, vous l'avez aussi décrit en faisant référence aux travaux, ce phénomène est, ces dernières semaines, ces derniers mois, assez mouvant dans l'espace et le nombre d'ailleurs de signalements sur la voie publique semble coïncider avec la fermeture d'un square dans lequel les jeunes avaient l'habitude de se rassembler.

On voit bien que les services de police sont confrontés à un phénomène en mutation dans l'espace.

Pour répondre à vos doléances et aux doléances de la population, les services de police se sont adaptés, ont renforcé la présence ces dernières semaines.

D'abord, en matière de stupéfiants, la présence des policiers ainsi que des surveillances discrètes, vous l'imaginez, n'ont pas permis à ce jour de constater la réalité d'un gros trafic, d'un trafic structuré. Néanmoins, des échanges ponctuels ont effectivement été constatés et ont d'ailleurs conduit à un certain nombre d'interpellations ;

interpellations qui étaient quand même assez sérieuses puisque les services de police locaux ont été dessaisis au bénéfice de la brigade des stupéfiants, donc on est quand même sur des quantités qui restent effectivement intéressantes d'un point de vue policier et judiciaire.

Le renforcement de la présence policière a également permis de voir diminuer, depuis le début de l'année, le nombre de vols avec violence, il faut le signaler, qui sont en baisse sur le secteur.

Dans le même temps, cependant, les faits de vol avec effraction sont orientés à la hausse, ce qui a conduit les services de police et la commissaire à souhaiter qu'un effort particulier soit porté sur ce sujet-là et une interpellation a été réalisée il y a quelques jours.

Voilà ce que je voulais signaler en termes d'activité policière.

Bien évidemment, pour tenir compte du vœu qui a été déposé et que vous portez aujourd'hui, soyez assurés que des consignes précises ont été données aux responsables du commissariat du 17<sup>e</sup> arrondissement, afin que cette action et cette présence soient poursuivies et encore renforcées.

Je me permets également de souligner et d'insister sur le fait que l'efficacité des services de police sera d'autant plus importante qu'elle s'accompagnera d'une action partenariale sur le terrain. Je sais notamment qu'un certain nombre de réunions se sont tenues en décembre et encore récemment avec les élus sur le secteur et les représentants des bailleurs sociaux.

J'invite, bien évidemment, en tout cas, je souhaite que l'action des services de police trouve son prolongement dans cette action partenariale.

En tout cas, soyez assurés de notre détermination sur ce secteur.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci.

Compte tenu des éléments qui vous ont été fournis par le Préfet de police, maintenez-vous votre vœu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 39, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

### **Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la lutte contre la délinquance.**

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Le vœu n° 40 est relatif à la lutte contre la délinquance.

Il est déposé par M. PECHENARD.

Monsieur GOUJON, vous avez la parole.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15<sup>e</sup> arrondissement. - Monsieur le Maire, oui, j'avoue que c'est un vœu qui devrait plutôt avoir sa place dans un débat général sur la sécurité, comme d'ailleurs l'adjointe nous l'a promis en Commission, donc nous aurons l'occasion d'y revenir, mais c'était un petit peu peut-être pour amorcer ce débat, la sécurité étant pour nous une priorité absolue.

Considérant la progression de plus de 10 % des atteintes aux biens et une augmentation aussi des violences aux personnes entre mai 2013 et mai 2014, d'après les statistiques de l'ONDRP - ce sont les dernières que l'on connaisse -, nous souhaitons attirer l'attention de notre Conseil sur la nécessité :

- de mettre en place une tranche complémentaire du plan de vidéoprotection pour Paris ;
- de retravailler la doctrine d'emploi des agents de surveillance de Paris, afin que certains puissent effectuer des missions de patrouille et d'ilotage dans l'espace public, toujours sous l'autorité du Préfet de police ;
- que l'éclairage public soit mieux rénové, pour résorber les points noirs ;

- que la propreté aussi des rues, qui contribue au maintien de la sécurité dans un secteur, soit améliorée par un certain nombre de dispositifs ;
- que nous disposions d'indicateurs de suivi et d'évaluation en matière de prévention de la délinquance ;
- enfin, que le financement du G.P.I.S. soit amélioré, comme il l'était autrefois, puisque ses dotations ont baissé.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci.

Madame EL KHOMRI, vous avez la parole.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais essayer de répondre sur les différents points.

S'agissant de l'éclairage, vous le savez, je l'ai dit à l'instant, la DVD met en place des dispositifs renforcés inatteignables physiquement chaque fois que le mobilier fait l'objet d'actes de vandalisme. Ces installations sont faites en concertation avec les mairies d'arrondissement. Bien sûr, vous savez que le bureau de prévention situationnelle de la DPP est extrêmement sollicité sur des audits de sécurité et que l'éclairage fait partie de tous les points sur lesquels il travaille, notamment dans le cadre de l'amélioration.

Sachez également que, sur la propreté, outre la brigade verte dont nous avons parlé tout à l'heure avec Mao PÉNINOU, sachez qu'il y a des plans de propreté qui sont travaillés en collaboration avec les mairies d'arrondissement. Il existe, depuis 2009, un copilotage de la propreté qui permet de faire voter le plan local de propreté. Bien évidemment, ceci fait l'objet d'une intervention fine, notamment avec les inspecteurs de sécurité, depuis la réforme de la DPP, où nous avons un responsable de la lutte contre les incivilités dans chaque circonscription, et qui travaille en lien avec l'ensemble des directions.

Sur la vidéoprotection dans les quartiers, comme je vous l'ai déjà dit, en la matière, notre position reste constante. Anne HIDALGO, la Maire de Paris, a rappelé son attachement à ce que le déploiement du plan pour Paris s'inscrive dans une démarche pragmatique de proportionnalité et dans le respect de l'information des habitants. L'installation de nouvelles caméras doit donc être conditionnée aux besoins réels, comme, par exemple, l'aménagement des nouveaux quartiers.

Mais nous aurons l'occasion, au cours d'un débat, justement, que nous allons organiser, de parler de toutes ces questions-là.

Vous mentionnez également dans votre vœu les A.S.P.

Sachez que la Maire de Paris souhaite un engagement avec la Préfecture de police sur la base d'un contrat d'objectifs, pour permettre à la Ville de poursuivre une coopération confiante en se donnant les moyens visibles, identifiés de tous et efficaces. Nous engagerons, bien sûr, dans l'échange global avec le Préfet de police, la question des A.S.P. Nous avons dit au moment du rapport de la Chambre régionale des Comptes, que nous allions, justement dans le cadre du futur contrat parisien de sécurité, préciser la doctrine d'emploi s'agissant des A.S.P.

Ce contrat d'objectifs et de performances nous permettra, avec mes collègues Emmanuel GREGOIRE et Julien BARGETON, de poursuivre et d'enrichir notre dialogue opérationnel et budgétaire de qualité avec la P.P.

Et puis, sur le contrat de sécurité mentionné dans votre vœu, je termine, conformément à la feuille de route fixée par la Maire de Paris : nous engageons, dès à présent, le travail de refonte du contrat parisien de sécurité, pour une signature début 2015. Dans un second temps, il y aura les déclinaisons locales des arrondissements.

Et puis, nous souhaitons également que ce contrat puisse, bien sûr, répondre aux problématiques de l'ensemble des arrondissements, donc que les arrondissements puissent être associés au moment de la rédaction aussi du contrat parisien de sécurité et non pas seulement les déclinaisons locales, et nous souhaitons également dynamiser un peu en travaillant à plus de réunions thématiques dans les arrondissements, peut-être avec les Conseils de quartier en lien avec les commissaires d'arrondissement pour travailler en lien plus direct entre la population et les questions de sécurité.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à retirer ce vœu. Nous ne manquerons pas d'échanger sur l'ensemble de ces points assez rapidement.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Monsieur GOUJON, maintenez-vous ?

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15<sup>e</sup> arrondissement. - Je remercie l'adjointe d'avoir fait des ouvertures sur ce vœu, au moins sur le fond, mais nous le maintenons, cela pourra lui servir de guide pour la mise en œuvre de la politique de la Mairie.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Allez, allez, il est tard...

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 40 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

### **Vœu déposé par le groupe UDI - MODEM relatif au futur aménagement de la gare Maison-Blanche-Paris XIII.**

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Le vœu n° 41 est relatif au futur aménagement de la gare Maison-Blanche dans le 13<sup>e</sup> arrondissement.

Je donne la parole à M. Eric HÉLARD.

**M. Eric HÉLARD**. - Merci, Monsieur le Maire !

Ce vœu concerne effectivement la création de la future gare Maison-Blanche Paris 13 dans le cadre du Grand Paris Express. Elle sera située sur le parvis de la tour Super Italie.

Il va s'agir bien sûr d'une transformation importante pour le quartier et ses habitants, tant par le changement de configuration des lieux que par l'augmentation importante de sa fréquentation.

De nombreux habitants, soucieux de préserver leur tranquillité, nous ont déjà fait part de leurs inquiétudes, notamment sur les problèmes de sécurité fréquemment rencontrés aux abords des gares.

C'est pourquoi, avec Edith GALLOIS, nous souhaitons que la mairie s'engage à prévoir un plan de caméras, de vidéoprotection dans le cadre de l'aménagement de la future gare et de ses abords.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - La parole est à Mme Myriam EL KHOMRI.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je souhaite rappeler le contexte dans lequel a été déposé ce vœu, puisqu'il y a eu une réunion le 3 juin, la première réunion publique de concertation renforcée sur le prolongement de la ligne 14 au sud organisée par la Société du Grand Paris qui est responsable de l'aménagement.

La localisation de la future gare Maison-Blanche, la gestion des travaux, de leurs nuisances, l'aménagement du parvis de la gare étaient au centre des échanges et les habitants sont venus nombreux, je crois près de 250 personnes, pour participer à cette réunion.

L'essentiel des échanges a porté sur les impacts de la future gare. La Société du Grand Paris a précisé que l'architecte de la gare serait choisi en 2015 et que la Mairie serait étroitement associée au travail qui s'engagera.

Je sais que Jérôme COUMET, le maire du 13<sup>e</sup>, se félicite de l'arrivée de cette nouvelle gare dans le 13<sup>e</sup> et que le parvis de la station sera travaillé en étroite collaboration avec les différents acteurs.

S'agissant de la future gare, elle n'appartient pas à la Ville, mais je sais qu'il y aura une étude de sûreté et de sécurité publique et, bien évidemment, il y aura des préconisations dans ce cadre et nous suivrons ces préconisations qui seront données dans ce cadre, mais nous ne sommes absolument ni maîtres d'œuvre ni maîtres d'ouvrage en la matière.

Sur les alentours de la gare, de la même manière, je ne peux me positionner a priori, il y aura une étude de sûreté aussi qui sera mise en place.

C'est ce que j'ai dit à l'instant s'agissant de tout le dispositif de vidéoprotection, c'est à la fois à concilier avec les besoins réels, bien évidemment, donc je vous invite à retirer votre vœu, sachant que ces études de sûreté sont prévues dans l'ensemble de ces aménagements et que, après, il y aura à la fois le travail nécessaire entre la D.P.P., la Préfecture de police et les différents aménageurs.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 41 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

### **Vœu déposé par le groupe UDI - MODEM relatif aux vols et agressions de touristes par des mineurs issus d'Europe de l'Est.**

#### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Les vœux n<sup>os</sup> 42 et 42 bis ont trait aux vols et agressions de touristes.

Monsieur HÉLARD ?

**M. Eric HÉLARD**. - Merci à nouveau, Monsieur le Maire.

Effectivement, vous connaissez le problème hélas récurrent des vols et agressions commis par des mineurs issus d'Europe de l'Est, eux-mêmes d'ailleurs victimes de réseaux criminels, notamment dans les zones à haute fréquentation touristique.

Un travail important et efficace est mené par les différents services de police avec à la clef le démantèlement de certains de ces réseaux, mais, comme le problème est désormais ancien et s'inscrit, hélas, dans la durée, le vœu déposé a pour objet d'obtenir chaque année de la Préfecture de police des informations en séance du Conseil de Paris sur l'évolution de ce type de délinquance et les résultats des actions engagées.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Madame EL KHOMRI ?

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe. - Ce vœu de l'Exécutif, puisque nous allons proposer un vœu de l'Exécutif, s'inscrit à la fois dans les objectifs du plan national de lutte contre la traite des êtres humains qui a été présenté le 15 mai 2014 en Conseil des ministres et qui marque l'engagement du Gouvernement dans le combat contre la traite des êtres humains, en en faisant une priorité de l'Etat.

Il s'agit véritablement de mineurs victimes de traite et auteurs d'actes de délinquance, mais je crois que c'est extrêmement important et on peut lire aussi, à la lumière du plan de sécurisation que nous avons mis en place des touristes avec le Préfet de police et mon collègue au tourisme, Jean-François MARTINS, le 5 juin 2014.

Nous avons également, dans la petite refonte que nous avons faite l'an dernier du contrat parisien de sécurité, parlé des actions que nous pourrions mettre en œuvre à l'égard des mineurs victimes de traite et auteurs d'actes de délinquance. Nous travaillons avec Dominique VERSINI à la mise en place d'un foyer sécurisé qui permettrait de mettre à l'abri ces mineurs justement quand les têtes de réseau sont démantelées par les services de police et de justice. Il convient qu'ils ne soient pas rattrapés par d'autres réseaux, donc de les mettre à l'abri afin de regagner un peu une confiance et aussi, après, leur permettre d'autres horizons.

L'action coordonnée de la police et des magistrats a permis de démanteler près de 10 filières de traite en 2013. Un exemple récent est l'affaire du réseau Hamidovic où Anne HIDALGO était présente au premier délibéré et, après, le procureur a également fait appel, puisque le chef de réseau a été condamné à 12 années de prison, ce n'était que neuf en première instance.

Nous avons encore une affaire plus récente allant jusqu'à huit ans de prison requis la semaine dernière concernant des enfants forcés à voler, dont certains ont d'ailleurs été mis à l'abri.

Ce vœu de l'Exécutif, qui est un peu plus large et un peu plus global, inscrit notre souhait partagé de renforcer la présence d'effectifs sur la voie publique, mais également d'intensifier avec ces partenaires la lutte contre les réseaux à travers le contrat parisien de sécurité, mais également nous commençons à essayer de travailler avec d'autres capitales européennes afin de comparer les bonnes pratiques en la matière et nous demandons, dans le cadre de ce vœu, que le procureur, puisqu'il réunit deux fois par an tous les maires d'arrondissement, qu'il puisse à cette occasion aussi, parce que ce n'est pas qu'un travail des services de police, c'est aussi un travail notamment du procureur de la République, puisse continuer à dresser un bilan des actions judiciaires qui sont menées, c'est pour cela que je vous propose de voter le vœu de l'Exécutif.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. LERNER, au nom du Préfet de police.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE**. - Merci, Monsieur le Maire.

La réponse de l'adjointe au Maire a été extrêmement complète, je me contente simplement de confirmer que la lutte contre la délinquance commise par des ressortissants d'Etats d'origine balkaniques est effectivement une des priorités de la Préfecture de police et c'est d'ailleurs un des cinq axes qui a été retenu lors de la révision du contrat parisien de sécurité ou plutôt lors de la signature de l'avenant au contrat parisien de sécurité.

Dans mon esprit et dans l'esprit du Préfet de police, cet avenant a vocation à faire l'objet d'un bilan annuel et, en tout cas, de faire un bilan extrêmement précis à l'orée de la renégociation du contrat parisien de sécurité qui, n'en doutons pas, comportera également un objectif en matière de lutte contre la délinquance des personnes originaires de pays balkaniques.

Pas de difficulté, bien sûr, en ce qui nous concerne pour échanger très régulièrement sur le bilan de l'action des services de police en la matière.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Monsieur GOUJON, vous avez la parole, pour une explication de vote du groupe UMP.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15<sup>e</sup> arrondissement. - A la lecture du dispositif du vœu, je crains que l'on n'arrive pas aussi facilement que cela à régler cette difficile question.

Quand je lis "réflexion partenariale", "information régulière des élus", "continuer à dresser le bilan des actions", c'est très bien, personne ne peut s'y opposer, mais, quand on sait que l'O.N.D.R.P. a constaté que plus du quart des cambriolages, le tiers des vols à la tire et les deux tiers des vols simples sont le fait d'Européens de l'Est mis en cause à plusieurs reprises, des multi-réitérant dont 40 % de mineurs, je pense que l'on n'est pas tout à fait à la hauteur du sujet...

En revanche, je voudrais citer le Ministre de l'Intérieur de l'époque, Manuel VALLS qui, à l'époque, quand il était Ministre de l'Intérieur, appelait à sortir de l'hypocrisie en affirmant, je le cite, que "les Roms avaient vocation à retourner en Roumanie". C'était la déclaration très officielle du Ministre de l'Intérieur.

Plus récemment encore, M. LE FOLL, dans ses fonctions de porte-parole du Gouvernement, déclarait qu'il fallait "les faire retourner d'où ils viennent", ce qui est assez clair, comme formulation. Je crois que, là, on est assez loin des considérants du vœu.

Je pense que ce n'est pas en créant des villages d'insertion de Roms dans les arrondissements parisiens ou en supprimant, comme vous l'avez fait, les arrêtés anti-mendicité agressive qu'on y arrivera !

Quant aux reconduites à la frontière, elles ont été beaucoup moins nombreuses cette année que l'année dernière.

Je pense que nous ne prenons pas du tout la bonne voie pour traiter cette question difficile en réfléchissant, en informant et en continuant à dresser des bilans qui seront toujours les mêmes, malheureusement, d'année en année si on ne prend pas de mesures plus radicales.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur HÉLARD, maintenez-vous votre vœu ?

**M. Eric HÉLARD**. - Non, je retire mon vœu et je voterai le vœu de l'Exécutif car il complète le mien.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 42 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2014, V. 66).

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la réforme pénale.**

#### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Les vœux n<sup>os</sup> 43 et 43 bis ont trait à la réforme pénale.

Je donne la parole à Danielle SIMONNET, pour une minute maximum.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Oui, Monsieur le Maire.

Le projet de la réforme pénale, dans sa philosophie générale, entend redonner sa place au suivi, à l'accompagnement et déplacer le centre de gravité de la sanction de la prison vers la cité, repenser finalement toute peine de prison comme s'exécutant pour partie en détention et pour partie en milieu ouvert, pour offrir à la société et aux condamnés de meilleures perspectives de réinsertion.

Cette philosophie-là, bien évidemment, j'y suis favorable, mais le projet de la réforme pénale contient également des dispositions donnant aux élus locaux la possibilité d'avoir accès à des dossiers nominatifs de condamnés, de donner des instructions à la Justice pour que telle personne soit plus étroitement surveillée.

Par exemple, le bulletin n° 1 des casiers judiciaires, jusqu'ici réservé aux magistrats, leur serait donc accessible, ainsi que les expertises psychologiques. Et cela, mes chers collègues, je trouve cela extrêmement grave. C'est pour cela qu'alors que le débat a déjà commencé à l'Assemblée nationale et qu'il y a déjà des modifications possibles, je souhaite, à travers ce vœu, que le Conseil de Paris émette le vœu, que la Maire de Paris interpelle le Gouvernement, afin que les articles 15 et 15 quinquies, 17 du projet de loi soient retirés, afin que ces droits-là ne soient pas accordés aux élus et aux collectivités.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - La parole est à Mme Myriam EL KHOMRI.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai souhaité proposer un vœu de l'Exécutif qui nous permet de communiquer aussi sur ce que nous faisons en matière de lutte contre la récidive à la Ville de Paris, puisque l'occasion de votre vœu nous le permet.

S'agissant du débat parlementaire, vous le savez, le débat parlementaire n'est pas clos. Le projet de loi de réforme pénale adopté en première lecture à l'assemblée le 10 juin dernier sera examiné par le Sénat à partir du 24 juin. Ce projet de loi concerne notamment le principe de l'individualisation des peines, la création pour tous les délits d'une nouvelle peine, la contrainte pénale, et vise à lutter contre les sorties sèches de prison. Il va permettre - à mon avis, et j'en suis sûre - d'amplifier les actions de la Ville en matière de lutte contre la récidive.

Paris - vous le savez - développe de nombreuses actions. Je voudrais dire qu'on a accueilli près de 30 % des personnes qui ont des peines de travail d'intérêt général au sein des services municipaux. Et puis, la Maire de Paris m'a demandée d'amplifier encore ce type d'accueil dans les différents services, et j'invite d'ailleurs tous mes collègues adjoints ou tous les maires d'arrondissement à créer des fiches de postes pour accueillir des personnes en T.I.G.

Nous avons également travaillé dans le cadre d'un plan de lutte contre la récidive en créant des missions adaptées le soir, le week-end. Nous avons mis en place un dispositif "Vélib, tu casses, tu ré pares", destiné à augmenter la réparation pénale. J'ai approché également EVEZA pour faire de même dans le cadre de l'éclairage public. Et puis, nous avons mis en place des chantiers municipaux d'insertion, notamment dans le cadre d'aménagement de peines, semi-libertés, sursis, et cela permet à des personnes de participer à des activités professionnalisantes au sein des espaces verts de la Ville, avec un volet formation et un accompagnement social.

Nous avons également créé des postes de la mission locale au sein des prisons de Fleury et de Fresnes, justement pour éviter les sorties sèches de prison. Donc, à la place qui est la nôtre, à celle du Conseil de Paris, et

non pas une des deux assemblées, je voudrais, pour ma part, émettre le vœu, plutôt que nous participions aux nouvelles dispositions du projet de loi de réforme pénale, parce que nous pouvons prendre notre place, bien sûr, dans les mesures d'obligation qui peuvent être mises en œuvre, notamment sur l'accueil de certaines personnes au sein des services municipaux.

Nous pouvons également étendre les dispositifs "Vélib, tu casses, tu ré pares". J'en ai parlé, mais je voudrais aussi, parce que je pense que cette réforme ne peut être... En tout cas, le sens de la réforme, pour moi, est une très bonne chose, mais ne pourra être efficace que si le service pénitentiaire d'insertion et de probation a les moyens de la mettre en œuvre, et c'est pour cela que nous demandons bien sûr au Gouvernement de donner les moyens au service pénitentiaire d'insertion et de probation.

Et puis, par ailleurs, je suis sûre que la discussion au Sénat permettra d'améliorer ce qui doit l'être dans le texte.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Monsieur GOUJON, pour une explication de vote.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Je pensais qu'il y aurait une intervention de M. le Représentant du Préfet de police, qui me semble assez concerné par la réforme pénale, mais non ?

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Il se prononce rarement sur les réformes en cours, le Préfet de police.

Monsieur GOUJON, la parole est à vous.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Là, il s'est prononcé sur beaucoup de choses. En tout cas, il y a beaucoup de débats dans cette instance qui n'ont parfois pas trop de rapport avec l'objet et la vocation de notre Conseil, mais là, je crois devoir faire remarquer que le Conseil de Paris n'est pas législateur, donc je ferai un peu la même réponse que celle que vous avez faite par rapport à la non-réponse du Préfet. Et je ne vois pas très bien comment le Conseil peut adresser des directives, voire des invectives, aux parlementaires. C'est la raison pour laquelle nous ne prendrons pas part au vote, bien sûr.

Mais sur le fond, un mot, quand même, parce que quand on lit dans le considérant qu'il "serait dangereux de vouloir donner des gages de fermeté", c'est une phrase que je livre à la méditation, quand même, des Parisiens, et qui démontre la gêne, l'embarras de punir, qui est celle de la gauche de cet hémicycle, à laquelle je rappellerai quand même que la contrainte pénale va tout simplement conduire à la libération de 20 à 25.000 détenus, condamnés pour des actes d'une particulière gravité !

Parce que, par exemple, dans un premier temps, punis jusqu'à cinq ans de prison, ce sont quand même des atteintes sexuelles, des violences physiques, des circonstances aggravantes d'attaque d'une personne vulnérable, et ces personnes-là ne seront plus mises en détention. Et à partir de 2017, puisque cela a été voté aussi par l'Assemblée nationale, cette contrainte pénale, substitut à la prison, donc, en quelque sorte, sera appliquée à tous les délits sans exception, c'est-à-dire ceux punissables de dix ans de prison. Alors, là, il s'agit d'atteintes sexuelles sur mineurs, de préparation d'actes terroristes, de trafics de stupéfiants. Voilà ce qui a été voté...

Je voulais simplement évoquer... A partir du moment où il y a vœu, vous me permettrez de donner la position de notre groupe, même si cela vous gêne.

Et un dernier mot, si je peux encore dire un tout petit mot, si on ne couvre pas ma voix avec ces vociférations, c'est que nous ne sommes pas du tout hostiles aux alternatives aux peines de prison, bien sûr, puisqu'elles ont été considérablement augmentées ces dernières années, même sous le Gouvernement précédent, mais il faut quand même savoir que près de la moitié des personnes placées sous-main de justice par des mesures alternatives récidivent, néanmoins, et que le Conseil d'Etat lui-même, dans l'étude d'impact sur ce projet...

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - S'il vous plaît, mes chers collègues. Il est 23 heures 15. Si on peut éviter les propos polémiques à cette heure-là, je pense que cela arrangera tout le monde.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Vous savez, ce n'est pas moi qui ai lancé la polémique, c'est le vœu qui a été déposé.

Je finis ma phrase... Je ne sais pas. Vous allez peut-être aussi contester le Conseil d'Etat qui, dans l'étude d'impact sur ce projet de loi, relevait l'insuffisance des moyens qui seront mis en œuvre par la Chancellerie pour assurer le suivi futur des personnes libérées. Malgré le recrutement d'un certain nombre de personnels de probation, il en manquera encore énormément, et la plupart de ces personnes ne seront absolument pas suivies pour ces peines de substitution.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Madame SIMONNET, j'imagine que vous maintenez votre vœu ?

**Mme Danielle SIMONNET.** - Hors de question ! Cette mesure aurait été prise sous Nicolas SARKOZY, vous auriez tous hurlé. Vous auriez tous hurlé ! Imaginez une ville Front National...

**M. Mao PÉNINOU,** adjoint, président. - Je vous demandais si vous mainteniez votre vœu.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Imaginez les villes Front National, que les élus locaux puissent avoir accès aux dossiers nominatifs !

Donc oui, cela concerne notre collectivité.

**M. Mao PÉNINOU,** adjoint, président. - Donc vous maintenez votre vœu, Madame SIMONNET.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 43, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 43 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2014, V. 67).

### **Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à la démocratie locale et à la participation citoyenne dans le 17e.**

**M. Mao PÉNINOU,** adjoint, président. - Le dernier vœu de la 5e Commission, le vœu n° 44, est relatif à la démocratie locale et à la participation citoyenne dans le 17e arrondissement.

La parole est à M. Patrick KLUGMAN.

**M. Patrick KLUGMAN,** adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Oui, le vent de la démocratie qui souffle dans tout Paris, vent renouvelé sous l'impulsion de l'excellente Pauline VÉRON, mérite effectivement de passer partout, y compris dans le 17e arrondissement.

Nous souhaiterions donc que le 17e arrondissement s'inscrive pleinement dans la nouvelle dynamique, présentée au dernier Conseil de Paris et adoptée par notre Conseil, c'est-à-dire que le 17e relaye plus largement les consultations organisées par la Mairie de Paris sur les grands projets structurants pour l'arrondissement ; qu'il s'implique pleinement dans la concertation qui va être ouverte sur la charte parisienne de la participation ; qu'il soit mis fin à la présidence des conseils de quartier et à la définition de l'ordre du jour par les élus au profit des collectifs d'habitants ; que les missions des conseils de quartier incluent la tranquillité et la propreté - excusez-moi, je lis et je modifie en même temps - ; que soit expérimentée dès l'automne 2014 la procédure de consultation des habitants de l'arrondissement sur le budget d'investissement, c'est-à-dire, le budget participatif ; et que soient réunis une fois par an l'ensemble des conseils de quartiers pour définir une charte d'engagement entre la mairie d'arrondissement et les C.C.Q.

Nous avons décidé ensemble que le tout Paris puisse trouver application dans le 17e arrondissement. C'est ce que nous avons vainement demandé au Conseil d'arrondissement et que nous demandons au Conseil de Paris d'adopter.

**M. Mao PÉNINOU,** adjoint, président. - Merci.

Mme Pauline VÉRON a la parole.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe. - Je remercie les élus socialistes du 17<sup>e</sup> arrondissement qui sont à l'initiative de ce vœu, notamment Annick LEPETIT et Patrick KLUGMAN. Ce vœu s'inscrit en parfaite cohérence avec la politique que nous comptons mener et que nous menons en matière de démocratie locale et de participation citoyenne durant la mandature, que ce soit la large concertation sur la modernisation de la charte parisienne de la participation, que ce soit la mise en œuvre dans chaque arrondissement de la réforme des conseils de quartier afin que ce soient des lieux de démocratie locale renouvelée qui permettent la participation de tous avec la fin de la présidence des conseils de quartier et de la définition de l'ordre du jour par les élus.

Enfin, nous allons mettre en place un budget participatif : 5 % du budget d'investissement de la Ville de Paris sera décidé par les Parisiens, avec une enveloppe parisienne et une enveloppe localisée au niveau des arrondissements. Nous souhaitons que dès 2015, les arrondissements se saisissent de cette opportunité et participent à la mise en place de ce budget participatif. Ce vœu s'inscrit donc dans la dynamique de notre politique volontariste en faveur du renouvellement des modalités du dialogue entre les élus et les citoyens, dialogue plus ouvert et plus transparent. Vous l'aurez compris, je donne donc un avis favorable à ce vœu.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 44.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2014, V. 68).

### **2014 SG 1017 Subvention (54.000 euros) et convention avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Paris (CIDFF de Paris) (10e).**

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Nous passons à la 6<sup>e</sup> Commission et nous commençons par le projet de délibération SG 1017 : subvention et convention avec le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles de Paris.

La parole est à Mme Marinette BACHE.

**Mme Marinette BACHE**. - Merci. Je vais en effet prendre quelques minutes sur ce projet de délibération pour saluer la subvention qu'il nous est proposé de voter pour le C.I.D.F.F. de Paris. Il faut insister sur l'excellent travail de cette association en matière de défense et de promotion des droits des femmes.

Au début, le C.I.D.F.F. avait essentiellement un rôle d'accueil, d'écoute, d'information, d'orientation en fonction des demandes sur des sujets juridique, professionnel, économique, social ou familial, avec pour objet de développer l'autonomie des femmes et l'égalité hommes femmes. Missions auxquelles j'accorde toute l'importance qu'elles méritent, mais missions qui doivent aujourd'hui être complétées par des actions contre toutes les formes de violence conjugale et familiale.

A l'appui de cela, je ne donnerai qu'un seul chiffre. Dans mon arrondissement, le 20<sup>e</sup>, lors du seul premier trimestre de cette année, notre point d'accès au droit a reçu 171 personnes pour ce type de violence. Outre le fait que je saisis cette occasion pour saluer le travail des agents d'accueil de ce PAD, qui sont d'une grande compétence dans leur manière de recevoir ces femmes souvent en détresse, je veux souligner combien ce nombre est parlant.

Lors de la mandature précédente, nous avons, avec l'appui de la Municipalité, augmenté la fréquence de permanences du C.I.D.F.F. dans notre arrondissement. Hélas, nous voyons que cela était basé sur une bonne analyse de l'évolution de ce type de violences. Le cas du 20<sup>e</sup> n'est pas unique, aussi je me réjouis pour l'ensemble des femmes parisiennes que le C.I.D.F.F. puisse également intervenir dans les 10<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> arrondissements par l'intermédiaire des maisons de la justice et du droit, et dans les 13<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements, par l'intermédiaire de P.A.D.

En 2013, comme l'année précédente, plus de 4.500 personnes ont reçu une information de la part du C.I.D.F.F. et pour près de la moitié, pour des violences conjugales. Elles ont pu bénéficier de la grande expertise acquise par cette association, notamment en ce qui concerne l'ordonnance de protection mise en place dans le cadre de la loi de 2010 relative aux violences faites aux femmes. Cette subvention servira à ce que le C.I.D.F.F. puisse poursuivre son action en direction de ces femmes, en particulier en augmentant ses partenariats avec les M.J.D. et les P.A.D., avec diverses associations et les services sociaux parisiens.

Nous savons tous que la crise que nous traversons touche en premier lieu les publics fragiles : c'est le cas des femmes vivant dans les quartiers sensibles. Je voulais donc me réjouir de la priorité qui leur est ainsi donnée et je vous invite à voter cette subvention.

Je vous remercie.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Hélène BIDARD.

**Mme Hélène BIDARD**, adjointe. - Une des conditions pour atteindre l'égalité femmes/hommes est de favoriser l'accès des femmes à l'information sur leurs droits : droits existant lors d'un divorce, droits de la famille, du travail, droits des étrangers, droit au logement, droit à la santé. Quel meilleur barrage contre les violences que la connaissance de ses droits et des structures pouvant l'accompagner pour une femme qui est en plein ou au bord d'être dans la spirale des violences conjugales ?

Quel meilleur moyen de s'affirmer en tant que femme dans la société ou dans le monde du travail que la connaissance des droits à l'égalité avec les hommes, dans tous les domaines de la vie. Si cela semble être une évidence pour beaucoup, ce n'est malheureusement pas le cas pour une majorité des femmes. Dans ce contexte, le C.I.D.F.F. est un des partenaires privilégiés de la Ville et il remplit cette mission essentielle d'accès aux droits.

En effet, comme le rappelle le projet de délibération, les permanences des juristes du C.I.D.F.F. assurent une information juridique confidentielle et gratuite sur le territoire parisien. En 2013, comme en 2012, 4.500 femmes ont été informées, dont près de la moitié sur des questions de violences dans le couple.

Le C.I.D.F.F. mène un travail de collaboration efficace avec la justice et la Préfecture, participant aux différents dispositifs existants, mais aussi en innovant avec des actions collectives telles que Femme citoyenne et active. C'est pourquoi nous réaffirmons avec cette subvention l'importance que nous accordons au travail du C.I.D.F.F. Je vous remercie, Marinette BACHE, de nous permettre de mettre un accent sur le travail de la Ville et de ses partenaires.

Plus de 2.000 femmes, c'est beaucoup et c'est peu. Beaucoup parce que c'est toujours trop de cas de violence, et trop peu parce qu'on est loin de s'adresser à tous ces cas, malheureusement. Pouvez-vous demander un peu de silence du côté de l'UMP ?

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Oui, ce serait bien que l'ensemble de nos collègues puissent faire silence.

**Mme Hélène BIDARD**, adjointe. - Le sujet est important. Le C.I.D.F.F. évoque une recrudescence de demandes sur les questions concernant les violences faites aux femmes lors de permanences du C.I.D.F.F. de certains arrondissements. Marinette a évoqué les chiffres du 20e arrondissement.

Vous parliez de compléter les missions du C.D.I.F.F. Précisément, c'est cela qui justifie d'autant plus la décision unanime de notre Conseil de lutter contre les violences faites aux femmes avec l'instauration d'un observatoire parisien contre les violences faites aux femmes. L'un de ses premiers objectifs, avec l'appui de l'ensemble des partenaires de l'Etat et les associatifs, sera d'établir un diagnostic chiffré des situations de violence.

Ces données permettront d'établir une politique publique au plus près des réalités en termes d'accompagnement, mais aussi de prévention. Par ailleurs, je me félicite de l'engagement et du soutien de tous les groupes pour la création de cet observatoire contre les violences faites aux femmes. S'il y a bien un sujet qui fasse l'unanimité, c'est celui de la lutte contre les violences faites aux femmes et également intrafamiliales. Je souhaite vivement que cela continue, non pas pour nous, mais pour nous permettre de mettre en place les politiques publiques les plus efficaces possible.

Je vous remercie.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci, Hélène BIDARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 1017.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2014, SG 1017).

### **2014 DFPE 1168 Subvention (100.000 euros) et convention avec l'association "Cabane à Jeux" pour le fonctionnement de la ludothèque Denise Garon (13e).**

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DFPE 1168. Subvention et convention avec l'association "Cabane à Jeux" pour le fonctionnement de la ludothèque Denise Garon dans le 13e arrondissement.

La parole est à Aurélie SOLANS pour cinq minutes maximum.

**Mme Aurélie SOLANS**. - La ludothèque Denise Garon, gérée par l'association "Cabane à Jeux", accueille depuis 2012 un public familial diversifié du 13e arrondissement. Sa fréquentation a connu une progression constante. Elle s'inscrit dans un courant d'éducation populaire d'ouvertures de ludothèques en France que nous soutenons et avec lequel nous partageons des valeurs fondamentales comme l'autonomie et l'émancipation.

Le jeu de société est un vecteur très important de socialisation. Il est pour les enfants, y compris ceux en échec scolaire ou encore ayant des troubles du comportement, un support de développement adéquat. Les ludothèques, par leur implantation dans la vie d'un quartier, offrent aux familles à proximité des lieux de rencontre, de partage et d'échange.

Pour ces raisons, le développement de ludothèques par les collectivités locales est un outil indispensable et complémentaire des lieux culturels existant dans nos quartiers, en particulier les bibliothèques municipales. L'intérêt pour le jeu de société ne cesse de croître, les salons de jeux de société sont de plus en plus nombreux en France et leur audience de plus en plus grande. L'engouement actuel pour le jeu de société touche les enfants, mais aussi les adultes. Les ludothèques rendent accessibles au plus grand nombre l'actualité des jeux, avec un travail de sélection de qualité qui s'adresse à toutes les générations. Le prêt de jeux est une composante essentielle de l'activité des ludothèques en France. Parce que le prêt nécessite un fond de jeux et du temps de travail salarié important pour l'assurer, notre Municipalité pourrait, à l'image des communes à proximité comme Saint-Denis qui dispose de la plus grande ludothèque de France, porter des projets de ludothèque d'envergure qui systématisent une activité de prêt.

Nous votons donc, après ces remarques, la subvention à la ludothèque Denise Garon.

Je vous remercie.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci, Madame SOLANS.

La parole est à Mme Dominique VERSINI pour vous répondre.

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je remercie Aurélie SOLANS pour l'hommage qu'elle rend aux ludothèques et je partage totalement son point de vue sur l'utilité des ludothèques, ce qu'elles apportent aux familles, aux enfants et, effectivement, Paris a la chance de compter six ludothèques, la dernière étant celle située en plein-air sur la place de la République, "L'R de famille", et également une septième ludothèque est en cours de réalisation dans le 19e arrondissement dans le cadre du projet d'aménagement de la halle Secrétan qui ouvrira à l'automne 2015.

Effectivement, comme vous l'avez dit, ces ludothèques sont des lieux vraiment remarquables parce qu'elles favorisent d'abord le lien intergénérationnel. Ce sont des lieux dans lesquels les parents, les enfants et les grands-parents viennent justement pour s'approprier le jeu.

Pour les enfants, effectivement, le jeu est fondamental et, en tant qu'ancienne défenseur des enfants, je ne peux que dire que l'enfant a le droit de jouer, parmi tous ses droits fondamentaux, c'est un des droits que Claire BRISSET avait beaucoup défendu dans son dernier mandat.

Pour dire aussi que ce sont des équipements de proximité qui sont faciles d'accès et qui sont aussi très peu chers pour les familles, l'inscription annuelle allant de 10 à 30 euros par famille, ce qui est aussi très intéressant.

Chaque ludothèque peut proposer entre 2.000 à 3.000 références de jeu. C'est vraiment important, on voit comme vous le disiez que le jeu tient une place extrêmement importante dans la société.

Le jeu permet aussi, à travers ces ludothèques, pour moi c'est aussi un véritable outil de lutte contre l'exclusion, parce que cela permet à des enfants d'avoir accès à des jeux auxquels ils n'auraient pas forcément accès du fait des moyens de leurs parents.

Enfin, les ludothèques assurent des prêts de jeux et de jouets, aussi bien aux familles qu'aux professionnels de la petite enfance qui gardent des enfants chez eux ou dans des structures collectives.

Enfin, pour terminer, sachez que la Ville a consacré 395.000 euros au fonctionnement des six ludothèques existantes. C'est la subvention à partir de laquelle vous préconisiez ce développement du jeu que je soutiens également comme vous, "la Cabane à Jeux" se verra attribuer une subvention de 100.000 euros pour le fonctionnement de cette ludothèque.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci, Madame VERSINI.

Monsieur TIBERI ?

**M. Dominique TIBERI**. - Merci, je vous prie de m'excuser d'intervenir au dernier moment.

De ce que j'ai entendu, je suis tout à fait favorable, mais cela correspond assez mal à la réalité parce que, dans le 5e, nous avons deux ludothèques et on nous les a fermées depuis 2011.

Il y a un discours que j'entends et que j'approuve, qui me convient, et il y a une réalité qui me gêne plus et je le regrette.

Merci.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 1168.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2014, DFPE 1168).

### **2014 DFPE 1242 Subvention (72.000 euros) et convention pluriannuelle avec l'association Ecole Normale Sociale (18e) pour la ludothèque Torcy.**

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Le projet de délibération DFPE 1242 concerne une subvention à l'Ecole normale sociale dans le 18e arrondissement pour la ludothèque de Torcy.

Monsieur BOURNAZEL, vous avez la parole.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis intervenu au Conseil d'arrondissement et je voudrais le refaire ici au Conseil de Paris concernant la ludothèque de l'espace Torcy, l'Ecole normale sociale qui est située dans un quartier populaire de Paris, du 18e, et qui avait jusqu'à aujourd'hui une subvention de 80.000 euros et, aujourd'hui, on veut lui accorder 72.000 euros.

Nous avons fait dans le passé un certain nombre de propositions de réduction du train de vie de l'Hôtel de Ville et, donc, nous sommes légitimes, sur ce cas d'espèce, à demander à ce que cette subvention revienne à 80.000 euros.

Pourquoi ?

Parce que le travail qui est fait à l'espace Torcy est formidable : "bains de langue" pour parents jamais scolarisés, accueil des enfants de moins de six ans, accueil des enfants de plus de six ans, accueil du public handicapé, accompagnement à la scolarité, nouveaux créneaux pour les familles maintenant qui a été mis en place, animations hors les murs nombreuses, fêtes internationales du jeu ou encore différentes soirées jeux ; soit plus de 35 heures d'activité par semaine sur une amplitude de plus de 42 heures de travail dans cet espace.

Je voudrais vous donner simplement pour lecture et pour que ce soit au Bulletin municipal officiel les chiffres réels du travail de l'espace Torcy.

Chaque semaine, la ludothèque propose 35 heures d'activité. La différence sur l'amplitude est consacrée aux réunions d'équipe, évidemment.

En 2013, la ludothèque a reçu 10 familles dans les "bains de langue", 2.231 visites d'enfants de moins de six ans accompagnés par 1.471 adultes dans le cadre de l'accueil libre, 1.012 visites d'enfants de plus de six ans, 126 visites de personnes handicapées, près de 3.500 visites pour l'animation hors les murs et la fête internationale du jeu, 300 enfants sur le créneau jeux en informatique et 450 pour l'accueil complémentaire à l'accompagnement à la scolarité.

Si nous avons besoin, dans un quartier populaire, d'une association, c'est bien de celle-ci, si c'est bien le travail de l'Ecole normale sociale qui a pu aider de nombreuses familles, c'est bien dans ce quartier et je demande, dans l'intérêt général, Madame la Maire, puisque c'est à vous que je m'adresse, Madame VERSINI, de prendre l'engagement de revenir sur les 8.000 euros manquants.

Je vous remercie.

**M. Mao PÉNINO**, adjoint, président. - Madame VERSINI ?

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Effectivement, je vais vous répondre sur la question de la subvention qui est attribuée à la ludothèque Torcy.

Il faut que vous sachiez que la moyenne des subventions qui est attribuée aux ludothèques à Paris est aux environs de 56.000 euros et que la ludothèque Torcy est l'une des deux ludothèques les plus soutenues par la Ville.

Effectivement, vous avez souligné toute la qualité des activités de la ludothèque Torcy et ce n'est pas remis en question. Il est vrai que la subvention sera diminuée de 8.000 euros.

Pourquoi ? Pour deux raisons. La première, c'est aussi une analyse qui a pu être faite de l'activité des différentes ludothèques, du nombre de visites qui sont faites dans la ludothèque et, au regard du nombre de visites qui sont faites par rapport à d'autres ludothèques, il est tout à fait cohérent, dans une bonne gestion des deniers publics, de donner une subvention qui est proportionnelle à l'activité qui est réalisée, d'autant que je tiens à rappeler que l'association reçoit au titre de toutes les actions que vous avez décrites, autres que la ludothèque, différents autres financements de la Ville du côté de la DDEES et du côté de la DASES au titre de la politique de la ville et de la mairie du 18e.

Par contre, ce qui va permettre de compenser le déficit que vous soutenez et permettre à l'association aussi de diversifier ses financements au titre de la ludothèque, c'est que nous nous sommes aperçus que la ludothèque Torcy n'est pas inscrite dans le contrat "enfance et jeunesse" de la C.A.F., contrairement aux autres ludothèques et qu'il est important, donc, que cette ludothèque puisse s'inscrire afin de diversifier ses financements au titre de la ludothèque.

Nous avons eu un point avec l'association qui a répondu favorablement et nous organisons une réunion à mon cabinet ou en mairie du 18e le 1er juillet avec l'association et les services pour accompagner l'association dans ses démarches et lui permettre d'être inscrite dans le contrat "enfance et jeunesse" de la C.A.F.

Ainsi, non seulement la ludothèque ne verra pas une baisse de ses subventions générales, mais au contraire elle bénéficiera de subventions de la part de la C.A.F. qui lui permettront très certainement même de dépasser le montant des subventions actuelles.

Peut-être une mauvaise nouvelle, mais aussi une bonne nouvelle, car nous souhaitons vraiment travailler dans ce sens et l'association l'a parfaitement compris, d'ailleurs.

**M. Mao PÉNINO**, adjoint, président. - Merci, Madame VERSINI.

Je donne la parole à M. Pascal JULIEN, pour une explication de vote rapide.

**M. Pascal JULIEN**. - M. BOURNAZEL a posé une question dont il avait déjà la réponse parce qu'en conseil d'arrondissement, il lui a été expliqué par l'adjointe en charge de la petite enfance ce qui vient d'être dit ici par Mme VERSINI. C'est donc vraiment une question posée pour dire "j'existe".

Par ailleurs...

**M. Mao PÉNINO**, adjoint, président. - Monsieur JULIEN, je vous arrête là.

Monsieur JULIEN, ceci ne constitue pas une explication de vote. Je suis obligé de vous arrêter.

**M. Pascal JULIEN**. - Oui, mais c'est nous qui le subissons en Conseil d'arrondissement chaque fois.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Monsieur JULIEN, ceci ne constitue pas une explication de vote. Je suis obligé de vous arrêter.

**M. Pascal JULIEN**. - Voilà pourquoi nous allons voter pour cette subvention.

Nous voterons pour cette subvention parce que, précisément, elle...

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Monsieur JULIEN, ceci n'est pas une explication de vote. Je vous ai coupé votre micro.

Que ce soit clair pour l'ensemble de cette mandature et l'ensemble des groupes : les explications de vote sont des explications de vote et pas des rebonds sur les interventions précédentes.

**M. David BELLARD**. - Nous demandons une suspension de séance.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Suspension de séance de 2 minutes.

### **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à vingt-trois heures quarante minutes, est reprise à vingt-trois heures quarante-deux minutes, sous la présidence de M. Mao PÉNINOU, adjoint).*

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Nous reprenons nos travaux.

### **2014 DFPE 1242 - Subvention (72.000 euros) et convention pluriannuelle avec l'association Ecole Normale Sociale (18e) pour la ludothèque Torcy (suite).**

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 1242.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DFPE 1242).

### **2014 DASCO 1002 - Livres jeunesse, manuels et ouvrages scolaires, CD et DVD pédagogiques, ouvrages spécialisés pour la Ville et le Département de Paris – Marché de fourniture-Modalités de passation et d'attribution.**

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Nous passons à la 7e Commission, le projet de délibération DASCO 1002 : livres jeunesse, manuels et ouvrages scolaires, CD et DVD.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour 5 minutes.

**Mme Danielle SIMONNET**. - J'exprime ma totale solidarité avec mon voisin parce que je suis quand même choquée qu'il y ait eu deux poids deux mesures.

Voilà !

Sur ce projet de délibération, vous m'avez entendue par ailleurs cet après-midi, donc je n'ai rien à rajouter par rapport à ce que j'ai déjà pu dire.

Je m'abstiendrai sur ce projet de délibération.

Et je regrette, une fois de plus, que mon vœu rattaché ne soit pas présenté.

Je vous remercie.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Alexandra CORDEBARD.

**Mme Alexandra CORDEBARD.** - J'enchaîne avec plaisir.

Il s'agit là - on en a parlé tout à l'heure - d'un projet de délibération important qui doit permettre d'alimenter les écoles de Paris en ouvrages.

C'est bien de cela dont il s'agit, non ? Voilà !

Je vous propose, à ce stade, de le voter puisqu'il permettra de faire en sorte que l'ensemble des écoles soient équipées en ouvrages scolaires et en ouvrages de bibliothèque.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 1002.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DASCO 1002).

**Vœu déposé par les groupes SOCA, PCF-FG, GEP et RG-CI relatif à la préparation de la rentrée scolaire.**

**Vœu déposé par les groupes SOCA, PCF-FG et GEP relatif à l'ouverture de 5 classes dans les écoles du 12e arrondissement.**

**Vœu déposé par le groupe SOCA relatif aux conditions de la réussite scolaire et éducative dans le 14e arrondissement.**

**Vœu déposé par M. DAGNAUD, M. NORDMAN, M. TINTI et Mme SOLANS relatif à la préparation de la rentrée scolaire dans le 19e arrondissement.**

**Vœu déposé par le groupe SOCA relatif aux équipes de professeurs des écoles remplaçants dans les écoles primaires du 20e arrondissement.**

**Vœu déposé par le groupe UMP relatif au risque de fermeture de classes dans deux écoles maternelles du 5e arrondissement.**

**Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au remplacement des enseignants absents dans les écoles.**

**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen des vœux n° 45, n° 46, n° 47, n° 48, n° 49, n° 50, n° 51 et n° 51 bis qui ont trait à la préparation de la rentrée scolaire.

Je donne la parole à Annick OLIVIER, pour une minute. Ensuite, Carine PETIT, François DAGNAUD.

On prend au fur et à mesure.

Annick OLIVIER, déjà !

**Mme Annick OLIVIER.** - Au vu des propositions présentées au C.D.E.N. prochain, nous considérons que, pour le moment, le compte n'y est pas. La refondation de l'école est une priorité nationale impliquant une mobilisation des moyens. Or, ces propositions ne prennent pas en compte la dynamique démographique parisienne, se traduisant par des augmentations d'effectifs dans de nombreux quartiers, notamment dans des classes où s'acquièrent les bases en lecture, écriture et calcul. Les seuils préconisés par l'Education nationale doivent être respectés.

Ce respect est encore plus nécessaire dans les écoles accueillant des enfants en difficulté scolaire et/ou sociale.

Par ailleurs, les difficultés rencontrées toute l'année pour remplacer les enseignants absents appellent une réponse forte pour assurer ces remplacements et leur stabilité, afin d'éviter les défilés de remplaçants préjudiciables aux acquisitions des enfants.

Nous demandons également que les futurs besoins des quartiers où ont lieu des opérations de réaménagement fassent l'objet d'une programmation spécifique.

Ce sont, sans reprendre tous les considérants puisque vous les avez, les points qui me paraissent essentiels pour expliquer que nous présentons ce vœu.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci.

Ensuite, la parole est à Mme BARATTI-ELBAZ.

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ**, maire du 12e arrondissement. - Comme beaucoup de mes collègues maires d'arrondissement, nous avons voté en Conseil d'arrondissement, à l'initiative de l'ensemble des groupes de la Majorité, un vœu demandant des ouvertures de classes dans notre arrondissement, compte tenu de la dynamique démographique du 12e arrondissement et de la livraison de nombreux logements.

Pour gagner du temps, je vous annonce que je me satisfais pleinement du vœu de l'Exécutif.

Merci.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - La parole est à Mme Carine PETIT.

**Mme Carine PETIT**, maire du 14e arrondissement. - Comme ma collègue du 12e et j'ajoute, pour le 14e arrondissement, que la proposition qui est faite aujourd'hui pour le C.D.E.N. du 18 juin prochain, pour le 14e arrondissement, ne nous satisfait pas, puisque la régulation est proposée sur deux écoles en quartier prioritaire.

Nous ne sommes pas satisfaits de cette proposition et nous comptons sur un vote unanime de ce Conseil pour porter plus fort nos demandes pour les écoliers parisiens.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Nicolas NORDMAN.

**M. Nicolas NORDMAN**. - Merci.

Dans la suite de ce qui vient d'être dit par mes collègues, il s'agit d'un vœu que nous avons présenté en conseil d'arrondissement et qui a été déposé par l'ensemble des groupes de la Majorité pour à la fois partager et relayer les inquiétudes de la communauté scolaire d'un certain nombre d'écoles de l'arrondissement, ainsi que des parents, notamment au vu des propositions qui ont été faites par l'Académie de fermeture de quatre classes dans l'arrondissement : il s'agit des classes des maternelles Général Brunet et Cité Lepage, des écoles élémentaires Ourcq A et 40 bis Manin.

Nous demandons que ces propositions de fermeture soient reconsidérées, au vu d'un certain nombre de critères, notamment la difficulté de certaines de ces écoles, la présence dans ces écoles d'élèves de familles en grande difficulté mais aussi la présence de classes particulières, notamment UP2A et CLIS, ce qui motive le fait que nous demandons au directeur de l'Académie de reconsidérer cette proposition.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci.

J'avais un vœu déposé par Mme CALANDRA.

**Mme Frédérique CALANDRA**, maire du 20e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Le 20e arrondissement souhaite attirer l'attention sur la pénurie des remplaçantes dans les écoles et les collèges du 20e arrondissement. On a des cas emblématiques, comme la maternelle Maraîchers ou l'élémentaire 104 Belleville, mais le problème s'étend aussi à de nombreuses autres écoles et le constat des équipes pédagogiques et des parents est unanime.

C'est pourquoi nous demandons au Conseil de Paris d'interpeller le Rectorat sur ce point afin que les élèves n'aient plus à subir ces situations qui déstabilisent leur scolarité, le fonctionnement de nos écoles et de nos collèges. Merci.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5<sup>e</sup> arrondissement. - Monsieur le Maire, je voulais appeler très solennellement l'attention de l'Exécutif à l'avant-veille, et même à la veille du CDEN du 18 juin sur les risques de fermeture de classe dans deux écoles maternelles du 5<sup>e</sup> arrondissement. Cela concerne l'école maternelle du 22 rue des Lyonnais et celle du 242, rue Saint-Jacques. Or, ces deux écoles connaissent des évolutions d'effectifs de jour en jour : rue des Lyonnais, l'effectif attendu est de 173 élèves ; il était de 168 dans les échanges avec le rectorat il y a encore quelques jours, auxquels il convient d'ajouter la dérogation entrant. Le seuil de fermeture est à 180 pour l'école maternelle Saint-Jacques et l'effectif attendu est de 164 élèves.

On avait évoqué moins d'élèves dans nos échanges avec le Rectorat il y a quelques jours, et le seuil de fermeture est à 180. C'est d'autant plus injuste que ces deux écoles ont été vraiment frappées par les aménagements de rythme scolaire, avec des problèmes avec les animateurs, dont un d'ailleurs est poursuivi actuellement au pénal.

Je voudrais rajouter qu'il me semble qu'aujourd'hui, le Rectorat interprète de manière beaucoup plus restrictive les seuils de fermeture que les seuils d'ouverture. A l'école élémentaire du 250 bis rue Saint Jacques, l'effectif attendu est de 283, auxquels il convient d'ajouter cinq dérogations. Le seuil d'ouverture est à 280. Je suis sûre que Mme l'Adjointe nous soutiendra dans nos requêtes.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci.

Madame SIMONNET, vous avez la parole.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Mes chers collègues, dans les écoles parisiennes, à chaque fois qu'un enseignant est absent, il n'est plus remplacé. Il y a un manque de volant de remplacement. L'annonce par ailleurs de seulement 10 postes pour les écoles parisiennes à la rentrée est une catastrophe.

Une mobilisation va avoir lieu mercredi et je pense qu'il est important que l'ensemble de notre Conseil de Paris s'exprime en direction du Rectorat, mais aussi du Ministère de l'Education nationale, que le compte n'y est pas, pour que la rentrée se passe dans de bonnes conditions.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Alexandra CORDEBARD pour répondre à l'ensemble de ces vœux.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe. - Mes chers collègues, je vois que les élus parisiens ont à cœur de défendre les intérêts des 137.000 écoliers qui fréquentent chaque jour les écoles de Paris. L'action de la majorité municipale s'inscrit pleinement dans le cadre des réformes engagées depuis 2012 sur la refondation de l'école de la République. Cela s'est concrètement manifesté dans notre choix de mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires.

Je tiens à ce propos à saluer les excellentes conditions de mise en œuvre de la rentrée de l'année dernière qui, après plus d'une décennie de suppressions de postes, avait vu arriver 50 enseignants supplémentaires dans les écoles parisiennes.

L'arrivée de ces nouveaux professeurs des écoles a permis d'engager un dialogue très constructif avec le recteur sur les nécessités d'ouvertures de classes ou encore les renforcements des brigades de remplacement et, pour cette rentrée, à ce jour, le Rectorat nous annonce la création de 10 nouveaux postes, ce qui est naturellement mieux que d'en enlever.

Cependant, à la lumière des échanges avec les différents élus d'arrondissement et à la lumière de vos interpellations, en préparation de la prochaine rentrée, nous avons pu constater que les moyens proposés, bien que plus nombreux que l'année passée, ne répondaient pas complètement aux besoins identifiés.

Je vous propose donc un vœu de l'Exécutif regroupant l'ensemble de vos vœux et qui va permettre de reprendre à notre compte ces demandes des arrondissements, l'ensemble, 5<sup>e</sup> compris, concernant un certain nombre d'ouvertures de classes, notamment dans les quartiers populaires de Paris, de demander au recteur de renoncer à certaines fermetures de classes, de rappeler notre attachement au processus engagé, enfin, de la refondation de l'école et notre volonté d'y participer activement.

Je conclurai donc mon propos à cette heure tardive en vous demandant de bien vouloir retirer vos vœux et d'adopter celui-ci.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci.

Madame OLIVIER, retirez-vous le vœu 45 ?

Mme BARATTI l'a déjà indiqué.

Madame PETIT ? Oui.

Oui, je vous donnerai la parole ensuite.

Monsieur NORDMAN ? Oui.

Madame MAQUOI ? Oui.

Madame BERTHOUT ?

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Oui, si on reprend aussi ma demande d'ouverture d'une classe supplémentaire.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe. - Chère Madame, il s'agit bien d'un vœu qui regroupe l'ensemble des vœux qui ont été présentés devant ce Conseil, 5e compris. Je l'ai dit, je crois, dans mon propos.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Très bien.

Madame SIMONNET ?

**Mme Danielle SIMONNET**. - Réserve faite sur la refondation de l'école, ce vœu va bien plus loin que le vœu qui m'avait été présenté en Conseil d'arrondissement, donc, oui, je retire le mien.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Monsieur TIBERI, vous avez la parole pour une explication de vote.

**M. Dominique TIBERI**. - Juste un mot : il ne faut pas oublier d'intégrer ce qui a été évoqué dans le vœu écrit et passé un peu rapidement, c'est qu'il y avait la possibilité de maintenir ces classes en acceptant de prendre en compte les dérogations dans le calcul du seuil.

C'était tout simple et le rectorat s'y est toujours refusé depuis deux ans. C'est l'élément important qui interviendra et qui sera compris, puisque le vœu regroupe tous les autres vœux.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci.

L'ensemble des vœux ayant été retirés, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 51 bis.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2014, V. 69).

C'est là-dessus que nous terminons pour ce soir notre séance. Nous reprendrons demain matin à 9 heures par le débat sur les politiques de solidarité.

Bonne nuit.

## **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue le lundi 16 juin 2014 à vingt-trois heures cinquante-cinq minutes, est reprise le mardi 17 juin 2014 à dix heures quinze minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).*

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

## **Vœu déposé par le groupe UMP relatif au remplacement des animateurs intervenant dans le cadre de l'ARE.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous passons maintenant à l'examen du vœu n° 52 relatif au remplacement des animateurs intervenants dans le cadre de l'ARE.

Je donne la parole à M. BERTHAULT.

**M. Jean-Didier BERTHAULT.** - Merci, Madame la Maire.

Nous revenons par ce vœu sur un sujet qui fait longuement débat au sein de ce Conseil de Paris sur l'ARE, mais dans un cadre un peu particulier qui est celui du remplacement des animateurs qui interviennent pour les ateliers de ces ARE. Effectivement, vous avez établi un certain nombre de normes d'encadrement, à savoir un pour 14 enfants en maternelle, un pour 18 enfants en élémentaire. Ces animateurs, comme tout autre personnel, sont concernés par, aussi bien la prise de congés que par la prise de RTT.

Alors, bien qu'un certain nombre de personnels aient été recrutés et que vous ayez créé des brigades destinées à effectuer les remplacements dans les écoles ou les animateurs manqueraient, il se trouve concrètement que c'est la saison des conseils d'école.

*(M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).*

**M. Jean-Louis MISSIKA,** adjoint, président. - Monsieur BERTHAULT, pouvez-vous parler dans le micro ?

**M. Jean-Didier BERTHAULT.** - J'ai l'impression qu'on m'entendait, mais si cela vous fait plaisir, Monsieur MISSIKA, bien volontiers.

Puisque c'est la saison des conseils d'école et comme tous les collègues ici présents, nous avons l'habitude d'aller dans ces instances, il y a un certain nombre de problèmes aujourd'hui très concrets qui remontent, notamment sur les prises de RTT par ces animateurs. La plupart du temps, on arrive à pallier les congés à peu près -je dis bien à peu près correctement- mais en revanche, sur les journées de RTT, les enfants se retrouvent sans un niveau d'encadrement suffisant, avec des animateurs qui ne sont pas remplacés. Alors, puisque je ne pourrai pas reprendre la parole sur ce vœu après votre réponse, je suppose que vous allez me dire que tout est prévu et que, justement, ces brigades arrivent le plus possible à pallier le manque de personnels dans les écoles.

Mais je peux vous donner des exemples très concrets, aujourd'hui, au sein de l'établissement, où ce n'est pas le cas. C'est la raison pour laquelle avec Brigitte KUSTER et Alix BOUGERET en charge des affaires scolaires dans le 17e arrondissement, nous souhaitons que vous puissiez nous informer du dispositif en vigueur sur le remplacement de ces animateurs, notamment sur les temps dédiés aux ateliers éducatifs les mardis et vendredis après-midi, et que soit assurée la présence du nombre requis de personnels, de façon correcte par le biais du volant de remplaçants, que vous puissiez mobiliser localement par les circonscriptions des affaires scolaires et, donc, auprès des REV en charge de ces animateurs.

Je vous remercie.

**M. Jean-Louis MISSIKA,** adjoint, président. - Merci, Monsieur BERTHAULT. Je vous rappelle qu'un vœu non rattaché, c'est une minute, et pas deux.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Alexandra CORDEBARD.

**Mme Alexandra CORDEBARD,** adjointe. - Bien. Vous avez fait la réponse en même temps que la question, mais je vais me permettre d'ajouter quelques éléments, Monsieur.

Vous avez souhaité être informés du dispositif de remplacement. Il existe, vous le savez. D'ailleurs, vous l'avez souligné vous-même dans votre présentation.

Le dispositif en vigueur est en effet un remplacement systématique, durant les temps péri-extrascolaires, et pour tous les animateurs quel que soit le motif de l'absence. Je voudrais peut-être sortir de ce que j'avais prévu de vous dire, en vous disant juste une chose : il est vrai, que ce soit à l'Education nationale ou dans n'importe quelle entreprise, que le remplacement au pied levé de quelqu'un qui tombe malade, par exemple, est toujours une affaire très difficile.

Nous avons déconcentré cette gestion du remplacement dans les classes parce que c'est là que le taux de réactivité peut être le meilleur. En faisant ce travail considérable de déprécarisation, qui a été commencé l'année dernière, et qui permet la stabilisation des équipes et leur meilleure organisation, nous permettons petit à petit que

les incidents dont vous parlez, dont je sais qu'ils peuvent exister -parce que j'ai les éléments chiffrés, je vous les communiquerai plus précisément dans les jours qui suivent- et qui ne représentent vraiment que des incidents très isolés. Ces incidents qui existent pourront être comblés, notamment au fur et à mesure, par ce travail de fidélisation des équipes, par le travail de déprécarisation que mène la Ville.

Ce sera également le cas pour ce qui concerne les ASEM, qui sont aussi beaucoup concernées, et dont les effectifs seront renchérissés ces deux prochaines années, pour arriver à plus 450 personnes sur le terrain à la rentrée 2016, ce qui permettra éventuellement d'éviter ces incidents qui persistent encore.

Voilà ce que je voulais amener à votre connaissance à ce stade. C'est effectivement un sujet qui est compliqué. Devant les enfants, il faut toujours un nombre d'adultes suffisant. C'est vrai aussi dans le cadre, d'ailleurs on en a parlé hier, de l'Education nationale. Je pense que la Ville a un taux de réponses aujourd'hui dont nous n'avons pas à rougir, en termes de capacité de réactivité.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Merci, Madame CORDEBARD.

Monsieur BERTHAULT, retirez-vous le vœu ou vous le maintenez ?

Vous le maintenez.

Je mets alors aux voix, à main levée, ce vœu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

### **Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la demande de subvention pour l'organisation d'une classe de mer (5e).**

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Le vœu n° 53 est relatif à la demande de subvention pour l'organisation d'une classe de mer.

Je donne la parole à Mme Florence BERTHOUT, pour une minute.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Oui, Monsieur le Maire. Je sais bien que la Ville n'a pas vocation à subventionner toutes les classes de mer des écoles de Paris, mais, chère Madame CORDEBARD, je vous en ai parlé longuement. Avouez que l'école Cujas a été assez malmenée ces dernières années, singulièrement ces derniers mois avec des problèmes de gouvernance, des gros problèmes d'A.R.E. Je vous assure que sur la pause méridienne, pour rebondir sur ce que disait mon collègue, il y a vraiment des problèmes majeurs d'encadrement, donc les parents essaient d'être très constructifs. Un projet a été porté par une enseignante volontaire, qui a reçu l'accord de l'inspectrice de l'Education nationale des 5e et 6e arrondissements.

Je vous serais infiniment reconnaissante si vous vouliez bien accorder une subvention exceptionnelle pour soutenir cette école qui le mérite et les parents qui se mobilisent.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Merci, Madame BERTHOUT.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Alexandra CORDEBARD.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe. - Madame la Maire, j'aurais, là, pour le coup, bien aimé pouvoir répondre dès cette année. Je vais vous expliquer en deux mots pourquoi cela n'a pas été possible. La Ville de Paris consacre chaque année - vous le savez - des sommes importantes pour répondre aux projets pédagogiques des écoles, et les demandes de subventions pour ces projets, surtout en scolaire, obéissent à des règles et à un calendrier précis. Et hélas, le dossier de l'école Cujas n'a pas été déposé dans les délais pour cette année, et n'a pas pu être instruit. Le fait de faire une dérogation pour une école conduirait à une difficulté. D'ailleurs, cela n'est juste pas possible techniquement.

Par contre, ce que je vous propose pour l'école Cujas, c'est que cette école qui, hélas, n'a pas pu obtenir cette aide pour cette année scolaire, puisse faire l'objet d'une priorité lors de l'examen éventuel d'un projet pour la rentrée prochaine. C'est, à un moment donné, ce que je vous propose.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Merci, Madame CORDEBARD.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Merci, Madame CORDEBARD.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Et vous maintenez le vœu ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

### **Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la sécurisation du passage Keller.**

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Le vœu n° 54 est relatif à la sécurisation du passage Keller, et je donne la parole à Mme Agnès EVREN.

**Mme Agnès EVREN**. - Avec mes collègues Jean-Baptiste MENGUY et Anne-Charlotte BUFFETEAU, nous attachons la plus grande importance à ce vœu qui porte sur un sujet grave et récurrent. Grave, car faut-il rappeler une évidence ? La sécurité est un droit, mais pour que ce principe ne soit pas un simple mot vide de sens dans l'école de la République, l'espace scolaire doit être d'abord et avant tout un espace de sérénité, protégé de toute forme de violence, un lieu qu'entre tous, il faut sanctuariser.

Je disais récurrent, parce que notre premier vœu demandant des travaux de sécurisation du collège ne date pas d'hier, mais de 2008 - je précise. Ce collège est devenu depuis le théâtre d'intrusions répétées et de jets d'objets dangereux, à cause de la hauteur insuffisante de la palissade qui longe la cour de récréation. Récemment, suite à une intrusion, deux poubelles ont été incendiées, faisant craindre un feu se propageant dans le collège. Puis, un monocycle et deux trottinettes ont été lancés par-dessus la palissade, puis des chicanes, puis des tessons de bouteille, puis des matelas, et j'arrête ici cette liste, car je tiens à respecter mon temps de parole !

Alors, à la demande du maire de 15e, M. GOUJON, un diagnostic de sécurité a été réalisé par la DPP, et ce diagnostic proposait des pistes extrêmement concrètes. Ce rapport - et c'est là que le bât blesse - date d'il y a un an. Qu'attendez-vous ? Qu'attendez-vous pour enfin agir ?

La sécurité des élèves mérite mieux qu'un débat idéologique. Il ne peut y avoir d'excuses à l'inaction dans ce domaine. C'est pourquoi nous demandons de toute urgence que des travaux soient réalisés afin de rehausser cette palissade dangereuse.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Merci.

Madame Alexandra CORDEBARD, vous avez la parole.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe. - Mes chers collègues, je sais que la sécurisation des abords du collège Apollinaire - je m'en suis rendu compte en préparant ce Conseil - est un sujet qui préoccupe depuis longtemps, à la fois les élus du 15e et notre Conseil.

Il y a eu plusieurs propositions qui ont été faites ces dernières années pour permettre une rehausse des palissades de cet établissement, de sorte à limiter durablement les risques d'intrusions et les jets de projectiles. Je sais à quel point cela peut compliquer la vie d'une école. J'ai déjà eu l'occasion de vivre ce genre de difficultés dans mon propre arrondissement. Je m'associe donc à vos interrogations et à votre demande réitérée. Pour le coup, je la comprends plus exactement.

La DASCO, qui s'est appuyée sur un diagnostic récent réalisé par la DDPP, préconise de rehausser de 1,50 mètre la palissade existante par un grillage à mailles fines. En parallèle, la Direction de l'Urbanisme a été saisie pour s'assurer que la mise en œuvre de ces préconisations ne présentait pas de difficulté particulière, dans un contexte urbain qui, il est vrai, est assez compliqué d'imbrication entre les logements, une piscine et le collège, qui fait que l'on ne peut pas fermer l'accès comme on pourrait le faire pour un autre collège.

Le montant des travaux - parce que tout de même, je vais essayer de projeter positivement, maintenant - a été estimé à 25.000 euros, et il est prioritaire pour la DASCO. Je m'en suis assurée. Il a été intégré dans les propositions qui seront faites à M. le Maire du 15<sup>e</sup> arrondissement dans le cadre de la réunion annuelle de programmation des travaux des collègues, qui est prévue le 2 juillet prochain, donc c'est très bientôt.

Sur la question de la fermeture nocturne du passage Keller, là, je tiens à vous rappeler qu'il s'agit d'un passage privé ouvert au public, dont les modifications éventuelles de destination et d'usage doivent être déterminées par les règles en vigueur qui sont, comme vous le savez, complexes. Sinon, vous l'auriez fait depuis longtemps.

Aussi, on ne peut pas... Enfin, vous imaginez bien que nous ne pouvons pas nous engager sur la mise en œuvre d'une telle opération de cette manière. Je vous propose donc, sur ce sujet précis, qui est très complexe - vous en avez l'expérience et moi aussi -, d'attendre de disposer de l'avis éclairé des services de la DU pour la question de ce passage. Au vu de ces éléments qui, j'espère, sont de nature à vous rassurer - les échéances sont très prochaines -, je vous propose de retirer votre vœu et, dans le cas contraire, j'émettrai un avis défavorable.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Merci, Madame CORDEBARD.

**Mme Agnès EVREN**. - ... Il n'est pas question pour moi de retirer ce vœu. Je vous le disais : on attend depuis 2008 et la communauté enseignante est en colère. Allez-vous entendre cette colère ?

Merci, Monsieur le Président.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - D'accord. Il n'est pas question de le retirer, donc vous ne le retirez pas.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

## **2014 DJS 149 Subvention (34.000 euros) et convention avec le Comité Départemental de Rugby de Paris (11e).**

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DJS 149 : subvention et convention avec le Comité départemental de rugby de Paris.

Je donne la parole à M. Philippe DUCLOUX.

**M. Philippe DUCLOUX**. - Oui, Monsieur le Maire. Je pensais que les interventions allaient être un peu plus réduites, mais je suis ravi d'intervenir sur le Comité départemental du rugby, qui est situé dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, rue Omer-Talon, et qui regroupe aujourd'hui environ 4.431 licenciés qui sont répartis dans 18 clubs parisiens.

Au cours de la saison sportive, il accompagne le développement du rugby dans la Capitale et met en œuvre un certain nombre d'actions, dont notamment l'organisation du championnat de Paris et d'Ile-de-France des écoles de rugby, de challenges et de tournois, l'opération Balle ovale pour la promotion du rugby en milieu scolaire, l'organisation du tournoi des cadets de Paris, auquel participent 16 comités des écoles de rugby, l'organisation de la manifestation "Les Talents du rugby parisien" et la mise en place de stages de rugby féminin, avec la collaboration de la Ville de Paris et l'appui du Stade français, et par ailleurs, la pratique féminine du sport demeure une des priorités de la mandature.

Installée depuis 2007, comme je le disais tout à l'heure, dans des locaux situés rue Omer-Talon dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, ce comité reçoit une subvention annuelle de fonctionnement de 34.000 euros, dont 11.000 euros au titre de la subvention compensatrice de loyer.

Ce projet de délibération propose donc de reconduire cette subvention, ainsi que de signer une convention afin d'aider au mieux les nombreuses et utiles actions organisées par ce Comité départemental de rugby. Mon groupe - vous l'aurez compris - votera évidemment ce projet de délibération avec enthousiasme.

Je vous remercie.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Merci, Monsieur DUCLOUX.

Pour répondre, M. Jean-François MARTINS.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Oui, merci, Monsieur le Maire. Merci, Philippe DUCLOUX.

Pas grand-chose à ajouter, puisqu'il a présenté avec beaucoup de talent ce comité, la pratique du rugby à Paris qui se porte bien et qui se féminise ; c'est une excellente nouvelle !

Il l'a rappelé, ce sont près de 18 clubs et près de 4.500 licenciés à Paris.

J'en profite pour que tous les élus sachent que nous avons à Paris un comité dynamique sur la question du rugby, notamment sur l'élargissement du nombre de licenciés, leur féminisation.

Et j'en profite, du coup, pour vous permettre d'ouvrir vos agendas à la première quinzaine d'août. Pour ceux d'entre vous qui ne seront pas partis, c'est une bonne raison de rester à Paris : il y aura le championnat du monde de rugby féminin à Paris du 1er au 17 août, dont notamment les demi-finales et les finales se dérouleront à Jean Bouin le 13 et le 17 août. C'est, je crois, notamment une reconnaissance de tout le travail fait par le rugby parisien, aussi bien au niveau professionnel avec le Stade français qu'avec le rugby amateur, grâce à ce comité.

Je remercie M. DUCLOUX de son soutien.

Évidemment, je vous invite à voter le projet de délibération.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Merci, Monsieur MARTINS.

Pardon ?

**M. Dominique TIBERI**. - Merci beaucoup.

Une petite question, une précision : il s'agit bien de rugby à 15 ? Parce que, parmi mes colistiers, j'avais Jacques SOPPELSA qui est non seulement ancien président de Paris I, mais président de la Fédération de rugby à 13. Il me reprocherait de ne pas demander cette précision.

Je voudrais bien que l'on précise que c'est du rugby à 15, si j'ai bien compris ?

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Monsieur MARTINS, c'est du rugby à 15 ?

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - C'est notamment du rugby à 15, mais pas que !

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 149.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. Je vous remercie. (2014, DJS 149).

### **Vœu déposé par le GEP relatif à l'accès des associations sportives aux équipements appartenant aux établissements scolaires.**

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Le vœu n° 55 est relatif à l'accès des associations sportives aux équipements appartenant aux établissements scolaires.

Je donne la parole à M. David BELLIARD, pour une minute.

**M. David BELLIARD**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce vœu a pour vocation à répondre aux demandes croissantes des demandes d'utilisation de créneaux dans les établissements sportifs. Les lieux pouvant accueillir des activités sportives de proximité sont insuffisants à Paris, alors même que nous disposons de nombreux lieux via les établissements scolaires et périscolaires.

Nous souhaitons donc que la Ville de Paris engage une discussion très rapidement avec les établissements scolaires afin d'établir une convention d'occupation de leurs équipements sportifs, afin de permettre d'offrir aux associations des créneaux supplémentaires.

Cette proposition figurant dans la feuille de route de Jean-François MARTINS, nous sommes persuadés que ce vœu trouvera un accueil, sinon enthousiaste, du moins favorable de sa part.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur BELLIARD.

Je donne la parole à Jean-François MARTINS.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme David BELLIARD l'a précisé, effectivement, c'est une disposition qui est dans la feuille de route que la Maire de Paris m'a formulée. Par conséquent, je constate, après un deuxième Conseil de Paris, que le groupe Ecologiste de Paris a bien lu ma feuille de route et se fait fort de la transformer en vœu.

Je vous en remercie.

C'est effectivement un engagement de mandature dans les trois ans qui viennent parce que, vous avez raison, malgré les investissements qui ont été faits ces dernières années, on manque encore d'un certain nombre d'équipements sportifs à Paris et la densité de notre ville est une complexité pour trouver le foncier nécessaire à ces nouveaux équipements.

A ce titre, le fait qu'à 18 heures, quand les écoles, collèges et lycées ferment, le week-end quand les enfants scolarisés ne sont pas dans les écoles, le fait que certains équipements sportifs dans ces établissements scolaires soient disponibles vides à quelque chose de rageant, pour nous comme pour les associations. On se dit qu'il y a là probablement un vivier.

Cependant, c'est un vivier théorique qui mérite d'être regardé avec beaucoup de précautions.

D'abord, parce que tous les équipements ne sont pas éligibles. Ils doivent être sécurisés, avec un accès indépendant par les établissements scolaires. On ne pourrait pas se retrouver dans une situation où il faudrait ouvrir très largement les établissements scolaires le week-end aux associations sans avoir un minimum d'encadrement. Il y a des questions de gardiennage, de conditions d'accueil. Ces équipements n'étant pas entretenus à ce jour par la Ville de Paris, on a un certain nombre de questions qui se posent après l'utilisation.

Mais c'est effectivement un sujet important. On le regarde avec beaucoup de précision, d'autant plus qu'un certain nombre de conventions existent déjà entre des lycées et collèges, en particulier, et des mairies d'arrondissement ; je pense notamment à Jules Romains dans le 7e, Citroën dans le 15e, des lycées comme Bergson et Fénelon dans le 19e, Turgot dans le 13e, Montaigne dans le 6e ; j'en passe et des meilleurs qui sont déjà en convention.

Mais ces conventions aujourd'hui sont de natures différentes. Elles sont à des montants de location de créneaux différents, parce que le Rectorat nous loue ces créneaux dans ces équipements. Et elles sont par ailleurs dans des conditions juridiques différentes.

L'heure pour nous est d'abord à la cartographie de ces équipements - lesquels sont éligibles ? -, à l'harmonisation avec le Rectorat des discussions juridiques et financières pour arriver devant ce Conseil avec un vœu.

Comme le travail est en cours, j'é mets évidemment sur le principe "on partage", je propose de retirer ce vœu et que, le moment venu, on puisse ensemble le faire. Je ne peux pas notamment accéder au fait que ce soit expérimental dans le 4e, par exemple, puisque c'est déjà finalement expérimental dans le 7e, le 19e, le 16e, le 13e, donc il y a déjà des expérimentations.

Je vous propose qu'on continue de la sorte et que le travail de cartographie vous soit communiqué et nous permette ensemble rapidement de régler ce sujet.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Vous retirez le vœu ?

**M. David BELLIARD**. - Au vu des explications, nous retirons notre vœu.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

**Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la situation financière de l'association du patronage Sainte Mélanie.**

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 56 relatif à la situation financière de l'association du patronage Sainte Mélanie.

Mme Florence BERTHOUT, pour une minute.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Comme son nom ne l'indique pas, l'association du patronage Sainte Mélanie n'est pas du tout une association culturelle. Elle agit avec humilité et beaucoup d'efficacité, depuis 1850, dans le quartier Mouffetard. Elle conduit de nombreuses actions en faveur des familles défavorisées, qui ne sont pas, loin s'en faut, que des familles du 5e arrondissement, dans la pratique du sport, et le football en particulier.

En 2012, elle bénéficiait d'une petite subvention de 2.000 euros qui lui permettait de régler sa redevance d'occupation de terrain, qui était inférieure à 600 euros. Depuis, non seulement la subvention ne lui est plus versée mais dans le même temps surtout, la redevance d'occupation des terrains a augmenté de manière tout à fait considérable. Avouez-le : plus 241 % ! C'est tout à fait déséquilibré.

Par voie de conséquence, il y a là un déficit.

Je voudrais vous demander, Monsieur MARTINS, de vraiment faire un effort tout à fait particulier pour cette association qui forme, accompagne des centaines d'enfants par an...

Je dis bien : des centaines d'enfants par an !

... et qui a d'ailleurs besoin d'avoir l'usage d'un terrain de foot dans le 13e arrondissement aussi, quelques heures de créneau.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Jean-François MARTINS, pour vous répondre.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame la Maire.

Je ne doute évidemment pas de l'utilité sociale ni de la qualité sportive de l'association du patronage Sainte Mélanie. D'autant plus quand la maire d'arrondissement où exerce cette association m'alerte, je regarde cela avec beaucoup de bienveillance.

Cependant, il y a des miracles que je ne suis pas en capacité de faire, c'est-à-dire d'attribuer des subventions à des associations qui n'en font pas la demande. Malheureusement, cette association n'a pas fait de demande en 2014, pas plus qu'en 2013, en 2012, en 2011. Cette association a, en effet, perçu une subvention de la Ville au titre de la DJS en 2010.

Je vous invite, Madame la Maire, à leur dire que, pour obtenir une subvention, l'interpellation de leur maire d'arrondissement en Conseil de Paris peut être une option, mais la plus raisonnable est de passer par le logiciel Sympa, comme un certain nombre d'associations à Paris qui, du coup, ont une subvention.

Je vais devoir émettre un avis défavorable sur votre vœu.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Madame BERTHOUT ?

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Franchement, ce n'est pas sérieux de me faire une réponse comme cela !

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Vraiment, ils n'ont pas déposé de demande !

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Non, ce n'est pas sérieux.

Attendez, vous permettez ! Je vous réponds donc ayez la gentillesse de m'entendre !

J'ai entendu votre demande. C'est vrai que l'association ne savait pas - c'est comme ça - utiliser le logiciel.

Là, elle l'a utilisé et elle a fait une demande. Vous ne pouvez pas me dire qu'elle n'a pas utilisé le logiciel. Faites le point avec vos services, elle l'a utilisé. Accessoirement, elle a fait des courriers pour demander.

Donc, on ne peut pas avoir cette unique réponse.

Les élus, on est aussi là, de temps en temps, je crois, pour essayer de suppléer un peu la machine et l'ordinateur, Monsieur l'Adjoint, donc vous ne pouvez pas uniquement me dire : "Regardez, ils ne sont pas passés par le logiciel." Cela ne marche pas.

Moi, je vous alerte sur l'augmentation de 241 % de la redevance d'occupation de terrain. On peut faire des réponses qui soient aussi des réponses un peu politiques et pas complètement technocratiques.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Monsieur MARTINS ? Mais on va arrêter là !

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Oui, mais, Madame la Maire, que diriez-vous si j'attribuais les subventions en dehors de toute procédure et en dehors de tout schéma de fonctionnement établi entre nous ? Que diriez-vous si j'attribuais les subventions sportives comme cela ?

J'imagine que vous râleriez, et vous auriez raison !

Cependant, parce que, évidemment, une association qui a du travail sportif de terrain, je vous propose de les recevoir avec les services de la DJS pour les aider à remplir un formulaire sur Sympa et regarder leur demande de subvention avec beaucoup de bienveillance, mais ils doivent rentrer dans le dispositif qui est le nôtre. Sinon, on arrive dans des mécanismes de subvention qui ne sont pas ceux de la Ville de Paris.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Je vous propose de passer au vote, avec, si j'ai bien compris, un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

### **Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux équipements sportifs situés dans les anciens locaux de l'école polytechnique.**

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Nous enchaînons avec le vœu n° 57 relatif aux équipements sportifs situés dans les anciens locaux de l'Ecole polytechnique.

Madame Florence BERTHOUT, pour une minute ?

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - La vie est dure. J'espère que, là, vous allez avoir un regard un peu plus bienveillant.

C'est un sujet très important, il y a une convention pluriannuelle entre la Ville de Paris et le Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur qui permet, vous le savez, aux associations sportives, aux habitants du 5e arrondissement de bénéficier de l'usage du bassin de l'école, de la piscine et de la salle de sport de l'Ecole polytechnique.

Alors, je souhaiterais, Monsieur le Maire, que la Ville s'engage à reconduire en 2014 avec le Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur la convention annuelle relative à l'entretien et la mise à disposition de ce dispositif.

J'ajoute que la Maire de Paris, d'ailleurs fort opportunément, a proposé un grand Plan Piscines dans les piscines parisiennes, ce qui veut dire que nous allons avoir des piscines dans le quartier latin et de part et d'autre de la Seine qui vont fermer. Si, en plus, d'aventure, on ne reconduisait pas cette convention, cela veut dire que des milliers de Parisiennes et de Parisiens seraient privés d'accès à ce bassin école qui est tout à fait important.

Merci, Monsieur le Maire, de votre attention bienveillante.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je donne la parole à M. Jean-François MARTINS.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Merci, Madame la Maire, vous allez pouvoir voir toute la bienveillance qui est la mienne.

Je partage vos préoccupations, celles de l'inquiétude qui peut être la vôtre sur la pérennisation de l'accès des associations et des scolaires à cette piscine qui appartient, vous l'avez dit, au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

On a une convention qui nous lie avec le Ministère depuis 2008 sur cette piscine, qui prend fin le 31 décembre prochain.

Cette convention un peu particulière assure que c'est à la Ville de Paris qu'incombe la responsabilité de la gestion, de l'entretien et de la maintenance des installations, comme vous le savez, mais que les travaux de gros entretien et de travaux incombent aux propriétaires.

C'est d'ailleurs à ce titre que nous avons regardé la possibilité entre l'Etat et la Ville que la Ville se porte acquéreur de cette piscine mais, malheureusement, la DPA nous avait rendu un avis négatif en 2010, disant qu'on ne pouvait pas obtenir d'indépendance fonctionnelle entre la piscine et le gymnase et que, par conséquent, l'indépendance technique des installations et des structures serait très difficile à maîtriser techniquement et engendrerait des coûts de travaux très importants, c'est pour cela que, malheureusement, on ne peut pas se porter acquéreur de cette piscine, ce que nous aurions aimé parce que, vous l'avez dit, ces équipements sont très utilisés, près de 73 heures par semaine.

Sachez, Madame la Maire, que j'ai d'ores et déjà missionné la Direction de la Jeunesse et des Sports pour qu'elle entame dès cet été avec les services du Ministère les discussions techniques et une nouvelle convention avec le Ministère, c'est pourquoi j'émettrai un avis favorable sur votre vœu, Madame la Maire.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Ah, et bien voilà ! Voyez-vous, cela arrive. D'ailleurs, j'espère que vous rejoindrez le combat que je mène depuis six ans pour que l'Ecole polytechnique redevienne un établissement d'enseignement supérieur et de recherche.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 57 avec avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2014, V. 70).

### **Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'ouverture de la piscine Molitor aux scolaires du 16e arrondissement.**

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 58 relatif à l'ouverture de la piscine Molitor aux scolaires du 16e arrondissement et je donne la parole à Mme Julie BOILLOT.

**Mme Julie BOILLOT**. - Merci, Monsieur le Maire.

J'espère obtenir le même avis de l'adjoint au Maire s'agissant de la piscine Molitor puisque, pour nous, il est également primordial que les enfants apprennent à nager.

Dans le 16e, nous avons deux piscines qui sont très vieillissantes, c'est Montherlant et Auteuil. Nous avons donc vu d'un très bon œil l'ouverture de la piscine Molitor, même si elle n'était pas municipale et la Ville de Paris s'était engagée à nous fournir 1.000 heures annuelles dans le bassin d'hiver.

Actuellement, nous avons obtenu entre 400 et 500 heures, c'est-à-dire trois demi-journées par semaine, c'est un premier pas de franchi. Les classes du secondaire pourront venir pratiquer des activités aquatiques, c'est une précision importante puisqu'il faut savoir que le bassin d'hiver a une profondeur de 1,5 mètre sur toute sa longueur et ne peut donc accueillir les scolaires et les classes de sixième. C'est quand même un vrai problème, mais, tout de même, nous souhaitons obtenir les 500 autres heures manquantes. Donc nous comptons sur vous pour obtenir dans de très brefs délais ces 500 heures pour que nous puissions organiser avec les lycées la rentrée scolaire 2014-2015.

Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, M. Jean-François MARTINS.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame BOILLOT, j'ai une petite difficulté puisque vous parlez de 500 heures alors que votre vœu parle de 1.000 heures. Je vais éventuellement apporter des précisions sur ce volume horaire, mais, comme vous le savez, le cadre juridique retenu pour l'exploitation de la piscine Molitor ne permet pas à la Ville, malheureusement, de contraindre l'exploitant de la piscine qui a engagé près de 80 millions de travaux de rénovation, on ne peut pas les contraindre sur la politique tarifaire et l'accès des publics.

C'est pour cela que votre considérant qui dispose que la Ville s'est engagée à réserver 1.000 heures pour les scolaires est faux, c'est le titulaire du bail emphytéotique lui-même qui a exprimé son souhait de prendre en compte le besoin des scolaires de volumes horaires d'enseignement de la piscine.

C'est pourquoi, d'ailleurs, la Ville et Colpsa qui exploite Molitor vont, je peux vous l'annoncer aujourd'hui, signer une convention pour l'accès au bassin d'hiver trois demi-journées par semaine, soit trois fois trois heures sur 33 semaines, 297 heures en faveur des collégiens et lycéens du 16e parce que la profondeur du bassin ne nous permet pas d'avoir des classes plus jeunes, mais la bonne nouvelle est que cela va libérer des créneaux sur la piscine d'Auteuil qui vont être réaffectés aux écoles proches, notamment l'école Chernoviz dont les enfants, vous le savez certainement, devaient aller à la piscine dans le 15e arrondissement en bus, ce qui, convenons-en, n'était pas le plus pratique.

Pourquoi 300 heures à Molitor et pas 1.000 heures comme le propose votre vœu ?

On n'est pas plus royaliste que le roi dans cette affaire, on a écouté ce que le Rectorat nous demandait comme heures de natation scolaire et il s'avère que le Rectorat de Paris nous a dit : sur ce secteur de Paris, on est en déficit de 300 heures, donc c'est la négociation qu'on a eue avec Colpsa pour obtenir dans cette convention 300 heures qui est le besoin des scolaires et qui nous permet, je l'ai dit, de dégager du temps sur la piscine d'Auteuil.

J'ajoute pour votre bonne information que, suite au vœu du groupe Ecologiste de Paris sur la piscine Molitor la dernière fois, nous avons engagé avec l'exploitant des négociations afin d'ouvrir le bassin d'hiver à un public plus large et y compris trouver avec eux des voies tarifaires qui permettraient à un plus grand nombre de Parisiens de bénéficier de ce patrimoine historique.

Cette négociation est en cours d'avancement et je devrais être capable de vous apporter des réponses durant l'été sur ces modalités.

Par conséquent, comme la convention va être signée dans quelques jours et que les 1.000 heures ne sont pas le besoin exprimé par le Rectorat, je vous propose de retirer votre vœu, mais en ayant eu en partie gain de cause puisque les petits scolaires du 16e arrondissement pourront nager à Molitor.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Madame BOILLOT, vous retirez votre vœu ?

**Mme Julie BOILLOT**. - Non, pas du tout.

Je vous remercie de vos réponses, je remercie le Rectorat de ses calculs, mais les calculs que nous faisons à la mairie du 16e avec les directeurs d'école nous amènent à demander 1.000 heures, donc nous maintenons notre vœu sur 1.000 heures.

Merci.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

**Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la retransmission des matchs de la coupe du monde de football.**

**Vœu déposé par le groupe UDI - MODEM relatif à l'installation d'écrans géants pour la coupe du monde de football.**

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Nous passons aux vœux n<sup>os</sup> 59 et 60 qui ont trait à la Coupe du monde de football.

Je donne la parole à Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.

**Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET**. - Merci.

Il s'agit précisément de la retransmission des matchs sur grands écrans de la Coupe du monde de football, puisqu'il aura fallu attendre jeudi soir pour que la Maire de Paris, cédant à la pression, accepte d'imaginer, d'envisager de retransmettre les matchs de la Coupe du monde de football, c'est-à-dire en fait plus précisément accepte d'envisager à partir du 30 juin - et seulement sous condition que la France soit qualifiée - de les retransmettre.

Nous souhaitons tous, nous sommes tous sûrs que la France sera qualifiée, mais enfin, bel esprit !

Franco-chauvin, franco-français, chauvin en somme, toutes les valeurs du sport vues par Mme HIDALGO. L'intérêt des phases de poule, par ailleurs, lui a par ailleurs échappé, c'est regrettable.

Le problème, c'est que ce n'est pas la première fois. Cela fait suite à une sortie sur les Jeux olympiques, depuis New York, alors même que Chicago pourrait être candidat en concurrence éventuelle avec Paris si malgré tout l'Exécutif revenait sur sa décision.

Nous voudrions rappeler ici, à l'usage de tous ceux qui n'aiment pas le football, qu'il y a une coupe du monde de foot seulement tous les quatre ans et que, comme et avec le Tour de France, c'est l'événement le plus médiatisé.

Si c'est l'événement le plus médiatisé, c'est bien qu'il y a une part importante de nos concitoyens qui se passionnent pour la Coupe du monde, bien sûr d'autant plus que la France joue, mais pas seulement quand la France joue et il y a eu quelques matchs assez étonnants d'ores et déjà, pas seulement France - Honduras.

Pour finir, vous nous dites que ce serait pour des raisons budgétaires que vous vous refusez à transmettre dans un premier temps tous les matchs et, dans un deuxième temps, les matchs de poule. Cela semble un peu indécent au regard de la manière dont les crédits pour le sport ont été dépensés dans les précédentes mandatures, c'est-à-dire très peu pour le sport populaire, très peu pour le sport amateur et beaucoup pour le sport événementiel.

Je suis consciente que vous me faites une petite tolérance en me laissant parler un peu plus, mais je sais que vous êtes sensible à ce sujet, Monsieur MISSIKA. Vous ne pouvez pas laisser faire cela.

Je finis en disant qu'en regardant par la fenêtre sur la place de l'Hôtel de Ville...

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - J'y suis sensible, mais n'abusez pas.

**Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET**. - On a vu l'installation avec les deux grandes cartes et le truc végétalisé au milieu, et on s'est dit : c'est peut-être pour cela qu'un engagement a été pris. Je suis sûre que l'on peut trouver une solution, qu'on peut le mettre ailleurs. Il faut des grands écrans tout de suite.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Je voudrais faire un petit rappel : nous terminerons à minuit si les temps de parole sont respectés et nous dépasserons minuit si les temps de parole ne sont pas respectés. Voilà, c'est comme vous voulez.

Nous passons au vœu n° 60, Monsieur AZIÈRE, vous avez la parole.

**M. Eric AZIÈRE**. - Pour constater aussi avec désespoir l'absence de grands écrans. La coupe du monde a démarré sur des chapeaux de roues, les Pays-Bas ont battu l'Espagne 5 à 1, la France a battu le Honduras 3 à 0, l'Allemagne a battu le Portugal 4 à 0. De véritables événements, la coupe du monde a démarré sur les chapeaux de roues, mais les Parisiens sont restés sur le banc de touche. On attendra les huitièmes de finale pour voir des images. Quelle prétention d'attendre les huitièmes de finale parce que, ou bien la France aura été éliminée, ou bien le plus dur aura été fait.

Il n'y a pas de matchs de seconde zone dans la coupe du monde. La coupe du monde, c'est une histoire, cela commence au début et cela se termine par la fin. C'est comme un roman, on ne l'ouvre pas au milieu pour le lire. Je voudrais dire simplement que l'on a lu qu'il n'y avait pas d'espaces pour un grand écran. En effet, comme le disait Nathalie, il y a une exposition intéressante en ce moment sur le parvis de l'Hôtel de Ville, "Stratégique Forêt, 1914-2014", c'est un anniversaire qui m'avait un peu échappé.

Néanmoins, si on avait pu gérer le planning d'occupation du parvis de l'Hôtel de Ville, on aurait peut-être pensé qu'il y avait la coupe du monde et on aurait peut-être pu mettre un grand écran. Grand écran, François HOLLANDE l'a mis à l'Elysée. C'est plus un regret qu'un vœu. Ce que je dis à Jean-François MARTINS, c'est : s'il te plaît, plus jamais cela !

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Iran - Nigeria, c'est 0 - 0.

Monsieur MARTINS, vous avez la parole pour répondre à ces deux vœux et ce regret.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Merci, Madame la Présidente et Monsieur le Président, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET et Eric AZIÈRE. Je partage la passion qui nous anime tous pour le football, je vous assure. Je regrette même, Monsieur PÉNINOU, que l'un de ces deux écrans ne puisse pas servir à la diffusion des matchs de la coupe du monde. On regarderait l'ordre du jour sur l'un et les matchs sur l'autre. Je trouve que cela peut être une idée pour ce soir, 18 heures.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Je vote pour.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Avec le soutien de M. MISSIKA. Vous voyez, nous partageons la même passion pour le football, pour les fêtes populaires et pour ce que le sport permet lors des grandes compétitions sportives. Cependant, j'avais cru entendre lors des précédents projets de délibération, que vous étiez soucieux de la bonne gestion des deniers publics. Vous ne pouvez pas à chaque séance dire qu'on dépense trop et à chaque séance, nous proposer des dépenses supplémentaires.

C'est incohérent. Assumez-le, assumez vos contradictions, j'assume notre cohérence, et de ce point de vue, les enseignements des expériences précédentes, parce que vous l'avez dit, Madame KOSCIUSKO-MORIZET, l'Euro, c'est tous les quatre ans, le Mondial aussi, donc on a des expériences. On a l'Euro 2012, on a la coupe du monde en Afrique du Sud en 2010, où les retransmissions dès les phases de poule ont fait chou blanc.

Madame KOSCIUSKO-MORIZET, je respecte votre légitimité d'élue, celle de commentateur sportif, je laisse à chacun le soin d'en juger. De ce point de vue, j'évite moi-même de me mettre dans une situation de commentateur sportif. Je dis juste qu'en 2010 et 2012, il n'y avait personne devant les écrans pour les phases de poule, et par conséquent, nous avons considéré que les options dans la culture sportive française, l'intensité des fêtes populaires, se fait aux matchs couperets, matchs à élimination directe, c'est-à-dire les huitièmes de finale.

C'est comme cela, nous ne sommes pas le Brésil, nous ne sommes pas d'autres pays. L'expérience nous a montré que c'était ainsi. Regardez par exemple les audiences télévisées du parcours qualificatif de la France pour ce Mondial justement : des audiences en berne jusqu'au match couperet barrage contre l'Ukraine. C'est notre culture du sport et de la retransmission des matchs. De ce point de vue, comme l'a exprimé clairement mon collègue Bruno JULLIARD, il y aura, dès les huitièmes de finale, si la France se qualifie, ce que j'espère, un écran géant pour faire partager avec les Parisiens cette fête que représentent le football et ses matchs éliminatoires.

J'ajoute par ailleurs, parce que vous l'avez lu dans la presse et qu'il me semble qu'il faut apporter quelques précisions, le projet que portait Hyundai était un projet qui était inadapté et face auquel ils ont fait preuve d'une absence manifeste de bonne volonté. Nous leur avons fait des contrepropositions de localisation de dispositifs qu'ils ont refusées et qui auraient permis éventuellement à leur projet de se retrouver. Dans la mesure où la question est réglée, à partir du 30 juin, nous aurons un grand écran, soucieux à la fois de la fête populaire et de la bonne gestion du denier public, j'émettrai un avis défavorable sur les deux vœux des groupes UMP et UDI - MODEM.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 59 du groupe UMP avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 60 du groupe UDI - MODEM.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

**Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.** - Il faut compter...

**M. Jean-Louis MISSIKA,** adjoint, président. - Quel vœu voulez-vous compter, Madame ? Le vœu n° 60.

On recommence le vœu n° 60.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Désolé, ces vœux sont rejetés.

### **Vœu déposé par le groupe UDI - MODEM relatif aux créneaux horaires des équipements sportifs pour les associations.**

**M. Jean-Louis MISSIKA,** adjoint, président. - Nous enchaînons avec le vœu n° 61 relatif au créneau horaire des équipements sportifs pour les associations.

Je donne la parole à Mme Edith GALLOIS, pour une minute.

**Mme Edith GALLOIS.** - Merci, Monsieur le Maire, il ne s'agit pas de la coupe du monde, mais de la pratique au quotidien dans les quartiers du foot et des autres sports auxquels les associations sportives souhaiteraient avoir droit. Il se trouve que les associations sportives, pour avoir accès à ces équipements de sport qui sont 300 à Paris, doivent passer par un système qui s'appelle "SIMPA", mais qui ne s'avère pas si sympa que cela parce qu'il faut s'inscrire au mois de décembre, les associations n'ont des réponses qu'entre juin et août, et elles sont très souvent négatives.

Finalement, il se trouve que beaucoup d'associations sportives de quartier n'ont pas accès, par exemple, à des stades de foot dans leur arrondissement, ce qui est très préjudiciable à l'exercice du sport au quotidien par les jeunes enfants et toutes ces associations sportives. Il se trouve aussi que la plupart du temps, les stades sont vides et que les équipements ne sont pas au complet toute la journée, quelle que soit l'heure de la journée ou quel que soit le jour de la semaine.

Il y a visiblement un petit vice de procédure, quelque chose qui ne fonctionne pas, donc je pense qu'il est dans l'intérêt de tous, et ce vœu n'a d'ailleurs absolument rien de politique, qu'une réforme du système d'attribution des créneaux horaires pour les équipements sportifs puisse être refaite, s'il vous plaît, ou que l'on revoie ces systèmes SIMPA ! Merci.

**M. Jean-Louis MISSIKA,** adjoint, président. - Une réponse sympa sur le système SIMPA de Jean-François MARTINS.

**M. Jean-François MARTINS,** adjoint. - Je vais faire au mieux, Monsieur le Maire.

Madame GALLOIS, la question de l'attribution des créneaux horaires des équipements sportifs est évidemment une question sensible, et pour répondre assez directement à votre vœu, non pas à cause de la procédure, mais à cause du nombre d'équipements évidemment insuffisants à Paris et de la demande qui est forte, on se retrouve face à une situation où forcément, on ne peut pas satisfaire toutes les demandes. Je suis évidemment le premier à le regretter.

Cependant, je vous rappelle que 2.200 associations sont réservataires de créneaux et arrivent très bien à réserver des créneaux dans les équipements sportifs. Le pôle de réservation des équipements sportifs de la DJS fait un travail exemplaire, car vous imaginez le travail d'orfèvre : sur 400, et non pas 300 équipements sportifs, Madame GALLOIS, trouver des créneaux pour 2.200 associations, les scolaires, la pratique libre, les associations, c'est une équation compliquée.

Vous interrogez la longueur des procédures et le nombre d'associations demandeurs, et de faire un vaste travail d'analyse et de prévision d'une saison à l'autre. Mais nous le faisons, et pas tous seuls, Madame GALLOIS, ici, à l'Hôtel de Ville. Nous le faisons avec les maires d'arrondissement, avec les responsables des circonscriptions sportives et avec les associations elles-mêmes.

Et de ce point de vue, je dois vous dire que la plus grande majorité de l'attribution des créneaux se fait, en fait, dans les arrondissements et se fait par les mairies d'arrondissement, qu'elles soient d'ailleurs dans la majorité ou dans l'opposition.

Ne remontent auprès de moi, ou des services de la DJS, que quelques très rares cas de conflits et d'arbitrages, quand la mairie d'arrondissement, les services de la Ville ne sont pas d'accord sur le meilleur attributaire. Nous avons, de ce point de vue-là, un outil qui est utile pour objectiver nos choix. Cela s'appelle les politiques sportives d'arrondissement, qui fixent dans chaque arrondissement les priorités de pratiques et qui nous permettent de trancher, de manière la plus objective possible, les réservations de créneau.

Après, dans votre vœu, il y a des choses qui m'embêtent un peu parce que vous avez dit que votre vœu n'était ni polémique ni politique. Pourtant, il y a des assertions que je trouve un peu gratuites, excusez-moi, et assez peu démontrées.

Il apparaît que des associations structurées, comptant de nombreux membres et plusieurs années d'ancienneté, ne se voient jamais sélectionnées. Je n'en vois pas. N'hésitez-pas à me les communiquer.

"Considérant la multiplication des refus sans explication" : comprenez bien, quand vous écrivez cela, Madame GALLOIS, cela vous engage. Moi, je n'ai pas à ce jour d'indicateurs qui disent qu'il y a une multiplication des refus sans explication. Au contraire, chaque association, pourvu qu'elle passe par le système "SIMPA", obtient une réponse avec une explication. Malheureusement, très souvent l'explication est qu'il n'y a plus de créneau disponible et que, malheureusement, la situation est ainsi.

Cependant, je considère évidemment que l'on peut toujours améliorer nos procédures. Ce n'est pas forcément une réforme globale du système, qui est d'ailleurs récent, dont nous avons besoin, peut-être d'ajustement. Je serai ravi de prendre vos amendements sur le sujet. Mais je ne crois pas qu'il soit sage, aujourd'hui, de remettre tout en branle. C'est pour cela que j'émettrai un avis défavorable sur votre vœu.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 61.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

### **Vœu déposé par le groupe UDI - MODEM relatif à l'organisation de tournois de football dans le stade Elisabeth.**

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - J'enchaîne sur le vœu n° 62 relatif à l'organisation de tournois de football, dans le stade Elisabeth.

Je donne la parole à M. Eric AZIÈRE, pour une minute.

**M. Eric AZIÈRE.** - Il s'agit d'un vœu concernant une association, le PSG Assas Club, qui organise chaque année au printemps un tournoi. Le tournoi était prévu initialement au mois de juin. Il a dû être annulé à cause des grèves de personnels. On en a parlé hier. Cette fois, on peut souligner une bonne réactivité et disponibilité des services de la direction de la Jeunesse et des Sports.

On croyait avoir trouvé une bonne solution et, après renseignements et visites, l'association Paris-Saint-Germain Assas Club s'est aperçue qu'au stade Elisabeth, qui avait été dévolu pour l'organisation de ce tournoi, le stade était utilisé de façon très anarchique, sans les conditions élémentaires de sécurité minimale pour l'organisation d'un tournoi en présence d'enfants.

On ajoute à la grève du personnel, l'insuffisance des terrains de football disponibles à Paris et l'insécurité dans les stades. Ceci est dommage, quand on sait évidemment l'importance que jouent ces associations amateurs dans l'animation sportive de la Ville.

Ce qu'on voudrait, c'est que la Mairie s'engage à mettre tout en œuvre pour les tournois associatifs amateurs et, en particulier, de mettre des moyens pour la sécurité au stade Elisabeth.

Merci.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Merci, Monsieur AZIÈRE.

Monsieur MARTINS, vous avez la parole.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Le vœu de M. AZIÈRE ne mange pas de pain. La Ville de Paris s'engage à tout mettre en œuvre pour permettre de pérenniser les tournois associatifs amateurs. Sur le principe, on ne peut pas être profondément défavorable à cela.

Cependant, l'histoire qui est relatée ici mérite quelques compléments, Monsieur le président AZIÈRE.

Effectivement, cette année l'association Paris-Saint-Germain Assas souhaitait organiser son tournoi annuel qui se tient à 7 depuis 2011. Il avait eu lieu à Rigoulot dans le 15e, à Jules-Noël dans le 14e, à Ladoumègue dans le 19e. C'est un tournoi récurrent qui, chaque année, se passe bien.

Cette année, vous l'avez dit, Monsieur AZIÈRE, il a été confronté au mouvement dans les équipements sportifs. Les services de la Ville, notamment de la direction de la Jeunesse et des Sports, ont fait preuve d'une extrême ingéniosité et d'une grande agilité pour permettre à un certain nombre de tournois d'être redéplacés le samedi ou le dimanche vers des équipements qui étaient ouverts, de sorte qu'un maximum de tournois de fin de saison puisse se dérouler.

Quand l'association Paris-Saint-Germain est venue visiter le centre Elisabeth, ce que vous appelez de l'occupation anarchique de la zone de non-droit, cela s'appelle de la pratique libre de jeunes sur des terrains de foot, qui étaient dans un créneau dit "de pratique libre", encadrés par la filière de l'animation sportive, parce que nous pensons profondément que, sur ces grands équipements sportifs, notamment à Elisabeth, qui sont sur les Portes de Paris, qui sont dans les quartiers populaires, il doit y avoir des créneaux pour les associations et il doit y avoir aussi des créneaux de pratique libre, encadrés, qui permettent des occupations structurées du lieu et qui permettent aux jeunes du quartier d'avoir des activités sur ce site qui leur appartient, tout comme les citoyens de la Porte d'Orléans de manière générale.

De ce point de vue, notre ambition n'est pas de "bunkeriser" les stades, réservés uniquement à quelques associations délégataires, mais bien à tous.

Quand PSG Assas a visité, visiblement, ils étaient inconfortables avec cette pratique libre, avec le fait qu'à certains créneaux de la semaine, il y avait de la pratique libre sur ces terrains, et ils ne souhaitent pas y jouer.

On était dans une situation un peu tendue où la DJS avait fait énormément d'efforts et fait preuve de beaucoup d'agilité pour trouver ce créneau-là. Ils l'ont refusé, je le regrette. Mais je ne crois pas qu'aujourd'hui on puisse se dire que le stade Elisabeth, c'est Chicago et que ce soit une zone de non-droit.

Je laisserai éventuellement Mme PETIT préciser. Nous étions avec Anne HIDALGO il y a une dizaine de jours sur Elisabeth. Nous avons évidemment évoqué la question des intrusions, des problèmes de sécurité qui ont existé sur cet équipement sportif. Loin de les nier, un certain nombre de progrès ont été faits, notamment en matière de sas, et surtout, Monsieur AZIÈRE, ce qui a le mieux marché à Elisabeth, c'est de faire occuper cet équipement.

Plus il est occupé par de la pratique sportive, moins il est occupé par des pratiques qui, elles, n'ont rien à voir dans les centres sportifs. C'est comme ça que l'on va continuer : en transformant notamment Elisabeth en parc de sports et de loisirs, de sorte que l'occupation -je dirai- encadrée par les habitants de cet équipement, lui confère la sécurité la plus grande.

C'est pour cela que votre vœu ne mange pas de pain, mais comme il me semble nul et non avénu, je vous propose de le retirer, sans quoi j'émettrai un avis défavorable.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Madame KOSCIUSKO-MORIZET, vous avez la parole pour une explication de vote.

**Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET**. - Oui, nous voterons pour, avec cette explication.

L'expression : "votre vœu ne mange pas de pain", est tout à fait décalée au regard de la réalité de ce qui se passe au stade Elisabeth. Je ne saurais trop vous conseiller d'y aller, non pas en ayant annoncé à l'avance votre visite et entourés de tout ce qui entoure les uns et les autres dans leur déplacement, mais y aller à l'improviste.

Au stade Elisabeth, ce n'est pas que de la pratique libre qui s'y passe. Il s'y passe des choses qui font que les enfants se désinscrivent, y compris des associations sportives ordinaires de pratiques amateurs, parce qu'ils ont parfois le sentiment, carrément, que la sécurité n'est pas respectée ou, en tout cas, que l'on est dans un environnement qui n'est pas celui de la pratique du sport. Cela n'arrive pas tout le temps, cela n'arrive pas autour de toutes les associations, mais cela arrive plusieurs fois par semaine. C'est à un point tel qu'il y a des désinscriptions d'enfants dans un certain nombre d'activités.

Donc, ce n'est pas possible parce que cela dérive progressivement. C'est un cercle vicieux. Vous savez bien que le début des désinscriptions entraîne des désinscriptions à suivre. Il y a un effet boule de neige et cela arrive depuis longtemps au stade Elisabeth. Il faut à un moment marquer un coup d'arrêt et reprendre les choses en main.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Merci pour cette explication de vote.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 62 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

## **2014 DFPE 1173 - Lancement et signature de marchés à bons de commande pour la fourniture et la livraison de denrées alimentaires aux établissements de la petite enfance de la Ville de Paris, en 5 lots séparés.**

### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Nous enchaînons avec le projet de délibération DFPE 1173, l'amendement n° 63 et le vœu n° 63 bis : marchés pour la fourniture de denrées alimentaires aux établissements de la petite enfance.

Je donne la parole à Mme Aurélie SOLANS.

**Mme Aurélie SOLANS**. - Ma collègue Antoinette GUHL vous en dira plus sur les questions de bio en général dans les crèches, lors de sa présentation de notre amendement.

J'aimerais auparavant attirer votre attention sur la question spécifique du lait maternisé. En effet, dans le projet de délibération qui nous est présenté, il n'y a aucun critère d'agriculture biologique dans le lot 5 qui concerne les produits de diététique infantile et, donc, parmi eux, le lait maternisé.

Le lait maternisé concerne tout ou une grande partie de l'alimentation des enfants de moins de 1 an, et il nous apparaît indispensable que la Ville adopte un objectif d'aliments exempts de substances chimiques pour les plus petits des enfants accueillis dans nos crèches.

Des freins à ce critère biologique sur le lait maternisé existent, nous le savons. Il n'en demeure pas moins essentiel que la Ville se dote de ce critère comme cap, afin de proposer aux plus petits des Parisiens l'alimentation la plus saine et la plus respectueuse de l'environnement possible.

Je vous remercie.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Merci, Madame.

Madame GUHL, vous voulez rajouter quelque chose ?

**Mme Antoinette GUHL**. - Oui. Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le combat pour une alimentation saine et de qualité est un combat fondateur pour les écologistes. Depuis toujours, nous nous battons pour cette cause. Vous connaissez notre combat contre les OGM, vous connaissez également notre combat contre la malbouffe.

Dans cet hémicycle même, Christophe NAJDOVSKI s'est illustré dans la lutte contre le bisphénol A et a supprimé le bisphénol A dans nos crèches.

Nous luttons depuis longtemps pour le développement des A.M.A.P.

Aujourd'hui, nous poursuivons parce que nous ne voulons pas que nos enfants soient nourris aux OGM, aux pesticides ou aux conservateurs ; parce que nous voulons confier la mission de nous nourrir à des paysans locaux qui cultivent la terre et non pas à des entreprises d'agrobusiness qui, récemment, n'ont pas réussi à distinguer le bœuf du cheval.

Madame la Maire, lors de la campagne électorale, a fixé un objectif de 50 % d'alimentation bio et labellisée dans les cantines et nous sommes très attachés également à cet objectif.

Ce qui est proposé dans cet amendement est que cet objectif soit également destiné aux crèches parisiennes. Le projet de délibération en discussion vise donc à obtenir du Conseil de Paris de lancer un marché à bons de commandes pour la nourriture et la livraison de denrées alimentaires aux établissements de la petite enfance, en cinq lots séparés. Mais cet appel d'offres n'est assorti d'aucune précision chiffrée quant au niveau de denrées bio et labellisées exigé.

C'est pourquoi nous proposons cet amendement qui vise à corriger sans doute une omission dans le projet de délibération et propose d'intégrer dans les documents d'appel d'offres une recommandation aux candidats de viser un objectif minimum de 50 % de produits biologiques dans les lots visés. Cet objectif n'a rien d'irréalisable ; la Ville de Saint-Etienne est déjà, quant à elle, parvenue à une utilisation de 70 % de produits bio dans ses crèches.

Merci.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je donne la parole à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Etant d'accord avec les propos qui ont été exprimés précédemment sur l'importance de développer non seulement le bio mais je rajouterai aussi le circuit court, je croyais m'être désinscrite.

J'en profite pour quand même pour dire : attention, les biberons au bisphénol A, on les a certes retirés des crèches mais sachez que, si le Grand marché transatlantique est adopté, les Américains pourront imposer le retour de ces biberons au bisphénol A.

Ce sont des choses aussi très concrètes que des sujets qui nous paraissent parfois éloignés qui ont leur incidence. Quand notre collectivité essaie justement dans ses marchés de mettre en place des exigences en termes de normes sociales et environnementales pour répondre à des exigences sociales et écologiques, le Grand Marché Transatlantique, avec sa mise en place notamment des tribunaux d'arbitrage, pourra remettre en cause l'ensemble des normes auxquelles notre collectivité est attachée.

Je vous remercie.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je donne la parole à Mme Fanny GAILLANNE.

**Mme Fanny GAILLANNE.** - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous avons porté une attention particulière à ce projet de délibération relatif à la fourniture des denrées alimentaires aux établissements de la petite enfance de la Ville de Paris.

Durant la campagne des municipales, les Communistes parisiens ont porté l'exigence de permettre aux Parisiens, et notamment à ceux dont les revenus sont plus modestes, d'avoir accès à une alimentation saine en s'appuyant sur le développement des circuits courts basés sur une juste rémunération des producteurs locaux.

Lorsque nous abordons la question de l'alimentation, il est, pour nous, fondamental de chercher à améliorer l'ensemble du processus.

Sans entrer dans les détails, cela commence par l'adoption de techniques de production raisonnée, donc peu, voire même pas du tout utilisatrice de produits chimiques ; se poursuit par la réduction des distances entre le lieu de production et le lieu de consommation ; passe par une filière logistique propre et écologique qui cherche à développer des modes de transports alternatifs, comme le fret ou le transport fluvial ; se traduit par des relations commerciales basées sur l'éthique, la transparence et la juste rémunération des producteurs ; et permet finalement de proposer à la vente des produits sains à des prix abordables pour tous.

Ces différentes dimensions ne sont pas abordées par les procédures que vous nous demandez aujourd'hui d'adopter.

Pour autant, nous ne nous opposerons pas à leur adoption.

Nous souhaitons cependant qu'une réflexion de fond soit menée sur le sujet en réfléchissant notamment à l'usage des différents leviers de commande publique dont nous disposons.

Merci.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Nawel OUMER.

**Mme Nawel OUMER**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je vous remercie de vos interventions respectives qui permettent de mettre la lumière sur l'exigence que s'est fixée la Ville de Paris depuis plus de dix ans déjà, pour porter une démarche forte de promotion de l'alimentation durable au sein des établissements scolaires mais également au sein des établissements d'accueil de la petite enfance.

Vous l'avez notamment relevé dans la rédaction de l'amendement que vous avez présenté, dans les considérants, que la progression de l'utilisation des denrées bio et labellisées était constante et leur part a dépassé 37 %, justement, dans ces établissements d'accueil de la petite enfance.

La Ville souhaite aller plus loin et c'est l'occasion, avec ce marché multi-fournisseurs, de pouvoir dépasser cet objectif, en se donnant les moyens précisément d'augmenter les exigences en termes d'alimentation durable.

Pour affiner et augmenter ces exigences, l'idée est de répondre, à travers ce marché, aux objectifs d'utilisation de produits bio et de proposer un maximum de denrées labellisées issues de l'agriculture biologique ou de labels qualité, tout en prenant en compte les spécificités des différents lots.

Il est important de rappeler que la part des denrées bio en volume substantiel, et notamment dans le lot fruits et légumes frais, a atteint 80 %. De même, pour les lots surgelés, les produits frais et épicerie, les produits obligatoirement bio couvrent une large part des produits les plus utilisés.

Au-delà, je vous rappelle également que les candidats sont incités à proposer un maximum de denrées bio, jusqu'à 100 %, s'ils le souhaitent, on n'a pas de limitation par rapport à cela.

Je souligne également que la valorisation du nombre de produits bio proposés au-delà des produits obligatoires compte pour 14 % de la note finale.

C'est autant la qualité technique et la qualité environnementale qui représentent ensemble la majorité de la note, soit une part de 60 à 70 % suivant les lots, le critère de prix étant à ce moment-là minoritaire.

A l'issue, en tout cas, de nos échanges en commission, dans le cadre de la préparation de ce Conseil et dans le cadre de l'étude de cette proposition d'amendement, nous avons souhaité aller "plus loin", entre guillemets, notamment en proposant un vœu, j'espère, qui nous réunira ensemble, compte tenu des objectifs que nous partageons, et qui propose de porter un objectif de la part de l'alimentation durable dans les établissements d'accueil de la petite enfance, jusqu'à la fin de la mandature, à 50 %. Cela rejoindrait également ce qui avait été proposé et ce que vous visez aussi, ce que vous rappelez dans votre vœu, concernant les cantines scolaires.

Pour répondre rapidement, au-delà de la rédaction du vœu, que je ne vais pas lire, bien évidemment, sur les deux éléments du circuit court notamment, je vous ferai juste le rappel du fait que la Ville a rehaussé les seuils minimum de commandes, précisément et justement pour limiter le nombre de livraisons. De la même manière, pour les lots spécifiques concernant la diététique infantile, la difficulté est que ces produits répondent à un niveau de normes spécifiques. Néanmoins, nous nous engageons, et notamment dans le cadre du bilan annuel qui est proposé, de réaliser justement sur l'élaboration de cet objectif et sur les points de progression que nous aurons faits

pour l'atteindre, de travailler sur une méthode et de prendre en compte la maturité et la capacité des secteurs concernés de pouvoir s'adapter et de se structurer pour répondre aux commandes et aux objectifs fixés dans le cadre de ces marchés.

C'est pour l'ensemble de ces raisons que je vous propose, en tout cas, pour le vœu qui est présenté, de le retirer et néanmoins de voter avec nous le vœu qui est proposé, le n° 63 bis présenté par l'Exécutif, qui va dans ce sens.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

En réponse à l'amendement n° 63, l'Exécutif a déposé le vœu n° 63 bis.

Est-ce que l'amendement n° 63 du groupe Ecologiste de Paris est maintenu ?

Madame GUHL ?

**Mme Antoinette GUHL**, adjointe. - Nous retirons l'amendement.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Vous retirez l'amendement, merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 63 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2014, V. 71).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 1173.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité, je vous remercie. (2014, DFPE 1173).

### **2014 DFPE 1238 Avenants de prolongation de marchés d'exploitation d'établissements de petite enfance situés dans les 11e, 13e et 15e arrondissements.**

### **2014 DFPE 1280 Avenant n° 1 à la convention de délégation de service public, passée avec la société People and Baby pour le fonctionnement de l'établissement situé 66, rue Berzélius (17e).**

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Nous enchaînons avec le projet de délibération DFPE 1238, avenant de prolongation de marchés d'exploitation d'établissements de petite enfance situés dans les 11e, 13e et 15e arrondissements.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Mes chers collègues, mon intervention est valable pour les deux projets de délibération qui nous sont proposés, le DFPE 1238 et le DFPE 1280, puisqu'ils concernent tous des marchés de la Ville avec l'entreprise privée et lucrative "People and Baby" pour la gestion de crèches et je voterai contre ces projets de délibération.

Je souhaite vraiment réaffirmer mon opposition à cette logique de marché avec les structures d'accueil de la petite enfance.

On ne peut pas rechercher la satisfaction des demandes de places en crèches en étant amenés à sacrifier à l'accueil des tout-petits.

Je dois rappeler que "People and Baby" il y a quatre ans, en mars 2010, des employés de cet établissement s'étaient mis en grève pour dénoncer dans le 13e les conditions de travail et d'accueil des enfants dans leur crèche, mis en péril par la reprise en gestion par cette société privée.

Au lendemain de cette grève, les syndicalistes à l'initiative ont tous été mis à la porte.

Aujourd'hui, en juin 2014, le conflit dure encore devant les tribunaux : mépris du personnel, remise en cause du droit de grève, dégradation des conditions d'accueil et d'éveil ; voilà à quoi mène le recours à des entreprises privées lucratives qui n'en ont strictement rien à faire, d'un projet de coéducation et d'implication professionnelle en faveur de la petite enfance.

Sachez que la maltraitance institutionnelle potentielle dont peuvent être victimes les enfants, les tout-petits Parisiennes et Parisiens, cela commence justement par cette dégradation des conditions de travail et ces sous-effectifs.

La question essentielle que nous devons nous poser est celle de l'intérêt de l'enfant.

Le recours à la gestion de crèches par des entreprises privées est souvent argumenté par la Ville comme un moyen de permettre de mettre des équipements publics à la disposition des Parisiens avec parfois des horaires so-disant mieux à même de répondre aux préoccupations de leur vie.

Chers collègues, attention, ne dépassons pas les amplitudes horaires de 11 heures. Le rythme de l'enfant doit être respecté et la dérégulation de nos vies est totalement déplorable et contre l'intérêt du développement de l'enfant.

Soyons honnêtes entre nous, bien souvent, le recours à ces entreprises privées est surtout argué par le moindre coût.

Pourquoi le moindre coût ? Parce que, bien évidemment, elles ne se donnent pas les mêmes obligations en termes de qualité d'encadrement. Bien évidemment, les rémunérations et les critères ne sont pas les mêmes mis en œuvre. Sinon, vous le savez bien, on développerait à ce moment-là le service public de la petite enfance, service public municipal.

Je tiens à rappeler mon attachement à ce que l'on finance des crèches municipales, de service public ou bien, le cas échéant, des crèches associatives pour lesquelles il y a un vrai projet de coéducation avec un ancrage aussi dans le quartier, dans une démarche d'éducation populaire.

Je voudrais aussi rappeler que, nationalement, le Gouvernement devait s'engager dans des mesures innovantes pour accompagner les collectivités territoriales sur la création d'un service public de la petite enfance et que, là aussi, avec l'austérité, les chiffres annoncés en campagne sont très éloignés des chiffres concédés dans l'exercice du pouvoir et je crains bien que les chiffres constatés réellement dans les faits soient encore bien plus en deçà.

Pour terminer, je pense que nous devons nous donner les moyens de ne créer que des crèches municipales ou des crèches associatives et ce n'est pas parce que le recours à des structures privées reste très limité qu'il serait politiquement acceptable.

C'est pourquoi je demande que la Ville de Paris n'ait pas recours, à travers ces D.S.P., ces marchés ou ces subventions, à ces entreprises privées, notamment "People and Baby" et je ne voterai donc pas ces deux projets de délibération qui entérinent de fait l'exploitation par ces structures privées des établissements de la petite enfance.

Je vous remercie.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Nawel OUMER.

**Mme Nawel OUMER**. - Merci, Monsieur le Maire. Je répondrai pour les deux projets de délibération.

Chère collègue, merci de votre question, puisque vous me donnez l'occasion de rappeler quelques points, quelques chiffres plus exactement, au-delà des principes.

Depuis 2001, notre collectivité a fait un énorme effort pour développer l'offre d'accueil de la petite enfance en termes de volume et en termes de modalités d'accueil pour répondre à l'ensemble des demandes, autant que faire se peut, en tout cas des souhaits de l'ensemble des Parisiens et de leurs enfants.

Parmi les outils juridiques dont nous disposons, nous avons des gestions déléguées qui permettent, soit par la délégation de service public soit par le marché de prestations de services, de développer cette offre et de s'inscrire dans cet effort, en tout cas de se donner les moyens de parvenir à cet effort et aux objectifs qui ont été fixés lors de la précédente mandature, notamment un objectif de 5.000 nouvelles places en crèche qui est fixé pour cette présente mandature.

Je vous rappelle néanmoins, pour le premier point, que le critère - et en tout cas le cadre qui est posé par cette gestion déléguée dans le cadre de la D.S.P. ou les marchés de prestations de services de l'article 30 - le critère le plus important reste un contrôle régulier des établissements et de la prestation rendue par ces partenaires, vous rappelant et vous précisant à nouveau que ces partenaires sont tous des entités de droit privé, soit des associations soit effectivement des entreprises.

Les associations, comme les entreprises que vous dénoncez dans votre propos, sont soumises exactement aux mêmes contraintes dans ces cadres.

L'encadrement de cette prestation est le même que dans une structure municipale, c'est-à-dire que les établissements sont agréés et contrôlés régulièrement par les services de la P.M.I. Ces établissements répondent aux mêmes normes et exigences qualitatives fixées notamment par la réglementation nationale et la Ville définit pour tous des objectifs de service dans le cahier des charges.

Il y a là un traitement tout à fait égal, en tout cas une exigence qui est égale, adressée tant aux associations qu'aux entreprises.

Je me réfère à un échange que nous avons eu hier dans notre séance : si, effectivement, il a pu y avoir une difficulté à un moment donné avec une entreprise, je pense que l'on ne peut pas généraliser et accuser, en tout cas avoir un a priori, pour l'ensemble de ces partenaires, qu'ils soient en D.S.P. ou en prestation article 30 concernant la qualité et l'engagement à l'égard du premier critère qui est celui de l'intérêt de l'enfant, que vous soulignez et que, bien évidemment, nous partageons et qu'eux partagent également.

Voilà les éléments que je voulais vous rappeler.

Les éléments chiffrés, simplement vous rappeler que ces établissements en tout cas représentent à peine 8 % de l'ensemble des établissements municipaux de la petite enfance.

Concernant la part de gestion déléguée, elle représente seulement 5 % et je vous rappelle également que la Ville est particulièrement attentive aux conditions de travail et à la qualification des personnels placés auprès des enfants et des établissements, mais je pense que nous aurons des échanges sur ce point à l'occasion d'autres projets de délibération qui seront étudiés dans quelques instants, les procédures de marché précisant que le titulaire s'engage à appliquer le Code du travail, bien évidemment, et à mener une politique sociale responsable.

A l'aune de l'ensemble de ces explications, qui ne sont pas justes des vœux, mais simplement le constat d'une pratique et des exigences de la Ville à ce sujet, il n'y a pas lieu de mettre en doute de façon aussi généralisée la pratique de cette gestion déléguée qui est nécessaire pour développer et atteindre les objectifs, vous rappelant encore une fois que les exigences sont les mêmes à l'égard de tous.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Merci, Madame OUMER.

Je donne la parole à Mme Emmanuelle BECKER pour une explication de vote.

**Mme Emmanuelle BECKER**. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour dire que notre groupe s'abstiendra sur ce projet de délibération, notamment au sujet de l'entreprise "People and Baby".

Élue du 13e sous l'ancienne mandature, j'ai vécu le conflit que rappelait Mme SIMONNET avec cette entreprise privée qui gère la crèche Giono dans le 13e arrondissement. De fait, la gestion des ressources humaines par cette entreprise privée était catastrophique. La sécurité des enfants était plus que remise en question, et du coup, il y avait un réel danger sanitaire dans cette crèche.

Du coup, aujourd'hui, ce projet de délibération, qui est un avenant à la convention passée avec "People & Baby", ne nous paraît pas adéquate. Nous ne voterons pas contre, car nous souhaitons qu'il y ait des améliorations, et nous verrons cela dans les prochaines procédures de marchés. Par contre, une abstention nous paraît nécessaire.

Vous parliez, Madame, des constats des pratiques. De fait, nous, nous constatons localement qu'avec cette entreprise privée, il y a un réel problème. Et ce n'est pas qu'à Paris. "People & Baby" a fait la une, il y a quelques

années, de plusieurs journaux nationaux et locaux, où tout le monde dénonçait la gestion de cette entreprise. Et du coup, je pense que la Ville, à l'avenir, ne doit plus passer de marchés pour la gestion de ses crèches avec cette entreprise, pour le bien-être et la sécurité, évidemment, en premier lieu, des enfants.

Je vous remercie.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Merci, Madame BECKER.

Je donne la parole à Mme Aurélie SOLANS pour une explication de vote.

**Mme Aurélie SOLANS**. - Oui. C'est une explication pour dire que nous voterons cet avenant avec des réserves, et nous serons attentifs et vigilants sur la gestion et sur les projets portés par cette entreprise, la société "People & Baby".

Je vous remercie.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 1238.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DFPE 1238).

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 64 de l'Exécutif concernant le projet de délibération DFPE 1280, c'est une correction d'erreur matérielle.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 1280 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2014, DFPE 1280).

### **Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'aménagement d'une structure multi-accueil cité Charles Godon (9e).**

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - On enchaîne avec l'examen des vœux non rattachés.

Le vœu n° 65 est relatif à l'aménagement d'une structure multi accueil cité Charles Godon, dans le 9e arrondissement, et je donne la parole à Mme Gypsie BLOCH.

**Mme Gypsie BLOCH**. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, il s'agit d'un vœu pour l'aménagement d'une structure multi accueil dans le 9e arrondissement.

Nous avons encore, dans cet arrondissement, un grand nombre de places en crèche qui sont non satisfaites, et tout particulièrement dans le secteur de l'est de l'arrondissement, donc le secteur Condorcet-Turgot-Rochechouart. Et considérant la nécessité de pouvoir mobiliser tous les locaux vacants pour permettre l'ouverture de nouveaux établissements d'accueil de la petite enfance, nous souhaiterions que soit étudiée la possibilité d'aménager une structure multi accueil dans les locaux qu'occupait le Pôle Emploi, au 2, cité Charles-Godon.

Nous demandons à Mme la Maire de lancer toutes les études nécessaires préalables à l'ouverture d'une structure multi accueil à cet emplacement sus-cité, au 2, cité Charles-Godon.

Merci beaucoup.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Nawel OUMER.

**Mme Nawel OUMER**. - Merci, Monsieur le Maire.

Ma chère collègue, je vais être assez synthétique. On a échangé dans le cadre de la commission préalable et je vous indiquais, en même temps que ma collègue Pauline VÉRON, en fait, que la demande que vous portez aujourd'hui, à travers ce vœu, a déjà été formulée et que les études que vous sollicitez sont lancées. Donc cette demande a déjà été faite directement auprès des services sous l'ancienne mandature, il y a presque un an maintenant, et les études sont en cours. Donc le vœu en soi est satisfait.

Aujourd'hui, simplement pour cette explication technique, je vous demanderai de retirer le vœu, dès lors que je vous confirme, après avoir pris attache avec les services, que cette étude est lancée. Je profite de cette occasion pour indiquer et rappeler ce que j'avais déjà précisé précédemment : nous sommes en tout début de mandature, nous travaillons et nous commençons le travail sur la programmation pluriannuelle des 5.000 places en crèche. Bien évidemment, nous allons faire ce travail avec les maires d'arrondissement et, en fonction surtout d'une étude globale des besoins de chaque territoire, voire par quartier.

Donc je note cette demande qui, de toute façon, est en cours et qui s'inscrira dans ce travail fait arrondissement par arrondissement, et plus globalement pour un équilibre territorial parisien.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Bien, alors, étant donné que l'étude est déjà lancée, est-ce que vous retirez votre vœu ?

**Mme Gypsie BLOCH**. - Je maintiens ce vœu dans la mesure où nous n'avons aucune information sur les études qui ont été lancées et sur l'état d'avancement de ce dossier, et que nous aimerions beaucoup avoir un état des lieux si effectivement, des études ont été lancées sur la faisabilité de ce projet.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Il faut que l'étude soit achevée pour qu'on sache si le projet est faisable, mais enfin, c'est comme cela.

Donc le vœu est maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

### **Vœu déposé par le groupe UMP relatif au nombre de demandeurs de places en crèche.**

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Nous enchaînons avec le vœu n° 66, qui a trait au nombre de demandeurs de places en crèche, et je donne la parole à Mme Catherine LECUYER.

**Mme Catherine LECUYER**. - Oui, bonjour, Monsieur le Maire.

Ne voyez aucune malice dans ce vœu, qui ne doit surprendre personne dans cet hémicycle, puisque nous avons déjà demandé cette donnée à plusieurs reprises, au cours de la dernière mandature.

Nous souhaitons simplement rappeler les engagements pris l'année dernière par Christophe NAJDOVSKI, précédent adjoint à la petite enfance, à savoir - je cite : "la Mairie de Paris s'engage à communiquer le nombre de demandeurs de places en crèche, dès que sera mis en place, dans tous les arrondissements, le nouveau système d'information de la petite enfance S.I.P.E."

Sachant que le déploiement de ce logiciel devait durer jusqu'à la mi-2014 - donc c'étaient les propos de Christophe NAJDOVSKI -, nous souhaitons donc également savoir ce qu'il en était.

Pour l'heure, nous demandons que nous soit communiqué le nombre, ou au moins une estimation du nombre, de demandeurs de places en crèche pour Paris et par arrondissement. Nous demandons également que ces données soient systématiquement intégrées au document remis chaque année au comité de suivi des places d'accueil de jeunes enfants, qui, nous l'espérons, continuera de se réunir.

Merci.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Merci, Madame.

Madame Nawel OUMER...

**Mme Nawel OUMER.** - Merci, Monsieur le Maire.

Je partage votre souhait d'obtenir ces informations et, en tout cas, que nous puissions parvenir à un niveau d'information et à des outils qui nous permettent d'apprécier effectivement le nombre de demandes, mais, au-delà des demandes, même d'aller jusqu'aux besoins, puisqu'on a une nuance entre les demandes formulées et les besoins, en tout cas, les réponses que nous pouvons y apporter. Cela va nécessiter un travail et un partenariat étroit avec les mairies d'arrondissement, puisque vous savez que ce sont les mairies qui ont la gestion de ces demandes de places en crèche ou, plus largement, de modalités d'accueil des enfants.

Effectivement, on a échangé en Commission sur le rappel de l'engagement qui avait été pris par nos prédécesseurs - je crois que c'était en avril 2013 -, précédemment, sur le souhait de parvenir à cet objectif, notamment avec le nouvel outil informatique mis en place. Là, les délais sont un tout petit peu plus longs pour le déploiement du S.I.P.E. Avait été évoqué le printemps - donc on l'a déjà dépassé -, le printemps 2014. Je pense que cela prendra encore quelques mois. Le développement n'est pas complètement achevé, donc dès que nous pourrions disposer de cette possibilité, en tout cas, du déploiement complet du dispositif, nous travaillerons sur la collecte de ces données et, en tout cas, l'analyse de ces données, qui nous permettra - je pense - d'atteindre cet objectif.

Néanmoins, le nombre de demandes n'est pas le seul critère qui permettrait, justement, de répondre au mieux aux besoins exprimés par les parents parisiens. Je pense que nous devons également, dans le cadre de ce travail à engager, identifier d'autres indicateurs comme le nombre d'enfants par arrondissement et par quartier, cela va de soi, le niveau de l'offre collective et individuelle qui est proposée, et la capacité financière des familles à recourir à ces différents modes d'accueil. C'est l'ensemble de ces objectifs, au-delà de la demande telle qu'elle est formalisée actuellement, qui pourront participer aux objectifs que nous partageons d'affiner ce travail.

Je vous proposerai, si vous en êtes d'accord, d'amender quelque peu le vœu que vous avez présenté. Très rapidement, prenons le dernier considérant de votre vœu ; je vous propose de le modifier comme suit : considérant que le nombre de demandeurs parisiens et par arrondissement permettrait d'identifier, non pas les besoins, mais remplacés par le mot souhait ; permettrait d'identifier le souhait des familles parisiennes, tant au niveau parisien qu'au niveau local, et d'ajouter : de constituer des listes d'attente actualisées dans les arrondissements pour faciliter le travail des commissions d'attribution, et pourrait constituer, avec d'autres critères, notamment socio-économiques, un indicateur, et on reprend, pour les nécessaires créations d'établissements d'accueil de la petite enfance.

Sur le dispositif du vœu lui-même, je vous propose la modification suivante : que la Maire de Paris engage un travail avec les mairies d'arrondissement pour consolider les chiffres du nombre de demandeurs de places en crèche pour Paris et par arrondissement, ajoutant en vue de constituer des listes d'attente actualisées. Enfin, sur le deuxième alinéa du dispositif, d'inclure ces données, lorsqu'elles seront disponibles, bien évidemment, dans les documents remis chaque année, nous en sommes d'accord, lors de la réunion du comité de suivi des places d'accueil des jeunes enfants. Sous réserve de ces modifications, c'est bien évidemment un avis favorable de l'Exécutif.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Madame, vous acceptez ces modifications ?

**Mme Catherine LECUYER.** - Tout à fait.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 66 amendé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité. (2014, V. 72).

**Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la création d'un plan pour l'accueil de la petite enfance et la formation des auxiliaires de puériculture.**

**Vœu déposé par le groupe UDI - MODEM relatif à l'amélioration des conditions de travail des personnels des établissements de petite enfance municipaux.**

**Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux conditions de travail dans les établissements d'accueil de la petite enfance.**

**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Nous enchaînons avec les vœux n<sup>os</sup> 67, 68, 69, 69 bis qui ont trait aux conditions de travail dans les établissements de la petite enfance.

Je donne la parole à Mme Emmanuelle BECKER.

**Mme Emmanuelle BECKER**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce vœu vise à mettre en lumière le malaise et les inquiétudes qui traversent les crèches, aussi bien les personnels que les parents.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a eu un mouvement social de la part des personnels de la petite enfance pour dénoncer les mauvaises conditions de travail, dénoncer le manque de postes, et aussi un soutien large des parents, avec des pétitions dans certains établissements, avec des rassemblements où les parents sont venus soutenir les personnels pour le bien-être et la sécurité de leurs enfants.

Ce vœu vise à ce que la Ville de Paris se dote d'un plan ambitieux pour l'accueil de la petite enfance à Paris, et aussi, se dote d'un plan ambitieux pour la formation des auxiliaires de puériculture. Nous avons l'ambition d'ouvrir un certain nombre de places en crèche et nous considérons que cette augmentation du nombre de places en crèche ne doit pas nuire à la qualité du service ni aux conditions de travail des personnels, et donc, qu'il est nécessaire de redoubler d'effort pour pourvoir immédiatement les postes créés dans les nombreux établissements, mais aussi créer des nouveaux postes d'ATEPE afin que dans les crèches, l'alimentation des enfants et l'entretien du linge dans de bonnes conditions soient assurés.

Nous considérons aussi qu'il est nécessaire, et nous sommes déjà intervenus plusieurs fois sur ce point sous le précédent mandat, que le corps de remplacement des personnels de la petite enfance soit renforcé afin de pallier les absences classiques de personnels (formation, congé, grossesse), mais non pas de compenser la pénurie de postes titulaires nécessaires.

Je vais conclure, car j'ai déjà dépassé mon temps de parole, sur un deuxième volet de notre vœu qui concerne la formation des auxiliaires. Nous souhaitons que la Ville de Paris mette en place une réflexion pour le développement d'une formation interne pour les auxiliaires et aussi la création d'une école publique des métiers de la puériculture.

Je vous remercie.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Merci, Madame BECKER.

Avoir conscience que l'on a dépassé son temps de parole, c'est bien, ne pas le dépasser, c'est mieux.

Je donne la parole à Mme Béatrice LECOUTURIER.

**Mme Béatrice LECOUTURIER**. - Monsieur le Maire, merci.

Le groupe UDI - MODEM souhaite déposer un vœu également relatif à l'amélioration des conditions de travail des personnels d'établissements municipaux de la petite enfance. En effet, les différentes grèves qui ont eu lieu récemment dans les différentes crèches à Paris témoignent d'un profond malaise des personnels de ces

établissements : dégradation des conditions de travail, absentéisme en augmentation, sous-effectifs chroniques générant une surcharge de travail difficile à surmonter, manque de formation suffisante pour les agents.

Vous proposez de relever une prime pour le personnel encadrant, mais cette pure vision comptable ne nous semble pas suffisante pour répondre à la tension qui règne dans les crèches actuellement. Aussi, nous émettons le vœu que soit insérée dans la liste des missions de l'Inspection générale pour l'année 2014-2015 une mission d'étude et d'évaluation de la politique des ressources humaines des personnels des établissements municipaux de la petite enfance.

Cette étude portera tant sur les aspects quantitatifs, à savoir les recrutements, les remplacements et les taux de rotation des personnels, que sur les aspects qualitatifs des conditions de travail, de promotion, de taux d'accidents de travail et de typologie des formations proposées.

Enfin, nous souhaitons que cette étude évoque les améliorations qui peuvent être apportées en termes professionnels, mais également d'un point de vue humain, à savoir les conditions de temps de déplacement ou encore le délicat problème des familles monoparentales.

Merci, Monsieur le Maire.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour le vœu n° 69, je donne la parole à l'infatigable Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Merci. Le vœu, vous l'avez tous sous les yeux, donc je vais essayer de tenir la minute. On est face à un cercle vicieux : on a développé et créé de nouveaux équipements par des redéploiements de postes et on s'est retrouvé dans une situation de sous-effectifs qui a engendré de la souffrance au travail, qui augmente les absences, mais on a une insuffisance de postes de remplacement. Résultat, on refuse des demandes de formation.

En retour, face à la non-attractivité de ce métier qui n'est pas assez rémunéré et dont on commence à connaître les conditions de travail qui se dégradent, plus le personnel qui ne peut pas avoir accès aux formations, on se retrouve aussi avec une pénurie de recrutement qui aggrave en retour la souffrance au travail, les absences et les sous-effectifs. Donc, stop !

Il faut maintenant, après toutes ces journées de grève qu'il y a eu dans les structures de la petite enfance, que l'on prenne conscience de la maltraitance institutionnelle potentielle à laquelle on soumet les petits Parisiens et petites Parisiennes. Allez donc dans les manifestations, les rassemblements organisés par les personnels pour entendre comment ils, et surtout elles sont amoureuses de leur métier, comment elles sont dévouées vis-à-vis de leur métier. Il faut maintenant qu'on lâche et qu'on augmente enfin les effectifs avec des mesures claires et précises.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Nawel OUMER.

**Mme Nawel OUMER.** - Merci, Monsieur le Maire. Je vais essayer de tenir un temps de parole raisonnable, puisque j'ai pris un peu de temps sur les précédentes questions. Néanmoins, ce n'est pas proportionnel à l'importance que représente cette question pour notre Municipalité, soyez-en assurés.

Nous avons créé 10.300 places sous les précédentes mandatures et la Ville a toujours recruté les effectifs nécessaires en application et en respect de la réglementation qui s'appliquent, en l'occurrence. Pour mémoire, le Code de la santé publique prévoit un taux d'encadrement d'un adulte pour cinq enfants qui ne marchent pas encore, et un adulte pour huit enfants qui marchent.

Au-delà de cette réglementation, cet effort s'est traduit par des personnels supplémentaires qui ont été recrutés en fonction de la spécificité des établissements, notamment soit la taille soit les normes ou la configuration architecturale de l'établissement. Pour répondre à cette exigence d'effectifs, lors des précédents échanges et des précédents mouvements des personnels en 2011, la Ville a recruté 126 personnes supplémentaires.

Néanmoins, l'objectif d'effectif, en tout cas la réponse de l'effectif n'est pas la seule réponse pour parvenir et atteindre cet objectif de qualité, tant dans l'accueil et dans la prestation qui est offerte aux jeunes Parisiens et à leurs parents, que dans l'objectif de qualité des conditions de travail qui sont dues au personnel.

Autre élément que je souhaite vous rappeler, c'est que, concernant cette qualité, nous avons à Paris, dans l'ensemble des établissements, un taux de personnel qualifié auprès des enfants qui approche 100 %, soit bien au-delà des 40 % fixés par la réglementation.

Pour autant, il n'est pas question, bien évidemment et je vous le disais dans l'introduction de mon propos, de nier les particularités et les difficultés qui sont inhérentes à l'exercice de ce métier, dont on connaît la passion de l'ensemble des agents qui y participent, notamment en raison des temps de déplacement qui sont liés avec les horaires, en raison du profil de nos agents qui sont en majorité féminins et qui ont donc aussi des contraintes personnelles et qui doivent s'adapter par rapport aux horaires qu'elles donnent, en tout cas auxquels elles s'astreignent pour pouvoir offrir ce service aux Parisiens. La position, en tout cas le caractère difficile et physique de l'exercice de ce métier, tous ces éléments, nous en tenons compte et c'est pour cela que la Ville s'est engagée depuis longtemps déjà et fait un travail quotidien sur l'amélioration des conditions de travail en mettant un certain nombre de mesures en place qui sont très concrètes.

C'est par exemple la mise à niveau des plans de travail, l'allègement du poids des matériels électroménagers, la mise en place de chaises ergonomiques, la mise en place - et, là, je rejoins ce que vous évoquiez concernant la formation - d'une formation initiale continue aux gestes et aux postures ou encore l'externalisation de l'entretien du bâti, justement pour les décharger de cette tâche.

Concernant la formation, je tiens quand même à vous rappeler que la Ville est aussi très engagée dans une politique de formation qui est largement plébiscitée par les agents et, pour exemple, en 2013, plus de 8.000 sessions de formation ont été délivrées aux agents et responsables de la petite enfance, y compris les agents techniques, donc l'ensemble des intervenants et des corps de métier de cette branche.

C'est pour l'ensemble de ces raisons, partageant ce souci d'améliorer justement et de répondre aux demandes sur l'amélioration des conditions de travail, qui va nécessairement impacter l'amélioration de la qualité de l'accueil qui est offert à nos jeunes parisiens, que je vous propose de retirer les vœux que vous avez présentés, les uns et les autres, pour voter le vœu qui est proposé par l'Exécutif et qui, je pense, permet en tout cas de s'engager dans une démarche ou de travailler ensemble à la réalisation de ces objectifs partagés, notamment aux termes des considérants que vous avez au sein du vœu.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Merci, Madame.

Il y a un vœu 69 bis ?

**Mme Nawel OUMER**. - Vous voulez que j'en donne lecture ?

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Qui correspond à ce que vous avez dit là ?

**Mme Nawel OUMER**. - Oui.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Il se substitue aux trois vœux présentés ?

**Mme Nawel OUMER**. - Oui, donc demande de retrait au profit du vœu de l'Exécutif.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Entendu.

En ce qui concerne le vœu n° 67 du groupe Communiste, est-ce que vous acceptez le vœu n° 69 bis et est-ce que vous retirez votre vœu ?

**Mme Emmanuelle BECKER**. - Merci, Monsieur le Maire.

On va retirer notre vœu. En 15 secondes, pourquoi ? Parce que l'on considère que le vœu de l'Exécutif avance sur quelques points, notamment sur l'amélioration du taux de remplacement, et propose que l'Inspection générale soit missionnée sur la gestion des ressources humaines.

Juste, Madame, vous parliez du taux d'encadrement qui est respecté dans les crèches municipales, oui, le taux d'encadrement est respecté, mais quand les éducatrices de jeunes enfants se retrouvent à faire le boulot d'auxiliaire de puériculture ou quand les A.T.E.P. se retrouvent à faire le boulot d'auxiliaire de puériculture, on voit qu'il y a un problème.

Donc, oui, le taux d'encadrement est respecté, mais, là, les missions de chacun ne sont pas respectées et c'est sur ce point que nous souhaitons avancer, à la Ville de Paris.

Je vous remercie.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 67 est retiré.

Le vœu n° 68 du groupe UDI - MODEM, est-il maintenu ?

**Mme Béatrice LECOUTURIER.** - Non, nous le retirons, Monsieur le Maire, mais nous serons particulièrement attentifs aux conclusions du rapport de l'Inspection générale.

**M. Jean-Louis MISSIKA,** adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame.

Le vœu n° 68 est retiré, le vœu n° 69 que vous avez déposé, Madame Danielle SIMONNET ?

**Mme Danielle SIMONNET.** - Je suis d'accord avec Emmanuelle BECKER sur le fait qu'il y a des avancées, c'est pour cela que je voterai le vœu de l'Exécutif, mais je maintiens mon vœu parce que, par contre, il n'y a pas la réponse attendue sur la question des effectifs et que les 126 postes sont absorbés par les taux d'absence et les mauvaises conditions de travail et qu'il faudrait augmenter le volet de remplacement de 450 postes et, sur ce point, il n'y a rien, donc je maintiens mon vœu également.

**M. Jean-Louis MISSIKA,** adjoint, président. - Bien. Les vœux n<sup>os</sup> 67 et 68 sont donc retirés.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 69 déposé par Danielle SIMONNET avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2014, V. 73).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 69 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2014, V. 74).

## **2014 DJS 269 - Mise en oeuvre du dispositif Pass Jeunes pour l'année 2014.**

**M. Jean-Louis MISSIKA,** adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 269 relatif à la mise en œuvre du dispositif Pass Jeunes pour l'année 2014.

Je donne la parole à Mme Nathalie MAQUOI.

**Mme Nathalie MAQUOI.** - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

13 % des jeunes parisiens ne partent jamais en vacances, 30 % encore ne partent qu'occasionnellement.

A côté du dispositif Paris Jeunes Vacances qui est un véritable coup de pouce pour aider au départ autonome, le dispositif du Pass Jeunes est essentiel pour ceux et celles qui restent à Paris tout l'été.

20.000 jeunes en ont profité l'été dernier, preuve que l'intuition de créer un Pass permettant d'accéder à des activités variées, gratuites ou à tarif réduit comme jouer au tennis, visiter musées et expositions, passer une soirée au cinéma, était en 2012 la bonne.

Elue du 20e arrondissement, je voulais souligner l'importance des structures de proximité dans la diffusion de ce Pass. En effet, pour toucher au maximum ces jeunes de 15 à 25 ans qui ne vont pas forcément regarder tous les jours l'offre sur le site internet Paris Jeunes, il est nécessaire que les adultes référents des quartiers "politique de la ville" puissent le diffuser.

Je pense aux responsables des antennes jeunes, têtes de pont des réseaux jeunesse, mais aussi aux centres sociaux, aux clubs de prévention, aux associations de quartier.

Il est plus facile, quand on n'a jamais fait d'exposition et qu'on a 17 ans, d'y aller en groupe, incité par un animateur.

Ainsi, je voulais m'assurer de la poursuite de ce mode de diffusion pour amplifier le succès du Pass Jeunes auprès du public cible qui habite principalement dans les quartiers populaires et les quartiers "politique de la ville".

*(Mme Colombe BROSSEL, adjointe, remplace M. Jean-Louis MISSIKA au fauteuil de la présidence).*

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame MAQUOI.

Je donne maintenant la parole à Mme Emmanuelle BECKER, pour cinq minutes maximum.

**Mme Emmanuelle BECKER**. - Merci, Madame la Maire, mais, en fait, je m'étais retirée de ce projet de délibération, je suis désolée. Quoi que, non, tout le monde va être content, cela fait gagner du temps.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci à vous et, pour vous répondre, je donne la parole à Mme Pauline VÉRON.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe. - Madame la Maire, chers collègues.

Je remercie effectivement Nathalie MAQUOI d'appeler l'attention du Conseil sur ce dispositif particulièrement positif pour les jeunes parisiens puisque les jeunes âgés de 15 à 25 ans, depuis 2012, peuvent en effet bénéficier chaque été d'entrées gratuites ou à tarif réduit pour des activités culturelles, sportives ou de loisirs pendant les deux mois d'été.

Cette année, ce sont 22.000 carnets, 2.000 de plus que les deux années précédentes, qui vont être mis à la disposition des jeunes et qui pourront être retirés dès demain, mercredi 18 juin, dans une vingtaine d'équipements jeunesse municipaux : les Kiosques Jeunes, les Antennes Jeunes et quelques Espaces Jeunes et centres d'animation.

Au-delà de ces structures jeunesse classiques, qui vont donc pouvoir distribuer ces carnets, la Ville de Paris s'appuie sur les clubs de prévention spécialisés, sur les centres sociaux et sur des associations présentes dans nos quartiers, afin que les jeunes qui ne fréquentent pas quotidiennement nos équipements puissent également bénéficier du dispositif Pass Jeunes.

En effet, les jeunes qui côtoient les travailleurs sociaux ont ainsi la possibilité d'obtenir ces Pass de manière beaucoup plus souple, sans aller sur le site Internet de la mairie, ce qui nous permet de nous assurer que ceux qui ont le plus besoin de ce dispositif, ceux qui vivent dans les quartiers populaires de Paris et qui ne partent pas en vacances, ou ceux qui, de manière générale, ne peuvent pas partir en vacances, profitent bien de ce dispositif de Pass Jeunes.

Je voulais rassurer Nathalie MAQUOI sur ce point : effectivement, nous allons continuer à mettre l'accent sur ce dispositif particulier pour que ces jeunes en profitent bien.

Je voulais aussi attirer l'attention de notre Assemblée sur la nouveauté de cette année, concernant ce Pass Jeunes, puisque nous avons décidé, dans le cadre du processus de métropolisation que nous engageons dans un certain nombre de domaines, nous avons voulu nous inscrire dans cette politique de métropolisation en permettant à des jeunes de cinq communes de la banlieue parisienne, avec qui nous avons passé des partenariats, de profiter de ce dispositif Pass Jeunes.

Ce sont les communes avec lesquelles nous avons passé une convention : Clichy-la-Garenne, Clichy-sous-Bois, Les Lilas, Pantin et Cachan. Ces jeunes pourront venir, en partenariat avec la Ville de Paris, bénéficier de ces Pass et venir profiter des dispositifs et des activités partenaires cet été à Paris. Je pense que cela va dans le bon sens ; nous allons continuer l'année prochaine et nous allons essayer de développer d'autres partenariats avec d'autres villes de la métropole.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci à vous, Madame VÉRON.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 269.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. Je vous remercie. (2014, DJS 269).

**2014 SG 1045 - Signature de cinq conventions permettant, à titre expérimental, pour l'année 2014, l'extension du bénéfice du "Pass Jeunes" aux jeunes de cinq communes de la Métropole.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous avons une inscription sur le projet de délibération SG 1045 qui est la signature des conventions à l'instant évoquées par Pauline VÉRON. Il y avait une inscription de Mme Fatoumata KONÉ.

Vous la maintenez, même si des éléments de réponse ont déjà été apportés ?

D'accord. Très bien, je vous en remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 1045.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. Merci beaucoup. (2014, SG 1045).

**2014 DJS 153 - Subvention (13.000 euros) et avenant à convention triennale (2013-2015) avec l'association "MAG-Jeunes Gais, lesbiennes, Bi et Trans" (11e).**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DJS 153 : une subvention de 13.000 euros et un avenant à une convention triennale avec l'association "MAG-Jeunes Gais, lesbiennes, Bi et Trans".

Je donne la parole à Mme Marie-Laure HAREL, pour 5 minutes maximum.

**Mme Marie-Laure HAREL**. - Je me suis retirée.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame HAREL.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 153.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. Je vous remercie. (2014, DJS 153).

**2014 DDEEES 1061 - Stade Jean Bouin (16e). Conclusion d'une promesse de baux emphytéotiques contenant une convention de mise à disposition anticipée avec la RIVP et des baux emphytéotiques corrélatifs.**

**Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la conclusion d'une promesse de baux emphytéotiques.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDEEES 1061 et le vœu n° 70.

Le DDEEES 1061 concerne le stade Jean Bouin : conclusion d'une promesse de baux emphytéotiques.

Je donne la parole à Mme Julie BOILLOT.

**Mme Julie BOILLOT**. - Nous profitons de ce projet de délibération technique et un peu austère pour faire un vœu très concret, qui devrait faire consensus dans les bancs de cette Assemblée sur la petite enfance dans le 16e.

Dans le 16e, comme partout dans Paris, il y a une forte natalité. Pourtant, nous avons un très fort déficit de places en crèche : 3.500, pour être exacte. Nous recevons quotidiennement les demandes de parents qui oscillent entre colère, exaspération et inquiétude, mais ils sont unanimement incrédules devant la faiblesse du service public de la petite enfance dans notre arrondissement.

Donc, nous cherchons des solutions à proposer à la Ville de Paris et nous avons trouvé une cible de choix : le stade Jean Bouin.

Depuis sa livraison il y a presque deux ans, les locaux qui sont dans le stade sont vides, non aménagés. La R.I.V.P. n'a pas trouvé à les louer : la crise, paraît-il, ou peut-être tout simplement un projet mal monté dès le départ, mais nous ne polémiquerons pas sur ce sujet.

Donc, nous profitons de cela pour vous demander l'aménagement d'une partie de ces locaux pour une structure de petite enfance, qu'elle soit publique ou privée, ou tout au moins l'installation des locaux de la P.M.I. du 16e qui, ainsi, déménagerait de la rue Claude Terrasse. Nous pourrions ainsi récupérer ces locaux pour y installer une crèche.

Vous le voyez, les enfants parisiens méritent un service public de la petite enfance de qualité, quels que soient les arrondissements où ils naissent et vivent. Je pense que la création d'une telle structure à Jean Bouin serait un signal très fort.

Nous vous en remercions.

**Mme Colombe BROSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame, pour la présentation de ce vœu.

Il est prévu, pour vous répondre, pas moins de trois adjoints à la Maire de Paris : Jean-François MARTINS, Jean-Louis MISSIKA et Olivia POLSKI.

Je vous invite, mes chers collègues, à la concision.

Il va bien falloir qu'il y en ait un qui prenne la parole !

Merci, Jean-François.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Madame BOILLOT, évidemment, nous sommes concernés, en particulier avec Nawel OUMER et Dominique VERSINI, sur la question de l'offre de petite enfance sur ce quartier qui entoure le stade Jean Bouin, mais je dois dire que le projet de délibération d'aujourd'hui n'est pas strictement de cet ordre et je n'ai pas bien compris dans votre intervention si vous étiez favorable ou opposée à un incubateur de start-up dans le secteur de l'économie du sport à Paris. Je n'ai pas compris aujourd'hui quelle était la position du maire du 16e arrondissement.

Pourtant, c'est un projet de délibération important.

Je suis très heureux, Colombe BROSEL l'a précisé, que ce soit un projet de délibération que nous portions à plusieurs adjoints, car c'est un projet fondamental : Paris, et notamment ce secteur de la porte d'Auteuil et de la porte de Saint-Cloud, est désormais un haut lieu européen de l'économie du sport, avec des stades importants, le Parc des Princes, Jean Bouin, Roland Garros, Coubertin, des équipes de très haut niveau et un environnement économique qui nous permet de fonder les espoirs que Paris puisse devenir également une place forte de l'économie et de l'industrie du sport.

Dans la logique du nombre d'incubateurs que nous avons, avec Paris Région Lab, comme le Welcome City Lab sur le tourisme, comme NUMA, comme ce dont on a parlé hier à Telecom Paris dont est sorti Criteo, comme Jean-Louis MISSIKA le rappelait, demain, ces grandes entreprises du sport qui s'installeront à Paris auront germé dans un incubateur.

Cet incubateur aujourd'hui n'existe pas. Dans le projet initial à Jean Bouin, il y avait cette idée de cet hôtel d'entreprises, d'un lieu pour incuber les créateurs, les inventeurs, ceux qui veulent innover dans le secteur de l'équipement sportif, du textile sportif, de l'agroalimentaire du sportif, de l'événementiel dans le domaine du sport, qui représentent du revenu et des emplois pour Paris.

Admettons ensemble que le site de Jean Bouin est probablement l'un des sites les plus indiqués pour faire ceci.

Donc, ces projets de délibération, je le rappelle, ce sont des conventions de mise à disposition, et l'autre projet de délibération, c'est un déclassement de domaine public pour permettre de faire cet incubateur par la R.I.V.P. qui

est par ailleurs à la fois une opération, pour nous, de développement économique dans ce secteur stratégique de l'industrie du sport mais aussi une opération qui ramènera un loyer attendu à terme autour de 300.000 euros par an.

C'est pourquoi c'est un projet fondamental. Je ne doute pas que même le maire du 16e ne veuille absolument d'un incubateur de start-up. Je ne crois pas que votre groupe y soit opposé.

Je crois, en revanche, que vous souhaitiez, avec ce vœu, alerter sur le besoin d'une offre de petite enfance sur ce quartier de Paris. C'est évidemment une attention que nous avons toute particulière et dont nous avons discuté avec Nawel OUMER.

Je voulais vous dire qu'aujourd'hui, la structure de Jean Bouin, telle qu'elle a été conçue, fait que, sous les gradins, les volumes que l'on décline dans les deux projets de délibération sont des volumes qui ont été conçus pour de l'activité tertiaire et du commerce. Ce ne sont pas des volumes qui ont été conçus pour la petite enfance. C'est une petite difficulté parce que, autant je comprends le sens de votre besoin, autant on reconnaît le fait qu'il y a un besoin de petite enfance là, autant Jean Bouin, ce n'est pas sûr que ce soit le bon volume pour le faire.

Je n'ai pas envie de vous dire "non" aujourd'hui et la discussion que l'on a eue avec tous les adjoints concernés, on n'a pas envie de vous dire "non" aujourd'hui, on a envie de vous dire : lançons une étude de faisabilité. Ce n'était pas fait pour et les deux contraintes que l'on voudrait que l'on se donne ensemble, c'est, un, ne pas dégrader ce programme d'incubateurs parce qu'il est ambitieux et parce que, économiquement, on en a besoin pour Paris, et si au besoin, nous devons arriver au constat que les volumes ne sont pas adaptés pour faire de la petite enfance, on regardera ensemble sur l'ensemble du secteur où est-ce que l'on peut densifier cette offre. Mme OUMER a rappelé l'objectif du nombre de places que nous avons et il concerne évidemment ce quartier. On a de l'ambition pour ce quartier.

J'aimerais que l'on ne fasse pas de polémique et que l'on puisse ensemble soutenir à la fois un incubateur d'entreprise, et malheureusement, votre vœu, si je le vote en l'état, je supprime l'incubateur de "Start-ups", ce qui serait dommage, et en même temps, avoir la bonne volonté de reconnaître ensemble qu'il y a un besoin. Je propose de retirer ce vœu sous l'engagement commun des adjoints de cette étude de faisabilité sur Jean Bouin et dans le secteur élargi d'une offre de petite enfance renforcée.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur MARTINS.

Jean-Louis MISSIKA n'est pas là.

Une proposition vous a été faite de retirer votre vœu, Madame ?

**Mme Julie BOILLOT**. - Oui, nous n'avons pas de difficultés sur l'incubateur et il sera le bienvenu dans le 16e. Vu les mètres carrés disponibles, je pense que vous pourrez trouver une petite place au moins pour accueillir la P.M.I. A partir de là, nous ne souhaitons pas retirer notre vœu pour prendre date de vos engagements.

Merci.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Donc, un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 70.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 1061.

Qui vote pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2014, DDEEES 1061).

---

**2014 DJS 215 - DPVI - Subvention (10.000 euros) à l'association "Paris Est Mouv" (11e).**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DJS 215 - DPVI : subvention de 10.000 euros à l'association "Paris Est Mouv".

Je donne la parole à M. Philippe DUCLOUX, pour cinq minutes maximum.

**M. Philippe DUCLOUX**. - Rassurez-vous, Madame la Maire, je ferai moins, même si ce projet de délibération est important.

Comme vous le savez, cette association a pour but de promouvoir, de diffuser de l'art au sens le plus large, et plus particulièrement de la culture hip-hop et de ses différentes formes d'expression. Dans le cadre de la politique de la Ville, le présent projet de délibération apporte un soutien financier spécifique au titre de la jeunesse pour le fonctionnement de l'association "Paris Est Mouv", au bénéfice de 1.500 jeunes Parisiennes et Parisiens habitant plus spécialement dans un quartier que je connais bien et que j'aime, le quartier de la Fontaine au Roi dans le 11e arrondissement.

Cette année, l'association reconduit principalement trois activités et trois ateliers. Tout d'abord, un atelier hip-hop ouvert aux amateurs comme aux professionnels, les mardis, jeudis et vendredis, dans le but d'acquérir des bases techniques de danse, et de construire une ou plusieurs chorégraphies destinées à être présentées devant un public en fin d'année. Un tel atelier entraîne une émulation des jeunes plus motivés et une plus grande intégration sociale.

Par ailleurs, un atelier annuel, Rap et slam, qui propose aux jeunes d'écrire, de mettre en musique et de chanter leurs textes de poésie urbaine individuelle ou collective. La priorité est donnée aux filles de manière à ce qu'elles puissent investir une discipline ordinaire dévolue aux garçons. En amont, le rap et le slam sont replacés dans le contexte historique de la culture hip-hop. En aval, un CD est enregistré, reprenant les textes des participants, et comme chaque année, en fin d'année, les titres sont présentés lors d'un spectacle à la salle Olympe de Gouges dans le 11e arrondissement.

Par ailleurs, un atelier annuel de graphisme qui, tout en remplaçant le graphisme dans l'histoire de la culture urbaine, et plus particulièrement du hip-hop, permet de pratiquer le dessin traditionnel et la typographie pour s'élargir aux techniques des sketches à la bombe aérosol. Ce travail régulier débouche finalement sur la réalisation d'une fresque murale ou sur toile collective, de six à huit semaines de travail, présentée ensuite au public, toujours dans la salle Olympe de Gouges, où elle sert de décor lors de la fête de fin d'année.

Cette association assure par ailleurs un accueil de jeunes et organise trois événements : un festival de proximité qui présente les travaux des jeunes en atelier, une block party pour la fête de la musique et son X Bar Connexion.

De plus, deux nouveaux projets voient chaque année le jour, notamment la captation vidéo d'un scénario réalisé par les participants des différents ateliers, et une intervention de freestyle rhyme et de DJing ponctuée de débats sur une radio locale.

Ces actions ont été présentées dans le cadre de l'appel à projets "politique de la ville" pour 2014 et instruites par la Direction de la Jeunesse et des Sports en concertation avec la délégation à la politique de la ville.

Un mot de remerciement à la Présidente, Nathalie BARRAUX, qui a créé cette association, notamment quand je m'occupais de la jeunesse dans le 11e arrondissement. Puis, deux mots : un mot pour la Maison du hip-hop que nous avons créée rue Desargues qui est un lieu emblématique pour l'expression de cet art majeur. Un mot aussi pour le festival Paris Hip Hop qui va avoir lieu, notamment avec une grande soirée au Casino de Paris et d'autres soirées à la Maison des métallos.

Mes chers collègues, autant de raisons de voter avec enthousiasme ce projet de délibération qui reflète l'engagement fort de notre collectivité en faveur des arts modernes, amateurs comme professionnels, pour qui la vie dans la cité est source d'inspiration et lieu de rencontre.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur DUCLOUX, pour cette belle intervention.

Je donne la parole à Mme Pauline VÉRON pour vous répondre.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe. - Madame la Maire, chers collègues, merci à Philippe DUCLOUX de défendre avec autant d'enthousiasme ce projet de délibération. Il y a de quoi, car c'est une belle association qui fait beaucoup dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, notamment dans le quartier Fontaine au roi, comme vous l'avez rappelé, situé en zone politique de la ville, qui bénéficie à plus de 1.500 jeunes parisiens et qui s'inscrit, non seulement dans notre politique en faveur de la jeunesse à Paris, notamment des jeunes qui vivent dans les quartiers politiques de la ville, mais aussi notre soutien à la culture hip-hop à Paris.

J'allais également rappeler que le festival Paris Hip-Hop commence dimanche prochain à Paris jusqu'au 6 juillet, et je vous invite à participer à ce festival Hip-Hop de Paris.

En tout cas, merci à Philippe DUCLOUX, et nous continuons à soutenir cette association qui vient de fêter ces 15 ans d'existence.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Vive le hip-hop !

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 215 - DPVI.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DJS 215 - DPVI).

Je vous en remercie.

#### **2014 DASCO 1004 Subventions (1.860.573,12 euros) et convention annuelle d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre de l'ARE.**

#### **2014 DASCO 1018 - Organisation d'ateliers périscolaires dans les écoles publiques dans le cadre de l'ARE - Marchés de services (art. 30).**

#### **Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la localisation des ateliers dans le cadre de l'ARE.**

#### **Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'aménagement des rythmes éducatifs à Paris.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous allons examiner les projets de délibération DASCO 1004, DASCO 1018 et les vœux n<sup>os</sup> 71 et 72. Les projets de délibération concernent des subventions et conventions annuelles d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre de l'ARE, et l'organisation d'ateliers périscolaires dans les écoles publiques dans le cadre de l'ARE.

Je donne la parole en premier à Mme Aurélie SOLANS, pour cinq minutes maximum.

**Mme Aurélie SOLANS**. - Le groupe Ecologiste de Paris se félicite des avancées apportées par les ateliers animés par des associations dans le cadre des nouveaux aménagements éducatifs. Ces ateliers ont permis à un nombre considérable d'enfants d'accéder à des activités culturelles, artistiques, sportives et même scientifiques, citoyennes etc. Pour une grande part d'entre eux, c'est une nouveauté.

Les retours sont pour beaucoup positifs, notamment en élémentaire. L'évaluation de l'ICC, dont les grandes lignes nous ont été transmises en Comité de suivi jeudi dernier, commandée par la Ville de Paris sur la mise en place de ces nouveaux rythmes et de ces ateliers, et dont nous attendons la transmission du rapport complet, apporte de ce point de vue un éclairage dans ce sens : 80 % des enfants scolarisés à Paris fréquentent ces ateliers, l'offre est plutôt égalitaire en fonction des quartiers.

Pour ce qui est des associations retenues, elles gagneront pour beaucoup à pouvoir inscrire leurs interventions dans les écoles dans la durée, avec les équipes éducatives. De ce point de vue, nous avons noté l'argument mis en avant dans le choix de mettre en place un nouveau dispositif, l'appel d'offres avec un nouveau marché. Nous serons,

sur ce point, particulièrement vigilants sur les conséquences de ce procédé qui pourrait amener les associations entre elles dans une logique concurrentielle.

De même, pour ce qui est des critères de sélection, les associations locales de proximité, parce qu'elles entretiennent le lien social dans les quartiers, parce qu'elles sont les opportunités de renforcer les liens entre les écoles et leurs quartiers, retiennent toute notre attention.

Attention à ce que, par un jeu de facilité du travail administratif, les subventions bénéficient plutôt aux grosses structures associatives, ce qui ne nous semble pas souhaitable. Nous y serons attentifs.

Par ailleurs, la tenue de ces ateliers devrait, selon nous, pour la deuxième année scolaire, continuer d'être évaluée dans la durée pour que toutes les améliorations possibles soient apportées au fil du temps. Des comités de suivi doivent se tenir dans tous les arrondissements. Leur composition et leur rôle doivent être mieux définis, et tous les acteurs doivent lui trouver un espace d'expression nécessaire pour que les dispositifs s'améliorent.

Nous accorderons une attention particulière à leur tenue dans chaque arrondissement et comptons de ce point de vue, Madame la Maire, sur votre volonté pour que ce soit le cas partout.

Dernier point, la question des ressources humaines. Nous saluons tout ce qui a été déjà mis en œuvre de colossal en matière d'embauche, de formation des personnels, de réorganisation des horaires des équipes. Certains points nous questionnent et nécessiteront, selon nous, une réflexion et une attention particulière.

Le choix de confier les temps d'atelier à des intervenants associatifs et, en même temps, à des animateurs de la Ville, amène des disparités de rémunération.

La nécessaire professionnalisation des animateurs amène globalement la question de la revalorisation de leur salaire. La multiplication des postes précaires avec, par exemple, les créations de poste à temps très partiel sur le ménage, n'est pas souhaitable.

De manière générale, la stabilisation des équipes est indispensable et, de ce point de vue, les moyens doivent être au rendez-vous. Nous saluons pour cela l'augmentation du nombre de R.E.V., annoncée pour la rentrée prochaine, dans une perspective, nous l'espérons, d'arriver par la suite au cas d'un R.E.V. par établissement, comme le préconise le rapport d'I.C.C.

Le groupe Ecologiste de Paris sera donc, durant l'année scolaire prochaine, particulièrement attentif à la tenue de ces ateliers associatifs, dont nous votons les subventions aujourd'hui, et à leur intégration dans les déclinaisons locales des projets éducatifs locaux, territoriaux.

Je vous remercie.

Le groupe Ecologiste votera donc ce projet de délibération.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame SOLANS.

Je donne maintenant la parole à Danielle SIMONNET pour 5 minutes maximum.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Ce n'est pas la première fois que l'on a ce débat. Vous ne serez pas surpris par ma position sur le sujet. Je suis toujours pour l'abrogation des décrets Peillon, et maintenant, du coup, pour l'abrogation aussi du décret Hamon, car je reste opposée à une réforme qui remet en cause, sur le territoire national de la République, les principes mêmes d'égalité, de gratuité et de laïcité de l'école.

Vous connaissez, en plus, ma critique de l'absence de concertation et du passage en force à Paris et le résultat de la précipitation : une dégradation des conditions de travail des enseignants et, donc, de la scolarité des élèves, des journées et des semaines des élèves alourdies, quand elles devaient être allégées, une confusion entre les temps et les pertes de repère en prime, et puis une situation au niveau du périscolaire qui continue à rester problématique, avec toujours beaucoup de précarité, sans parler aussi des autres agents qui ont aussi beaucoup de souffrance depuis l'application de cette réforme.

Aujourd'hui, les deux projets de délibération sont relatifs à l'attribution de subventions aux associations dans le cadre des ateliers périscolaires de l'année 2014-2015. Et elles illustrent à merveille un des nombreux ratés de cette réforme : l'échec de la coéducation. C'était pourtant un des objectifs de l'appel de Bobigny, et c'est une aspiration ancienne.

Oui, il est possible de faire travailler ensemble le scolaire et le périscolaire. Oui, il doit être possible d'offrir aux élèves un périscolaire de qualité. Oui, il est possible de travailler avec les associations, mais dans le respect de la spécificité et la complémentarité des rôles de chacun.

Mais pour cela, il faut faire travailler ensemble les différents membres de la communauté éducative et de l'éducation populaire, et ne pas considérer les associations comme de vulgaires prestataires de service.

Il faut donc se donner les moyens de faire appel aux associations de l'éducation populaire impliquées dans leur quartier, alors que, précisément, certaines n'ont pas été retenues, souvent considérées comme trop chères.

Or, le recours à des associations ne doit pas être un moyen d'avoir recours à du périscolaire à moindre coût. Il faut refuser, par contre, absolument de faire appel à des entreprises privées dans l'enceinte de l'école, comme vous avez, hélas, osé le faire sur le marché. Notamment, il y avait un problème l'an dernier. J'ai eu du mal à le retrouver et j'aimerais bien savoir ce qu'il en est, concernant une structure privée de cours de langues.

Ce catalogue que vous nous proposez considère les associations, oui, comme des prestataires de service, parce qu'il n'a jamais été réellement défini en concertation avec les équipes éducatives, les parents d'élèves et une dynamique véritablement de quartier.

Evidemment, je trouve que les R.E.V. font un travail formidable et il faut vraiment saluer l'énergie qu'ils ont dû mettre. D'ailleurs, il serait temps également sur ce point, et je regrette de n'avoir pas eu le temps de faire un énième vœu, car peut-être aurait-il eu la chance du précédent que nous venons d'adopter sur la petite enfance, parce qu'il y a des vrais besoins d'augmentation des effectifs au niveau de ces équipes.

Il y aurait d'autres façons de faire. Je pense notamment aux expérimentations conduites dans de nombreuses écoles, qui n'offrent pas des rythmes, de la même manière, classiques.

Ce projet périscolaire doit être travaillé avec des équipes enseignantes, concerté et pensé ensemble. Je pense notamment à l'école Bolivar dans le 19e, dont on m'a parlé et que, je crois, Madame BROSEL, qui préside notre Assemblée, connaît bien.

Mais on a vu que la concertation n'était pas forcément le fort de la Municipalité précédente. Je doute que cela change énormément, hélas, avec l'équipe actuelle. Le simulacre de concertation et le passage en force pour l'application à la va-vite de cette réforme, n'ont mené qu'à une chose : une scolarité désorganisée. L'aménagement des rythmes prétendait vouloir respecter les rythmes de l'enfant et diminuer leur fatigue et, hélas, c'est tout l'inverse qui s'est traduit dans les faits.

Chaque jour, les enfants ont des emplois du temps différents. Résultat : chaque sortie est une angoisse. C'est toujours le cas.

Les enseignants avaient alerté sur les dangers de confusion entre le scolaire et le périscolaire. C'est à l'école, à l'Education nationale, et à elle seule, d'assurer la transmission des savoirs.

Paris, comme l'ensemble des collectivités, devrait refuser de jouer le jeu du transfert de compétences de l'Etat vers les collectivités locales. S'il y a bien une cohérence entre la réforme des rythmes et, d'ailleurs, le débat en ce moment sur la réforme territoriale et l'amplification des politiques d'austérité, c'est bien cette cohérence libérale sous-jacente à ces trois réformes qu'il faut combattre.

L'aménagement des rythmes prétendait lutter contre les inégalités à l'école, mais il n'en est rien car, d'une école à l'autre, on voit toujours des offres extrêmement différentes. Que dire de toutes les communes qui ne peuvent pas l'appliquer faute de moyens.

L'école républicaine doit être la même partout et gratuite partout.

Grâce à la mobilisation des agents de la Ville et des parents, il y a eu quand même des embauches, il y a eu quand même des améliorations, des modifications, mais pourtant il y a toujours une souffrance qui est réelle. Je pense notamment aux enfants en situation de handicap. Il y a encore beaucoup de difficultés.

**Mme Colombe BROSEL**, adjointe, présidente. - Je vais vous inviter à conclure, Madame SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Je terminerai. Je m'abstiendrai, pour ma part, sur ce projet de délibération. Je souhaite vivement que ce qui est attribué aux associations ne leur soit pas retiré dans leurs subventions de fonctionnement.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je donne la parole à Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET qui, je crois, présentera le vœu n° 72.

**Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET**. - Merci.

Ce vœu fait suite au processus de concertation que nous avons vu lancer pour mettre de l'objectivité dans ce que nous pouvions ressentir les uns ou les autres vis-à-vis de l'A.R.E.

C'est une invitation à écouter les professeurs désorientés, dont l'autorité se retrouve contestée, mise à mal jusque dans leur classe, qui constate les repères perdus des enfants.

C'est une invitation à écouter les parents, des parents mal informés, des parents qui constatent la fatigue, parfois le manque d'intérêt, ou en tout cas la grande diversité d'intérêt des activités qui sont proposées à leurs enfants.

C'est une invitation, enfin, à écouter les animateurs, notamment les animateurs professionnels, les animateurs qui pratiquaient déjà. Je ne parle pas seulement de ceux qui sont entrés dans le cadre du dispositif associatif, des animateurs qui vivent comme une régression cette grande désorganisation qui est celle de l'A.R.E. depuis plusieurs mois maintenant.

Lors du Comité de suivi qui s'est tenu la semaine dernière, nous avons assisté à, d'un côté, une vague de propagande, de présentation irénique au terme de laquelle on pouvait penser que tout allait bien, et que non, nous avions rêvé, il n'y avait aucun problème. Une vague qui est venue se briser sur les interventions successives de tous les représentants syndicaux, parents d'élèves, qui, eux, disaient : "Non, tout ne va pas bien. Des problèmes, il y en a. Il y a la fatigue, il y a l'égalité des chances qui est loin d'être assurée, en tout cas qui est loin d'être confortée par le dispositif. Il y a surtout le gâchis".

Même la FCPE, dont chacun aura compris que, depuis le début, elle est plutôt en soutien à tous points de vue, a déploré que l'égalité des chances, fondement de cette réforme, ne soit pas favorisée. Je la cite parce que c'est l'expression la moins sévère pour donner une idée à ceux qui n'étaient pas au Comité de suivi, c'est l'expression la moins sévère à l'égard de la réforme. La FCPE dénonçait l'inégalité territoriale de l'offre d'activités dans les quartiers défavorisés et une maquette actuelle à améliorer. Nous y voilà.

Améliorer la maquette actuelle, c'est ce que nous vous proposons. Dépassons le débat de pour ou contre l'A.R.E. Nous avons chacun des idées sur le sujet, nous avons entendu à l'instant Danielle SIMONNET et nous ne sommes pas loin de penser comme elle, que l'A.R.E. est une erreur. Mais, quand bien même, dépassons ce débat et saisissons les opportunités créées par le décret Hamon pour pouvoir améliorer la maquette, comme le disait la FCPE.

Dans ce cadre, nous avons consulté largement toutes les parties prenantes et mis aux voix, puisque nous avons fait voter, différentes propositions de réforme de l'A.R.E., précisément, quatre d'entre elles. C'est la première qui a été plébiscitée : regroupement sur une demi-journée de toutes les activités périscolaires. Nous avons proposé le jeudi après-midi. D'autres villes ont choisi d'autres formules, comme la Ville de Lyon, qui regroupe toutes ses activités périscolaires, mais le vendredi après-midi. Il y a des pour et des contre, et on peut en débattre.

Pourquoi regrouper sur une après-midi toutes les activités périscolaires ?

- D'abord, moins de désorientation, moins de confusion : lundi, mardi, vendredi, on sort à 16 heures 30 ; mercredi et jeudi, on sort à 11 heures 30 ; mercredi après-midi : centre de loisirs, pour ceux qui veulent ; jeudi après-midi : activités périscolaires.

- Moins de complications, notamment pour les maternelles : plus de problème de réveil au moment de la sieste, avec des activités qui commencent à 15 heures les mardis et vendredis.

- La possibilité d'avoir des activités de plus grand intérêt : oui, parce qu'avec 3 heures de suite, on peut aller au stade, on peut aller dans un établissement culturel, on peut avoir accès à des choses plus intéressantes.

Bref, ce n'est pas par hasard que deux grandes villes - et je le redis : c'est le choix de la Ville de Lyon - ont choisi cette formule. Nous proposons qu'elle soit expérimentée à Paris. Je dis bien "expérimentée", parce que c'est vrai que c'est tard. Cela fait deux mois maintenant que le sujet est sur la table. L'Exécutif n'a pas bougé, on le regrette, mais enfin, c'est la réalité. Ce sera difficile de la mettre en œuvre partout, à partir du mois de septembre, alors même que tous les responsables d'établissement et parents auxquels on peut avoir l'occasion d'en parler la trouvent plutôt plus intéressante et prometteuse que la maquette actuelle.

Mais au moins, expérimentons-la. Expérimentons-la dans les écoles dont les responsables d'établissement et les conseils d'école seraient volontaires. Expérimentons-la dans une série d'établissements dans chaque arrondissement, et faisons un choix, et cette fois-ci, en connaissance de cause, sans rester bloqués sur un choix a priori qui a été fait il y a plus d'un an maintenant. Faisons un choix dans un an, une fois que l'on aura eu le retour d'expérience sur cette proposition-là. Moi, je gage, au regard de son intérêt et au regard des retours qu'on a d'ici et de là, qu'elle sera nettement plus favorable que celle que nous expérimentons actuellement, puisque nous expérimentons aussi.

Merci.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je donne la parole à Jean-Baptiste MENGUY.

**M. Jean-Baptiste MENGUY**. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, après une année de mise en œuvre à Paris, nous pouvons dire que le dispositif mis en place par la Mairie centrale n'aura pas fait ses preuves.

Certes, nous pourrions reprendre de façon béate et peu critique le discours laudateur de nos collègues de gauche, qui vantent la politique péri-éducative de la Ville comme des fans aveugles d'un chanteur sur le retour, mais la réalité est évidemment toute autre, et elle est sans appel.

Malgré plusieurs mois de fonctionnement et de dysfonctionnements, malgré près de 80 millions d'euros mobilisés, malgré de nombreux débats, parfois fructueux, souvent stériles et toujours univoques, nous sommes appelés à débattre de subventions à des associations dans le cadre d'un nouvel appel à projets pour la rentrée prochaine.

La Gauche dira que nous voyons toujours le verre à moitié vide, alors, pour une fois, je vais essayer de positiver en disant que, certes, des efforts ont été faits pour que nous ayons quelques informations supplémentaires, notamment lors des comités de suivi d'arrondissements. Oui, mais voilà, l'A.R.E., c'est un peu comme un iceberg dont la partie immergée et que l'on ne voit pas est bien plus importante que la partie émergée dont nous discutons ce matin.

Ainsi, comment expliquer que lors des comités d'arrondissements, nous n'avons pas pu avoir accès à toutes les informations concernant les associations, le nombre et la qualité des animateurs que celles-ci recrutaient, et d'autres renseignements que nous demandions, informations d'ailleurs dont les services eux-mêmes ne disposaient pas ?

Est-il normal que, quelle que soit leur bonne foi, qui n'est pas remise en cause ici, la plupart des renouvellements se basent uniquement sur le témoignage du R.E.V. en place, sans contrôle approfondi, ni évaluation, ni compte rendu d'activité ?

Est-il normal que les subventions allouées visent des associations dont nous ne savons pas si leurs animateurs disposent désormais d'une formation complète ? Cela a été redit lors du comité de suivi parisien la semaine dernière, en particulier, sur les P.A.I. et la question des allergies alimentaires.

Nous savons, Madame la Maire, par retour des services, que ce n'est pas le cas, et nous avons même des exemples concrets d'animateurs distribuant par exemple des bonbons aux enfants, au mépris des règles élémentaires de sécurité alimentaire de ceux-ci.

Est-il normal que ce projet de délibération qui nomme les associations et donne le montant de la subvention ne contienne même pas a minima la ventilation des ateliers par arrondissement ? Je n'ose demander une ventilation école par école. On sent que l'effort est insurmontable.

Est-il normal qu'on nous promette, pour les maternelles, à partir de la rentrée prochaine, de respecter un réveil échelonné, sans même nous expliquer quels adultes vont être avec les enfants endormis qui se réveillent et quels adultes seront avec les enfants déjà réveillés, et à quel moment est-ce qu'ils feront la navette entre la salle de sommeil et la salle d'atelier ?

Est-il normal qu'un an après, la Ville ne soit toujours pas capable de mettre en place un dispositif de liaison avec les parents, après avoir promis un cahier de correspondance, voire un système d'affichettes qui, aujourd'hui encore, comporte de nombreuses erreurs sur les ateliers que suivront les enfants ?

Est-il normal que nous ayons à débattre de ces subventions dans le cadre d'un Conseil de Paris de juin, alors que le comité de suivi s'est réuni la semaine dernière et que le C.D.E.N., qui prépare la rentrée prochaine, se réunira dans deux jours ?

Le contexte de vote de ce projet de délibération est une nouvelle preuve de la marche forcée imposée par la Mairie de Paris à ces services pour faire croire que tout va bien, comme dans les vieux films de propagande des républiques soviétiques. Encore une fois...

On sent que vous connaissez !

Encore une fois, l'autosatisfaction de la gauche est le seul bilan qui sera dressé de ce dispositif et que nous ne pouvons accepter en l'état. Il serait plus utile et plus sage de faire preuve d'ambition et de réalisme.

Vous avez beaucoup parlé, Madame la Maire, la semaine dernière, d'expérimentations, d'expérimentations dans les pratiques et dans les organisations, mais sans en donner le contenu. Eh bien, chiche, Madame la Maire : allez jusqu'au bout de votre démarche sur ces expérimentations, notamment, par exemple, pourquoi ne pas échelonner la rentrée des ateliers périscolaires, comme l'a proposé la maire du 9e arrondissement Delphine BURKLI, et la présidente de notre groupe, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.

C'est dans ce sens que nous nous inscrivons depuis le début, celui d'une réforme utile aux enfants, et non à la majorité socialiste.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MENGUY.

La parole est à M. LEGARET qui, je crois, présentera le vœu n° 71.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Non, je présenterai, Madame la Maire, le vœu n° 71. On a entendu 75.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - J'ai bien dit 71, donc nous sommes d'accord, Monsieur LEGARET. Tout va bien, à ce stade-là.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Oui, merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, effectivement, je vais présenter ce vœu, mais je vais surtout m'étonner que ce projet de délibération ait été maintenu à l'ordre du jour de cette séance, puisque - vous devez le savoir -, dans 8 arrondissements sur 20, les Conseils d'arrondissement ont décidé de surseoir à statuer, en exigeant d'avoir, pour la plus proche séance du Conseil d'arrondissement, les informations qui ne figurent pas dans ce projet de délibération.

Je voudrais d'abord que l'on restitue le contexte général, puisqu'en réalité, nous avons un projet de délibération, le DASCO 1004, qui porte sur l'attribution de subventions à 156 associations pour un montant de 1.860.000 euros, mais on a parallèlement des marchés qui ont été passés en article 28 et en article 30. Et ce que le projet de délibération ne précise pas, c'est qu'il s'agit quand même du plus grand nombre, puisque là, il y en a pour 9.700.000 euros. Donc on a une première fourmée importante de marchés en articles 28 et 30, pour près de 10 millions, et puis, on a donc ce projet de délibération accessoire pour 1.860.000 euros.

Alors, pourquoi est-ce qu'il y a d'un côté les marchés et de l'autre côté, les subventions. Cela, personne ne nous le dit. Où est le discriminant ? On ne le sait pas, si ce n'est que dans le projet de délibération, on écrit en des termes très imprécis qu'il s'agit d'un appel à projets plus spécifiquement destiné à faire émerger des projets de proximité locaux et novateurs, accessibles à tous les enfants. Il s'agit, précise-t-on, si je puis dire, dans le cadre d'un projet global de quartiers, d'écoles, d'associations, de mettre en œuvre des ateliers innovants qui soient spécifiquement attachés à une école ou à un groupe scolaire.

Donc une fois que l'on a dit tout cela, ce qui nous aurait semblé logique, c'est que l'on retrouve dans le projet de délibération les écoles concernées. On ne trouve en réalité qu'une liste de 156 associations, avec l'adresse du siège social, le montant de la subvention proposée, sans que l'on ait la moindre précision.

Alors, on ne peut pas délibérer dans ces conditions. Ce qui intéresse les élus parisiens, c'est de savoir dans quel arrondissement et dans quelle école ces associations vont intervenir, et pour y faire quoi ?

Je considère, nous considérons qu'il n'est pas possible de délibérer avec une absence totale de précisions, d'abord parce que ce n'est pas opportun, au surplus parce que ce n'est pas légal.

Je voudrais rappeler que l'article L. 2511-13 du Code général des collectivités territoriales prévoit, comme chacun sait, que les projets de délibération sont soumis au Conseil d'arrondissement pour avis avant d'être délibérés par le Conseil de Paris et le Code précise : "sur les projets de délibération concernant les affaires dont l'exécution est prévue, en tout ou partie, dans les limites de l'arrondissement". Il est donc bien écrit "dont l'exécution". Il ne s'agit en aucun cas de nous donner l'adresse du siège social d'une association qui n'est pas évidemment l'élément déterminant.

Nous n'avons absolument aucun moyen de le savoir et il nous paraît opportun et justifié - et même indispensable - pour exercer convenablement notre rôle d'élus et pour pouvoir, dans les arrondissements, informer convenablement les écoles et les parents d'élèves, de reporter ce projet de délibération à la prochaine séance en vous demandant de bien vouloir fournir aux Conseils d'arrondissement préalablement et ensuite à tous les conseillers de Paris les éléments qui sont indispensables.

Dans ces conditions, je vous demande de retirer ce projet de délibération et de le reporter de manière à ce que le sursis à statuer qui a été décidé dans huit arrondissements sur 20 soit respecté.

**Mme Colombe BROSSSEL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur LEGARET.

Je donne maintenant la parole à Jean-Bernard BROS pour cinq minutes maximum.

**M. Jean-Bernard BROS**. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

La Ville de Paris a fait le choix d'appliquer la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2013. Après cette première année scolaire, nous pouvons aujourd'hui faire le bilan du positif ; un bilan objectif, prudent et globalement positif.

La Ville de Paris a mené une consultation large des partenaires sociaux, des groupes politiques et des maires d'arrondissement à travers plusieurs Comités de suivi.

En outre, deux évaluations plus globales ont été menées, tout d'abord par l'Inspection générale de la Ville de Paris et, en parallèle, par un cabinet d'audit indépendant I.C.C.

Les résultats de ces deux études ne montrent pas, loin de là, un bilan catastrophique comme certains tentent de le laisser penser.

Ainsi, un des objectifs de la réforme était une démocratisation de l'accès aux activités culturelles, sportives et scientifiques de qualité. L'effort de la Ville a été conséquent sur ce point, pour preuve les 16.200 ateliers organisés chaque semaine, des ateliers couvrent un champ d'activités très vaste, les taux de participation aux ateliers atteignant les 80 % montrent là aussi un bilan positif.

L'appel à projets présenté dans le projet de délibération nous rassure aussi quant à la recherche de qualité dans le contenu des ateliers.

Il est vrai que le bilan et les différentes remontées du terrain ont montré des difficultés sur certains points. C'est le cas par exemple en ce qui concerne les maternelles et la réponse responsable de l'Exécutif s'est faite à travers différentes mesures qui nous satisfont.

Ainsi, un renfort d'effectifs pour le ménage des locaux va être apporté, le redéploiement des rythmes des élèves dans le temps de transition et durant le temps périscolaire est également prévu.

Enfin, la nécessité du maintien des mêmes adultes référents tout au long de l'année va être respectée.

D'autres points, comme l'importance de la coordination entre les équipes de l'Education nationale et de la Ville, ont été soulignés par l'évaluation menée par I.C.C.

La Ville a pris, là aussi, un certain nombre de décisions pour pallier les difficultés qui apparaissent dans certaines écoles.

En conclusion, les efforts à faire et les ajustements ne doivent pas permettre de balayer d'un revers de main une réforme positive qui s'inscrit dans un cadre plus global de réforme de l'école.

Nous le savons, notre école républicaine souffre. Le bien-être des élèves est à améliorer. L'origine scolaire est une barrière toujours trop prégnante à la réussite des élèves.

La dernière étude Pisa a également montré les efforts que nous devons faire pour améliorer le niveau global. L'attentisme et le refus de réforme, ce n'est certainement pas la solution pour répondre à tous ces enjeux.

Je vois l'UMP se démener, faire des tracts, créer un site internet pour intéresser la presse et mobiliser, mais rien n'y fait. La réforme dans la majorité est favorablement accueillie.

Les membres de mon groupe saluent ainsi l'effort mené par la Ville de Paris, car nous savons que des ajustements seront mis en œuvre pour résorber les difficultés qui pourraient encore exister.

Je vous invite donc, mes chers collègues, à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur BROS.

La parole est maintenant à Mme Béatrice LECOUTURIER.

**Mme Béatrice LECOUTURIER**. - Merci, Madame la Maire.

Nous le voyons, la question de l'aménagement des rythmes scolaires à Paris est condamnée à revenir comme un serpent de mer devant notre Assemblée. Mon collègue MENGUY l'associe à un iceberg, moi, je l'associe à un serpent de mer.

En effet, la Municipalité parisienne peine à rectifier le tir d'une mise en œuvre précipitée de la réforme des rythmes éducatifs et poursuit malheureusement ses travers.

Le défaut de formation des intervenants et la seule logique comptable fragilisent l'application de cette réforme que vous avez mise en place depuis septembre dernier.

L'année scolaire se termine et, avec elle, la première application chaotique de la réforme des rythmes éducatifs à Paris.

Vous nous proposez donc aujourd'hui une nouvelle salve de sélection de prestataires pour les ateliers périscolaires.

Néanmoins, les obstacles d'hier demeurent les écueils d'aujourd'hui.

Il n'est pas fait mention, une fois de plus, du nombre d'élèves auquel s'adressent les activités subventionnées, de la composition, du contenu et de l'enracinement territorial des ateliers pourvus.

Seul un modeste objet statutaire décrit en six lignes succinctes quelle est la démarche de l'association sélectionnée, certaines omettant même de se soumettre à l'exercice, cela n'est pas très sérieux.

Quant à la nouveauté supposée, l'introduction d'une prime à l'originalité et à l'implantation locale, permettez-moi, en tant qu'élue du 16<sup>e</sup> arrondissement, de mettre en doute cette volonté affichée.

En effet, dans notre arrondissement, une seule association provient effectivement du tissu local.

Alors même que deux appels à projets de l'année scolaire qui s'écoule avaient permis de confier près de 3.000 ateliers à 349 partenaires, aujourd'hui ce sont 156 nouveaux prestataires qui sont retenus.

Ce chiffre témoigne d'un taux trop élevé de rotation des organismes en charge de l'animation périscolaire, alors que tous les acteurs de cette réforme plaident pour une stabilisation des intervenants.

Ce nouvel appel à projets nous fait craindre pour l'investissement qualitatif des candidats, leur implication au long terme dans la conception d'un parcours pédagogique ainsi que la solidité et le sérieux de leurs offres.

Cependant, l'essentiel du contingent ne relève pas de cette seule procédure d'appel à projets, mais bien davantage des marchés publics qui représentent une enveloppe de 9 millions d'euros.

Ainsi est-il étonnant que le critère des moyens humains mis en œuvre, à savoir le profil des intervenants, leur formation et leur qualification ne compte qu'à hauteur de 14 % de la note totale. C'est faire bien peu de cas d'une préoccupation majeure des moyens humains.

Je rappelle que, à cette occasion, le groupe Centriste avait demandé précédemment que les critères de recrutement des personnels intervenants dans le cadre de l'A.R.E. soient clarifiés et le profil des animateurs communiqué.

Ce n'est pas d'un périscolaire low cost dont les 132.000 élèves de Paris ont besoin, d'autant que la baisse des exigences de la Municipalité en termes de taux d'encadrement et de problèmes de sécurisation des enfants s'ajoute à la charge colossale des animateurs et autres intervenants qui doivent faire preuve d'une vigilance sans faille.

Votre logique financière contrevient au principe de responsabilité.

Quant aux maternelles, Madame le Maire, elles sont les grandes perdantes de la réforme et des ajustements que l'Exécutif envisage d'apporter.

En effet, aucune disposition spécifique ne s'applique aux maternelles et aux tout-petits. L'Exécutif parisien refuse de procéder au moindre ajustement en termes d'horaires et de rythme auprès des plus petits. C'est ce qui est ressorti de la réunion d'ailleurs du Comité de suivi parisien des rythmes scolaires du 12 juin dernier.

Les conclusions du rapport du cabinet I.C.C. proposent de continuer à réveiller les enfants de maternelle, mais de manière échelonnée. Où est passé le bon sens, Madame la Maire ? Où est l'intérêt des tout-petits dans l'application de cette réforme ?

Saluons cependant une initiative prometteuse qui serait l'organisation d'un groupe autour d'un binôme pérenne A.S.E.M./animateur. Ce binôme répondrait enfin à une exigence de stabilité et de cadre référentiel qui manque cruellement à cette réforme et dont les enfants de cet âge ont le plus besoin et que nous n'avons cessé de prôner.

Enfin, le groupe UDI - MODEM souhaitait soulever le délicat problème de la démocratisation de l'accès aux activités culturelles ou scientifiques.

En effet, le cabinet I.C.C. fait encore état des difficultés de gestion de groupe et d'attractivité de certains ateliers comme la musique ou le théâtre, dans les quartiers défavorisés de Paris.

Ce sont pourtant ces enfants issus des quartiers de la politique de la ville qui devraient bénéficier d'une ouverture à une offre variée des pratiques artistiques qu'ils n'ont pas forcément l'occasion d'expérimenter en dehors de l'école.

Pourquoi ne pas envisager que les enseignants ou les responsables éducatifs de la Ville puissent prendre en partie les décisions de répartition des enfants par atelier afin de susciter chez eux une curiosité vers ce qui leur est inconnu ou moins familier ? C'est le fondement même de la réforme qui est remis en cause ici.

Je vous remercie, Madame le Maire.

**Mme Colombe BROSSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Il nous reste deux intervenants, Mme Emmanuelle BECKER puis M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

**Mme Emmanuelle BECKER**. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous voterons ce projet de délibération, car nous ne souhaitons pas, évidemment, mettre à mal les associations qui interviennent sur le temps de l'A.R.E., ni mettre en difficulté la prochaine rentrée scolaire.

Cependant, permettez-moi de revenir sur le bilan qui nous a été transmis lors du comité de suivi jeudi dernier.

Le rapport de l'I.C.C. souligne plusieurs points qui nous semblent absolument nécessaires pour atteindre l'objectif de cette réforme. Ces objectifs : à la fois une démocratisation de l'accès à des activités culturelles, sportives, scientifiques, de qualité et aussi une construction d'une culture éducative commune.

Le rapport de l'I.C.C. préconise, pour lutter contre les inégalités territoriales, de renforcer les moyens dans les quartiers défavorisés. On ne peut que s'inquiéter, vu les annonces qui sont faites ce matin par le Gouvernement, sur la cartographie des quartiers politiques de la ville.

Pour améliorer la qualité des ateliers, l'I.C.C. pointe le besoin d'un plan de formation aujourd'hui insuffisant, pour les R.E.V., les A.S.E.M. et les animateurs qui interviennent dans les écoles maternelles et qui, hélas, ne sont pas suffisamment spécialisés dans la petite enfance.

Sur la construction d'une culture éducative commune, ou pour le dire autrement, comment permettre à chaque enfant d'avoir une offre d'atelier périscolaire de qualité, l'I.C.C. préconise la mise en place d'un parcours d'activités

annualisées avec des suivis-bilans organisés chaque trimestre. Il est très important, selon nous, de mettre en place un projet éducatif global dans chaque école associant l'ensemble des acteurs.

Les propositions qui nous sont faites pour la rentrée prochaine, notamment sur les enjeux de formation et sur l'augmentation du nombre de postes, ne nous paraissent pas répondre aux problématiques posées par l'I.C.C.

Nous espérons qu'après une réflexion approfondie de l'étude de l'I.C.C., ainsi que du rapport de l'Inspection générale, un effort sera fait le mois prochain lors du débat sur le budget supplémentaire pour, du coup, assurer une bonne rentrée scolaire à l'ensemble des Parisiens.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame BECKER.

Cette série d'interventions sera conclue par Nicolas BONNET, pour 5 minutes maximum.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**. - Merci, Madame la Maire.

C'est un plaisir de conclure ce débat.

Je m'inscris d'abord totalement dans les propos qu'a tenus ma collègue Emmanuelle BECKER. Je voudrais vous faire remarquer, quand même, que l'on passe beaucoup de temps sur un sujet qui, à mon avis, concerne d'abord l'Etat, car c'est à l'Etat de garantir l'égalité de toutes et tous à l'école.

Lors de la précédente mandature, le groupe Communiste - Front de Gauche s'était exprimé plusieurs fois pour dire que la réforme allait générer des complications et qu'elle n'était pas applicable pour l'année 2013. Il a été dit que nous serions contre l'aménagement des rythmes éducatifs. C'est une contrevérité et, d'ailleurs, nous voterons ce projet de délibération.

En revanche, il aurait fallu que nous obtenions des moyens supplémentaires de l'Etat, afin que la mise en place de cette réforme se fasse sans grever le budget de la Ville.

Ce traitement du problème de l'aménagement des rythmes éducatifs montre le caractère schizophrène de l'action du Gouvernement sur certains dossiers.

Lors de la campagne 2012, François HOLLANDE avait mis en avant son engagement sur la jeunesse et sur l'éducation en ouvrant 60.000 postes d'enseignants. Nous avons salué cette initiative qui visait principalement à combler un réel manque de personnels dans l'Education nationale et donnait des moyens concrets d'amélioration de la réussite des enfants, pour revenir d'ailleurs sur certains dégâts qu'avaient provoqués la droite et certains députés, qui sont aujourd'hui sur nos rangs.

Pourtant, aujourd'hui, les postes promis ne sont toujours pas ouverts, ce qui ne manque pas de nous inquiéter. Nous avons d'ailleurs cosigné, avec mes collègues de la Majorité, un vœu qui a été adopté sur les difficultés de la prochaine rentrée scolaire. Mais, dans le même temps, avec cette réforme, le Gouvernement confie aux collectivités des responsabilités encore plus importantes dans le domaine de l'éducation, tout en réduisant leur marge de manœuvre financière.

Il est à craindre que, contrairement à la volonté affichée, les inégalités s'accroissent entre les communes et, donc, entre les enfants dont elles ont la charge.

La présentation du comité de suivi des rythmes éducatifs est éloquente : la réforme des rythmes scolaires pour l'année 2014-2015 sera de 26,7 millions d'euros de dépenses pour 12,6 million d'euros de subventions de l'Etat et de la Caisse d'allocations familiales, soit un coût net de 14,1 millions d'euros pour la Ville. Nous voilà donc maintenant en charge, sous peine de sanctions en cadre de refus, d'une partie du programme éducatif et, donc, de la réussite de nos enfants, sans que l'Etat nous donne les moyens de financer entièrement cette charge et alors que nous avons déjà absorbé la baisse des dotations globales de financement.

Les objectifs de la réforme sont ambitieux : réduire les inégalités sociales et scolaires, initier les enfants des quartiers populaires à des activités culturelles qu'ils n'auraient jamais pratiquées si le service public ne les avait pas mises en place.

Mais la présentation des conclusions du rapport le montrent bien : ces inégalités ne sont pas encore résorbées, car nous n'avons pas les moyens financiers de réaliser cette ambition.

Pire : la situation risque de se dégrader avec la perte de nos marges de manœuvre.

J'ai une autre inquiétude, dont je voulais vous faire part.

Est-ce qu'à terme, seules les associations qui ont décidé de s'inscrire dans le dispositif de la réforme des rythmes éducatifs vont voir leur financement pérennisé ? Celles qui n'y sont pas vont-elles voir leurs moyens se réduire ?

Pour notre part, nous ne souhaitons pas une concurrence entre les associations et nous venons d'apprendre, d'ailleurs Emmanuelle BECKER l'a rappelé, une très mauvaise nouvelle : c'est la cartographie de la politique de la ville que Najat VALLAUD-BELKACEM vient d'annoncer, avec une réduction importante des périmètres pour Paris. Et nous savons quelles seront les conséquences pour le financement des associations qui mènent, aux côtés de la Ville, ces actions dans ces quartiers en difficulté.

Les difficultés des associations ont amené, à l'Assemblée nationale, à soutenir la création d'une mission sur la vie associative, à l'initiative de mon amie et camarade Marie-George BUFFET.

Le débat sur la question des rythmes éducatifs n'est donc pas clos. Il y a encore énormément de points à régler, tant en termes d'organisation que de moyens. Mais si chaque initiative de l'Etat se transforme en double peine financière pour les collectivités locales, nous ne pourrons plus faire avancer des projets dans notre ville et impulser l'investissement public à hauteur des enjeux du territoire parisien, ce qui est tout de même le cœur de notre mission.

Nous continuons à demander à Mme le Maire, et permettez-moi d'y associer les parlementaires parisiens, d'intervenir auprès du Gouvernement afin qu'il maintienne, voire augmente, les moyens mis à la disposition des collectivités locales pour garantir le succès de cette réforme. En l'état, et je l'ai dit précédemment, nous ne sommes pas rassurés sur la réduction des inégalités entre les enfants scolarisés sur l'ensemble de notre territoire et sur le territoire national.

Je conclurai en disant que, tout comme la liberté et la fraternité, l'égalité est un pilier de notre République et c'est d'abord à l'Etat de la garantir.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur BONNET.

Pour vous répondre, je donne la parole à Alexandra CORDEBARD et Bruno JULLIARD.

Alexandra ?

**Mme Alexandra CORDEBARD**, adjointe. - Mes chers collègues, ces deux vœux me donnent l'occasion de revenir sur la réforme des rythmes éducatifs et je vous en remercie. Vous répondre me permettra d'explicitier notamment la méthode choisie par l'Exécutif municipal quant à la mise en place des ateliers périscolaires dans le cadre de cette réforme.

Je me permets, puisqu'elle préside ce Conseil, de rendre hommage à Colombe BROSSEL qui, avant moi, l'a permis.

Dès le départ, nous avons fait le choix de la complémentarité entre les équipes d'animation de la Ville qui assurent à ce jour environ 60 % des ateliers périscolaire dans le cadre de l'A.R.E. et les nombreuses associations qui composent le tissu social parisien, auquel, et vos interventions à l'instant le rappellent, notre Majorité est particulièrement attachée.

Je ne m'attacherai pas, quant à moi, à répondre à l'ensemble des sujets que vous avez abordés autour de la question de la réforme des rythmes, notamment sur la question de la politique de la ville sur laquelle, je suis sûre, nous reviendrons dans cette Assemblée.

Ce parti-pris nous a permis, dès la rentrée de septembre 2013, de proposer aux enfants de nos écoles des ateliers innovants et d'ouvrir nos écoles à de nouvelles disciplines qui n'y étaient, à ce jour, jamais encore entrées. Les deux projets de délibération qui sont rattachés à ce vœu visent ainsi à pérenniser et à améliorer pour le futur un système de fonctionnement qui a fait ses preuves cette année déjà.

La question est de savoir la différence entre les deux et pourquoi avoir recours à ces deux systèmes. L'appel à projets issu du projet de délibération 1004 permettra à de petites structures de conduire des ateliers innovants pendant l'année 2014-2015, tandis que le projet de délibération 1018 permettra d'installer, via un marché pluriannuel, sur le plus long terme, des associations souhaitant pérenniser leurs interventions sur le temps périscolaire.

Je peux vous redire la différence entre une grande association d'éducation populaire qui propose notamment des ateliers sportifs qui peuvent parfaitement s'installer sur plusieurs années, et une association de quartier qui va proposer une action particulière pour une année à une école en proximité. Je peux arriver à vous en dessiner les différences et vous pouvez arriver, par ailleurs, à les entendre.

Bien entendu, dans l'une ou l'autre des procédures, la sélection de ces associations reposait en premier lieu sur la qualité pédagogique des offres. A la fois nos services et le cadre des commissions d'appel d'offres permettent de respecter cette garantie. La DASCO, je vous l'assure, les a analysées avec grande finesse et rigueur.

Je souhaite d'ailleurs m'arrêter quelques instants sur le choix de la Ville d'inverser les montants précédemment alloués à l'appel d'offres et à l'appel à projets. Pour mémoire, les 9,7 millions sont un maximum annuel, un cadre. En effet, le choix de l'appel d'offres ou du marché présente un certain nombre d'avantages, aussi bien pour la Ville que pour les associations qui y répondent. Il est reconductible sur trois ans, permet donc de sécuriser les associations titulaires qui n'ont pas à renouveler chaque année en intégralité leur dossier.

Cela permet aussi, et c'est ce que vous appelez souvent de vos vœux, de stabiliser leurs équipes et l'emploi dans des structures qui peuvent être relativement modestes. Cela permet également de financer à 100 % chaque intervention, ce qu'un appel à projets ne permet pas juridiquement, mais tout cela, bien sûr vous le savez. Cela permet aussi de faire évoluer le volume des ateliers proposés par chaque association et autorise la mobilisation de prestataires sur d'autres créneaux horaires, voire d'autres lieux extérieurs à l'école.

Pour être clair, les associations peuvent développer leur activité et la Ville dispose de plus de souplesse dans sa capacité de commande. Le choix de la Ville est un choix équilibré qui permet à la fois l'innovation par l'appel à projets et la stabilité par l'appel d'offres.

Pour être, non pas parfaitement, mais aussi complète que possible sur le sujet, quelques éléments chiffrés très rapides. Sur les 275 prestataires retenus au titre du marché public, 209 pilotent déjà un atelier cette année au titre d'un des dispositifs. Cela fait 76 %. En termes de stabilité, vous voyez où l'on se situe. Sur 366 prestataires retenus l'an dernier entre marché ARE et appel à projets, cette année, entre les deux procédures, nous en avons 241 qui ont été à nouveau sélectionnées, soit plus de 65 %. Enfin, 25 % des attributaires du nouveau marché sont de petites structures qui n'ont proposé qu'un ou deux ateliers, pour vous donner une vision d'ensemble.

Monsieur le Maire du 1er arrondissement, vous demandez à disposer, et c'est totalement légitime, d'un récapitulatif des ateliers proposés, y compris par école dans votre arrondissement, j'imagine, mais vous le demandez pour l'ensemble des arrondissements. Ces éléments vous seront communiqués très prochainement, ils sont en train d'être préparés. Monsieur LEGARET, laissez-moi terminer sur ce point.

En effet, si les équipes de la DASCO ont commencé le travail de répartition ou ont anticipé le travail de répartition des ateliers à la suite des conventions, dont vous savez qu'elles ont été très récemment conclues. Ces dernières sont en effet en attente de notre approbation pour pouvoir finaliser cette répartition des ateliers au sein des écoles.

Je vous rappelle, mais vous le savez aussi, que lors de la commission d'appel d'offres, la droite a voté, sans faire de commentaire, pour le résultat de cette commission.

Je vais ensuite... Monsieur LEGARET, laissez-moi terminer.

Je vais maintenant vous parler du vœu relatif à l'organisation de la semaine déposé par Mme la Présidente du groupe UMP. Je suis heureuse de voir qu'après avoir adopté une position d'opposition de principe à la réforme, comme vous le disiez dans votre introduction, vous en acceptiez maintenant la nécessité, même si l'analyse de la situation dans les écoles ne reflète en rien les échanges que nous avons pu avoir lors du Comité de suivi de la semaine dernière. Permettez-moi d'en faire le commentaire.

Plus précisément, les conclusions préliminaires d'ICC et de l'Inspection générale de la Ville confirment globalement ce que nous avons déjà constaté sur le terrain. Pour répondre à une demande qui a été formulée dans l'Assemblée, les rapports complets seront diffusés rapidement à l'ensemble de notre Assemblée. Ils sont en train d'être finalisés, donc ils seront disponibles au plus tard au tout début du mois de juillet.

Je voudrais vous dire quel besoin de stabilité ont nos écoles aujourd'hui. Nous sommes conscients des efforts fournis par chacun pour s'approprier la nouvelle organisation. L'année 2014-2015 doit être une année de consolidation.

On pourrait proposer de changer à nouveau les temps de la semaine, comme vous le proposez, Madame la Présidente, on pourrait même changer l'organisation de ces temps éducatifs chaque année. On le pourrait

effectivement, si nous souhaitions installer davantage de désorganisation, voire de désordre, mais les élus de la majorité souhaitent au contraire respecter le besoin de stabilité et de sérénité exprimé par les écoles au bénéfice des enfants, de leur famille et des enseignants.

J'ai bien entendu ce que vous me disiez de votre consultation, dont vous aviez déjà fait la promotion au cours du dernier Conseil. Cette consultation a concerné un millier de personnes. Je me souviens avec grande précision de ce que vous aviez fait comme commentaire sur les 13.000 personnes qui avaient répondu à notre propre consultation.

Je ne vous rappellerai pas, parce que je crois que j'ai déjà parlé trop longtemps, les pistes en détail d'amélioration engagées...

Mais, pour conclure et répondre à vos deux demandes sur ce vœu, je vous informe que, contrairement à ce que vous semblez penser, la Ville de Paris - et j'aurais pu commencer par cela - n'est en aucun cas compétente pour saisir directement les Conseils d'école, au cas où vous l'ignorerez, que le rectorat, je le sais et je le pense également, un peu tard dans le dispositif, a proposé à toutes les écoles qui le souhaitaient de faire remonter des demandes de dérogation à l'organisation du temps scolaire ; que, parmi les demandes formulées, Madame la Présidente, une trentaine environ, et rentrant dans le cadre de ces deux décrets, décret Peillon et Hamon, aucune ne concernait le regroupement des activités périscolaires sur une demi-journée.

En conséquence, votre demande de regroupement des activités périscolaires le jeudi après-midi ne correspondant à l'évidence à aucune des demandes formulées par les professionnels et ne procédant surtout d'aucun consensus au sein des communautés éducatives, j'émet un avis résolument défavorable à votre vœu.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Merci, Madame CORDEBARD. J'ai été saisie d'une explication de vote de Mme LECOUTURIER à qui je donne la parole et nous passerons ensuite aux votes.

**Mme Béatrice LECOUTURIER**. - Merci, Madame le Maire.

Nous voterons au groupe UDI - MODEM pour le vœu de Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.

En effet, nous avons toujours émis beaucoup de prudence vis-à-vis de cette application dès la rentrée dernière et, en tant que groupe centriste, nous préférons toujours l'expérimentation plutôt qu'imposer un projet.

Cette expérimentation de regrouper les activités sur une demi-journée nous paraît tout à fait intéressante, à voir les résultats que cela donnera, donc nous voterons le vœu de Mme KOSCIUSKO-MORIZET.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 71 du groupe UMP avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 72 du groupe UMP avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 1004.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DASCO 1004).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 1018.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2014, DASCO 1018).

La séance est levée, bon appétit chers collègues, rendez-vous à 14 heures 30.

### **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à treize heures dix minutes est reprise à quatorze heures trente minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).*

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, je vous propose de redémarrer cette séance.

### **2014 DLH 1081 - Communication "Réforme de la gestion de la demande et des attributions de logements sociaux".**

#### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à une co-élaboration de la réforme.**

#### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous allons parler cet après-midi dans le cadre d'un débat organisé, prévu dans notre conférence d'organisation, sur les attributions en matière de logement.

Mes chers collègues, en faisant du logement la priorité absolue de cette mandature, nous avons posé, dès le premier Conseil de Paris, une exigence à la fois quantitative et qualitative. Parallèlement à la mise en œuvre d'une politique volontariste de construction impliquant l'ensemble des acteurs du secteur, nous avons choisi d'améliorer le service rendu aux Parisiens qui sollicitent ou qui occupent un logement social.

C'est à cet objectif ambitieux que répond la réforme du système d'attribution dont nous posons les bases aujourd'hui.

L'évolution que nous envisageons s'inscrit évidemment dans la continuité de la politique de transparence instaurée depuis 2001.

Après l'installation d'une commission indépendante, pour gérer le contingent du Maire dès 2001, et en nous appuyant sur les conclusions rendues par la M.I.E. à l'automne 2012 et adoptées à l'unanimité, il s'agit maintenant de franchir une nouvelle étape en adoptant, comme nous nous y étions engagés durant la campagne et comme nous l'avions annoncé lors du Conseil de mai, un nouveau système de cotation de la demande qui a fait consensus, aussi bien chez les conseillers de Paris que chez les Parisiens durant la campagne.

Je remercie d'ailleurs Ian BROSSAT qui porte avec énergie et compétence ces dossiers auprès de moi pour l'ensemble des Parisiens et je remercie autour de lui l'ensemble des fonctionnaires, notamment de la DLH mais aussi les collaborateurs de cabinet, qui ont participé à la mise au point du système que nous allons mettre en œuvre.

Avec une grille simple et claire, reposant sur un ensemble de critères objectifs et lisibles, nous instaurerons dans les prochaines semaines une plus grande transparence et une plus grande fluidité entre l'administration et l'usager.

Nos concitoyens bénéficieront ainsi d'une meilleure vision de l'offre locative à laquelle ils peuvent prétendre. En suivant leur demande en ligne, ils pourront, par exemple, estimer leur délai d'attente.

De son côté, l'administration parisienne se verra soulagée de tâches chronophages de présélection pour se consacrer totalement à l'étude approfondie des dossiers retenus.

L'étape de l'attribution d'un logement constitue, en effet, un moment particulièrement important dans la vie des usagers. Elle mérite, à ce titre, la plus grande vigilance. L'instauration du système de cotation permettra à l'Administration publique de Paris de se recentrer sur ses missions les plus essentielles. Il ne s'agit donc pas de substituer une gestion informatique à une gestion humaine mais, bien au contraire, de permettre à chaque dossier d'être étudié en détail par les agents libérés de contraintes quantitatives trop pesantes.

Le discernement, l'écoute, l'accompagnement seront donc au rendez-vous de cette évolution également favorable aux usagers et aux agents.

Dans le même temps, c'est l'égalité de traitement qui se verra systématiquement garantie au demandeur.

La généralisation de l'anonymat sur le contingent de la Ville avant la fin de l'année 2015 et l'instauration à terme d'un dossier unique permettront à chaque candidature d'être jugée à l'aune des mêmes critères, sans qu'aucune forme de parasitage ou de favoritisme ne puisse intervenir.

Ces améliorations répondent à une demande récurrente de nos concitoyens. En contribuant à atténuer les tensions sur le front du logement, elles servent la légitimité et la vitalité de la démocratie parisienne, au sein de laquelle les histoires de favoritisme, de trafic d'influence qui ont défrayé la chronique dans les années 90, appartiennent, heureusement, désormais au passé.

Mes chers collègues, en tenant dans les 100 jours qui ont suivi les élections, un engagement fort de la campagne, nous montrons notre détermination à faire de Paris une collectivité pionnière en matière de transparence et d'efficacité dans la gestion du parc social. Nous étendrons dans un premier temps le dispositif à l'ensemble du contingent municipal. Parallèlement, il sera expérimenté, au cours des six prochains mois, dans plusieurs mairies d'arrondissement volontaires, avant de s'appliquer à la totalité des logements sociaux parisiens.

En faisant concrètement la preuve que la transparence et l'efficacité peuvent aller de pair, nous avançons donc pas à pas vers davantage de démocratie et de justice dans le parc social, en particulier, et dans la société parisienne en général. Je sais que je peux compter pour cela sur le dynamisme et la détermination sans faille de l'ensemble de ma majorité et, j'espère au-delà, des maires d'arrondissement, des adjoints, mais aussi de mon adjoint en charge du logement, Ian BROSSAT, que je remercie.

Donc, avant d'entamer cette discussion, je vous rappelle que le vœu n° 2 a été déposé sur la communication DLH 1081. En conférence d'organisation, les temps ont été fixés. Je demande, puisqu'il y a plusieurs orateurs par groupe, que chaque orateur de chaque groupe soit vigilant à ne pas prendre tout le temps de ceux qui suivent, parce que sinon on se retrouve dans les difficultés que nous avons eues ce matin.

Donc, je donne la parole, pour démarrer ce tour de table, à Jean-Bernard BROS, RGCI.

**M. Jean-Bernard BROS.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le groupe RGCI soutient, sans réserve, la démarche voulue par la Ville de Paris de donner plus de lisibilité, d'efficacité et une transparence absolue à la gestion de la demande et des attributions de logements sociaux. La situation aujourd'hui n'est pas satisfaisante et une réforme en profondeur était donc nécessaire afin de remettre ce dispositif à plat.

Je souhaite tout d'abord saluer le contenu de ce projet de délibération et le constat lucide qu'il dresse sur la situation actuelle. Je cite : "un système complexe, une procédure à l'image négative, des soupçons sur l'équité du système et sur l'existence de passe-droits, un parcours du combattant". Ces termes forts sont pourtant la réalité de ce que l'on entend quotidiennement. Il est bien que les choses soient ainsi dites. Cette communication reprend la plupart des conclusions exprimées au sein de la M.I.E. de 2012, sur les modes et méthodes d'attribution de logements, ce qui est assez appréciable et montre que le travail qui est effectué n'est pas vain.

Le scoring, que les radicaux avaient porté aux côtés d'Anne HIDALGO lors de la campagne municipale, constitue un outil adapté qui va nous permettre de gagner en lisibilité, en simplicité et surtout, en transparence. La grille de cotation proposée nous semble globalement pertinente, quelques remarques néanmoins : nous aurions pu conjuguer à cet effort global le critère "assistante maternelle" en le rehaussant car, nous le savons, beaucoup de futures assistantes sont en attente d'un agrément qui ne leur est pas attribué, du fait d'un appartement trop exigü. Nous aurions pu rehausser également la rubrique "raisons de santé", ainsi que "violences familiales", et spécifier les pressions psychologiques qui sont une réalité tout aussi dures à vivre que les violences physiques.

La question de l'accueil des enfants en garde alternée aurait également pu constituer un critère, tandis que les rubriques "futur mariage" ou "future mutation professionnelle" ne nous semblent pas aujourd'hui les plus décisives. Une pensée aussi aurait pu être pour les commerçants habitant loin de Paris, ayant du mal à joindre les deux bouts et offrant à Paris des services à notre ville.

La commission de suivi permet d'affiner, si besoin, et de faire évoluer cette première critérisation qui constitue tout de même une bonne base de départ.

Concernant le dossier unique, préfecture, bailleurs, 1 % patronal, il nous faut avancer. Nous n'irons sans doute pas, et je le regrette, vers une fusion de l'ensemble des commissions, qui aurait pourtant le mérite de donner une vraie cohérence territoriale et de répartir avec finesse les attributions. Mais le premier pas engagé par la mise en place du dossier unique va indéniablement dans le bon sens. Le dossier anonyme est un format qui plaide pour une transparence ante absolue, ce dont nous nous réjouissons également.

Concernant la mise en ligne de logements, pas d'a priori concernant cette mesure. J'espère qu'elle pourra répondre aux attentes et ne créera pas une frustration nouvelle pour les demandeurs ayant identifié des immeubles dans lesquels ils auraient aimé habiter.

Mes chers collègues, avec ce projet de délibération, nous envoyons aujourd'hui un signal fort, d'abord aux Parisiennes et aux Parisiens.

Madame la Maire, je vous suggère d'accompagner M. le Maire, pour le collègue en charge de cette question, d'accompagner ce processus d'une large communication, au-delà de la presse, mais à destination des demandeurs, dans les mairies d'arrondissement, dans les centres sociaux, des points d'accès au droit, etc., etc.

Il nous faut reprendre la main et relancer une boucle de pédagogie sur l'attribution des logements sociaux et, plus largement, sur le logement social à Paris. La Ville doit faire cette démarche de communication auprès des Parisiennes et des Parisiens, et irriguer dans tous les organes concernés de près ou de loin par le sujet.

Autre signe fort : je l'avais évoqué le mois dernier, c'est celui que nous lançons à destination des communes, des départements franciliens. Paris doit impulser les bonnes pratiques et nous ne déroberons pas à ce devoir d'exemplarité.

Madame la Maire, mes chers collègues, le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants soutient cette réforme et soutiendra tout ce qui donnera davantage de lisibilité et de simplicité dans une ville où, nous le savons, la lourdeur administrative est une réalité. Il en va de l'accompagnement efficace que nous devons donner à de nombreux programmes de construction de logements sociaux sur cette mandature.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Monsieur le Président.

Je donne la parole à M. Jean-François LEGARET.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, le lapsus de Jean-Bernard BROS est particulièrement révélateur. Effectivement, aujourd'hui, on devrait délibérer, sur un sujet aussi important, première préoccupation des Parisiens. Et comme d'habitude quand il s'agit d'un sujet sérieux, au lieu de délibérer, on communique. C'est pas la même valeur, cela n'a pas le même effet.

Alors quel est le constat que nous devons faire ? C'est que, depuis 2001, on n'a pas produit suffisamment de logements. Je ne cesserai jamais de répéter, mais c'est écrit maintenant dans cette communication, que quand on achète un logement occupé, on ne produit pas un logement. Quand on reconventionne un logement d'une catégorie intermédiaire pour le passer dans une catégorie de logement social, on ne produit pas un logement. C'est là où vous n'avez absolument pas tenu les promesses et mené la politique annoncée.

J'ai eu l'honneur de présider une M.I.E. consacrée à la stratégie immobilière de Paris. Les chiffres sont particulièrement révélateurs. Vous n'avez pas produit de logement. Vous avez joué sur les critères de la loi SRU, en changeant les catégories et en ne répondant en rien aux attentes des Parisiens. Alors, vous nous proposez de nouvelles modalités d'attribution. Je crois que, là aussi, il peut y avoir des progrès, que nous saluons. On est tout à fait d'accord pour changer les modalités.

Mais je crois que vous n'avez pas compris un élément absolument essentiel : c'est qu'on ne règle rien sur le fond dans l'instant de l'attribution, où on confère finalement un avantage, parfois totalement exorbitant, à celui qui est retenu par rapport aux nombreux milliers de demandeurs qui restent dans l'attente. Ce qui compte aujourd'hui, c'est

de définir un parcours résidentiel. Les Parisiens n'ont plus vocation à rester dans le même logement toute leur existence, toute leur carrière. Et de cela, vous ne parlez absolument pas.

Vous savez très bien que toutes les mutations, tous les échanges que nous nous sommes efforcés de favoriser dans les sociétés d'économie mixte où nous sommes représentés, n'ont absolument rien donné. Il n'y a aucune démarche de ce côté-là. C'est sur ce point que vous devriez vous interroger et proposer des solutions.

Je dirai enfin à M. BROSSAT que dans la vie politique, comme dans la vie tout court, il ne faut ni se renier ni mentir, c'est-à-dire le contraire de ce que vous faites, Monsieur BROSSAT. D'abord parce que vous vous reniez. Je vais vous citer : lorsque vous étiez, ce n'est pas si vieux, président du groupe Communiste - Front de Gauche, le 22 mai 2013, vous avez fait un communiqué sur l'attribution des H.L.M. intitulé : "le vrai problème reste le manque de logements".

Je vous cite : "on pourra lancer le concours Lépine du mode d'attribution le plus performant, la difficulté réside d'abord dans le manque criant de logements abordables". Alors, c'est ce que vous disiez il y a un peu plus d'un an. Eh bien, non, ce n'est pas du tout ce que vous dites aujourd'hui. Il ne faut pas mentir.

J'ai été particulièrement choqué - et vous le savez : je vous l'ai même écrit - par un article qui est paru dans le journal du dimanche, un indiscret, comme on dit, dans lequel vous racontez que vous conservez les interventions que vous font parvenir les maires d'arrondissement UMP. J'imagine que si vous les conservez, c'est pour n'en faire aucun usage utile dans l'intérêt de ces demandeurs. Aucun usage !

Mais, Monsieur BROSSAT, nous, nous recevons dans nos mairies d'arrondissement tous les... Ah, vous tenez des permanences ? On va vous envoyer à l'Hôtel de Ville tous les demandeurs de logement. Vous aurez bien du mal à tous les recevoir ! Non, Monsieur BROSSAT, vous n'êtes pas sérieux. Vous savez très bien que vous n'allez pas recevoir tous les demandeurs de logement de Paris. Vous pourriez peut-être démocratiquement considérer qu'il y a des maires d'arrondissement et que les Parisiens vont les voir assez naturellement pour leur confier leurs problèmes.

Vous avez répondu, vous avez dit, dans un article indigne et mensonger, que vous ne teniez aucun compte des interventions de ces maires, parce qu'ils votaient contre tous les programmes de logements sociaux, ce qui est absolument faux ! Je vous l'ai écrit. Vous ne m'avez même pas répondu, ce qui prouve qu'on peut être renégat, menteur et grossier.

C'est tout ce que j'avais à dire !

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Eh bien ! Eh bien, eh bien ! Moi, ce que je peux dire, c'est que je suis d'accord avec les propos de Ian BROSSAT en mai 2013, et d'accord avec ses propos d'aujourd'hui, parce que cela n'a pas varié. Je suis d'accord avec lui et je vous laisse les injures et les insultes. Heureusement qu'on ne relève pas tout ici, sinon, cela prendrait quatre jours au lieu de deux !

Monsieur Eric AZIÈRE.

**M. Eric AZIÈRE.** - Madame la Maire, mes chers collègues, améliorer le logement des Parisiens est une priorité, et nous avons souligné à quel point l'objectif et la priorité de votre mandature d'une production de 10.000 logements sociaux par an est une priorité aussi pour le groupe UDI - MODEM. Nous en attendons les modalités techniques, financières, foncières, qui, je l'espère, favoriseront la construction, c'est-à-dire, la production de nouveaux logements accessibles à toutes les catégories de Parisiens, et, si possible, en évitant le "déconventionnement-reconventionnement".

Alors, bien que nous soyons impatients de voir mettre à l'œuvre ce dispositif, vous avez décidé de nous mobiliser aujourd'hui avec les modalités d'attribution des logements sociaux. Je voulais commencer cette intervention par ce qui rend l'attribution possible, c'est-à-dire, la disponibilité des logements sociaux, c'est-à-dire, la rotation à l'intérieur du parc social, parce qu'en fait, avant le scoring, il y a le turnover, pour rester dans un français de convention.

J'aurais bien aimé, au fond, qu'on lie ces deux aspects dans le projet de délibération, dans cette communication, sous l'intitulé de la fluidité du parc social, car je ne suis pas sûr, dans ce domaine, que tout ait été fait pour parvenir à l'augmentation du taux de rotation. 4 % à Paris, contre 10 % sur le plan national. 21 % dans le parc locatif privé. J'ajoute à cela que 22 % des demandeurs de logement social habitent déjà dans le parc social. C'est dire qu'il y a des marges de progression très importantes.

Alors, on ne peut se borner de constater que 96 % du parc social est gelé, car si tel est le cas, alors, on affaiblit considérablement les objectifs qui sont les vôtres en matière de production de nouveaux logements.

Améliorer la rotation à l'intérieur du parc social parisien n'est pas simple, mais pour moi, ce n'en est pas moins un objectif tout aussi nécessaire et impératif pour assurer plus de justice, plus de transparence, plus d'équité dans la gestion du parc. Avec bientôt 200.000 logements sociaux à Paris, 1 % de rotation gagnée, imaginez-vous que ce sont 2.000 logements sociaux disponibles et libérés. C'est pourquoi je m'étonne que cela ne soit pas une priorité pour vous et je me demande ce que nous faisons pour éviter que l'atterrissage dans le parc social ne soit pas un enracinement définitif, voire un enlèvement résidentiel.

Donc, aujourd'hui, nous voulons redonner au parc social sa vocation, qui est d'être un segment dans le parcours résidentiel des Parisiens. Paris bat tous les records en matière d'ancienneté des baux du parc locatif géré par les bailleurs sociaux. Les baux les plus anciens, de plus de 10 ans, représentent la moitié des logements sociaux, et ceux de plus de 20 ans, plus d'un tiers. C'est beaucoup trop aujourd'hui.

Alors, qu'on soit attaché à plus de lisibilité, plus de transparence, plus de clarté sur l'attribution, je vous demande de mettre autant d'énergie, autant d'entêtement, autant de détermination à améliorer la rotation au sein du parc social, qui passe bien sûr par les bourses d'échanges, mais surtout par les passerelles de sortie, qui sont aujourd'hui largement insuffisantes et pourtant, indispensables vers le logement intermédiaire, l'accession à la propriété et tout un dispositif d'aides, éventuellement, vers le parc locatif privé.

Ceci étant dit, l'attribution est donc l'objet de la demande et il s'agit aujourd'hui, donc, d'analyser cette demande. Si l'on privilégie l'origine parisienne de la demande, bien que la demande extérieure soit de plus en plus grande, grosso modo, ce sont 9 % des ménages parisiens qui sont inscrits aujourd'hui dans le fichier des demandeurs.

Et en décidant de faire évoluer les procédures d'attribution, vous ouvrez un chemin intéressant, en cela qu'il permet au moins, au départ, d'avoir une bonne analyse des profils des demandeurs, une grille de notation engageant un certain nombre de points, par critères, d'ailleurs, est une proposition que nous avons nous-mêmes faite pendant la campagne municipale, sans cependant déshumaniser à ce point le système. Ce n'est pas en fait le système de critères qui est en cause, bien que leur établissement devra être scrupuleux, ce qui est en cause, c'est le croisement des coefficients multiples, des pondérateurs, des sur-pondérateurs, aboutissant à des effets discriminants ou à des distorsions réelles dans l'attribution vis-à-vis de la structuration de la demande et à l'intérieur de chaque catégorie de logements.

D'ailleurs, dans votre communication, on voit bien que vous maniez les périodes de tests, retouches, remarques, expérimentations, évaluations régulières, comités de suivi, bilans périodiques, ce qui justifie bien et ce qui stigmatise bien la méthode de tâtonnement qui va être celle de la mise en place du scoring, et qui justifiera pour nous, jusqu'au bout, notre vigilance dans la fixation délicate de coefficients, primant ou pénalisant tel ou tel critère.

L'anonymisation de la procédure rend de plus en plus aveugle ce logiciel d'attribution, déjà débarrassé de l'encombrante présence - si j'ai bien compris - des élus. Dans ce genre de système, attention : il y a toujours un risque à ce que l'intelligence artificielle prenne le dessus sur l'humain. Il était d'ailleurs question, dans les recommandations de la M.I.E., d'en faire un outil d'aide à la décision, et pas une déesse aveugle de l'attribution.

Enfin, il y a une catégorie de demandeurs qui vont certainement faire les frais du crible mis en place par le scoring, et la grille, telle que vous nous l'avez annexée, c'est une véritable prime au moins-disant social de la demande, et ce sont bien là les classes moyennes parisiennes qui vont trinquer. En effet, je rappelle que 12 % des ménages parisiens sont au-dessus des plafonds P.L.S. et sont éligibles au P.L.I.

Cela représente - cela peut vous paraître faible - 130.000 ménages sur un peu plus d'un million à Paris. Ils représentent majoritairement des familles avec enfants. Ils sont, toutes proportions gardées, plus demandeurs de logements sociaux, forcément, que d'autres catégories sociales, et ne pourront sans doute plus jamais être prioritaires dans la nouvelle hiérarchisation qui sortira de vos machines.

Alors, certes, ils ne sont pas seuls, ils ne sont pas menacés d'expulsion, ni victimes de violences familiales, ni sans domicile, ni dans un H.L.M. trop grand - et pour cause ! -, ni récemment mutés, ni victimes d'un événement grave. Ils ont un loyer supérieur souvent à 50 % de leurs revenus, mais inférieur à 70 %. Ils sont en couple, ils sont mariés, ils sont seuls avec enfants, pacsés, ils ont un ou plusieurs enfants, scolarisés, étudiants, à leur charge, ils payent un peu d'impôts. Ce sont des familles rassemblées ou décomposées, ou recomposées. Ils sont les laissés-pour-compte, les "sans cote", les oubliés d'une politique sociale du logement exclusivement tournée vers le flux social.

C'est à cela aussi que nous devons envoyer un message d'espoir. Je crains que votre approche sectorielle de la demande et de l'attribution des logements ne les encourage plutôt à former de longues cohortes vers notre chère banlieue.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur AZIÈRE, mais vous parlez de tâtonnements. Les 4.000 logements environ par an qui sont attribués sur le contingent du Maire basculeront tous dans le scoring, donc on n'est pas dans le tâtonnement quand on bascule la totalité du contingent du Maire de Paris. Donc voilà, mais on y reviendra.

Oui, allez-y.

**M. Eric AZIÈRE.** - Pour le maniement des critères et sur le nombre de points attribués à chaque critère, on est bien dans le tâtonnement et dans des ajustements possibles jusqu'à ce que le système soit figé. Je relève enfin une chose qui m'a étonné particulièrement, et surpris, c'est qu'à aucun moment, la valeur familiale ou la valeur parentale, c'est-à-dire les familles avec enfants, ne soient prises en compte dans les critères.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Si, on va vous répondre, Monsieur AZIÈRE, mais bien sûr, et les classes moyennes sont notamment visées pour que leurs demandes puissent remonter dans les rangs de priorité.

**M. Eric AZIÈRE.** - Pas dans la grille.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - On continue. Eric LEJOINDRE, Maire du 18e arrondissement.

**M. Eric LEJOINDRE,** maire du 18e arrondissement. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues. Vous me permettez, Madame la Maire, d'avoir un mot pour votre adjoint en charge des questions de logement, Ian BROSSAT, qui est élu du 18e.

Après l'intervention en élégance et en finesse de M. LEGARET, je voulais lui dire que moi qui suis maire du 18e, j'ai l'occasion d'ores et déjà de travailler beaucoup avec Ian. Nous avons notamment eu l'occasion d'aller à la rencontre des locataires des logements sociaux, et il y en a beaucoup dans le 18e, pour travailler sur la qualité des logements, les relations entre les bailleurs et les locataires.

Croyez-moi, Monsieur LEGARET, ce travail, nous l'avons fait à l'initiative de la Maire de Paris et nous allons continuer à le faire de la même façon. Vous étiez pourtant là quand la Maire de Paris est intervenue. Elle l'a elle-même dit, la priorité est de construire des logements. C'était d'ailleurs la première phrase de son intervention, mais peut-être n'étiez-vous pas à l'écoute. Je retiens néanmoins de votre intervention que vous allez favoriser la création et la construction de logements sociaux, y compris à l'Ouest de Paris, et que vos amis qui siègent à vos côtés doivent bien entendu être d'accord avec vous.

Je vais en revenir à l'objet de la communication qui nous est proposée par la Maire et saluer les évolutions qui nous sont proposées. Ces évolutions représentent une étape nouvelle dans la transparence de l'attribution de logements, engagée dès 1995 dans un certain nombre de mairies d'arrondissement, dont le 18e, et depuis 2001, à l'échelle parisienne. Oui, nous avons avancé sur ces sujets, et c'est bien parce que nous avons avancé que nous pouvons maintenant entamer cette étape supérieure. Là encore, l'alternance a permis à Paris de mettre fin à des pratiques qui avaient malheureusement cours.

L'essentiel de cette évolution est lié à la mise en œuvre du principe de la cotation. Vous nous avez expliqué, Madame la Maire, comment cette grille sera mise en œuvre, je n'y reviens pas, vous avez annoncé la création d'un comité de suivi pour évaluer le dispositif. Je crois que c'est utile et bien sûr qu'un dispositif de cette ampleur doit être évalué. C'est bien la moindre des choses.

La cotation est un outil supplémentaire qui ne réglera bien sûr pas l'ensemble des problématiques auxquelles nous avons à faire face, mais c'est un outil utile, un moyen d'objectiver les situations, un moyen aussi pour les élus de mieux répondre aux sollicitations dont nous faisons l'objet au quotidien. Il s'agit bien d'objectiver, pas d'automatiser l'attribution des logements, la commission parisienne et les commissions dans les arrondissements restant, au bout du compte, décisionnaires. Il y a des arrondissements dans lesquels les élus ne prennent pas part aux décisions des commissions. Je pense que c'est aussi une bonne pratique et c'est le cas du 18e.

Grâce à la cotation, les dossiers de demande seront plus clairs, plus cohérents, plus lisibles. D'ailleurs, certains arrondissements avaient pris un temps d'avance en mettant en œuvre la cotation. C'est le cas par exemple du 14e, et dans le 18e, nous avons déjà mis en place un système de cotation pour l'attribution des places en crèche. Ils ont fait leur preuve et je ne doute pas qu'ils pourront continuer à faire leur preuve pour les logements sociaux et que ce sera donc un progrès.

Ce sera un progrès dans la transparence des décisions. Ce n'est pas rien la transparence quand on est confronté à un nombre de demandeurs de logement considérablement plus important que le nombre de logements attribués chaque année. Pour les élus qui font face, c'est le cas, je n'en doute pas, de chacun d'entre nous, dans tous

les arrondissements, à une multitude de sollicitations individuelles sur le sujet, ce serait un outil utile pour expliquer comment fonctionne le système, pour démontrer qu'il est fondé sur des critères objectifs, et non des a priori.

Pour justifier aussi à certains, et il y en a, que leur demande n'est pas prioritaire. Effectivement, je peux en parler pour le 18e, mais je ne doute pas que ce soit la même chose partout, toutes les demandes ne sont pas prioritaires et il est important d'avoir des éléments objectifs pour le démontrer. Avec la cotation, nous aurons plus de facilité à le justifier.

En outre, la grille de cotation permettra une présentation plus uniforme des dossiers de demandeurs de logement, elle entraînera une clarification des dossiers qui sont parfois peu cohérents et assurera à chacun que l'ensemble des éléments constitutifs de sa demande seront présentés et donc étudiés.

Transparence, lisibilité, meilleur service rendu aux demandeurs, cette réforme sera, j'en suis convaincu, un progrès qui s'accompagne d'autres mesures que vous avez présentées ; un progrès qui ne règlera pas la problématique liée à l'importance des besoins en matière de logement par rapport à l'offre disponible, mais c'est bien parce que le nombre de demandeurs est si important que l'impératif de lisibilité et de transparence pour l'attribution de logement est si essentielle.

Bien sûr, tout cela n'aurait pas de sens s'il n'était pas mis au service de la politique de création de logement et de la politique de mixité que nous voulons pour Paris. Cela passe par la création de logements sociaux à Paris, dans tout Paris, et particulièrement là où il y en a un peu moins, et de logements dans tout le reste de Paris pour accueillir l'ensemble des Parisiens. L'essentiel est bien notre engagement pour le logement. La cotation est un moyen supplémentaire pour nous permettre d'avancer, et pour cela, je veux vous en remercier.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur LEJOINDRE.

Je donne la parole à Mme Galla BRIDIER pour le groupe Ecologiste de Paris.

**Mme Galla BRIDIER.** - Madame la Maire, chers collègues, nous avons débattu de la feuille de route du logement, priorité n° 1 de ce mandat lors du dernier Conseil de Paris. Je me réjouis, au nom du groupe Ecologiste de Paris, que nous puissions échanger aujourd'hui sur une mise en œuvre concrète d'un des chantiers majeurs liés au logement, qui est celui de la transparence des attributions de logement.

Au fil des années, malgré l'effort fourni en matière de production de logements sociaux, la gestion de la pénurie et de la file d'attente des demandeurs dans laquelle nous sommes rentrés ont induit des questionnements, voire des suspicions, sur les processus d'attribution de logements sociaux. Si des avancées ont vu le jour en la matière sous la précédente mandature, la M.I.E. sur l'attribution des logements sociaux que nous avons conduite avait conclu qu'il fallait aller encore plus loin.

La cotation de la demande que vous souhaitez mettre en place pour le contingent de la Ville dès le dernier trimestre de cette année est une première étape vers l'amélioration de la lisibilité du système pour les demandeurs de logements parisiens. Nous espérons fortement que l'ensemble, et je dis bien l'ensemble, et pour M. LEGARET, y compris la mairie du 1er arrondissement, des mairies rentrent dans la danse dès le début de l'année 2015. J'ai d'ailleurs le plaisir de vous annoncer que la mairie du 2e arrondissement se porte candidate pour appliquer la nouvelle grille de cotation dès le 1er octobre, et ainsi montrer la voie, ne serait-ce que sur un nombre limité de logements.

La grille de cotation que vous nous présentez représente un outil technique d'aide à la décision pour les agents de la DLH. Si les effets des pondérations et des saisies manuelles devront être encadrées, nous pensons que l'attention professionnelle et délicate, et donc humaine, des agents à des personnes qui ne rentreraient pas dans les cases, restera importante, en lien avec les services sociaux et les associations notamment.

A la vue des éléments retenus pour la construction de la grille, que les agents de la DLH et le Défenseur des droits en soient d'ailleurs remerciés pour leur important travail, il semble que les urgences, ainsi que les situations de mal-logement ressortiront, y compris les demandeurs de logement DALO, ce qui permettra à la Ville de participer à l'effort du relogement des ménages DALO. Cela constituait d'ailleurs un engagement fort de la campagne écologiste et nous y serons donc attentifs.

J'aime à penser que les classes populaires seront les premières bénéficiaires de ce nouveau système ; l'avenir nous le dira. Si cette grille est réellement appliquée, si les premiers dossiers arrivés en tête des présélections sont réellement examinés par les commissions de désignation, alors, le logement social reprendra son rôle d'amortisseur social pour les personnes les plus en difficulté et ceux qui font face aux plus grandes urgences.

J'entends déjà les arguments de mixité sociale monter, mais qu'on se le redise, la cotation n'est pas un outil de mixité sociale et il s'agit ici, et c'est déjà bien, de transparence, d'amélioration de la lisibilité du système. Comme nous nous le sommes déjà dit aussi, la mixité sociale, nous la construisons autrement en produisant du logement social dans les arrondissements carrencés ou en créant du logement social dans le diffus.

Comme dans tout système, il y a des écueils, et les grilles de peuplement des résidences imposées par certains bailleurs en sont un. De fait, certains dossiers arrivés en tête avec le maximum de points ne se verraient pas forcément présélectionnés, car ils ne correspondraient pas aux critères du bailleur. Je ne développe pas plus, car j'ai aussi noté que ce dispositif expérimental sera l'objet d'une évaluation continue, à laquelle seront associées les différentes composantes de ce Conseil et les associations représentatives des combats contre le mal-logement.

Comme nous nous le sommes déjà dit, l'exigence de la transparence n'aura de résultat réel et concret pour les personnes que si celle-ci s'applique à l'ensemble des réservataires de logement, car je le rappelle, 4.000 désignations transparentes sur 12.000, ce ne sera toujours que le tiers du chemin. C'est l'ensemble des réservataires, à commencer par le 1 % patronal / Action Logement, qu'il est nécessaire de mettre autour de la table sur ce chantier de l'amélioration du système des attributions.

Dès cette première étape, cependant, il reste un enjeu de communication. J'appelle de mes vœux que les demandeurs de logement puissent obtenir leur note et comprendre comment et où ils sont placés dans la file d'attente. Cela ne pourra que servir encore plus l'objectif de rendre le demandeur plus acteur de sa demande.

Il sera aussi intéressant, par exemple, que nous puissions communiquer aux demandeurs leur note lors de nos permanences en mairie d'arrondissement et participer ainsi à une certaine pédagogie de ce système, qui reste assez incompréhensible avec l'ensemble de ses filières.

Enfin, l'anonymisation de l'examen des dossiers que vous souhaitez mettre en place viendra parachever notre volonté commune d'instituer plus de transparence et d'égalité de traitement des attributions de logements sociaux.

Cependant, nous serons vigilants à ce que cette anonymisation soit réalisée dès le dépôt du dossier et se poursuive jusqu'à l'attribution.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Madame BRIDIER.

Je donne la parole à M. Nicolas BONNET-OULALDJ pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Merci, Madame la Maire.

Monsieur LEGARET, de notre côté, on ne communique pas, on agit !

C'est un projet de délibération sur lequel on vous demande de se prononcer et vous évoquez le manque de logements sociaux. Mais où manque-t-il du logement social ? Dans vos arrondissements de droite, pas chez nous !

Je voudrais vous dire quand même que, cette loi S.R.U., c'est un communiste qui l'a proposée et, apparemment, chaque fois qu'un communiste propose des progrès sociaux pour notre pays, on vous retrouve contre ces progrès.

Je voudrais vous dire, Monsieur LEGARET, qu'avant chaque Conseil de Paris, cela devient une habitude, Mme la Présidente de l'UMP s'épanche dans un quotidien national afin de donner ses conseils avisés sur la gestion municipale.

Bien sûr, comme tous les démocrates, nous lisons avec attention les déclarations de Mme la Députée de l'Essonne.

Cette fois-ci, le mot est lâché : c'est "l'inaction" qui dominerait dans les couloirs de l'Hôtel de Ville. Les élus parisiens, en particulier l'Exécutif, ne feraient que parler et auraient oublié d'agir.

Là, il s'agit d'actions. N'en déplaise à Mme la Députée, les élus de la majorité travaillent et travaillent plutôt bien dans un contexte budgétaire et des réformes institutionnelles qui pourraient ne pas favoriser un travail apaisé et serein, mais, cela dit, vous voyez, la profondeur de nos critiques à l'égard de la politique du Gouvernement en direction des collectivités locales ne nous empêche pas, nous les communistes - et loin s'en faut, d'agir au sein de cette majorité pour que Paris puisse continuer à se revendiquer d'une politique de gauche et donc de justice sociale.

Oui, tout à fait, c'est la lutte finale et nous avançons pas à pas.

Dans votre interview...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Dans la joie et la solidarité !

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Dans vos interviews, vous vous en prenez à l'inaction de l'équipe municipale, mais pourquoi, Madame la Députée, avez-vous oublié de parler de logement, pourquoi ?

Parce que ce dossier et la manière dont il a été pris à bras-le-corps par mon camarade et ami Ian BROSSAT vous dérange. Il est l'exemple même de la noblesse de l'action publique : dire ce que l'on fait et faire ce que l'on dit !

Le logement est la première des préoccupations des Parisiennes et des Parisiens. Ils veulent pouvoir vivre dans une ville ouverte à toutes et à tous et ne pas vivre dans un ghetto-musée.

Paris est une ville à visiter, mais aussi une ville à vivre et qu'il y ait à terme 30 % de logements sociaux dans la capitale vous hérisse.

Je peux le concevoir, normal quand on a, chevillée au corps, une attitude de classe qui frise le mépris à l'égard des plus modestes.

Que dites-vous aux 148.000 demandeurs de logements parisiens ? "Venez à Longjumeau !" ?

Que faites-vous des...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Soyez tolérants, écoutez !

Franchement, je ne comprends pas pourquoi ce que vient de dire Nicolas BONNET-OULALDJ vous hérisse à ce point, vraiment !

Laissez-le parler, c'est le jeu de la démocratie d'entendre et d'écouter, y compris ceux avec lesquels vous avez le droit de ne pas être d'accord, mais vous n'avez pas le droit d'empêcher les Parisiens d'entendre une voix qui est aussi une de leurs voix, celle du Président du groupe Communiste - Front de Gauche.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Les différentes municipalités de gauche à Paris ont, depuis de nombreuses années, réorienté très largement la politique de logement menée par la droite pendant des décennies. Paris évacuait ses pauvres et le projet d'une ville totalement gentrifiée était dans vos cartons.

Nous sommes arrivés avec les difficultés que l'on connaît à 20 % de logements sociaux dans la capitale. Une véritable gageüre quand on connaît le prix du foncier dans notre ville et celui qui continue à exploser aujourd'hui.

Suite à l'exposé de ces orientations un mois après - et seulement un mois après, notre camarade nous propose une réforme de la demande des attributions des logements sociaux.

Je tiens à en souligner l'audace. D'abord, il y a la transparence et la traçabilité de la demande. Combien de Parisiennes et de Parisiens nous ont interpellés les uns et les autres pour nous dire :

"Où en est mon dossier ?"

"Pourquoi ma voisine qui attend depuis moins longtemps que moi a eu un logement ?"

"Je veux juste un échange, cela fait huit ans que j'attends."

Ces phrases ponctuent tous nos rendez-vous, toutes nos permanences.

Aujourd'hui, il y a une réponse. Le système proposé...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Vous n'aimez pas la démocratie, vous n'aimez pas le débat contradictoire, vous n'aimez pas entendre autre chose que ce qui serait l'entre-soi.

Eh bien, là, à l'instant où nous parlons, M. BONNET-OULALDJ porte la voix d'une partie des Parisiens et j'estime qu'on doit la respecter ici.

Monsieur BONNET ?

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Mes chers collègues, chaque fois que l'on parle de transparence et de traçabilité, la droite réagit.

Le système proposé sera une nette amélioration car il aide objectivement la prise de décision. En aucun cas, il ne s'agit de mettre en place un système automatisé et déshumanisé, mais bien d'appliquer avec le système de points une lisibilité des priorités et la recherche d'une meilleure solution pour le demandeur.

Bien sûr, une critique s'est faite jour : la cotation ferait reculer la mixité sociale. Cet argument est distillé par certains avec des arrière-pensées bien peu honnêtes. Pour être clair, ce seraient toujours les mêmes, les plus pauvres, qui vont être favorisés.

D'abord la mixité sociale dans une Ville comme Paris se construit, elle a besoin de volontarisme pour faire sauter les égoïsmes de certains Exécutifs d'arrondissement qui préfèrent l'entre-soi et le vivre ensemble.

Oui, il y a besoin de logements sociaux partout et aucun arrondissement ne doit s'exempter de cette nécessaire solidarité.

Permettez-moi cette incise. J'ose espérer que, si la métropole voit le jour, elle mettra en œuvre la mixité sociale partout plutôt que de confirmer la forte tendance actuelle : les emplois à l'ouest, les logements à l'est ou dans les seules villes ayant des majorités de gauche.

Il ne faut pas que la métropole soit détournée de son objectif premier : la solidarité territoriale. Il y a donc un risque.

J'attends de celles et ceux qui pourraient prendre les rênes d'une éventuelle métropole qu'ils s'expriment à ce sujet, car il serait regrettable que le volontarisme de la Maire de Paris et de son adjoint au logement se heurte au mur de l'égoïsme si bien représenté par la droite francilienne.

Madame la Maire, mes chers collègues, vous ne vous étonnerez pas que nous soutiendrons avec enthousiasme les propositions de l'Exécutif mises en œuvre de notre camarade Ian BROSSAT.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ.

Je donne la parole à la camarade Danielle SIMONNET !

**Mme Danielle SIMONNET.** - Prochain Conseil, je fais un vœu pour du logement social dans le 16e, le 8e et le 7e, que l'Exécutif fasse mine d'être opposé et on le fera passer, voilà !

Ecoutez, évidemment que je suis favorable à une réforme qui permet d'augmenter et d'améliorer l'instauration de la transparence et les garanties d'équité et d'impartialité du système parisien d'attribution de logements sociaux.

Néanmoins, bien sûr que le problème n° 1 est celui du logement social, de son offre sur la capitale, mais je regrette que cette réforme n'ait pas été co-élaborée avec l'ensemble des Commissions d'attribution d'arrondissement et l'ensemble des associations intervenant dans le droit au logement.

Résultat, le tableau de cotation sur lequel nous devons voter est incompréhensible et même pas accompagné d'une note explicative.

Les prioritaires DALO ne sont pas pris en compte. On peut, à la lecture, émettre même l'hypothèse qu'il vaut peut-être mieux être en résidence étudiante qu'en squat ou en logement indécemment ou insalubre.

L'anonymat n'est pas instauré, selon moi, là où il serait déterminant, c'est-à-dire à la fois en amont, à la cotation, et en aval lors de l'attribution par les bailleurs.

Rien n'est visiblement prévu quant à l'information du demandeur sur le résultat de sa cotation et son droit de contester cette cotation. Je pense que cette réforme est déterminante, essentielle et qu'elle nécessite d'être approfondie avec l'ensemble des acteurs concernés, c'est pour cela que j'é mets le vœu que nous ajournions le vote de ce projet de délibération aujourd'hui pour l'approfondir.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame SIMONNET.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT.

**Mme Florence BERTHOUT,** maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, je ne sais pas qui a le monopole de la transparence, ni vous ni nous, c'est clair, mais, Monsieur le président du groupe Communiste - Front de Gauche, je crains que vous ayez quand même le monopole de la caricature !

Oui, le logement est une des préoccupations majeures des Parisiens ; c'est même, on le sait tous, la préoccupation majeure, tant une part croissante de leurs revenus y est consacrée.

Oui, l'accès au logement social s'est tendu au cours des deux dernières mandatures. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 90.000 demandeurs en 2001, autour de 150.000 en 2013.

A qui la faute ? Ce n'est pas le débat là, mais je voudrais quand même dire que, s'il y a une tension sur les prix de l'immobilier, vous n'y êtes pas complètement, complètement étrangers, de l'avis des professionnels de l'immobilier eux-mêmes, tant vous avez acheté des centaines de logements dans le parc, tant aussi il y a eu une réduction drastique des constructions, associée à une faible rotation du parc locatif social.

Maintenant, venons-en au fait : le scoring et le système de cotation.

Cette tension sur le parc social génère une attente très forte des Parisiens à l'endroit de la procédure d'attribution des logements sociaux ; je dois dire même parfois un peu de fantasme. Nous, les élus d'arrondissement, en particulier les maires, nous sommes totalement démunis et nous le sommes notamment dans nos permanences.

Moi je m'insurge contre les chiffres que l'on voit en permanence dans la presse laissant entendre que les maires d'arrondissement attribuent 20 % des logements. Je ne sais pas chez vous ; chez moi, modestement, c'est plutôt du 3 ou 4 %.

Tout ce qui contribue à la transparent et à l'équité des modes d'attribution va dans le bon sens, je suis d'accord avec vous, Madame la Maire.

Le scoring, autrement dit la critérisation, peut-il y contribuer ? Oui. D'ailleurs, je me souviens, moi, que Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, n'en déplaise à M. le président du groupe Communiste - Front de Gauche, l'avait proposé dans sa campagne mais à certaines conditions.

D'abord, comme l'a dit la camarade SIMONNET, que le scoring soit compréhensible.

Ensuite, qu'elle ne déresponsabilise pas les élus.

Ensuite, qu'elle ne déshumanise pas le traitement des demandes.

Les deux exigences plaident pour que le scoring ne s'accompagne pas de l'anonymisation, surprenant néologisme qui laisse entendre que nous avons peur quand même de rencontrer et d'affronter nos propres administrés.

Je fais une permanence, comme beaucoup d'entre vous. Rien de particulier à cela. Pour 99 %, ce sont des demandes de logement.

Il ne faut pas confondre l'empathie, le soutien, avec le clientélisme, Monsieur BROSSAT.

Oui, je le revendique, je vous ai écrit à plusieurs reprises mais rassurez-vous, je vais corriger ce péché originel, je ne le ferai plus parce que vous avez la particularité de ne jamais répondre au courrier qu'on vous adresse.

Jamais !

Et je reviendrai tout à l'heure sur la question des antennes relais. Vous ne répondez jamais aux courriers qu'on vous adresse.

Oui aussi au scoring, s'il s'accompagne de contrôles effectifs pour appréhender l'efficacité du nouveau process. Il y a aujourd'hui deux contrôleurs pour à peu près 150 contrôles par an ; il en faudrait beaucoup plus.

Oui, vous avez dit que vous étiez favorable à une expérimentation préalable pour fiabiliser la critérisation. M. BROS a rappelé qu'il y avait des rubriques qui étaient peu pertinentes. J'acquiesce !

Je regrette aussi que, par exemple, on n'accorde pas un regard particulier aux commerçants, aux artisans, aux libraires, par exemple, dans le Quartier latin car, objectivement, ils contribuent énormément à faire vivre les quartiers et ils ont besoin d'être aidés.

Donc, oui au scoring, mais sous conditions.

Comme l'a très bien dit notre collègue AZIÈRE : "L'intelligence artificielle ne doit pas prendre le pas sur l'intelligence humaine" et cette expérimentation doit préserver cet équilibre fragile mais indispensable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

Madame BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement, vous avez la parole, pour le groupe Socialiste.

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ**, maire du 12e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Cette communication réaffirme aujourd'hui notre détermination et l'engagement de notre Majorité pour une nouvelle étape dans l'amélioration de la transparence de l'accès au logement social à Paris. Cette réforme s'inscrit dans une série continue d'efforts sans précédent engagés depuis 2001 par une Majorité municipale de gauche, pionnière sur ces pratiques.

En effet, outre le financement de 70.0000 logements sociaux supplémentaires, Bertrand DELANOË et Jean-Yves MANO, son adjoint au logement pendant 13 ans, ont pris les décisions démocratiques qui s'imposaient en matière d'attribution, rompant avec des pratiques contestées. Ils ont choisi de n'attribuer eux-mêmes aucun logement du contingent parisien confiant la responsabilité à une commission pluraliste.

La mairie du 12e arrondissement, comme beaucoup de mairies de gauche, a pris le parti de suivre cette nouvelle politique et s'est dotée elle aussi d'une commission de désignation pour les logements relevant de son contingent, rompant avec certaines pratiques.

Depuis, nous avons encore progressé, avec un traitement toujours plus juste des demandeurs, en confiant le secrétariat de la commission au Relais Information Logement Habitat, mettant encore un peu plus à distance les élus des attributions.

Si nos prédécesseurs ont édifié les fondations d'une gestion plus transparente de l'attribution des logements, notre responsabilité collective est de franchir aujourd'hui une nouvelle étape en se donnant les moyens d'un traitement encore plus équitable de tous les dossiers des demandeurs. La complexité du système d'attribution, la multiplicité des contingents, la fixation des plafonds de ressources ainsi que l'augmentation du nombre de demandeurs ont renforcé l'exigence de transparence et le besoin d'une information plus lisible pour tous les publics. La réforme présentée aujourd'hui se révèle être une réponse pertinente à ce constat.

La première innovation de cette réforme consiste en l'uniformisation des modes d'attribution de logements sociaux à Paris. Certains arrondissements ne se sont dotés que très récemment d'une commission de désignation.

Pour ceux qui en étaient déjà dotés, l'anonymisation n'y était que rarement appliquée.

J'ai personnellement souhaité la mettre en place dans la commission du 12e arrondissement, car je suis intimement convaincue de la nécessité de cet anonymat pour que les dossiers soient étudiés en garantissant une égalité réelle de traitement et une meilleure objectivité des membres de la commission.

Au même titre que l'instauration de l'anonymat, je suis convaincue que la cotation permettra de hiérarchiser les demandes les plus prioritaires par un système de présélection objectif des demandeurs, sans pour autant en déshumaniser le traitement. En effet, je tiens à rappeler que la cotation est avant tout un outil d'aide à la décision. In fine, la décision est toujours prise par une commission composée de membres qualifiés conservant leur libre arbitre.

Les logements dits intermédiaires constituent une part importante des logements dont la Ville est réservataire. Le critère de ressources reste un élément fondamental dans la sélection des dossiers présentés en commission et une condition sine qua non de l'attribution du logement par le bailleur. Les classes moyennes resteront donc largement représentées dans les désignations.

Par ailleurs, la cotation prend également en compte la situation locative actuelle du demandeur, avec des critères tels que le taux d'effort ou l'urgence de la situation. Les foyers appartenant à la classe moyenne sont également aujourd'hui touchés par les loyers trop élevés à Paris ou par des procédures d'expulsion, suite à un congé pour vente.

Tous les dossiers prioritaires pourront être ainsi pris en compte par cette cotation, donc y compris les dossiers des classes moyennes, que nous ne voulons pas assassiner, non, mais pas non plus opposer aux classes populaires. Si certains ajustements doivent être opérés, ils le seront, notamment grâce à l'évaluation régulière du comité de suivi dans lequel nous pourrions siéger, la Majorité comme l'Opposition et diverses associations.

Ce comité pourra aussi veiller au maintien de la mixité sociale sur tout le territoire parisien.

Pour témoigner de mon entière confiance en ce dispositif, j'ai d'ailleurs souhaité que la mairie du 12e arrondissement soit l'une des deux mairies tests et je serai ravie de vous présenter, d'ici quelques mois, les premiers résultats de cette expérimentation.

La mise en ligne des logements vacants devrait également permettre au demandeur d'être enfin acteur et de postuler sur certains des logements que nous avons parfois du mal à attribuer. Nous pourrions, par ce biais également, améliorer les mutations qui sont effectivement une demande importante de la part des Parisiens.

Je ne doute pas que les démarches que nous initions aujourd'hui seront suivies par d'autres réservataires de logement social à Paris, mais nous en avons tous conscience, cette mesure ne nous exonère pas des engagements que nous avons pris devant les Parisiens de produire 10.000 logements par an. C'est un objectif ambitieux et j'ai confiance en notre Majorité pour l'atteindre, sans renier ce que nous sommes, sans mentir à personne et encore moins aux Parisiens.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Madame BARATTI-ELBAZ.

Madame PREMEL, vous avez la parole, pour le groupe Communiste - Front de Gauche. Vous avez très peu de temps.

**Mme Danièle PREMEL.** - Madame la Maire, chers collègues !

La question de l'attribution des logements sociaux relève d'une démarche de transparence et d'une connaissance des règles de décision et, par là, vise à garantir l'égalité des demandeurs et balayer le sentiment de favoritisme dans les commissions, qui n'existent plus aujourd'hui.

J'espère que ce n'est pas cet impératif de transparence qui pose problème à nos collègues de l'UMP, encore que, au regard de pratiques passées, il y aurait matière à interrogation.

Je pense que ce n'est pas une opposition de principe sur l'anonymat des demandes et la mise en place d'une grille de cotation qui peut nous diviser ni la volonté politique de mettre le demandeur au cœur du processus d'attribution

Les interrogations pourraient se porter sur les critères et sur la démarche elle-même qui, aux dires de certains, comporterait un risque d'écarter les classes moyennes du logement social.

Concernant les critères, nous sommes dans une phase expérimentale, mais n'oublions pas que cette phase expérimentale n'est pas du tâtonnement ; n'oublions pas, pour autant, le long travail en amont de la grille proposée.

Dans cette réflexion préalable, les critères et leur pondération ont été précisément conçus pour obtenir des profils variés afin d'intégrer d'ores et déjà l'impératif de mixité que vise notre politique. Bien entendu, l'expérience et la pratique de la grille nous amèneront à ajuster si besoin les critères. C'est de la responsabilité du comité de suivi et d'évaluation de la réforme d'actualiser la grille au fur et à mesure du bilan et de son application.

Concernant une exclusion des classes moyennes de la politique du logement à Paris, elle relèverait d'une certaine méconnaissance de la réalité de ce qu'est le logement social. Le logement social n'est qu'un terme générique qui couvre des logements financés par des prêts locatifs de nature différente, et dont l'accès dépend du niveau fiscal du demandeur.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Il va falloir conclure, Madame.

**Mme Danièle PREMEL.** - La mixité que nous souhaitons est que dans le même immeuble, nous offrions des logements sociaux de différentes catégories qui ont les mêmes prestations.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Madame PREMEL, je fais la police de séance. Ce matin, j'ai été très laxiste je vous l'accorde avec M. PERIFAN qui a parlé beaucoup trop longtemps, mais il faut que l'on soit tous d'équerre sur le respect. Un mot de conclusion.

**Mme Danièle PREMEL.** - Je disais que le groupe Communiste - Front de Gauche soutient fortement la politique de l'Exécutif relative à la priorité accordée au logement et s'interroge si, au fond, l'opposition refuse que Paris appartienne à tous les Parisiens et Parisiennes, et sur tous ses arrondissements.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup.

Nous passons à Rémi FÉRAUD, Président du groupe Socialiste et Apparentés.

**M. Rémi FÉRAUD,** maire du 10e arrondissement. - Je ne sais pas combien de temps il reste au groupe Socialiste et Apparentés, mais je ne pense pas utiliser l'ensemble des cinq minutes. Je m'exprime après Eric LEJOINDRE et Catherine BARATTI-ELBAZ, deux maires d'arrondissement qui sont, comme l'ensemble des élus,

confrontés à la réalité de la demande de logement et des parcours d'attribution sur les contingents des mairies d'arrondissement.

Dans la campagne électorale, notre engagement principal a été le logement et cela recouvre trois grands axes aujourd'hui dans la mise en œuvre de notre politique autour de la Maire de Paris, Anne HIDALGO, et de son adjoint au logement, Ian BROSSAT. D'abord, la production de nouveaux logements : 10.000 logements par an, c'est un engagement très fort. J'entendais M. LEGARET tout à l'heure nous reprocher de ne pas assez construire de logements sociaux, prenons-le au mot, et nous verrons à chaque projet de délibération ou projet de création de logements sociaux dans les arrondissements de l'ouest parisien, la position que prendra la droite parisienne. Si elle change de position, nous nous en réjurons.

Une attention à la gestion locative, et je sais que la Maire de Paris est déterminée à ce que sur ce point, les bailleurs sociaux parisiens fassent des efforts et que la situation s'améliore. Puis, l'attribution des logements est un nouveau pas dans la transparence. Ce nouveau pas est indispensable parce que quand la pression de la demande est si forte, les demandeurs qui attendent souvent des années pour obtenir un logement social, ont besoin de comprendre les modalités d'attribution pour les accepter.

Ce nouveau pas, rappelons-le, s'inscrit dans la continuité et il est presque rendu possible par la rupture qui est intervenue en 2001 à Paris dans les modalités d'attribution des logements sociaux qui ont déjà permis d'améliorer la transparence et de mettre fin aux passe-droits. Je crois que c'est important de le rappeler aujourd'hui.

Nous allons avancer vers plus d'objectivité. Non, le système de cotation n'est pas rigide, celui qui nous est présenté aujourd'hui. Il y aura des évolutions possibles si nous rencontrons des effets pervers, c'est possible, en fonction de la note attribuée à tel ou tel critère ou si un critère manque. Il y aura une expérimentation dans certains arrondissements, et puis, la cotation sert à sortir un certain nombre de dossiers, mais non pas à choisir qui sera la personne, la famille attributaire du logement. Il y aura bien des commissions ensuite dans les arrondissements, comme pour la Ville de Paris.

La cotation n'est pas seule, il y aura aussi une amélioration des échanges, notamment entre les bailleurs et la publicité des logements à attribuer, ce qui est une véritable révolution qui permettra aux demandeurs de logement, mais aussi à l'ensemble des Parisiens, de mieux comprendre le système. Enfin, la cotation n'exclut pas la classe moyenne.

En dehors même du fait que nous refusons d'opposer les familles modestes à la classe moyenne et que nous savons ce que cela a de délétère sur le débat public, j'entendais l'intervention de M. AZIÈRE et certains dans notre groupe se sont posé des questions du même ordre, mais non, la cotation n'empêche pas la classe moyenne d'accéder au logement social, tout simplement parce qu'il y a des logements dont la taille est différente, et notamment dont le loyer est différent.

La cotation permettra de sortir des familles, des personnes demandeurs de logements, dont la situation est adaptée à la taille, mais aussi aux loyers. Il y a des P.L.I. dont les loyers sont tout à fait inaccessibles aux familles modestes, et il y en a parfois beaucoup dans certains quartiers de Paris. Non, l'effet de la cotation n'est pas d'exclure la classe moyenne de l'attribution des logements. Nous y tenons tout autant que vous.

Je m'arrêterai là pour vous dire que le groupe Socialiste et Apparentés est évidemment très favorable à ce projet, que nous nous réjouissons de pouvoir le mettre en œuvre dès le début de cette mandature et que nous vous remercions de l'avoir présenté aujourd'hui et de permettre ce débat au Conseil de Paris.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Monsieur le Président. Il me reste deux orateurs de l'UMP pour 6 minutes 49. Partagez-vous ce temps. Si vous m'écoutez, ce serait mieux.

Pierre-Yves BOURNAZEL n'est pas là. Il ne reste plus qu'un orateur, Jérôme DUBUS.

**M. Jérôme DUBUS.** - Madame le Maire, Monsieur BROSSAT, mes chers collègues, une réforme qui se propose de garantir la lisibilité, la simplicité et la transparence ne peut qu'être saluée partout, mais surtout à Paris, où le nombre de demandeurs de logements a explosé depuis 2001 pour atteindre aujourd'hui près de 150.000 personnes.

Il n'y a pas de témérité dans votre projet, puisque le principe de la cotation a fait l'objet d'un consensus politique lors de la MIE sur le sujet. Cela fera d'ailleurs sûrement plaisir à Sylvain GAREL, notre ancien collègue qui présida cette mission et qui est revenu subrepticement parmi nous comme collaborateur de la Ville. N'en déplaise à

Messieurs FÉRAUD et BONNET-OULALDJ, il y a cinq domaines qui méritent néanmoins des éclaircissements aujourd'hui de votre part.

Le premier domaine, c'est la grille de cotation et ses effets induits. Il faut noter la proximité de cette grille avec les filières de dispositifs prioritaires existants, DALO et accord collectif départemental, qui représentent pour l'accord collectif départemental environ 2.000 logements chaque année. Cela confirme également l'abandon progressif de la vocation générale du logement social au profit d'une vision résiduelle à l'anglaise pour les personnes défavorisées. Le mouvement de fléchage que nous connaissions déjà va s'intensifier. La municipalité devra donc assumer les choix opérés et sortir des ambiguïtés de son discours sur un logement social censé être destiné à tous.

Par ailleurs, des éléments déclaratifs nécessitent des vérifications. C'est impossible actuellement avec les deux agents actuels de la DLH qui font ce qu'ils peuvent, mais qui sont bien seuls. Qu'avez-vous prévu dans ce domaine ? La M.I.E. insistait sur le renforcement de ce dispositif.

Le deuxième domaine, c'est l'absence d'une cotation des logements du parc social, et non plus des demandeurs. Tous les groupes, lors de la MIE, ont insisté sur la mise en place, conjointement à la cotation de la demande, d'un diagnostic social et territorial du parc afin, je cite, de sauver la mixité sociale et de parvenir à un peuplement équilibré. Cette ambition chère aux maires d'arrondissement P.S. est-elle abandonnée ? Sinon, comment en sera-t-il tenu compte ?

Le troisième domaine qui nous pose question est le rôle de la commission de désignation. Les commissions gardent la latitude de fixer le rang des trois dossiers présentés à l'attribution, mais elles le feront à partir d'une anonymisation des candidatures. La M.I.E. recommandait l'anonymisation lors de la phase technique de présélection. Là, on attaque le stade suivant. Pourquoi une telle précaution serait-elle nécessaire après l'adoption du scoring ? C'est faire porter la suspicion sur les membres des commissions quels qu'ils soient, et sur la dimension humaine de proximité. Il aurait été plus simple dans ce cas, et je l'avais proposé, de confier l'exercice aux bailleurs en réunifiant désignation et attribution sur la base d'une grille de cotation. Cette proposition aurait permis de combattre l'opinion trop répandue encore chez les Parisiens d'une opacité et de l'existence de privilèges que la présidence des commissions d'attribution par des élus alimente.

Le quatrième point sur lequel nous nous posons des questions, c'est le rôle moteur de la Ville de Paris - vous l'avez affirmé -, et toute bonne communication de l'Exécutif débute toujours par une apologie de l'action menée et se conclut par la diffusion de l'évidence de telles pratiques. L'Etat, les bailleurs, le 1 % sont donc invités à copier la Ville. Pas sûr qu'Action Logement, qui est déjà largement ponctionnée par l'Etat, qui a ses propres missions, puisse s'y soumettre et y ait intérêt.

Quant à l'Etat, la loi DALO exclut toute possibilité d'autres attributions. Le problème est donc déjà réglé. Donc, à ce jour, la grille s'impose, pour le moment, uniquement à Paris et à ses seuls organismes.

Enfin, le dernier point, c'est la gestion dynamique du parc existant ; en clair, la fluidité, le parcours résidentiel dont on a déjà parlé. Modifier les modalités d'entrées, sans préciser les conditions d'une politique dynamique des mutations, ne peut se concevoir que dans des zones non tendues, ce qui n'est pas le cas - vous l'avez compris - de Paris.

Or, hormis la bourse en ligne, le dossier de la fluidité semble complètement flapi ! Quid du problème de la sous-occupation ? Quid des mutations ? Quid du contrôle et de la régularité de certaines situations locatives indues, dont celles des conseillers de Paris appartenant à la majorité ? Quid enfin du secteur intermédiaire entre le logement social et le logement libre, entre les loyers entre 6 et 12 euros du mètre carré et ceux au-delà de 18 euros ?

A toutes ces questions, cette communication ne répond pas. A l'aléatoire, vous voulez faire succéder la rigueur. Nous en sommes d'accord, mais nous attendons, Madame le Maire et Monsieur BROSSAT, pour vous croire, vos précisions avec une grande impatience.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à l'ensemble des orateurs et, pour vous répondre, je donne la parole à l'excellent Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Madame la Maire, et merci d'avoir permis que cette communication puisse intervenir dès le début de cette mandature, parce qu'il était absolument essentiel d'avancer sur cette question du mode d'attribution des logements sociaux. C'était un engagement de campagne. Alors même que certains ont lancé une polémique ce dimanche en disant que nous n'allions pas assez vite, nous faisons la démonstration aujourd'hui que nous réalisons un certain nombre d'actes, qui sont des actes extrêmement importants et qui répondent à une véritable attente des Parisiennes et des Parisiens.

Je veux le dire d'ailleurs ici, d'emblée : cette réforme que nous engageons du mode d'attribution des logements sociaux, elle honore évidemment notre Exécutif municipal, mais elle honore plus largement cette Assemblée et ce Conseil de Paris, parce que la réforme du mode d'attribution des logements sociaux, c'est une œuvre collective. C'est l'œuvre de l'ensemble des groupes représentés au Conseil de Paris, puisque par exemple, le scoring était une des recommandations de la Mission d'Information et d'Evaluation qui avait donné ses conclusions en 2012, et qui avait été votée à l'unanimité des groupes représentés au Conseil de Paris. Et donc, je crois que nous pouvons collectivement être fiers de la communication qui est aujourd'hui présentée par la Maire de Paris.

Au fond, cette réforme, elle vise à atteindre un impératif : c'est un impératif de transparence, et l'ensemble des mesures que nous proposons dans le cadre de cette réforme vise à atteindre cet objectif de transparence. C'est par exemple au nom de la transparence que nous mettons en place le scoring, cette grille de cotation qui nous permettra, à la lumière de critères objectifs, de sélectionner des dossiers et de faire en sorte qu'on puisse dire aux Parisiennes et aux Parisiens quels sont les critères qui font qu'on attribue un logement social à une famille.

C'est aussi l'impératif de transparence qui nous guide lorsque nous choisissons d'avoir recours à l'anonymat des dossiers en commission de désignation, parce que l'anonymat, c'est la garantie d'une réelle égalité de traitement pour les 148.000 demandeuses et demandeurs de logement social dans la Capitale. Cet impératif de transparence, il est, là encore, au cœur de nos préoccupations lorsque nous choisissons de mettre en ligne les offres de logements sociaux.

C'est d'ailleurs une question qui a été finalement assez peu abordée dans les différentes interventions. Or, c'est absolument fondamental, parce que c'est une manière de changer la façon dont on attribue les logements sociaux. C'est le demandeur qui se positionnera sur un logement, qui sera acteur de la démarche d'attribution des logements sociaux. C'est une petite révolution, et je crois que c'est extrêmement positif pour les hommes et les femmes qui, aujourd'hui, attendent un logement social. Et d'ailleurs, cette mise en ligne des offres de logements sociaux disponibles interviendra d'abord de manière expérimentale dès la fin de l'année 2014 et, si cela marche, il faudra évidemment la généraliser, et nous ferons en sorte que cela marche.

Il y a également un certain nombre de questions qui ont été posées dans ce débat, avec des tonalités d'ailleurs différentes, y compris dans l'opposition, entre l'outrance des interventions de M. LEGARET, par exemple, et le ton plus modéré, plus positif, que j'ai pu trouver, y compris chez M. DUBUS, qui nous avait habitués parfois à des expressions plus radicales. Mais je suis heureux que les choses évoluent !

La première interrogation que j'ai entendue, c'est l'idée qu'au fond, cette réforme serait anecdotique, au regard de la nécessité d'augmenter l'offre de logement, et en particulier, l'offre de logement social. Je veux vous le dire très clairement : nous avançons sur nos deux jambes. Evidemment, l'augmentation de l'offre de logements, et notamment de l'offre de logements sociaux, est au cœur de nos préoccupations.

Notre objectif - cela a été rappelé par Rémi FÉRAUD - de produire 10.000 nouveaux logements par an est un objectif fondamental. Et d'ailleurs, dès lundi prochain, le 23 juin, la grande conférence Priorité Logement nous permettra, avec les acteurs publics, avec les acteurs privés, de montrer comment nous allons réussir à atteindre ces objectifs. Et je crois que c'est quelque chose que nous ne négligeons absolument pas ! Au contraire ! Tous nos efforts sont aujourd'hui tendus vers cet objectif de 10.000 logements par an, et vous verrez que dès lundi, un certain nombre d'annonces montreront que nous allons très vite avancer dans cette voie.

D'ailleurs, tous les grands pays qui ont innové en matière de logement social ont tout à la fois augmenté leur offre de logements sociaux et modernisé leur mode d'attribution de logements sociaux. Je pense en particulier aux Pays-Bas, qui comptent 30 % de logements sociaux et qui, dès les années 80, ont mis en ligne les offres de logements sociaux. Il est donc tout à fait possible d'avancer tout à la fois sur l'augmentation de l'offre de logements et sur la réforme du mode d'attribution. C'est d'ailleurs l'objectif que nous nous fixons.

Simplement, permettez-moi quand même de vous le dire, et cela me permettra de répondre à un certain nombre d'arguments que j'ai entendus de la part de la Droite : il y a quelque chose d'assez paradoxal à vous entendre nous dire que la priorité, c'est l'augmentation de l'offre de logements sociaux, quand on se souvient quand même, sans vouloir refaire l'histoire, de l'opposition acharnée à un certain nombre de projets de logements sociaux dans les arrondissements que vous dirigez ! Enfin, quand même !

J'ai la mémoire, par exemple, de la Z.A.C. "Batignolles", dans le 17<sup>e</sup> arrondissement. Vous nous avez expliqué que ce serait un véritable désastre. J'ai la mémoire d'autres projets, par exemple, un vœu qui avait été déposé dans le cadre du plan de sauvegarde du Marais, qui nous expliquait qu'il fallait diminuer la production de logements sociaux dans ces arrondissements, qui sont parmi les plus déficitaires de Paris. J'ai en mémoire un vœu présenté par la maire du 7<sup>e</sup> arrondissement, qui nous demandait de diminuer la production de logements sociaux dans le 7<sup>e</sup>. Et j'ai en mémoire, tout simplement, le dernier Conseil de Paris, où un projet de délibération portait sur la production de 24 logements sociaux rue de Fleury dans le 15<sup>e</sup> arrondissement, et vous avez voté contre !

Et lors de notre Conseil de Paris, maintenant, vous allez voter contre, puisque vous avez voté contre, en Conseil d'arrondissement, un projet de logements sociaux rue de Vouillé dans le 15<sup>e</sup> arrondissement également. Donc je veux bien tout entendre, mais pour ce qui est d'augmenter l'offre de logements sociaux, il vaut mieux compter sur nous que sur vous.

Et puis, il y a une autre question qui a été posée et qui est une question absolument fondamentale : c'est la question de la mixité sociale et de la place des classes moyennes dans le logement social. Je veux vous le dire très clairement : cette grille de cotation a été précisément conçue et travaillée, et je le dis en ayant face à moi les agents de la Direction du Logement et de l'Habitat, elle a été travaillée pour nous permettre de faire ressortir des ménages de profils variés.

Toute notre préoccupation, c'était précisément de nous permettre de faire ressortir des profils variés et, notamment, des classes moyennes qui aujourd'hui ont du mal à se loger dans le parc privé. Donc cet impératif de mixité sociale, nous l'avons toujours eu à l'esprit en travaillant sur cette grille de cotation.

Par ailleurs, comme l'ont dit beaucoup d'élus, le comité de suivi qui sera mis en place permettra, éventuellement, de modifier un certain nombre d'éléments à la lumière des évaluations qui seront faites, pour nous permettre de continuer à travailler à la mixité sociale et de faire en sorte qu'on vive bien dans le logement social. Vivre bien dans le logement social, cela suppose de la mixité sociale dans notre parc.

Donc je veux vraiment vous dire que cet impératif de mixité sociale est au cœur de nos préoccupations. Il est d'ailleurs aussi au cœur de notre démarche lorsque nous réalisons de nouvelles productions de logements sociaux, où nous prenons garde à réaliser des programmes mixtes, des programmes dans lesquels on a différentes catégories de financement de logement sociaux, ce qui permet d'avoir différentes catégories de population.

J'en viens, enfin, aux vœux présentés par Danielle SIMONNET et aux réponses que je peux vous apporter, qui sont contenues dans le vœu de l'Exécutif. Au fond, vous nous posez trois questions.

La première, c'est d'avoir des précisions sur le comité de suivi. Vous nous demandez de présenter la composition du comité de suivi en Conseil de Paris. Je veux vous rassurer et vous dire que cela sera fait.

Vous nous posez ensuite des questions sur l'accueil des publics dans les mairies d'arrondissement. Je veux vous rassurer là aussi. Evidemment, que nous continuerons, que les agents de la Ville continueront à recevoir les demandeurs de logements sociaux. J'ai envie d'ailleurs de dire à ces agents, qui sont des agents extrêmement mobilisés, que leur rôle sera d'une certaine manière revalorisé, puisqu'ils auront cette démarche de pédagogie à faire vis-à-vis des demandeurs de logements sociaux.

Enfin, Madame SIMONNET, là, je ne vous donnerai pas satisfaction. Vous nous demandez de remettre en cause l'anonymisation dans le cadre des commissions de désignation. Cela ne sera pas le cas puisque nous tenons à cette anonymisation qui est la garantie d'une réelle égalité de traitement. C'est ce que nous disons dans le vœu de l'Exécutif, et nous tenons à ce que cela soit réalisé.

Permettez-moi, enfin, de saluer très chaleureusement les agents de la Direction du Logement et de l'Habitat qui ont beaucoup travaillé sur cette question. Je le dis avec, face à moi, Christine FOUCART qui, je le sais, s'est beaucoup consacrée à cette réforme.

J'ai la conviction que cette réforme nous honore, que cette réforme est un pas important en matière de transparence pour la Ville de Paris. Je suis convaincu que lorsque nous nous retrouverons au Conseil de Paris dans quelques mois ou quelques années, tout le monde sera très fier que nous ayons réalisé cette réforme du mode d'attribution des logements sociaux à Paris.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, merci à Ian BROSSAT. Merci à l'ensemble des maires d'arrondissement qui se portent volontaires, notamment de la majorité.

Madame KUSTER, quel est le sujet ?

Pourquoi demandez-vous la parole ? A quel titre ?

Personne ne vous a mise en cause. Vous savez, tout à l'heure, des propos injurieux ont été tenus contre...

Madame KUSTER, Madame KUSTER, calmez-vous.

Tout à l'heure, il y a eu des injures contre mon adjoint.

Madame KUSTER, calmez-vous. Vous allez vous faire du mal, calmez-vous.

Tout à l'heure, il y avait des injures proférées contre mon adjoint. Nous n'avons pas daigné répliquer parce que, par moment, quand des choses dépassent sans doute la pensée, ce n'est pas la peine d'aller plus loin.

On a le droit de parler du 17e arrondissement sans que vous ne vous sentiez offensée. D'ailleurs, c'est un dossier que je connais bien pour l'avoir porté. Allez, dites-nous, Madame KUSTER. Je ne veux pas qu'on finisse sur une mauvaise... Dites-nous ce qui se passe et ce qui ne va pas.

**Mme Brigitte KUSTER**, maire du 17e arrondissement. - Madame la Maire, n'ayez pas ce ton désobligeant.

Je veux juste rappeler quelque chose et une précision.

Je me suis entretenue avec M. BROSSAT avant qu'il prenne la parole, sur un écho qui était paru dans le Journal du dimanche, mettant en cause quelques-uns de mes collègues et moi-même sur le fait que nous lui aurions écrit pour lui demander des passe-droits sur des logements sociaux, ou de l'interpeller.

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Madame KUSTER...

**Mme Brigitte KUSTER**, maire du 17e arrondissement. - Vous permettez, je suis allé le voir. Je regrette, je n'ai même jamais été...

Vous permettez que je continue, s'il vous plaît...

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Vous auriez été en séance au début de la séance, vous auriez entendu M. LEGARET qui en a parlé, et tout ça est clos.

**Mme Brigitte KUSTER**, maire du 17e arrondissement. - Sauf que là, il y a une nouvelle remise en cause sur les Batignolles.

Je regrette, il y a une remise en cause sur le programme social, de logements sociaux, pardon, sur les Batignolles.

Je veux bien entendre toujours tout et son contraire, le lire dans la presse alors que c'est faux, essayer de joindre le cabinet de M. BROSSAT depuis maintenant 15 jours sans la moindre réponse. En tant que maire d'arrondissement, je trouve cela inadmissible. Et maintenant, entendre une sorte de caricature sur, à nouveau, des élus de droite qui seraient contre le logement social. Je dis non, non et non.

C'était inscrit avec M. de VILLEPIN.

... Attendez, Madame HIDALGO, on peut peut-être aussi s'exprimer.

Je regrette, on ne peut pas tout entendre sur le programme des Batignolles. Et vous le savez très bien, il y avait 55 % de logements sociaux inscrits dans un contrat signé entre le Maire de Paris et le Premier Ministre de l'époque, M. de VILLEPIN.

Le problème, il n'est pas, Madame HIDALGO, du pourcentage, il est de la politique d'attribution et de la répartition entre les différentes sortes de logements sociaux. Il ne s'agit pas dire : "on est contre le logement social", il s'agit de regarder, dans le logement social, l'équilibre qui est fait immeuble par immeuble. Et c'est cela dont il est question aujourd'hui.

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Madame KUSTER, merci pour cette précision.

Je vais demander au service de la séance de ressortir la séance du Conseil de Paris de la précédente mandature, dont je me souviens très bien, dans laquelle nous avons débattu du fait de porter de 50 à 55 % le pourcentage de logements sociaux à la Z.A.C. "Clichy Batignolles", et je vous remettrai ces documents. Si, d'ailleurs, d'autres collègues les souhaitent, je les remettrai aussi. Mais en premier lieu, je les remettrai à Mme KUSTER pour que, nous partions du monde réel, c'est-à-dire de ce qui a été réellement dit à ce moment-là. Il se trouve que je m'en souviens encore.

Mme SIMONNET a pris la parole tout à l'heure en présentant son vœu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 2 déposé par Mme SIMONNET avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vous voulez une explication de vote ?

Normalement, vous avez parlé de votre vœu.

Madame SIMONNET, retirez-vous votre vœu ?

**Mme Danielle SIMONNET.** - Je ne retire pas mon vœu. Je le maintiens et je maintiens le fait qu'il est impératif que l'on prenne en compte les prioritaires DALO dans cette cotation, et qu'on la co-élabore avec les premiers intéressés. Je voterai quand même le vœu de l'Exécutif. Je maintiens mon vœu, mais je voterai le vœu de l'Exécutif sur l'évolution du comité de suivi. Mais je m'abstiendrai sur le projet de délibération.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Ce qui me semblait...

Explication du vote du président du groupe Communiste - Front de Gauche.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Madame le Maire, on ne votera pas le vœu de Danielle SIMONNET. Cela dit, je voudrais faire une remarque. Mme KUSTER prend la parole, alors que, dans ce Conseil, nous nous étions mis d'accord sur le fait que le temps de parole était dépassé. Votre collègue Mao PÉNINOÙ a coupé la parole à l'un de nos collègues hier soir en disant : "Ne dépassons pas les temps de parole et chacun doit le respecter".

Donc oui à votre geste de démocratie pour qu'une maire d'arrondissement s'exprime, mais pour qu'elle en profite pour attaquer mon camarade Ian BROSSAT, non. Parce que moi-même je peux dire, en appui à des chiffres, qu'on revienne sur des chiffres si l'on veut parler de faits sur la mixité sociale, regardons exactement, arrondissement par arrondissement, les taux de logements sociaux dans le 17e par rapport au 20e, par rapport au 18e, par rapport au 19e.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur BONNET-OULALDJ, pour ce rappel qui est justifié.

Je pense que, lorsqu'on s'en tient à des temps de parole, lorsqu'on le décide en conférence d'organisation, il faut veiller à ne pas venir désorganiser. Il faut de l'ordre, dans le débat démocratique.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 2 de Mme SIMONNET avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 2 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2014, V. 45).

## **2014 DLH 1019 Maintien de la garantie de la Ville de Paris à divers emprunts à contracter par la R.I.V.P.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, nous passons au sujet suivant, c'est-à-dire à l'examen en 8e Commission du projet de délibération DLH 1019 concernant le maintien de la garantie de la Ville de Paris à divers emprunts contractés par la R.I.V.P.

Je donne la parole à M. CRAVENNE.

**M. François-David CRAVENNE.** - Merci, Madame le Maire.

Mes chers collègues, mon intervention concerne particulièrement l'article 10 de ce projet de délibération qui propose la réhabilitation des deux ateliers-logements PLUS situés rue Ginoux dans le 15e.

A première vue, ce projet de délibération devrait réjouir les élus du 15e. En effet, permettre la remise en état de deux ateliers-logements dans le 15e est une bonne nouvelle pour les artistes, si demandeurs dans un arrondissement où les ateliers sont rares.

*(Mme Colombe BROSSEL, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).*

Le 15e ne compte en effet que très peu d'ateliers publics, dont les derniers ont été construits il y a plus de 15 ans.

Depuis 2001, à de nombreuses reprises, mes collègues, notamment les élus de la majorité des élus du Conseil du 15e arrondissement ainsi qu'Hélène MACÉ de LÉPINAY...

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous demande un peu de silence pour que nous puissions entendre l'intervenant, merci.

**M. François-David CRAVENNE**. - Merci, Madame le Maire.

Hélène MACÉ de LÉPINAY et Ghislaine FONLLADOSA, en séance de Conseil de Paris, ont dénoncé inlassablement l'absence de projet de la Ville concernant la construction de nouveaux ateliers dans le 15e.

Leur ténacité n'a malheureusement pas été suivie d'effets.

Si, au cours de chacun de ses comptes rendus de mandat, Bertrand DELANOË se félicitait de l'ouverture de nombreux ateliers d'artistes dans Paris, il n'avait cure de la pénurie d'ateliers dans le plus peuplé des arrondissements de la Capitale. Ce sujet n'a pas non plus préoccupé sa première adjointe en charge de l'urbanisme, pourtant élue du 15e et qui, à ce titre, aurait dû être à l'écoute des demandes des artistes de son arrondissement d'élection.

Elle aurait pu profiter des opportunités de construction dans le 15e, comme sur la Z.A.C. "Boucicaut" ou au rez-de-chaussée de nouveaux immeubles sociaux ; elle n'en a rien fait.

Lorsque j'ai déploré le manque cruel d'ateliers et d'ateliers-logements dans le 15e lors de notre dernier Conseil d'arrondissement, Mme HIDALGO s'est écriée avec mépris : "Sans intérêt !"

Vous-même, Monsieur BROSSAT, en bon adjoint zélé, lors du dernier Conseil de Paris, vous avez rejeté dédaigneusement les vœux de ma collègue Claire de CLERMONT-TONNERRE demandant que l'on réserve des ateliers et des ateliers-logements dans un immeuble préempté par la Ville, l'immeuble du 9 de la rue Fleury, pour être précis.

En revanche, je me dois d'admettre que Christophe GIRARD, lui, a toujours eu la démarche inverse. Lors d'un vœu déposé en septembre 2009 par Mme MACÉ de LÉPINAY, M. GIRARD, alors adjoint à la culture, disait même, je le cite : "La création d'ateliers et d'ateliers-logements est une priorité de notre seconde mandature".

Sur le point qui nous occupe aujourd'hui, il a même ajouté : "Je suis favorable à la réhabilitation de quatre ateliers vétustes situés rue Saint-Charles et rue Ginoux, Jean-Yves MANO et moi-même avons demandé à la R.I.V.P. d'être le maître d'ouvrage d'une opération de réhabilitation dans le cadre d'un bail emphytéotique."

Mais les bons vœux de l'ancien adjoint à la culture sont restés pieux puisque, depuis ces bonnes paroles, il a passé cinq ans.

Bien sûr, mieux vaut tard que jamais et nous présenter ce projet de délibération aujourd'hui pour réhabiliter deux ateliers est un premier pas, sauf que, mes chers collègues, que de temps perdu ! La Ville nous a présenté une succession de projets de délibération pour accorder des permis de construire ou garantir les emprunts à divers bailleurs sociaux et, aujourd'hui, nous voilà repartis à la case départ ; oui, à la case départ !

En effet, en décembre 2012, répondant à notre demande d'informations, la DAC nous faisait savoir que, suite à la procédure d'appel d'offres, les travaux devaient être lancés en mai 2013 pour s'achever en janvier 2014 et attribution de ces ateliers fin 2014.

Or, nous sommes en juin 2014 et les travaux n'ont toujours pas commencé. Devant ce que je n'hésite pas à qualifier de gâchis de la Ville et de la R.I.V.P., les élus de la majorité du 15e attendent aujourd'hui des engagements fermes de la Ville, pour une part que ces travaux soient une priorité pour enfin réhabiliter des ateliers devenus insalubres et dangereux pour la sécurité publique, d'autre part afin que ces deux ateliers soient proposés en priorité aux artistes du 15e demandeurs d'atelier.

Mais il faut aller plus loin. Pendant les deux mandats de M. DELANOË, aucun atelier n'a été créé. J'ose espérer que, à la différence de Mme HIDALGO et de M. BROSSAT, le premier adjoint chargé de la culture va s'intéresser à ce dossier et veillera à la création de nombreux nouveaux espaces de création pour enfin permettre aux artistes du 15e d'exercer leur talent dans les meilleures conditions.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur.

Je donne donc la parole à Ian BROSSAT pour vous répondre.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Il s'agit manifestement d'une intervention qui s'adressait au moins autant à moi qu'au premier adjoint en charge de la culture, Bruno JULLIARD, mais je suis convaincu que les prochains Conseils de Paris nous permettront de redire nos engagements pour faire des ateliers et pour permettre aux artistes d'avoir toute leur place dans Paris.

Je ne peux d'ailleurs pas vous laisser dire que nous n'avons pas fait d'ateliers-logements au cours des deux mandatures de Bertrand DELANOË, c'est tout le contraire et nous avons réalisés des efforts extrêmement importants dans ce domaine.

Vous êtes revenu sur un dossier très précis qui a été évoqué lors du dernier Conseil de Paris, c'est la production de logements sociaux rue de Fleury dans le 15e arrondissement, délibération qui concernait 24 logements sociaux et vous vous étiez d'ailleurs, lors du dernier Conseil de Paris, prononcé contre la production de ces logements sociaux en nous expliquant qu'il vaudrait mieux y faire des ateliers-logements.

La réalité, c'est que la DLH avait travaillé sur ce dossier et qu'il nous paraissait impossible, à cette adresse, au vu du travail que nous avons produit, de réaliser des ateliers-logements parce que tout simplement l'immeuble ne s'y prêtait pas, mais, croyez-moi, nous avons bien l'intention de continuer à avancer dans ce domaine.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur BROSSAT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 1019.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DLH 1019).

## **2014 DLH 1021 Location de l'immeuble 52, rue de Vouillé (15e) à ELOGIE - Bail emphytéotique.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vais donner la parole à Mme EVREN sur le projet de délibération DLH 1021 concernant la location de l'immeuble 52, rue de Vouillé dans le 15e.

Mes chers collègues, il règne une sorte de brouhaha dans cet hémicycle qui doit être extrêmement désagréable pour les personnes qui interviennent. Je vous demande de bien vouloir faire un peu de silence pour que nous puissions avoir le plaisir d'entendre Mme EVREN.

**Mme Agnès EVREN**. - Merci, Madame la Maire, de votre vigilance.

Monsieur BROSSAT, mes chers collègues, le texte de ce projet de délibération est un peu parcellaire.

Alors, mes chers collègues, permettez-moi de revenir sur tout ce que ce projet de délibération passe à la trappe pour vous permettre d'adopter une vision plus objective de la réalité.

Une fois de plus, cette préemption au 52, rue de Vouillé n'a fait l'objet d'aucune concertation auprès des habitants ni même du Maire du 15e.

Une fois de plus, ce projet de délibération ne donne aucune information sur ce que le projet contiendra en matière de logements pour les classes moyennes. Nous ne savons rien, ni du nombre ni de la répartition des logements sociaux par catégorie de financement.

Alors, à l'avenir - et mon collègue Jean-François LEGARET l'a dit brillamment -, il sera indispensable de créer en plus grand nombre des logements en faveur des classes moyennes pour favoriser la mixité sociale. Sur ce point crucial, des paroles, nous en avons beaucoup entendu, mais, des actes, nous les attendons, Monsieur BROSSAT.

Une fois de plus, l'argumentation pourrait faire sourire si ce n'était pas dramatique. L'argument fallacieux consiste à faire croire, je vous renvoie au courrier annexé à ce projet de délibération, que le secteur serait déficitaire en logements sociaux.

Il n'en est rien. En effet, sur le P.L.U., l'immeuble au 52, rue de Vouillé est situé sur une emprise hors zone de déficit en logement social.

Sur ce secteur, Monsieur BROSSAT, il y a même plus de 43 % de logements sociaux, soit un score allant très au-delà de vos objectifs, quel paradoxe !

Alors, à force d'asséner les mêmes contrevérités, avez-vous l'espoir que celles-ci deviennent paroles de vérité ? Pourquoi donc refusez-vous de voir la réalité en face ?

La réalité, c'est que votre politique de préemption est contreproductive, car, en se portant acquéreur sur le marché immobilier, la Ville de Paris vient concurrencer d'autres acquéreurs potentiels, ce qui tend à la hausse le marché immobilier parisien.

La réalité, c'est qu'en 20 ans, les prix de l'immobilier parisien ont augmenté 2,5 fois plus vite que les revenus des ménages.

Cette politique injuste a agi comme une formidable machine à exclure les classes moyennes de Paris.

La réalité, enfin, c'est que cette politique de préemption augmente artificiellement le nombre de logements sociaux, elle ne crée pas de nouveaux logements, mais raréfie l'offre de logements privés.

La réalité, oui, Monsieur BROSSAT, c'est que les Parisiens paient chaque jour le prix de vos erreurs et corriger ces erreurs n'est rien d'autre qu'une bonne politique.

Alors, épargnez-nous votre disque qui est un peu rayé, selon lequel nous serions contre la création de logements sociaux dans le 15e. Ceci est archi-faux. Notre position est claire, simple et ne comporte aucune ambiguïté : nous disons oui au logement social, mais avec un certain nombre de conditions, c'est-à-dire avec les équipements collectifs qui vont avec.

J'ajoute, pour la bonne information de tous mes collègues, qu'avec Philippe GOUJON, sous la mandature précédente, nous avons voté environ 90 % des projets de délibération tendant à réaliser des logements sociaux dans le 15e.

Or, incontestablement, le secteur qui fait l'objet de ce projet de délibération est déjà saturé en logements sociaux. Et encore, le tableau serait incomplet si je ne parlais pas des trois programmes en cours de réalisation dans ce même secteur.

Tout d'abord, le programme Pitch Promotion à l'angle des rues Castagnary et du Bessin avec la création d'un E.H.P.A.D. de 104 lits pour personnes âgées dépendantes et 60 logements sociaux.

Ensuite, la restructuration du terrain occupé auparavant par le laboratoire central des Ponts et Chaussées, un programme qui prévoit la construction de plus de 150 logements sociaux, et, enfin, deux autres programmes qui sont prévus rue Brancion.

Après un tel inventaire, toute personne de bonne foi admettrait que les habitants de ce quartier souhaiteraient un peu de diversité, de mixité d'activités dans les choix des programmes urbains proposés par la Mairie de Paris.

Eh bien, non ! La Ville souhaite réaliser deux autres opérations de logements sociaux : le long des voies ferrées Montparnasse, côté impair de la rue Castagnary, entre la rue Jacques-Baudry et la rue de Vouillé, à savoir 10 logements sociaux au 39/41, rue Castagnary et 250 studios pour étudiants et jeunes travailleurs en lieu et place des entrepôts de l'ancienne entreprise de poissonnerie au 69/71, rue Castagnary.

J'ajoute que ces deux projets urbains font appel à une architecture de rupture, une architecture incapable de s'intégrer au sein des constructions voisines.

Plusieurs solutions alternatives, comme vous le savez, à ces derniers projets, et notamment la création d'une ferme maraîchère verticale sur le terrain de l'ancienne poissonnerie, avaient été proposées par le conseil de quartier Brassens présidé par ma collègue Louisa FERHAT.

La création de cette ferme maraîchère serait un signal fort auprès des habitants de ce secteur qui aimeraient être écoutés et bénéficier d'un traitement équitable en termes de politique sociale urbaine.

Enfin, pour en revenir à notre projet de délibération, notre position est simple, claire et définitive : nous voterons contre ce projet de délibération, car il ne nous fournit aucun élément sur ce que ce projet contiendra en matière de logement pour les classes moyennes, ni même en termes de mixité sociale.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci, Madame EVREN.

Pour vous répondre, la parole est à M. Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Madame EVREN, et je vous dis merci du fond du cœur parce que vous êtes tellement attachée à donner raison à ce que je disais tout à l'heure, à savoir que vous vous opposez au logement social à travers l'argumentation que vous venez de développer, que votre intervention intervient véritablement à point nommé. Non mais vraiment !

Tout à l'heure, je disais "vous n'êtes pas favorable au logement social" et, donc, vous êtes assez mal placée pour nous dire que l'on manque de logements sociaux à Paris.

On a un projet de délibération qui passe, qui vise à produire du logement social dans le 15e arrondissement, qui est un arrondissement qui compte 16 % de logement social. Il en comptait 11 % en 2001.

Donc, on a un projet de délibération qui concerne la production de logements sociaux au 52, rue de Vouillé, vous votez contre !

Voilà, vous votez contre !

À un moment donné, je veux bien faire tous les efforts du monde, être aimable avec vous, mais je constate simplement dans les faits que nous avons eu à délibérer le mois dernier sur la production de 24 logements sociaux dans le 15e arrondissement, vous vous y êtes opposée. Et nous avons là un nouveau projet de délibération qui porte sur la production de logements sociaux rue de Vouillé dans le 15e arrondissement, et vous vous y opposez !

Alors, évidemment, vous nous dites : "Il en faut ailleurs ! Il en faut à un autre endroit ! Il en faut plus tard ! Il en faut à un autre moment !", mais la réalité, c'est que vous êtes toujours contre le logement social et merci d'en faire la démonstration à nouveau aujourd'hui.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BROSSAT.

Monsieur LEGARET, je vais vous donner la parole.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Je demande une suspension de séance !

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Elle est de droit, elle vous est accordée 2 minutes.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - J'aimerais que l'adjoint ne fasse pas des réponses totalement sectaires, dogmatiques et insultantes chaque fois que l'on s'adresse à lui parce que c'est intolérable. Nous sommes ici pour débattre ; nous sommes ici pour que nos arguments soient écoutés et qu'il y soit répondu.

On nous répond par des insultes et par des mensonges, c'est intolérable !

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - La suspension de séance est accordée pour 2 minutes.

Pour le dogmatisme et le sectarisme, ce n'est pas inscrit dans le règlement intérieur.

### **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à seize heures seize minutes, est reprise à seize heures dix-huit minutes, sous la présidence de Mme Colombe BROSSEL, adjointe).*

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, les 2 minutes de suspension de séance étant achevées, je vous propose que nous nous remettions extrêmement tranquillement à la poursuite de nos travaux.

### **2014 DLH 1021 - Location de l'immeuble 52, rue de Vouillé (15e) à ELOGIE - Bail emphytéotique (suite).**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous en étions donc à mettre aux voix le projet DLH 1021, que je vais donc soumettre aux élus de notre Assemblée. Si les élus peuvent reprendre place, ce serait beaucoup plus simple.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 1021.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. Je vous en remercie. (2014, DLH 1021).

### **Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à l'OGIF.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous allons maintenant examiner des vœux non rattachés à des projets de délibération : le vœu n° 73 est relatif à l'OGIF.

C'est Mme Frédérique CALANDRA qui a une minute pour le présenter.

Merci.

**Mme Frédérique CALANDRA**, maire du 20e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, afin de faire court, je souhaite ici dénoncer des pratiques qui ne nous semblent pas acceptables pour les locataires de certains appartements du 20e arrondissement mais, au-delà, de tout Paris.

En effet, l'OGIF est une filiale d'Astria Action Logement qui est un bailleur à vocation sociale et non spéculative, spécialiste du logement intermédiaire. L'OGIF perçoit diverses aides publiques, contre l'engagement de plafonner les prix de ses loyers afin de permettre à des familles des classes moyennes de se loger dignement et dont les ressources sont insuffisantes pour se loger dans le privé.

Or, en dépit de ces aides nombreuses, l'OGIF justifie depuis plusieurs années l'augmentation de ses loyers sur du patrimoine ancien, en affichant une politique ambitieuse de modernisation de son parc immobilier, sans pour autant procéder à la mise en œuvre de cette politique.

Comme il est mentionné dans ce vœu, ces réévaluations de loyer menacent à court terme des centaines de locataires de l'OGIF, rue Vitruve, rue Planchat ou encore rue de Bagnolet, pour ne parler que du 20e, mais je sais qu'un vœu semblable a été adopté dans le 18e arrondissement dans la précédente mandature.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Madame CALANDRA, je vais vous demander d'aller vers votre conclusion.

**Mme Frédérique CALANDRA**, maire du 20e arrondissement. - Avec des augmentations vertigineuses de loyer de 15 % de plus sur l'indice et de 30 % en six ans qui provoquent à terme, comme conséquence, la perte des logements pour les locataires, incapables de payer ces loyers.

Cette situation n'est pas tolérable.

Dès lors, nous demandons que l'OGIF prenne systématiquement en considération la situation sociale de ses locataires avant de solliciter une augmentation de loyer, notamment en composant une commission avec la direction, le service social de l'OGIF...

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Madame CALANDRA !

**Mme Frédérique CALANDRA**, maire du 20e arrondissement. - C'est la phrase de conclusion !

... et les représentants des amicales des locataires, pour évaluer le taux d'effort et le reste à vivre desdits locataire après paiement de loyer et ne procéder à des augmentations que lorsqu'elles sont supportables par ces locataires.

Merci.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci, Madame CALANDRA.

J'en profite pour rappeler que l'examen des vœux non rattachés est d'une minute, chers amis.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Madame CALANDRA, maire du 20e arrondissement, soulignait les augmentations particulièrement fortes de loyer pratiquées par l'OGIF. Ces augmentations nous préoccupent beaucoup, elles nous ont déjà préoccupés dans la précédente mandature lorsque l'OGIF a pratiqué des augmentations similaires dans le 18e arrondissement. Ces augmentations pénalisent les locataires qui vivent actuellement dans ces immeubles.

C'est la raison pour laquelle nous relaierons cette préoccupation auprès de la direction de l'OGIF et je vous propose, par ailleurs, que nous ayons assez rapidement une réunion avec la direction de l'OGIF et avec vous-même, qui êtes concernée, dans le 20e arrondissement, afin de faire en sorte que l'OGIF ne procède pas à ces augmentations.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BROSSAT.

J'ai été saisie d'une explication de vote de M. Atanase PERIFAN, 2 minutes !

**M. Atanase PERIFAN**. - Merci, Madame la Maire.

Je dois vous avouer ma surprise à la lecture de ce vœu, tant les considérants sont pour la plupart inexacts. C'est à se demander si cela relève d'une rédaction bâclée du vœu, d'une méconnaissance du sujet ou tout simplement d'une volonté délibérée.

Non, Madame la Maire, l'OGIF ne reçoit pas 20 ou 25.000 euros de financement à la relocation de ses logements sur son parc existant. Il s'agit vraisemblablement d'un amalgame avec le montant du droit de réservation demandé à l'entreprise par Astria, comme par tout collecteur d'Action Logement au titre de la réservation du logement qui lui est attribué. Ces sommes sont conservées par le collecteur Action Logement, elles ne sont jamais reversées aux sociétés filiales, mais complètent le financement d'opérations de constructions futures.

Non, Madame le Maire, l'OGIF ne bénéficie pas de déductions fiscales sur ses revenus fonciers bruts. Ce régime est en vigueur pour les seuls investisseurs personnes physiques. En 2013, je rappelle que l'OGIF a payé plus de 18 millions d'euros au titre de la taxe foncière, 3,4 millions d'euros au titre de la contribution sur revenu locatif, et plus de 12 millions d'euros au titre de l'impôt sur les sociétés.

Non, Madame le Maire, l'OGIF ne perçoit pas d'aide de l'ANAH pour des travaux d'amélioration réalisés sur son patrimoine. Ces aides ont cessé fin 2010. Elles étaient par ailleurs fiscalisées, c'est-à-dire soumises à l'impôt sur les sociétés, au taux de 33 %. En ce qui concerne le chiffre d'affaires que vous citez, il intègre les charges locatives récupérables auprès des locataires. Hors charges locatives, le montant des loyers des habitations et des parkings représente une valeur de 446 millions d'euros.

En matière de travaux, l'investissement de l'OGIF est de l'ordre de 52 millions d'euros par an, en ce qui concerne la partie gros travaux et amélioration du parc, chiffre auquel il convient de rajouter le montant des travaux liés à l'entretien, de l'ordre de 15 millions d'euros par an. Comment peut-on écrire dans ce cas que l'OGIF affiche une politique ambitieuse de modernisation de son parc immobilier sans pour autant procéder à sa mise en œuvre ?

Concernant la valeur des loyers pratiqués, permettez-moi de préciser que 16 % des locataires bénéficient de loyers inférieurs à 6,19 euros le mètre carré habitable par mois, et 65 % des loyers sont compris entre 6,19 euros et 9,88 euros le mètre carré habitable par mois.

Vous évoquez les jugements ou arrêts d'appels défavorables à l'OGIF conduits dans le cadre de leur politique de réévaluation des loyers lors des renouvellements de baux, laissant croire que c'est toujours le cas, mais vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a eu plusieurs arrêts favorables à l'OGIF.

Enfin, en ce qui concerne le suivi social des familles, il est à noter que l'OGIF est sans doute l'un des rares bailleurs privés à s'être doté d'une équipe de conseillères sociales. C'est donc un mauvais procès que vous faites publiquement à l'OGIF et je regrette que cette attaque émane de la nouvelle présidente de la R.I.V.P. au mépris des règles élémentaires de courtoisie, entre confrères d'ailleurs. Pour cette raison, Madame le Maire, nous voterons contre ce vœu.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

J'ai été saisie d'une demande d'explication de vote de Jérôme GLEIZES et Mme CALANDRA terminera comme maire d'arrondissement.

Deux minutes, s'il vous plaît !

**M. Jérôme GLEIZES**. - Monsieur PERIFAN, vous avez fait déjà une déclaration en plein conseil d'arrondissement assez affligeante, en montrant ces liens de proximité avec le bailleur privé, et notamment son Président, en proposant en plein conseil d'arrondissement de donner le numéro de téléphone privé de cette personne à une conseillère de Paris du 20e arrondissement.

Il va de soi que cela pose certains problèmes d'éthique. Nous allons signer un Code de déontologie, j'aimerais bien qu'il soit respecté. Il va de soi que pour le groupe Écologiste, nous allons voter le vœu socialiste.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur GLEIZES.

Madame CALANDRA souhaitait intervenir en tant que Maire d'arrondissement, et je mettrai ensuite le vœu aux voix.

**Mme Frédérique CALANDRA**, maire du 20e arrondissement. - Monsieur PERIFAN, je vais vous faire la même réponse que je vous ai faite en conseil d'arrondissement, je me permets humblement de vous rappeler que vous avez été élu par des habitants du 20e arrondissement pour les défendre, pour les représenter, et pas désigné par le directeur général de l'OGIF qui certes, vous nous l'avez expliqué dans le 20e, est votre ami d'enfance, puisque vous étiez au lycée ensemble, et j'en suis ravie pour vous, mais vous êtes ici dans cette Assemblée pour représenter le peuple parisien. Sans emphase excessive, est-ce que vous pourriez le faire ?

Par ailleurs, vous m'apprenez qu'il existe une règle de courtoisie élémentaire entre bailleurs sociaux. J'en ignorais l'existence jusque-là, mais je ne sais pas de quoi vous voulez parler, je suis ici, non pas comme Présidente de la R.I.V.P., mais comme représentante des habitants du 20e arrondissement.

Conséquemment, je les défends et je défends les locataires des fameuses classes moyennes que vous prétendez vouloir loger à Paris et qui sont en ce moment mis en difficulté par un bailleur de l'Action Logement qui, par des élévations de loyer absolument inadmissibles, met en difficulté des personnes qui ne peuvent plus payer leur loyer. Excusez-moi, l'affaire est assez simple.

Voilà, Monsieur PERIFAN !

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci, Madame CALANDRA.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 73 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2014, V. 75).

Je vous en remercie.

### **Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à la préemption de l'immeuble 19-21, boulevard Beaumarchais / 6, impasse Jean-Beausire.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous allons maintenant examiner le vœu n° 74 qui est relatif à la préemption de l'immeuble 19-21, boulevard Beaumarchais et impasse Beausire.

Je donne la parole à M. Christophe GIRARD, pour une minute.

**M. Christophe GIRARD**, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement. - Considérant qu'aux 19, boulevard Beaumarchais / 6, impasse Jean-Beausire, situés à proximité de la place de la Bastille, un ensemble immobilier de 700 mètres carrés auquel est associé une parcelle indivisible située 21-23 et 8, impasse Jean-Beausire est à vendre ;

Considérant que, conformément aux dispositions de l'article, je vous épargne le numéro, ces deux parcelles font l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner ;

Considérant l'étude du Bureau d'architecture et d'expertise technique du logement et de l'habitat, selon laquelle une acquisition de cet ensemble par la Ville permettrait, après réhabilitation, Monsieur MARTINS, et conservation des commerces, de créer neuf logements sociaux dans le 4<sup>e</sup> ;

Considérant que le coût total estimé de l'opération d'acquisition par la Ville tenant compte des opérations de réhabilitation et rapporté au mètre carré, serait en deçà des plafonds de prix d'équilibre du financement de logements sociaux par la Ville, Monsieur AZIÈRE ;

Considérant que nonobstant l'existence des contraintes foncières, chère Frédérique CALANDRA, de notre arrondissement, son taux de logement social est passé de 4,5 à 11,5 entre 2001 et 2013, ce n'est donc pas si mal ;

Considérant qu'il nous faut résolument poursuivre cet effort au service de la mixité sociale, en particulier dans le centre de Paris, sur proposition de ma pomme et des élus du groupe Socialiste et Apparentés, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris exerce son droit de préemption sur l'ensemble que j'ai cité.

Merci beaucoup.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci à vous.

C'est donc Ian BROSSAT qui vous répond.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Cher Christophe GIRARD, il se trouve que nous avons d'ores et déjà préempté cet immeuble situé au 19-21, boulevard Beaumarchais, et c'est évidemment une très bonne nouvelle parce que nous avons besoin de produire du logement social dans le 4<sup>e</sup> qui est un arrondissement dans lequel nous avons fait des efforts conséquents au cours des deux précédentes mandatures, mais qui reste un arrondissement déficitaire.

Nous sommes très heureux de pouvoir vous annoncer que cette préemption est déjà d'ores et déjà réalisée. Avis favorable par conséquent.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Voilà un vœu déjà exaucé. Joie du Conseil de Paris.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. Je vous remercie. (2014, V. 76).

**Vœu déposé par les groupes SOCA et PCF-FG relatif à l'achat d'appartements des immeubles sis 166-172, quai de Jemmapes et 46, boulevard de Reuilly/38, rue Taine.**

**Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'achat d'appartements de l'immeuble 166-172, quai de Jemmapes.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous allons donc examiner maintenant les vœux n<sup>os</sup> 75 et 76 qui ont trait à l'achat d'appartements de l'immeuble 166 et 172, quai de Jemmapes.

J'ai deux inscrits, M. Rémi FÉRAUD et M. Nicolas BONNET-OULALDJ, pour une minute chacun.

**M. Rémi FÉRAUD**, maire du 10<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Madame la Maire. Il s'agit d'un vœu adopté par les Conseils des 10<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> arrondissements qui concerne un immeuble du 10<sup>e</sup>, au 166, quai de Jemmapes, et du 12<sup>e</sup>, 46, boulevard de Reuilly/38, rue Taine. Ces deux immeubles ont été vendus par GECINA à la BNP Paribas il y a deux ans et depuis, BNP Paribas, ou sa filiale, s'entête à vouloir procéder à une vente à la découpe, jusqu'au point, il y a quelques jours, de mettre un certain nombre d'appartements occupés par leurs locataires sur le site du Bon coin, marquant un manque de respect tout à fait évident des locataires en place.

Nous avons déjà voté plusieurs vœux au Conseil de Paris concernant ces immeubles au cours des derniers mois. La BNP Paribas montre sa détermination à exercer sa vente à la découpe. Notre souhait est que le Conseil de Paris et la Municipalité marquent leur détermination en retour à protéger les locataires qui ne pourront pas acheter leur logement. Nous demandons donc que la Ville réaffirme sa détermination à préempter les logements occupés qui seraient vendus, se rapproche de BNP Paribas et de sa filiale immobilière, et mette en place un comité de veille réunissant les services de la Ville et l'ensemble des acteurs.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSEL**, adjointe, présidente. - Merci à vous.

C'est à M. LE RESTE que je laisse la parole.

**M. Didier LE RESTE**. - Merci, Madame la Maire, mais mon propos va dans le sens de ce que Rémi FÉRAUD vient d'évoquer, notamment pour le 166-172, quai de Jemmapes.

Depuis le 4 juin 2014, ne tenant aucun compte des vœux qui ont été adoptés en conseil d'arrondissement et au Conseil de Paris, la SNC Les Résidences a entrepris de relancer la procédure de vente à la découpe, en demandant accès en vue d'une visite préalable à une vente d'un logement occupé à certains locataires, qui avaient pourtant fait connaître leurs motifs d'opposition. Cette pression contre les locataires est inacceptable.

Aussi, pour tous ces motifs, notre groupe demande que le Conseil de Paris émette le vœu que la Maire de Paris et le maire adjoint au logement enjoignent cette société d'arrêter toute commercialisation, que les démarches soient relancées auprès de cette société afin de négocier un achat groupé des logements de l'immeuble situé 166-172, quai de Jemmapes par un bailleur social. En cas de refus, bien sûr, la Maire de Paris exerce le droit de préemption de la Ville sur les logements vendus dans cette opération, et notamment chaque logement non acquis par le locataire en place.

Et pour terminer, moi aussi, je revendique la mise en place d'un comité de veille, installé auprès du maire adjoint au logement, regroupant tous les services de la Ville pouvant intervenir en faveur des stratégies alternatives à la vente à la découpe.

**Mme Colombe BROSEL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur LE RESTE.

Je donne la parole à M. Ian BROSSAT pour vous répondre.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci à Rémi FÉRAUD et à Didier LE RESTE de nous redire la nécessité qu'il y a à lutter contre les ventes à la découpe, avec l'exemple du 166 quai de Jemmapes et du 46, boulevard de Reuilly. C'est d'ailleurs, les ventes à la découpe, une question qui nous a préoccupés au cours des deux dernières mandatures, et nous avons, dans d'autres immeubles, beaucoup fait pour lutter contre les ventes à la découpe.

Ce sont, en tout et pour tout, 13.000 ménages qui ont échappé aux ventes à la découpe grâce à l'action de notre Municipalité au cours des deux dernières mandatures. Nous sommes déterminés à poursuivre ce combat, parce que les ventes à la découpe ont des conséquences extrêmement graves pour les habitants de ces lieux, de ces résidences, et c'est la raison pour laquelle, nous allons poursuivre nos discussions, notamment avec B.N.P. Paribas Immobilier. J'aurai l'occasion de le redire au président du directoire de B.N.P. Paribas Immobilier à très brève échéance, puisque je crois que j'ai un rendez-vous avec lui demain.

Et par ailleurs, nous allons effectivement, comme vous le proposez, réunir, dans les semaines qui viennent, le comité de veille contre les ventes à la découpe, afin de poursuivre cette démarche que nous avons engagée.

**Mme Colombe BROSEL**, adjointe, présidente. - Et donc, avis favorable sur les deux vœux. Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 75 du groupe Socialiste et Apparentés.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2014, V. 77).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 76 du groupe Communiste - Front de Gauche.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. Je vous en remercie. (2014, V. 78).

### **Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la vente à la découpe de l'immeuble situé 25, rue Poissonnière.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu n° 77 relatif à la vente à la découpe de l'immeuble situé 25, rue Poissonnière, et je vais passer la parole pour une minute maximum à M. Jacques BOUTAULT.

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement. - Oui, Madame la Maire, l'immeuble du 25, rue Poissonnière dans le 2e a été acquis fin mars 2011 par un marchand de biens, puis revendu à la découpe. Les occupants ne souhaitant pas partir de cet immeuble, de multiples pressions ont été exercées contre eux, notamment les personnes âgées ou les plus faibles, notamment parlant mal le français, certains de ces occupants relevant de la loi de 1948.

Un procès-verbal d'infraction a été dressé par la DU et, pour sa part, la Direction régionale de l'Habitat et du Logement a confirmé que les travaux entrepris, d'ailleurs, abusifs et vexatoires, n'avaient fait l'objet d'aucune autorisation.

De plus, le marchand de biens n'a pas appliqué la loi Aurillac relative aux dispositions sur la vente à la découpe, alors qu'il existait 14 logements dans cet immeuble et qu'il y était contraint.

C'est la raison pour laquelle ce vœu, qui a été adopté à l'unanimité du Conseil du 2e arrondissement, demande qu'une acquisition d'une partie de l'immeuble toujours occupé par ses locataires soient effectuée par la Ville de Paris, et que les pressions sur les occupants dans les opérations d'achat d'immeubles entiers fassent systématiquement l'objet d'une surveillance de la DU, d'un procès-verbal d'infraction et d'une transmission au parquet.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BOUTAULT.

Pour vous répondre, la parole est à M. Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Là aussi, il s'agit d'un vœu qui nous rappelle la nécessité de lutter contre les ventes à la découpe, cette fois-ci dans le 2e arrondissement au 25, rue Poissonnière. Je veux vous assurer que le contact sera pris avec le propriétaire afin d'éviter les congés pour vente, ainsi que les différentes pistes de protection des locataires.

Nous émettons donc un avis favorable à ce vœu, modulo quelques modifications qui figurent sur l'amendement que vous avez sur vos tables. Et c'est donc un avis favorable.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Très bien.

C'est d'accord pour M. BOUTAULT.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. Je vous en remercie. (2014, V. 79).

### **Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à une négociation pour l'achat de l'immeuble du 17, rue Eugène-Varlin.**

**Mme Colombe BROSSSEL**, adjointe, présidente. - Le vœu n° 78 est relatif à une négociation pour l'achat de l'immeuble du 17, rue Eugène-Varlin, bien sûr, et je vais donner la parole à M. LE RESTE.

**M. Didier LE RESTE**. - Merci, Madame la Maire.

Cela fait quelques mois que des locataires du 17, rue Eugène Varlin sont mobilisés contre ce qui apparaît comme une vente à la découpe de leur immeuble de logements. La propriétaire de l'immeuble 17, rue Eugène-Varlin dans le 10<sup>e</sup> arrondissement a prévu de mettre en vente la totalité des appartements, soit une vingtaine de logements.

Certains des locataires ont déjà reçu leur congé de vente, et les processus de vente de certains logements ont déjà été mis en route. Cette situation inquiète bien sûr les locataires, n'ayant pas la possibilité de se porter acquéreurs. Une amicale des locataires a été créée, qui demande à la Ville de Paris de faire valoir son droit de préemption. Dans cet immeuble, selon nos informations, se trouvent 11 personnes demandeuses de logement social sur la Ville.

Nous demandons que des négociations soient lancées par la Ville de Paris afin de préempter les logements en manque de foncier dans le 10<sup>e</sup>. Si nous voulons atteindre les objectifs de logements sociaux que nous nous sommes fixés, ce type de préemption est un des seuls moyens d'y arriver.

**Mme Colombe BROSSSEL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur LE RESTE, et merci pour le respect de votre temps de parole.

Pour vous répondre, la parole est à M. Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Cette succession de vœux qui portent sur des menaces de ventes à la découpe justifie là encore notre décision de réunir le comité de veille contre les ventes à la découpe. Les négociations seront donc engagées avec le propriétaire et nous émettons un avis favorable à ce vœu.

**Mme Colombe BROSSSEL**, adjointe, présidente. - Je vous en remercie.

J'ai été saisie d'une explication de vote de Mme Déborah PAWLIK.

**Mme Déborah PAWLIK**. - Madame la Maire, merci.

Madame la Maire, chers collègues, le rachat ou la préemption par la Mairie de Paris d'un immeuble en vente est un outil qui doit se manier avec raison. L'équipe précédente a fait un usage trop souvent contestable de la préemption, rachetant bien souvent à prix d'or des immeubles pour les transformer en logements sociaux.

La vente de l'immeuble situé au 17, rue Eugène-Varlin ne semble pas entrer dans un cas légitime de rachat par la Ville de Paris ou de préemption. Sur les trois bâtiments qui composent cet ensemble, bâtiments détenus par trois membres d'une même famille, seul un à ce stade est en vente. Composé d'une quinzaine d'appartements, la vente de cet immeuble ne semble pas présenter de difficultés particulières, puisque trois ou quatre appartements auraient déjà été rachetés par les locataires en place.

Par ailleurs, on ne compte pas dans cet immeuble de familles en situation de grande détresse sociale. Une seule occupante semble pour l'heure agiter la communauté des locataires, annonçant que la Mairie va racheter l'immeuble. Je pose la question : d'où tient-elle ces informations, si ce n'est de vous ?

Vous ne pourrez m'accuser d'une opposition systématique au rachat ou à la préemption d'immeubles dans le 10<sup>e</sup>. J'ai ainsi voté, avec mon groupe, lors du conseil d'arrondissement de mardi dernier, le vœu de la majorité relatif au rachat groupé par un bailleur social ou, à défaut, la préemption, de l'immeuble situé au 166, quai de Jemmapes, la situation le justifiant cette fois.

Je rappelle également que si le taux de logements sociaux dans le 10<sup>e</sup> est encore inférieur à l'obligation légale, se situant aux alentours de 11,4 % de logements sociaux réalisés, vous ne pourrez accuser la droite, cette fois, Monsieur BROSSAT, d'entraver leur réalisation, la mairie du 10<sup>e</sup> étant à gauche depuis 1995 !

Vous oubliez par ailleurs encore trop que le logement intermédiaire ne doit pas être le grand oublié du logement dans les arrondissements de l'est, car la mixité sociale que vous prônez tant ne pourra être une réalité que si une véritable mixité existe d'abord et avant tout dans les types de logements.

Et dans le 10e comme dans tant d'autres arrondissements parisiens, nous assistons de plus en plus au départ des classes moyennes, sans que la majorité à laquelle vous appartenez n'accepte d'en prendre la mesure.

Pour toutes ces raisons, nous voterons donc contre ce vœu.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci pour cette explication de vote on ne peut plus claire.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 78 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est donc adopté. Je vous en remercie. (2014, V. 80).

### **Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux cessions des terrains de l'Etat.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Le vœu n° 79 est relatif aux sessions des terrains de l'Etat, et je donne la parole à M. DUBUS.

**M. Jérôme DUBUS**. - Merci, Madame le Maire.

C'est un vœu que nous déposons avec Jean-François LEGARET et Claire de CLERMONT-TONNERRE. C'est un vœu que j'avais déjà déposé dans la mandature précédente, puisque nous ne voyons pas de progrès concernant la cession des terrains de l'Etat et de ses officines, vis-à-vis de la Ville.

En 2008, on nous avait dit : "vous aller voir, il y a environ une trentaine de terrains de l'Etat et à la fin de la mandature, ils seront tous cédés".

Moralité : nous sommes en 2014, la gauche est au pouvoir gouvernemental depuis 2012... Là aussi, on nous avait promis - croix de bois, croix de fer - que les 33 terrains seraient cédés. Je vous rappelle un peu le gag que Mme DUFLOT avait fait en mettant en ligne ces terrains : ils ont été retirés au bout de deux heures sur internet et, depuis, plus aucune nouvelle.

Alors, on nous dit : "Oui, dans ces terrains, il y a les Batignolles", mais, les Batignolles, c'est déjà fait. Il y a Reuilly, mais, Reuilly, c'est déjà fait.

Donc, nous voulons une liste extrêmement précise de cette trentaine de terrains, un calendrier de cession de ces emprises publiques et, bien évidemment, l'expertise du Conseil de l'immobilier de la Ville de Paris.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu porte sur la question de la cession des terrains de l'Etat. Il demande que la Maire de Paris présente au Conseil de Paris la carte de ces demandes de cession de terrains publics, liste établie par le représentant de l'Etat, vous le savez.

Les services de l'Etat se sont mobilisés pour établir un projet de liste, il en ressort une liste de 72 terrains franciliens pour construire des logements et notamment des logements sociaux, dont six sont situés sur le territoire de notre Ville. La liste complète a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en octobre 2013.

Nous travaillons - et la Maire l'a annoncé à de très nombreuses reprises - d'ores et déjà avec l'Etat pour acheter des terrains qui lui appartiennent, à des tarifs qui ne soient pas évidemment prohibitifs.

S'agissant des autres opérateurs de l'Etat, les décrets du 18 octobre 2013 rendent applicable la loi du 18 janvier 2013 aux établissements publics que vous connaissez (R.F.F., la S.N.C.F. et la R.A.T.P.), la liste régionale sera donc enrichie dans les mois à venir avec les terrains de ces établissements publics, mobilisables en faveur du logement.

Il est d'ailleurs bien évident que, si nous voulons réaliser - et c'est évidemment le cas - notre objectif visant à produire 10.000 nouveaux logements chaque année, nous aurons besoin de la mobilisation du foncier de l'Etat, nous l'avons d'ailleurs annoncé très clairement dans le cadre du vœu qui avait été adopté lors du dernier Conseil de Paris, du Conseil de Paris précédent sur le logement.

Il n'y a donc absolument aucune contradiction entre ce que vous demandez dans ce vœu et ce que nous avons l'intention de faire. Vous demandez d'ailleurs également l'avis et l'expertise du Conseil de l'immobilier de la Ville sur notre stratégie foncière en matière de cession.

J'observe que la demande qui est faite correspond aux attributions du Conseil de l'immobilier de la Ville, il n'y a donc aucune raison pour que nous émettions un avis défavorable à ce vœu, nous l'acceptons par conséquent bien volontiers.

**Mme Colombe BROSSSEL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BROSSAT, sans sectarisme ni dogmatisme.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 79, un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité, je vous en remercie, mes chers collègues. (2014, V. 81).

### **Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la désinsectisation des logements sociaux.**

**Mme Colombe BROSSSEL**, adjointe, présidente. - Le vœu n° 80 est relatif à la désinsectisation des logements sociaux, sujet important, et je vais donner la parole à M. Christian HONORÉ pour une minute.

**M. Christian HONORÉ**. - Madame le Maire, ce vœu est présenté avec Pierre-Yves BOURNAZEL et Fadila MÉHAL.

Dans la résidence de logements sociaux 93, rue de la Chapelle, qui a 300 appartements ou dans la résidence Charles Hermite qui a 1.200 appartements, de nombreux appartements sont envahis par des punaises.

Le coût d'éradication pour chaque appartement est élevé par rapport au budget des familles. En outre, d'autres résidences sont peut-être concernées par cette invasion de punaises.

Nous proposons d'une part une information pour savoir quelles autres résidences sont concernées et, d'autre part, que le coût de cette éradication soit pris en charge par les bailleurs, comme cela est fait pour la dératisation.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSSEL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur HONORÉ.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Je voudrais d'abord remercier M. Christian HONORÉ d'aborder dans ce Conseil de Paris cette question qui porte sur l'infestation de punaises.

Vous le savez, l'infestation de punaises est généralement circonscrite dans l'espace, plus particulièrement au niveau des chambres à coucher.

Cependant, les infestations d'immeubles sont moins rares qu'avant et vous avez raison d'évoquer ces deux immeubles, l'immeuble du 93, rue de la Chapelle et la cité Charles Hermite, ces deux immeubles étant situés dans le 18<sup>e</sup> arrondissement.

Bien avant que vous ne vous saisissiez de cette question, plusieurs campagnes de désinsectisation ont été menées dans les groupes mentionnés.

Pour ce qui concerne le 93, rue de la Chapelle, qui est un immeuble que je connais bien, qui dépend d'I.C.F. La Sablière, La Sablière a procédé à de nombreuses campagnes de désinsectisation et, pour ce qui concerne la cité Charles Hermite qui, elle, dépend de Paris Habitat, il y a eu également de très nombreuses campagnes.

Cependant, le constat que nous faisons, c'est que ces campagnes n'ont pas toujours porté leurs fruits et qu'un certain nombre de ménages se plaignent de la présence de punaises, toujours, dans la cité Charles Hermite.

C'est la raison pour laquelle nous avons reçu avec Eric LEJOINDRE, maire du 18<sup>e</sup> arrondissement, Stéphane DAMBRINE, directeur général de Paris Habitat il y a maintenant quelques jours, le 23 mai dernier en l'occurrence, pour aborder avec lui très directement cette question et lui dire la nécessité qu'il y a à poursuivre ce combat contre les punaises à la cité Charles Hermite.

Nous avons également abordé avec le directeur général de Paris Habitat une autre question qui pénalise les habitants de la cité Charles Hermite, c'est la présence de rats dans cette cité.

Comme vous n'avez pas évoqué ce sujet, je me permets de le faire et, d'une certaine manière, cela prévient le fait que vous soyez susceptibles de présenter un vœu lors du prochain Conseil de Paris sur ce sujet, nous traitons les deux de front et nous avons bien l'intention de faire en sorte que, dans cet immeuble qui dépend d'un bailleur social de la Ville, les habitants soient débarrassés et des punaises et des rats.

Nous émettons par conséquent un avis défavorable à ce vœu qui donne l'impression que rien n'a été fait alors même que nous sommes totalement engagés dans cette bataille.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BROSSAT.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté, je vous remercie.

### **Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'information des maires d'arrondissement sur les préemptions.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu n° 81 relatif à l'information des maires d'arrondissement sur les préemptions.

Je donne la parole à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE pour une minute maximum.

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE**. - Madame le Maire, pour le vœu n° 81 et non 21.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Le micro est trop loin pour moi, vous ne m'entendez qu'à moitié, mais c'est bien le bon vœu, tout va bien.

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE**. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Le rapport de la Mission d'Information et d'Evaluation consacrée à la politique immobilière de la collectivité parisienne précise que des progrès doivent être réalisés en matière d'information des maires qui doivent être mieux associés aux décisions prises dans leur arrondissement dans le domaine immobilier.

Il me semble que cette observation pourrait, entre autres, se concrétiser par une amélioration de la concertation dans la mise en œuvre de la politique de préemption menée par la Ville.

Ainsi et à titre d'exemple, est-il normal que nous découvriions quasiment à chaque Conseil du 15<sup>e</sup> une nouvelle préemption, sans qu'auparavant elle ait donné lieu à une concertation avec le maire de l'arrondissement, sachant que ces préemptions sont discutées à huis clos au sein de la Commission D.I.A. de l'Hôtel de Ville dans laquelle siègent plusieurs membres de votre Exécutif, le Secrétariat général et le cabinet du Maire de Paris ?

A l'avenir, il serait opportun que cette Commission s'ouvre, connaisse et prenne en compte le contexte local et surtout qu'elle entende la voix du maire d'arrondissement.

C'est pourquoi nous vous demandons, Madame la Maire, qu'en amont de la réunion de ladite Commission D.I.A., l'ordre du jour de la séance accompagné des fiches détaillées portant sur les biens susceptibles d'être préemptés soit transmis aux maires des arrondissements concernés afin de leur permettre d'éclairer ladite Commission sur l'opportunité de préempter ou non le bien visé, ce qui nous éviterait d'émettre des avis défavorables sur un certain nombre de préemptions.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci, beaucoup.

Je vais donc donner la parole à Ian BROSSAT pour vous répondre.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu propose que nous puissions transmettre les ordres du jour des Commissions D.I.A. aux maires d'arrondissement.

Nous l'envoyons déjà, d'ailleurs les mairies du 7<sup>e</sup> ou du 8<sup>e</sup> arrondissement par exemple nous répondent systématiquement sur cet envoi et nous donnent leur avis. A fin de transparence, nous enverrons également en complément les décisions de préemption. Il n'y a par conséquent pas de différence de ligne entre ce que vous dites et nous disons, nous émettons par conséquent un avis favorable à ce vœu dans un esprit, vous le constatez, ouvert et non sectaire.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 81 avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est donc adopté. (2014, V. 82).

### **Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la transformation de bureaux en logements.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu n° 82 relatif à la transformation de bureaux en logements.

Je donne la parole à M. DUBUS pour une minute maximum.

**M. Jérôme DUBUS**. - Merci, Madame le Maire.

Concernant la transformation de bureaux en logements, vous avez présenté un vœu au Conseil de Paris, le premier Conseil de Paris de cette mandature sur votre politique du logement, et c'est un vœu qui nous montrait que vous pouviez, vous vouliez réaliser la transformation de bureaux en logements afin de permettre la création de 400 logements par an.

C'est ce qui a été fait sur la mandature précédente, l'A.P.U.R. vient de le prouver par une étude qui est très précise sur le sujet et, donc, il me semble que c'est un projet qui est extrêmement faible et extrêmement modeste puisque, en réalité, vous voulez faire sur 2014-2020 la même chose que ce que vous avez fait sur 2001-2014.

Nous demandons que nous accélérions cette transformation de bureaux en logements et que nous soyons à 1.200 logements créés par an. Vous savez que c'est à peu près le seul gisement possible accessible assez rapidement pour la Ville. Donc nous demandons l'accélération de ce projet et la création de 1.200 logements par an, par transformation de bureaux en logements.

Merci.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur DUBUS.

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu porte effectivement sur la transformation de bureaux en logements, qui est une des armes que nous allons utiliser pour réaliser nos objectifs de mandature visant à produire 10.000 nouveaux logements par an.

Je ne peux pas vous laisser dire qu'il s'agit du seul gisement pour produire du logement, il y en a d'autres, et c'est heureux. Cela dit, il s'agit effectivement d'un levier important que nous avons bien l'intention de mobiliser.

C'est ce qui nous a conduits d'ailleurs à fixer un objectif de 200.000 mètres carrés de bureaux transformés en logements au cours de la mandature. Ce sera d'ailleurs l'un des sujets abordés lors de la conférence "priorité logement" qui se tiendra lundi prochain dans les salons de l'Hôtel de Ville. Nous allons d'ailleurs, dans la foulée de cette conférence "priorité logement", organiser toute une série d'ateliers qui auront lieu à la rentrée entre le mois de septembre et le mois de décembre. L'un d'entre eux portera sur la transformation de bureaux en logements.

Le problème de votre vœu, c'est qu'il vise à nous imposer, d'une certaine manière, un objectif beaucoup plus élevé que celui que nous avons fixé, objectif que nous ne sommes pas certains d'atteindre. Je parle de l'objectif que vous fixez, pas de l'objectif que nous avons fixé nous-mêmes.

Cela dit, si nous pouvons, évidemment, dépasser les objectifs que nous nous sommes fixés, nous le ferons avec joie. Si vous vous proposez de nous aider pour y parvenir, c'est une joie supplémentaire pour nous.

J'émetts donc un avis défavorable à ce vœu, mais sur le fond, je crois que nous ne sommes pas en désaccord.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix le vœu n° 82, avec un avis défavorable, mais joyeux.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté, mais joyeusement.

## **Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'immeuble situé 13, avenue Jean-Jaurès (19e).**

### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Les vœux n°s 83 et 83 bis ont trait à l'immeuble situé 13, avenue Jean-Jaurès dans le 19e arrondissement.

Je vais donc donner la parole pour la présentation à Mme Anne-Constance ONGHENA pour une minute maximum.

**Mme Anne-Constance ONGHENA**. - Madame le Maire, merci beaucoup.

Avec Jean-Jacques GIANNESINI, nous défendons depuis de nombreux mois les locataires du 13, avenue Jean-Jaurès, dans un projet de vente à la découpe en demandant à la Ville de Paris de bien vouloir préempter cet immeuble qui compte 20 logements.

Jusqu'à présent, nous avons obtenu une fin de non-recevoir. Nous sommes très heureux aujourd'hui que M. Ian BROSSAT accepte de nommer la société "Aximo", filiale de Paris Habitat pour prendre l'attache du propriétaire et entamer un dialogue en vue de racheter les lots de cet immeuble.

Nous sommes donc très contents de la décision que vous venez de prendre, Monsieur BROSSAT.

Toutefois, nous maintiendrons notre vœu n° 83, mais voterons votre vœu n° 83 bis car nous voulons vous montrer notre attachement à la poursuite de notre intérêt sur le dossier et, surtout, sur la prise en compte de la situation de certains locataires qui sont dans une situation sociale très fragile et pour lequel il est très important que la Ville de Paris puisse apporter toutes les réponses nécessaires à la prise en compte de leur situation, sachant qu'en juillet et en octobre ils sont assignés au Tribunal.

Merci beaucoup pour cette décision, Monsieur BROSSAT.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci bien.

Pour vous répondre, je donne donc la parole à M. Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Anne-Constance ONGHENA a évoqué le sujet. Il s'agit de l'immeuble situé au 13, avenue Jean-Jaurès. Nous avons effectivement demandé à "Aximo" d'étudier la faisabilité de l'acquisition de plusieurs lots dans cet immeuble. Je crois donc que c'est une bonne nouvelle.

Pour être tout à fait sincère, je suis heureux de constater que, sur tous les bancs de cette Assemblée, l'idée que nous puissions préempter un certain nombre de logements soit accueillie favorablement.

Je note, d'ailleurs, que c'est un peu en contradiction avec ce que j'ai entendu tout à l'heure. Mais peut-être qu'après tout, le débat s'apaise et que nous finissons par créer un consensus autour de cette question dans notre Assemblée.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BROSSAT.

J'ai été saisie d'une explication de vote par François DAGNAUD.

**M. François DAGNAUD**, maire du 19<sup>e</sup> arrondissement. - Madame la Maire, je voulais évidemment remercier Anne-Constance ONGHENA de son soutien et de ses encouragements puisque ce vœu, tel que vient de le présenter Ian BROSSAT, est évidemment le résultat du travail qu'avec son équipe, nous menons depuis plusieurs mois sur cette adresse du 13, avenue Jean-Jaurès.

Je me réjouis moi aussi de voir une nouvelle fois la possibilité de nous rassembler et de voir l'opposition souscrire aux initiatives prises par la mairie du 19<sup>e</sup> arrondissement, autour de l'objectif que nous avons posé d'entrée de jeu sur cette affaire, en effet, un peu délicate, et qui vise à garantir l'intervention d'un bailleur social, au moins en diffus, pour les logements qui seraient mis en vente. Puis de garantir à ceux des occupants qui sont concernés, évidemment, une issue favorable et, en tout cas, assurer l'ensemble des résidents que nous ne les laisserons pas tomber comme nous l'avons toujours fait.

Chacun a à l'esprit la bataille victorieusement menée du côté du 25, rue Pradier et quelques autres. Nous restons inscrits dans cette dynamique-là, au service des locataires de l'arrondissement.

Je me réjouis que nous puissions nous rassembler autour de l'action menée par la mairie du 19<sup>e</sup> et la Mairie de Paris.

Merci.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur DAGNAUD.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 83 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 83 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. Je vous en remercie. (2014, V. 83).

## **2014 DU 1026 Déclassement et vente d'un terrain 8 à 12, rue Louis-Armand (15e) à Bouygues Immobilier.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 1026 : le déclassement et la vente d'un terrain 8 à 12, rue Louis-Armand dans le 15e.

Je donne la parole pour 5 minutes maximum à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE**. - Madame la Maire, mes chers collègues, avec la construction du Pentagone, la rénovation de la cité de l'Air, la réalisation du programme de bureaux "Qu4drans" dont nous venons de poser la première pierre la semaine dernière, et prochainement la rénovation du Parc des Expositions, le Sud-Ouest du 15e amorce sa révolution urbaine le long des boulevards des Maréchaux.

Nous pouvons également nous réjouir que cette évolution se poursuive de l'autre côté du périphérique, avec la rénovation du secteur Lenglen, Louis-Armand, Colonel Pierre-Avia, qui mettra en valeur ce quartier du 15e, certes un peu éloigné du cœur de l'arrondissement, mais pas du cœur des élus, car comme vous le savez, le maire du 15e Philippe GOUJON et le député de la circonscription Jean-François LAMOUR, sont très attentifs à son évolution.

Je salue en particulier le combat qu'ils ont conjointement mené pour engager la reconquête d'une partie des espaces occupés par l'Héliport et améliorer la qualité de vie des habitants de ce quartier.

Deux grands projets vont donc prochainement contribuer à la rénovation et à la valorisation du secteur Louis-Armand, Colonel Pierre-Avia.

Le premier porte sur la requalification de l'Aquaboulevard, qui fait l'objet d'une réflexion avec Unibail pour lancer un vaste projet de restructuration de ce site de loisirs et des cinémas attenants, avec une prise en compte des problématiques de trafic routier de la porte de Sèvres, le réaménagement du parvis et l'urbanisation de la rue du Colonel Pierre-Avia.

Le second projet dont il est question dans le projet de délibération, porte, lui, sur la démolition de l'ancien hôtel Pullman qui laissera la place à la réalisation d'un nouvel hôtel le long de la rue Louis-Armand, et à la construction d'un bâtiment de 7 étages de 28.800 mètres carrés de bureaux qui accueillera, entre autres, le siège de la SMABTP.

L'ensemble de cette opération donnera lieu à un traitement paysager de qualité, avec l'implantation de nouveaux arbres et la réalisation d'un jardin de 2.000 mètres carrés ouvert au public.

Or, ce projet ambitieux ne pourra se réaliser sans l'annexion de la parcelle d'espaces verts de 2.500 mètres carrés située au pied de l'ex-hôtel Pullman et dont l'intégration permet d'optimiser la construction de cette opération.

Ce projet de délibération a donc pour objet le déclassement et la vente par la Ville de Paris à Bouygues pour 26 millions d'euros de cette vente de terrain. Si nous sommes favorables à cette cession, qui apportera des recettes particulièrement bienvenues à la Ville et permettra d'engager la requalification de ce secteur du 15e, nous entendons que cette opération urbaine soit conduite en concertation avec le maire d'arrondissement.

Ainsi, nous réitérons notre demande de mise en place d'un comité de site portant sur l'aménagement du Sud du 15e. De nombreux points ont vocation à y être traités, en particulier la gestion des flux sur le Sud de l'arrondissement, la conduite des chantiers de grande ampleur qui y verront le jour, etc.

D'autre part, nous souhaitons savoir comment le projet s'articulera avec la restructuration de l'emprise voisine occupée par l'Aquaboulevard.

Enfin, nous demandons que le maire du 15e ait communication en temps réel des études urbaines sur le réaménagement de l'ensemble de ce secteur et soit étroitement associé à l'élaboration des projets portant sur le Sud de l'arrondissement.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame de CLERMONT-TONNERRE.

Pour vous répondre Jean-Louis MISSIKA, qui va nous rassurer sur l'avenir de l'espace vert.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Madame de CLERMONT-TONNERRE, vous avez dit l'essentiel sur la transformation de ce secteur du 15e arrondissement, qui est effectivement une transformation très spectaculaire et qui va dans le sens à la fois de la requalification et de la dynamique économique de cet arrondissement.

En ce qui concerne ce déclassement et cette vente à Bouygues Immobilier d'un terrain situé 8 à 12, rue Louis-Armand, il s'agit de la possibilité qui était donnée à Bouygues d'attendre que le permis de construire soit purgé. Ils ont renoncé à cette clause, donc le recours qui est en cours aujourd'hui à ce sujet n'empêche pas le fait que la vente aura lieu, vente au prix minimum de 25 millions d'euros.

En ce qui concerne maintenant l'étude urbaine générale, la Ville de Paris a lancé en 2012 une étude urbaine sur l'ensemble du périmètre, allant du Parc des Expositions jusqu'à la Seine, dont le mandataire est l'agence TVK. Les résultats de cette étude seront connus à l'automne et une concertation sera menée avant l'engagement d'un projet.

Bien évidemment, la mairie du 15<sup>e</sup> arrondissement sera étroitement associée à cette concertation.

Il est, je crois, sur ce site, très important de se fixer une stratégie d'ensemble, ainsi que des stratégies opérationnelles ciblées selon les secteurs.

Je vous rappelle, Madame de CLERMONT-TONNERRE, que le diagnostic vous a d'ores et déjà été transmis par la Direction de l'Urbanisme et que la mairie du 15<sup>e</sup> arrondissement, son maire, sera bien évidemment destinataire des études associées à cette étude urbaine. Donc, il n'y a pas de problème particulier sur le fait que nous allons travailler ensemble sur cette vision d'ensemble de la requalification du Sud du 15<sup>e</sup> arrondissement.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur MISSIKA.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 1026.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. Je vous en remercie. (2014, DU 1026).

### **Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'aménagement du Pôle Montparnasse.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu n° 84 est relatif à l'aménagement du pôle Montparnasse.

Je vais donner la parole à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, pour une minute maximum.

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE**. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Le réaménagement du pôle Montparnasse, de la place du 18 juin 1940 jusqu'à la place des Cinq Martyrs du lycée Buffon, s'impose :

- d'une part, parce que les nouvelles lignes à grande vitesse qui desserviront Rennes et Bordeaux vont engendrer une hausse considérable du nombre de voyageurs ;

- d'autre part, parce que plusieurs projets de rénovation doivent être engagés sur ce secteur à l'urbanisme très daté, en particulier la requalification et la modernisation de l'ensemble immobilier Tour Maine-Montparnasse.

Enfin, nous sommes, depuis des années, confrontés à des problèmes de stationnement et d'encombrement de l'espace public aux abords de cet important pôle d'échanges.

Face à ces multiples problématiques, un comité de site avait été mis en place afin de réfléchir à l'évolution de l'ensemble du secteur Montparnasse. Or, depuis l'achèvement des travaux de réaménagement de la rue de Rennes, ce comité semble avoir été mis en sommeil.

Vous comprendrez donc, Madame la Maire, qu'au vu de l'importance de ce projet et des enjeux économiques, d'accessibilité et de qualité de vie, liés à l'évolution de ce secteur, nous souhaitons avoir communication là aussi des études urbaines réalisées et être très étroitement associés aux réflexions portant sur le réaménagement du quartier Montparnasse, qui, au-delà du 15<sup>e</sup> arrondissement, concerne également le 6<sup>e</sup> et le 14<sup>e</sup> arrondissement.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Jean-Louis MISSIKA.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Madame de CLERMONT-TONNERRE, il n'y a aucun problème avec ce vœu : j'émettrai un avis favorable.

En fait, le réaménagement du pôle Montparnasse est un enjeu urbain économique, qui est stratégique pour Paris, à la fois, bien sûr, par sa dimension de connectivité avec les grandes villes de l'Ouest de la France et au vu des perspectives d'évolution du trafic de la gare Montparnasse. Et puis, également, on sait que ce site a un rôle fondamental à la fois d'un point de vue culturel et commercial.

Il faut savoir que plusieurs projets privés sont actuellement à l'étude à différents stades, tant du côté du 14<sup>e</sup> arrondissement que du 15<sup>e</sup> arrondissement. Le réaménagement des espaces publics fait partie du programme de cette mandature et doit constituer l'un des éléments de mise en cohérence d'ensemble sur lequel un travail doit être engagé.

Il n'y a pas moins de quatre projets en cours sur Montparnasse en ce moment. Quatre sites sont concernés :

- la gare S.N.C.F., dont la restructuration doit être engagée en vue de l'augmentation du trafic ;
- l'ensemble immobilier Gaîté-Vandamme, ensemble de commerces et hôtels, propriété d'Unibail ;
- l'ensemble immobilier de la Tour Maine-Montparnasse, constitué en copropriété ;
- et, bien sûr, les places : celle du 18 juin 1940 et la place Raoul Dautry qui est le parvis de la gare.

Il s'agit pour la Ville de porter une dynamique et surtout de créer une cohérence urbaine, aussi bien en matière de développement économique que de réaménagement des espaces publics.

J'ai initié, depuis mon arrivée, un processus de rencontres bilatérales avec les différents acteurs que j'ai cités tout à l'heure, de façon à faire en sorte que ces acteurs se parlent et essaient de travailler ensemble et non pas chacun dans leur coin parce que, malheureusement, c'est une tradition parisienne : quand les acteurs privés ont des projets, ils les développent en ignorant ce que fait le voisin.

Cette réflexion associera, bien évidemment, les mairies d'arrondissement concernées. Vous les avez citées toutes les trois : le 15<sup>e</sup>, le 14<sup>e</sup>, ainsi que le 6<sup>e</sup>.

A ce stade, les études en cours sont pilotées par ces maîtres d'ouvrage extérieurs. Pour ce qui est de l'ensemble immobilier de la Tour Maine-Montparnasse, des études ont été lancées et, du côté de la S.N.C.F., une consultation est déjà en cours, dont les résultats ne sont pas encore connus.

Nous avons, de notre côté, commandé une réflexion sur les mutations commerciales de ce secteur, que j'aurai le plaisir de vous transmettre.

Il n'y a évidemment aucun problème à vous adresser l'état des lieux des études vous concernant directement. Lorsque nous disposerons des informations nécessaires, nous vous associerons à une réunion visant à échanger sur l'avenir du pôle Montparnasse. Outre l'approfondissement de leurs études respectives et l'analyse de leur impact, il est nécessaire que la Ville initie également des études spécifiques, notamment sur les enjeux de déplacement et sur le réaménagement des deux places.

Je vous tiendrai au courant... en temps réel, je ne sais pas parce qu'en temps réel, c'est un exploit, mais en tout cas, le plus rapidement possible, de l'ensemble de ces initiatives.

J'émet un avis favorable, comme je l'ai dit, à votre vœu.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur MISSIKA.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. Merci. (2014, V. 84).

## Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'exposition "Un monde parfait".

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Le vœu n° 85 est relatif à l'exposition "Un monde parfait".

Je donne la parole à Mme Anne-Constance ONGHENA, pour une minute maximum.

**Mme Anne-Constance ONGHENA**. - Merci, Madame la Maire.

Je vais vous parler de cette exposition des mondes parfaits qui a pour objectif de retracer ou de dénoncer quelques amalgames ou quelques représentations architecturales hasardeuses des années 1970. Le 19<sup>e</sup> arrondissement est concerné au travers des Orgues de Flandre puisque des "sculptures monumentales" incarnent ce que les artistes considèrent être comme des aberrations et associent à tout cela des mots forts, comme "ghettoïsation, démolitions et émeutes".

Il est clair que les Orgues de Flandre n'ont jamais vu d'émeutes, ni même de démolitions et je ne pense pas que l'on puisse parler de ghettoïsation, puisqu'il y a des tours de logements sociaux et de l'habitat privé.

Les habitants ne sont pas particulièrement d'accord avec ces représentations et ils font circuler une pétition pour demander au Pavillon de l'Arsenal qui accueille cette exposition de bien vouloir faire corriger la production de discours concernant les Orgues de Flandre.

Ma question est simple : que comptez-vous faire pour à la fois laisser la liberté artistique s'exprimer, sans pour autant permettre que des propos dévalorisants sur les quartiers du 19<sup>e</sup>, et les quartiers de Paris en général, puissent être diffusés ?

Des propos non seulement dévalorisants mais également infondés à l'heure où vous prônez, Madame le Maire, le vivre-ensemble.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Jean-Louis MISSIKA.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Madame ONGHENA, j'avoue que je suis un peu troublé par votre vœu qui est contradictoire puisque vous parlez de liberté d'expression dans votre intervention orale, mais que ce que vous réclamez dans votre vœu, c'est un acte de censure pure et simple.

Les artistes en question, les deux artistes plasticiens, qui d'ailleurs ont un jugement extrêmement favorable sur les grands ensembles des années 1970 et non pas du tout un jugement négatif, ont écrit un texte. Le texte est écrit par les artistes, il n'est pas écrit par le Pavillon de l'Arsenal ni par le commissaire de l'exposition. Le texte est écrit par les artistes et il est hors de question de porter atteinte à la liberté d'expression des artistes.

Ce que je vous recommande, c'est de prendre votre plus belle plume et d'écrire aux artistes, et même de rendre public cet écrit, pour expliquer pourquoi vous n'êtes pas d'accord avec le point de vue qu'ils défendent.

J'ajoute - et j'ai lu attentivement le texte en question - qu'il ne parle pas du bâtiment des Orgues de Flandre. Il parle des bâtiments des années 1970 en général. D'ailleurs, dans leurs œuvres, il y a plusieurs tours et ensembles immobiliers qui sont retravaillés, qui sont réinterprétés. Il s'agit d'une installation. Je crois qu'il faut laisser la liberté artistique s'exprimer et, de la même façon, il faut laisser le droit à la critique.

J'ajoute que vous affirmez que les copropriétaires des Orgues de Flandre se sont indignés. C'est une partie d'entre eux, il y a une partie qui est favorable à ce projet artistique et c'est tout à fait normal qu'il y ait des opinions divergentes sur un projet artistique. Ce n'est pas pour cette raison qu'il faut le censurer.

J'émet un avis défavorable à votre vœu, et je vous recommande même plutôt de le retirer parce que prôner dans un vœu une censure, à Paris en 2014, ne me paraît pas une très bonne idée.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur MISSIKA.

Je vous en prie, Madame ONGHENA, vous le retirez ?

**Mme Anne-Constance ONGHENA**. - Non, je ne le retire pas.

Amalgame, ghettoïsation, émeutes : ce n'est pas parler positivement des quartiers du 19e arrondissement, donc nous le maintenons.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - D'accord, merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé. Merci.

### **2014 DU 1004 - Programme hôtelier 31 à 43, boulevard Carnot (12e) - Désignation du candidat - Signature du protocole de cession du volume.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons le dernier projet de délibération de la 8e Commission, le projet DU 1004, le programme hôtelier 31 à 43, boulevard Carnot, désignation du candidat.

Je donne la parole pour cinq minutes chacune à Mme MONTANDON, puis à Mme BARATTI-ELBAZ.

**Mme Valérie MONTANDON**. - Merci, Madame la Maire.

Nous avons déjà été habitués à être déçus des différents projets du GPRU - Grand projet du renouvellement urbain de la porte de Vincennes -, notamment avec le manque d'équipements publics, mais aussi avec la non-couverture du périphérique, même partielle, au niveau de l'avenue Courteline. Nous avons espoir de nous réjouir de la création d'un complexe hôtelier. Cependant, au fur et à mesure de la tournure du projet, nous avons à redire.

Nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération pour deux raisons. Tout d'abord, le choix de la cession de la parcelle qui, dans le futur, pourra engendrer des difficultés pour une éventuelle couverture partielle du périphérique à ce niveau-là, mais aussi par le choix du seul projet qui n'englobait pas de parking.

Lorsqu'on lit l'avis de la Direction générale des Finances publiques, je me permets de vous lire l'extrait : "la parcelle concernée bénéficie d'une mauvaise desserte par les transports en commun et d'un bon accès routier". Finalement, lorsqu'une parcelle se situe à un endroit très mal desservi au niveau des transports publics, mais à accès direct au périphérique, on aurait pu penser qu'il aurait été cohérent de choisir le projet qui bénéficiait d'un parking pour véhicules, au moins d'un parking d'autocars. Pour le manque de cohérence, nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération.

Merci.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci, Madame MONTANDON.

La parole est à Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, pour cinq minutes maximum.

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ**, maire du 12e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

En 2013, Paris a enregistré de nouveaux records de fréquentation de ses sites touristiques, confirmant sa première position en matière de destinations touristiques au monde. Alors que l'attrait des touristes pour Paris continue d'opérer, il est indispensable pour nous de poursuivre nos efforts pour continuer à accueillir dans les meilleures conditions ces nombreux visiteurs annuels.

Pour y parvenir, un plan hôtelier de la ville a été élaboré en mars 2013 et prévoit la création de 7.000 chambres supplémentaires d'ici 2020, répondant ainsi à des critères de modernisation de notre offre hôtelière, se voulant plus durable et innovante.

En tant que Maire du 12e arrondissement, je me réjouis d'accueillir prochainement dans notre arrondissement ce projet hôtelier de 180 chambres avec 680 lits permettant de répondre à ces objectifs du plan hôtelier, tout en rééquilibrant l'offre de l'Est parisien, à proximité de secteurs attractifs et touristiques comme le bois de Vincennes, dont le parc floral, dont nous avons eu le plaisir d'évoquer la programmation hier, mais aussi le parc zoologique de Paris.

Je m'inscris en faux avec ce qui vient d'être dit : cet endroit bénéficie d'une desserte en transports en commun de qualité. Je regrette que Mme MONTANDON ait besoin de lire un rapport administratif pour se rendre compte que cet endroit est très bien desservi par la ligne 1 du métro et par le tramway T3 récemment prolongé.

Ce projet de délibération vise à désigner le programme hôtelier qui sera réalisé sur cette parcelle, boulevard Carnot, en bordure du périphérique, cet immeuble constituant, pas une couverture, mais plutôt un écran pour protéger les riverains des bruits du périphérique. Il s'agit ici d'approuver la signature du protocole de cession auprès de l'opérateur désigné. Ce projet de délibération fait suite à la décision qui a déjà été prise par le Conseil de Paris en mars 2013 approuvant le principe de la cession de ce terrain.

Parmi les propositions reçues, l'offre de Holiday Break est apparue comme la plus à même de répondre aux objectifs de qualité et de diversification de l'hôtellerie parisienne, et la plus intéressante financièrement, avec un prix de cession de 15 millions d'euros qui abonderont notre compte foncier et pourront ainsi être utilisés pour construire du logement social à Paris. Le projet présenté aujourd'hui défend une vision de l'hôtellerie plus innovante facilitant l'accueil notamment des familles et des jeunes dans de très bonnes conditions.

Afin de répondre au besoin de restauration de ces visiteurs, nous veillerons au développement d'une offre de commerce de proximité et de restauration de qualité, bénéficiant ainsi à l'ensemble des habitants tout en préservant la tranquillité de ce quartier.

En lien avec les structures locales de l'emploi et d'insertion professionnelle et l'opérateur du futur hôtel, nous serons attachés à accompagner la création de partenariats afin que les emplois créés sur ce site bénéficient aux Parisiens. Il s'agit d'un projet porteur d'une dynamique nouvelle pour ce quartier et l'arrondissement, qui s'inscrit dans la continuité du Grand projet de renouvellement urbain de la porte de Vincennes, qui contient aussi un volet de dynamique commerciale auquel nous sommes particulièrement attachés.

Je me réjouis de ce projet de délibération.

*(M. Mao PÉNINOU, adjoint, remplace Mme Colombe BROSSEL au fauteuil de la présidence).*

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA pour la réponse.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Sur ce dossier, l'essentiel a été dit, puisque Catherine BARATTI-ELBAZ a très clairement répondu aux critiques de Mme MONTANDON. Je vais peut-être donner un coup de projecteur sur le projet lui-même parce que je crois qu'il est intéressant. Le projet qui a été choisi dans le cadre de l'appel d'offres est un projet à la fois innovant et participatif, tourné vers la jeunesse, puisqu'il mixe hôtellerie et auberge de jeunesse. C'est un projet fondé sur la notion d'accueil convivial et bon marché, et il contribue à diversifier l'offre hôtelière sur Paris, ce qui est très important. Nous manquons de ce type de projets hôteliers à Paris.

Sur l'absence de parkings, je voudrais préciser quelque chose qui me semble important. C'est une des spécificités du projet et c'est justement une spécificité intéressante ; 50 % des voyageurs dans le projet viendront en transports en commun par la ligne 1, le RER et le tramway, ou en taxi ; 38 % seront des groupes. Ce projet va dans le sens de la diminution de la place de la voiture et des autocars fonctionnant au diesel à Paris, à la différence des projets plus classiques qui prévoyaient 40 places de parking pour les voitures de clients.

Je pense que le concours d'architecture qui sera engagé sera l'occasion d'intégrer au mieux le point de dépose reprise des clients, notamment en ce qui concerne les autocars, pour limiter l'impact sur l'espace public. Par ailleurs, je vous rappelle que nous avons tous ensemble un objectif de dédieseliser le parc d'autocars d'ici 2020.

Ce projet est également le plus intéressant au point de vue du prix. Le seul regret que j'aurais est qu'il n'y a pas de clauses sociales dans la consultation, et cette consultation ne prévoyait pas ces clauses sociales. Il n'est juridiquement pas possible d'imposer cette obligation à l'opérateur, mais il est tout à fait possible de lui suggérer cette démarche. C'est ce que j'ai l'intention de faire avec la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement.

En ce qui concerne le protocole lui-même, le protocole qui va être signé, il prévoit comme à chaque fois des éléments de calendrier obligeant l'opérateur, en ce qui concerne les clauses de complément de prix en cas de constructibilité supplémentaire au moment du permis ou dans les 10 ans qui suivent. J'ajoute, pour être complet, que notre Assemblée aura à délibérer sur le déclassement de l'emprise et à confirmer l'autorisation de signer l'acte de cession. Il y aura donc un deuxième projet de délibération sur ce sujet.

Je vous remercie.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci.

Pour une explication de vote, Nicolas BONNET-OULALDJ.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Merci, Monsieur le Maire.

En arrondissement, nous avons longuement débattu de ce projet de délibération ; le groupe Communiste - Front de Gauche s'était abstenu en faisant remarquer à nos collègues, notamment à Madame la Maire Catherine BARATTI-ELBAZ, qu'il était nécessaire de faire évoluer ce projet. Il avait déjà évolué sur l'aspect de l'offre de logement pour des étudiants ou pour des revenus modestes, donc on s'en félicite.

Maintenant, nous sommes assez rassurés, puisque Jean-Louis MISSIKA, dans sa réponse, nous dit qu'on étudiera la possibilité d'y joindre des clauses sociales. Pourquoi ne pas aussi activer le P.L.I. (Plan local d'insertion à l'emploi) qui permettrait que des jeunes employeurs du 12<sup>e</sup> arrondissement soient concernés par ce projet qui aura un réel dynamisme d'un point de vue économique ? Nous voterons ce projet de délibération.

Je vous remercie de l'évolution de ce dossier.

**M. Jérôme GLEIZES.** - Merci, Monsieur le Maire.

Sur ce projet de délibération, nous nous abstiendrons pour deux raisons. La première est que nous préférons aux cessions d'actifs immobiliers par la Ville de Paris de faire des baux emphytéotiques.

La deuxième raison est par rapport à la nature du projet. Notamment, si on avait gardé la maîtrise de la propriété, il aurait été plus facile de monter un projet avec une association, notamment de l'économie sociale et solidaire, peut-être dans les auberges de jeunesse, de façon à être sûr de la maîtrise future du projet, notamment sur l'aspect des critères sociaux.

C'est pour cela que nous nous abstiendrons pour ces deux raisons.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 1004.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DU 1004).

### **Désignation, au scrutin secret, de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes.**

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose de procéder à la désignation, au scrutin secret, des représentants suivants au sein des organismes ci-après :

**Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la création de quatre classes, d'un centre cuiseur de 1.500 repas/jour par démolition-reconstruction et restructuration partielle du groupe scolaire 21, rue Dupleix et 5-7, place du Cardinal Amette (15<sup>e</sup>) :**

*Titulaires :*

- Claude DARGENT,
- Hermano SANCHES RUIVO,
- Dominique VERSINI,
- Claire de CLERMONT-TONNERRE,
- Jean-Baptiste MENGUY.

*Suppléants :*

- Olivia POLSKI,
- Etienne MERCIER,

- Thomas LAURET,
- Anne-Charlotte BUFFETEAU,
- Franck LEFEVRE.

**Mission d'information et d'évaluation sur le thème "Le travail dominical et nocturne à Paris : état des lieux et perspectives".**

- Bernard GAUDILLÈRE,
- Léa FILOCHE,
- Pierre AIDENBAUM
- Afaf GABELOTAUD,
- Jérôme COUMET,
- Philippe DUCLOUX,
- Yves CONTASSOT,
- Danièle PREMEL,
- Jean-Bernard BROS,
- Jean-Baptiste de FROMENT,
- Valérie MONTANDON,
- Alexandre VESPERINI,
- Geoffroy BOULARD,
- Florence BERTHOUT,
- Anne TACHÈNE.

**Commission consultative des services publics locaux de la Ville de Paris :**

- Claudine BOUYGUES, en remplacement d'Emmanuel GRÉGOIRE titulaire, désigné les 19 et 20 mai 2014.

Les scrutins sont ouverts.

Tout le monde a voté ? Les scrutins sont clos.

*(Il est procédé au dépouillement).*

Je vous annonce les résultats :

**Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la création de quatre classes, d'un centre cuiseur de 1.500 repas/jour par démolition-reconstruction et restructuration partielle du groupe scolaire 21, rue Dupleix et 5-7, place du Cardinal Amette (15e) :**

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 67

Non participation au vote : 96

Bulletin blanc ou nul : 0

Suffrages exprimés : 67

Majorité absolue : 34

Pour : 67

**Mission d'information et d'évaluation sur le thème "Le travail dominical et nocturne à Paris : état des lieux et perspectives".**

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 68

Non participation au vote : 95

Bulletin blanc ou nul : 0

Suffrages exprimés : 68

Majorité absolue : 35

Pour : 68

**Commission consultative des services publics locaux de la Ville de Paris :**

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 68

Non participation au vote : 95

Bulletins blancs ou nuls : 2

Suffrages exprimés : 66

Majorité absolue : 34

Pour : 66

Les candidatures proposées sont adoptées.

**Vœu déposé par le groupe UDI - MODEM relatif à la prévention de l'alcoolisation massive des jeunes près du canal Saint-Martin.**

**M. Mao PÉNINO**, adjoint, président. - Nous examinons en 9e Commission le vœu non rattaché n° 86 relatif à la prévention de l'alcoolisation massive auprès des jeunes du canal Saint-Martin.

La parole est à M. HAAB, pour une minute maximum.

**M. François HAAB.** - Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole sur cette question sanitaire extrêmement importante qui concerne la plupart de nos jeunes. On voit apparaître ces dernières années une vraie modification de la relation à l'alcool des jeunes, avec une consommation aiguë et brutale qu'on appelle le "binge drinking" ou "biture express". L'alcool avec ce mode de consommation est un véritable poison. On assiste régulièrement...

J'aimerais bien, pour une communication qui me semble importante...

**M. Mao PÉNINO**, adjoint, président. - Je suis bien d'accord. Si l'ensemble de nos collègues pouvaient respecter l'ensemble des orateurs et l'ensemble des sujets, merci.

**M. François HAAB.** - Je pense que si certains de nos collègues voyaient arriver aux urgences un de ces jeunes en coma éthylique ou avec ce que l'on appelle une pancréatite ou une destruction massive du foie après une seule injection d'alcool, cela ferait réfléchir un peu plus.

Je souhaitais attirer l'attention du Conseil sur cette question qui ne concerne pas que Paris, mais beaucoup de grandes villes. Il est très important dorénavant de mettre en place un plan d'ampleur d'éducation sur les ravages de ce mode de consommation alcoolique, qui n'a rien de festif, qui est plus en général un défi le plus souvent stupide et qui concerne des primo-accédants à l'alcool qui n'ont jamais consommé ce type de boisson. Il y a des lieux particulièrement à risques à Paris, comme le canal Saint-Martin, raison pour laquelle nous avons déposé ce vœu.

**M. Mao PÉNINO**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Frédéric HOCQUARD pour vous répondre.

**M. Frédéric HOCQUARD.** - Merci.

Mes chers collègues, Monsieur le Maire, je vous remercie pour ce vœu. Je vais utiliser le terme de "biture express" plutôt que de "binge drinking", pour essayer de franciser ce que nous disons sur la prévention de l'alcoolisation massive chez les jeunes près du canal Saint-Martin.

C'est un phénomène en développement chez les 15-25 et un enjeu sanitaire à Paris, dont j'avais déjà rappelé l'importance lors de mon intervention au dernier Conseil de Paris. La Ville de Paris partage votre constat et votre inquiétude face à l'envergure de ce phénomène sanitaire grave : mise en danger des jeunes par une ingestion brutale et massive d'alcool lors de rencontres festives sur la voie publique. Même si je ne voudrais pas ramener simplement la question de l'alcoolisme à la question de la jeunesse.

Tout à fait consciente de cette problématique, la Ville de Paris a déjà mis en place un nombre d'actions en étroit lien avec la Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement et ses équipes. Ainsi, face à ce défi de santé publique, en 2009, la Ville de Paris avait réalisé une campagne de prévention innovante intitulée "The binge : trop boire, c'est le cauchemar". Notre préoccupation d'une communication efficace et ciblée sur les jeunes est constante. C'est pourquoi la Ville s'associe régulièrement aux campagnes de prévention de la Préfecture de police. Ce sera encore le cas lors de la prochaine fête de la musique le 21 juin, avec une communication axée sur le message : boire, trop boire, déboire ; en buvant sans te contrôler, tu te mets en danger.

Mais parce qu'il ne faut pas se limiter à des moments éphémères de valorisation d'un message de la Ville, la Ville s'est aussi engagée dans un travail au long cours avec des associations ancrées dans les territoires.

Depuis quatre ans, nous finançons ainsi sept associations de prévention qui touchent des jeunes au plus près de leur lieu de vie, en s'appuyant notamment sur leurs partenaires de terrain : centres d'animation, centres sociaux ou équipes de prévention spécialisée via des projets créatifs, visant à la fois à les valoriser et à permettre une prise de conscience des dangers de l'alcool excessif.

Je dois aussi citer le dispositif "Fêtez Clairs", un programme exemplaire de prévention copiloté par la Ville et la Direction départementale de la Cohésion sociale qui travaille, non seulement sur la question de l'alcoolisation en discothèque, ainsi que sur les produits illicites dans une approche de réduction des risques et de sensibilisation.

Les espaces de "chill-out", je n'ai pas trouvé la traduction française pour le "chill-out", mais vous voyez ce que c'est, régulièrement mis en place autour des quartiers festifs nocturnes dans l'espace public, constituent une zone d'accueil, un sas qui permet de limiter les situations à risque.

Zones de dégrisement, de dégrisage...

Concernant la problématique plus spécifique du canal Saint-Martin sur laquelle votre vœu se concentre, de nombreuses actions ont également été engagées, notamment sous l'impulsion de ma collègue Myriam EL KHOMRI et en lien étroit avec Rémi FÉRAUD, maire du 10<sup>e</sup> arrondissement, pour répondre le plus efficacement possible aux nuisances pour les riverains : alcoolisation massive, mais aussi bruit, saleté, insalubrité, épanchement d'urine notamment.

A l'initiative de la mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement, des équipes de prévention mobiles ont été mises en place l'été dernier, il s'agit de professionnels de la médiation et de la prévention avec un vrai savoir-faire, qui travaillent en lien avec les équipes de correspondants de nuit.

Ces équipes informent les usagers des dispositifs de propreté spécifiques mis en place par la Ville de Paris. Mao PÉNINOÛ a rappelé, d'ailleurs, dans un vœu sur les questions de la propreté liées au canal Saint-Martin, l'ensemble des actions que nous menons, que nous avons menées et que nous continuons à mettre en place.

Cette première expérience pilotée par la mairie du 10<sup>e</sup> et en lien avec le commissariat et les services de la Ville a été reconduite avec des horaires étendus de 22 heures jusqu'à 2 heures du matin et une extension des capacités d'intervention des correspondants de nuit de l'équipe du 10<sup>e</sup> et du 11<sup>e</sup> arrondissement.

Il existe donc bien une prise en compte spécifique du canal et nous estimons cette mission comme prioritaire pour la Ville.

En sus de ces maraudes, les équipes des inspecteurs de sécurité de la Ville de Paris interviennent également en début de soirée, entre 21 heures et 23 heures, lorsque les esprits ne sont pas encore trop alcoolisés dans le cadre de leur patrouille sur le secteur.

Nous sommes donc favorables à la continuation de ces dispositifs et, bien évidemment, à leur évaluation.

Pour conclure ce focus sur les moyens mis en œuvre sur le canal Saint-Martin, permettez-moi de souligner que le canal fait partie des sites identifiés à forte fréquentation estivale avec un dispositif renforcé de la présence de la police et de la D.P.P.

Concernant le vœu que vous avez déposé, j'émettrai un avis favorable sous deux réserves : la première, c'est que, dans vos considérants, vous dites que la mairie du 10e arrondissement a été alertée à de multiples reprises. Or, je crois qu'elle a été alertée et que nous avons mené un certain nombre d'actions.

Le deuxième considérant que je vous demanderai aussi de bien vouloir amender, qui parle de la dizaine de personnes décédées dans les canaux de Paris intramuros entre 2010 et 2013, si cette dizaine de personnes existe bien, je ne suis pas sûr que ce soit imputable uniquement à l'alcoolisation massive de jeunes, donc je vous demanderai de bien vouloir amender votre vœu sur ces deux considérants, sous réserve de ces amendements il y aura un avis favorable de l'Exécutif.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Monsieur HAAB, acceptez-vous les amendements ?

**M. François HAAB.** - Absolument, nous acceptons ces amendements parce que, effectivement, pour les affaires de noyades, nous n'avons pas de lien de causalité établi, mais il serait d'ailleurs bien, à l'avenir, de renseigner justement sur les causes de ces décès accidentels.

Encore une fois, je réattire l'attention sur le fait qu'il ne s'agit pas ici de dresser un constat sur l'alcoolisation festive, mais on est bien sur l'empoisonnement à l'alcool qui est vraiment un problème de société aujourd'hui.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Nous l'avons tous compris.

Madame PAWLIK, pour une explication de vote du groupe UMP.

**Mme Déborah PAWLIK.** - Monsieur le Maire, je vous remercie.

Monsieur le Maire, chers collègues.

Effectivement à l'arrivée des beaux jours le canal Saint-Martin devient l'un des lieux de rencontre privilégié des jeunes Parisiens.

Dès que la météo le permet, ce sont chaque soir des centaines de jeunes qui s'installent sur les berges du canal.

Si le canal Saint-Martin demeure un endroit particulièrement apprécié et doit le demeurer, un phénomène préoccupant s'installe, à savoir l'alcoolisation grandissante de ces jeunes.

Chaque soir encore, ce sont en effet des jeunes de 16, 17 ans, parfois moins, qui s'adonnent à une ivresse fulgurante.

Si le phénomène n'est pas nouveau au canal Saint-Martin, aucune solution satisfaisante, en tout cas à nos yeux, n'a effectivement été apportée. Faut-il attendre un épisode dramatique pour prendre enfin la mesure de la situation ?

Aux risques de santé publique s'ajoutent également les nuisances subies par les habitants du canal Saint-Martin. Chaque nuit, les riverains ne peuvent que déplorer les excès sonores provoqués par ces jeunes désinhibés par l'alcool et, chaque matin, les mêmes riverains ne peuvent que constater avec amertume les amas de déchets laissés sur le bord du canal.

Certaines associations, notamment l'Association des riverains du canal Saint-Martin, ont effectivement alerté à plusieurs reprises le maire du 10e.

Déjà, en 2008, un vœu était impulsé en Conseil d'arrondissement par cette association pour que des mesures soient prises.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Madame PAWLIK, la personne qui a déposé le vœu a bénéficié d'une minute pour en parler. Vous avez déjà dépassé la minute en termes d'explication de vote. Vous savez que vous avez, vous aussi, la possibilité de déposer des vœux, si vous voulez.

**Mme Déborah PAWLIK.** - J'ai presque terminé.

Il faut dire que les riverains et commerçants, effectivement, ont été trop longtemps négligés.

Pour ces raisons, nous nous associons pleinement à ce vœu pour appeler à la prise de mesures alliant répression et prévention. Des solutions peuvent en effet être apportées et un équilibre trouvé dès lors qu'il existe une réelle volonté politique en la matière.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Le terme de "coucou" a été utilisé plusieurs fois, dans cette Assemblée...

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 86 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2014, V. 85).

### **2014 DAC 1048 - Subvention (5.425.000 euros) et avenant avec l'association Théâtre de la Ville (4e et 18e).**

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 1048 : subvention et avenant avec l'association Théâtre de la Ville.

La parole est à M. Christophe GIRARD.

**M. Christophe GIRARD**, Maire du 4e arrondissement. - Je félicite la Ville de Paris pour son soutien au programme de lutte contre le sida en Afrique, continent le plus durement touché par cette épidémie avec plus de...

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Christophe, il s'agit du Théâtre de la Ville qui, je suis sûr, est très mobilisé contre le sida en Afrique, mais...

**M. Christophe GIRARD**, Maire du 4e arrondissement. - Le Théâtre de la Ville - et je tiens à apporter tout mon soutien à ce projet de délibération - a réuni plus de 250.000 spectateurs cette saison pour une centaine de spectacles, toutes disciplines confondues programmées.

Cette performance confirme la qualité du projet porté par la Direction du théâtre et de son équipe, une volonté de soutenir la création en produisant ou coproduisant des projets artistiques, un engagement constant pour renouveler les publics, une politique tarifaire d'ouverture.

Pour cette nouvelle saison, le Théâtre de la Ville sera producteur ou coproducteur de 35 compagnies.

Le développement des coproductions portées par Emmanuel DEMARCY-MOTA, son directeur, a permis de créer un dialogue entre les lieux, à la fois indispensable au regard des restrictions budgétaires imposées par les puissances publiques et porteur d'un enrichissement évident né du partenariat qu'on peut aisément requalifier en compagnonnage avec le Centquatre, le théâtre Monfort, le Grand Parquet ou le Centre Pompidou.

Je salue également les efforts constants de la Direction pour trouver d'autres sources de financement par le mécénat. En quatre ans, les recettes de mécénat ont été multipliées par dix.

Le Théâtre de la Ville réalise un travail remarquable auprès des jeunes, les parcours enfants jeunesse, "l'Art pour grandir" et désormais les activités périscolaires sont autant d'outils qui contribuent au renouvellement des publics, comme le rappelle régulièrement Bruno JULLIARD.

En proposant des ateliers, ce sont 16 écoles - et le nombre est amené à être doublé - qui bénéficient de 32 ateliers avec des intervenants remarquables comme Olivier PY ou Jean-Claude GALLOTTA.

Aujourd'hui, plus de 55.000 spectateurs ont moins de 30 ans, dont 17.000 sont des scolaires.

Lors du Conseil d'arrondissement du 4e, l'opposition a voté contre cette subvention, s'interrogeant sur les montants qu'elle jugeait disproportionnés, versés au Théâtre de la Ville et aux autres institutions culturelles parisiennes comme la Maison européenne de la Photographie et leur utilité dans des temps où les économies sont de rigueur.

Il me tenait par conséquent à cœur de rappeler la qualité du travail engagé par la Direction du Théâtre de la Ville depuis plusieurs années et le virage résolument tourné vers l'avenir qu'a pris cette institution, tant dans le mode de gestion que dans l'approche de ses publics, en tenant compte des contextes économiques et sociaux tendus de ce début de siècle.

Je n'ai plus qu'une chose à dire à ceux et celles qui pensent encore que l'argent dédié à la culture serait du gaspillage : "Si vous pensez que la culture coûte cher, essayez l'ignorance !"

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à M. Bruno JULLIARD, pour vous répondre.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ferai très bref et Christophe GIRARD m'y aidera beaucoup puisque je peux souscrire à la totalité de son intervention.

En effet, le travail du Théâtre de la Ville, de son directeur Emmanuel DEMARCY-MOTA et de ses équipes est excellent et il mérite d'être soutenu. Le Théâtre de la Ville est l'un des théâtres, en intégrant d'ailleurs les théâtres nationaux, qui a la capacité la plus large de produire ou de coproduire des spectacles, ce qui lui permet d'accueillir les compagnies les plus renommées à l'international, mais aussi de jeunes compagnies artistiques françaises.

J'insiste aussi sur ses actions de médiation culturelle, notamment l'engagement très, très important, déterminant, même, du Théâtre de la Ville dans l'aménagement des rythmes éducatifs. Et je veux en saluer l'ensemble des équipes, parce que le résultat - j'ai eu l'occasion d'y assister - a été vraiment d'une très grande qualité. Voilà, donc cette hausse de subvention m'apparaît justifiée.

Alors, pour dire un mot à Christophe GIRARD, mais il s'en souviendra sûrement : des représentants de droite étaient au conseil d'administration du Théâtre de la Ville et je me souviens qu'à plusieurs reprises, ils ont demandé que la subvention soit augmentée de manière beaucoup plus nette que ce que nous votons aujourd'hui, à savoir, une hausse de 100.000 euros. J'ai cru comprendre que ce n'était pas le cas dans le conseil d'arrondissement du 4e arrondissement, et je le regrette, mais ce que je crois, c'est que cette hausse de subvention est très, très largement méritée.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 1048.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DAC 1048).

### **2014 DAC 1051 - Subvention (700.000 euros) et avenant avec l'association Théâtre Silvia Monfort (15e).**

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Le projet de délibération DAC 1051 est une subvention à l'association Théâtre Silvia Monfort.

La parole est à M. Claude DARGENT, pour cinq minutes maximum.

**M. Claude DARGENT**. - Monsieur le Maire, chers collègues, le théâtre Silvia Monfort est un lieu culturel important, implanté dans le 15e arrondissement et qui a su trouver son public dans le quartier populaire où il est situé. Sa programmation allie créations contemporaines et découvertes de compagnies émergentes, dans des domaines divers comme le cirque, le théâtre, la danse, et la musique. Le théâtre Silvia Monfort remplit donc parfaitement sa mission de découverte et d'accompagnement des jeunes compagnies.

C'est notamment le cas dans le domaine du cirque contemporain. C'est en effet une des rares scènes parisiennes à s'intéresser régulièrement à cette discipline, qui souffre parfois d'un manque de reconnaissance institutionnelle.

Le Monfort est aussi un lieu de résidence artistique, aujourd'hui pour six compagnies de théâtre et deux de cirque. Il s'est lancé dans la production de spectacles. Je voudrais citer Acrobates, de Stéphane RICORDEL et Olivier MEYROU, et Projet Luciole, de Nicolas TRUONG, présenté au festival In d'Avignon et actuellement en tournée en France et à l'étranger.

Il faut aussi saluer le beau succès public et médiatique d'un nouveau festival, Désillusions, dont le but est de faire découvrir de nouvelles formes artistiques en croisant diverses disciplines, dans une ambiance chaleureuse, et qui sera repris dans les prochaines années.

Ces belles réalisations sont notamment à mettre au crédit de la très bonne gestion des deux codirecteurs, Laurence de MAGALHAES et Stéphane RICORDEL, en poste depuis 2009. Leur travail doit être salué pour la qualité des propositions artistiques retenues, le suivi sur le moyen terme des compagnies, la capacité à se réinventer.

Je pense, parmi les innovations, en particulier à la deuxième salle, salle dite La Cabane, à la jauge plus restreinte, qui permet ainsi de proposer des spectacles de taille plus modeste.

La politique conduite par ces directeurs vis-à-vis des différents publics est ambitieuse. On doit notamment évoquer les actions de médiation culturelle en direction du jeune public, mises en œuvre via l'aménagement des rythmes éducatifs, et le parcours Enfance et Jeunesse, initié par le Théâtre de la Ville. Par ailleurs, le Monfort s'ouvre au Grand Paris en nouant notamment des relations avec des écoles de danse, par exemple.

Enfin, en s'engageant dans la coproduction, qui génère des droits de suite, le théâtre prouve sa capacité à trouver de nouvelles sources de financement.

Pour toutes ces raisons, je voudrais ici me féliciter de la subvention de 700.000 euros, et de son augmentation de 150.000 euros, qu'il nous est proposé d'attribuer pour le théâtre Silvia Monfort. Elle vient en effet saluer et encourager un projet artistique et culturel particulièrement innovant et répondant aux enjeux de l'accompagnement de jeunes équipes artistiques à Paris, et aux conditions nécessaires d'une rencontre avec un public nombreux.

Je vous remercie.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci, Monsieur DARGENT.

La parole est à M. Bruno JULLIARD.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et merci à Claude DARGENT.

Ecoutez, c'est la même chose : j'adhère totalement au concert de louanges, parce que tant l'orientation artistique du théâtre Silvia Monfort que l'excellente gestion des deux codirecteurs sont à saluer, la création contemporaine, la découverte de compagnies émergentes, en cirque - vous l'avez dit -, théâtre, danse, marionnettes, musique, jeune public ; jeune public d'ailleurs avec une participation, en collaboration avec le Théâtre de la Ville, à l'A.R.E.

C'est aujourd'hui un théâtre qui a su trouver son public et il devient d'ailleurs un lieu de repérage pour l'ensemble de la profession - je crois -, qui est très apprécié de tous, des professionnels, du public, comme de bon nombre d'observateurs.

La gestion est excellente et le théâtre remplit parfaitement sa mission d'accompagnement des jeunes équipes artistiques, de mise en valeur de disciplines complémentaires de celles présentées dans nos autres théâtres parisiens, avec une excellente politique de développement des publics.

La hausse de subvention, bien sûr, salue à la fois ce travail artistique de qualité réalisé, la bonne gestion financière et très rigoureuse, mais également marque le fait qu'il y a besoin d'un léger réajustement structurel de notre subvention pour que le théâtre puisse se développer dans les meilleures conditions, et ce réajustement était nécessaire dès cette année.

C'est l'objet de cette subvention.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 1051.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DAC 1051).

### **2014 DAC 1110 - Subventions (1.132.500 euros) avenant à convention avec l'établissement public Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (6e).**

**M. Mao PÉNINO**, adjoint, président. - Le projet de délibération DAC 1110 porte sur la subvention à l'établissement public Maison des Pratiques Amateurs du 6e arrondissement.

La parole est à M. Alexandre VESPERINI, pour cinq minutes maximum.

**M. Alexandre VESPERINI**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, si nous ne partageons pas toujours les objectifs de la Mairie en matière culturelle - cela ne vous étonnera pas - et en direction des pratiques culturelles amateurs, nous suivons, dans le 6e arrondissement, avec une attention particulièrement soutenue, et même constructive, vos engagements en la matière ; attention soutenue en particulier aux missions que vous venez de confier à M. JULLIARD - là, je m'adresse plus à Mme HIDALGO, mais comme elle n'est pas là, je change - auxquelles vous demandez, je cite : "d'être particulièrement attentifs aux questions budgétaires et financières".

Dans la feuille de route que vous avez adressée à l'adjoint chargé de la culture, vous écrivez en effet, je vous cite toujours : "dans un contexte budgétaire contraint, le modèle économique, les ambitions culturelles et éducatives devront être rediscutés. Je souhaite, à cette occasion, que vous puissiez engager une refonte de la politique menée en direction des pratiques amateurs". Une refonte. Une refonte : le mot est donc lâché.

Les élus de la majorité du conseil du 6e arrondissement, Jean-Pierre LECOQ et Marielle de SARNEZ, et l'administrateur de la M.P.A.A. que je suis, nous vous disons donc : chiche ! Mais cette réforme implique la prise en compte de plusieurs impératifs : premièrement, la maîtrise des dépenses et leur réorganisation. Sur ce point, vous vous contentez pourtant de poursuivre la même politique menée jusqu'à présent, et nous ne voyons aucun signe d'évolution. Je pense en particulier aux questions des dépenses.

Deuxièmement, transition : le développement des conservatoires municipaux qui, précisément pour les raisons financières que je viens d'évoquer, ne doivent pas être négligés au profit de la M.P.A.A. Je me fais ici l'écho des parents et des familles qui méritent de pouvoir confier leurs enfants aux conservatoires à des tarifs raisonnables et stables, et dans des conditions dignes de la capitale. A ce titre, j'attire votre attention naturellement sur l'incroyable bug actuel des inscriptions dans les conservatoires. Je ne fais que reprendre les alertes de la C.G.T. des services culturels de la Ville et des Parisiens.

Toujours dans le domaine de la réorganisation des dépenses entre M.P.A.A. et conservatoires, je regrette par exemple, en particulier dans le 6e arrondissement, que l'auditorium Saint Germain, qui est attenant au conservatoire, ne soit ouvert à ce dernier que pour quelques soirées par an.

Enfin, pour conclure, une refonte de la politique culturelle est donc indispensable, et je ne peux que partager cet objectif-là avec la Maire et l'Exécutif, mais vous ne pouvez pas négliger certains enjeux qui sont trop importants pour nous et pour les habitants du 6e arrondissement en particulier. Et c'est la raison pour laquelle je ne peux pas, à titre personnel, approuver sans ciller ce projet.

Merci.

**M. Mao PÉNINO**, adjoint, président. - La parole est à M. Bruno JULLIARD pour vous répondre.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher monsieur, chers collègues, plusieurs choses différentes : d'abord, sur la subvention qu'il vous est proposé aujourd'hui d'adopter, elle concerne l'établissement public Maison des Pratiques Artistiques Amateurs, qui remplit une mission de service public fondamentale pour les Parisiens : valoriser, encourager la pratique artistique en amateurs, dans tous les domaines des disciplines artistiques, et puis, également constituer un pôle ressources pour les praticiens amateurs et pour les formateurs, via l'organisation - nombreuse, d'ailleurs - de séminaires de rencontres destinés aux formateurs et aux amateurs.

La raison de l'augmentation de cette subvention est tout simplement mécanique. En 2014, la nouvelle antenne qui a ouverte à Broussais dans le 14e fonctionnera en année pleine, ce qui, de fait, nécessite des dépenses de fonctionnement supplémentaires. Il s'agit simplement d'honorer ces dépenses de fonctionnement supplémentaire.

C'est sur le premier point et je salue, sans prendre le temps de développer - on n'a pas le temps - l'excellent travail qui est réalisé et la très forte croissance de la fréquentation, ce qui démontre bien que la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs a trouvé son identité et sa pertinence.

Ensuite, vous faites référence à la lettre de mission que m'a adressée la Maire de Paris. C'est un petit peu différent. Nous avons, ici, dans notre politique de pratiques artistiques, culturelles, de loisirs pour les amateurs, toutes générations confondues, une multitude d'établissements, d'actions ou de dispositifs. Nous avons les centres d'animation, nous avons la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs, nous avons les ateliers Mozart, nous avons les conservatoires, vous l'avez dit, même si c'est un peu différent.

Ce que m'a demandé la Maire de Paris, c'est que, au vu de l'ensemble de ces dispositifs, nous trouvions les moyens pour une plus grande à la fois pertinence, une meilleure organisation, peut-être une meilleure rationalisation au service du public parisien.

Ce que je peux vous dire, c'est que, en ce qui concerne ce projet de délibération et la Maison des pratiques artistiques amateurs, il est très probable qu'elle soit un exemple du travail que nous aurons à accomplir dans les années qui viennent sur bon nombre de sujets complémentaires.

C'est en tout cas dans ce sens-là que je travaillerai avec mes collègues qui sont également concernés par les structures que j'ai citées.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 1110.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DAC 1110).

### **2014 DAC 1130 Contribution (2.050.000 euros), avenant avec l'établissement public de coopération culturelle 104 CENTQUATRE (19e) et convention d'occupation du domaine public.**

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Le projet de délibération DAC 1130 porte sur la contribution à l'établissement "104".

Je donne la parole à Mme Anne-Constance ONGHENA, pour 5 minutes maximum.

**Mme Anne-Constance ONGHENA**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mettre en place un projet culturel pour un bâtiment de cette taille aux multiples possibilités n'est pas aisé, j'en ai bien conscience, au moment où je prends la parole aujourd'hui.

Dans une première phase du développement du "104", nous avons regretté que l'établissement oublie quelque peu les habitants du 19e et il semble qu'avec le travail et la concertation, cette situation se corrige et que le "104" s'ouvre progressivement sur son environnement proche, en accueillant notamment de jeunes élèves du 19e arrondissement.

Nous sommes aujourd'hui dans une deuxième phase du lancement du "104" et nous regrettons que cet établissement aux multiples possibilités soit sous perfusion de la Ville de Paris avec plus de 8 millions de son budget sur les 11 qu'il compte, et soit donc supporté et financé par notre Ville. Dans les autres métropoles, un tel projet est soutenu par du mécénat privé.

Vous ne me direz pas le contraire, puisque M. GIRARD l'a décrit de manière très habile sur le Théâtre de la Ville il y a quelques minutes.

A l'heure où le Ministre de la Culture parle de financements croisés, le "104" a besoin d'une ambition pour attirer de telles possibilités et cette ambition n'est pas du tout, à ce jour, à la hauteur des enjeux que pourrait apporter à la Ville de Paris et au 19e arrondissement un bâtiment aussi merveilleux.

Alors, j'ai envie de vous dire que, nous aussi, dans le 19<sup>e</sup>, nous avons le droit aux gros projets et nous vous demandons d'intervenir auprès de la direction du "104" pour travailler à leurs côtés, afin que ce bâtiment puisse bénéficier d'une stratégie culturelle ambitieuse et, ainsi, permettre du financement croisé, donc forcément assouplir la contribution de la Ville à cet établissement.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci.

Bruno JULLIARD pour vous répondre.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Ecoutez, jusqu'à présent, il y avait un double désaccord sur le "104". Il y avait à la fois un désaccord sur le montant de la subvention et puis, il y avait un désaccord sur la qualité du travail qui y était réalisé.

Je constate que, sur le second point, manifestement, c'est dire le brio du directeur, nous pouvons tomber d'accord sur le fait que le travail qui y est réalisé est très bon, donc je n'insisterai pas sur ce point.

Sur la question de la subvention, je pense que vous faites fausse route en considérant que le "104" est sous perfusion de la Ville. Il suffit de faire quelques comparaisons avec d'autres établissements culturels, qu'ils soient d'ailleurs municipaux, régionaux ou nationaux, pour constater que, pour une telle surface, une telle capacité de production et une telle capacité d'accueil, il n'y a pas d'équivalent, avec une si faible subvention au mètre carré. Je suis prêt à faire toutes les comparaisons que vous souhaiteriez, pour une raison simple : c'est que, d'ores et déjà, l'équipe du "104" réalise un travail de financements croisés et de partenariats très conséquent, qui en fait à la fois un lieu d'accueil mais aussi un lieu de production, ce qui nécessite, là, en revanche, en effet, des moyens publics.

Mais je pense que vous avez tort, c'est vrai, sur ce vœu-là, comme d'ailleurs... enfin, sur ce projet de délibération comme sur un vœu dont nous parlerons tout à l'heure sur le théâtre privé. Vous avez tort d'opposer les subventions publiques à des équipements culturels et, par ailleurs, la vitalité d'initiatives privées. Tous les établissements culturels privés ont besoin, à côté, non pas en concurrence mais à côté, d'établissements publics financés avec de l'argent public pour garantir des moyens de production et de création qui, demain, se retrouveront... ces mêmes créations, ces mêmes spectacles, ou en tout cas les mêmes metteurs en scène ou les mêmes auteurs, se retrouveront dans le théâtre privé ou dans des lieux culturels privés.

Donc, il y a besoin que, dans des établissements publics, il y ait des financements publics pour permettre cette vitalité, y compris d'ailleurs du secteur privé.

Bref, pour toutes ces raisons, je pense que non seulement le travail réalisé par le "104" est très bon mais qu'en plus, la subvention, au risque de vous choquer, mais la subvention, au vu à la fois de la surface du "104" et l'activité qui y a lieu, est tout à fait raisonnable. D'ailleurs, elle n'augmente pas cette année.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 1130.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2014, DAC 1130).

### **2014 DAC 1148 Subventions (800.000 euros) et avenant à convention avec l'association Institut des Cultures d'Islam (18e).**

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Le projet de délibération DAC 1148 concerne la subvention à l'association Institut des Cultures de l'Islam.

La parole est à Mme Fadila MÉHAL.

**Mme Fadila MÉHAL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, pourquoi le nier ? L'Institut des Cultures de l'Islam n'est pas un établissement culturel comme un autre à Paris. Il occupe une place de choix et notre soutien ou non à cet équipement très médiatisé sera lourd de conséquences pour toutes les populations, bien sûr, qui y sont attachées mais aussi pour les médias. De fait, cet institut tient dans l'imaginaire de beaucoup de Parisiens une place à part. Non sans fantasmes d'ailleurs ! Aussi,

devrons-nous nous attacher à faire en sorte qu'il soit accompagné, qu'il soit géré dans la transparence et surtout dans la sérénité.

Dès sa création en 2010, voulue par Bertrand DELANOË, l'institut a fait le pari de faire se côtoyer dans un même lieu physique un espace culturel et un espace cultuel, idéalement très étanches l'un de l'autre mais se nourrissant quand même de la part des publics qui circulent.

Le pari n'était pas aisé, tant l'Islam suscite encore crainte et méfiance, du fait, bien sûr, de la montée des intégrismes et d'une actualité internationale parfois insoutenable.

C'est un pari audacieux, c'est un pari courageux pour Bertrand DELANOË qui a pensé et réalisé ce lieu culturel unique à Paris, implanté dans un quartier populaire (le 18e) mais avec une vocation locale, voire nationale.

Cet institut a misé sur l'intelligence, sur la culture du savoir pour sortir l'Islam et ses cultures des catacombes de l'obscurantisme.

Je ne m'attarderai pas sur ce lieu culturel créé pour répondre aux prières de rue, car il concerne d'abord les musulmans eux-mêmes. Conformément à notre laïcité bien assumée, il relève de l'espace privé. Les pouvoirs publics ne soutiennent, vous le savez, ni ne salarient le culte.

En tant que Centristes attachés à cette règle fondamentale de la laïcité, nous serons vigilants sur son application stricte.

Je m'attarderai plutôt sur l'espace culturel, qui fait l'objet d'ailleurs du projet de délibération de ce soir à hauteur de 800.000 euros mais c'est de 1,3 million d'euros dont il s'agit dans la globalité.

C'est vrai qu'à l'heure où beaucoup de nos jeunes sont tentés par le repli identitaire communautarisant, à l'heure où les forces xénophobes du populisme attisent la haine de l'autre et dénoncent l'altérité, ce lieu culturel doit être plus que jamais protégé et soutenu.

Mais, avant tout, nous avons quand même quelques interrogations.

Ma première interrogation est d'ordre financier.

Le soutien important de la Ville, qui s'est élevé à la création à 650.000 euros, est aujourd'hui passé, en 2014, à 1,3 million, puisqu'il y a eu des étapes de 700.000 euros, de 1 million, plus de 1,3 million.

Première question : jusqu'à quelle hauteur de subvention irons-nous encore avant d'atteindre le régime de croisière ? A ce stade, il me semble que nous devons jouer la carte de la transparence, car cet équipement fait l'objet de beaucoup d'attentions à l'extérieur et, je le rappelle, qu'elles ne sont pas toutes bienveillantes.

Ma deuxième question relève du fonctionnement et de la gouvernance de cet établissement parce que c'est vrai qu'en regardant, en examinant attentivement les comptes, j'ai noté que la structure avait mobilisé en 2013 700.000 euros pour ses salaires, alors que les charges concernant l'animation, qui sont l'objet même de cette structure, notamment du pôle artistique dont chacun reconnaîtra que les animations sont de qualité, eh bien, elles s'élèvent seulement à 300.000 euros.

Je dois ajouter ma grande surprise que l'année dernière, par exemple, ces dépenses n'ont pas toutes été consommées.

Sur ces deux points, Monsieur le Maire, je vous l'avoue, cela m'inquiète un peu : qu'est-ce qu'un espace créé pour offrir des activités aux Parisiens et des alternatives à l'ignorance, qui consacre près de 70 % de son budget au fonctionnement et qui n'arrive même pas à dépenser les sommes liées à l'animation ?

C'est donc avec beaucoup d'intérêt que j'attends vos réponses, Monsieur le Maire, mais c'est aussi avec beaucoup de vigilance que le groupe Centriste votera la subvention allouée à l'Institut des Cultures d'Islam parce que nous croyons à la pertinence de ce projet, mais nous sommes très vigilants quant à la mise en œuvre effective de ce projet. Pour tout dire, comme je siégerai bientôt au Conseil d'administration de l'Institut, j'aurai à cœur, au nom de vous tous, de porter ces interrogations au sein même de ces instances délibératives.

Je vous remercie.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci.

M. Bruno JULLIARD pour répondre.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, Madame la Présidente.

Je vais pouvoir vous apporter quelques éléments de réponse sur vos interrogations. Mais d'abord vous dire que vous avez raison de signaler qu'il s'agissait à l'origine d'un pari très audacieux. Et à l'heure qu'il est, je serai assez raisonnable et sobre, d'ailleurs, sur la réussite de ce pari. Je pense que tout est sur les bonnes voies. Mais cela dit, cela prendra du temps avant de pouvoir dire que le pari est vraiment remporté, même si, d'abord, sur le premier point qui est le respect de la laïcité, on a eu beaucoup d'interrogations, beaucoup de débats longs, nourris, nombreux dans cette enceinte.

Je crois pouvoir dire que du début, c'est-à-dire à l'investissement, à la création, à la construction de l'Institut des Cultures d'Islam et de l'immeuble, jusqu'au fonctionnement actuel, les règles de laïcité sont parfaitement respectées, à la fois dans le montage financier initial, c'est-à-dire qu'une institution privée - en l'occurrence, la Mosquée de Paris - a acheté les murs, mais y compris dans le fonctionnement. Aucun euro de la Ville de Paris n'est utilisé pour le bon fonctionnement de la Mosquée de Paris. C'est évidemment la Mosquée elle-même qui assure son propre fonctionnement et c'est bien normal. Donc nous sommes dans un cadre strictement conforme à la loi de 1905. C'est le premier point.

Le second point concerne l'activité, les initiatives culturelles et, effectivement, la tenue du budget de l'Institut des Cultures d'Islam. La raison pour laquelle, d'abord, il y a une hausse cette année pour avoir une subvention totale de 1,3 million d'euros, c'est que 2014 est la première année de fonctionnement en année pleine du site Stephenson, qui a été inauguré il y a quelques mois et donc, mécaniquement, c'est la même chose que pour la Maison des Pratiques artistiques amateurs de Broussais dans le 14<sup>e</sup>, mécaniquement des frais de fonctionnement supplémentaires sont nécessaires pour assurer le fonctionnement en année pleine de ce site-là.

La raison pour laquelle, en revanche, tout n'a pas été dépensé l'année dernière, c'est tout simplement parce que nous avons eu du retard dans l'ouverture de ce même site de Stephenson. Donc tout, pour les mêmes raisons mais inverses, tout n'a pas été dépensé jusqu'à présent. D'ailleurs, il est probable que la subvention eût été légèrement supérieure s'il n'y avait pas eu des restes du fonctionnement de 2013. Pour la suite, nous verrons bien.

Je trouve que le travail qui est réalisé est très bon. Il y a encore des améliorations à opérer dans le lien entre la Mosquée et l'équipe culturelle, l'équipe de l'Institut des Cultures d'Islam de l'établissement culturel en soi. Il y a encore une identité qui est à affiner pour l'Institut des Cultures d'Islam, notamment dans son rapport par rapport à l'institut du monde arabe.

Bref, il y a encore du travail à opérer, mais je trouve que nous sommes sur de bons rails et y compris sur la gestion budgétaire. Vous aurez l'occasion de le vérifier au Conseil d'administration. Je pense que l'institut est particulièrement bien géré. En tout cas, je me tiens à votre disposition pour pouvoir échanger puisque nous le savons, c'est vrai, pour tous les équipements culturels, ce sont les trois, quatre premières années qui sont déterminantes pour la réussite de tout projet à l'avenir.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci, Monsieur JULLIARD.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 1148.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DAC 1148).

## **2014 DAC 1190 Subventions (930.000 euros) et conventions avec 33 sociétés et 1 association.**

### **Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux subventions aux salles de cinéma d'art et essai.**

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Le projet de délibération DAC 1190 porte sur les conventions avec 33 sociétés et une association.

La parole est à M. François-David CRAVENNE.

**M. François-David CRAVENNE.** - Merci, Monsieur le Maire.

J'avais déposé un vœu, le vœu n° 95, sur ce projet de délibération et il n'a pas été rattaché. Donc je voulais savoir si je pouvais m'exprimer, parler et défendre ce vœu maintenant.

**M. Mao PÉNINOU,** adjoint, président. - Oui, sans problème.

**M. François-David CRAVENNE.** - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la Ville de Paris, et c'est bien légitime, apporte un soutien financier aux exploitants des salles qui, par leur programmation, il s'agit pour l'essentiel, de salles d'art et d'essai, contribuent à la diversification de la production française dans ce qu'elle a de plus exigeant, de plus audacieux. Par ailleurs, cette aide contribue à l'animation de lieux vivants de proximité qui favorisent l'échange, la réflexion et les valeurs culturelles auxquelles nous sommes tous, quelles que soient nos opinions, extrêmement attachés.

Je tiens à rappeler préalablement que le groupe UMP souhaite que le montant global de l'enveloppe de ces subventions soit pérennisé. En revanche, nous tenons à ce que des disparités inexplicables, voire injustes, certaines inégalités entre les salles, ainsi que des choix hasardeux ne soient pas, eux, pérennisés.

Le projet de délibération que vous nous avez présenté, Monsieur JULLIARD, fait en effet apparaître un manque de clarté dans les critères d'attribution de subvention, des formes de discrimination pour le moins surprenantes et des choix très contestables. Comment se fait-il par exemple que le Majestic Bastille reçoive des subventions et que le Majestic Passy, animé par l'excellent Alain RIOU qui propose une programmation du même type, n'en bénéficie pas ? Comment se fait-il, par ailleurs, qu'une salle de cinéma comme le Club de l'Etoile, bien connu des professionnels, qui a vocation à accueillir exclusivement des publics invités à l'occasion de projections privées, qu'elles soient liées à la promotion d'un film ou d'autres événements, bénéficie d'une aide reposant sur des critères dont ce type d'exploitation est exclu par définition ?

Comment se fait-il, et c'est beaucoup plus grave, que vous attribuez une aide conséquente à la société Bastille-Saint-Antoine possédant deux cinémas à Paris, alors que son propriétaire ne se conforme pas aux obligations sociales et fiscales stipulées dans la convention qu'il a signée avec la Ville ?

Ces aides atteignent 800.000 euros et sont en constante progression. Pour preuve, le C.N.C. lui a coupé toute possibilité de demande d'aide sélective. Le contrôleur financier a même bloqué l'attribution de l'Etat automatique. Je précise que ces cinémas ne font plus partie de l'Association française de cinéma d'art et d'essai. Notre vœu est donc le suivant, Monsieur le Maire, vœu auquel j'associe mon collègue Grégoire CHERTOK : que les subventions allouées aux cinémas d'art et d'essai de la Capitale soient harmonisées, transparentes et justes, selon des critères préalablement et objectivement définis, de sorte que ces attributions soient parfaitement légitimes.

"La libéralité ne consiste pas tant à donner beaucoup, qu'à donner à propos", disait La Bruyère. Je vous laisse méditer cette phrase et, surtout, vous en inspirer.

**M. Mao PÉNINOU,** adjoint, président. - Merci.

Je donne donc la parole à Bruno JULLIARD pour répondre à la fois sur le DAC 1190 et sur le vœu n° 95 que nous lui rattachons.

**M. Bruno JULLIARD,** premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, je me félicite de ce projet de délibération qui permet d'accorder des subventions aux salles de cinéma d'art et d'essai à Paris qui sont un maillon essentiel du cinéma à Paris. Paris est une capitale mondiale du cinéma, à la fois par le nombre d'écrans, mais aussi par la diversité de sa programmation. Cette diversité est acquise grâce à la présence nombreuse de salles d'art et d'essai, mais dans un contexte très concurrentiel. Il y a besoin de soutenir ces salles art et d'essai pour qu'elles puissent poursuivre leur activité.

Concernant les critères, le soutien de la Ville de Paris à ces salles s'articule entre un soutien en fonctionnement et un soutien en investissement, pas forcément pour les mêmes cinémas concernés. Pour l'investissement, c'est la transition numérique ou encore l'accessibilité handicapé.

Les critères d'attribution des subventions de fonctionnement aux salles de cinéma art et d'essai sont d'ores et déjà harmonisés et transparents. Tous les exploitants parisiens ont connaissance des subventions au travers de leurs organisations professionnelles.

Un premier critère de périmètre : seules des salles classées art et d'essai, donc classés par le C.N.C., selon leur programmation, peuvent bénéficier des subventions de la Ville de Paris.

Vous m'avez effectivement interrogé en 9e Commission sur le Majestic Passy. Il n'est pas subventionné en fonctionnement car cela n'est pas une salle classée art et essai selon les critères du C.N.C., du fait de sa programmation, contrairement au Majestic Bastille qui, lui, est classé art et essai et qui, donc, peut avoir une subvention de fonctionnement, même si dans mon souvenir elle est assez minime. Je vous avoue, je ne l'ai plus en tête immédiatement.

Ensuite, pour définir le montant de la subvention, il y a une part automatique, fixe, qui est d'abord définie selon une distinction entre les salles à un seul écran, qui reçoivent une part de 20.000 euros. Ce sont celles qui sont les plus fragiles. Les salles qui ont plusieurs écrans reçoivent une part de 10.000 euros. Puis une part variable est calculée en fonction du travail de programmation, d'animation et de la situation concurrentielle de la salle, c'est-à-dire du nombre d'écrans dans un périmètre proche, mais également de la fragilité de cette salle d'art et essai.

On a donc des critères harmonisés et, je le crois, justes, parce que si nous ne prenons qu'en compte le nombre de spectateurs comme, je crois le comprendre, vous le préconisez, cela pénaliserait inévitablement les salles les plus fragiles et, finalement, cela reviendrait à ce que nous arrosions là où c'est déjà mouillé ce qui n'est pas notre rôle. Prendre en compte la diversité des films aurait peu de poids car les salles soutenues sont toutes classées art et essai, comme je vous l'ai expliqué, et elles bénéficient toutes d'autres labels du C.N.C., par ailleurs.

Enfin, aucune salle qui fait majoritairement du locatif privé et événementiel ne bénéficie de ces subventions de fonctionnement.

Concernant le Club de l'Etoile, que vous avez cité, effectivement, il est bien soutenu à hauteur de 5.000 euros, et non pas 10.000 comme les salles mono-écrans classiques, car il n'est pas ouvert toute la semaine. La programmation de ce lieu est axé essentiellement sur les films du patrimoine, ce qui est peu le cas à Paris, et les filmographies étrangères, notamment récemment un Festival du film japonais l'année dernière.

Le montant global de l'enveloppe qui vous est proposée aujourd'hui est constant, entre 900.000 et 950.000 euros. Je souhaite évidemment que ce soit le cas à l'avenir, car comme vous, je pense que cette politique est nécessaire. Je propose d'ailleurs qu'une réunion de présentation et d'information à tous les membres de la 9e Commission sur ce sujet puisse avoir lieu avec un détail précis, mais je ne vais pas le faire maintenant, j'ai été assez long.

Au vu de ces explications, c'est un avis défavorable au vœu n° 95 et favorable au projet de délibération.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 95 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 1190.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DAC 1190).

### **2014 DAC 1199 Convention de partenariat entre les musées et institutions culturelles du Marais (3e et 4e).**

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Le projet de délibération DAC 1199 et l'amendement technique n° 87 concernent le partenariat entre les musées et les institutions culturelles du Marais dans les 3e et 4e arrondissements. Je vais donner la parole successivement à Marie-Laure HAREL et Laurence GOLDGRAB pour cinq minutes chacune maximum.

**Mme Marie-Laure HAREL.** - Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais tout d'abord dire que ce projet de partenariat entre le 3e arrondissement et le 4e arrondissement, d'un point de vue culturel, est une très bonne initiative. Cette convention vise donc à rapprocher les établissements et les acteurs culturels du Marais pour qu'ils puissent construire ensemble des projets communs, informer mieux encore le public et les guider tout au long d'un parcours culturel dans le Marais.

Je vais me permettre d'abord d'émettre une première remarque qui consiste en la nature de ces établissements. Il s'agit d'établissements qui sont uniquement municipaux. Vous énoncez de très belles institutions culturelles : La Gaîté Lyrique, la maison de Victor Hugo, le musée Carnavalet et plusieurs bibliothèques. Il est très regrettable qu'il y ait deux mastodontes culturels dans le Marais que sont le musée Picasso et le Centre Georges Pompidou qui ne font pas partie des 15 établissements liés par cette convention.

Il me semblait que dans la mesure où vous disposez de la majorité à la Ville et au Gouvernement, il n'était pourtant pas si compliqué de permettre à des établissements municipaux et nationaux de coopérer entre eux, surtout quand le but est d'informer le public et de créer un parcours culturel susceptible de les émerveiller et de les faire aimer encore plus la culture française, Je crois que le public se fiche éperdument de savoir, quand il met les pieds dans un musée, s'il appartient à l'Etat ou à la Ville. C'est extrêmement dommage qu'il n'y ait pas davantage de synergies à travers cette convention, donc musées nationaux et municipaux mis ensemble.

Etant donné qu'hier, pour la deuxième fois de ma petite vie d'élue, j'ai réussi à faire passer un vœu au Conseil de Paris portant sur le tri sélectif, ce dont je me félicite, j'ai l'espoir de pouvoir suggérer parfois des idées qui vous plairont. Je vais vous en suggérer deux, puisque contrairement à ce que vous voulez nous faire croire, nous ne sommes pas là que pour critiquer et faire du mauvais esprit ; c'est bien tout le contraire.

J'ai deux petites idées pour vous dans le cadre de cette convention. La première, c'est que comme vous dites que vous allez rapprocher les établissements et les acteurs de la culture, parmi les acteurs locaux, il y a par exemple les galeristes. Dans le cadre de ma campagne dans le 3e, j'avais proposé de créer un pass culturel en direction des riverains du 3e, de manière à créer des activités locales et contribuant à la vie de quartier, notamment des activités qui auraient permis d'associer les galeristes. Peut-être que dans un deuxième temps, à travers ce partenariat entre établissements et acteurs culturels, comme vous le dites, vous pourrez finir par intégrer différents artistes et galeristes locaux du Marais.

Une deuxième idée pour vous que nous avons annoncée pendant la campagne, et à laquelle je continue à m'accrocher, c'est cette fameuse idée du conservatoire du Marais. Je rappelle, et par pitié, prenez cette idée pendant les années qui viennent, qu'au 6 ou 8, place des Vosges, de manière contiguë à la maison Victor Hugo, qui est l'un des établissements qui fait partie de cette convention, existent des locaux administratifs qui sont à deux tiers vides et qui pourraient permettre de mettre 1.000 mètres carrés à disposition d'environ 800 élèves pour apprendre le solfège et la musique.

Ce lieu est vide aujourd'hui. Dans la mesure où il existe 17 conservatoires à Paris, soit à peu près un pour chaque arrondissement, sauf dans le Centre de Paris où il n'y en a qu'un aux Halles, qui est un peu saturé, ce serait l'opportunité de répondre aux besoins des riverains. Ce serait l'opportunité de créer un bel établissement public de proximité, qui s'insérerait parfaitement et très symboliquement, puisque la place des Vosges est à la fois dans le 3e et le 4e, dans votre projet de partenariat. Il contribuerait pleinement au bouillonnement culturel que vous voulez instituer dans le Marais.

Je vous remercie.

*(M. Ian BROSSAT, adjoint, remplace M. Mao PÉNINOU au fauteuil de la présidence).*

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Laurence GOLDGRAB.

**Mme Laurence GOLDGRAB**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, il ne nous a pas échappé que Mme HAREL profitait de ses interventions pour faire son marché. En l'occurrence, elle se sert d'un projet de délibération qui a trait au réseau Marais Culture Plus pour dévier du sujet.

Je vais répondre tout simplement pour me réjouir, chacun son tour, de voir ce beau projet arriver enfin à destination et prendre son envol. Ce passage en Conseil de Paris fait en effet suite à un long dialogue entre une vingtaine d'établissements culturels et les mairies du 3e et 4e arrondissement, sous l'impulsion et la coordination du musée Picasso.

Oui, Madame HAREL, le musée Picasso, dont vous indiquez qu'il ne figure pas dans la liste des établissements culturels, mais il faut lire le projet de délibération, car le musée Picasso est bien à l'initiative de ce projet, avec Christophe GIRARD, qui était alors adjoint à la culture, et Pierre AIDENBAUM, Maire du 3<sup>e</sup>, qui ont participé à tous les dialogues. Encore aujourd'hui, c'est le musée Picasso, provisoirement j'en conviens, puisque la présidence sera assurée à tour de rôle, qui dirige l'ensemble des opérations jusqu'à présent.

L'idée était de créer un réseau culturel au sein du Marais, appelé Marais Culture Plus, par la signature d'une convention entre ces établissements culturels et les mairies des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements. C'est le sens du projet de délibération qui vous est soumis.

Cette convention a pour objet de faciliter les liens entre les établissements et de faciliter les projets communs d'animation, donc de nouveaux projets en commun, mais aussi tout simplement favoriser l'accès à la culture, notamment la création d'un plan des lieux culturels du Marais, en partenariat avec l'Ecole Duperré pour la conception graphique, ou encore la conception d'une application mobile, ce qui est vraiment une très bonne idée.

Il y aura des événements, je le disais. Le premier événement organisé par Marais Culture Plus s'inscrit dans cette dynamique de réseau ouvert au public. Pendant une semaine, du 11 septembre 2014 au 21 septembre 2014, les différentes institutions partenaires joueront à s'observer les unes les autres, invitant les visiteurs à découvrir de nouvelles facettes des acteurs culturels à travers de nouveaux regards. C'est un événement qui est organisé par cette coordination.

Le réseau se mobilisera ensuite dans le cadre de l'Art Fair 2014 qui se tiendra du 23 au 26 octobre au Carreau du Temple et dans 50 galeries d'art, parce que j'ai entendu que vous trouviez que les galeries d'art n'étaient pas associées, ce qui est un comble, puisque justement, le deuxième événement après celui dont je parlais, Regards croisés, est un événement avec 50 galeries d'art.

Ce réseau établira un programme hors les murs dans les institutions partenaires et des projets aux visites spécifiques seront proposés. D'ailleurs, la mairie du 3<sup>e</sup> étudie actuellement la possibilité d'accueillir également dans sa mairie un projet partenaire.

Voilà donc quelques exemples enthousiasmants de cette dynamique de collaboration, à laquelle nous apportons notre soutien. J'ajoute que la mairie du 3<sup>e</sup>, et j'imagine celle du 4<sup>e</sup>, vont elles-mêmes demander leur soutien à ces associations à travers les événements qu'elles organisent, sous l'égide de Pierre AIDENBAUM, le Maire du 3<sup>e</sup>, les événements du 3<sup>e</sup> : les lundis des arts, la musique avant toute chose, printemps de l'économie, parcours culturels nomades qui avaient lieu ce week-end dans tous les lieux de l'arrondissement. Nous réfléchissons donc désormais, en termes de réseau, avec ce soutien.

Un dernier mot sur le pass culture et je ne fais qu'exprimer mon opinion. Moi, je n'ai pas cette conception de la culture qui est une culture qui s'adresse uniquement aux habitants du 3<sup>e</sup>, parce que c'est vraiment la conception inverse, c'est au contraire d'attirer dans le 3<sup>e</sup> tous les publics et qu'il n'y ait aucune discrimination selon le lieu de résidence, que l'on habite dans le 3<sup>e</sup> ou ailleurs, donc il n'y a pas cette conception en ce qui nous anime, Pierre AIDENBAUM et moi.

Merci beaucoup de votre soutien sur ce projet de délibération et Christophe GIRARD, excuse-moi Christophe, bien entendu ce n'est pas notre conception et ce n'est pas dans cet esprit que nous avons soutenu ce projet de réseau ouvert à tous, j'insiste sur ce point.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Laurence GOLDGRAB.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Laurence GOLDGRAB vient de rectifier un certain nombre de choses sur les quelques petites approximations dans l'intervention de Marie-Laure HAREL, mais, en effet, vous nous avez tellement convaincus de passer des conventions et des partenariats avec des établissements autres que municipaux, nationaux ou privés, que nous avons devancé cette attente puisque, d'ores et déjà, dans le projet de délibération qui vous est proposé, il y a bien la liste de tous les équipements qui sont concernés par cette convention et cette logique de partenariat et ils sont nombreux en dehors de la Ville.

Je pense à l'Institut suédois, au Mémorial de la Shoah, au musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme, je pense au musée de la Chasse et de la Nature, je pense au musée Picasso ou encore au musée du C.N.A.M. ; bref, il y en a beaucoup, heureusement d'ailleurs, c'est dans le projet de délibération, parce que, s'il ne s'agissait que d'une convention entre des établissements de la Ville...

Je reconnais que, parfois, on a du mal à faire travailler ensemble des équipements de la Ville lorsque ce ne sont pas les mêmes Directions, parfois même lorsque ce sont les mêmes Direction, mais enfin, quand même, nous n'avons pas besoin pour cela d'une convention en Conseil de Paris.

Là, il s'agit bien évidemment de passer des partenariats avec d'autres établissements culturels, dont certains que je viens de citer.

Cela correspond à ce que nous avons envie de faire à Paris en matière culturelle, c'est-à-dire favoriser les échanges, faire tomber les barrières entre les établissements publics, mais également avec des établissements privés, des fondations.

Concernant votre proposition intéressante sur les galeries d'art moderne nombreuses dans le secteur, en général, les attentes et les volontés de participation de ce type de galeries à ces conventions de manière pérenne sont assez faibles.

En revanche, je pense que, sur de l'événementiel, notamment au moment de la F.I.A.C. par exemple, pour certains qui pourraient être intéressés, pourquoi ne pas créer des convergences temporaires ? Cela m'apparaît être une bonne idée, en effet dans l'intérêt de la perception et de la pédagogie pour les habitants, les touristes et tous ceux qui pourraient se promener dans le Marais.

C'est en tout cas l'esprit de ce à quoi travaillent les équipes de Direction des établissements culturels concernés, les maires des 3e et 4e arrondissements auxquels je rends hommage.

J'espère que nous pourrons tirer un bilan très positif de cette initiative, je n'en doute pas en réalité.

Quant à l'amendement technique, il porte parfaitement son nom et ne mérite pas plus de commentaire. Je vous demanderai de bien vouloir l'approuver.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci.

Je mets à présent aux voix, à main levée, l'amendement n° 87 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 87 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 1199 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2014, DAC 1199).

## **2014 DAC 1241 - Subvention (235.000 euros) et convention avec l'association Halle Saint-Pierre (18e).**

### **Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la promotion de l'art des personnes en situation de handicap à l'association Halle Saint-Pierre.**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAC 1241 et le vœu n° 88. Ils portent tous les deux sur la Halle Saint-Pierre qui est située dans le 18e arrondissement et je donne la parole à Mme Anne SOUYRIS du groupe Ecologiste de Paris.

**Mme Anne SOUYRIS**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

L'art brut est un art à part entière qui fut inventé en 1945 par le peintre Jean Dubuffet.

Il prolonge les découvertes et les travaux faits par le Dr Hans Prinzhorn dans les années 1920 sur l'art des fous, mais aussi l'étude que le Dr Morgenthaler consacra en 1921 à un interné psychiatrique qui deviendra un célèbre représentant de l'art brut, Adolf Wölfli.

Cet art n'est pas un art conceptuel et ne se revendique d'aucune démarche intellectuelle. Il part, selon ses inventeurs, d'une démarche spontanée parce que, comme l'écrivait Jean Dubuffet :

"L'art ne vient pas coucher dans les lits que l'on a faits pour lui, il se sauve aussitôt que l'on prononce son nom. Ce qu'il aime, c'est l'incognito, ses meilleurs moments sont quand il oublie comment il s'appelle."

Ainsi, le travail artistique réalisé par des patients en psychiatrie est-il un élément phare de cette approche. Or, à Paris, les nombreux artistes en institution psychiatrique et fréquentant des institutions d'art thérapie constituent un vivier unique en France.

La Halle Saint-Pierre, spécialisée dans le domaine de l'art populaire, semble ainsi toute indiquée pour recevoir des expositions de patients, d'autant que la Ville de Paris s'est déjà à de nombreuses reprises appliquée à ce que des artistes en thérapie soient exposés, notamment au Carré Baudoin, en mairie du 18e, au Couvent des Cordeliers et dans les salons de l'Hôtel de Ville avec le collectif événementiel "Art et Handicap".

Nous souhaitons donc que la Halle Saint-Pierre envisage d'exposer plus souvent ces artistes, c'est le sens de ce vœu.

Merci.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Bruno JULLIARD.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chère collègue, comme vous, je suis convaincu de l'importance de l'apport de l'art brut à la culture et à l'art.

C'est d'ailleurs une esthétique en développement, à la fois par le nombre d'artistes aujourd'hui connus sur la scène artistique, mais également par la fréquentation des publics, qu'il s'agisse d'ailleurs à Paris de la Halle Saint-Pierre, c'est l'objet du vœu d'aujourd'hui, mais également lors d'expositions soit en galerie soit dans des musées d'art contemporain où le public est nombreux, dorénavant, pour l'art brut, y compris d'ailleurs lorsqu'on regarde aujourd'hui le marché de l'art contemporain : l'art brut y a totalement fait son entrée, ce qui démontre qu'il y a bien une appétence du public.

Je partage totalement, de ce point de vue, votre enthousiasme.

J'ai en revanche deux petites réserves sur votre vœu. La première concerne ce débat, certes de spécialistes, assez passionnant d'ailleurs, entre ce qui est considéré comme étant l'art brut, en effet terme inventé par Jean Dubuffet, domaine passionnant, mais qui fait encore l'objet de débats quant à sa définition précise et aux pratiques qu'il englobe.

C'est ainsi que, lors de l'exposition que nous avons accueillie dans ces mêmes murs il y a quelques mois, nombre d'observateurs, parfois zélés je le reconnais, nous avaient fait quelques reproches sur le fait d'avoir appelé cette exposition "art brut" alors que les plus puristes considéraient que ce n'en était pas.

Je n'ai d'ailleurs pas la conclusion définitive de ces mêmes experts, je vous avoue que je ne me suis pas encore renseigné.

En tout cas, ce que je sais, c'est que c'est un objet de discussion qui doit être laissé aux spécialistes, je parle bien sûr des relations entre l'art brut et l'art thérapie, mais il y a donc une controverse et cela m'embêterait que, par un vœu, nous soyons amenés, de fait, à prendre une position qui ne dépend pas de nous, mais j'aurai une proposition à vous faire évidemment sur ce point.

Le second point qui est au moins aussi important, même plus, nous avons toujours veillé à l'indépendance des Directions de nos lieux artistiques, quels que soient d'ailleurs leurs statuts.

Je pense à une double indépendance, une indépendance économique et budgétaire. C'est la raison pour laquelle il faut faire très attention, dans notre politique de mécénat : il faut des partenariats privés, mais il faut garantir la liberté de programmation de nos directeurs ou de nos commissaires d'exposition.

Le second point, c'est l'autonomie et l'indépendance par rapport au financeur principal public, la Ville de Paris, l'indépendance publique de nos directeurs et nous n'intervenons jamais, je dis bien jamais, dans aucune des programmations de nos équipements culturels et je pense qu'il est sain et bon que cela demeure ainsi.

Or, là, tel qu'est rédigé le vœu, nous pourrions entendre que nous avons quelque insistance auprès d'une Direction.

Ce que je vous propose, si vous acceptez de retirer votre vœu, c'est que nous organisions nous-mêmes, en revanche, une rencontre entre l'association concernée qui fait effectivement un excellent travail et qui est reconnue et connue et la Direction de la Halle Saint-Pierre pour susciter d'éventuelles coopérations, mais que, en termes réglementaires, nous nous en arrêtons à cet aspect des choses, si vous en êtes d'accord.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Monsieur JULLIARD.

Madame Anne SOUYRIS, est-ce que vous acceptez par conséquent, à la demande de Bruno JULLIARD, de retirer votre vœu ?

C'est accepté, parfait !

Le vœu n° 88 est donc retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 1241.

Il ne peut pas y avoir d'explication de vote sur un projet de délibération, il fallait s'inscrire sur le projet de délibération et il n'y a pas d'explication de vote sur le vœu, puisque le vœu n'est pas soumis à vote, puisqu'il est retiré.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DAC 1241).

Vous savez, Monsieur BOURNAZEL, on applique ici les règles qui sont les règles du règlement intérieur. Moi, je suis un partisan de l'ordre.

Et l'ordre, c'est le respect des règles. Nous ne sommes pas ici en régime d'anarchie.

## **2014 DAC 1253 - Tour Saint-Jacques (4e) - Convention d'occupation temporaire du domaine public.**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous examinons donc le projet de délibération DAC 1253, qui concerne la tour Saint-Jacques, avec une convention d'occupation temporaire du domaine public.

Je donne la parole à M. Christophe GIRARD.

**M. Christophe GIRARD**, Maire du 4e arrondissement. - L'effort de la Ville pour plus de 2 millions d'euros dans la lutte contre le Sida en Afrique...

Excusez-moi, ce n'est pas cela !

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je tiens, bien sûr, à apporter mon soutien à ce projet de délibération.

Suite aux lourds travaux de restauration de la statuaire de la tour, la Ville a souhaité faire découvrir ce site remarquable aux Parisiens et visiteurs de la Capitale. Ce souhait de permettre l'accès à la tour aux Parisiens et aux touristes a également été porté par le conseil du quartier du 4e Saint-Merri.

Vestige de l'église Saint Jacques de la Boucherie, elle accueillit au XIXe une fabrique de plomb, puis au XXe un observatoire météorologique. C'est cette histoire que les visiteurs peuvent découvrir lors de l'ascension de la tour, avant d'arriver sur la terrasse qui offre un point de vue unique à 360 degrés de la métropole, à partir du cœur de la capitale.

Un habitant me faisait remarquer que nous étions comme plongés dans une maquette du Pavillon de l'Arsenal. La tour a été ouverte au public une première fois lors des Journées du patrimoine en septembre 2012, puis durant l'été 2013, les vendredis, samedis et dimanches, entre le 5 juillet et le 15 septembre, soit 33 journées.

En 2013, 264 visites ont accueilli 4.462 visiteurs. Le succès ainsi rencontré est incontestable et l'offre reste largement inférieure à la demande. Une plus ample ouverture contraindrait la Ville à réaliser des aménagements sécuritaires qui auraient pour conséquence de dénaturer le lieu : rambardes métalliques, filets de protection, comme pour la Tour Eiffel.

Je me réjouis que nous ayons trouvé un compromis en faisant le choix de conserver un accès limité qui offre aux amoureux du patrimoine parisien une visite authentique et le privilège de contempler la Capitale depuis cet unique point de vue, tout en préservant notre patrimoine.

J'ai également le plaisir de vous inviter à venir découvrir la maquette de la tour qui sera présentée lors des Journées du patrimoine 2014 à la mairie du 4e. Cette maquette tactile à destination de tous, en particulier du public malvoyant, sera un moyen de prolonger la visite et de mieux observer sa remarquable statuaire.

J'insiste sur le fait que cette opération, même limitée à la période estivale, doit être pérennisée dans le temps.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci.

Je crois que Mme Catherine DUMAS s'était inscrite, mais qu'elle n'est pas dans la salle.

Je donne donc la parole à M. Bruno JULLIARD.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Je pensais répondre aussi à Mme Catherine DUMAS, mais elle n'est pas là.

Je soutiens totalement Christophe GIRARD dans son explication et dans sa satisfaction et je ne réponds pas à Catherine DUMAS ; je lui répondrai directement. J'ai beaucoup de choses à lui dire mais je ne vous ennuie pas avec cela !

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 1253.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DAC 1253).

### **2014 EPPM 1001 - Demande de permis de construire relatifs à la réalisation d'un bâtiment à usage d'accueil et de café attenant au jardin de la Maison de Balzac sis 47, rue Raynouard (16e).**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération EPPM 1001 : il s'agit d'une demande de permis de construire relatifs à la réalisation d'un bâtiment à usage d'accueil et de café attenant au jardin de la Maison de Balzac sis au 47, rue Raynouard dans le 16e arrondissement.

Je donne, par conséquent, la parole à Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER.

**Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER**. - Merci bien.

Mes chers collègues, notre groupe ne peut qu'approuver ce projet de délibération qui nous propose l'accessibilité de l'accueil de la Maison de Balzac aux personnes en situation de handicap, conformément à la loi de février 2005.

L'accueil de 135 mètres carrés, qui va être déplacé dans le jardin en limite de parcelle, hébergera un espace de détente et de collation pour les visiteurs. Il préservera un certain esthétisme, sans lequel nous aurions évidemment émis des réserves.

Mais ce projet de délibération, s'il nous satisfait car nous l'avons appelé de nos vœux, est aussi l'occasion de rappeler, car "errare humanum est, perseverare diabolicum", que nous n'avons pas toujours été entendus au sujet de la Maison de Balzac, loin s'en faut.

Rappelons-nous, en 2000, Jean TIBÉRI donne son accord - accord confirmé par Bertrand DELANOË par la suite - pour le rachat de trois maisons et leurs jardins attenants, afin de donner au musée l'extension et la dimension qui lui est vitale et qu'il mérite.

Hélas, après un long silence, ou plutôt une succession de réunions sans concertation avec le maire et les élus du 16e, neuf ans plus tard, on nous annonce la vente des trois maisons à un particulier pour 4 millions d'euros.

Exit l'extension tant espérée !

Une forte mobilisation des habitants n'y fit rien.

Malgré la passion et le talent de son directeur, la Maison de Balzac est passée à côté de la possibilité d'avoir une dimension un peu plus proportionnelle à la renommée mondiale de son illustre ancien occupant.

Tout ceci a eu des conséquences peut-être plus méconnues dans notre Assemblée : le musée, en vue de l'extension, avait développé un fonds Daumier, Gavarni, Monnier, grands graveurs du XIXe siècle, destiné à mettre en valeur l'histoire du site et des alentours et à repenser le musée. Ce fonds est désormais remisé. Quel dommage !

Nous votons ce projet de délibération car, enfin, la Maison de Balzac bénéficie de quelques attentions de la part de l'Exécutif, mais c'est aussi l'occasion pour notre groupe de rappeler l'importance de mettre en valeur et développer sans arrêt le patrimoine historique et culturel de Paris, sachant que la grandeur de Paris, que nous avons tous au cœur, ne réside pas que dans les mots mais surtout et aussi dans les faits.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je souscris à votre dernière phrase puisque, d'ailleurs, le projet de délibération qu'il vous est proposé aujourd'hui d'accepter, ce sont bien des faits.

Vous avez raison de rappeler qu'une acquisition, qui avait été initiée par Jean TIBÉRI puis finalisée par Bertrand DELANOË, dont l'origine était une volonté d'extension de la Maison de Balzac, a en effet été vendue.

Il se trouve que les arguments de cet abandon sont très nombreux. Je ne reviens pas dessus parce qu'il y a déjà eu des échanges nombreux et nourris ces dernières années, mais à la fois le coût, comme surtout l'organisation technique architecturale des mètres carrés concernés, ne permettaient pas la meilleure extension possible de la Maison de Balzac.

C'est la raison pour laquelle aujourd'hui le programme des travaux qui vous est proposé est différent puisque, afin de préserver l'intégrité architecturale de cette magnifique maison, le choix qui a été fait est celui de la construction d'un nouveau bâtiment de 135 mètres carrés dans le jardin. Les objectifs sont nombreux :

- d'abord, la mise aux normes dans le cadre de la loi handicap de 2005, puisqu'il y aura notamment un nouvel espace d'accueil accessible depuis la rue Raynouard par un ascenseur ;
- la création d'un espace de détente et d'une cafétéria pour, d'ailleurs, un nombre de visiteurs annuels qui est conséquent (25.000) mais aussi pour les utilisateurs du jardin et les résidents ;
- de nouveaux locaux sociaux pour le personnel d'accueil et de surveillance ;
- mais également la création d'un véritable espace de travail pour le sous-régisseur ;
- enfin, et c'est important, la requalification paysagère de l'ensemble du jardin.

Je me réjouis de ce projet, car l'amélioration des conditions d'accueil y est aujourd'hui indispensable. La Maison de Balzac est un musée passionnant qui permet de comprendre le travail de création de Balzac, qui a notamment un grand retentissement auprès des visiteurs étrangers. Tout cela s'inscrit, évidemment, dans un engagement très fort

pour les musées ; je pense à la récente rénovation du palais Galliera, au nouvel accrochage du MAM, à la rénovation de la Crypte ou encore, à venir, la rénovation de Carnavalet.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci.

Je mets à présent aux voix, à main levée, ce projet de délibération.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, EPPM 1001).

### **Vœu déposé par le groupe SOCA relatif au devenir de l'ancien cinéma Grand Ecran Italie.**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés.

Le vœu n° 89 est relatif au devenir de l'ancien cinéma Grand Ecran Italie.

La parole est, par conséquent, à M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement.

**M. Jérôme COUMET**, maire du 13e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Le feuillet de l'ancien cinéma Grand Ecran est à la fois riche en rebondissements mais pauvre en concrétisation. En effet, je souhaite saisir notre Assemblée d'un ancien cinéma situé place d'Italie qui, à l'époque, disposait du plus grand écran d'Europe, d'où son nom Grand Ecran, et qui est maintenant fermé depuis 2006.

Depuis 2006, bien des projets avortés ou mort-nés ont alimenté le débat sur son évolution.

Si le propriétaire, le groupe "Euro Palace", a voulu au départ le vendre et vendre cette emprise pour une extension du centre commercial Italie Deux, les destinées examinées depuis avaient une vocation culturelle.

Il fut notamment question de transformer ce lieu en multiplex, ce qui avait au moins le mérite de préserver une vocation cinématographique. Ce projet a finalement été abandonné par Gaumont Pathé, mais le même groupe nous annonçait et d'ailleurs affirmait en février 2013, que le nouvel acquéreur qu'il avait trouvé s'engageait à affecter ce lieu à un usage commercial de salle de spectacle, et à titre accessoire, de cinéma.

Or, cette assurance ne nous est plus donnée aujourd'hui, et je souhaite donc par ce vœu, qui a d'ailleurs été voté à l'unanimité du conseil du 13e arrondissement, rappeler aux vendeurs, comme aux futurs acquéreurs, la nécessité de respecter cet engagement pris devant nous. Je souhaite donc que notre Conseil de Paris puisse se rassembler pour rappeler notre souhait unanime d'une orientation culturelle du projet à venir en ce lieu.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci, Jérôme COUMET, d'avoir pris l'initiative de ce vœu que je partage totalement parce qu'en effet, en février 2013, Gaumont Pathé nous a informés d'une promesse de vente qui aurait été signée avec un opérateur privé en nous garantissant que l'affectation des locaux serait à usage commercial de salle de spectacle et de cinéma. Le droit de préemption de la Ville sur le grand écran a été purgé. Tout ceci nous avait été confirmé par écrit, par courrier de Pathé.

Il est vrai que depuis, les échanges ont été pour le moins discontinus, et ni vous, Mairie du 13e arrondissement, ni la Ville de Paris, n'ont eu d'informations claires sur le contenu de ce nouveau projet, ni sur les dernières avancées de la vente. Certes, il s'agit d'une vente totalement privée, mais au vu de l'importance du projet, de la mobilisation de la population, des élus de tous bords, il apparaît indispensable que nous ayons des informations supplémentaires.

Je dois vous avouer que les derniers échanges que j'ai pu avoir avec Pathé n'étaient pas du tout conclusifs et je n'ai pas réussi à savoir quel était réellement le destinataire d'une vente, si elle a eu lieu. Je pense qu'il nous faut appeler à une reprise d'un dialogue avec Gaumont Pathé, c'est absolument indispensable, et par ce vœu, nous

pouvons réaffirmer notre attachement au grand écran et notre volonté que les engagements pris par Pathé Gaumont soient respectés. Je pense qu'il sera très utile que ce vœu, une fois voté, soit par ailleurs largement rendu public.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 89 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2014, V. 86).

### **Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif au Lavoir Moderne Parisien (18e).**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 90 qui est relatif au lavoir moderne parisien, situé dans le 18e arrondissement.

Je donne donc la parole à M. Pascal JULIEN.

**M. Pascal JULIEN.** - Tout le monde connaît, j'espère, le LMP, implanté au cœur de la Goutte d'Or. Il y a d'ailleurs déjà eu plusieurs débats ici. Ce lieu, comme vous le savez, est menacé. Le propriétaire est une société luxembourgeoise qui a des projets néfastes sur ce lieu, qui n'ont rien à voir avec la culture. Or une pétition de plus de 40 000 personnes demande le maintien du caractère culturel, international, local, de ce lieu. Il y a eu, dans le conseil d'arrondissement, des engagements pris en ce sens. Je dirais même que cela a été l'objet d'un accord électoral entre la liste que je conduisais et celle d'Eric LEJOINDRE, Maire du 18e.

Il nous a semblé bien que le Conseil de Paris prenne position aussi sur le fait que le tribunal, et cela va être décidé dans les jours qui viennent par le juge, choisisse un repreneur qui réponde à trois critères : le premier, une implantation locale, une association liée aux acteurs locaux de la Goutte d'Or ; deuxième critère, une excellence artistique reconnue dans la création. Enfin, troisième critère, une réputation internationale, car nous souhaitons que ce lieu reste celui de la rencontre de toutes les cultures du monde.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et merci à Pascal JULIEN.

J'adhère aux trois critères que vous venez de citer, et il me semble en effet pertinents que nous réaffirmions le soutien de la Ville à l'avenir du lieu et à la réouverture dans le cadre d'un projet culturel viable, positif et local, s'inscrivant dans le tissu associatif et culturel, en lien avec d'autres salles de spectacle du quartier. Tout ce qui peut réaffirmer notre vigilance, notre disponibilité, celle des services de la DAC, de la Mairie du 18e et des élus parisiens sur ce dossier m'apparaît être une bonne chose. C'est donc un avis favorable.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, je crois que nous pouvons tous nous réjouir du soutien que nous apportons à ce beau lieu du 18e arrondissement.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 90.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2014, V. 87).

## **Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux projets de réorganisation du réseau des bibliothèques.**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Le vœu n° 91 est relatif aux projets de réorganisation du réseau des bibliothèques.

Je donne la parole à Mme Raphaëlle PRIMET pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

**Mme Raphaëlle PRIMET**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la Ville a investi 116 millions d'euros pour la rénovation et la construction d'équipements. L'activité y est en augmentation et c'est une bonne chose pour l'accès à la culture des Parisiens, mais il ne saurait y avoir d'investissements utiles sans y accoler les moyens humains nécessaires.

Alors même que le réseau s'étend et se dynamise, on supprime entre 50 et 80 postes budgétaires. Comment peut-on croire que le service public n'en soit pas dégradé ? Alors même que dans certaines bibliothèques on réduit les horaires d'ouverture faute de personnel, n'est-il pas contradictoire d'annoncer dans le même temps l'ouverture du dimanche dans une bibliothèque par grand arrondissement d'ici 2020 ?

L'accès à la culture des Parisiens n'est pas seulement une donnée quantitative, c'est bien le travail des agents dans l'accueil et l'accompagnement qui peut garantir la qualité du service rendu aux usagers, et cela ne peut être si les conditions de travail ne le permettent pas. C'est dans cet esprit que nous vous demandons, avant toute réorganisation, de lancer études et concertations avec les représentants du personnel, les responsables des bibliothèques, les conseils de quartier.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Madame, d'avoir respecté votre temps de parole.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Bruno JULLIARD.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, je serai très bref parce que depuis le dépôt du vœu par le groupe Communiste - Front de Gauche en 9e Commission, nous avons eu des échanges et vous avez accepté de faire quelques amendements. Le vœu n° 91, ainsi amendé, non seulement me convient parfaitement, mais même plus que cela.

Je pense qu'il est nécessaire de bien démontrer que notre volonté est de poursuivre le développement de notre réseau de bibliothèques et de lecture publique qui est un service public absolument majeur. Je le crois plébiscité par les Parisiens, et évidemment, toute notre politique publique culturelle à l'égard de nos bibliothèques doit être en ce sens.

Un service public efficace et qui répond à une demande, notamment de la société, des Parisiens et Parisiennes de toutes générations confondues, est un service public qui doit s'adapter. Je pense pertinent que nous réaffirmions que ces adaptations se fassent en concertation, dans l'intérêt du service public, mais aussi des agents concernés.

C'est donc un avis favorable.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 91, qui a un avis favorable avec les amendements proposés par Bruno JULLIARD.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est donc adopté à l'unanimité. C'est formidable. (2014, V. 88).

## **Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'avenir des espaces discothèques.**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 92 relatif à l'avenir des espaces discothèques.

Je donne la parole à Mme Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

**Mme Raphaëlle PRIMET.** - Monsieur le Maire, il est indéniable que la montée en puissance d'Internet et des pratiques de téléchargement est à l'origine de la crise du CD, et par conséquent, d'une baisse des prêts dans les médiathèques de la ville. Doit-on pour autant abandonner totalement le CD au profit des nouveaux supports numériques ?

Doit-on fermer les espaces discothèques comme c'est déjà le cas dans les bibliothèques Vaugirard, Aimé Césaire et Glacière ? Pouvons-nous faire évoluer l'offre musicale du réseau ? Aujourd'hui, seul le CD propose une réelle diversité musicale et permet au plus grand nombre de découvrir de nombreux styles. La qualité de son du CD, bien qu'inférieure à celle des vinyles, reste encore dix fois meilleure que celle du lecteur mp3.

Lorsque nos médiathèques disposent d'un fonds important, l'engouement du public pour la musique ne faiblit pas. Réduire le nombre d'espaces discothèques ou supprimer purement et simplement le CD de nos bibliothèques irait à contre-courant de la demande des usagers.

Le prix de l'abonnement, 30 euros, est par contre un obstacle pour une grande partie du public. La gratuité permettra de relancer l'activité et de garantir l'accès de tous à cette offre culturelle. Les agents de la DAC ont des propositions pour faire évoluer l'offre musicale, et c'est pour cette raison que nous demandons que toute évolution soit réfléchie avec eux.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Madame PRIMET. Merci encore d'avoir respecté votre temps de parole.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - On ne les fait pas ensemble, avec le vœu de Danielle SIMONNET sur les discothèques ?

Non ? Ah bon, très bien. Cela m'a laissé un peu moins de temps pour relire mes notes, mais je vais essayer d'être performant quand même.

D'abord quelques éléments de contexte.

Il n'existe pas, aujourd'hui, ni dans mon esprit ni dans celui de la DAC, de plan spécifique ou caché même de disparition des discothèques.

Il est vrai que nous sommes face à une baisse conséquente des prêts de C.D., malgré des ouvertures de nouveaux établissements qui, certaines, intègrent des C.D., notamment les dernières grandes médiathèques.

Cette baisse est inégalement répartie suivant les petites ou moyennes discothèques et la question du coût de ces prêts n'est en tout état de cause pas la seule explication de cette baisse.

En effet, j'adhère à votre raisonnement sur le fait que nous ne pouvons pas avoir une réflexion sur les discothèques, quelle qu'elle soit d'ailleurs, qu'il s'agisse d'un élargissement, qu'il s'agisse d'une diminution, d'une concentration dans certaines bibliothèques pour y mettre ces discothèques concernées, il faut que nous ayons une réflexion globale, d'ailleurs pas uniquement sur l'avenir des discothèques, mais plutôt de notre offre musicale dans nos bibliothèques.

Je pense que le débat, tel qu'il est aujourd'hui, n'est pas particulièrement bien posé. Par exemple, nous ne prenons pas en compte les liens que nous pourrions avoir avec les conservatoires. Nous ne prenons pas en compte l'offre que nous pourrions avoir dans les bibliothèques en termes de musique numérique. Nous ne prenons pas en compte, par exemple, l'offre de nouveaux services, je pense par exemple aux vinyles dont nous savons que, probablement, je ne veux pas trop anticiper, il a plus d'avenir que le C.D., paradoxalement.

Le réseau de nos bibliothèques, qui est l'un des réseaux les plus à la pointe des réseaux français, peut tout à fait justifier ce type de réflexion.

C'est la raison pour laquelle je vous ai proposé, pareil, suite à la 9e Commission, quelques amendements, enfin vous avez proposé quelques amendements suite à nos discussions qui me conviennent parfaitement.

Je peux même les préciser un peu, puisqu'on a déjà eu cette discussion et je dois reconnaître que nous n'avons pas avancé depuis le dernier vœu que nous avons voté ici, Conseil de Paris.

Nous avons pris l'engagement avec, j'imagine que vous me félicitez de l'admettre, avec Noël CORBIN pour deux choses.

D'abord, avant que la réflexion n'aboutisse à une décision politique, il faut qu'il n'y ait pas de changement sur les discothèques en cours, c'est-à-dire un moratoire sur tout changement dans les discothèques jusqu'à ce qu'une décision finale soit prise dans les mois qui viennent.

Je propose également que nous fixions une date définitive après le groupe de travail, après une étude extérieure, et que nous ayons des informations objectives pour pouvoir ensuite décider ensemble de ce que nous faisons, y compris en termes de coût d'ailleurs.

Nous étudierons évidemment la gratuité, parce que peut-être qu'elle est en effet un outil au service du public, peut-être qu'elle est une dépense excessive par rapport à d'autres services publics que nous pourrions mettre en place.

Tout cela, nous devons, avec les personnels et puis évidemment les élus, nous devons en discuter.

Je vous propose que nous nous donnions comme date butoir, pour avoir tous ces éléments d'information et pour un aboutissement de nos échanges avec les organisations syndicales et tous les personnels, d'ailleurs, maximum le premier trimestre 2015 puisque bon nombre d'organisations syndicales vont être beaucoup prises par les élections professionnelles d'ici la fin de l'année.

C'est peut-être deux précisions que j'ajouterais, le moratoire et la date butoir des six mois pour compléter votre vœu pour que nous soyons complètement d'accord sur la méthode et le calendrier à venir.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci.

Si je comprends bien, le vœu est amendé avec ces éléments.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Excusez-moi, Monsieur le Maire, c'est donc un avis favorable à ce vœu et je voulais également répondre en même temps au vœu de Danielle SIMONNET parce que j'imaginai que, peut-être, mais peut-être que je m'avance trop, avec l'ensemble de ces éléments plus les deux précisions que je viens d'apporter, peut-être que nous aurions pu avoir une unanimité sur le vœu du groupe Communiste - Front de Gauche tel qu'il est dorénavant amendé, sinon ce sera un avis favorable au vœu n° 92 et défavorable au vœu de Mme SIMONNET dont j'ai oublié le numéro, 93.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Logiquement, après le vœu n° 92, c'est le vœu n° 93, effectivement.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 92 amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité. (2014, V. 89).

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux effectifs dans les bibliothèques et pour la gratuité de tous les prêts.**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Je donne donc la parole à Mme SIMONNET sur le vœu n° 93, qui nous dira également, par la même occasion, si elle retire ou si elle maintient son vœu.

**Mme Danielle SIMONNET**. - La cohérence du débat aurait voulu que ce vœu soit présenté avant les deux autres ou en même temps que les deux autres, mais pas dissocié des deux autres. Pas d'abord un vœu sur la gratuité qui est adopté avec amendement de l'Exécutif puis, ensuite, le débat des deux autres groupés, parce que mon vœu aborde bien les deux aspects.

Depuis près de cinq ans, il y a entre 50 et 80 postes qui ont été supprimés dans les bibliothèques de la Ville et on sait pertinemment qu'il y a eu, en plus des redéploiements, des sections de discothèques qui ont été supprimées, des petites bibliothèques de quartier qui ont disparu au profit des grandes concentrations. Mon vœu, à la fois, demande à ce que l'on crée des postes nécessaires au bon fonctionnement des bibliothèques et médiathèques de Paris et que l'on instaure la gratuité car, l'an dernier, les 10 et 11 juin 2013, le vœu qui avait été adopté en réponse

au vœu que j'avais à l'époque présenté ou que nous avons dans le groupe à l'époque présenté disait que la Ville s'engageait à étudier la gratuité pour tous les prêts dans les bibliothèques et médiathèques de la Ville de Paris.

Donc, vous avez avoué que vous n'aviez absolument pas avancé un an après et qu'est-ce que vous proposez aujourd'hui ? Finalement, que l'on reprenne tranquillement les études.

Donc, franchement, les vœux de l'Exécutif que l'on vient d'adopter, c'est du blabla car, sur les effectifs il n'y a rien, sur la gratuité il n'y a rien et sur la garantie que l'on ne ferme pas les discothèques, vous dites oralement un moratoire, mais il faudrait qu'il soit non seulement effectif, mais celles qui ont fermé devraient être rouvertes.

La seule chose que j'approuve est que, enfin, vous dites qu'il faut absolument reprendre les négociations avec les organisations syndicales. Elles n'ont pas fait grève pour rien et je pense qu'elles ont besoin qu'on les entende enfin.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci.

Est-ce que Bruno JULLIARD souhaite vous répondre ?

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Juste un mot.

Je regrette que Danielle SIMONNET ne souhaite pas permettre que nous nous retrouvions sur le vœu du Parti Communiste.

Sur les deux points, ce n'est pas possible. D'abord sur la question des créations de postes, nous ouvrons des bibliothèques et cela se fait avec des créations nettes de postes à chaque fois.

Paris est l'une des seules collectivités en France qui investit autant sur la lecture publique avec à la fois de l'investissement, de la création de bibliothèques, qu'elles soient grandes ou petites, il ne faut pas les opposer, et avec en plus des créations de postes dans ces bibliothèques.

Il y a peu de réseaux de lecture publique qui investissent autant que le réseau de lecture publique parisien.

Le second point, nous avons à la suite du dernier C.T.P., avec les organisations syndicales, défini un calendrier qui intègre la question de la gratuité dans nos échanges et dans nos négociations des mois à venir.

Je ne propose pas que le Conseil de Paris donne la conclusion avant même le début des négociations, c'est donc un avis défavorable.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Monsieur JULLIARD.

J'ai été saisi d'une demande d'explication de vote de Mme Aurélie SOLANS pour le groupe Ecologiste de Paris.

**Mme Aurélie SOLANS**. - Je ne serai pas longue.

Je souhaitais souligner que nous voterons le vœu n° 92 tel qu'il a été amendé, nous l'avons voté d'ailleurs.

Compte tenu de la fréquentation toujours très importante, même s'il y a une baisse, nous accordons de l'importance au travail qu'effectuent les discothèques dans les quartiers, dans l'accès à la culture et, quant à la réflexion sur la gratuité du prêt, dans les pistes, elle semble aujourd'hui indispensable et les retours des bibliothécaires, notamment en direction des publics adolescents, vont dans ce sens, donc nous y serons attentifs.

Merci.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Madame SOLANS.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 93 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

## Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'Association pour le soutien du théâtre privé.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 94 qui est relatif à l'Association pour le soutien du théâtre privé.

Je donne la parole à Mme Delphine BURKLI.

**Mme Delphine BURKLI**, maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous lançons aujourd'hui un cri d'alarme. A force de rabet par votre majorité, la santé financière de l'Association pour le soutien du théâtre privé ne cesse de se dégrader.

Plus qu'ailleurs, nous constatons auprès des professionnels combien la diminution radicale de 22 % de l'aide au théâtre privé, que vous avez décidé ces dernières années, tue à petit feu ce secteur pourtant vital pour notre ville.

La situation est simple : un tiers du financement du théâtre privé provient d'une taxe de 3,5 % sur la billetterie. Sauf à augmenter cette taxe, ces ressources propres ne sont pas extensibles puisqu'il est, je vous le rappelle, juridiquement impossible pour l'A.S.T.P. d'avoir recours au mécénat. Ce prélèvement de 3,5 % rapporte toujours autant, ce qui démontre qu'il n'y a pas de problème de billetterie, ni de désamour du public, bien au contraire. En plus de cette taxe, les deux autres tiers du financement de l'A.S.T.P. tiennent au soutien de la Ville de Paris et au Ministère de la Culture.

Alors, tout cela est connu, puisque Bertrand DELANOË avait commandé en son temps un rapport sur l'A.S.T.P., en 2005, précisément, qui a mis en évidence la dépendance de l'A.S.T.P. au financement de la Mairie de Paris...

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Je vous demanderai de conclure, Madame BURKLI.

**Mme Delphine BURKLI**, maire du 9e arrondissement. - Je vous remercie, mais j'ai attendu suffisamment longtemps pour pouvoir m'exprimer maintenant...

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - On a tous attendu très longtemps, puisqu'on est tous là.

**Mme Delphine BURKLI**, maire du 9e arrondissement. - ... et qui a reconnu, ce rapport, la bonne gestion de l'A.S.T.P. Donc j'en conclus que la Mairie de Paris est parfaitement consciente de ce qu'elle fait, puisqu'en diminuant sans cesse les subventions en faveur de cette association, elle s'attaque à deux tiers du financement du théâtre privé.

En un mot, elle menace tout simplement la viabilité du théâtre privé, et au final, chaque diminution de subvention par la Ville de Paris pour cette association est une entaille de plus dans sa santé financière. Et à terme, la somme de ces rabots fera la faillite de cette association, et cela n'est pas convenable. J'espère que vous allez revenir sur votre position. C'était l'objet de ce vœu...

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Madame BURKLI, vous en êtes quasiment à deux minutes !

**Mme Delphine BURKLI**, maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire, et j'espère qu'il recueillera votre approbation.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Madame la Maire, deux, trois éléments de réponse. D'abord, permettez-moi de constater que, dans les dernières interventions de votre groupe sur les subventions culturelles, vous avez fait des interventions pour regretter des montants trop élevés sur les institutions publiques. Je parle du groupe. En revanche, vous regrettez que les montants des subventions aux salles d'art et essai, donc privées, et à l'A.S.T.P. pour les théâtres privés, soient insuffisants. Je me permets simplement de souligner que parfois - et je trouve d'ailleurs cela assez regrettable -, vous nourrissez vous-même la caricature qui peut un peu être celle de vos propositions en matière de politique culturelle.

Sur le fond et sur l'A.S.T.P., j'adhère totalement à la logique de soutien public à l'ensemble des théâtres parisiens privés, qui ont besoin en effet d'un soutien public de deux niveaux : d'abord, grâce aux productions ou aux coproductions qui peuvent avoir lieu avec des établissements publics, des théâtres publics. Cela existe, de manière

insuffisante, mais cela existe, notamment pour les théâtres d'arrondissement. Je pense au Théâtre 13, par exemple. Il faut amplifier ce phénomène-là, parce que de fait, il permet aussi la bonne santé du théâtre privé. Premier élément.

Deuxième élément : je pense que vous faites fausse route quand vous jugez que la baisse - limitée, d'ailleurs - des subventions ces dernières années se traduit par un risque de faillite pour le théâtre privé. Comment cela fonctionne, l'A.S.T.P. ? Il se trouve que c'est un fonds de soutien pour les théâtres privés, et les théâtres privés, en fonction d'un certain nombre de critères, peuvent faire appel au fonds de soutien.

Mais l'A.S.T.P. avait des critères tellement restrictifs qu'elle a constitué un fonds de roulement de trésorerie de plus de 9 millions d'euros. Que diraient les tenants de l'excellente gestion que vous êtes, si nous augmentions une subvention à une association qui a un fonds de roulement de plus de 9 millions d'euros ? J'ajoute que c'est nous-mêmes qui avons demandé à l'A.S.T.P. d'élargir ses critères pour qu'elle puisse mieux aider les théâtres privés qui sont dans le besoin. Nous sommes donc ceux qui proposent de mieux aider les théâtres privés, avec des critères plus favorables à l'ensemble des théâtres privés.

Je n'ai pas le montant de la subvention 2014. Ce ne sera pas, comme vous le demandez, une augmentation sensible. J'espère que nous serons dans le même ordre d'idée que 2013, mais ce ne sera pas une augmentation sensible, puisqu'à l'heure où je vous parle, il y a plus de 9 millions d'euros de trésorerie pour l'A.S.T.P. Et j'attends encore que l'on m'ait bien démontré - mais je ne doute pas que ce soit le cas -, que cet argent-là est bien utilisé pour soutenir la totalité des théâtres privés parisiens. Je n'ai pas de raison d'en douter, mais avant de vous proposer ce projet de délibération, je ferai cette demande.

C'est donc un avis défavorable à ce vœu.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Monsieur JULLIARD.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 94, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

### **Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'ouverture le dimanche d'une bibliothèque du 9e.**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous passons donc au vœu n° 96 relatif à l'ouverture le dimanche d'une bibliothèque du 9e arrondissement, et je donne la parole à Mme Delphine BURKLI pour une minute de présentation du vœu.

**Mme Delphine BURKLI**, maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je regrette sincèrement la position de M. JULLIARD sur le théâtre privé, qui est le rayonnement culturel de notre ville. L'animation des quartiers et la vitalité, c'est un formidable levier de développement pour Paris et pour le 9e arrondissement. Donc j'entends ces arguments et je regrette vraiment sa position.

Pour le vœu sur l'ouverture des bibliothèques municipales le dimanche, je serai très brève. Nous saisissons la balle au bond à la suite des annonces de Mme la Maire HIDALGO, pour d'ores et déjà proposer un, voire deux établissements bibliothèques dans le 9e arrondissement. Les Parisiens sont demandeurs de nouveaux horaires, plus adaptés à leurs modes de vie, qui ne leur permettent pas de fréquenter les bibliothèques en semaine avant 18 heures, alors qu'ils sont particulièrement demandeurs d'avoir accès à ce service public.

C'est le cas en particulier des habitants du 9e, qui ont des activités professionnelles denses, donc une ouverture le dimanche de la structure Valeyre ou de la structure Chaptal serait une vraie respiration pour l'arrondissement.

*(M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, remplace M. Ian BROSSAT au fauteuil de la présidence).*

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Pour répondre, je donne la parole à M. Bruno JULLIARD.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

En effet, dix bibliothèques de prêt seront ouvertes le dimanche à mi-mandat, à l'horizon 2020, comme vous l'avez cité, une par grand arrondissement.

Nous nous sommes engagés à ce qu'il y ait une négociation avec les organisations syndicales, et ce, début 2015. Il est par conséquent absolument inenvisageable de désigner en amont quelles seront les bibliothèques qui seront ouvertes le dimanche. Je maintiens donc l'objectif, mais nous ne pouvons bien évidemment pas préciser si la bibliothèque Valeyre fera partie de ces dix bibliothèques.

J'entends votre souhait et, bien entendu, nous le prendrons en compte. Mais cela dit, c'est un avis défavorable à ce vœu, puisqu'il y aura une négociation.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 96, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

### **Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'Hôtel Cromot du Bourg.**

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Le vœu n° 97 est relatif à l'Hôtel Cromot du Bourg.

Je donne la parole à Mme Delphine BURKLI, pour le groupe UMP, pour une minute.

**Mme Delphine BURKLI**, maire du 9e arrondissement. - C'est Jean-Baptiste de FROMENT qui défendra ce dossier.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - C'est Jean-Baptiste de FROMENT qui va intervenir pour une minute.

**M. Jean-Baptiste de FROMENT**. - Monsieur le Maire, il s'agit d'un vœu que nous présentons avec Delphine BURKLI et Gypsie BLOCH. L'hôtel Cromot du Bourg, situé dans le 9e arrondissement, a été construit au XVIIIe siècle et il est la propriété de la Ville de Paris depuis 1902. Il s'agit d'un lieu exceptionnel, tant sur le plan historique qu'architectural, malheureusement aujourd'hui dans un état de dégradation avancée.

Lors de la campagne électorale, nous avons fait de sa réhabilitation et de sa transformation en un lieu consacré à la culture l'un des axes forts de notre projet d'arrondissement. Il nous semblerait donc naturel aujourd'hui que la R.I.V.P., chargée de la rénovation du site pour le compte de la Ville de Paris, prenne en compte la volonté des électeurs qui s'est exprimée lors des dernières élections.

Les choses n'ont pas très bien commencé, puisque nous n'avons pas été associés à l'appel à projet lancé juste avant le premier tour de l'élection. Mais nous ne désespérons pas d'être entendus pour la suite des opérations et formons en ce sens trois exigences : d'abord que l'hôtel Cromot du Bourg puisse accueillir des ateliers d'artistes ; seconde exigence, que les bâtiments principaux de l'hôtel deviennent des lieux de création, à destination et au bénéfice des habitants du 9e arrondissement ; et troisième exigence, que l'hypothèse de l'implantation d'une extension du conservatoire du 9e arrondissement, qui est complètement saturé, puisse être sérieusement étudiée.

Je vous remercie.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Monsieur JULLIARD...

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Oui, Monsieur le Maire.

D'abord, je suis heureux de constater qu'après avoir marqué un désaccord profond avec le projet de l'hôtel Cromot du Bourg, projet qui comprend des logements sociaux, des commerces, deux E.R.P. à caractère culturel, Etablissements Recevant du Public, le tout autour d'une cour végétalisée et accessible, j'ai l'impression, si je lis bien votre vœu, que vous semblez en accord avec ce qui a été proposé par l'Exécutif parisien en décembre dernier, et que vous ne semblez plus être dans l'état d'esprit de vouloir le faire tout simplement annuler, comme j'avais cru - peut-être à tort - l'entendre.

Le projet intègre aujourd'hui des ateliers d'artistes, qui profiteront d'une lumière naturelle avec une verrière. Nous échangerons sur les modalités des ateliers d'artistes, ateliers des logements sociaux, ateliers d'artistes simples.

Comme vous le savez, deux appels à projets ont été lancés par la R.I.V.P. pour les deux établissements recevant du public, dont le caractère culturel constitue le principal critère dans l'objectif de conserver et de transmettre cette valeur patrimoniale qui fait la particularité du site. J'ai personnellement tenu, aux côtés de Danièle POURTAUD, mais aussi de Pauline VÉRON, à ce que ces sites soient bien entendu mis en valeur dans le cadre de ces deux appels à projets.

Les offres ont été remises tout récemment, le 2 juin dernier, et je crois que vous êtes bientôt conviés - enfin, la maire du 9e est bientôt conviée - à une réunion de présentation de ces offres par la R.I.V.P. Si cela n'est pas le cas, évidemment, il faut que cela le soit, mais je crois savoir que c'est le cas.

Concernant la troisième demande, l'hypothèse de la création d'une extension du conservatoire dans l'hôtel Cromot du Bourg, cela ne m'apparaît tout simplement pas possible, puisqu'il n'y a pas de partie de l'hôtel qui pourrait accueillir cette extension. La création de logements sur la parcelle est notre priorité et le projet de création de logements a été arrêté en décembre et nous n'y reviendrons pas.

L'ancienne imprimerie est un vaste espace sans les propriétés phoniques adéquates pour accueillir ce conservatoire.

Enfin, la création d'une annexe d'un conservatoire est, bien entendu, inenvisageable dans les salons classés, pour des raisons évidentes.

Si je résume, deux des demandes faites sont positives mais n'ont pas lieu d'être puisqu'elles sont déjà remplies, et une demande à laquelle on ne peut pas répondre favorablement, c'est celle du conservatoire. C'est la raison pour laquelle, si vous ne retirez pas votre vœu, je donnerai un avis défavorable à ce vœu.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Y a-t-il retrait ou maintien du vœu ?

Il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux librairies indépendantes.**

#### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Les vœux n<sup>os</sup> 98 et 98 bis ont trait aux librairies indépendantes.

Je donne tout d'abord la parole à Mme Danielle SIMONNET pour une minute.

**Mme Danielle SIMONNET.** - J'ai déjà largement présenté l'enjeu de faire évoluer les marchés de la Ville, afin de permettre aux librairies indépendantes de pouvoir y postuler, d'avoir une chance d'y répondre favorablement et non d'être, quelque part, doublées par les grossistes.

Je sais qu'il y a un gros travail qui a été fait précédemment. Mais les évolutions de marché ont, pour l'instant, surtout favorisé les grossistes. Je souhaite que l'on continue à étudier. J'avais pu, dans mon intervention sur le projet de délibération, exposer plus précisément les éléments à prendre en compte pour faire évoluer ces marchés d'appel d'offres. C'est quelque chose d'important si on veut vraiment, dans les quartiers, tisser un lien autour du livre entre la bibliothèque, la librairie, l'école, la crèche et l'ensemble des acteurs.

Je vous remercie.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

J'adhère tout à fait à l'objectif. On en a déjà discuté hier à plusieurs reprises. En effet, alors même que les libraires parisiens indépendants rencontrent des difficultés, notamment en raison d'une transformation assez radicale de l'économie culturelle et, notamment, l'économie du livre, évidemment en raison de la vente en ligne, il faut que nous soyons exemplaires et que, notamment, dans nos commandes publiques de livres ou de manuels scolaires, il faut que nos libraires indépendants puissent non seulement candidater mais avoir quelque chance de remporter ces marchés.

Force est de constater que nous avons de ce côté-là des progrès notables à faire. C'est d'ailleurs un engagement de la Maire de Paris pendant sa campagne, que ce soit un des moyens de soutien aux libraires indépendants.

On a déjà fait des progrès dès ce Conseil de Paris, puisqu'une délibération qui, je crois, a été votée hier, il me semble, si je ne me trompe pas, j'ai un doute. Dans cette délibération, nous avons déjà modifié un certain nombre de critères dans l'urgence. Il s'agissait des manuels scolaires pour la prochaine rentrée, notamment en mettant en place un nombre de lots supérieur pour permettre que de plus petites structures aient des chances de remporter les marchés.

Mais il faut aller plus loin, et j'adhère à votre objectif. Même si j'ai déposé un vœu bis de l'Exécutif, qui notamment rappelle que tout cela doit se faire dans le strict respect du Code des marchés publics, mais que la Ville continue à faire évoluer ces procédures d'appel d'offres pour les marchés d'acquisitions d'ouvrages afin de faciliter et d'améliorer l'accès des libraires indépendants à ces marchés. Là, je pense en effet qu'il faut que nous étudions toutes les possibilités : la question environnementale, la question du service après avoir obtenu le marché puisque là, il y a une plus-value conséquente des libraires parisiens, notamment dans leur capacité de pouvoir être disponibles auprès de nos bibliothèques ou même, pourquoi pas, de certains établissements scolaires, les clauses de non cumul, des lots géographiques, pourquoi pas, qui pourraient permettre de favoriser des libraires de proximité.

Et enfin, le vœu propose que la Ville de Paris discute des résultats de ce travail exploratoire avec les libraires parisiens dans le cadre d'une concertation large, à la fois pour discuter de la pertinence de nos propositions, mais aussi pour les encourager à favoriser des regroupements de libraires qui rendront d'autant plus facile leur capacité à remporter ces marchés.

En tout cas, dans la limite de la légalité de la réglementation, nous devons tout faire pour que des libraires parisiens remportent ces marchés, plutôt que, parfois, des grosses boîtes, dont les entrepôts sont loin de Paris et, donc, certes c'est moins cher, mais cela ne peut pas être l'unique objectif.

Il faut que l'on aille assez vite pour le prochain marché des libraires, mais je vous propose que, soit en 9e Commission, soit dans un autre endroit, peut-être même en Conseil de Paris, on puisse vous faire les propositions de ces modifications de marché. Je sais que Noël CORBIN, le nouveau Directeur des Affaires culturelles, est totalement mobilisé sur ce sujet.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Le vœu n° 98 de Mme SIMONNET est-il maintenu ?

**Mme Danielle SIMONNET**. - Non, je le retire.

Je le retire, d'autant plus qu'il est d'ores et déjà obsolète puisque j'avais demandé que ce soit un vœu rattaché au projet de délibération pour que le projet de délibération soit reporté.

Je crois qu'il y a eu une erreur et, donc, je n'en fais pas scandale. Le vœu n'a pas été déposé en rattachement. De toute façon, nous avons échangé. Il y avait cette urgence-là. Je vois qu'il y a une bonne volonté pour continuer à bien progresser et, surtout, à co-élaborer au plus près les évolutions possibles des marchés dans le respect des Codes des marchés publics.

Bien évidemment, donc je retire mon vœu et je fais le vœu que tout cela se concrétise au plus vite.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Le vœu n° 98 est donc retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 98 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2014, V. 90).

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux emplois précaires dans les catacombes.**

#### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Les vœux n° 99 et n° 99 bis ont trait aux emplois précaires dans les catacombes.

Je donne la parole à Mme Danielle SIMONNET pour une minute.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Je serai beaucoup moins ravie sur ce dossier, car je suis profondément scandalisée de découvrir la procédure mise en oeuvre pour pouvoir permettre d'étendre les horaires d'ouverture au public des catacombes, ce qui est en soi une bonne chose. Moi-même, j'ai plusieurs fois voulu visiter et c'était impossible tellement il y avait de monde qui attendait et que l'étroitesse des horaires ne permettaient pas d'accueillir tout le monde.

Pour autant, ce qui est scandaleux, c'est que pour assurer cette amplitude d'ouverture plus importante, la Ville a décidé de lancer une soi-disant expérimentation avec des contrats précaires. Mais quand on fait une expérimentation de 18 mois, ce n'est plus une expérimentation. Pendant 18 mois, c'est plus d'une année, on n'a pas le droit d'avoir recours à des emplois précaires sur des besoins qui deviennent, de fait, permanents pour la Ville.

L'argument, en plus, qui vise à dire que dans 18 mois, il va y avoir des travaux, donc on pourra de toute façon arrêter, puis on réétudiera après ce qu'il en sera, je sais très bien ce que ça veut dire. On est infichu d'expérimenter la gratuité des DVD et des CD dans les bibliothèques, mais alors pour casser le Code du travail, là, on peut expérimenter pendant 18 mois.

Ce n'est pas tolérable parce que dans une première étape, on banalise des contrats précaires sur des emplois permanents, et l'étape d'après, c'est la remise en cause du statut des fonctionnaires.

Donc il y a des logiques contre lesquelles je m'opposerai toujours.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Pour vous répondre la parole est à M. JULLIARD.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chère Danielle SIMONNET, je ferai très bref. Nous ne savons pas si l'allongement des horaires d'ouverture des catacombes nous permettra de rencontrer un public supplémentaire.

Je m'explique.

Nous savons que l'essentiel de la fréquentation des catacombes, ce sont d'accord des touristes. C'est un sujet qui est différent de l'extension des horaires d'autres musées. Je prends par exemple le Musée d'art moderne où là, en effet, nous avons beaucoup de Parisiens, de Franciliens qui souhaitent venir au Musée d'art moderne et qui, souvent, il faut bien le reconnaître, trouvent portes closes. C'est un sujet que nous aurons dans les prochains mois, je préfère vous en prévenir.

C'est un peu différent là, puisqu'il ne s'agit que de touristes.

Il est possible qu'il n'y ait en réalité sur la journée pas d'augmentation du nombre de fréquentations, mais uniquement un étalement de la fréquentation des touristes, en réalité, sur les nouveaux horaires.

S'il y a la même fréquentation dans la journée, alors l'argument d'augmenter les horaires est assez faible. Cela ne convient pas aux agents, cela ne nous convient pas parce que cela coûte plus cher et, au final, il n'y a pas une augmentation de la fréquentation des catacombes. Peut-être qu'après tout, ces horaires restreints d'ouverture des catacombes sont les bons.

Si c'est le cas, évidemment, il est inenvisageable qu'à moyen terme, et encore moins à long terme, nous poursuivions l'ouverture des catacombes de manière définitive avec ces nouveaux horaires, avec des contrats qui seraient des vacataires.

J'ai un tout petit désaccord sur le fond avec vous sur l'utilisation d'un volant de vacataires, dont je rappelle quand même que nous recevons énormément de candidatures, notamment d'étudiants, qui dans le cadre de leur cursus, recherchent ce type de contrat, particulièrement dans le domaine culturel au vu de conditions plutôt favorables de travail sur un certain nombre d'horaires décalés comme cela, on ne peut pas balayer cela d'un revers de main.

Comme vous, je suis hostile au travail des étudiants pour financer leurs études et, en même temps, il faut bien constater que pour un certain nombre d'étudiants, surtout quand c'est compatible avec la réussite scolaire, c'est quand même un peu appréciable. Donc on ne peut pas rejeter totalement l'utilisation de vacataires.

Ce qui est certain, c'est que, si l'expérimentation ne s'avérait pas concluante, je suis totalement d'accord : il n'y aura pas de poursuite de cette expérimentation avec des contrats de vacataires. Nous sommes évidemment d'accord sur ce point.

C'est donc un avis défavorable. J'ai cru comprendre que Danielle SIMONNET n'était pas tout à fait encline à retirer son vœu, au vu de ces explications.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 99, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 99 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2014, V. 91).

## **2014 DGRI 1027 - Solde de subvention (60.000 euros) et avenant à convention avec l'association La Maison de l'Europe de Paris (4e).**

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Nous passons à présent au projet de délibération DGRI 1027, qui est relatif au solde de subvention pour un montant de 60.000 euros, ainsi qu'un avenant à la convention avec l'association Maison de l'Europe de Paris.

La parole est toujours à Mme Véronique LEVIEUX, et toujours pour le groupe Socialiste et Apparentés.

**Mme Véronique LEVIEUX**. - Monsieur le Président, avec M. KLUGMAN, la fois prochaine, nous ferons encore mieux. Je crois qu'au fur et à mesure, dans le passage de relais, cela ira bien.

Mes chers collègues, il s'agit d'un projet de délibération récurrent pour une association que nous connaissons bien mais, en ce début de mandature, il nous a paru important d'en souligner les enjeux.

La Maison de l'Europe de Paris a pour mission de faire la promotion de la citoyenneté européenne, d'être un lieu d'information pour les particuliers, avertis ou non, les associations, étudiants, enseignants. C'est un relais auprès des institutions européennes, un lieu de référence pour les représentants des institutions européennes qui se rendent à Paris, un lieu de débats, de conférences et d'accueil des Européens. Elle a également créé un Club Erasmus à destination des étudiants européens bénéficiant de ce programme à Paris.

Depuis 2003 et l'arrivée de Catherine LALUMIÈRE, d'importants changements ont eu lieu dans cette association, qui est devenue une structure ouverte, dynamique, jouant pleinement le rôle qui lui incombe.

Je tiens, pour ma part, à saluer l'engagement de la petite équipe qui travaille autour de Catherine LALUMIÈRE.

Normalement, l'ensemble des conseillers doivent recevoir la lettre d'information et je ne peux que les inviter à se rendre aux nombreux débats qui y sont proposés et qui sont très souvent liés aux thèmes d'actualité.

Depuis 2006, avec la Mairie de Paris, la Maison de l'Europe organise une manifestation hors les murs, à l'occasion de la journée du 9 mai. Cette année encore, le village s'est tenu sur le parvis de l'Hôtel de Ville, inauguré avec la Maire de Paris et quelques collègues du Conseil, dont M. l'adjoint et son délégué, en présence de nombreuses personnalités.

Paris est une ville européenne, tant par ses relations et partenariats qu'elle a avec de nombreuses autres villes européennes, de manière bilatérales ou dans le cadre de réseaux. C'est une ville européenne également par le grand nombre d'Européens qui y séjournent : résidents, touristes, professionnels. Pour nous, le soutien à la Maison de l'Europe fait tout son sens.

Monsieur l'adjoint, en ce début de mandature, pourriez-vous nous dire les nouvelles perspectives de partenariat que vous envisagez avec la Maison de l'Europe ? Et peut-être d'éventuelles nouvelles pistes pour rendre encore plus dynamiques et visibles les activités de cette structure qui est située dans le 4<sup>e</sup> arrondissement ?

Je vous remercie.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Pour répondre, je donne la parole à M. Patrick KLUGMAN.

**M. Patrick KLUGMAN**, adjoint. - Merci, Monsieur le Président.

En vous répondant, Madame LEVIEUX, je pense aussi à Christophe GIRARD, car il arrive que l'histoire bégaie mais Christophe GIRARD ne bégaie pas. Tout à l'heure à deux reprises, il a parlé des 33 subventions pour le Sida.

La lutte contre le Sida en Afrique pour 2,150 millions d'euros et, puisque je n'aurai pas d'autres occasions, j'en profite maintenant pour en parler et pour saluer le bégaiement heureux de notre ami Christophe GIRARD.

Mais, puisque c'est de la Maison de l'Europe dont nous parlons maintenant et sur laquelle vous avez bien voulu m'interpeller et, pour cela, je vous remercie, Véronique LEVIEUX, effectivement, la Maison de l'Europe, qui fête cette année ses 60 ans, est bien connue de tous. C'est un petit coin d'Europe, une ouverture qui est en plein centre de Paris, à quelques mètres d'ici, qui bénéficie d'un appui constant de notre Ville sous l'égide de Catherine LALUMIÈRE que vous avez très, très intelligemment saluée.

Dans les dernières activités de la Maison de l'Europe, et sur lesquelles je voudrais attirer notre attention, il y a naturellement la création du Club Erasmus qui regroupe les étudiants européens qui vivent à Paris.

Dans la continuité de ces initiatives, nous menons, effectivement, Madame LEVIEUX, une réflexion active sur le redéploiement de cette institution, qui est en permanente réflexion sur sa mission et ses modes d'intervention. Elle a notamment effectué très récemment des WikiStages qui ont été particulièrement performants.

Et puis, évidemment, la Maison de l'Europe est associée - elle l'a été au début du mois de mai - à la commémoration de ce que l'on appelle "Faites l'Europe" et du village européen sur le parvis de l'Hôtel de Ville, qui est une activité annuelle qui nous réjouit, même si, effectivement, la faible participation et les résultats des élections européennes nous amènent à une réflexion plus large sur la vocation d'une Maison de l'Europe que nous devons donc poursuivre. Je parle de la réflexion.

En tout état de cause, nous votons, par ce projet de délibération, le reliquat de la subvention annuelle. Nous sommes donc dans le cadre de la convention pluriannuelle 2012-2014. Le reliquat que nous votons, ce sont les 25 % restants, c'est-à-dire 60.000 euros sur une subvention, je le précise pour tous les conseillers, de 350.000 euros : 240.000 de subvention de fonctionnement et 110.000 de subvention compensatrice de loyer.

Donc, la Maison de l'Europe est évidemment notre partenaire privilégié pour réfléchir sur la citoyenneté européenne, sur le lien que nous avons avec les autres Maisons de l'Europe à travers tout le continent. C'est une réflexion qui est toujours pendante et sur laquelle je souhaiterais, d'ailleurs, que le Conseil soit le plus associé. Au conseil d'administration, nous avons de nombreux conseillers de Paris, de tous les bords, qui siègent et il faut que cette réflexion soit partagée entre cette institution et notre Conseil.

Voilà ce que nous pouvions dire au moment d'aborder le vote de cette subvention que je vous demande d'adopter.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 1027.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2014, DGRI 1027).

## **Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à l'accueil d'Edward SNOWDEN en France.**

### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés : les vœux n° 100 et n° 100 ter ont trait à l'accueil d'Edward SNOWDEN en France.

Je donne tout d'abord la parole à Mme Marie ATALLAH pour le groupe Ecologiste de Paris, pour une minute.

**Mme Marie ATALLAH**. - Monsieur le Maire, effectivement, il s'agit de soutenir l'accueil d'Edward SNOWDEN en France.

Je rappelle qu'Edward SNOWDEN est un ancien consultant de l'Agence Nationale de Sécurité américaine, qui a révélé à l'opinion mondiale le mode et les techniques de collecte d'informations du programme d'espionnage américain pour surveiller la vie privée de citoyens du monde entier, dont des Français et des Parisiens.

L'analyse des documents a dévoilé que ces informations collectées dépassaient largement le cadre de la lutte contre le terrorisme, violant gravement le respect du droit à la vie privée des citoyens.

Aujourd'hui, Edward SNOWDEN est poursuivi par la justice américaine pour son action et il est condamné à 10 ans de prison. Heureusement, il a pu quitter son pays et il s'est réfugié en Russie. La Russie lui a accordé un séjour temporaire dans le cadre du droit d'asile, un séjour temporaire d'une année.

Son séjour se termine à la fin de ce mois.

En France, l'affaire revient sur la place publique et plusieurs personnalités, plus d'une cinquantaine de personnalités françaises, dont des socialistes, des intellectuels et des défenseurs des droits de l'Homme, ont signé un appel adressé au Président de la République lui demandant d'accorder l'accueil à Edward SNOWDEN en France, la France toujours considérée comme pays des droits de l'Homme, très attachée à la valeur de la liberté de la vie privée.

Il faut savoir que, grâce à l'action d'Edward SNOWDEN, un débat mondial, aujourd'hui, a émergé dans l'opinion sur la protection de la vie privée à l'ère du numérique par les Etats dans leurs programmes d'espionnage ou dans leurs programmes de surveillance de sécurité nationale.

Donc, considérant l'inscription du droit d'asile sur le territoire de la République dans la Constitution française pour la protection des personnes persécutées en raison de leur action en faveur de la liberté et des droits de l'Homme ;

Considérant surtout l'action volontariste de notre Conseil de Paris depuis 2001 pour protéger les personnalités persécutées dans le monde en leur octroyant, à ces personnalités, le titre de "Citoyen d'honneur de la Ville de Paris", nous proposons que le Conseil de Paris émette le vœu que la Ville de Paris se prononce en faveur de l'accueil d'Edward SNOWDEN en France, que la Maire de Paris intervienne auprès du Président de la République pour soutenir cette position, mais surtout qu'Edward SNOWDEN soit élevé par le Conseil de Paris au rang de citoyen d'honneur de la Ville de Paris.

Je vous remercie.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à M. Patrick KLUGMAN.

**M. Patrick KLUGMAN**, adjoint. - Madame ATALLAH, tout d'abord, je voudrais vous remercier d'avoir attiré l'attention du Conseil de Paris sur le sort d'Edward SNOWDEN.

Il y a effectivement au sujet d'Edward SNOWDEN, qui est ce que l'on appelle un "lanceur d'alerte", une mobilisation internationale qui est parfaitement justifiée.

Cela me permet de rappeler également notre politique en matière de données. Les données pour la Ville de Paris, les données publiques doivent être publiques et accessibles à tout le monde et les données privées doivent être privées et leur caractère privé doit être protégé à tout crin.

C'est une action, je sors du cadre de la situation d'Edward SNOWDEN, sur laquelle nous sommes pleinement engagés, notamment avec Jean-Louis MISSIKA.

La situation d'Edward SNOWDEN, effectivement, connaît une mobilisation internationale et, évidemment, de nombreux Parisiens, des intellectuels et d'autres catégories d'êtres humains - notamment des socialistes ! - se sont penchés sur cette question, cela ne nous a pas échappé !

Effectivement, c'est une question extrêmement sérieuse alors que son titre de séjour temporaire en Russie vient à expiration.

Concrètement, nous ne pouvons que dire notre solidarité avec Edward SNOWDEN. En faisant cela, nous rappelons également notre engagement, celui de la Ville de Paris aux côtés de toutes les personnes qui sont persécutées en raison de leurs opinions.

Vous savez que nous adhérons à un réseau qui s'appelle I.C.O.R.N., International Cities of Refuge Network, de la même façon que nous avons à Paris une maison des journalistes qui est dédiée à l'accueil des journalistes persécutés dans leur pays.

Mais je veux que le vœu que nous adopterons contienne des engagements que la Ville peut prendre et respecter, c'est pourquoi je vous demanderai de retirer votre vœu auquel je ne peux pas souscrire parce que, effectivement, la demande d'asile n'est pas une compétence municipale, je le regrette, mais c'est ainsi.

De la même manière, et c'est un peu plus en discussion, la volonté de lui octroyer le titre de citoyen d'honneur, je pense, est prématurée s'agissant du cas d'Edward SNOWDEN.

En revanche, je voudrais vous faire cette proposition, en tout cas c'est le vœu que je soumetts à votre vote, je voudrais que le Conseil de Paris exprime sa préoccupation sur la situation juridique et le respect des droits fondamentaux d'Edward SNOWDEN au moment où, effectivement, sa liberté de circulation est en question.

Par ailleurs, que la Ville de Paris s'engage, si l'asile lui était accordé par la France, à l'héberger. Je pense que c'est un engagement que nous pouvons prendre et que nous serons heureux d'honorer.

Voici, je pense, une manière intelligente d'associer votre préoccupation, Madame ATALLAH, et de prendre des engagements que nous pourrions tenir vis-à-vis de la situation d'Edward SNOWDEN.

Je vous remercie.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Madame ATALLAH, est-ce que vous maintenez votre vœu ou est-ce que vous le retirez au profit de l'Exécutif ?

**Mme Marie ATALLAH.** - Nous allons maintenir notre vœu et voter aussi le vœu de l'Exécutif.

Je le maintiens, nous le maintenons pour la simple raison qu'Edward SNOWDEN n'est pas un citoyen comme les autres. C'est un acte symbolique, un acte politique et un acte d'attachement à nos valeurs et le titre de citoyen d'honneur de la Ville de Paris a été accordé - je ne peux pas faire la liste des 14 personnalités - à des personnalités qui sont de profils très variés.

Pour cela, nous sommes très attachés à maintenir notre vœu.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - J'ai une demande d'explication de M. Yves POZZO di BORGO pour le groupe UDI - MODEM.

**M. Yves POZZO di BORGO.** - C'est vrai qu'un débat comme cela au Conseil de Paris risque de faire monter l'amende de la B.N.P. de 10 milliards à 20 milliards.

Je dis cela, mais ce n'est pas une plaisanterie.

Simplement, je voulais rappeler que, en ce qui concerne cette affaire, le groupe centriste au Sénat, sous l'initiative de la sénatrice MORIN-DESAILLY, a demandé à déposer une résolution au Sénat pour justement pouvoir accueillir SNOWDEN et, en ce qui concerne le vœu, comme ce que disait l'Exécutif, le groupe UDI - MODEM serait plutôt dans une logique de soutenir la position de l'Exécutif.

Citoyen d'honneur dans un premier temps, c'est un peu difficile et un peu "hard", si vous me passez le mot, par contre je crois que ce qu'a dit l'adjoint au maire chargé de répondre au vœu est quelque chose sur lequel nous pouvons, nous, adhérer.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 100 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 100 ter de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2014, V. 92).

### **Vœu déposé par le groupe UDI - MODEM relatif à la condamnation de Meriam IBRAHIM au Soudan.**

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Le vœu n° 101 est relatif à la condamnation de Meriam IBRAHIM au Soudan.

Je donne la parole à Mme Fadila MÉHAL, pour une minute.

**Mme Fadila MÉHAL**. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Lors du dernier Conseil de Paris, j'avais proposé un vœu avec les élus centristes, un vœu de solidarité avec les 233 lycéennes enlevées par la secte Boko Haram, victimes du terrorisme islamique.

Ce vœu, vous l'avez tous ici voté à l'unanimité, conscients que le droit à l'éducation et au savoir était la première marche pour l'émancipation et la liberté de la personne humaine et des femmes en particulier.

C'est au nom de cette même liberté - et de la liberté de conscience en particulier - que je vous propose aujourd'hui, avec Yves POZZO di BORGO et tous les élus centristes du Conseil de Paris, de marquer votre solidarité avec tous les chrétiens d'Orient en terre d'Islam, parfois humiliés, pourchassés, martyrisés en défendant leur sort aujourd'hui incarné par une chrétienne soudanaise, Meriam IBRAHIM, condamnée à 100 coups de fouet et à la peine capitale du fait de sa croyance religieuse.

Prendre sa défense aujourd'hui est un devoir moral ; c'est même une exigence républicaine parce qu'en France, nous avons érigé la liberté de conscience et de religion au rang de valeur non négociable, parce que la liberté et la laïcité sont les biens les plus précieux et sont pour nous le rempart absolu pour que vivent ensemble en France, Chrétiens, Juifs, Musulmans et libres penseurs dans l'harmonie et la concorde, même si cela devient un combat de tous les jours en France, comme l'attestent de nombreux actes antisémites et islamophobes que nous devons sans cesse combattre et dénoncer.

Parce qu'en France nous croyons que les minorités ont des droits, et même des droits de cité, nous avons l'ardente nécessité de protester contre la condamnation inacceptable de Meriam IBRAHIM et de faire en sorte que la Ville de Paris apporte son soutien aux nombreuses initiatives et manifestations françaises et européennes dénonçant cette condamnation.

Je vous remercie.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - La parole est à M. KLUGMAN.

**M. Patrick KLUGMAN**, adjoint. - Madame la Présidente de la 9e Commission, chère Fadila, au nom de l'Exécutif, je ne veux pas seulement donner un avis favorable à votre vœu, je veux vraiment vous remercier d'avoir

porté le sujet de Meriam IBRAHIM devant notre Conseil. Il faut effectivement que chacun ici soit conscient du sort de cette jeune Soudanaise condamnée à mort le 15 mai dernier pour apostasie, tout simplement parce qu'elle a été élevée dans la foi chrétienne, qui est la religion de sa mère, et qu'elle a refusé d'abjurer quand on le lui a demandé.

Rappeler le sort de Meriam, c'est rappeler notre engagement contre la peine de mort. Rappeler le sort de Meriam, c'est rappeler notre engagement sur la liberté de croire et de ne pas croire. C'est rappeler notre engagement que partout dans le monde, nul ne doit être inquiété en raison de ses opinions. Rappeler le sort de Meriam, c'est tout simplement rappeler qu'un certain nombre de questions ne connaissent pas de frontières, ni municipale ni territoriale, ni nationale.

Bien sûr que je ne peux que souscrire à votre vœu. Je vous rappellerai d'ailleurs qu'Anne HIDALGO, avec un grand nombre de personnalités, a signé un appel le 28 mai dans le journal Libération. Je pense qu'on peut continuer à signer cet appel qui reste en ligne. Bien sûr, un avis très favorable sur un sujet grave et triste. Réfléchissons à d'autres mobilisations sur ce sujet, tant qu'elle n'est pas saine et sauve.

Je vous remercie.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n°101 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2014, V. 93).

### **2014 DAC 1113 - Subventions (56.130 euros) à 20 associations adhérant à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie.**

#### **Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la modification de la subvention.**

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAC 1113 et le vœu n° 102. Ce projet de délibération est relatif à des subventions pour un montant de 56.130 euros à 20 associations adhérant à la Fédération nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie.

Je donne la parole à M. Jean-François LEGARET, pour le groupe UMP.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Chers collègues, je voulais faire appel à votre indulgence et vous prier de rectifier une coquille. Effectivement, le montant global de la délibération est de 56.130, et non pas de 136.130, comme c'est indiqué par erreur dans le premier paragraphe.

Je voulais vous demander de bien vouloir voter ce vœu qui consiste à abonder de 200 euros la subvention au comité de la FNACA des 1er et 2e arrondissements.

Je vous en remercie.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Pour répondre, je donne la parole à Catherine VIEU-CHARIER.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe. - Je tiens d'abord à rappeler l'étroite collaboration que j'entretiens et que la Mairie de Paris entretient avec tous les comités locaux et toutes les sections de la FNACA, avec qui elle travaille sur la mémoire, sur la guerre d'Algérie. C'est extrêmement important que d'avoir des relations aussi étroites avec cette fédération, nous le savons tous.

Monsieur LEGARET, je comprends bien que vous demandiez 200 euros pour les 1er et 2e arrondissements, mais cela ne se passe pas tout à fait de cette façon parce que, comme vous avez pu le voir, nous avons mis en place un tableau qui permet de voir combien perçoivent les comités locaux, et c'est pour cela que vous avez pu faire des comparaisons. Nous étudions les subventions en fonction du total des adhérents et de l'activité de ces comités locaux.

Ce qui nous honore, je pense, ici à la Ville de Paris, c'est que nous n'avons baissé aucune des subventions des comités locaux et des sections de la FNACA, malgré les difficultés financières que nous connaissons, et malgré les

recommandations que votre camp avaient fait pendant la campagne électorale sur le fait qu'il fallait diminuer de moitié les subventions aux associations. Donc, nous conservons intactes les sommes que nous versons aux comités locaux.

En plus, je vous rappelle que la FNACA est la fédération qui obtient le plus d'aides de la Ville de Paris au sein de ma délégation, et qu'en l'occurrence, en maintenant cette somme, je pense que nous faisons déjà un effort budgétaire. Je vous demande, Monsieur LEGARET, s'il vous plaît, de bien vouloir retirer votre vœu, sinon je ne pourrai donner qu'un avis défavorable.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Monsieur LEGARET, quelle est votre position ?

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Je regrette la réponse défavorable, mais je maintiens le vœu.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 102 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 1113.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DAC 1113).

## **2014 DU 1027 - Dénomination "Jacques Lacan" d'une rue - ZAC Paris Rive Gauche (13e).**

### **Vœu déposé par le Groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à l'instauration d'un délai de carence pour l'attribution des noms de rues, jardins.**

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DU 1027 et le vœu n° 103. Ce projet de délibération est relatif à la dénomination Jacques Lacan d'une rue dans la Z.A.C. "Paris rive gauche" dans le 13e arrondissement.

Je donne la parole à M. Jean-Bernard BROS, pour le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

**M. Jean-Bernard BROS**. - Ce vœu vise à proposer un nouveau cadre concernant les attributions de noms de rues, édifices, marchés ou jardins publics parisiens. Nous avons beaucoup d'exemples dans le passé au cours desquels nous avons assisté à une sorte de course à la dénomination, procédé assez discutable consistant à demander la dénomination d'un lieu ou d'un nom d'une personne tout juste disparue.

J'ai en mémoire le regretté Aimé Césaire pour lequel trois maires d'arrondissement déposaient, lors du même Conseil de Paris, une demande d'attribution de nom d'un édifice public dans leur arrondissement. Je suggère également, et c'est une recommandation du Ministère de l'Intérieur, de ne pas attribuer de noms de lieux à des personnes vivantes. Enfin, je demande à ce que l'ensemble des projets de dénomination soient préalablement discutés au Conseil de Paris.

Voici le sens de ce vœu.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Merci pour votre concision.

Je donne la parole à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe. - Monsieur le Maire, chers collègues, je vais répondre point par point à ce vœu pour plus de clarté, et je note que je ne comprends pas bien le rattachement de ce vœu à la dénomination Jacques Lacan, paix à son âme.

Sur la proposition de ne pas attribuer le nom d'une voie ou d'un édifice public à une personne vivante, j'avoue que je n'ai pas d'opinion arrêté sur cette proposition. Toutes les situations peuvent se présenter, et il n'existe pas de dogme en la matière, puisqu'en France, nous avons des édifices sportifs, des bibliothèques, des écoles qui portent le nom de personnes vivantes. Je ne vais pas en faire l'inventaire, mais cela existe.

Deuxièmement, sur votre proposition de formaliser un délai de deux ans entre le décès d'une personnalité et la soumission d'un vœu demandant l'attribution de son nom, je ne me vois pas interdire à l'un des groupes politiques du Conseil de Paris le dépôt d'un vœu suite à l'annonce du décès d'une personnalité.

Vous savez très bien que, lorsque quelqu'un disparaît, qu'on a connu, qu'on a aimé ou qui représente symboliquement quelque chose de très important, au vu de l'émotion qu'une disparition suscite, le dépôt d'un vœu peut justement procéder de l'hommage que notre Assemblée, notre Conseil de Paris entend lui donner et je remarque d'ailleurs que tous les groupes politiques, y compris le vôtre, ont déposé des vœux.

Par ailleurs, vous savez qu'adopter un vœu ne débouche pas automatiquement sur une dénomination, puisque la proposition est étudiée par les services et, ensuite, passe en Commission de dénomination et nécessite l'instruction d'un projet de délibération qui, lui-même, sera débattu ici même.

Pour ces raisons, je ne suis pas d'accord avec votre deuxième alinéa.

Le troisième point, sur votre proposition que l'ensemble des appellations de voies, rues, places, jardins ou établissements publics fassent l'objet d'une discussion en Conseil de Paris, c'est ce que nous faisons, comme M. Jourdain faisait de la prose, nous discutons dans cette enceinte des noms et des appellations de voies, puisque cela passe par le biais des vœux et des projets de délibération.

Par ailleurs, la proposition d'une dénomination est étudiée et discutée plusieurs fois, lors des vœux comme je viens de le dire, lors de la Commission de dénomination qui se réunit une fois par an et où tous les maires d'arrondissement sont conviés, jouent un rôle prépondérant et ont été consultés longuement en amont et, enfin, lors du passage du projet de délibération en Conseil de Paris.

Je suis désolée, mon cher collègue, mais votre proposition et votre vœu me semblent donc sans objet et, dans ce contexte, je vous demande de retirer votre vœu, car je ne pourrais donner qu'un avis défavorable.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Monsieur BROS, maintenez-vous votre vœu ?

**M. Jean-Bernard BROS**. - Oui, puisque l'histoire récente prouve le contraire de ce que vous venez d'annoncer, donc on le maintient.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Je mets donc aux voix le vœu n° 103.

Une explication de vote de M. LEGARET ?

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Est-ce que vous m'autorisez, Monsieur le Maire, à faire une explication de vote conjointe sur le vœu n° 103 et sur le vœu n° 107, les deux sujets étant liés ?

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Je ne vois pas d'objection à ce que l'on gagne du temps.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Il y a effectivement, comme le vœu déposé par M. BROS le rappelle, des règles : c'est cette délibération de 1932 modifiée par la délibération de 1938.

Je tiens à dire que, aussi loin que remonte ma mémoire, il a toujours été fait état de cette règle de respect de ce délai de cinq ans après le décès d'une personnalité.

Attendez, je n'ai pas encore tout dit. Je signale que, pour ce qui me concerne, sur les propositions que j'ai pu faire et que j'ai d'ailleurs eu la joie de faire aboutir dans le 1er arrondissement, qu'il s'agisse de Michel Caldaguès ou d'Henri Salvador, j'ai déposé des vœux, qui ont été adoptés à l'unanimité, alors que le délai de cinq ans venait de s'écouler.

Je fais observer aussi que, pour Jean-Paul II ou pour Nelson Mandela, dans la délibération attribuant la dénomination, il a été précisé que c'était par dérogation à la règle habituelle des cinq ans et on peut très bien

admettre que, pour de grandes personnalités, je dirai planétaires, comme c'est le cas pour Jean-Paul II ou Nelson Mandela, là, le Conseil de Paris puisse se réserver la liberté de déroger à ses propres règles.

Ce n'est pas quelque chose d'interdit, mais il me semble quand même souhaitable que l'on maintienne une règle, et cette règle de cinq ans, moi, personnellement, ne me paraît pas excessive.

Là-dessus vient se greffer le récent voyage de sa gracieuse majesté la Reine Elizabeth II d'Angleterre.

Je tiens à dire que, bien que parfaitement républicain, j'ai beaucoup de respect pour la Reine d'Angleterre, mais je suis quand même très surpris des modalités qui ont été constatées.

Je ne veux pas lire dans vos intentions cachées, cher Jean-Bernard BROS, mais, si ce vœu est déposé maintenant, c'est probablement parce qu'un événement récent l'a suscité.

Je tiens d'abord à dire que, pour la première fois, lors d'une visite d'une personnalité aussi importante, les élus parisiens n'ont pas été conviés ni même les maires d'arrondissement. Je l'ai appris par la presse, mais les maires d'arrondissement n'ont pas été conviés.

Le maire du 4e ? Bon, très bien, mais, enfin, le 1er arrondissement n'est pas très éloigné et je tiens à dire que je n'ai pas été convié.

On apprend donc que la dénomination de la Reine Elizabeth II a été donnée au Marché aux fleurs, qui est un lieu très sympathique et très symbolique.

Je trouve quand même cela très curieux, d'abord parce que, effectivement, par chance pour elle, sa majesté la Reine Elizabeth II est toujours en vie, mais parce que nous n'avons jamais délibéré et que je ne crois même pas qu'il y ait eu un arrêté de la Maire de Paris publié au B.M.O.

Je trouve cela extrêmement regrettable et très léger sur le plan des procédures parce que qu'est-ce qui interdira demain n'importe quel Parisien un peu allumé de procéder à une dénomination plus ou moins fantaisiste si la Mairie de Paris donne elle-même, si je puis dire, l'exemple ? Je ne vois pas ce qui interdira de le faire.

Mon souhait, bien entendu je voterai le vœu de Jean-Bernard BROS et moi, personnellement, je considère que le délai de cinq ans n'est pas déraisonnable, mais je le voterai quand même, parce que c'est mieux d'avoir un vœu que de ne pas en avoir du tout.

Je voterai contre le vœu de Mme SIMONNET sur Elizabeth II, mais je souhaite et je dépose, si vous me le permettez, Monsieur le Maire, un vœu oral, comme il arrive à l'Exécutif de le faire, c'est qu'il y ait au moins un projet de délibération qui, a posteriori, régularise la dénomination du Marché aux fleurs Elizabeth II et qu'il y ait également un arrêté en régularisation qui soit publié au B.M.O.

Pour l'instant, je constate qu'il y a un vide juridique total et je considère que c'est une profonde anomalie.

Je vous remercie.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - La parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER qui va répondre à la fois sur le vœu, c'était déjà fait, donc l'avis est défavorable, mais peut-être quelques éléments en complément en réponse à M. LEGARET.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe. - Je vais recommencer, puisque, comme je suis...

Attendez, Monsieur LEGARET, si vous avez bien lu le vœu de M. BROS, il y a des choses que vous vous interdisez, c'est-à-dire que vous ne déposerez aucun vœu à la mort d'une grande personnalité...

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - J'ai répondu qu'il pouvait y avoir dérogation.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe. - Un vœu, ce n'est pas une délibération, c'est un vœu.

L'Assemblée exprime...

Laissez-moi terminer.

L'Assemblée exprime le vœu qu'un jour, délai de carence de cinq ans par exemple, une rue, un marché, une place puisse s'appeler, je ne sais pas, une personnalité, une très grande personnalité X ou Y.

Je le lis : "de formuler un délai de deux ans entre le décès et la soumission d'un vœu". Cela veut dire que, maintenant, si on vote ce vœu, on s'interdit de déposer des vœux à la mort de quelqu'un.

Ce n'est pas une règle, un vœu, c'est la liberté d'expression d'un groupe politique. Vous déposez un vœu.

Ensuite, pour répondre à l'affaire de la Reine Elizabeth, parce que je n'avais pas compris, chez M. BROS, qu'il y avait malice à ce point. Quand on écrit un vœu, on va jusqu'au bout. Mme SIMONNET est claire, elle parle d'Elizabeth II, au moins on sait où on est.

Monsieur BROS, vous avez décrypté, formidable, et voilà que la Reine d'Angleterre est rhabillée pour l'hiver.

Je voudrais rappeler une chose, le deuxième considérant du vœu de Mme SIMONNET, la dénomination Marché aux fleurs Reine Elizabeth II ne fait pas l'objet d'une délibération au Conseil de Paris parce que, précisément, il n'est pas prévu que le Conseil de Paris délibère sur la dénomination d'un marché, d'autant que le Marché aux fleurs conserve son nom de Marché aux fleurs et qu'il est mis en-dessous "Elizabeth II", comme elle l'a d'ailleurs très bien reçu puisqu'elle était là pour l'inaugurer.

Je vous rappelle qu'on peut penser ce que l'on veut de la Reine d'Angleterre, c'est le dernier chef d'Etat qui a fait la guerre de 39-45 à être vivante aujourd'hui et, cela, c'était très, très bien.

Voilà.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Je mets à présent aux voix, à main levée, le vœu n° 103 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 1027.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DU 1027).

## **2014 DU 1028 Dénomination "Jean-Michel Basquiat" d'une place-ZAC Paris Rive Gauche (13e).**

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DU 1028 relatif à la dénomination "Jean-Michel Basquiat" d'une place dans la Z.A.C. "Paris rive gauche", dans le 13e arrondissement.

Je donne la parole à Mme Raphaëlle PRIMET pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

**Mme Raphaëlle PRIMET.** - Monsieur le Maire, Jean-Michel Basquiat n'est pas seulement le premier peintre noir américain à avoir connu un succès international. C'est un peintre de génie, un véritable artiste qui a plus que sa place à Paris. A ses débuts, il peint la rue, graffitant, tagant la signature SAMO avec son ami Al Diaz sur les murs de SoHo à Manhattan. Il peint sur tous les supports, des boîtes, des frigos, tout ce qui lui tombe sous la main. Mais il le dit lui-même : "Je n'ai jamais fait de tag, j'ai fait de la peinture dès le début". Il rencontre le succès très jeune et délaisse les murs pour la toile, et sa peinture vibre de l'énergie nocturne et urbaine de la solitude de la ville. Sa peinture parle de la mort : silhouettes décharnées et fragiles, masques funéraires rappelant l'art primitif, couleurs noir et rouge omniprésentes. Elle parle du corps humain qui le fascine depuis son enfance.

Sa peinture est musicale, rythmée comme le jazz, le reggae, le rap, le rock qu'il écoute et qu'il pratique parfois en musicien dans les groupes qu'il a formés. Il remixe violemment la peinture occidentale, comme un DJ, pour mieux la renouveler. Sa peinture parle. Ses toiles couvertes de phrases, de mots peints, biffés, raturés, met en peinture la

technique du "cut up", collage littéraire de William Burroughs, son écrivain préféré de la Beat Generation. Sa peinture raconte l'histoire du peuple noir, sa culture, ses musiciens, ses boxeurs, ses sportifs, ses hommes politiques.

Dans son panthéon, les grands hommes sont Charlie Parker, Jessie Owens, Malcolm X, Marcus Garvey.

Sa peinture dénonce l'esclavage, le racisme. On y voit sa fierté de ses origines lointaines d'Afrique, de la révolte des esclaves et de la lutte des afro-américains. Prolixe, il laisse malgré sa courte vie des milliers d'œuvres. Il fait partie du mouvement néo-expressionniste aux côtés d'artistes tels que Keith Haring, Julian SCHNABEL, Francesco CLEMENTE.

En 1983, Basquiat rencontre Andy Warhol, devient son ami et conçoit avec lui nombre d'œuvres. En 1987, la mort du même Andy Warhol anéantit Basquiat qui se réfugie davantage encore dans la drogue. Il décède d'une overdose le 12 août 1988, à seulement 27 ans. Deux musées européens lui avaient déjà consacré une rétrospective.

Jean-Michel Basquiat a marqué l'art de la fin du XXe siècle. Son œuvre est riche et complexe et ne se satisfait pas d'un regard superficiel.

Je finirai par ces mots d'Enrico NAVARRA : "Jean-Michel Basquiat n'a pas de couleur, il est de toutes celles qu'il a inscrites sur ces toiles".

Je vous remercie.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - La parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe. - Je ne peux rien ajouter à un si bel hommage.

Je voudrais vous dire que la dénomination Jean-Michel Basquiat, qui a été longuement travaillée par la Commission de dénomination, a été adoptée à l'unanimité le 12 mars 2014.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 1028.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2014, DU 1028).

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Chers collègues, je vous informe que des sandwiches sont disponibles à la buvette. Vous pouvez donc aller vous restaurer pour prendre des forces pour la poursuite de cette séance.

## **2014 DU 1045 Dénomination "Cesaria Evora" d'une rue (19e).**

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Nous passons à présent à l'examen du projet de délibération DU 1045, relatif à une autre dénomination importante, celle de Cesaria Evora, d'une rue du 19e arrondissement.

Je donne à nouveau la parole à Mme Raphaëlle PRIMET pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

**Mme Raphaëlle PRIMET**. - A l'image de Nina Simone ou de Myriam Makeba, Cesaria Evora a su donner une voix féminine à l'Afrique, mais pas seulement, au monde et, singulièrement, à la France. La France et Paris ont permis à cette femme d'avoir une carrière qui a porté loin la musique capverdienne. Son destin est un roman qui a des pages sombres et difficiles, comme celles de son enfance d'orpheline, mais aussi des pages lumineuses comme ses concerts ou ses enregistrements.

Une carrière morcelée dans un pays colonisé, puis décolonisé, mais qui hésite à donner des espaces de liberté à ses créatrices et créateurs. Incidence de 10 ans et une résurrection à partir de la fin des années 1980. Paris bruisse de la world music, les radios libres cherchent et trouvent des bijoux comme Cesaria Evora. Son mythe se construit. Cette femme née simple restera simple. Elle explose littéralement au New Morning à l'aube des années 90. Son hymne "Sodade", lancinant et envoûtant, occupe pendant des semaines les premières places du box-office. Ce titre est un hymne à la gloire des Capverdiens exploités dans les champs de cacao.

Adulée, récompensée dans le monde entier, faite chevalier de la Légion d'honneur en 2009, elle est une des étoiles de la chanson qui a su conquérir le monde. Paris a été l'étincelle dans sa longue carrière. Alors faisons que Paris rende à cette grande dame un hommage à la hauteur de ce qu'elle nous a offert, la joie, le plaisir de découvrir une pépite musicale, la musique du Cap-Vert. Pour paraphraser André Malraux, "la France n'est grande que lorsqu'elle touche à l'universel".

Faisons par cette décision que Paris soit la meilleure illustration de cette maxime.

Merci.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Madame VIEU-CHARIER...

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe. - Je remercie Mme PRIMET pour le très bel hommage qu'elle a rendu à Cesaria Evora. Là, il s'agit bien d'une dérogation à la règle des cinq ans, mais quel bel hommage que de lui donner le nom d'une rue dans le 19<sup>e</sup> arrondissement.

Cette dénomination a été adoptée à l'unanimité de la Commission de dénomination du 12 mars 2014 qui, je vous le rappelle, rassemble tous les maires d'arrondissement de droite, comme de gauche.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 1045.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2014, DU 1045).

### **Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à une plaque mémorielle sur le pont Marie.**

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 104 est relatif à une plaque mémorielle sur le pont Marie.

Je donne la parole à Christophe GIRARD pour le groupe Socialiste et Apparentés pour une minute.

**M. Christophe GIRARD**, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement. - Considérant que le pont Marie est le plus ancien pont de Paris, que l'on doit à l'ingénieur Christophe - du très beau prénom Christophe - Marie, qui le construisit de 1614 à 1635.

Sur ma proposition et celle de Karen TAÏEB et des élus du groupe Socialiste et Apparentés, le Conseil de Paris émet le vœu qu'une plaque commémorative puisse être apposée à cette occasion sur le pont, mentionnant ce qui suit : "Le 11 octobre 1614, la première pierre de ce pont fut posée par le jeune Louis XIII et sa reine mère, Marie de Médicis, en présence du Prévôt des marchands, Robert Miron, et de nombreux participants. Ce pont construit par Christophe Marie, entrepreneur des ponts de France, a relié le quartier Saint-Paul et celui de la Tournelle et permis l'aménagement de l'île Notre-Dame, alors déserte, pour créer la future île Saint-Louis".

Il est proposé que la pose et l'inauguration de la plaque aient lieu le vendredi 10 octobre 2014, afin que les écoles puissent y participer.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - La parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe. - Je remercie Christophe GIRARD et Karen TAÏEB de ce poétique vœu puisque tous les ponts sont pour moi un symbole tout à fait extraordinaire, celui-ci particulièrement, parce qu'on l'aime, parce qu'il est très ancien, parce qu'il est magnifique.

Je voudrais rappeler que l'année dernière, lorsque nous avons commémoré les 850 ans de Notre-Dame de Paris, un grand colloque a justement parlé de ce pont parce que c'est par là que les Prévôts partaient de l'Hôtel de Ville de Paris en procession jusqu'à Notre-Dame de Paris et qu'ils traversaient ce pont. Puis les ponts, vous savez, c'est le pont des Soupçons, c'est les ponts de l'amour, les ponts de... Il y a beaucoup de choses qui s'y rattachent.

Je voudrais vous informer que le conseil de quartier des îles organise le 11 et le 12 octobre prochain un colloque scientifique à l'hôtel de Lauzun afin, justement, de célébrer les 400 ans de la construction du pont. Donc,

bien évidemment, c'est un vœu que nous allons adopter avec enthousiasme, tous ensemble, je l'imagine. Et, bien évidemment, nous travaillons en amont avec la mairie du 4<sup>e</sup> arrondissement pour que les écoles puissent effectivement participer à l'inauguration le vendredi 11 octobre 2014, comme vous le souhaitez, Monsieur le Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 104, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2014, V. 94).

### **Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la dénomination "Caroline Aigle" à un jardin et un square parisien.**

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Le vœu n° 105 est relatif à la dénomination "Caroline Aigle", à un jardin et un square parisien.

Je donne la parole à M. Nicolas BONNET-OULALDJ pour le groupe Communiste - Front de gauche pour une minute.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un vœu que je présente dans le cadre du travail d'histoire et de mémoire de la Ville de Paris, qui joue son rôle sur la Défense et ses soldats. Il est important de rappeler à la population parisienne que les femmes jouent un rôle de plus en plus important au sein des armées.

Caroline Aigle est une grande figure féminine.

Issue d'une famille lorraine, née le 12 septembre 1974 à Montauban, Caroline Aigle parcourt très jeune une bonne partie de l'Afrique où son père sert comme médecin militaire, avant de rejoindre à 14 ans le lycée militaire de Saint-Cyr, où elle reste jusqu'en classe de Terminale. Elle effectue ensuite sa préparation aux grandes écoles au Prytanée national militaire de la Flèche, avant d'intégrer l'Ecole polytechnique promotion 1994.

Pendant ces études, elle décide de servir l'Armée de l'air.

En septembre 1997, elle intègre donc et débute sa formation au pilotage, ralliant la "division des vols" qui correspond à la troisième et dernière année de l'Ecole de l'air.

Le 28 mai 1999, Caroline Aigle est brevetée pilote de chasse ; en 2000, elle intègre la base aérienne 115 d'Orange dans l'escadron de chasse Ile-de-France et effectue sa formation sur Mirage 2000. Elle est affectée sur Mirage 2000 à l'escadron de chasse Côte-d'Or à la B.A. 102 de Dijon en 2000, puis devient commandant d'escadrille à partir de 2005.

En septembre 2006, elle est affectée à la "sécurité des vols" du commandement des forces aériennes de la B.A. 128 de Metz.

Caroline Aigle est aussi une sportive accomplie : championne de France militaire de triathlon en 1997, championne du monde militaire de triathlon par équipe en 1997 et vice-championne du monde militaire de triathlon par équipe en 1999.

Caroline Aigle est sur le point d'être sélectionnée comme astronaute de l'Agence spatiale européenne mais, très malade, sa dernière grande participation à un événement est d'être, en mai 2007, la marraine du meeting aérien Airexpo à Toulouse.

Elle est décédée le 21 août 2007 à l'âge de 32 ans d'un cancer foudroyant, décelé quelques mois avant sa disparition, quelques jours après avoir mis au monde son second fils Gabriel.

Pour toutes ces raisons, mes chers collègues, je vous propose que la Ville de Paris, la capitale de notre pays, mette à l'honneur Caroline Aigle en dénommant un jardin ou un square en son nom.

Je vous remercie.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - La parole est à Mme VIEU-CHARIER.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe. - Je vous remercie, cher collègue, cher président, d'avoir présenté ce vœu parce que, franchement, la figure de Caroline Aigle est à la fois une très belle figure, une figure extrêmement émouvante, et l'itinéraire de cette femme est absolument magnifique, foudroyée hélas, mais je trouve que vraiment notre ville s'honorerait d'avoir un jardin ou un lieu s'appelant "Caroline Aigle".

Voilà, c'est pour cela que je demande qu'on vote un avis favorable et que, effectivement, ce vœu débouche sur une délibération afin que nous puissions inaugurer un lieu dénommé "Caroline Aigle".

Merci, Monsieur BONNET.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 105, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2014, V. 95).

### **Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la dénomination d'une rue Lazare Rachline.**

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Le vœu n° 106 est relatif à la dénomination d'une rue Lazare Rachline.

Je donne la parole à M. Pierre GABORIAU, pour le groupe UMP, pour une minute.

**M. Pierre GABORIAU**. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le rôle joué par Lazare Rachline dans la Résistance, de son évasion d'Allemagne en 1941 jusqu'à la fin de la guerre, a été considérable. En effet, le 23 mars 1944, Lazare Rachline a été chargé, sous le pseudonyme Socrate, par le général de Gaulle en personne, de la mission clef consistant à la préparation de la reprise de Paris aux forces allemandes d'occupation.

A ce titre, Lazare Rachline a joué un rôle déterminant pour structurer les différents réseaux de Résistance existants alors à Paris. En particulier entre le 17 avril et le 6 mai 1944, l'action de Lazare Rachline a permis de préparer la Résistance au débarquement, évitant en particulier le déclenchement d'une insurrection prématurée qui aurait pu vouer Paris au même sort que Varsovie, en permettant, au contraire, le regroupement des forces dans la préparation active de l'arrivée de l'armée de libération.

Dès lors, on perçoit le rôle essentiel joué par Lazare Rachline dans la Libération de Paris.

Puis-je rappeler également que Lazare Rachline a, en outre, été cofondateur, avec Bernard Lecache, de la LICRA en 1927 ?

Compte tenu de tous ces éléments, la Ville de Paris, ville Compagnon de la Libération, se doit d'entretenir le devoir de mémoire. Aussi, sur présentation de Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET et des élus du groupe UMP, nous émettons le vœu que le nom de Lazare Rachline soit attribué à une rue ou une place de Paris.

Je vous remercie.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Je donne la parole à Mme VIEU-CHARIER, pour vous répondre.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe. - Monsieur GABORIAU, chers collègues, vraiment, cette figure magnifique, on ne peut qu'adhérer à votre vœu.

Je ne vais pas répéter tout ce que vous avez dit, mais il y a beaucoup de choses rattachées à cette belle figure.

Mais je voudrais simplement dire que j'ai échangé il y a quelques jours avec le maire du 3e arrondissement, Pierre AIDENBAUM, qui, je peux vous le dire, est très heureux de ce vœu. Je me permets de le dire : tout simplement, sa famille a hébergé M. Lazare Rachline pendant la Résistance. Donc, nous voilà tous autour de cette belle figure, unis, avec un homme qui était aussi proche de Pierre Mendès France.

Bien évidemment, c'est un avis favorable qui sera donné à ce vœu.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Une explication de vote de M. Pierre AIDENBAUM.

**M. Pierre AIDENBAUM**, maire du 3e arrondissement. - Je partage ce qui vient d'être dit et, pour Bruno JULLIARD, je voulais lui faire savoir que Lazare Rachline, notamment quand il était caché par mes parents, c'était au Puy-en-Velay, qui est cher à Bruno JULLIARD ; à Châteauroux d'abord et au Puy-en-Velay ensuite.

Je suis très heureux de ce vœu et j'étais très étonné, quand j'ai vu la présentation de ce vœu, que Lazare Rachline n'ait pas déjà un lieu dans la Capitale qui rappelle ce qu'il a été, notamment dans la Libération de Paris.

Il a été également, vous l'avez signalé, fondateur avec Bernard Lecache, de la LICRA, qui ne s'appelait pas la LICRA à l'époque, en 1927, mais la "Ligue contre les pogroms".

Si je suis intervenu, c'est pour souhaiter naturellement qu'il y ait un lieu ou une place et je serai très honoré - la proposition que je vous fais, Monsieur le Maire - que ce lieu ou cette place soit située dans le 3e arrondissement, puisque j'ai été moi-même président de la LICRA, cette magnifique association créée, entre autres, par Lazare Rachline.

Je vous remercie.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 106, avec avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2014, V. 96).

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la dénomination "Marché aux fleurs - Reine Elisabeth II".**

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Le vœu n° 107 est relatif à la dénomination "Marché aux fleurs Reine Elisabeth II".

Je donne la parole à Mme Danielle SIMONNET, pour une minute.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Vous pouvez trouver que ce vœu est une provocation mais, franchement, cette provocation n'est pas grand-chose par rapport à l'énorme provocation qu'a été la décision de Mme la Maire de nommer le marché aux fleurs "Marché aux fleurs - Reine Elisabeth II", au moment où, justement, par exemple, une partie croissante du peuple espagnol exige enfin l'avènement de la IIIe République d'Espagne, après l'abdication du roi d'Espagne.

Franchement, pourquoi s'être empressé dans cette nomination ? On est quand même, en plus, sur un lieu à deux pas de la Conciergerie où fut également emprisonnée la Reine Marie-Antoinette en 1793.

Vous pouvez trouver que mon vœu fait gag, mais moi, je ne le prends pas du tout comme un gag. J'estime que notre attachement à la République et à la grande Révolution française, qui a joué un rôle fondamental bien au-delà des frontières de notre Nation républicaine, exige de nous et de ses représentants qu'ils honorent non pas les rois et les reines, au-delà des obligations protocolaires, mais bien qu'ils respectent nos principes fondateurs républicains.

C'est pour cela que je demande qu'on revienne à la dénomination du marché aux fleurs initiale : "Marché aux fleurs" et non "Marché aux fleurs - Reine Elisabeth II".

Je vous remercie.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - La parole est à Mme VIEU-CHARIER.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe. - Bien. Alors, il me semblait que je m'étais déjà exprimée sur ce sujet, mais je vais ajouter quelque chose à ce que j'ai dit tout à l'heure.

Je crois que la Ville de Paris est, bien sûr, une ville extrêmement attachée aux valeurs de la République française, aux valeurs de la Révolution, aux valeurs de la Commune de Paris, aux valeurs de la Libération de Paris, etc., mais c'est aussi de la culture, c'est aussi de l'histoire et c'est aussi l'intelligence de l'époque, du moment.

Il se trouve que nous avons commémoré le débarquement et que nous nous sommes souvenus qu'effectivement la Reine d'Angleterre était le dernier chef d'Etat ayant participé comme soldat pendant la Seconde Guerre mondiale.

Il se trouve que le marché aux fleurs ne demande pas une délibération, comme je l'ai dit tout à l'heure, pour avoir à côté de son nom, car il n'est pas débaptisé, il s'appelle toujours "Marché aux fleurs" : "Reine Elisabeth II".

Voilà, c'est très simple et cela n'entame en rien les valeurs républicaines de la Ville de Paris qui sont absolument intactes, malgré la visite de la Reine d'Angleterre qui est, au demeurant, une personne tout à fait délicieuse.

Je vous remercie.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 107 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

### **2014 DAC 1151 - Subvention (46.000 euros) et convention avec l'association Tribudom (20e).**

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAC 1151 relatif à une subvention pour un montant de 46.000 euros, ainsi qu'une convention avec l'association Tribudom dans le 20e arrondissement.

Je donne la parole à Mme Nathalie FANFANT pour le groupe UMP.

**Mme Nathalie FANFANT**. - Je vous remercie. Monsieur le Maire, chers collègues, l'association Tribudom sollicite la Ville de Paris pour la onzième année consécutive pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 55.000 euros. La Ville prévoit d'accorder 46.000 euros. J'ai personnellement regardé le site de leur projet cité dans le projet de délibération, Demain J'lui Dis.

Si nous ne remettons absolument pas en cause le bien-fondé de ce projet qui essaie de participer de la cohésion sociale, nous nous interrogeons sur plusieurs choses. D'abord, la circonscription de ce projet au seul 19e arrondissement de Paris, alors même que l'association est domiciliée dans le 20e, qui ne manque pas de quartiers sensibles dont les habitants auraient certainement apprécié de pouvoir bénéficier eux aussi d'un tel projet. Il s'étend également aux proches communes de banlieue.

Nous souhaiterions ensuite avoir un complément d'information quant aux retombées de ce projet, puisque vous insistez sur elles. En effet, il n'est indiqué nulle part combien de personnes, suite à la participation à ce projet, ont fait le choix de travailler dans le secteur cinématographique, et encore moins combien ont pu trouver un emploi, voire même un stage dans ce secteur. Il n'est pas indiqué non plus le travail réalisé en amont, ni en aval d'ailleurs, de ces films, en termes de cohésion ou d'intégration sociale.

Toutes ces imprécisions, Monsieur le Maire, donnent l'impression qu'il s'agit surtout là d'un travail d'autopromotion de professionnels du cinéma, et que finalement, les habitants des quartiers difficiles en deviennent des alibis. Nous vous demandons donc d'être vigilants à ce que les projets associatifs restent des projets associatifs d'intérêt général, et non de promotion individuelle.

Je vous remercie.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Pour vous répondre, je donne la parole à M. Bruno JULLIARD.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Très rapidement pour vous répondre, Madame Nathalie FANFANT, une partie de vos questions nécessitera que je vous réponde plus précisément, probablement par courrier car je n'ai pas les réponses précises sur l'ensemble de vos questions.

En revanche, sur votre conclusion, l'association Trubidom n'a pas vocation à servir de faire-valoir à des professionnels du cinéma ou de l'image, mais elle développe depuis maintenant plus d'une dizaine d'années un réel projet d'éducation à l'image et de transmission d'un savoir-faire, effectivement réalisé par des professionnels. Dans le secteur, il apparaît préférable qu'il en soit ainsi, puisque ce collectif de professionnels du cinéma réalise des courts-métrages de fiction avec les habitants des quartiers concernés du nord-est de Paris.

C'est là où je reviendrai vers vous plus précisément parce qu'il y a une actualité avec le déménagement, cette année, de l'association dans ses nouveaux locaux dans le 19<sup>e</sup> arrondissement. Par ailleurs, l'action de cette association est particulièrement novatrice.

Peut-être d'ailleurs que l'année prochaine, si nous continuons de soutenir cette association, il faudra que nous soyons plus précis dans le projet de délibération, notamment l'exposé des motifs sur les activités de cette même association. Elles sont nombreuses, notamment d'ailleurs dans les quartiers politiques de la ville, ou même dans son engagement récent pour l'aménagement des rythmes éducatifs, ce qui démontre bien la sincérité de son action dans le domaine de l'éducation à l'image.

C'est la raison pour laquelle je vous demanderai de bien vouloir voter cette subvention.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 1151.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DAC 1151).

#### **2014 DF 1013 - Pavillon Dauphine (16e) - convention d'occupation du domaine public - concession de travaux.**

#### **2014 DF 1014 - Pavillon d'Armenonville (16e) - convention d'occupation du domaine public - concession de travaux.**

#### **Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la mise en place d'une commission d'élus.**

#### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous examinons à présent en 1<sup>ère</sup> Commission les projets de délibération DF 1013 et DF 1014 relatifs aux pavillons Dauphine et d'Armenonville dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, ainsi que les vœux n<sup>os</sup> 108 et 108 bis qui y sont rattachés.

Je donne la parole à M. Yves POZZO di BORGO pour le groupe UDI - MODEM.

**M. Yves POZZO di BORGO**. - Si vous le permettez, je traiterai les deux projets de délibération. C'est vrai que c'est un parcours accidenté, chaotique, qui a animé ces deux projets de délibération. Il y a des dépôts contestés, des retraits précipités, des protestations, des saisines de la justice, du favoritisme. Manifestement, on sent très bien, comme le disait M. VAILLANT, qu'il y a quelques interrogations là-dessus et qu'il est nécessaire d'essayer de les comprendre.

En plus, les élus de Paris semblent assister à une pièce jouée à huis clos, dont on ne connaît que les indications scéniques. La question que je me pose est : y a-t-il de la transparence ? Je ne sais pas. La Direction des Finances qui, théoriquement, gère ce dossier, devrait être intouchable, mais manifestement, quand on regarde le dossier du Pavillon d'Armenonville, que voit-on ? La meilleure offre est celle de Potel et Chabot, mais on prend une

autre société, donc il y a quand même une interrogation. Est-ce que la Direction des Finances est fautive ? Non, je crois surtout que derrière tout cela, et j'essaie de comprendre, puisqu'on n'a pas toutes les informations, il y a le pouvoir politique.

J'ai essayé de comprendre pourquoi il a décidé tout cela. Ce n'est qu'un scénario que je vais vous décrire. Je ne suis pas sûr que ce soit vrai, puisque je n'ai pas les informations. Ce scénario, c'est quoi ? Manifestement, vous aviez une société lyonnaise à qui on avait déjà attribué la Bourse, qui vient à Paris et qui vous aide dans la commission d'attribution du Palais des expositions, et il faut la remercier. Pour la remercier, que faites-vous ? Vous donnez Le Chesnay, sauf qu'au Chesnay, il y a une autre société qui a un autre pavillon. On dira : mais vous tombez très bien, on va vous donner le Pavillon d'Armenonville. Et au Pavillon d'Armenonville, on dit : oui, mais il y a Potel et Chabot. C'est bien, au lieu de donner une annexe de Potel et Chabot, on va donner Dauphine, mais à Dauphine, il y a aussi une famille qui s'appelle AMBERT, qui sont des petits, protégés par personne, eux sont au chômage.

Derrière tout cela, il y a beaucoup de dégâts : des dégâts de personnel, des dégâts d'équipe, toutes les sociétés parisiennes. Je ne veux pas faire du Montebourg ou du national, mais je pourrais faire du parisien en disant que je préfère les sociétés parisiennes aux sociétés lyonnaises. Je pourrais dire cela, c'est un élément important, mais on ne va pas polémiquer parce que c'est un dossier difficile.

Je m'adresse à l'Exécutif, vous avez proposé un vœu que je trouve très intelligent qui reprend d'ailleurs le vœu des élus du 16e arrondissement pour avoir une autre procédure parce que ce n'est pas normal la procédure que l'on a actuellement. Tout cela n'est pas sérieux, et franchement, toutes ces attributions ont été faites dans une procédure qui n'est pas sérieuse. Vous-mêmes, l'Exécutif, vous le reconnaissez, puisque vous proposez la procédure que propose le vœu du conseil d'arrondissement du 16e.

Nous sommes prêts à voter ce vœu, mais à condition, si nous votons ce vœu, qu'on dise : il y a trop de doutes. Je répète de qu'a dit M. VAILLANT en Commission des Finances. Il y a des doutes et des interrogations parce qu'on ne le sait pas. Je vous propose simplement que l'on retire tous ces projets de délibération, qu'on vote le vœu de l'Exécutif qui propose une nouvelle procédure et que tous ces projets de délibération soient repassés au filtre du vœu que propose l'Exécutif. C'est tout simple, ce n'est pas compliqué, et je vous demande cela.

Merci.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - La parole est à M. Rémi FÉRAUD, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

**M. Rémi FÉRAUD**, maire du 10e arrondissement. - Excusez-moi, Monsieur le Maire. Je ne pensais pas avoir la parole à ce moment-là. Je serai très bref. Nous sommes tous, conseillers de Paris, j'allais presque dire harcelés de messages, de lettres d'huissier et de mails depuis plusieurs semaines, plusieurs jours, et cela s'est renforcé, y compris ces dernières heures à propos de l'attribution de ces deux concessions. Nous avons eu le débat en première commission et je pense que nous en avons débattu dans chacun de nos groupes.

L'Exécutif propose par ailleurs un vœu pour qu'à l'avenir, comme vous le disiez à l'instant, les procédures sur l'attribution de ces concessions soient améliorées, c'est-à-dire qu'elles permettent d'associer davantage les élus aux choix, et en amont, pas seulement au moment du vote du projet de délibération.

En même temps, nous venons nous placer aujourd'hui en responsabilité et en confiance dans le travail qui a été mené par l'administration. La confiance dans le travail mené pour aboutir à cette proposition aujourd'hui, c'est le respect des critères qui ont été choisis, qui sont financiers, mais qui ne sont pas que financiers, et qui concluent à ce que nous ayons les arguments nécessaires pour attribuer ces deux pavillons.

En aucun cas je ne crois au jeu de domino qui a été exposé tout à l'heure par M. POZZO di BORGIO. Les choses sont parfois beaucoup plus simples que cela, et je pense par ailleurs que les procès d'intention ne sont vraiment pas de mise.

Ensuite, il faut se placer aussi en responsabilité, et on peut certainement présumer qu'il y aura des recours de certains candidats à ces concessions après le vote de ce projet de délibération, s'il est voté, mais ce que nous ne pouvons pas nous permettre, c'est d'être accusés de favoritisme, parce que suite à des interpellations d'un certain nombre de candidats qui n'ont pas été retenus, nous, nous retirerions le projet de délibération.

Nous ne pouvons ni faire de favoritisme, ni laisser s'installer le soupçon sur une procédure qui a reposé sur ce qui est pratiqué en la matière et qui a été fait dans un cadre qui doit nous inspirer confiance, c'est-à-dire, celui de l'administration parisienne.

C'est pour cela qu'évidemment, le groupe Socialiste votera ce projet de délibération. Je vous remercie.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Monsieur LEGARET, vous avez la parole pour le groupe UMP.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, avant de commencer, je voudrais dénoncer les contrevérités proférées par Julien BARGETON en 1ère Commission, contrevérités également propagées par Bruno JULLIARD dans la presse.

Je demande - j'exige ! - de M. BARGETON qu'il rétablisse la vérité. Je le lui demande, parce que nous sommes au début d'une mandature, qu'il exerce des fonctions importantes - il se trouve que ce sont des fonctions que j'ai moi-même exercées dans le passé - et qu'il doit avant toute chose respecter le débat et respecter les élus, comme l'ont fait d'ailleurs ses prédécesseurs.

Je me tourne vers M. GAUDILLÈRE. Je lui rappelle qu'il nous est arrivé d'avoir des points de vue différents, mais je crois que nos débats ne sont jamais tombés dans la médiocrité et dans le dialogue de sourds. Alors, quand on dit des choses inexactes, Monsieur BARGETON, on les rectifie. Je vous ai proposé de le faire. Je regrette que vous ne l'ayez pas fait jusqu'à présent, ce qui m'oblige - et je le regrette également - à faire ce rappel.

Venons-en à la question de fond : sur ces deux projets de délibération, il s'agit de conventions d'occupation domaniale, pour lesquelles il y a deux procédures possibles :

- la procédure de gré à gré : ce n'est pas satisfaisant, ce n'est pas très moderne, mais c'est parfaitement légal.

- Deuxième procédure, la procédure volontaire d'appel public à candidatures : c'est la procédure que j'avais personnellement mise en place lorsque j'avais l'honneur d'exercer les fonctions dans lesquelles M. BARGETON me succède aujourd'hui.

Et puis, il y a le plus mauvais des systèmes, et c'est semble-t-il celui que la Mairie de Paris a utilisé, c'est-à-dire, l'apparence d'une procédure ouverte, transparente, mais une décision préconçue. Cela s'appelle, au choix, l'hypocrisie ou la supercherie, mais cela peut éventuellement être qualifié d'un autre terme.

L'un de ces deux projets de délibération, le Pavillon Dauphine est désormais entre les mains de la justice pénale, à la demande d'un des candidats et à la demande de la Mairie de Paris elle-même. Je crois donc que nous devons faire preuve d'une grande prudence dans nos propos.

C'est la raison pour laquelle, ne voulant pas m'écarter du cadre strictement factuel, je vous remets... Monsieur l'huissier, s'il vous plaît, est-ce que vous voulez bien venir et remettre de ma part à M. le Maire et à M. BARGETON le questionnaire écrit dont je vais, mes chers collègues, vous donner la teneur ?

Je demande à M. BARGETON de répondre à ces questions, pour deux raisons : d'abord parce qu'il est urgent et indispensable de dissiper les interrogations et les suspicions, mais aussi parce que les élus de Paris doivent disposer de ces informations avant leur vote. A défaut, il va de soi que ces projets de délibération seraient entachés d'irrégularités.

Première question : concernant l'attribution du Pavillon d'Armenonville, la Mairie de Paris peut-elle affirmer que le dossier du candidat Butard Enescot est supérieur à celui de Potel et Chabot sur le plan des garanties financières, du montant de la redevance, de la qualité architecturale et environnementale, et quant à la valorisation à terme du patrimoine de la Ville de Paris ?

La deuxième question reprend à peu près les mêmes termes : pour l'attribution du Pavillon Dauphine, la Mairie de Paris peut-elle affirmer que le candidat proposé, à savoir, la société Saint Clair, a un projet supérieur à la société Pavillon Dauphine ?

Troisième question : le directeur des finances de la Ville de Paris, M. Jean-Baptiste NICOLAS, a-t-il, dans un courrier daté du 31 janvier 2014, écrit à la société Butard Enescot la phrase suivante : "à l'issue de la phase négociée de la procédure, votre offre a été retenue". Vrai ou faux ?

Quatrième question : l'attribution à la société Butard Enescot du Pavillon d'Armenonville représente-t-elle la contrepartie de la perte de la concession de la Chesnaie du Roy, récemment attribuée à GL Events dans le cadre de la délégation du Parc Floral ?

Cinquième question : les services de la Mairie de Paris connaissaient-ils les liens institutionnels et financiers entre la société Potel et Chabot et la société Saint Clair ? S'ils le savaient, pourquoi cette information substantielle a-t-elle été occultée à l'égard des élus parisiens ?

Sixième question : conformément à l'article 13 du traité de concession, la Ville de Paris a-t-elle procédé aux visites annuelles obligatoires de l'état de concession du Pavillon d'Armenonville et du Pavillon Dauphine ? Sinon, la Ville de Paris n'est-elle pas défaillante quant au respect de son propre traité de concession ?

Septième question : est-il exact que la société Pavillon Dauphine n'a pu obtenir le moindre contact avec les services de la Ville de Paris depuis plus d'un an, et qu'il n'a été répondu à aucun de ses courriers ?

Huitième question : est-il exact que la société Pavillon Dauphine n'a pas été conviée par les services de la Ville de Paris dans la phase de négociation, préalable à tout renouvellement de concession, afin de discuter de l'amélioration de son offre ?

Neuvième question : pourquoi le projet de délibération présenté au Conseil de Paris ne tient-elle aucun compte des informations qui lui ont été adressées par la société du Pavillon Dauphine à la date du 28 mai 2014 ?

Dixième question : pourquoi les deux projets de délibération concernés ne donnent-ils aucune précision quant aux obligations de reclassement des personnels actuellement salariés par les deux sociétés sortantes, et conformément, naturellement, aux dispositions du Code du travail ?

Onzième et dernière question : si la Maire de Paris n'est pas en situation de répondre à toutes ces questions, les élus parisiens disposent-ils des informations indispensables pour se prononcer par un vote ?

Je vous remercie.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint, président. - Je vous rappelle que le temps de parole sur les projets de délibération est de cinq minutes. Très bien.

La parole est à M. Pierre GABORIAU.

**M. Pierre GABORIAU**. - Oui, merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, rapporteur du projet de délibération devant le Conseil du 16<sup>e</sup> arrondissement, ce projet de délibération concerne, le premier, le Pavillon Dauphine, dont la convention d'occupation du domaine public arrive à échéance le 5 juillet 2014. Le concessionnaire actuel, la S.A.S. Pavillon Dauphine, est présent sur le site depuis 1974. Il y exerce une activité de restaurant et de réception pour une durée de 12 ans.

Une première procédure de mise en concurrence avait été lancée en décembre 2011, à laquelle il a dû être mis un terme, la Ville ayant décidé de déclarer cette procédure sans suite, compte tenu d'informations diverses erronées dans le projet de délibération qui avait été présenté.

Le maire du 16<sup>e</sup> et sa majorité municipale s'étaient d'ailleurs opposés au projet de délibération présenté, le dossier ne permettant pas de comprendre pourquoi la Ville de Paris n'avait pas choisi de reconduire la S.A.S. Pavillon Dauphine, représentée par la famille Ambert, et avaient demandé au Maire de Paris que le projet de délibération soit retiré de l'ordre du jour du Conseil de Paris du 10 décembre 2012.

Une nouvelle procédure de mise en concurrence a donc été lancée en avril 2013. La destination de l'établissement n'a pas changé. Le dossier ainsi que le projet de délibération, qui ont été remis à la mairie du 16<sup>e</sup>, présentent pour chacun des critères les propositions des quatre candidats retenus, sachant que le critère le plus important pour la Ville est le rapport financier de la redevance versée pendant le contrat de 12 ans.

Même si l'écart entre les quatre candidats est assez faible pour le minimum garanti de redevance, le dossier le mieux-disant retenu par la Ville est celui de Saint Clair le traiteur. Au-delà des critères retenus qui, selon moi, devraient faire l'objet d'une profonde modification, et du choix retenu par la Ville de Paris au travers d'une délibération qui ne dit pas tout, même si le fait d'être concessionnaire sortant ne doit pas en effet impliquer d'obtenir la nouvelle concession, mais ne doit pas l'empêcher non plus, même s'il faut se garder de donner une prime aux sortants ou une prime à celui qui est installé dans l'arrondissement, tel le déclarait mon collègue P.S. du 16<sup>e</sup>, Thomas LAURET, même si l'écart est peu important, la S.A.S. Pavillon Dauphine dirigée par la famille AMBERT depuis 40 ans est une affaire familiale, une P.M.E. qui a toujours géré en bon père de famille ce pavillon.

Les engagements pris ont toujours été tenus, les redevances toujours réglées sans aucun défaut de paiement. L'accueil et la gestion du Pavillon Dauphine, son savoir-faire et la qualité de sa restauration haut de gamme avec produits frais ont toujours été tels qu'il a participé à l'excellence du 16<sup>e</sup> et de Paris en matière de réception.

Aussi, la remarque peut être faite que la procédure de mise en concurrence régie par le Code général des collectivités territoriales n'est plus adaptée. Il est nécessaire de la changer.

Les conseillers de Paris et les conseillers d'arrondissement ne disposent pas des éléments indispensables à leur éclairage et ne prennent connaissance du choix de la Ville que quelques jours seulement avant la présentation en Conseil.

Ils ne sont donc pas associés, ni de près ni de loin, aux choix proposés par l'administration de la Ville de Paris, même si la compétence reconnue de la Direction des Finances n'est pas mise en cause, et seulement validés par l'adjoint au maire de Paris compétent.

*(M. Mao PÉNINOU, adjoint, remplace M. Christophe NAJDOVSKI au fauteuil de présidence).*

Ce système opaque doit changer et laisser la place à une véritable transparence où les élus parisiens doivent prendre toute leur part.

Notre collègue P.S. du 16e, Thomas LAURET, déclarait d'ailleurs qu'il fallait peut-être se poser la question de raisonner globalement pour le Pavillon Dauphine, le Pavillon d'Armenonville et garder à l'esprit la délibération de l'année précédente sur le Pavillon Royal.

Mais, alors, finalement, ces propositions doivent-elles être prises globalement ?

Aussi, nous avons proposé un vœu avec le maire du 16e, M. Claude GOASGUEN, pour changer et pour plus de transparence et d'intervention des élus parisiens.

Ce vœu, je le présenterai après mon intervention sur le Pavillon d'Armenonville si vous me le permettez, Monsieur le Maire, je continue donc pour parler du Pavillon d'Armenonville dont la concession arrive à échéance le 1er septembre 2014.

Le concessionnaire actuel, la société Potel et Chabot, est présent sur le site depuis 1969, il exerce son activité de salon et de réception.

A l'issue de l'analyse des dossiers, la proposition de la société Butard-Enescot a été jugée la plus avantageuse au regard des quatre critères hiérarchisés.

Il est toutefois à noter que les commentaires annotés dans la délibération de la Ville de Paris sont élogieux pour le candidat Potel et Chabot, bien que n'étant pas attributaire de la nouvelle concession.

Ce projet de délibération est assez incompréhensible et destructeur d'emplois, alors même que l'offre économique globale proposée par Potel et Chabot est la plus avantageuse pour la Mairie de Paris.

Le fait de ne pas reconduire Potel et Chabot me conduit à formuler plusieurs commentaires concernant le 16e arrondissement, particulièrement en matière d'emploi.

Potel et Chabot est une entreprise installée dans le 16e depuis plus d'un siècle, avec un siège social, ses bureaux, mais surtout un atelier de production unique à Paris installé au 3, rue de Chaillot.

Cette entreprise emploie 450 personnes avec avant tout des emplois de production, des cuisiniers, des pâtisseries. Potel et Chabot est une entreprise phare du 16e, un leader français qui se développe en France et dans le monde entier, crée des emplois, fait de l'insertion et porte l'image de Paris et du savoir-faire français en tant que véritable modèle d'excellence.

Partenaire historique de la Ville de Paris pour la gestion du Pavillon d'Armenonville, Potel et Chabot est un acteur fiable, qui a toujours assuré une bonne gestion, mis en valeur le patrimoine en effectuant des investissements prévus dans le cahier des charges de la précédente concession.

Le retrait du Pavillon d'Armenonville à Potel et Chabot pourrait entraîner la suppression d'une centaine d'emplois, une centaine, au siège et au sein de l'atelier de production dans le 16e arrondissement.

Cette situation fragiliserait une entreprise parisienne de renom international. Dans une période où l'emploi doit être la priorité de tous, les conséquences néfastes, tant pour l'emploi que pour le dynamisme économique de l'arrondissement et de Paris, ne peuvent pas être acceptées.

La survie de l'entreprise est effectivement en jeu et tout doit être fait pour éviter de mettre en péril une entreprise parisienne bicentenaire.

Aussi, je vous propose de voter contre ce projet de délibération, comme pour le précédent projet de délibération. Je demande à la Maire de Paris de procéder au retrait de ce projet de délibération et d'approuver ce que le maire du 16e et les élus ont proposé.

Ce vœu, j'y viens, j'en ai fini sur les deux projets de délibération, a été proposé par le maire du 16e. La synthèse fait que le maire émet le vœu, que le Maire de Paris institue une Commission d'élus comprenant la Maire de Paris ou son représentant, le maire de l'arrondissement concerné et des représentants du Conseil de Paris désignés à la représentation proportionnelle des groupes politiques, chargée dans le cadre des procédures de mise en concurrence pour l'attribution des concessions d'établir les critères d'analyse des offres avant la rédaction du cahier des charges, d'étudier enfin les candidatures et de présenter au Conseil de Paris dans une totale transparence les conclusions de son étude.

Président de la Commission des Finances, j'ai présenté ce vœu aux membres de la Commission mercredi dernier, après en avoir informé avant personnellement l'adjoint au maire Julien BARGETON et ce vœu a été partagé par l'ensemble des élus présents.

Voilà, Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce que je tenais à exprimer et j'attends maintenant la réaction de l'Exécutif car je sais qu'un vœu bis a été proposé et je donnerai mon avis après que le maire se soit exprimé sur ce sujet.

Je vous remercie.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. David BELLIARD.

**M. David BELLIARD**. - Monsieur le Maire, merci de me donner la parole pour ces projets de délibération qui ont provoqué de nombreux débats au sein de notre groupe, déjà parce qu'ils ont été pollués par les méthodes de lobbying utilisées par la société Potel et Chabot auprès des conseillers de Paris.

Cette pression continue depuis plusieurs jours, fondée sur la rumeur et la désinformation, est tout simplement intolérable. Elle marque la volonté de cette même société de faire porter un doute sur la légalité et la transparence de la procédure suivie pour le choix de l'opérateur assurant la gestion de ces deux pavillons.

Dans le choix du nouveau concessionnaire, les règles semblent avoir été respectées et nous n'avons à ce jour aucune raison objective d'en contester le bien-fondé juridique.

Nous ne sommes pas juristes pour nous substituer aux procédures en cours et ce d'autant plus que des garanties en termes de préservation de l'emploi ont été apportées.

Toutefois, cette décision questionne la politique de concession suivie par la Ville. Devons-nous vraiment continuer à attribuer ces grandes concessions à des entreprises qui pratiquent l'optimisation fiscale et qui paient l'essentiel de leurs impôts dans des pays dont la fiscalité est la plus avantageuse pour elles ?

Nous ne pouvons évidemment pas cautionner ces comportements qui, en particulier, fragilisent la protection sociale et pèsent sur les liens de solidarité.

Loin de tout cela, ces concessions doivent pouvoir être l'occasion de construire des projets liant activité économique, innovation sociale et insertion par l'activité.

L'établissement des critères de sélection des entreprises doit pouvoir favoriser les acteurs de l'économie sociale et solidaire et les entreprises qui respectent scrupuleusement leurs obligations fiscales sur le territoire.

Enfin, nous sommes bien évidemment favorables à une plus grande implication des élus dans le choix de ces concessions. Au regard de ces éléments, nous apporterons notre soutien à ce projet de délibération et nous voterons le vœu de l'Exécutif qui nous a été transmis et qui s'engage vers une transformation des critères de choix des concessions et une réelle participation des élus dans le choix des opérateurs.

Je vous remercie.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je retiens ce qu'a dit mon collègue David BELLARD sur le lobbying dont on a été tous ici victimes et je retiens aussi que M. LEGARET s'est porté l'avocat dans cet hémicycle plutôt qu'un élu comme nous dans sa partialité.

Nous savons bien combien ces lieux emblématiques...

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Monsieur LEGARET, s'il vous plaît, laissez l'ensemble des intervenants intervenir.

M. BONNET-OULALDJ et lui seul a la parole.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**. - Monsieur LEGARET, vous avez sûrement des talents d'artiste, mais ce n'est pas suffisant, parfois, pour faire de la politique.

Nous savons bien combien ces lieux emblématiques que sont le Pavillon Dauphine et le Pavillon d'Armenonville sont importants dans l'imaginaire des Parisiens qui les fréquentent assidûment, ce qui est le cas de peu d'entre nous, ou qui les apprécient à la vue ou au cours de leur promenade à l'orée du bois de Boulogne.

Je suis même persuadé, chers collègues, que bien peu de nos administrés connaissent le réel propriétaire de ces lieux. La Ville de Paris a confié depuis de nombreuses années la gestion de ces deux pavillons à des entreprises reconnues, respectables et respectées dans le domaine de la restauration et l'organisation de manifestations festives.

Depuis 1969 pour l'une, depuis 1974 pour l'autre, on peut dire que ces sociétés ont su faire fructifier ces lieux qu'elles avaient en affermage. Nous pouvons même penser que ces deux navires amiraux ont entre autres servi l'étendard et la réputation de ces deux maisons, mais n'est-il pas normal, lorsque l'on arrive à l'issue d'un délai de concession, que l'on réinterroge, que l'on consulte et que l'on puisse faire appel à d'autres compétences et à d'autres sociétés ?

J'ai lu avec beaucoup d'attention les différents articles de presse et même les mémoires d'avocat qui nous ont été adressés.

Notre groupe a reçu la délégation de salariés de la maison Potel et Chabot qui, légitimement, s'interrogent sur leur avenir.

Nous faisons confiance au service juridique de la Ville pour mener à bien ces différentes procédures d'appel à mise en concurrence pour les concessions. Si des erreurs ont été commises, comme certains tentent à le laisser entendre, l'intégrité des fonctionnaires de la ville n'est pas à remettre en cause.

J'aurais pu - et je me demande si ce n'est pas l'occasion de le faire au cours de ce débat, voyant le cours de la polémique enfler - vous proposer un retour en régie de la gestion de ces deux pavillons. Je ne le ferai pas, cela aurait peut-être mis un terme à la suspicion, mais je ne le ferai pas.

En revanche, nous proposons qu'un état des lieux...

Monsieur LEGARET, écoutez-moi, je vais peut-être, dans certains aspects, dans votre sens.

Nous proposons qu'un état des lieux soit fait sur l'ensemble des concessions de ce type et nous souhaitons que les élus, dans la pluralité du Conseil, soient associés, non pas à la rédaction du cahier des charges lui-même, mais aux principes et aux grandes orientations qui doivent présider leur contenu et c'est en ce sens que nous avons répondu à notre collègue en 1ère Commission et que nous voterons le vœu présenté par l'Exécutif concernant ce sujet.

S'il en était ainsi, comme j'ai cru comprendre que l'Exécutif le souhaitait, nous apporterons notre pierre à cet édifice et même si, je le répète, nous sommes peu coutumiers des lieux dont nous parlons, ces espaces sont profondément ancrés dans la réalité parisienne et voilà pourquoi ils nous intéressent.

Enfin, sur le volet de l'emploi, nous serons vigilants à ce que les nouvelles sociétés concessionnaires proposent la reprise des emplois sur site, car même si nous sommes dans le domaine de la restauration haut de gamme qui, contrairement à d'autres champs économiques, est un secteur en tension dans lequel il y a encore de l'emploi non pourvu, nous ne souhaitons pas que les salariés soient la variable d'ajustement du mieux-disant que prévalent trop souvent les mises en concurrence.

Nous devons ainsi aussi renforcer les liens entre ces entreprises et le secteur de la formation initiale des lycées hôteliers ou des centres de formation des apprentis.

Voilà une clause qui pourrait à l'avenir être mieux mise en valeur dans les futurs cahiers des charges.

La transparence dans les processus d'appel d'offres ou de reprise en concession est une vertu. Nous souhaitons qu'elle puisse encore progresser et c'est pour cette raison que nous voterons ce projet de délibération et le vœu qui est adossé.

Je vous remercie.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Julien BARGETON.

**M. Julien BARGETON**, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues, on a entendu beaucoup de choses.

J'aimerais essayer de tracer quelques perspectives, en sortant des polémiques, qui ont été parfois inutiles et que ces sujets ont suscitées.

Il s'agit de prendre, si vous le voulez bien, un petit peu de recul, un petit peu de hauteur et plaçons plutôt les enjeux là où ils se situent vraiment.

Ces pavillons appartiennent à la Ville, c'est-à-dire à tous les Parisiens. Dès lors, la grille d'analyse ne peut être que celle de l'intérêt des Parisiens, l'intérêt général et non les intérêts particuliers. La seule question qui vaille est de se demander en quoi ces pavillons peuvent nous être collectivement utiles, contribuer au bien-être des habitants et au rayonnement de la Capitale.

Et la grille d'entrée dans le sujet ne peut donc être la situation des sortants. C'est bien des projets qu'il faut parler et de l'avenir de ces pavillons.

Cela me permet, Monsieur LEGARET, de répondre à votre question 4, qui est que le seul critère qui a été pris en compte, oui, c'est bien l'analyse des projets.

Quels usages de ces pavillons ? Que veut-on en faire ? Quel est leur avenir ?

Dès lors, les services de la Ville ont analysé les projets à partir d'un travail rigoureux et impartial, dans l'intérêt de tous les Parisiens. Il ne faut pas jeter l'opprobre sur les agents de la Ville. Les articles de presse ont été entretenus par des intérêts particuliers, c'est bien normal, mais c'est leur donner caution que de les agiter.

Ce n'est pas notre rôle d'élus, à mon sens.

La Ville se réserve d'ailleurs le droit de porter plainte en diffamation contre le cabinet qui répand la désinformation et le mensonge sur un certain nombre de sujets.

Qu'il y ait des tensions sur ces sujets, qu'il y ait eu des déceptions, je le sais, mais cela n'autorise pas à dépasser les limites de la décence. Ensuite, si recours il y a, le tribunal administratif les tranchera.

D'ailleurs, Monsieur LEGARET, cela me permet de dire que les points que vous soulevez, n° 3 et n° 6 à 9, me semblent relever plus d'un mémoire d'avocat et de sujets de Tribunal administratif que de réponses.

Ces interrogations sont d'autant plus mal venues que nous sommes allés au-delà de nos obligations légales. D'ailleurs, plusieurs intervenants de tous bords l'ont signalé. Nous avons fait le choix, pour ces deux pavillons, de passer des contrats de concession de travaux publics, régis par l'ordonnance du 15 juillet 2009 et, de ce fait, de nous imposer une procédure contraignante, respectant les principes de la commande publique, à savoir la transparence de la procédure, l'égalité de traitement des candidats et la liberté d'accès à la commande publique. Tous ces principes ont été respectés.

Nous avons appliqué le vœu de 2004.

Donc, je réponds sur ce point à M. POZZO di BORGIO qui, lui aussi, soulevait des interrogations, etc. Oui, les principes de la commande publique ont été respectés.

Cette volonté de l'Exécutif d'introduire plus de transparence dans la gestion du patrimoine de la Ville est justement ce qui permet d'éviter les rentes de situation ou les tentations de privatiser de fait le domaine public. La procédure est garante de la qualité du choix. C'est là que la méthode et le fond, le contenu de la décision se rejoignent.

Car à quoi bon solliciter les projets, si c'est pour reconduire systématiquement les sortants ? C'est à cela que sert une procédure transparente : donner sa chance à chacun.

L'Opposition tient d'ailleurs souvent un discours un peu inverse en C.A.O. Moi, cela me semble être une contradiction avec ce que vous dites parfois dans la Commission d'appels d'offres.

L'analyse des offres reçues pour les deux procédures...

Non, mais vous soulignez souvent cela, c'est tout !

Bon, bref, l'analyse des offres reçues...

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Monsieur LEGARET, s'il vous plaît ! Vous avez pu vous exprimer longuement.

**M. Julien BARGETON**, adjoint. - L'analyse des offres reçues pour les deux procédures...

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Monsieur LEGARET, s'il vous plaît, une nouvelle fois, vous avez pu vous exprimer longuement ! Laissez les autres interlocuteurs s'exprimer.

Merci.

**M. Julien BARGETON**, adjoint. - On n'est jamais à l'abri d'une exagération.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Retirez vos propos !

**M. Julien BARGETON**, adjoint. - S'il vous plaît !

L'analyse des offres reçues pour les deux procédures...

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Je demande que M. BARGETON retire ses propos.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - A la fin de l'intervention de M. BARGETON, il est en train de parler.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Je demande que M. BARGETON retire ses propos.

**M. Julien BARGETON**, adjoint. - Oui, on a compris !

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Monsieur BARGETON, vous avez la parole et vous seul. A la fin de votre intervention, il y aura une suspension de séance.

**M. Julien BARGETON**, adjoint. - Tout à fait.

Je dis simplement que ce qu'il faut, c'est que les procédures transparentes...

Oui, les procédures transparentes servent...

L'analyse des offres reçues pour les deux procédures a abouti à un classement parfaitement clair.

Monsieur LEGARET, cela me permet de répondre à vos questions 1 et 2.

Je note quand même que j'essaie d'y répondre, alors que vous m'avez déposé 11 questions par écrit que vous auriez pu me communiquer par avance, mais enfin, vous voyez, je fais l'effort de vous répondre.

Chaque fois, une offre se dégage nettement sur les principaux critères retenus pour la consultation : celle du candidat Saint Clair pour Dauphine ; celle du candidat Butard Enescot pour Ermenonville.

Oui, sur tous les critères choisis.

Je réponds : sur tous les critères choisis.

Montant de la redevance, intérêt du projet d'exploitation, qualité architecturale et conditions de financement avaient pour objectif de sélectionner les meilleurs projets, c'est-à-dire ceux apportant le plus de valeur aux Parisiens.

Il ne s'agit pas là uniquement de valeur financière - d'ailleurs, M. Rémi FÉRAUD l'a dit - mais aussi, on le voit à leur énumération, de valeur patrimoniale et environnementale, de valeur d'ouverture.

Les projets de Butard Enescot et de Saint Clair sont de très bonne qualité. Outre le fait qu'ils apportent des garanties financières sans égal parmi les autres candidats, Monsieur GABORIAU, si l'on prend l'ensemble de la part variable, etc., sur tous les critères financiers, oui, dans les deux cas, ce sont les meilleures offres. Ils répondent parfaitement aux objectifs de la Municipalité d'ouvrir ses concessions à un public parisien élargi, tout en favorisant le développement durable des bois et en préservant les domaines d'excellence parisiens, comme la haute gastronomie. Ils prévoient les investissements nécessaires à l'embellissement de ces monuments classés et de leur contexte paysager en harmonie avec l'environnement boisé et l'esprit des lieux.

C'est sur ces critères objectifs des projets que nous avons retenu les concessionnaires.

Enfin, pour répondre à la question 10, nous tenons à signaler que le maintien de l'emploi a été une préoccupation constante au cours de cette procédure. Nous avons d'ailleurs obtenu des engagements qui vont au-delà des obligations fixées par le Code du travail dans le cas d'Ermenonville.

Les réactions...

Je vous le précise. Voilà, je vous réponds.

Les réactions...

Je vous précise : on va au-delà des personnels.

Les réactions qui accompagnent ce projet de délibération attestent que le résultat de la transparence n'est pas du goût de tous, puisque cela n'aboutit pas forcément à reconduire les sortants. Si elles nous confortent dans l'idée de persévérer dans la modernisation de nos procédures d'attribution des concessions, ces réactions nous indiquent également que nous pouvons encore améliorer la lisibilité et la collégialité de notre action. Je suis favorable en amont à une plus étroite association des maires d'arrondissement, ainsi que des adjoints concernés, mais également, en aval, à un renforcement du suivi sur le travail des concessionnaires retenus, afin de vérifier régulièrement qu'ils respectent bien leurs engagements en termes de qualité de prestations, d'emploi, d'investissement, etc.

C'est pourquoi nous prenons l'engagement de présenter, dès cet automne, une nouvelle procédure d'attribution des concessions. Je demande aux élus du 16e de bien vouloir retirer leur vœu n° 108, puisque nous y répondons par un vœu de l'Exécutif.

M. BELLARD, d'ailleurs, je le remercie pour ce qu'il en a dit.

Pour les assurer, d'ailleurs : je vous indique qu'une lecture attentive de ma lettre de mission démontre en effet que cette démarche est bel et bien prévue mais que l'on ne peut évidemment tout préciser à ce stade. On le fera cet automne. Entre-temps, nous proposons ce vœu.

Il ne faut pas être conservateur. L'innovation n'est jamais interdite, particulièrement en matière de transparence ; transparence que nous avons accrue grâce au vœu de 2004, que nous avons appliqué dans ces deux projets de délibération, contrairement à ce qui a été dit, que nous approfondirons encore à l'avenir parce que ce qui nous préoccupe, c'est l'avenir : l'avenir de ces deux beaux lieux, l'avenir des procédures, l'avenir des projets de concession pour les autres bois, etc.

Ne restons pas sur des positions tranchées et regardons devant nous !

La procédure que nous avons adoptée et que nous approfondirons encore en est le meilleur garant.

Merci beaucoup.

**M. Mao PÉNINO**, adjoint, président. - Je vais d'abord donner parole à M. GABORIAU pour savoir s'il maintient son vœu.

Ensuite, je vous donnerai la parole, Monsieur LEGARET, j'imagine, pour une explication de vote.

**M. Pierre GABORIAU**. - Oui, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, je prends la parole pour dire à M. BARGETON que, compte tenu de ce qu'il vient d'exposer et du vœu bis qu'il propose, d'abord, nous avons apprécié que, dans le vœu de l'Exécutif, il soit bien mentionné que

c'était une proposition des élus du 16<sup>e</sup> arrondissement, tel que je vous l'avais présentée en Commission des Finances, et que, dans les grandes lignes, on pourrait même se demander d'ailleurs pourquoi vous n'avez pas adopté notre vœu parce que... voilà !

Vous l'avez fait différemment mais, en gros, nous retrouvons l'essentiel, donc nous allons retirer le vœu que nous avons proposé pour adopter le 108 bis présenté par l'Exécutif en ajoutant dans le paragraphe, si vous faites un amendement, à "notamment sociaux et environnementaux" : "en matière d'emploi". L'emploi est au cœur aussi de nos préoccupations. Le président du groupe l'a évoqué tout à l'heure, c'est une proposition partagée par tous. Le suivi des emplois est essentiel. C'est une proposition que je vous fais en matière d'emploi, en plus de sociaux et environnementaux.

Je vous remercie.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci, Monsieur GABORIAU, c'est intégré.

M. LEGARET pour une explication de vote.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1<sup>er</sup> arrondissement. - Monsieur le Maire, je remercie M. BARGETON d'avoir répondu à la plupart des questions, mais il en a oublié une, la première que j'avais posée. Je lui ai demandé de rectifier les propos qu'il a tenus en 1<sup>ère</sup> Commission.

Pour ceux qui ne sont pas membres de la 1<sup>ère</sup> Commission, je tiens à dire que M. BARGETON a dit en 1<sup>ère</sup> Commission, avant 2001, qu'on traitait de gré à gré et qu'on ne faisait pas d'appels publics à candidatures. Il se trouve que c'est moi qui ai mis en place ces procédures, donc je souhaite simplement que l'on rétablisse la vérité. Ce n'est pas demander quelque chose d'extraordinaire, Monsieur BARGETON. Rétablissez la vérité, dites que vous avez dit une exactitude, et je crois que le débat sera clos.

Tout à l'heure, vous vous êtes lancé dans un autre propos très hasardeux s'agissant des travaux de la CAO et vous avez retiré vos propos, donc vous voyez bien que vous êtes capable de le faire. Faites encore un petit effort et rectifiez vos propos parce que vous savez que je ne transigerai pas sur ce point. Vous venez d'ailleurs de citer... Monsieur BARGETON, ce sont des questions sérieuses. Je peux aussi raconter n'importe quoi sur n'importe qui.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Monsieur LEGARET, merci.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1<sup>er</sup> arrondissement. - Monsieur BARGETON, vous avez cité tout à l'heure le vœu de 2004. C'est dommage que vous n'avez pas rappelé qui étaient les auteurs de ce vœu, vous le savez, puisque c'est même le nom de code de ce vœu dans les services de la Ville. On l'appelle le vœu Bravo-Legaret parce que nous l'avions cosigné avec Jacques BRAVO. Ce vœu a été adopté à l'unanimité, donc il est dommage que vous ne disiez pas toute la vérité à notre Assemblée. Je vous demande, Monsieur BARGETON, de retirer les propos que vous avez tenus en 1<sup>ère</sup> Commission.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Monsieur POZZO di BORGO.

**M. Yves POZZO di BORGO**. - Monsieur BARGETON, j'ai beaucoup de respect pour vous, mais vous ne m'avez pas convaincu dans vos propos. Vous avez l'impression de présenter cela comme un monde de Bisounours où tout est sympathique, où il n'y a pas de politique ni de décisions de l'Exécutif. Ce n'est pas vrai, c'est faux. Je le dis parce que je n'aime pas que le Conseil de Paris soit pris pour des imbéciles.

Vous faites allusion au vœu de 2004 qui a instruit la transparence, mais je n'aurai pas la cruauté de vous rappeler que la présidente de la commission d'appels d'offres de l'époque est passée devant le Tribunal correctionnel. Je vous rappelle que je vous ai proposé une solution et vous avez vous-même reconnu en votant ce vœu de l'Exécutif que la procédure n'était pas bonne. Pourquoi y a-t-il une dérogation sur toutes ces structures ? Vous ne retirez pas ces délégations et vous ne revenez pas sur la procédure que vous proposez. C'est le b.a.-ba des choses ici.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci.

Julien BARGETON ?

**M. Julien BARGETON**, adjoint. - Pour répondre à M. LEGARET, j'invite tout le monde à comparer le contenu des délibérations que l'on prend depuis 2004 et les contenus des dispositifs des autres délibérations. Si M. LEGARET considère que j'ai dit une inexactitude en 1<sup>ère</sup> Commission, je veux bien retirer cette inexactitude.

Je vous signale, et j'invite tous les membres de l'Assemblée à comparer le contenu des délibérations que nous prenons aujourd'hui à celles qui étaient prises quand vous attribuez ces pavillons. On pourra comparer le contenu, les détails sur les investissements.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci.

Nous sommes donc arrivés à la fin de l'ensemble de ces interventions.

Le vœu n° 108 est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 108 bis de l'Exécutif amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2014, V. 97).

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 1013.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DF 1013).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 1014.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient.

Le projet de délibération est adopté. (2014, DF 1014).

### **2014 DAC 1025 Cession des parts détenues par la Ville de Paris dans la SAS Cité de la Musique - Salle Pleyel à l'établissement Public de la Cité de la Musique.**

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 1025 : cession des parts détenues par la Ville de Paris dans la SAS Cité de la Musique - salle Pleyel à l'établissement public de la Cité de la musique.

Je donne la parole à Mme d'HAUTESERRE.

**Mme Jeanne d'HAUTESERRE**, maire du 8e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la question qui se pose sur ce projet de délibération est : pourquoi la Ville vend-elle ses parts ? Dans le projet de délibération, aucune réponse, si ce n'est la mention suivante : la Ville de Paris a été autorisée par le Ministère de l'Intérieur à prendre part au capital de la SAS Cité de la musique - salle Pleyel, qui se trouve dans le 8e arrondissement.

Si elle y a été autorisée, c'est qu'elle l'a demandé. Alors, la question serait plutôt pourquoi la Ville avait-elle souhaité acquérir des parts de la SAS et pourquoi change-t-elle d'avis, alors que la Philharmonie était déjà en gestation dans sa forme actuelle ? Permettez-moi de résumer en quatre points nos interrogations.

Pragmatiquement d'abord, la Ville gère-elle si mal son argent qu'elle aurait besoin de 12.800 euros pour boucler ses fins de mois ? Juridiquement ensuite, on voit des problèmes de statut des structures à tous les étages. La Ville qui achète, puis vend ses parts de Pleyel, mais aussi la Philharmonie qui, je le rappelle, reste une association loi 1901, ce qui se justifiait au départ du projet, mais plus du tout à six mois de l'ouverture.

Comment une association loi 1901 peut-elle porter un projet de près de 400 millions d'euros avec un budget annuel qui devrait dépasser les 35 millions d'euros ? Comptez-vous laisser le statut d'association loi 1901 à la

Philharmonie de Paris une fois l'établissement ouvert ? Troisième point, financièrement : quand l'engagement pluriannuel de la Ville pris jusqu'en 2028 auprès de l'association Philharmonie de Paris sera-t-il discuté en Conseil de Paris ? Lors de la séance du 18 décembre, Bruno JULLIARD avait déclaré : "la suite du financement de la Philharmonie sera évidemment soumise à vos voix".

Cet engagement vous a permis de camoufler une dette de 150 millions d'euros dans les comptes de la Ville que vous comptez découper en subventions annuelles exceptionnelles. Nous supposons que vous ne comptiez pas véritablement en avertir les conseillers de Paris ni les Parisiens avant qu'un journal ne le dévoile.

Pendant la campagne, vous aviez répondu à l'hebdomadaire qui sortait l'affaire que vous alliez revoir les modalités d'emprunt auprès de la Société Générale. Qu'en est-il ? Avez-vous au moins revu les taux d'emprunt ou allez-vous définitivement faire perdre 25 millions d'euros aux Parisiens ? Votre conception du principe de transparence en prend un coup. Sans réponse claire, nous considérons que vous dites aux Parisiens qu'ils vont devoir payer ces 25 millions d'euros supplémentaires et parfaitement inutiles.

Quatrième point, qui n'a pas l'air de vous captiver, mais qui intéresse aussi les Parisiens : le niveau artistique et culturel. Est-ce parce que la Ville n'est pas d'accord avec l'appel d'offres proposé par la Cité de la musique et dont nous n'avons même pas copie ou référence dans le projet de délibération, que vous souhaitez vendre ces parts en catimini ? Nous aimerions savoir ce que vous pensez de la rédaction de ce marché, puisque vous êtes encore théoriquement propriétaires de la SAS Pleyel.

On y apprend que la programmation ainsi définie - variété, chanson, pop, rock, jazz, comédie musicale - exclut tout concert ou spectacle de musique classique, y compris dans le cadre de manifestations à vocation commerciale ou de manifestations à vocation non commerciale : mécénats, soirées de bienfaisance, etc. Nous aimerions savoir précisément et sans détour si la Mairie de Paris trouve normal de supprimer toute possibilité de faire du classique à Pleyel, même de manière non-commerciale.

Est-il normal est considérer qu'il faille tuer Pleyel pour que la Philharmonie ait une chance de succès. Je me permets de reprendre une réflexion de Laurent PETITGIRARD, compositeur de musique, dans le Huff Post : pourquoi interdire la musique classique à Pleyel ? Ont-ils si peu confiance dans l'attrait de leurs nouveaux bijoux qu'ils voudraient lui éviter toute concurrence ? Il y a trop d'idéologie et pas assez de pragmatisme dans cette décision autoritaire.

Je vous rappelle que le projet était porté par nos deux familles politiques sans clivage. Aujourd'hui, la concrétisation revient à vous seuls et vous ne vous en montrez pas à la hauteur. Dans un souci d'intérêt général et pour les impôts des Parisiens, nous le refusons. A moins que vous ne répondiez à ces questions maintenant, en Conseil de Paris, nous nous abstenons sur ce projet de délibération.

Merci pour votre écoute.

**M. Mao PÉNINO**, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

La parole est à M. Julien BARGETON.

**M. Julien BARGETON**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Si vous le permettez, je répondrai sur la dimension financière. Sur la partie culturelle, je pense que l'on aura l'occasion d'y revenir plutôt en 9e Commission et que Bruno JULLIARD pourra y revenir à d'autres occasions.

La Ville est entrée dans le capital de la S.A.S. Cité de la musique - salle Pleyel en 2009 à hauteur de 20 % pour un montant de 12.800 euros, c'est un montant limité.

Le projet de délibération qui vous est présenté découle de la décision prise par la Cité de la musique et le Ministère de la Culture de confier la gestion de la salle Pleyel à un exploitant à compter de 2015 sous forme de convention d'occupation du domaine public.

Cette délégation de gestion, décidée et conduite par l'Etat, s'inscrit dans le cadre de l'ouverture de la Philharmonie en janvier 2015 et de la reconversion de la salle Pleyel.

Dans la mesure où l'appel à projets a été publié par la Cité de la musique, la Ville, minoritaire, cède ses parts afin de faciliter les transferts de contrats et notamment les transferts de personnels vers cette dernière, donc on doit le faire maintenant parce que l'appel à projets a été lancé.

Sur la dette, il n'y a pas de dette cachée, la garantie de la dette figure en annexe 5 du compte administratif que nous avons voté hier à la page 31, les subventions que nous votons sont adoptées dans le budget et elles sont

présentées en 9e Commission. Nous avons même voté un plan de financement à deux reprises, que vous avez voté, l'opposition, donc tout est clair, il y a une garantie et une subvention.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 1025.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DAC 1025).

## **2014 UMP-UDI-MODEM 1 Audit indépendant sur la situation financière de la Ville de Paris.**

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de la proposition de délibération présentée par l'UMP et l'UDI - MODEM, dit UMP - UDI-MODEM 1, audit indépendant sur la situation financière de la Ville de Paris.

La parole est à M. Jean-François LEGARET pour cinq minutes.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est conformément à la loi et à notre règlement une proposition de délibération que nous vous avons remise lors de la conférence d'organisation et je remercie la Maire de Paris de l'avoir inscrite à l'ordre du jour.

Cette proposition de délibération propose d'établir, de faire réaliser un audit financier sur les comptes de la Ville et du Département.

Je voudrais rappeler qu'en 2001, lorsque Bertrand DELANOË est devenu Maire de Paris, la première décision qu'il avait annoncée était de faire réaliser, non pas un audit, mais trois audits : un premier audit sur les finances de la collectivité, la Ville et le Département, un deuxième audit sur le management du personnel et un troisième audit sur les marchés de la Ville.

Il s'était engagé à rendre tous ces audits publics. Il a presque tenu parole, puisqu'il a rendu public l'audit sur les finances, l'audit sur les personnels et il n'a jamais rendu public l'audit sur les marchés.

Il se trouve que j'en ai eu communication au titre de la procédure contradictoire parce que j'étais Président de la Commission d'appel d'offres, c'est d'ailleurs un très gros document qui faisait plus de 600 pages, mais qu'il n'a jamais rendu public.

Cela se passait en 2001, nous sommes en 2014.

Quand on fait réaliser un audit financier dans une société privée ou dans une institution, en général, les experts recommandent d'actualiser ces audits à peu près tous les deux ans et nous avons, avec mes collègues du groupe UMP, dans le passé, à plusieurs reprises, déposé des vœux en proposant que l'on actualise l'audit qui avait été réalisé en 2001. Depuis, jamais on n'a donné satisfaction à cette demande et nous le regrettons.

Je crois qu'aujourd'hui la base, si je puis dire, de l'audit de 2001 est obsolète et qu'il est indispensable de réaliser un audit financier complet sur les comptes de la Ville.

Je crois que nous sommes à une période charnière, on a d'ailleurs eu pas plus tard qu'hier un débat budgétaire sur le compte administratif. J'avais demandé à M. l'adjoint chargé des finances en 1ère Commission s'il admettait que l'on puisse avoir des séances de la 1ère Commission qui soient consacrées à la définition d'une stratégie financière. Il n'a pas donné suite à cette demande, il m'a renvoyé au débat sur les orientations budgétaires, comme je l'ai déjà dit, mais, dans le même temps, on lit dans la presse que la Ville de Paris serait dans des difficultés financières qui ne nous ont pas été révélées, donc on donne à des journalistes des informations qui sont soigneusement cachées aux élus parisiens. On est quand même dans une situation un peu curieuse.

Il semblerait qu'il y ait une impasse de plusieurs centaines de millions pour boucler le budget, d'après ce que nous lisons dans la presse, et que la Ville aurait l'intention de céder des actifs immobiliers pour faire face à ses dépenses.

C'est possible, mais voilà un point de stratégie qui mériterait d'être débattu avant que les projets de délibération soient introduits.

Enfin, je pense qu'un audit extérieur de recommandation sur la situation actualisée de la Ville de Paris, c'est une bonne démarche. C'est vrai que c'est une dépense, mais je pense que c'est une dépense qui serait largement rentabilisée par les recommandations qui pourraient nous être faites.

Je dis par avance à M. BARGETON que, s'il entend me répondre en me disant qu'il y a déjà des audits qui sont réalisés, ce sont les notes des agences de notation, je lui dis par avance, pour ne pas avoir à reprendre la parole, que cette réponse est complètement idiote, je dis bien idiote, pour une simple raison : il suffit de lire les notes des agences de rating, la première chose qui est dite dans les notations, c'est qu'en aucun cas ces notations ne constituent un audit sur la qualité de gestion de la collectivité. Il s'agit simplement d'une note qui permet à la Ville d'accéder à des emprunts sur le marché international et cette note est essentiellement basée sur le ratio de solvabilité de la collectivité. Je vous rassure, le ratio de solvabilité de la Ville et du Département sont effectivement assez favorables, ne serait-ce qu'en raison des actifs immobiliers que détient la collectivité parisienne.

Ce n'est pas cela du tout, un audit de gestion, mais je crois que M. BARGETON sait très bien, dans le fond, ce à quoi je veux faire allusion. Il n'a d'ailleurs qu'à se reporter à la lecture de l'audit financier qui avait été fait en 2001 et il s'agit bien aujourd'hui de se livrer à un exercice comparable, je crois qu'il serait, utile, salutaire et c'est en tout cas l'objet de notre proposition de délibération.

Je vous remercie.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci, Monsieur LEGARET.

La parole est à M. BARGETON pour une réponse intelligente.

**M. Julien BARGETON**, adjoint. - On va essayer, Monsieur le Maire.

Ce n'est pas précisément une nouveauté, c'est une demande que vous formulez, Monsieur LEGARET, depuis 2008 et d'ailleurs mon prédécesseur à ce poste vous avait répondu tous les ans à peu près sur cette demande.

C'est un engagement de l'opposition et nous n'avons pas été élus pour appliquer votre programme.

En 2001, c'est vrai, il y avait eu cet audit, mais, entre-temps, le contexte a un peu changé, je voudrais essayer de vous le démontrer. Je ne suis pas sûr d'y parvenir, mais je voudrais essayer de vous le démontrer.

La Chambre régionale des comptes publie désormais un rapport dédié à nos marges de manœuvre financières depuis 2011, qu'elle a vocation à actualiser régulièrement, le dernier date de 2013, donc il y a cette nouveauté.

Les agences de notation examinent de plus en plus en détail notre situation financière. Depuis cette année, elles effectuent même deux revues générales au lieu d'une et les conclusions sont publiques et en accès libre.

Nous nous sommes également engagés dans le chantier de certification de nos comptes à l'horizon 2017. Je rappelle qu'aujourd'hui les collectivités n'ont pas l'obligation, comme c'est le cas pour l'Etat et la Sécurité sociale, de certifier leurs comptes, mais, soucieux de tenir une comptabilité exigeante, nous partageons cette volonté et nous voulons nous engager dans ce progrès considérable, les services travaillent d'ailleurs activement sur ce sujet.

Notons que, sur Paris.fr, tous les documents sont disponibles, ainsi que les rapports de l'Inspection générale, l'information budgétaire et financière à disposition des Parisiens sera d'ailleurs renforcée puisque la Mairie s'est engagée à aller plus loin en matière d'open data, je fais référence bien sûr à mon collègue Jean-Louis MISSIKA, les données financières et budgétaires seront concernées au premier chef.

Je rappelle également le rôle des Missions d'Information et d'Evaluation, je pense par exemple à celle sur l'immobilier de la Ville.

Dès lors, au regard de ces éléments, la dépense qu'il conviendrait d'engager pour réaliser un tel audit ne paraît pas opportune, c'est très élevé et il vaut mieux poursuivre le chantier de certification et, si je voulais être méchant et faire une réponse pas forcément intelligente à votre goût, je dirais que la plupart des auditeurs de France et de Navarre sont largement occupés par les comptes de l'UMP, notamment.

Je vous remercie.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de délibération UMP - UDI-MODEM 1 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition de délibération est rejetée.

### **Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux antennes-relais.**

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu non rattaché n° 109 relatif aux antennes relais et la parole est à Mme BERTHOUT pour une minute.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Une minute, c'est peu, d'ailleurs.

Depuis ces dernières années et singulièrement ces derniers mois, les antennes relais prolifèrent sur les toits des immeubles et, singulièrement, les toits des immeubles qui appartiennent à Paris Habitat dans le 5e arrondissement, 25 rue Geoffroy-Saint-Hilaire, 7 rue Nicolas-Houël, deux 22 rue de Santeuil, 6 rue du Fer-à-Moulin, 19 rue Geoffroy-Saint-Hilaire à nouveau.

L'installation de ces antennes relais, nous l'avons vérifié, est complètement contraire à la charte relative à la téléphonie mobile prise en décembre 2012 entre la Ville de Paris et les quatre opérateurs exploitant les réseaux. Elle est également complètement contraire à la convention cadre qui est conclue entre la Ville de Paris et Free mobile.

Non seulement les maires ne sont pas informés, ou ils le sont après coup, mais surtout, les opérateurs trafiquent complètement les chiffres qui sont donnés sur les documents à l'appui de cette installation. Quand on a, par exemple, une crèche qui, en réalité, est à 50 mètres, l'opérateur nous met que c'est à 100 mètres. Je demande à la Ville et aux bailleurs sociaux de remplir leurs obligations, qu'ils n'autorisent pas l'installation d'antennes sur les immeubles à proximité et que l'on s'assure du respect des conditions d'assurance liées à l'installation d'antennes relais.

J'ajoute que M. Ian BROSSAT, ancien président de Paris Habitat, s'est fort opportunément éclipsé puisqu'il n'a jamais répondu à aucun des courriers qui lui ont été adressés sur ce sujet, qui est un sujet majeur.

J'ajoute que mon vœu a été adopté au Conseil d'arrondissement par l'opposition et la majorité à l'unanimité.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci, Madame BERTHOUT.

Je ne crois pas que Ian BROSSAT ait présidé Paris Habitat.

La parole est à M. Julien BARGETON.

**M. Julien BARGETON**, adjoint. - Monsieur le Maire, je suis particulièrement heureux de prendre la parole sur ce dossier alors que vous présidez. Cela me permet de rendre hommage au travail que vous avez effectué sur ce dossier, un travail excellent. Donc cela tombe particulièrement bien que ce soit vous le président de la séance ce soir, à ce moment. Je vais essayer de me mettre dans vos pas parce que tout le monde reconnaît que vous avez effectué un travail de très grande qualité.

Je souhaite vous rappeler en premier lieu que malgré l'absence de certitude scientifique sur les effets nocifs des ondes téléphoniques et le fait que la Ville n'a pas de compétences de normes sanitaires applicables aux antennes relais, l'exécutif parisien a fait le choix de concilier les préoccupations des Parisiens et le développement des nouvelles technologies, en régulant drastiquement les implantations des antennes relais et leur niveau d'émission, tout en maintenant la couverture et la qualité de service. Equilibre compliqué à tenir.

La charte parisienne de téléphonie mobile de décembre 2012 est ainsi la plus contraignante de France. La Municipalité est allée au-delà même de ses compétences réglementaires en amenant les opérateurs à signer ce document cadre. De fait, les niveaux d'exposition établis par cette charte, et sur lesquels se sont engagés les opérateurs, sont bien inférieurs au niveau réglementaire. Vous souhaitez aller encore plus loin en interdisant l'installation d'antennes sur les immeubles situés à proximité des crèches et des écoles. La santé de nos enfants reste une préoccupation fondamentale évidemment. C'est pourquoi la charte prévoit notamment une campagne triennale de mesures systématiques dans toutes les crèches et écoles municipales qui permet de vérifier que leur exposition est bien en deçà des valeurs précitées. Toutes les implantations à proximité des écoles sont systématiquement examinées en commission de concertation de téléphonie mobile, qui veille à ce que les établissements ne soient pas dans l'axe du faisceau des antennes.

Sur la question de la sensibilisation des habitants lors de l'implantation d'antennes, vous n'êtes pas sans savoir que tous les dossiers en cours et passés sont disponibles sur paris.fr, sous forme de fiches de synthèse élaborées à partir des dossiers d'information. En outre, des plaquettes d'information sont tenues à disposition des mairies d'arrondissement et des dispositifs de téléphonie mobile, permettant aux Parisiens de calculer le niveau d'exposition d'un lieu d'habitation fermé pour vérifier que les seuils de la charte sont respectés.

Vous souhaitez que la Ville de Paris tienne compte de l'avis des maires d'arrondissement, mais c'est déjà le cas. Chaque dossier ayant reçu un avis défavorable d'une mairie d'arrondissement est inscrit à l'ordre du jour de la commission. Pour ce qui est du rôle joué par les bailleurs sociaux dans l'action de sensibilisation, ceux-ci sont tenus par la loi et la charte parisienne de sensibiliser leurs locataires concernés par une implantation d'antennes.

Enfin, concernant votre volonté d'obliger les opérateurs à souscrire une assurance portant sur les risques sanitaires liés à l'installation d'antennes relais, outre que ce type de produit n'existe pas à ma connaissance en l'absence de preuve de risque sanitaire, ce serait une obligation réglementaire qui n'est pas de la compétence de notre collectivité.

Aussi, je vous demande de bien vouloir retirer votre vœu ou alors j'appellerai, au nom de l'Exécutif, à le repousser.

Merci beaucoup.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Madame BERTHOUT, retirez-vous votre vœu ?

**Mme Florence BERTHOUT**. - Non seulement je ne retire pas mon vœu, mais c'est surréaliste, le jour de mon élection, subrepticement, on est allé, pour être sûr que je ne serais pas dans la rue avec les riverains, on est allé installer des antennes relais. Et je puis vous certifier que l'on n'a jamais demandé l'avis de qui que ce soit. On ne peut pas mentir.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Votre vœu est donc maintenu avec un avis défavorable.

M. TIBERI, une explication de vote.

**M. Dominique TIBERI**. - Une explication et une précision. Ce que dit Florence BERTHOUT est tout à fait vrai. Non seulement c'était le jour de l'élection du maire qu'on a installé les antennes relais, mais en plus, il était marqué la veille sur des panneaux "Elagage des arbres, enlevez vos voitures".

La deuxième chose, c'était quelque chose qui devrait tous nous réunir. C'était un engagement d'Anne HIDALGO de ne pas installer - je ne parle pas des mesures dont il était question tout à l'heure - de ne pas placer d'antennes, les plus puissantes avec 4G, à proximité d'établissements recevant la petite enfance. Ce sont des engagements que Mme HIDALGO a pris spontanément, sans qu'on lui ait rien demandé. On s'attendait à ce qu'elle les suive. C'est d'autant plus dommage.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Pascal JULIEN, pour le groupe Ecologiste de Paris.

**M. Pascal JULIEN**. - Merci.

Nous allons voter contre ce vœu, à regret parce qu'il y a beaucoup de choses justes dans ses conclusions. Mais le problème, c'est qu'en écrivant que vous souhaitez que les bailleurs sociaux n'autorisent pas l'installation d'antennes sur leurs immeubles à proximité des crèches et des écoles, cela veut dire, comme cela a été dit à l'instant, je crois, qu'il n'y aurait plus d'antennes relais du tout dans Paris puisque, partout, on est à proximité. Cela dépend ce que l'on entend par proximité, mais si c'est la règle des 100 mètres, on est à proximité.

En revanche, si votre vœu, c'est un truc que vous avez à droite d'interrompre tout le temps, d'invectiver tout le temps. Je ne vous ai, pour l'instant, jamais interrompu. Je vous rappelle que je n'ai que deux minutes pour m'exprimer, comme chacun d'entre nous, sur un vœu, d'après le règlement. Il faut déduire de mon temps de parole les invectives venues de la droite.

Donc, si vous aviez introduit la notion de baisse des seuils d'exposition à 0,6 Volts par mètre, on aurait pu voter. Mais, dans la mesure où vous ne l'avez pas fait, on votera comme l'Exécutif.

On votera contre.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci, Monsieur Pascal JULIEN.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 109 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

### **2014 DSTI 1007 - Fourniture de services Wi-Fi sur les sites municipaux à Paris-Marché de service - Modalités de passation-Autorisation - Signature .**

**M. Mao PÉNINO**, adjoint, président. - Nous passons, mes chers collègues, à la 2e et dernière Commission de ce Conseil de Paris. Nous examinons le projet de délibération DSTI 1007 relatif à la fourniture de service wi-fi - je crois que l'on dit comme ça - sur les sites municipaux.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour 5 minutes maximum.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Excusez-moi, mais sur le vœu précédent, je peux regretter qu'il n'y ait pas le 0,6 Volt mais j'ai du mal à comprendre les désaccords sur le contenu.

Mes chers collègues, je voterai contre ce projet de délibération, tout comme je n'avais pas approuvé la charte sur la téléphonie mobile. Souvenez-vous, à l'époque, nous étions certains élus à dénoncer la non-prise en compte, justement, de ce principe de précaution qui devait pourtant nous dicter de limiter à 0,6 Volts l'émission de nos ondes pour des raisons majeures de santé.

Concernant le wi-fi, le problème est encore plus grave car il n'existe pas de seuil, mais je reviendrai plus tard sur ce point. A travers ce projet de délibération, vous nous proposez de poursuivre et d'amplifier la connexion wi-fi dans les jardins et les squares publics, les bibliothèques et les mairies d'arrondissement. Selon l'exécutif, la modernité exigerait que nous ayons une ville connectée en wi-fi, 24 heures/24, et en tout lieu.

Je me suis documentée sur le sujet et je me suis permis de transmettre pour avis à l'association Robin des Toits notre projet de délibération. Oui, c'est ma façon de fonctionner. Je n'ai pas intitulé les listes que j'ai conduites "A Paris, Place au peuple" pour, sitôt finies les élections, ne plus travailler avec les associations qui jouent, je trouve, un rôle déterminant de lanceurs d'alerte sur nombre de sujets.

Je tiens à vous signaler que toutes les radiofréquences, dont les fréquences wi-fi, sont placées en catégorie 2B, cancérigènes possibles, par l'OMS, l'Organisation mondiale de la santé, depuis fin mai 2011. C'est donc un "cancérigène possible" que nous allons infliger ou poursuivre d'imposer aux enfants qui jouent dans les jardins, aux femmes enceintes qui peuvent s'y reposer, aux personnes âgées ou aux personnes de santé fragile, aux agents des bibliothèques qui travaillent quotidiennement. Tout ça pour quoi ? Pour faire moderne.

Les compagnies d'assurance mondiales, d'ailleurs, ne couvrent plus depuis l'an 2000 les risques liés aux champs électromagnétiques des technologies, des télécommunications sans fil. Concernant les émissions de champ électromagnétique, voilà ce que répond, par exemple, une assurance à un professionnel pour justifier son refus d'assurance responsabilité civile. Je vous lis : "Les dommages découlant des risques liés à la présence de champs électromagnétiques peuvent être corporels, ceci concerne les personnes situées dans l'environnement de C.E.M., ou bien, les utilisateurs d'appareils émettant justement ces ondes électromagnétiques. Ils peuvent être également des dommages aussi matériels et immatériels".

Donc on est face à des risques potentiels qui ne sont pas négligeables, tant sur le plan de la santé humaine que des dommages à des biens ou à l'environnement. Et le Wi-Fi utilise deux fréquences principales : le 24,50 hertz et le 5.600 hertz. Pas de chance : ces fréquences sont particulièrement nocives pour la santé, ainsi que le démontrent plusieurs études, notamment REFLEX pour les fréquences à 2.000 hertz. Et dans la majorité des cas, les personnes qui sont électro-hypersensibles dénoncent le Wi-Fi comme déclencheur de leur pathologie.

Il n'y a donc pas de seuil d'exposition de précaution avec le Wi-Fi, comme le fameux 0,6 volts/mètre qui s'applique en téléphonie mobile, et certaines autres technologies sans fil. Donc, nous devrions défendre la suppression du Wi-Fi, en soutenant par exemple le câblage dans les bibliothèques ou l'utilisation d'autres fréquences neutres pour la santé.

Et je vous rappellerai la conférence citoyenne, dit encore Jury citoyen, Onde Santé Société de 2009. Les citoyens avaient défendu les positions, par ailleurs défendues par les associations, c'est-à-dire, le respect du seuil

maximum de 0,6 volts/mètre d'exposition du public, la reconnaissance des électro-hypersensibles et l'évitement de l'installation intempestive de Wi-Fi partout, notamment dans les espaces publics, chaque fois que c'est possible.

Alors, franchement, quelle est la nécessité en l'espèce d'avoir le Wi-Fi dans les jardins publics ? Vous prétendez vouloir renforcer la démocratie participative et quand les citoyens délibèrent et s'expriment sur un sujet, sur lequel vous les avez sollicités, eh bien, vous niez leur préconisation. Je rajoute, qui plus est, la résolution 1815 du Conseil de l'Europe, votée à l'unanimité en 2011, qui préconise également le seuil de 0,6 volts/mètre et la reconnaissance des personnes électro-hypersensibles, et l'interdiction de confier des portables aux enfants. Bref, toutes les autorités sanitaires internationales recommandent qu'on limite l'exposition du public, et particulièrement des populations les plus fragiles autant que possible. Franchement, quand je viens faire une pause dans le jardin public qui est situé au pied de la Tour, eh bien, ce n'est pas pour absolument être connectée et voir les vœux de l'Exécutif sur mon portable, en étant connectée 24 heures sur 24. C'est pour faire justement une pause.

Et quelle vision de la société voulons-nous ? Est-ce qu'on veut amplifier le Wi-Fi pour le plus grand bonheur des grands groupes tels que S.F.R., Orange, NomoTech ou Nomosphere ? Et pour quelle vision de société ?

Je termine : derrière la pseudo liberté et le confort du sans-fil, eh bien, il faudrait donc être en permanence disponibles pour répondre à nos mails, même lorsqu'on est à une pause déjeuner, de début de soirée ou de week-end dans un jardin public. On n'a pas à être corvéables à merci : non merci. Voilà.

Paris, ville numérique devrait au contraire porter l'ambition de municipaliser un réseau de câblage fournisseurs d'Internet sur l'ensemble de la capitale. Voilà une mesure éco-socialiste que la Ville devrait ambitionner, mais j'aurai l'occasion, dans un prochain Conseil, de développer ce projet à travers un merveilleux vœu.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET. Je sais maintenant pourquoi je n'arrive pas à te joindre le week-end.

Et donc, je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis très déçu, en cette fin de séance. Je croyais que nous allions avoir une intervention constructive et pour se réjouir de la qualité de ce service qui est largement plébiscité par les Parisiens.

Peut-être rappeler en quelques mots ce qu'il est, ce service. C'est un service d'accès gratuit par Wi-Fi : 450 bornes réparties dans 295 sites municipaux, jardins publics, bibliothèques, mairies d'arrondissement.

Le présent projet de délibération a pour objectif - mais vous l'avez peut-être lu - d'autoriser le lancement du marché pour assurer la continuité de ce service au-delà de mars 2015 et, comme Mme SIMONNET a cité les quatre prestataires qui ont historiquement accompagné la Ville sur ce chantier, vous rappeler que c'était les sociétés NomoTech, puis Nomosphere qui étaient les titulaires en cours de ce marché.

En termes de volume, pour caractériser le succès populaire de ce service, 9,7 millions de minutes de communication échangées en mars ; 10,2 millions en avril ; 10,3 en mai. C'est un service qui est plébiscité : des dizaines de milliers d'utilisateurs chaque jour à ce service.

Par ailleurs, et c'est le deuxième point, vous vous interrogez sur les risques sanitaires. Je vous invite à vous interroger et à ne pas être aussi affirmative. Les chiffres que vous citez et les références scientifiques que vous citez ne sont partagés que par une extrême minorité de scientifiques et de spécialistes de ces questions.

Par ailleurs, vous pouvez critiquer ce service d'accès gratuit, encore une fois, Wi-Fi, mais probablement, la quasi-totalité des membres de cette Assemblée ont une borne Wi-Fi chez eux. La quasi-totalité des membres de cette Assemblée ! Je vois que vous travaillez sur une tablette qui a bien... Mais peu importe, à moins d'utiliser un stylo et un papier et de condamner la modernité à le faire ad vitam æternam, il est indispensable, pour utiliser des objets connectés, d'avoir accès à des technologies sans fil, et le Wi-Fi est évidemment, actuellement, une technologie de référence pour cela.

Donc je regrette vraiment que vous ne vous réjouissiez pas du succès populaire de ce service. C'est un accès qui est très important, y compris pour les Parisiens qui n'ont pas les moyens d'avoir un abonnement personnel à une box et un accès à domicile. Et vraiment, je souhaite que dans les semaines qui viennent et dans les années qui viennent, puisque dans le programme de mandature, il est effectivement prévu d'accompagner et de développer le développement de ce type de services, nous aurons l'occasion d'y revenir.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci, Emmanuel GRÉGOIRE.

Je donne la parole à Pascal JULIEN pour une explication de vote du groupe Ecologiste de Paris.

**M. Pascal JULIEN.** - Je suis sidéré par la réponse de l'adjoint qui vient d'être faite aux propos de Danielle SIMONNET, dont je ne partage pas les conclusions, et dont je connais le caractère, comme chacun d'entre nous, énergique mais un peu brouillon parfois. Ah oui, j'ai Danielle SIMONNET d'un côté, M. LEGARET de l'autre, vous voyez, c'est... La vie est compliquée, parfois ! Ce matin, ils ont eu des votes communs, la plupart du temps.

Plus sérieusement et sans polémique, une seule chose quand même : sur les études extrêmement minoritaires, c'est faux ! Allez regarder surtout par qui sont payées les études qui disent : "il n'y a pas de danger sanitaire avec les ondes électromagnétiques". Allez voir d'où viennent celles qui disent le contraire, et cela vous aidera à vous faire un avis un peu plus objectif.

Ensuite, effectivement, Danielle SIMONNET a rappelé un certain nombre d'études. Je ne rajouterai pas une étude, mais simplement le fait que la discussion parlementaire sur le projet de loi de refondation de l'école publique, en mars 2013, un amendement avait été adopté pour que les infrastructures créées pour la mise en place du service public du numérique éducatif - je cite : "favorisent l'utilisation de connexions de données filaires par rapport au Wi-Fi". L'amendement soulignait, que - je cite : "le principe de précaution doit pousser l'Etat et les collectivités territoriales à protéger les enfants, notamment les plus jeunes, de l'influence des ondes".

Les écologistes, cela dit, ne sont évidemment pas hostiles au Wi-Fi et d'ailleurs, voter contre ce projet de délibération reviendrait à couper sans discernement tous les Wi-Fi municipaux. C'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons.

Nous demandons seulement que cette technologie ne se substitue pas aux filaires, qui devraient plus souvent être offerts aux usagers des équipements municipaux. La technologie du Wi-Fi devrait répondre à une utilisation de dépannage par défaut de filaire. Or, c'est le chemin contraire que la Ville a très nettement commencé à prendre, celui du tout Wi-Fi.

Et dire, comme je l'ai entendu, qu'il faut s'appuyer sur le succès populaire, alors, parlez-nous du succès populaire de l'amiante, parlez-nous du succès populaire de Coca Cola qui conduit à l'obésité, parlez-nous des O.G.M., dans bien des pays, qui sont extrêmement populaires, vous ne pouvez pas éliminer la question de la santé publique par un argument - je dirais - démagogique.

Nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération.

**M. Mao PÉNINO**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix... Ah pardon, M. POZZO di BORGO pour une explication de vote.

**M. Yves POZZO di BORGO.** - Il se trouve que le hasard du calendrier... Comme je suis un cumulard et que je suis aussi sénateur, tout à l'heure, au Sénat, il y a un débat sur ce dossier-là, notamment sur les ondes électromagnétiques. Et j'ai moi-même déposé un amendement qui – je pense – sera accepté par l'ensemble de mes collègues sénateurs, pour interdire l'utilisation du portable dans les écoles primaires, et notamment, dans tous les établissements qui reçoivent des enfants de moins de 11 ans.

Mais, si je peux me permettre, nous avons quand même travaillé sur ce sujet au Sénat depuis un certain temps, et c'est vrai que j'ai tendance à penser qu'autant le portable, il y a des études qui sont assez sérieuses, qui montrent que cela peut avoir des incidences... L'utilisation d'un portable, sans fil - je ne sais plus comment cela s'appelle -, sans oreillette, de plus d'une demi-heure est dangereux pour tout le monde, et surtout pour les enfants.

Mais je veux dire qu'en ce qui concerne le Wi-Fi, je crois qu'il faut que l'on ait le courage, quelles que soient les conséquences, ce ne sont pas des conséquences très dangereuses, de considérer que l'installation de WI-FI dans une ville comme Paris est fondamentale.

C'est la ville qui reçoit le plus de touristes au monde, vous imaginez, quand vous voyagez, vous-mêmes, vous aimez bien avoir des WI-FI quand vous voyagez dans certains pays, mais c'est pareil, tous ces touristes qui viennent - et je rejoins ce que disait l'adjoint - il y a quand même une consommation de WI-FI extraordinaire et je souhaite vraiment que le WI-FI soit installé dans Paris, pour d'abord les Parisiens et pour l'importance touristique de Paris.

Il faut quand même que l'on s'adapte au monde moderne, c'est un élément incontournable du monde moderne.

Nous voterons ce texte.

**M. Mao PÉNINO**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSTI 1007.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DSTI 1007).

**Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à l'harmonisation des primes dominicales accordées aux agents municipaux.**

**Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la prime dominicale des agents des équipements sportifs.**

**Vœu déposé par le groupe UMP relatif au mouvement de grève dans les équipements sportifs parisiens.**

**Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la revalorisation de la prime dominicale pour les personnels de la DJS.**

**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés : les vœux n<sup>os</sup> 110, 111, 112, 113 et 113 bis ont trait à la prime dominicale des agents municipaux.

Je vais donner la parole pour une minute successivement à MM. Jérôme GLEIZES, Nicolas BONNET-OULALDJ, Geoffroy BOULARD et Mme Danielle SIMONNET.

**M. David BELLARD**. - C'est moi qui vais faire l'intervention, Monsieur le Maire.

Comme beaucoup d'entre vous, chers collègues, nous sommes préoccupés par le mouvement de grève qui entrave l'accès à de nombreux établissements publics municipaux.

Depuis le 2 mars dernier, de nombreux agents de la Direction de la Jeunesse et des Sports sont en grève pour réclamer une hausse de leur prime dominicale et, pour l'instant, aucune issue à ce conflit ne se dessine.

Cette situation pénalise les usagers parisiens et souligne les disparités dans la distribution des primes dominicales entre les agents des différents équipements de la Ville.

Elle révèle le malaise généré chez une partie du personnel qui exprime là une revendication légitime d'harmonisation de leur prime dominicale.

Comme vous, nous sommes attachés à un dialogue social de qualité et nous demandons donc à la Municipalité qu'elle reprenne de réelles négociations avec l'ensemble des organisations syndicales pour chercher à harmoniser les rémunérations dominicales des agents, qu'un calendrier précis des négociations soit énoncé aux membres du Conseil pour éviter un pourrissement de la situation et enfin que des marges budgétaires soient dégagées à cet effet lors du vote du budget supplémentaire de juillet 2014.

Je vous remercie.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ ?

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**. - Monsieur le Maire, je vais être bref puisque l'on est plusieurs à porter un vœu sur le même sujet. Nous demandons bien sûr une issue rapide aux problèmes rencontrés par les agents dans les équipements sportifs et que l'harmonisation des primes dominicales des agents des équipements sportifs se fasse a minima sur la base du mieux disant.

Permettez-moi quand même de revenir sur ce que l'on a entendu ici, dans ce Conseil de Paris, à ce sujet.

Je voudrais dire quand même à nos collègues de droite que, quand on propose le service minimum, on est contre le droit de grève et on ne défend pas vraiment les agents et la négociation qui est en cours, donc ce ne sera pas notre propos, notre propos c'est que les négociations aboutissent et qu'elles aboutissent avec un minima sur la place du mieux disant.

Je vous remercie.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD.

**M. Geoffroy BOULARD**. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous n'ignorez pas que, depuis fin février, les agents de la D.J.S. sont en grève à durée indéterminée et visiblement à durée illimitée.

Les équipements sportifs sont fermés le dimanche sans préavis. Ces agents revendiquent la revalorisation de leur prime de travail dominical et dénoncent une disparité de traitement entre les Directions de la Ville : 44 euros pour 10 heures de travail le dimanche à la D.J.S. contre une prime de 900 euros forfaitaires pour 10 dimanches travaillés.

Vous n'êtes pas sans ignorer l'impact et sur les usagers individuels et sur les associations sportives qui ne sont pas entendues par la Mairie de Paris.

Votre inertie, la stratégie délibérée de pourrissement est irresponsable à double titre : pour les usagers qui se voient empêcher la pratique de leur sport le dimanche, pour les agents qui se voient renvoyés aux calendes grecques pour discuter d'une harmonisation qui envenimera sans doute les choses, à écouter les Directions des Affaires culturelles, par exemple.

L'intérêt général exige donc de prendre des mesures, d'abord un bilan précis des équipements fermés et la mise en place d'un service minimum.

Je vous remercie.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour une minute.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Il faudra m'expliquer comment ceux qui veulent ouvrir d'autres équipements publics le dimanche et qui veulent en même temps baisser la masse salariale vont gérer leurs contradictions.

Dans ce vœu, ce que je souhaite exprimer, c'est que les personnels de la D.J.S., quand ils travaillent un dimanche plus de 10 heures par jour, c'est une prime qui ne dépasse pas les 40 et quelques euros.

Nous avons des agents qui ont bien souvent de faibles rémunérations et j'estime que c'est légitime de leur part de dire que cela suffit, qu'il faut à un moment donné les respecter.

Il y a une très grande disparité dans la Ville avec évidemment d'autres facteurs qui rentrent en compte, mais il y a une urgence à ce que la Ville de Paris s'engage à revaloriser et homogénéiser vers le haut, entre toutes les Directions, les primes qui sont allouées aux agents qui doivent travailler le dimanche et que la Ville de Paris s'engage, avec l'intersyndicale qui est très soudée, très déterminée sur le sujet, à revaloriser la prime qui est allouée aux agents dans la Direction de la Jeunesse et des Sports, relative à ce travail dominical.

Je vous remercie.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

La parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Le conflit en cours à la D.J.S. est un sujet extrêmement sérieux, sur lequel l'Exécutif et l'administration sont totalement mobilisés depuis déjà plusieurs semaines.

C'est un sujet sérieux, il l'est bien sûr d'abord pour les usagers, les Parisiens, les clubs sportifs qui subissent ces fermetures car nous savons que le dimanche est une journée essentielle évidemment à la pratique sportive.

Il l'est aussi pour les agents, car nous voulons leur redire ici que nous ne sommes pas sourds à leur message, mais que ce qui n'est en apparence que la simple question de l'indemnisation du travail du dimanche à la D.J.S. est en réalité plus complexe.

Comme l'ont souligné plusieurs intervenants dans leur vœu, le sujet des règles d'indemnisation du travail du dimanche à la Ville est complexe car plusieurs régimes coexistent, si complexe d'ailleurs que l'UMP est obligée d'utiliser le conditionnel dans ses considérants, ce qui est d'ailleurs plutôt prudent puisque ses considérants sont faux.

D'ailleurs, plusieurs intervenants ont évoqué que, peut-être, on gagnait, etc. La réalité est complexe.

Je ne voudrais pas être trop technique, donc trop ennuyeux un mardi soir si tard, mais je crois que ce sujet mérite que nous y consacrons quelques minutes car cette complexité est source de confusion, voire même d'incompréhension.

Il y a deux principaux régimes d'indemnisation du travail le dimanche à la Ville. Le premier, c'est une délibération de 1988 qui fixe le régime commun applicable à la D.E.V.E., à la D.P.P. et à la D.I.L.T, soit environ 960 agents.

Il s'agit d'un régime fondé sur un forfait pour au moins 10 dimanches et un tarif dégressif pour les dimanches supplémentaires.

L'autre projet de délibération - et c'est celui-ci qui est en question à la D.J.S. - est un régime commun fixé par délibération de 1977, qui est commun à la D.J.S., à la D.P.E. et à la D.V.D. et qui concerne 6.990 agents. Il repose sur une prime mensuelle pour travail de roulement plus une prime par dimanche travaillé.

A cela s'ajoutent différents régimes spécifique à la D.A.C. dans les bibliothèques, à la D.J.S. pour les caissiers des piscines, à la D.P.P. pour les inspecteurs de sécurité et, enfin, pour tous les salariés pour lesquels le travail du dimanche n'est pas inclus dans le cycle de travail normal, le paiement se fait en heures supplémentaires.

Si la comparaison de ce régime d'indemnisation ne laisse pas paraître d'iniquité flagrante, il est en revanche clair - et je partage l'avis qui a été exprimé diversement par les quatre intervenants présentant leur vœu - que la diversité des régimes est source de confusion et nécessite une réforme.

Sauf que la rédaction des délibérations de 1977 et de 1988 est contrainte juridiquement, la Ville n'a pas la main pour réévaluer les montants inclus dans la délibération de 1988 qui s'appuie sur un décret du Ministère de la Culture et son arrêté d'application ; nous ne pouvons pas modifier ces montants.

La délibération de 1977 est propre à la Ville, en revanche sans référence réglementaire, mais une réévaluation des indemnités posera incontestablement un problème de contrôle de légalité, donc, si une modification doit intervenir - et c'est un chantier que nous avons d'ores et déjà engagé - elle consistera inévitablement à une refondation complète de l'ensemble des régimes d'indemnisation du travail dominical à la Ville.

De plus, cette modification...

Excusez-moi, écoutez un peu. Vous dites n'importe quoi dans vos considérants, alors écoutez et, après, si vous le souhaitez, vous poserez des questions.

Vous attendrez ce que nous déciderons...

**M. Mao PÉNINO**, adjoint, président. - Monsieur GRÉGOIRE, vous avez la parole et vous seul.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint. - De plus, la modification serait tenue de s'appuyer sur une réglementation existant dans la Fonction publique d'Etat, dans la territoriale ou dans l'hospitalière, en application du principe d'homologie qui est une obligation légale qui s'impose à nous.

Nous ne sommes évidemment pas sourds aux demandes de certaines organisations syndicales, nous dialoguons avec elles afin de trouver une issue favorable à cette mobilisation, ainsi, comme cela est rappelé dans le vœu de l'Exécutif, les organisations syndicales de la DJS ont été reçues à plusieurs reprises par la directrice de la Jeunesse et des Sports, par le directeur des Ressources humaines, ainsi que par mon collègue adjoint en charge des Sports et du Tourisme. Nous les rencontrerons prochainement de nouveau et autant qu'elles le souhaiteront pour discuter de l'avancée de ce sujet.

Le vœu de l'Exécutif que nous vous proposons reprend les éléments que je viens de mentionner et propose d'établir un état des lieux précis des sites de travail des agents dans les différentes directions et l'ensemble des

compensations liées au travail dominical et aux horaires décalés. Ceci, afin que le travail de pédagogie sur la méthode et le calendrier permette de rassurer les agents et d'engager avec eux un travail sur la refonte des règles d'indemnisation.

Une négociation globale sera engagée avec les OS de la Ville pour tendre vers une harmonisation des régimes applicables et assurer un traitement lisible et équitable de l'ensemble des agents, avec un calendrier de travail précis. Cette négociation inclura les projets d'évolution des horaires d'ouverture des équipements lorsque ceux-ci seront stabilisés à l'issue de la consultation des Parisiens, chantier qui a été annoncé par la Maire de Paris lors du dernier Conseil.

Je tiens à envoyer ce message spécifique aux agents qui sont actuellement en grève à la DJS. Nous entendons vos demandes ; oui, il y aura des négociations globales, mais donnons-nous simplement le temps nécessaire pour le faire avec rigueur et efficacité.

Enfin, pour limiter l'impact de cette mobilisation pour les usagers, nous proposons les mesures suivantes, dont certaines ont déjà été engagées : tout d'abord, de faire en sorte que les usagers soient informés au mieux des fermetures d'équipements sportifs le dimanche. C'est indispensable et nous allons tout faire pour progresser en ce domaine. Ensuite, tout faire pour reloger les événements sportifs qui sont menacés par les fermetures d'équipements sportifs, y compris certains d'entre eux qui ont pu être pénalisés en termes de résultats.

Enfin, nous prolongerons les abonnements dans les piscines pour les usagers afin de compenser les effets de la grève. Je propose donc, sur la base de ces éléments et du vœu de l'Exécutif, que les quatre vœux soient retirés au profit du vœu de l'Exécutif.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur BELLIARD, maintenez-vous votre vœu ?

**M. David BELLIARD**. - Au vu des éléments apportés, nous retirons notre vœu.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur BONNET-OULALDJ, maintenez-vous votre vœu ?

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**. - C'est un vœu. On espère que l'on passe rapidement aux actes, parce que sur une situation comme cela, il y a urgence. La volonté de ce vœu était vraiment de pousser au maximum à ce que ces négociations aboutissent. On le retirera et on suivra l'Exécutif attentivement sur les prochains jours et la reprise de l'activité dans les installations sportives, sans que l'on arrive à un service minimum que la droite propose à chaque fois qu'il y a une grève.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Monsieur BOULARD, maintenez-vous votre vœu ?

**M. Geoffroy BOULARD**. - Nous voterons favorablement le vœu de l'Exécutif et nous maintiendrons notre vœu. Le service minimum n'est pas négociable pour nous et il est important que la Ville de Paris ait une action volontariste.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Je pensais que le service minimum était une négociation.

Madame SIMONNET, maintenez-vous votre vœu ?

**Mme Danielle SIMONNET**. - J'ai plus le sentiment que le vœu de l'Exécutif répond à des choses demandées par le vœu de l'UMP, mais j'ai le sentiment que côté personnel, il y aura certes les promesses de négociation, mais ils sortent de notre débat sans un centime de plus en poche. Je dis qu'il faut augmenter ces primes maintenant, donc je maintiens mon vœu.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Les vœux n<sup>os</sup> 110 et 111 sont retirés.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 112 déposé par l'UMP avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 113 déposé par Danielle SIMONNET, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 113 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Madame SIMONNET ?

**Mme Danielle SIMONNET.** - Je m'abstiens sur le vœu de l'Exécutif.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci.

Le vœu est donc adopté. (2014, V. 98).

### **Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à la célébration des baptêmes républicains.**

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Le vœu n° 114 est relatif à la célébration des baptêmes républicains.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS pour une minute.

**M. Jean-Bernard BROS.** - Les baptêmes républicains constituent une symbolique forte et offrent une occasion de valoriser les valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité qui nous unissent. S'il ne s'agit pas d'un acte obligatoire pour les mairies, nous remarquons que certains maires d'arrondissement procèdent depuis plusieurs années à ces cérémonies, tandis que d'autres refusent de le faire.

La Ville de Paris, siège de nos institutions républicaines, se doit de faciliter le déroulement de telles cérémonies, et la disparité actuelle sur le territoire parisien n'est ni juste ni cohérente. Le déroulement de cette cérémonie n'est fixé par aucun texte législatif et nous pouvons comprendre que la célébration puisse revêtir des difficultés pour certains élus. Il semblerait opportun dans ce cas que la Ville travaille à fixer en concertation les éléments cadres d'une telle cérémonie.

Aussi, les élus du groupe R.G.C.I. soumettront aux voix ce vœu pour que l'ensemble des maires d'arrondissement s'engagent à célébrer ou à faire célébrer au sein de leur mairie des cérémonies de baptêmes républicains ou de parrainage civil. Ce serait un beau symbole que ce vœu soit voté à l'unanimité par les élus présents ici qui ne peuvent être que sensibles à la célébration de nos vœux républicains.

Je vous remercie.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Parfait, Monsieur Jean-Bernard BROS.

La parole est à Bruno JULLIARD.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Je vais essayer d'être aussi bref. Deux vœux ont déjà été votés sur le sujet par notre Assemblée, un vœu en 2004, un autre en 2009. Tombée en désuétude, cette cérémonie est réapparue dans les années 70 et se généralise depuis les années 2000. Un engagement symbolique des parrains sans valeur juridique, mais une valeur morale importante, qui symbolise l'entrée de l'enfant dans la communauté républicaine et ses valeurs.

Les cérémonies organisées à Paris depuis la fin des années 90, il y en avait dans 12 mairies en 2004, 13 en 2009 et 15 en 2013. Sachez qu'à Paris, il y a eu 330 cérémonies de baptêmes républicains en 2013, avec une très grande diversité des procédures, notamment des documents demandés par les mairies d'arrondissement. De même,

le déroulé des cérémonies est très divers, ce qui justifie un guide de pratique pour uniformiser les pratiques à l'échelle du territoire parisien.

Je suis d'accord pour que nous incitions les arrondissements à organiser ces cérémonies à la demande des parents. C'est donc un avis favorable sous réserve d'amendements, car ces cérémonies ne sont prévues par aucun texte législatif.

Je vous demanderai, si vous êtes d'accord, de remplacer la phrase "que l'ensemble des maires d'arrondissement s'engagent à compter du 1er septembre à faire célébrer ou à faire célébrer au sein de leur mairie les cérémonies de baptêmes républicains" par "que l'ensemble des maires d'arrondissement accueillent et célèbrent des cérémonies de baptême républicain ou de parrainage civil".

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Visiblement, l'amendement est accepté ? Parfait.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 114 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2014, V. 99).

### **Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la communication des études commandées par la Ville de Paris aux élus des arrondissements concernés.**

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Le vœu n° 115 est relatif à la communication des études commandées par la Ville de Paris aux élus des arrondissements concernés.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD.

**M. Geoffroy BOULARD**. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'un vœu que nous portons dans le 17e pour demander au Conseil de Paris, donc au Maire de Paris, que les élus d'arrondissement soient informés de toutes les études lancées par la Ville, notamment en matière d'urbanisme et de travaux. Nous sommes fortement impactés dans le 17e, notamment par l'extension de la ligne 14, le tramway T3, le RER E, la création d'une nouvelle zone d'habitation, la construction du T.G.I., etc.

Nous demandons également au Maire de Paris que les études achevées soient transmises au maire de l'arrondissement concerné.

Je vous remercie.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Bruno JULLIARD pour vous répondre.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Après un échange avec la maire du 17e arrondissement, Brigitte KUSTER, dans l'idée d'accentuer nos échanges et la circulation de l'information et d'établir des procédures claires et partagées par tous, nous avons en effet convenu que si elle présentait ce vœu, je lui opposerais un avis favorable. Même si ce n'est pas elle, et je le regrette vivement, sachez-le, Monsieur le Maire, vraiment !

Mais même si ce n'est pas elle qui le présente ce soir, c'est un avis favorable.

Cela me coûte, croyez-le bien !

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Je salue votre grandeur !

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 115, avec un avis favorable et une limite déclaration de Bruno JULLIARD !

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2014, V. 100).

Nous transmettrons à Brigitte KUSTER !

### **Vœu déposé par le groupe UDI - MODEM relatif à la distribution de la propagande électorale.**

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Le vœu n° 116 est relatif à la distribution de la propagande électorale.

La parole est à Maud GATEL, pour une minute.

**Mme Maud GATEL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons déjà eu l'occasion de l'évoquer plus tôt : la distribution du courrier est perturbée depuis plusieurs semaines dans notre ville et particulièrement dans le 15e arrondissement.

Ce mouvement social a impliqué des dysfonctionnements importants dans la transmission des plis électoraux au moment des élections européennes. Les enveloppes contenant les professions de foi et bulletins de vote des candidats ont subi des retards, voire n'ont purement et simplement pas pu être distribués aux électeurs.

Alors que l'abstention atteint des sommets, l'absence de transmission en temps et en heure du matériel de vote constitue une atteinte au droit à l'information, à laquelle, en tant qu'élus, nous ne pouvons rester indifférents.

L'article R. 34 du Code électoral prévoit que la Commission de propagande mise en place par le Préfet est chargée de diffuser à l'ensemble des électeurs le matériel de vote transmis par les listes concourant au scrutin.

En raison des difficultés précédemment évoquées, la Commission de propagande n'a donc pas été en mesure de remplir ses obligations.

Dès lors, nous souhaitons que la Maire de Paris transmette au Ministre de l'Intérieur l'inquiétude de notre Assemblée face à ces dysfonctionnements et lui demande de veiller à ce qu'ils ne reproduisent plus, afin que soit garanti le droit à l'information.

Je vous remercie.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Bruno JULLIARD, pour vous répondre.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

En effet, le Ministère de l'Intérieur a reconnu avoir rencontré des difficultés avec au moins un prestataire en charge de la distribution du matériel électoral lors des dernières élections européennes en Ile-de-France. Notamment Paris a été ponctuellement affectée, en particulier dans certains gros arrondissements.

Outre les difficultés liées à la distribution, le nombre de listes et les délais très courts entre le dépôt des listes et le dépôt du matériel de propagande auprès de la Commission électorale, leur validation partielle, puis les délais d'impression en nombre et, enfin, de mise sous pli sont autant de facteurs qui ont expliqué ces retards et certaines non-distributions. Il n'en demeure pas moins que cela n'est pas acceptable, puisque cela constitue une rupture d'égalité des électeurs.

Il appartient au Ministère de l'Intérieur de réfléchir dès à présent sur l'adaptation de ce processus d'information électorale et de diffusion de la propagande électorale lors des scrutins à venir. Je pense, en effet, qu'il est nécessaire d'interpeller le Ministère de l'Intérieur ; en réalité, nous l'avons déjà fait.

Redire notre disponibilité pour travailler avec celui-ci et la Préfecture de Région Ile-de-France, pour que nous puissions travailler à des propositions en vue d'une amélioration de l'organisation à venir.

C'est donc un avis favorable à ce vœu.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Monsieur Nicolas BONNET, pour une explication de vote du groupe Communiste - Front de Gauche.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Merci, Monsieur le Maire.

Ma chère collègue, je vous remercie de présenter ce vœu que nous voterons favorablement, mais permettez-moi d'ajouter - on n'amendera pas - aussi la responsabilité de la direction de La Poste qui a refusé d'attribuer une prime aux agents de La Poste qui, habituellement, avaient une prime pour la distribution de ces plis.

Je pense que l'on pourrait accompagner le mot que l'on va écrire au Ministre de l'Intérieur de quelques mots aussi à la direction de La Poste, et notamment en lien avec le conflit qu'il y a dans le 15<sup>e</sup> arrondissement, que nous sommes allés soutenir et sur lequel nous avons déposé un vœu que nous avons adopté.

Je vous remercie.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 116, avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2014, V. 101).

Il semble que les partis politiques tiennent à la propagande électorale ; allez savoir pourquoi !

### **Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la suppression des bourses d'agrégation.**

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Le vœu n° 117 est relatif à la suppression des bourses d'agrégation.

La parole est à M. Nicolas BONNET, pour une minute.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je retire ce vœu, pour des raisons d'actualité qui ont évolué, donc je ne sais si l'adjoint en charge avait prévu de répondre, mais nous avons eu des réponses entre le moment où nous avons déposé le vœu et la séance.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Très bien, de bonnes nouvelles, je n'en doute pas.

Le vœu n° 117 est donc retiré.

### **Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la lutte contre la sous-traitance dans les hôtels de luxe.**

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Le vœu n° 118 est relatif à la lutte contre la sous-traitance dans les hôtels de luxe.

La parole est à Mme PREMEL, une seconde !

On m'a fait remarquer, mes chers collègues, lors de la dernière séance que, manifestement, il y avait un peu plus de brouhaha dans la salle, quand une femme s'exprimait que quand c'était un homme.

Je le remarque à mon tour et je vous demande de laisser la parole à Mme PREMEL.

**Mme Danièle PREMEL.** - Le 6 juin dernier, plus d'une centaine de femmes de chambre et valets des hôtels de luxe, appuyés par leurs organisations syndicales, ont manifesté devant le Crillon pour dénoncer la sous-traitance dans l'hôtellerie de luxe 4-5 étoiles des palaces.

Si les hôtels low cost ont été les premiers à avoir recours à des prestataires extérieurs pour assurer le travail des femmes de chambres et valets, de plus en plus d'hôtels, y compris des palaces, pratiquent ou projettent d'y avoir recours, comme au Crillon à sa réouverture.

Le sous-traitant n'apporte aucun savoir-faire spécifique à l'hôtelier. Le seul but de ces opérations de sous-traitance est de tenter de faire éclater la communauté de travail, de mettre les salariés en concurrence et de réaliser plus de profit. En outre, les femmes de chambres en sont les premières victimes. Souvent, d'origine modeste ou

immigrée, elles ne bénéficient pas toujours d'une bonne connaissance de leurs droits et se retrouvent surexploitées par leur employeur.

Malgré ces remises en cause du statut du personnel et une détérioration de l'image de ces hôtels pour le tourisme à Paris, le Crillon envisage quand même d'avoir recours à la sous-traitance.

La loi du 22 juillet 2009, relative aux hôtels 5 étoiles et aux palaces, dispose que ceux-ci doivent s'engager dans une démarche sociale et environnementale responsable.

Aussi, nous demandons que le Conseil de Paris mandate Mme la Maire pour interpeller la Secrétaire d'Etat chargée du commerce extérieur, du développement du tourisme et des Français à l'étranger, pour que la question de la sous-traitance dans les activités d'hébergement des hôtels de luxe soit liée à l'attribution du label de "Palace" dans le cadre des prochaines commissions de candidatures.

**M. Mao PÉNINO**, adjoint, président. - Merci, Madame PREMEL.

Je donne la parole à Jean-François MARTINS, pour vous répondre.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Oui, merci.

Très rapidement !

Ce vœu tombe à point nommé puisque, jeudi, se tiendront les conclusions des Assises nationales du tourisme et, au moment où l'Etat compte faire du tourisme un levier de la relance et de la croissance, fonder la création d'emplois et résoudre la question de l'emploi dans notre pays en l'appuyant sur un secteur qui se veut dynamique, en particulier à Paris, qui est celui du tourisme, il convient de s'interroger sur la qualité des emplois et sur les conditions de ces emplois qui sont créés dans l'hôtellerie et dans le tourisme.

Je vous remercie donc de saisir le Conseil de Paris de cette question importante qui concerne souvent, très souvent, très majoritairement des femmes, souvent seules avec des salaires réduits et qui sont, on le sait, dans un certain nombre d'hôtels parisiens dans des mouvements sociaux afin de réclamer notamment l'harmonisation entre les sous-traitants et l'hôtellerie.

Même si je ne partagerai peut-être pas l'intégralité de la forme de votre vœu et peut-être la lecture politique que vous en faites, à coup sûr, il convient que nous interrogiions la catégorisation des hôtels pour nous assurer que les plus hauts standards d'hôtellerie intègrent le respect de conditions sociales dignes, que ce soit à l'intérieur des hôtels ou pour les sous-traitants et que, autant que possible, le cœur de métier de l'hôtellerie, c'est-à-dire celui du service à l'usager, soit bien intégré par l'entreprise qui exploite ces hôtels et non par des sous-traitants.

Pour toutes ces questions de fond et au vu de la situation dans un certain nombre d'hôtels parisiens, j'émetts un avis favorable sur votre vœu et la Maire de Paris saisira rapidement Fleur PELLERIN.

**M. Mao PÉNINO**, adjoint, président. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 118 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2014, V. 102).

### **Vœu déposé par le groupe UDI - MODEM relatif à la publicité sur la Tour Eiffel.**

**M. Mao PÉNINO**, adjoint, président. - Le vœu n° 119 est relatif à la publicité sur la Tour Eiffel et je donne la parole à M. POZZO di BORGO pour une minute.

**M. Yves POZZO di BORGO**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est vrai que la Tour Eiffel, lorsqu'elle a été construite, Citroën avait fait une grande publicité dessus, mais, depuis - on voulait d'ailleurs la détruire -, les Parisiens se sont rendus compte que ce n'était pas uniquement une tour, mais aussi une œuvre d'art.

Les élus du 7e arrondissement, dès que le Conseil d'arrondissement a été créé, se sont inquiétés de cela et ont souhaité qu'il n'y ait pas de publicité sur la Tour Eiffel. D'ailleurs, un texte interdit cette publicité.

Avec Jean-Bernard BROS, avec qui j'étais au Conseil d'administration pendant 13 ans, nous étions d'ailleurs dans la même logique, nous évitions qu'il y ait toujours de la publicité faite sur la Tour Eiffel. Je voulais d'ailleurs le remercier, puisqu'il a pendant 13 ans présidé cette société, il en est parti et je voulais le remercier, puisque j'étais administrateur avec lui, du travail qu'il a fait. Je sais qu'il est remplacé par un nouveau Président dont j'estime les qualités et qui saura lui succéder avec talent.

Je souhaite simplement que, en ce qui concerne la Tour Eiffel, nous soyons beaucoup plus vigilants. C'est vrai que, récemment, il y a eu une balle de tennis mise pour annoncer Roland Garros. La Fédération, ce sont nos amis et ils travaillent pour Paris, mais cette balle n'était pas très esthétique et cela cassait un peu les lignes de la Tour Eiffel, c'est pour cela que je souhaite que, en ce qui concerne la Tour Eiffel, on soit très sensible au problème de la publicité.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - La parole est à Jean-François MARTINS pour défendre les lignes de la Tour Eiffel.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Les lignes et les boules de la Tour Eiffel ! Les balles de tennis, en l'occurrence...

Merci, Monsieur POZZO di BORGIO, d'attirer notre vigilance sur la réglementation qui protège la Tour Eiffel. Elle l'est déjà et un certain nombre d'arsenal est à la disposition de la Ville entre le Règlement local de publicité et le classement de la Tour Eiffel comme patrimoine historique. Ce site est emblématique par nature et nous avons déjà un arsenal pour le protéger.

Cette Tour Eiffel - et je profite comme vous pour rendre hommage à l'excellent Président de la Tour Eiffel qui, pendant 13 ans, a fait un travail que je sais précieux et pour souhaiter le meilleur au nouveau Président de la Tour Eiffel - cette Tour Eiffel, effectivement, on doit et c'est notre responsabilité d'élus de la préserver et de s'assurer que son exploitation ne contrevienne pas aux perspectives monumentales, à la qualité de l'image touristique de Paris et du monument en tant que tel.

Cependant, Monsieur POZZO di BORGIO, je ne me risquerais pas à juger ce qui est esthétique ou ce qui est inesthétique, ce qui est beau ou ce qui est laid, je préfère que les élus ne s'en occupent pas et que les élus s'occupent de ce qui est de l'ordre de l'intérêt général.

A ce titre, l'opération Roland Garros par la Fédération française de Tennis, je voulais juste vous corriger un petit peu, même si, je vends la mèche, je vais émettre un avis favorable sur votre vœu légèrement amendé, Monsieur POZZO di BORGIO, la Fédération française de Tennis n'est pas ce que l'on peut appeler profondément un acteur privé rapace et vautour.

L'exploitation du tournoi de Roland Garros génère un revenu qui va ensuite au sport amateur. Il ne s'agissait d'ailleurs pas ici en tant que tel d'une publicité au sens commercial du terme, mais d'une animation autour de la Tour à l'occasion de la retransmission, je sais que votre groupe y est très sensible, sur écran géants des matchs de Roland Garros. Cette balle était donc, à cette occasion, un dispositif d'animation promotionnelle beaucoup plus qu'une publicité à proprement parler et, donc, ce type d'opérations, cependant, doit être interrogé, aussi bien pour leur respect patrimonial que pour leur intérêt pour la Ville et la taille éventuelle que la balle de tennis doit avoir et sa hauteur au sein du monument.

C'est pourquoi, Monsieur POZZO di BORGIO, si vous en êtes d'accord, je vous propose que le Conseil de Paris émette le vœu, comme vous le proposez, que la Mairie de Paris soit plus vigilante quant à l'utilisation détournée de la Tour Eiffel à des fins publicitaire et je vous propose de supprimer : "d'autant quand l'installation est profondément inesthétique", car il sera difficile pour nous d'en juger, mais, en tout cas, ce vœu d'appel à la vigilance, nous l'entendons et je vous propose donc de le voter.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - La parole est à Yves CONTASSOT pour une explication de vote.

**M. Yves CONTASSOT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Déjà, au dernier Conseil, on a eu un problème de publicité sur un autre quartier puisque c'était la place des Vosges et on voit bien à quel point il y a une forme de dérive à utiliser les monuments les plus prestigieux ou les plus visibles à des fins mercantiles.

J'entends ce que dit Jean-François MARTINS sur le soi-disant financement du sport populaire à travers Roland Garros ou amateur, je veux bien, mais il ne faut quand même pas oublier que Roland Garros, c'est d'abord et avant tout un tournoi professionnel avec des rémunérations de professionnels à hauteur de plusieurs millions, c'est quand même d'abord et avant tout cela, Roland Garros ; premier élément.

Deuxième élément, je veux bien qu'on dise que la question esthétique n'est pas à prendre en considération. Je considère qu'effectivement notre responsabilité est aussi de ne pas dégrader l'image de Paris et de ne pas faire n'importe quoi.

J'ajoute que la Fédération française de Tennis avait demandé en plus de pouvoir disposer du Champ de Mars pour y faire un village à caractère strictement commercial, strictement commercial. Heureusement que cela lui a été refusé. J'ajoute d'ailleurs que la Ville n'a pas le pouvoir de donner seule l'autorisation, puisqu'il faut l'accord de la Commission des sites, et qu'il aurait fallu sur la Tour Eiffel avoir l'accord de la Commission des sites qui n'a pas été sollicitée une fois de plus et je crois qu'il est temps qu'on arrête effectivement de gâcher les sites inscrits ou classés sans respect de la réglementation ni de la loi de 1913 ni de la loi de 1930.

Nous voterons avec enthousiasme ce vœu en espérant qu'il sera suivi de manière extrêmement stricte.

**M. Mao PÉNINO**, adjoint, président. - Nicolas BONNET ?

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - C'est étonnant, parce qu'on a eu un débat au sein de la S.E.T.E., société d'exploitation de la Tour Eiffel, justement, sur les questions de lumière et je crois que ce débat va continuer.

Je crois qu'il faut quand même qu'on ait tous en tête qu'il y a beaucoup d'avidité sur la Tour Eiffel et beaucoup d'appétits de toutes sortes. Or, la Tour Eiffel, c'est quand même l'image de notre ville, c'est une image nationale, internationale et je pense qu'on a à en parler en tant qu'élus. On ne peut pas laisser en parler par d'autres.

Je souhaite qu'on continue ce débat au sein de la S.E.T.E., qu'on approfondisse les choses, je ne partage pas l'avis de mon collègue sur Roland Garros, vous le savez, je pense qu'au contraire Roland Garros est quelque chose qui est vertueux dans le sport parce que la totalité des recettes de Roland Garros est reversée au monde amateur et c'est unique comme modèle économique dans le sport.

Je ne suis pas d'accord sur cet aspect, par contre je partage l'avis que tu as émis sur l'idée que, attention, ne faisons pas tout et n'importe quoi sur nos monuments, notamment sur la Tour Eiffel.

**M. Mao PÉNINO**, adjoint, président. - Jean-Bernard BROS ?

**M. Jean-Bernard BROS.** - Vote un peu particulier, parce qu'effectivement toutes ces années - et merci à mes collègues qui m'ont rendu hommage - nous avons lutté et j'ai particulièrement lutté contre l'afflux de dollars, l'afflux d'euros, les propositions alléchantes parfois pour... La dernière mode, c'était de faire des projections sur la Tour Eiffel.

On a eu des projections d'associations, de marques ; bref, je veux bien que la collectivité cherche à tout crin des recettes, mais, en même temps, on se bat pour les bâches publicitaires sur le Louvre et un peu partout, la Tour Eiffel est le monument le plus emblématique de notre pays et il faut le préserver.

Là, c'était une balle de tennis, cher Jean-François, mais on a connu aussi des ballons de rugby ou un certain nombre de choses. Quand ce sont des causes nationales, voire internationales, pourquoi pas, mais il ne faudrait pas que cela devienne le Tour de France, le Tour de France avec des coureurs qui ont des casquettes avec des marques partout et si, demain, la Tour Eiffel devait revêtir des habits de marque ? On a déjà refusé à des marques célèbres, que je ne vais pas citer, mais des grands couturiers ou des grandes marques pour habiller, pourquoi pas, en Dior ou en Gucci la Tour Eiffel demain. C'est cela dont il faut se préserver parce qu'à ce moment-là, ce ne sera plus ni Paris ni la Tour Eiffel.

Nous voterons ce vœu avec enthousiasme.

**M. Mao PÉNINO**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur POZZO di BORGO, acceptez-vous l'amendement proposé ?

**M. Yves POZZO di BORGO.** - Je pense qu'il aurait intérêt à fréquenter beaucoup plus M. JULLIARD et il se rendrait compte que l'esthétique est importante sur la Tour Eiffel. Pour rejoindre ce que disait mon collègue, président du groupe Communiste - Front de Gauche, un des éléments qui est ressorti de ce débat est qu'il est nécessaire que la signature de Paris soit vraiment unique et protégée. C'est vrai que par les initiatives publicitaires ou autres, maladroites et inesthétiques, cette signature mondiale qu'est la Tour Eiffel est un peu déstabilisée.

J'accepte l'amendement pour faire plaisir à l'adjoint au tourisme, mais c'est un peu à contrecœur parce que l'esthétique de la Tour Eiffel est très importante.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président.- Enfin, pour la dernière explication de vote, Madame KOSCIUSKO-MORIZET, vous avez la parole.

**Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.** - Nous allons nous abstenir, et je vais vous expliquer pourquoi. Parce que le mélange entre l'esthétique et la politique nous semble dangereux et de nature à nous conduire sur des sentiers sur lesquels, en particulier à cette heure tardive, nous ne voulons pas nous aventurer.

Le mélange entre l'esthétique et la politique, ce sont des choix qui ont pu conduire par le passé à des mouvements artistiques qu'au demeurant, on peut aimer ou pas, comme le réalisme soviétique, mais auxquels on n'a pas forcément envie de se référer. Vous conviendrez, même sans aller à ces extrémités, qu'en matière esthétique, on est rarement d'accord. Par exemple, il n'est pas certain et il est même assez peu probable que nous ayons les mêmes critères que notre cher collègue, Jean-François MARTINS.

On préfère, dans le doute, s'abstenir. Merci.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - J'ai cru comprendre que c'était votre collègue POZZO di BORGIO quand vous parliez de soviétique.

Monsieur MARTINS, on est bien d'accord, un avis favorable avec l'amendement ?

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 119 ainsi amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2014, V. 103).

Je ne sais pas si on parlera comme cela de la façade de la Samaritaine dans quelques dizaines d'années, mais c'était intéressant.

## **2014 DDEES 1004 Cotisation annuelle (69.162,28 euros) à l'association "Paris Europlace".**

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDEES 1004 relatif à la cotisation annuelle à l'association "Paris Europlace".

Je vais donner la parole successivement à Danielle SIMONNET, Didier LE RESTE et Nicolas BONNET-OULALDJ, pour cinq minutes maximum chacun. Que Didier LE RESTE, d'accord.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Tout comme vous, j'ai le souvenir d'une campagne présidentielle où un candidat disait : mon ennemi, c'est la finance. Or concrètement, avec ce projet de délibération, mes chers collègues, la Mairie de Paris se propose d'offrir 70.000 euros à Paris Europlace, une association qui a notamment pour objectif de stimuler l'innovation en finance, c'est-à-dire de développer des produits spéculatifs risqués.

Vous me direz, 70.000 euros pour les marchés financiers, c'est une somme extrêmement dérisoire, mais d'un point de vue des impôts locaux, je pense qu'on peut trouver d'autres utilités. En tout cas, si l'Exécutif ne sait pas quoi faire de ces 70.000 euros, je suis persuadée de trouver quelques vœux au prochain Conseil de Paris pour vous trouver des utilisations bien plus pertinentes.

Je souhaiterais affirmer mon total désaccord absolu avec ce projet de délibération. En effet, son objectif est, nous dit-on, de développer une plateforme boursière européenne compétitive et à dimension internationale. Je suis évidemment opposée à toute politique de développement des activités boursières et spéculatives. Vous souhaitez engager 70.000 euros - en quoi est-ce le rôle de la Ville ? - pour cotiser à cette association. 70.000 euros, alors qu'on aurait pu verser ces 70.000 euros à des structures d'économie sociale et solidaire, de l'éducation populaire, de la culture, ou peut-être aussi des améliorations de primes d'agents de la Ville, dont on a parlé précédemment.

L'objectif affiché de ce projet de délibération est également d'adopter une fiscalité cohérente. Le terme est assez vague, mais au vu des politiques actuelles et du cadre du projet de délibération, comment ne pas craindre que cette fiscalité cohérente consiste à épargner des revenus du capital ? Tout est flou, tout est fort étrange. D'autant que si l'on veut capter l'épargne internationale, dans la mesure où on n'a aucun moyen d'agir sur les taux d'intérêt, puisque c'est la BCE qui fixe les taux directeurs, il ne reste plus que le levier de la fiscalité.

Pour capter l'épargne internationale, il faudrait avoir une fiscalité particulièrement bienveillante à l'égard des revenus du capital, ce qui signifie en d'autres termes que le projet serait de continuer à laisser peser la charge de l'impôt sur les travailleurs et sur les consommateurs, plutôt que sur les revenus du capital. Evidemment, je ne peux que m'opposer à de tels principes.

Par ailleurs, l'imposition du capital ne relevant pas des collectivités locales, la Mairie de Paris n'a pas les moyens de ce qu'elle se propose de mettre en place. Ce projet de délibération, en plus d'être hautement critiquable sur le fond, l'est également sur la forme. Il faudrait donc que la Maire de Paris fasse des choix et des propositions bien plus en accord avec ce qu'elle prétend défendre, et que nous osions rompre enfin avec ce genre d'associations dans lesquelles la Ville et les fonds publics que vous voudriez bien engager en cotisation n'ont strictement rien à faire.

Vous l'aurez compris, non seulement je vote contre ce projet de délibération, mais j'invite, dans cette Assemblée, à ce que l'ensemble des conseillers de Paris qui ne se reconnaissent pas dans le néolibéralisme, qu'il ait été défendu par les gouvernements antérieurs ou qu'il soit défendu par le Gouvernement actuel, d'assumer de voter contre, au-delà des rangs qui, je n'en doute pas, vont s'opposer comme ils s'étaient opposés avec moi sous l'ancienne mandature à des délibérations équivalentes du pôle finance innovation. Je vous invite vraiment à voter contre ce projet de délibération pour Paris Europlace.

Je vous remercie.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Didier LE RESTE.

**M. Didier LE RESTE.** - Merci, Monsieur le Maire. Très rapidement, vous connaissez notre méfiance que d'aucuns auront plaisir à qualifier d'hypertrophié à l'égard des pôles de compétitivité. Nous ne sommes pas convaincus de la pertinence de ces dispositifs, et encore moins de leurs résultats en matière d'emploi, mais surtout, nous pensons que la présence des collectivités à leur côté peut s'exprimer autrement que par un jeton d'entrée, fut-il symbolique.

L'association Europlace, qui a pour objectif de soigner l'attractivité de la place boursière de Paris a-t-elle réellement besoin du soutien financier de la Ville ? J'en doute, et encore plus à la lecture des déclarations de M. MESTRALLET, président de ladite association, qui n'est autre que l'ancien PDG de Suez. Ce monsieur a utilisé cette association pour exister dans le débat européen au moment de la mise en place dans 11 des 28 pays de l'Union de la taxe dite Tobin sur les transactions financières décidées récemment au sommet des chefs d'Etats européens.

Cette taxe étudiée depuis plus de 15 ans dans les instances européennes est loin d'être asphyxiante pour les banques françaises et les places boursières, car contrairement aux premiers chiffres annoncés, elle ne rapportera pas 35 milliards, mais tout au plus 4 à 5 milliards, ce qui est loin d'être pénalisant, me semble-t-il. Cela n'a pas empêché M. MESTRALLET d'en demander l'abandon et la mise en extension progressive d'autres taxes spécifiques. Je cite un article des Echos du 17 janvier 2014.

Est-ce bien raisonnable que la Ville de Paris subventionne une association qui n'a pour but et objectif que de déréguler et de libéraliser le système bancaire et des transactions financières ? Nous ferions mieux de consacrer ces 69.000 euros à autre chose.

Le groupe Communiste - Front de Gauche n'apportera pas son soutien à ce projet de délibération.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Ces deux interventions ne sont pas vraiment surprenantes et je comprends très bien le point de vue du Front de Gauche, quelles que soient ses variantes à l'égard de l'association Paris Europlace.

Je voudrais simplement expliquer pourquoi c'est important qu'une ville comme Paris soit membre d'une association qu'on appelle association de place et qui existe dans pratiquement toutes les villes où il y a beaucoup d'activités financières. Dans les activités financières, il y a la banque, l'assurance et il y a l'ensemble des services financiers.

Je voudrais juste rappeler une chose assez importante. C'est que ces activités financières pour la ville de Paris représentent le deuxième employeur derrière le tourisme. Cela représente pratiquement 8 % des emplois pour la

Ville de Paris. Alors, peut-être quelques précisions sur ce qu'est une association de place. Elle a pour vocation, effectivement, de promouvoir la place financière de Paris.

Promouvoir la place financière de Paris est extrêmement important parce que les moyens financiers que l'on peut mobiliser pour financer les entreprises, pour financer les "start-up", c'est au travers de la place financière de Paris qu'ils sont mobilisés. J'en prendrai un seul exemple : très récemment, une opération boursière internationale a failli placer la bourse de Paris, Euronext, dans une situation extrêmement difficile sur le plan économique.

L'association Paris Europlace s'est mobilisée pour faire en sorte que ce soit des banques françaises et européennes qui prennent le contrôle d'Euronext et qui puissent continuer à la faire fonctionner. Or, avoir une bourse, c'est avoir des moyens financiers pour financer les entreprises. Les entreprises ne sont pas financées uniquement par l'autofinancement et par les prêts bancaires, elles sont également financées par la bourse.

Alors, je voudrais également préciser un point essentiel. C'est qu'il ne s'agit pas d'une subvention à une association, il s'agit d'une cotisation annuelle. Alors, je vous accorde bien volontiers que cette association Europlace n'a peut-être pas besoin de la cotisation annuelle de la Ville de Paris pour fonctionner. Et d'ailleurs, je peux prendre l'engagement auprès de vous d'en discuter avec eux pour que la Ville de Paris puisse être membre de droit de cette association.

Par contre, je pense qu'il est très important que la Ville de Paris soit membre de cette association parce que c'est le lieu où se discutent des sujets comme le financement et la mise en bourse d'Euronext, où se discutent des sujets, justement comme la taxe Tobin. Nous pouvons, dans ce lieu, défendre notre point de vue sur la taxe Tobin.

Donc je considère qu'il est tout à fait utile que la Ville de Paris soit membre de l'association Europlace, même si je peux imaginer que nous puissions, face aux difficultés financières dans lesquelles se trouve la Ville de Paris, que nous renégocions le montant de notre cotisation pour les prochaines années. Voilà pourquoi je vous demande de voter ce projet de délibération.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - La parole est à M. David BELLARD pour une explication de vote.

**M. David BELLARD**. - Rapidement, Monsieur le Maire. Si nous ne contestons pas le rôle économique et important du secteur financier pour Paris, la question est de savoir de quelle finance on parle. Parle-on de la finance solidaire et utile, ou de la finance prédatrice ? Est-ce qu'on parle de la finance locale, soutenant des projets innovants sur un plan environnemental ou social, ou est-ce qu'on parle de la finance spéculative qui, à force de chercher des taux de rentabilité excessifs, aboutit à des catastrophes écologiques et à des plans sociaux ?

Donc vous l'avez compris, chers collègues, nous, nous voulons soutenir une finance locale, écologique et solidaire, une finance qui finance vraiment l'activité économique et qui est non spéculative, et pas la finance telle qu'elle est promue par Paris Europlace.

Nous voterons contre ce projet de délibération.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 1004.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DDEEES 1004).

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la poste du Louvre.**

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés. Le vœu n° 120 est relatif à la poste du Louvre.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Excusez-moi. Ce vœu relatif à l'avenir de la poste du Louvre est important. J'en avais déjà présenté un sous l'ancienne mandature. Je rappelle que le projet qui est à l'œuvre est un projet à vocation commerciale, bureaux, hôtel, magasins, pour 61 % des surfaces, en incohérence totale avec le geste architectural de Julien Guadet, maître de renommée internationale qui avait su mêler, dans le même mouvement de création, une

usine postale considérée par de nombreux architectes et historiens de l'art comme un chef d'œuvre de l'architecture industrielle française du XIXe siècle, d'un bâtiment civil à vocation de service public.

A travers ce long vœu que je vous incite à lire parce qu'il a en plus été coécrit à plusieurs mains, et bien, à l'issue notamment d'une très belle réunion publique qui a été organisée par les deux associations "Sauvons la poste du Louvre et le patrimoine postal national" et "Paris historique" qui s'est tenue ce jeudi 5 juin, dans le 2e arrondissement, et j'en remercie le maire du 2e arrondissement, en présence d'architectes, historiens, postiers, syndicalistes, riverains qui ont su débattre de ce projet pour en demander la réadaptation.

Je termine déjà, eh bien oui. A travers ce vœu, lisez-le car nous demandons beaucoup de choses, mais notamment que l'ensemble du projet soit revu dans sa globalité - M. Mao PÉNINOU se moque du temps qui s'échappe - car ce projet doit absolument être redéfini pour respecter non seulement le service public postal et, en même temps, le patrimoine architectural de la ville.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA pour vous répondre.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Ce projet du groupe La Poste sur la rue du Louvre est un projet de requalification sur son bâtiment emblématique.

Je vais dire un mot du projet et ensuite un mot du geste architectural proposé.

D'abord, le projet. Il s'agit de la restructuration de 35.000 mètres carrés de l'îlot en plein cœur de Paris. Aujourd'hui, cet îlot est aux 3/4 vides, avec des surfaces obsolètes. Je crois que ce qu'il est important de souligner, c'est que, contrairement à d'autres projets ou d'autres possibilités, ce projet de La Poste prévoit le maintien des services postaux. Le célèbre bureau de poste de la rue du Louvre, qui est ouvert 24 heures sur 24, restera en activité au cours des travaux et ensuite. Le centre de tri est relocalisé au deuxième étage et la logistique est déplacée et développée dans deux niveaux de sous-sols, permettant de dégager le rez-de-chaussée de toute circulation de camion, comme c'est le cas actuellement.

Donc, je pense que ce point est extrêmement important, l'activité de tri et de distribution pour les quatre premiers arrondissements de Paris sera maintenue à l'identique, alors que la logique de rentabilité aurait pu amener une décision différente.

Le projet se complète d'un programme économique qui va être créateur d'emplois pour cet arrondissement. 2.300 mètres carrés de commerces au rez-de-chaussée, 10.000 mètres carrés de bureaux sur deux niveaux complets et un hôtel 4 étoiles de 80 chambres au dernier niveau, avec une terrasse accessible et vue exceptionnelle sur Paris. Il prévoit également, au rez-de-chaussée, un pôle ouvert 24 heures sur 24, élaboré en concertation avec la Ville : le bureau de poste, un commissariat, des commerces à horaires étendus, une crèche de 30 berceaux à horaires décalés et une salle de travail pour les étudiants ouverte 24 heures sur 24, et Dieu sait si nous manquons d'une telle salle de travail à Paris aujourd'hui.

Enfin, un ensemble de logements sociaux de 12.100 mètres carrés sera aménagé pour le personnel de La Poste. C'est donc un projet mixte cohérent et important pour le cœur de la capitale.

J'en viens maintenant au geste architectural. Sur la dimension patrimoniale, Dominique PERRAULT, avec l'architecte en chef des monuments historiques Jean-François LAGNEAU, a été lauréat d'un concours d'architecture prestigieux et l'a emporté avec un projet particulièrement intelligent et respectueux de l'histoire. Les démolitions envisagées permettent de créer une grande cour centrale perceptible et accessible.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Monsieur MISSIKA, je vous interromps une seconde.

Est-ce qu'il est possible de ne pas interpeler les conseillers de Paris d'un bout à l'autre des bancs et de rester assis tranquillement sur vos bancs à discuter ?

Madame la Présidente, merci.

Monsieur MISSIKA ?

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Donc je disais un projet particulièrement intelligent et respectueux de l'histoire. Les démolitions envisagées permettent de créer une grande cour centrale perceptible et accessible depuis la rue, qui aère l'îlot tout entier. Elles impactent d'ailleurs de nombreux éléments, eux-mêmes reconstruits à la suite d'un incendie en 1975 et donc, ne touchent pas à la partie historique du site.

Par ailleurs, au vu de l'épaisseur importante du bâtiment, il était essentiel d'apporter de la lumière naturelle, indispensable aux conditions de travail des futurs salariés.

Ce projet aura une belle signature contemporaine, venant de la pergola coiffant l'ensemble de l'îlot, qui alterne éléments vitrés et panneaux solaires thermiques sur 400 mètres carrés et photovoltaïques sur 1.200 mètres carrés.

Le projet respecte également le Plan Climat.

Je voudrais insister sur un point qui me paraît essentiel, qui, d'ailleurs a concerné aussi la Samaritaine : c'est que le patrimoine à Paris est quelque chose de vivant. Ce projet est une réinterprétation respectueuse et brillante du bâtiment construit en 1888 par Julien Guadet. Les instances responsables ne s'y sont pas trompées, les architectes des Bâtiments de France ont émis un avis favorable à ce projet et l'Etat a refusé de classer "monument historique" ce bâtiment.

Je signale d'ailleurs que le permis de construire est purgé de tout recours.

Quant à la concertation, La Poste a mis en place un comité de suivi scientifique "le Cercle de La Poste du Louvre", qui se réunira plusieurs fois par an, dont la mission est d'encadrer cette réhabilitation de manière rigoureuse. La Poste a également mis en place, dès l'origine du projet, un partenariat avec ses employés de façon tout à fait transparente.

Donc, je propose un avis défavorable à ce vœu.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Monsieur CONTASSOT, vous avez la parole pour une explication de vote.

**M. Yves CONTASSOT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous allons voter ce vœu, pour plusieurs raisons.

D'abord, parce que nous avons défendu, en Commission du Vieux Paris, que ce projet n'était pas bon au plan architectural et je constate, d'ailleurs, que, parmi l'ensemble de la profession, à l'exception effectivement des deux architectes que M. Jean-Louis MISSIKA a cités, il y a une énorme convergence de vue sur l'agression que représente le projet par rapport à l'immeuble de la rue du Louvre. Je constate également, contrairement à ce qui vient d'être dit, qu'à la suite de la réunion qui s'est tenue il y a quelques jours, le 5 juin, La Poste elle-même reconnaît qu'il faudrait sans doute procéder à des aménagements.

Ce qui prouve bien qu'il y a matière à faire évoluer le projet et que ce projet en l'état ne perdurera pas. C'est le premier point.

Deuxième point : j'ai entendu dire qu'il y avait moins de personnes. Effectivement, quand on s'amuse à transférer les personnels, après, il est assez facile de dire que le bâtiment est vide, mais c'est un choix qui a été fait.

C'est un choix et pas tout à fait neutre !

Dernier élément : j'aime bien quand on nous dit que cela va être un projet mixte. Vous avez oublié de citer, Monsieur MISSIKA, toute la partie extrêmement luxueuse du bâtiment qui est prévue, notamment dans sa partie supérieure. Et cela, ce n'est effectivement pas tout à fait le hasard. Pour avoir rencontré longuement l'ancien président du groupe La Poste, je sais assez bien ce qui est prévu sur le site, notamment en termes de rentabilité financière.

Pour toutes ces raisons, nous voterons ce vœu.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 120, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est donc repoussé.

---

## **2014 DDEES 1028 Exploitation d'un chalet de restauration légère à emporter et buvette place du Guignier (20e).**

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Je vous informe que le projet de délibération DDEES 1028 est retiré de l'ordre du jour.

## **Vœu déposé par le groupe UMP relatif au projet La Jeune Rue dans le 3e arrondissement.**

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Le vœu n° 121 est relatif au projet de "La Jeune Rue" dans le 3e arrondissement.

La parole est à Marie-Laure HAREL, pour une minute.

**Mme Marie-Laure HAREL.** - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis extrêmement triste de voir que M. AIDENBAUM n'est pas là. Peut-être est-il allé boire un Cacolac !

L'idée du projet de la "La Jeune Rue", je vous explique : c'est un promoteur immobilier qui a immobilisé 36 boutiques depuis plusieurs années et qui, d'un coup d'un seul, va les ouvrir dans le quartier des Arts et Métiers, qui est un quartier qui, du coup, était un petit peu tristounet ces dernières années. Cela va donc provoquer un chamboulement important dans ce coin du 3e, notamment 250 emplois qui seront créés, je le reconnais. Tout n'est pas néfaste dans ce projet.

Tout simplement, ce projet existe depuis longtemps et la Mairie semble ne pas s'en être souciée du tout. Or, plusieurs soucis vont se poser, notamment en termes de voirie : va-t-on piétonniser cette rue que l'on veut déjà rapporter au quartier Montorgueil ? Réparation des trottoirs qui ne sont pas en bon état en tout endroit ? Les livraisons vont être importantes pour 36 boutiques, on ne va pas livrer les boutiques en chameau, donc il va falloir parquer les camionnettes, les bus, etc.

Sécurité : à partir du moment où il y aura des bars dans cette rue, il y aura sans doute des soucis à régler et notamment pour les touristes.

Enfin, au niveau du ramassage des ordures, puisqu'on crée une activité soudaine et importante, ce que vous voulez, des camions, des brouettes, mais en tout cas de quoi assurer la propreté !

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Vous n'avez pas demandé si elles seraient ouvertes le dimanche !

Madame Olivia POLSKI ?

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - L'UMP est d'humeur badine. Ils se fixent des challenges à eux-mêmes ! C'est bien !

Je vais quand même vous répondre sur le fond, pour le coup, parce que moi, effectivement, je n'avais pas envisagé de parler de Cacolac, de bananes, de chocolat, de cacahuètes et de chameaux, mais voilà !

Il m'en manque ?

Mes chers collègues, le projet de "La Jeune Rue" est un projet, je le rappelle, d'initiative privée. Ce projet a permis l'acquisition de boutiques et de fonds de commerce dédiés notamment à la gastronomie - on était un peu déjà dans le thème - et au design, avec une boucherie, fromagerie, poissonnerie, glacier, wall paper store, galerie d'art, cinéma, qui verront prochainement le jour rue du Vertbois, rue Volta et rue Notre-Dame-de-Nazareth.

L'ouverture de cinq premiers commerces est prévue d'ici juillet et, en tout, 18 établissements ouvriront progressivement entre juillet 2014 et février 2015.

Vous souhaitez, Madame HAREL, que la Mairie de Paris, et plus particulièrement la Direction de la Voirie et des Déplacements, la Direction de la Propreté et de l'Eau, ainsi que la Préfecture de police, accompagnent le projet de "La Jeune Rue" dans le 3e arrondissement afin, d'une part, d'en assurer la réussite et, d'autre part, que celui-ci ne soit pas une source de nuisances pour les riverains.

Je vous informe que la mairie du 3e arrondissement accompagne depuis maintenant deux ans ce projet d'initiative privée, afin de permettre une bonne intégration dans le quartier et elle l'a fait via de nombreuses réunions de travail en présence du maire lui-même, M. Pierre AIDENBAUM - il y a même eu 7 rendez-vous - et/ou son adjoint

en charge du commerce avec 16 rendez-vous et des services compétents : le commissariat, la propreté, la voirie, comme vous le demandiez.

Afin de répondre aux interrogations des habitants, il a, par ailleurs, été récemment organisé par l'équipe de "La Jeune Rue" une présentation du projet en conseil de quartier Arts et Métiers le 15 mai dernier, mais vous ne deviez pas y être !

Je vous informe que, suite aux différentes réunions organisées par la mairie du 3e arrondissement, l'équipe de "La Jeune Rue" a notamment été orientée auprès de la Direction de l'Urbanisme pour le suivi de leur dossier administratif, mais aussi auprès de la DPE pour travailler sur la question de la collecte des déchets. Le nombre de containers nécessaires par commerce a d'ores et déjà été listé et une prochaine réunion technique est prévue fin juin avec les porteurs du projet, la DPE et la mairie du 3e, pour finaliser ce dossier.

Les services de voirie ont été, en parallèle, associés à l'avancée du projet concernant l'aspect livraison que vous souligniez.

Sachez que l'entrepôt de 10.000 mètres carrés prévu par les porteurs de projet à Bercy a justement pour objectif d'éviter des livraisons fréquentes et volumineuses dans les rues concernées.

Comme vous le précisez, "La Jeune Rue" envisage de créer à terme 250 emplois. La mairie d'arrondissement travaille là aussi avec les porteurs de projet à un processus d'accompagnement et d'insertion professionnelle des habitants en difficulté de l'arrondissement, notamment via la régie de quartier Paris Centre.

Enfin, en ce qui concerne l'aspect nuisances et sécurité, le commissariat du 3e a, bien entendu, connaissance du projet et nous n'hésiterons pas à le solliciter en cas de difficultés avérées.

Les interrogations des riverains formulées au dernier conseil de quartier sont légitimes, mais à ce stade, aucun élément ne nous permet d'avancer que des problématiques de ce type feront leur apparition.

Je pense, en outre, que l'ouverture de ces commerces, dans un quartier où la vacance des locaux était importante, favorisera plutôt une baisse des incivilités et de l'insécurité.

Comme vous pouvez le constater, ce projet est suivi de très près par la mairie du 3e arrondissement et par les services de la Ville de Paris, et fait l'objet d'une attention régulière, attention que la Municipalité porte d'une façon générale, à l'ensemble des projets économiques et ouvertures commerciales mis en œuvre chaque jour à Paris.

Je ne doute pas que les services municipaux, forts de leur expérience en la matière, sauront ainsi adapter leurs réponses aux problématiques soulevées.

Au regard de ces éléments d'information, qui répondent vraiment à vos problématiques, j'appelle à voter plutôt défavorablement à votre vœu.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix le vœu n° 121...

Pardon !

Maintenez-vous votre vœu ?

**Mme Marie-Laure HAREL**. - Je maintiens mon vœu et je constate que la Mairie n'a donc aucune solution à apporter, ni en termes de sécurité, de voirie et autres, à ce projet.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Les caravansérails, ce n'est pas ici !

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 121, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

## Vœu déposé par le groupe UMP relatif au repos hebdomadaire.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Le vœu n° 122 est relatif au repos hebdomadaire. On y revient !

Monsieur BOULARD, vous avez la parole.

**M. Geoffroy BOULARD**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais, au nom du groupe UMP, attirer l'attention de notre Conseil sur l'application de l'arrêté préfectoral du 15 novembre 1990, prévoyant un jour de fermeture hebdomadaire pour les commerces de vente au détail alimentaire, le dimanche ou le lundi. De trop nombreuses pratiques faussent le jeu normal de la concurrence à Paris dans ce secteur très spécifique et issu du secteur de la grande distribution : emplois illicites de salariés au-delà de 13 heures le dimanche, ouverture 7 jours sur 7.

Nous sommes très attachés aux commerçants indépendants de proximité, acteurs du lien social de nos quartiers, dans la droite ligne des récentes ordonnances de référé du tribunal de grande instance de Paris et du Conseil d'Etat condamnant plusieurs commerces de vente au détail, nous demandons de renforcer les contrôles des établissements qui ne respectent pas cet arrêté préfectoral et de communiquer moyens et résultats des actions engagées.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - La parole est à Olivia POLSKI.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Merci.

Monsieur BOULARD, vous sollicitez la Maire de Paris afin qu'elle interpelle M. le Préfet de police sur le renforcement des contrôles de commerces de vente au détail alimentaire qui ne respectent pas le jour de fermeture hebdomadaire.

Vous souhaitez une information aux élus sur cette question.

Votre vœu souligne d'ailleurs à juste titre que les commerces issus de la grande distribution qui ne respectent pas le jour de repos hebdomadaire ou qui ouvrent le dimanche après 13 heures sont en infraction par rapport au Code du travail et faussent la concurrence, mettant ainsi en péril, par une ouverture permanente, les commerces de proximité.

Les commerces de proximité sont en effet des acteurs indispensables au lien social dans nos quartiers et il convient de les soutenir et de les préserver. C'est d'ailleurs le sens de notre politique depuis de nombreuses années, comme par exemple grâce à l'action qui a été engagée par ma prédécesseur avec la S.E.M.A.-EST, mais aussi via le travail de promotion de l'artisanat que nous faisons depuis un certain temps, notamment avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

Nous partageons bien entendu votre souci du respect de la loi et Mme Myriam EL KHOMRI et moi-même, au nom de la Maire de Paris, sommes favorables à ce vœu et nous voulions interroger M. le Représentant du Préfet ce soir, mais on lui écrira pour vous.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci.

Nicolas BONNET-OULALDJ pour une explication de vote du groupe Communiste - Front de Gauche.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**. - Nous partageons ce qui a été dit par l'Exécutif et par le groupe UMP, donc nous voterons ce vœu, mais je fais remarquer que, pour que les contrôles puissent être effectués, il faut aussi des gens qui contrôlent et donc il faut du personnel.

Il faudrait aussi que, sur les bancs de l'UMP, quand on est au pouvoir et quand on a des responsabilités gouvernementales, on ne fasse pas des coupes, notamment dans les inspections, dans les corps d'inspecteurs et dans la police nationale qui effectue ces contrôles, donc il faut être cohérent quand on propose des vœux et quand on est au Gouvernement.

Je vous remercie.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 122 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2014, V. 104).

### **Vœu déposé par le groupe UDI - MODEM relatif au bilan de la SEMAEST dans le 11e arrondissement.**

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Le vœu n° 123 déposé par le groupe UDI - MODEM est relatif à la S.E.M.A.-EST dans le 11e arrondissement.

Je donne la parole à M. le Président AZIÈRE.

**M. Eric AZIÈRE**. - Ce vœu concerne la S.E.M.A.-EST qu'on ne présente plus.

Chargée des grands projets d'aménagement dans l'est parisien, cette S.E.M. met en œuvre depuis 2004 l'opération Vital'Quartier qui a vocation à favoriser le maintien et le développement des commerces de proximité dans certains quartiers parisiens au tissu commercial particulièrement dégradé.

Dans le 11e arrondissement, les quartiers Sedaine Popincourt, en proie à une mono-activité de type grossiste textile, et Fontaine au Roi luttant contre une déshérence commerciale, ont notamment été concernés par ce dispositif.

Tout ceci fait l'objet d'une publication annuelle et d'un rapport d'activité faisant un état synthétique des diverses opérations menées et des temps forts d'une année donnée.

Nous demandons donc, au nom du groupe UDI-MODEM - et particulièrement au nom de Christian SAINT-ETIENNE, que soit communiqué aux conseillers de Paris un véritable bilan complet de l'action de la S.E.M.A.-EST au cours de ces trois dernières années au sein du 11e arrondissement, explicitant notamment le nombre de fonds de commerce achetés, le montant des achats et travaux effectués ainsi que l'ampleur de sa politique de relocation.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Olivia POLSKI va vous répondre.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Mes chers collègues, je déplore quand même l'absence de M. SAINT-ETIENNE qui dépose ce vœu pour la deuxième fois et qui n'est pas là pour la deuxième fois en Conseil de Paris. Je trouve cela bien dommage.

Il s'interroge et vous aussi vous nous interrogez sur l'action de revitalisation du commerce de proximité menée par la S.E.M.A.-EST dans le 11e.

C'est précisément effectivement pour répondre aux problèmes de mono-activité et de vacance des locaux commerciaux dans le 11e qu'a été créé en 2004 le dispositif Vital'Quartier étendu depuis à la moitié des arrondissements parisiens.

Le 11e arrondissement a donc été au cœur de l'opération dite Vital'Quartier 1 prévue pour 11 ans, sous forme d'une avance remboursable de la Ville à la S.E.M.A.-EST et d'une délégation du droit de préemption des locaux pour installer des commerces puis les revendre afin de rembourser la Ville.

Cette opération, unique en France, est louée et enviée par bien des collectivités, elle a permis dans le 11e, comme l'a montré l'étude de l'A.P.U.R. de 2012, de sauver des secteurs menacés par la déshérence et créer des emplois non délocalisables.

52 locaux vacants ou occupés par des grossistes ont ainsi été achetés par la S.E.M.A.-EST pour 21 millions d'euros d'investissement et 4 millions d'euros de travaux de réhabilitation des locaux en boutiques attractives : mise aux normes de sécurité, d'hygiène et du Plan Climat.

Par ailleurs, 82 locaux ont fait l'objet d'un protocole d'accord avec le propriétaire, garantissant la pérennité d'une destination de commerces de proximité.

C'est donc plus de 134 locaux qui sont aujourd'hui maîtrisés par la S.E.M.A.-EST là-bas. A titre d'exemple, en lien étroit avec la mairie du 11e et les Conseils de quartier, quatre épiceries, six librairies et disquaires, trois boulangers et alimentation, deux coiffeurs, six restaurants, trois chameaux, six artisans créatifs, quatre magasins de matériels et de santé, sept architectes et bureaux d'études divers ont été installés et l'implantation de l'hôpital de jour de la Croix de Saint-Simon...

C'est mon challenge !

... a pu être maintenu dans l'arrondissement.

Depuis 2004, la convention publique d'aménagement et de développement de Vital'Quartier 1 a permis la réalisation des phases d'acquisition des locaux, d'éviction, de rénovation, de commercialisation et d'installation des commerçants.

Nous sommes aujourd'hui à la fin du processus. Cette opération devant donner lieu à remboursement en 2015, le processus d'acquisition engagé en 2004 a en effet cessé depuis 2011 pour passer à la phase de revente, prioritairement au locataire occupant, mais aussi pour maintenir sur le long terme la pérennité des activités à la foncière Paris Commerce créée à cette fin par la S.E.M.A.-EST et la Caisse des Dépôts en 2013.

A ce jour, sur 57,5 millions d'euros avancés par la Ville, 50 millions d'euros ont déjà pu être remboursés et SELDI Locaux reste au patrimoine de la S.E.M.A.-EST.

Cette action pilote qui combine efficacité économique et sociale et neutralité budgétaire pour la Ville est un exemple de volontarisme public, créateur d'effet levier sur l'initiative privée comme une étude de l'A.P.U.R. d'avril 2013 le démontre.

Elle analyse l'impact positif de l'action de la S.E.M.A.-EST sur la transformation du tissu urbain commercial entre 2004 et 2013.

Vous trouvez, Monsieur le conseiller de Paris, Monsieur Christian SAINT-ETIENNE, d'ailleurs la réponse à vos questions dont le bilan des actions de la S.E.M.A.-EST qui est examiné chaque année par notre Conseil via un compte rendu annuel à la collectivité et, pour 2013, via la délibération 2013 DDEEES 207 à laquelle je me permets de vous renvoyer.

Je comprends que M. SAINT-ETIENNE, en tant que nouvel élu du 11<sup>e</sup> arrondissement, ne le sache pas, mais, moi, je vous informe aussi que ces éléments de bilan se doublent de rapports encore plus développés en Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement, ainsi que dans les Conseils de quartier concernés.

Je salue d'ailleurs les différents maires du 11<sup>e</sup> arrondissement pour leur constante mobilisation en faveur de cette mutation réussie des quartiers Sedaine Popincourt et Fontaine au Roi.

Au regard de ces éléments d'information, j'appelle à voter défavorablement votre vœu.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Monsieur AZIÈRE, maintenez-vous ce vœu ?

**M. Eric AZIÈRE**. - Oui.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 123 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je ne sais pas ce que fait le groupe UMP. Vous êtes pour ? Ne participe pas au vote ? Bien sûr, vous avez raison de le signaler.

Le vœu est repoussé.

## **2014 DDEEES 1014 - DVD Constitution d'une commission de règlement amiable pour l'examen des demandes d'indemnisation dans le cadre du prolongement du tramway T3 de la Porte de la Chapelle à la Porte d'Asnières.**

### **Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la future commission de règlement amiable.**

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDEEES 1014 ainsi que le vœu n° 124 qui y est rattaché. Il s'agit de la constitution d'une Commission de règlement amiable pour

l'examen des demandes d'indemnisation dans le cadre du prolongement du T3 porte de la Chapelle - porte d'Asnières.

Je vais donner la parole à M. Jean-Didier BERTHAULT pour cinq minutes, puis à M. Geoffroy BOULARD pour trois minutes.

**M. Jean-Didier BERTHAULT.** - Merci, Monsieur le Maire.

Je n'utiliserai certainement pas ces cinq minutes sur ce projet de délibération.

Au moment de la constitution de cette Commission de règlement amiable, et mon collègue Geoffroy BOULARD reviendra sur ce que nous souhaitons dans le cadre de cette Commission du règlement amiable, je souhaitais juste attirer l'attention de l'Exécutif...

**M. Mao PÉNINOU,** adjoint, président. - Chers collègues, il s'agit du dernier projet de délibération et du dernier vœu, je vous demande un peu d'attention jusqu'au bout, merci.

**M. Jean-Didier BERTHAULT.** - Sur la situation des commerces qui sont donc le long du périphérique sur le parcours du tramway et qui, aujourd'hui, ne sont pas encore concernés par les travaux du tramway même, mais qui sont concernés par les travaux d'un certain nombre de délégataires qui vont au-delà d'ailleurs de la porte d'Asnières, dans un tronçon entre la porte d'Asnières et la porte de Champerret et qui subissent déjà, un certain nombre, les nuisances de ces travaux dans le cadre de leur activité.

Je voudrais simplement vous dire que dans le cadre de cette Commission, il va falloir qu'on soit extrêmement attentifs à la façon dont ce sera saisi, puisque ces commerces sont déjà dans des quartiers périphériques qui ne sont pas forcément les plus dynamiques en matière économique, et en plus, dans un contexte général qui est déjà difficile. Donc je voulais attirer ce point d'attention pour que les dossiers qui seront traités dans les mois qui viennent, dans le cadre de cette Commission, et particulièrement dans ce secteur entre Porte d'Asnières et Porte de Champerret, qui va au-delà du terminus de la Porte d'Asnières sur le T3, ne soient pas forcément gérés comme ils l'ont été sur la Porte de Versailles ou sur l'est parisien, qui étaient donc sur un autre tracé, mais surtout, à une autre période.

Et je voulais attirer votre attention pour que ce soit bien acté, dans le cadre de ce Conseil, que ces commerces subissent déjà des difficultés économiques au quotidien, compte tenu de leur localisation, mais que dans le contexte actuel, ils sont encore plus fragiles, et que donc, nous sommes en devoir d'être encore plus vigilants à leur sujet.

Je vous remercie.

**M. Mao PÉNINOU,** adjoint, président. - Merci.

Geoffroy BOULARD. Trois minutes.

**M. Geoffroy BOULARD.** - Merci, Monsieur le Maire.

Pour faire suite à l'intervention de Jean-Didier BERTHAULT, collègue conseiller de Paris en charge du quartier Champerret-Berthier, liée à cette future Commission de règlement amiable pour l'examen des demandes d'indemnisation des entreprises dans le cadre du prolongement du tramway T3 Porte de la Chapelle, Porte d'Asnières, nous avons quelques propositions pour assouplir le règlement de ces Commissions de règlement amiable, qui ont été déjà testées sur l'ensemble du parcours.

Parmi ces propositions, nous demandons que l'examen des demandes d'indemnisation des entreprises situées le long du tracé se fasse jusqu'à 50 mètres au moins à l'intérieur de ces rues.

Secondo, nous demandons d'autoriser les demandes au-delà de cette limite, et de décider d'une indemnisation quand le lien avec les travaux et les effets induits négatifs est prouvé, et non les demandes extravagantes d'invasions de limaces sur les terrasses, de baisse brutale des ventes de Chupa Chups ou de plantations de baobabs entraînant des perturbations sur les installations électroniques de nos commerçants.

Tertio, d'assouplir le critère d'éligibilité des demandes d'indemnisation, fondées sur une durée minimale des travaux de 8 semaines, et non 12 semaines.

Enfin, pour conclure, et apporter encore une proposition constructive, d'accorder une exonération automatique des droits de voirie pour toutes les terrasses du tracé pendant la période des travaux impactant directement le commerce.

Je vous remercie.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Merci. On se croirait dans un congrès d'organisations de jeunesse, de temps en temps.

Madame POLSKI, je vous donne la parole.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Monsieur le Maire, je vous remercie.

Mes chers collègues, je commencerai par regretter l'absence de rimes riches : limaces, terrasses, je pense qu'on peut mieux faire !

La Ville de Paris souhaite tout mettre en œuvre pour limiter ou corriger les impacts négatifs du chantier lié au prolongement du tramway, notamment auprès des entreprises et des commerçants. A cette fin, le projet de délibération qui vous est proposé s'appuie sur l'expérience acquise dans le cadre de la réalisation des précédents tronçons.

L'objectif d'une Commission de règlement amiable est d'éviter aux professionnels de recourir à une démarche contentieuse, longue et présentant un coût certain pour eux. La Commission se doit de statuer conformément... Il faut faire attention, et suivez bien : la Commission se doit de statuer conformément à la jurisprudence administrative en matière de dommages des travaux publics. Toute indemnisation qui serait octroyée avec des règles moins strictes que celles de la jurisprudence expose la Commission, et plus largement, la collectivité parisienne, à un risque juridique et financier.

Le risque encouru correspond notamment à l'obtention d'un avantage injustifié. A ce titre, il est important de souligner qu'à ce jour, tous les recours à l'encontre des décisions de la Commission ont été rejetés par le Tribunal administratif. Pour votre information, 255 professionnels ont saisi jusqu'à présent les C.R.A., lors des travaux du tramway. Une centaine de propositions ont été retenues pour un montant total de 728.600 euros.

Concernant votre demande d'étude des dossiers de commerces situés jusqu'à 50 mètres dans les rues adjacentes, si les précédentes C.R.A. avaient pour indication d'étudier particulièrement les dossiers dont les commerces étaient installés jusqu'à 20 mètres dans les rues adjacentes, cette précision n'est pas indiquée dans le projet de délibération qui vous est présenté.

Le projet de délibération précise que toutes les demandes déposées seront examinées. Vos deux premières demandes sont donc déjà prévues par l'article 1.

Je tiens à vous informer, de plus, que les précédentes C.R.A. étudiaient déjà tous les dossiers déposés, y compris ceux qui étaient au-delà de la zone préconisée. A titre d'exemple, le dossier d'une société localisée à Pantin a été étudié par la C.R.A. lors du précédent tronçon.

Ce projet de délibération ne fixe également aucune règle sur la durée minimale des travaux situés à proximité. S'agissant des travaux réalisés en amont par les entreprises concessionnaires comme Eau de Paris, la C.P.C.U., G.R.D.F. ou encore France Télécom, le projet de délibération précise que les concessionnaires sont invités pour siéger à la C.R.A. Les concessionnaires ont toujours été membres de la C.R.A. Cependant, au regard du dernier tronçon, seuls Eau de Paris et la C.P.C.U. ont siégé dans la commission ; France Télécom, E.R.D.F. et G.R.D.F. ont participé à la première C.R.A., mais n'ont pas souhaité siéger dans la C.R.A. du deuxième tronçon.

C'est pourquoi dans le cadre du prolongement du tramway T3 jusqu'à Asnières, la Ville, via le Secrétariat général, a adressé un courrier à l'ensemble des concessionnaires le 10 juin dernier pour les inviter à siéger au sein de la commission.

Concernant l'exonération automatique des droits de voirie, elle ne relève pas de la commission de règlement à l'amiable. Elle relève d'une délibération en date du Conseil de Paris des 15 et 16 mai 2006. Le Conseil de Paris avait adopté les conditions d'abattement des droits de voirie en cas de travaux sur la voie publique, affectant l'usage des étalages et des terrasses.

Pour votre information, sachez que l'abattement est possible, mais qu'il sera apprécié au regard de l'ampleur et de la durée des travaux touchant le commerçant. Si le dossier est retenu par la DU, l'abattement correspondra au montant annuel de la redevance due par l'entreprise. Enfin l'examen de la demande d'exonération ne peut être réalisé que sur la base d'une démarche active menée par le commerçant. Pour tous ces motifs, je vous propose de retirer votre vœu, ou j'appellerai à voter contre.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Monsieur NAJDOVSKI, souhaitez-vous apporter des éléments complémentaires ?

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Non.

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 124 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 1014 - DVD.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DDEEES 1014 - DVD).

### **Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes.**

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans les organismes suivants :

#### **Société anonyme d'économie mixte locale des Pompes funèbres de la Ville de Paris (SAEMPF) (Conseil d'administration) :**

un représentant (cette désignation vient compléter les désignations déjà intervenues en mai).

- Halima JEMNI.

un représentant en remplacement de Colombe BROSSEL, désignée les 19 et 20 mai 2014.

- Etienne MERCIER.

#### **Commission communale des impôts directs :**

*Redevables des taxes foncières :*

*Titulaires :*

- Guy DEBALLE, 155, rue de Pelleport 75020,

- Jean-Emmanuel CRASSOUS, 49 bis, rue du Borrego 75020,

- Francine VINCENT-DARD, 55, rue Orfila 75020,

- Annick SAADA, 26/28, rue Clavel 75019.

*Suppléants :*

- Antoine MESNIER, 30, rue Claude Decaen 75012,

- Philippe BOURGUIGNON, 2, Villa du Bel-Air 75012,

- Maurice BASQUIN, 108, avenue des Ternes 75017,

- Gauthier VANTHIEGHEM, 4, rue Catulle Mendès 75017.

*Redevables de la taxe d'habitation :*

*Titulaires :*

- Aimé KOESSLER, 62, boulevard de Ménilmontant 75020,
- Guy-André CHAIGNON, 8, rue du Cambodge 75020,
- Paul APELBAUM, 144, rue de Charonne 75011,
- Edouard THIEBLEMONT, 53, boulevard Saint-Michel 75005,
- Delphine CHAMPETIER DE RIBES, 42, rue Jean-Pierre Timbaud 75011,
- Jean-Claude SZALENIEC, 3, rue Dugommier 75012.

*Suppléants :*

- Patrick BOUTON, Bat A 11, rue Ferdinand Duval 75004,
- Luc LEBON, 4, rue de Chanzy 75011,
- Martine DEBIEUVRE, 37, rue Robert et Sonia Delaunay 75011,
- Michel PUZELAT, 29, boulevard Richard Lenoir 75011,
- Romain WOLF, 279, rue des Pyrénées 75020,
- Alexandre LE BARS, 14, rue Jules Romains 75019.

*Redevables de la contribution économique territoriale :*

*Titulaires :*

- Emmanuel SAUNIER, 68, rue Lauriston 75016,
- Jean-Pierre SOBLER, 64/66, rue Caulaincourt 75018,
- Pascal BARILLON, 6, rue des Abbesses 75018,
- Thierry HOO, 3, boulevard Richard Lenoir 75011,
- Jean-Michel FLORET, 29, rue de Turbigo 75002,
- André-Hugues MEPAS, 104, avenue Jean-Baptiste Clément 92100 Boulogne-Billancourt.

*Suppléants :*

- Djaffar BOUKAOUMA, 36, rue Sibuet 75012,
- Alain DOLLE, 2, carrefour de la Croix Rouge 75006,
- Alain DAVEZAC, 134, rue de Rennes 75006,
- Laurent LACROIX, 47, rue de Rivoli 75004,
- Olivier WANG, 30, place de la Nation 75012,
- Weiming SHI, 2, impasse Saint Paul 75020.

**Association pour la gestion des œuvres sociales des personnels des administrations parisiennes (AGOSPAP) :**

*Assemblée générale :*

*Titulaires :*

- Catherine BARATTI-ELBAZ,
- Claudine BOUYGUES,
- Atanase PERIFAN,

- Sylvie CEYRAC.

*Suppléants :*

- Philippe DUCLOUX,

- Mercedes ZUNIGA,

- Catherine LECUYER,

- Alexandre VESPERINI.

*Conseil d'administration :*

*Titulaires :*

- Catherine BARATTI-ELBAZ,

- Claudine BOUYGUES.

*Suppléants :*

- Philippe DUCLOUX,

- Mercedes ZUNIGA.

**Association Open Data France :**

*Titulaire :*

- Caroline MECARY.

*Suppléante :*

- Nejia LANOUAR, directrice de la DSTI.

**Association des développeurs et des utilisateurs de logiciels libres pour les administrations et les collectivités territoriales (ADULLACT) :**

*Titulaire :*

- Caroline MECARY.

*Suppléant :*

- Emmanuel GRÉGOIRE.

**Association "Comité des expositions de Paris" (Conseil d'administration) :**

*Titulaires :*

- Claude DARGENT,

- Afaf GABELOTAUD,

- Philippe DUCLOUX,

- Daniel-Georges COURTOIS.

*Suppléants :*

- Véronique LEVIEUX,

- Sandrine CHARNOZ,

- Rémi FERAUD,

- Pierre GABORIAU.

**Comité pour la promotion à l'étranger des salons français "Promosalons" :**

- Afaf GABELOTAUD.

**Association "Impacts Europe" :**

*Délégué titulaire :*

- Claude DARGENT.

*Déléguée suppléante :*

- Marie ATALLAH.

**Commission consultative de l'environnement de l'héliport de Paris Issy-les-Moulinaux :**

*Titulaire :*

- Claude DARGENT.

*Suppléant :*

- Christophe NAJDOVSKI.

**Etablissement public d'aménagement de La Défense Seine Arche (EPADESA) (Conseil d'administration) :**

- Jean-Louis MISSIKA.

**Comité consultatif de l'Etablissement public "Paris Saclay" :**

- Marie-Christine LEMARDELEY.

**Association des collectivités territoriales et des professionnels pour la gestion des déchets, des réseaux de chaleur et de froid, de l'énergie et de l'environnement (AMORCE) :**

- Mao PÉNINOU.

**Commission départementale de la sécurité des transports de fonds de Paris :**

*Titulaire :*

- Myriam EL KHOMRI.

*Suppléante :*

- Véronique LEVIEUX.

**Conseil départemental de sécurité civile de Paris :**

*Titulaires :*

- Myriam EL KHOMRI,

- Mao PENINOU,

- Philippe DUCLOUX,

- Pascal JULIEN,

- Philippe GOUJON,

- Frédéric PECHENARD.

*Suppléants :*

- Véronique LEVIEUX,

- Afaf GABELOTAUD,
- Carine PETIT,
- Catherine VIEU-CHARIER,
- Sylvie CEYRAC,
- Déborah PAWLIK.

**Institut Pasteur (Assemblée) :**

- Marie-Christine LEMARDELEY.

**Association FIAP Jean-Monnet (Assemblée générale) :**

- Caroline MECARY.

**Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (INSEP) :**

- Jean-François MARTINS.

**Théâtre Mouffetard marionnette (Conseil d'administration) :**

- Julien BARGETON,
- Raphaëlle PRIMET.

**Association "Maison du geste et de l'image" :**

- Nathalie MAQUOI,
- Raphaëlle PRIMET,
- Florence BERTHOUT.

**Association "International Visual Theatre" (Conseil d'administration) :**

- Pauline VÉRON,
- Raphaëlle PRIMET.

**Association "Ateliers de Paris - Carolyn Carlson" :**

- Hermano SANCHES RUIVO,
- Pénélope KOMITÈS.

**Association "Les amis de Magnum Photos" :**

- Afaf GABELOTAUD.

**Association "Festival d'Ile-de-France" (Assemblée générale et Conseil d'administration) :**

- Philippe DUCLOUX.

**Association "Musique nouvelle en liberté" :**

- Philippe DUCLOUX.

**Comité d'art dans la ville :**

*Titulaires :*

- Frédéric HOCQUARD,
- Joëlle MOREL,

- Raphaëlle PRIMET,
- François-David CRAVENNE.

*Suppléants :*

- Philippe DUCLOUX,
- Sandrine MEES,
- Laurence GOLDGRAB,
- Stéphane CAPLIEZ.

**Conservatoire à rayonnement régional de Paris (Conseil d'établissement) :**

- Philippe DUCLOUX,
- Raphaëlle PRIMET.

**Etablissement public "Pôle supérieur d'enseignement artistique de Paris Boulogne Billancourt" (Conseil d'administration) :**

*Titulaires :*

- Alexandra CORDEBARD,
- Philippe DUCLOUX.

*Suppléants :*

- Christophe GIRARD,
- Hermano SANCHES RUIVO.

**Conservatoire du Centre (Conseil d'établissement) :**

*Représentants élus : (Conseillers de Paris ou Conseillers d'arrondissement)*

- Marianne de CHAMBRUN,
- Laurence GOLDGRAB,
- Jacques BOUTAULT,
- Jean-François LEGARET.

*Personnalités qualifiées :*

- Linda LEW-BRYMAN,
- Lyne COHEN-SOLAL,
- Antoine BARTH.

**Fondation de la Résistance (Conseil d'administration) :**

- Catherine VIEU-CHARIER.

**Cité nationale de l'histoire de l'immigration (Conseil d'administration) :**

- Catherine BARATTI-ELBAZ,
- Catherine VIEU-CHARIER.

**Association "Halle Saint-Pierre" :**

- Didier GUILLOT,

- Sandrine MÉES,
- Raphaëlle PRIMET,
- Pierre-Yves BOURNAZEL.

**Etablissement public du musée du quai Branly (Conseil d'administration) :**

- Bruno JULLIARD.

**Fonds de dotation en faveur de l'ESPCI Paris Tech (Conseil d'administration) :**

- Marie-Christine LEMARDELEY,
- Sandrine CHARNOZ.

**Institut Curie :**

- Bernard JOMIER.

**Ecole nationale supérieure des télécommunications "Telecom Paris Tech" (Conseil d'école) :**

- Jérôme COUMET.

**Arts et métiers Paris Tech :**

- Jean-Noël AQUA.

**Etablissement public d'aménagement universitaire de la Région Ile-de-France (EPAURIF) (Conseil d'administration) :**

- Marie-Christine LEMARDELEY,
- Jean-Louis MISSIKA.

**Chimie Paris Tech :**

- Véronique LEVIEUX.

**Agro Paris Tech :**

- Pascal JULIEN.

**Fondation Sciences Mathématiques de Paris :**

- Jean-Noël AQUA.

**Fondation Universcience :**

- Didier GUILLOT.

**Association des villes universitaires de France (AVUF) :**

- Marie-Christine LEMARDELEY.

**Fondation PREM UP :**

- Didier GUILLOT.

**Conseil régional de documentation pédagogique de l'Académie de Paris :**

*Titulaire :*

- Alexandra CORDEBARD.

*Suppléant :*

- Didier GUILLOT.

**Commission académique des langues vivantes étrangères :**

- Alexandra CORDEBARD,
- Jean-Baptiste MENGUY.

**Lycées municipaux ci-après :**

**Lycée professionnel Pierre-Lescot 35, rue des Bourdonnais (1er) (Conseil d'administration) :**

*Titulaire :*

- Jean-François LEGARET.

*Suppléante :*

- Catherine LECUYER.

*Commission permanente*

- Jean-François LEGARET.

**Lycée technologique François-Truffaut 28, rue Debelleye (3e) (Conseil d'administration) :**

*Titulaire :*

- Pierre AIDENBAUM.

*Suppléante :*

- Laurence GOLDGRAB.

*Commission permanente*

- Laurence GOLDGRAB.

**Lycée professionnel Lucas-de Nehou 4, rue des Feuillantines (5e) (Conseil d'administration) :**

*Titulaire :*

- Florence BERTHOUT.

*Suppléante :*

- Dominique STOPPA-LYONNET.

*Commission permanente*

- Florence BERTHOUT.

**Lycée professionnel Jacques-Monod 12, rue Victor-Cousin (5e) (Conseil d'administration) :**

*Titulaire :*

- Marie-Christine LEMARDELEY.

*Suppléante :*

- Dominique STOPPA-LYONNET.

*Commission permanente*

- Marie-Christine LEMARDELEY.

**Lycée professionnel Maximilien-Vox Art 5, rue Madame (6e) (Conseil d'administration) :**

*Titulaire :*

- Jean-Pierre LECOQ.

*Suppléante :*

- Marielle de SARNEZ.

*Commission permanente*

- Jean-Pierre LECOQ.

**Lycée Théophile-Gautier 49, rue de Charenton (12e) (Conseil d'administration) :**

*Titulaire :*

- Pénélope KOMITÈS.

*Suppléant :*

- Nicolas BONNET-OULADJ.

*Commission permanente*

- Pénélope KOMITÈS.

**Lycée professionnel Gaston-Bachelard 2, rue Tagore (13e) (Conseil d'administration) :**

*Titulaire :*

- Annick OLIVIER.

*Suppléante :*

- Anne-Christine LANG.

*Commission permanente*

- Annick OLIVIER.

**Lycée professionnel Claude-Anthime-Corbon 5, rue Corbon (15e) (Conseil d'administration) :**

*Titulaire :*

- Franck LEFEVRE.

*Suppléante :*

- Sylvie CEYRAC.

*Commission permanente*

- Franck LEFEVRE.

**Lycée professionnel René-Cassin 185, avenue de Versailles (16e) (Conseil d'administration) :**

*Titulaire :*

- Céline BOULAY-ESPERONNIER.

*Suppléante :*

- Julie BOILLLOT.

*Commission permanente*

- Céline BOULAY-ESPERONNIER.

**Lycée professionnel Maria-Deraimes 19, rue Maria-Deraimes (17e) (Conseil d'administration) :**

*Titulaire :*

- Jérôme DUBUS.

*Suppléante :*

- Catherine DUMAS.

*Commission permanente*

- Jérôme DUBUS.

**Lycée professionnel Camille-Jenatzy 6, rue Charles-Hermite (18e) (Conseil d'administration) :**

*Titulaire :*

- Claudine BOUYGUES.

*Suppléant :*

- Daniel VAILLANT.

*Commission permanente*

- Claudine BOUYGUES.

**Lycée professionnel Suzanne Valadon 7, rue Ferdinand-Flocon (18e) (Conseil d'administration) :**

*Titulaire :*

- Danièle PREMEL.

*Suppléant :*

- Ian BROSSAT.

*Commission permanente*

- Danièle PREMEL.

**Lycée professionnel Charles-de-Gaulle 17, rue Ligner (20e) (Conseil d'administration) :**

*Titulaire :*

- Jérôme GLEIZES.

*Suppléant :*

- David ASSOULINE.

*Commission permanente*

- Jérôme GLEIZES.

**Etablissements publics locaux d'enseignement (Ecoles d'Art) ci-après :**

**Ecole supérieure des arts appliqués Duperré 11, rue Dupetit Thouars (3e) (Conseil d'administration) :**

*Titulaire :*

- Pierre AIDENBAUM.

*Suppléante :*

- Laurence GOLDGRAB.

*Commission permanente*

- Pierre AIDENBAUM.

**Ecole supérieure des arts appliqués Boule 12, rue Pierre Bourdan (12e) (Conseil d'administration) :**

*Titulaire :*

- Catherine BARATTI-ELBAZ.

*Suppléante :*

- Laurence GOLDGRAB.

*Commission permanente*

- Catherine BARATTI-ELBAZ.

**Ecole supérieure des arts et industries graphiques Estienne 18, boulevard Auguste Blanqui (13e) (Conseil d'administration) :**

*Titulaire :*

- Annick OLIVIER.

*Suppléante :*

- Anne-Christine LANG.

*Commission permanente*

- Annick OLIVIER.

**Commission de concertation avec l'enseignement privé pour l'Académie de Paris :**

*Titulaires :*

- Alexandra CORDEBARD,

- Annick OLIVIER,

- Alix BOUGERET.

*Suppléants :*

- Christophe GIRARD,

- Claude DARGENT,

- Catherine LECUYER.

**Organe des établissements d'enseignement privé, compétent pour délibérer sur le budget des classes sous contrat d'association (article 27-4 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée). Classes des écoles privées du premier degré sous contrat d'association) ci-après :**

**Ecole privée Notre Dame Saint-Roch 37, rue Saint Roch 75001 :**

- Jean-François LEGARET.

**Ecole privée Saint-Sauveur 14, rue des Petits Carreaux 75002 :**

- Jacques BOUTAULT.

**Ecole privée Sainte-Geneviève 9, rue du Foin 75003 :**

- Laurence GOLDGRAB.

**Ecole privée des Francs Bourgeois 21, rue Saint Antoine 75004 :**

- Karen TAIEB.

**Ecole privée Massillon 2 bis, quai des Célestins 75004 :**

- Christophe GIRARD.

**Ecole privée Saint Jean Gabriel (ex Saint-Merri) 8, rue du Cloître Saint Merri 75004 :**

- Karen TAIEB.

**Ecole privée Saint-Victor 37, rue Jussieu 75005 :**

- Dominique TIBERI.

**Ecole privée Sévigné 28, rue Pierre Nicole 75005 :**

- Marie-Christine LEMARDELEY.

**Ecole privée Sainte Catherine 15, rue des Bernardins 75005 :**

- Dominique STOPPA-LYONNET.

**Ecole privée Sainte Geneviève, 65, rue du Cardinal Lemoine 75005 :**

- Florence BERTHOUT.

**Ecole privée Sœur Rosalie 32, rue Geoffroy Saint Hilaire 75005 :**

- Marie-Christine LEMARDELEY.

**Ecole privée Alsacienne 109, rue Notre-Dame-des-Champs 75006 :**

- Alexandre VESPERINI.

**Ecole privée Sainte-Marie Sion 93, rue Notre-Dame-des-Champs 75006 :**

- Alexandre VESPERINI.

**Ecole privée Stanislas 22, rue Notre-Dame-des-Champs 75006 :**

- Alexandre VESPERINI.

**Ecole privée Sainte Geneviève 64, rue d'Assas 75006 :**

- Alexandre VESPERINI.

**Ecole privée Bossuet 51, rue Madame 75006 :**

- Jean-Pierre LECOQ.

**Ecole privée Sainte Clotilde 77, rue de Grenelle 75007 :**

- Yves POZZO di BORGO.

**Ecole privée Sainte Jeanne Elisabeth 49, avenue Duquesne 75007 :**

- Emmanuelle DAUVERGNE.

**Ecole privée Saint-Thomas d'Aquin 7, rue Perronnet 75007 :**

- Yves POZZO di BORGO.

**Ecole privée de l'Alma 12, avenue Bosquet 75007 :**

- Thierry HODENT.

**Ecole privée Saint Pierre-La Rochefoucauld 11, rue Cler 75007 :**

- Emmanuelle DAUVERGNE.

**Ecole privée Saint-Pierre de Chaillot 10, rue Christophe Colomb 75008 :**

- Jeanne d'HAUTESERRE.

**Ecole privée Fénelon Sainte Marie (Monceau) 95, rue Monceau 75008 :**

- Catherine LECUYER.

**Ecole privée Fénelon Sainte-Marie Bienfaisance 7, rue de la Bienfaisance 75008 :**

- Catherine LECUYER.

**Ecole privée Active Bilingue Monceau 6, avenue Van Dyck 75008 :**

- Jeanne d'HAUTESERRE.

**Ecole privée de la Trinité 16, rue de Milan 75009 :**

- Jean-Baptiste de FROMENT.

**Ecole privée Notre Dame de Lorette 19, rue des Martyrs 75009 :**

- Gypsie BLOCH.

**Ecole privée Saint Laurent 184, rue La Fayette 75010 :**

- Rémi FÉRAUD.

**Ecole privée (Rocroy) Saint Vincent de Paul 6, rue de Rocroy 75010 :**

- Rémi FÉRAUD.

**Ecole privée Bossuet Notre Dame 56, rue d'Hauteville 75010 :**

- Rémi FÉRAUD.

**Ecole privée Bossuet Notre Dame 17, rue Yves Toudic 75010 :**

- Déborah PAWLIK.

**Ecole privée mixte Saint Ambroise 11, passage Saint Ambroise 75011 :**

- David BELLIARD.

**Ecole privée Saint Joseph 154, rue Saint Maur 75011 :**

- Hélène BIDARD.

**Ecole privée Sainte Marguerite 16, rue Basfroi 75011 :**

- Patrick BLOCHE.

**Ecole privée Saint-Paul 81ter, rue Jean Pierre Timbaud 75011 :**

- Joëlle MOREL.

**Ecole privée Charles Péguy 102, rue Amelot 75011 :**

- Jean-François MARTINS.

**Ecole privée Ganenou 231 boulevard Voltaire 75011 :**

- Philippe DUCLOUX.

**Ecole privée Ozar Hatorah 34/40, rue du Moulin Joly 75011 :**

- Nawel OUMER.

**Ecole privée Ozar Hatorah 31, rue des Cordelières 75013 :**

- Jérôme COUMET.

**Ecole privée Libre du Saint-Esprit 54/58, rue des Meuniers 75012 :**

- Sandrine CHARNOZ.

**Ecole privée Eugène Napoléon Saint-Pierre Fourier 254, rue du Faubourg Saint Antoine 75012 :**

- Valérie MONTANDON.

**Ecole privée de l'Immaculée Conception 18, rue Sibuet 75012 :**

- Pénélope KOMITÈS.

**Ecole privée Saint-Eloi 99 ter, rue de Reuilly 75012 :**

- Catherine BARATTI-ELBAZ.

**Ecole privée Saint Michel de Picpus 47, boulevard de Picpus 75012 :**

- Catherine BARATTI-ELBAZ.

**Ecole privée Sainte-Anne Sainte Marie 109, rue Bobillot 75013 :**

- Jérôme COUMET.

**Ecole privée Notre-Dame de la Gare 20, rue de Domrémy 75013 :**

- Jérôme COUMET.

**Ecole privée Sainte Jeanne d'Arc 24 bis, rue Charcot 75013 :**

- Emmanuelle BECKER.

**Ecole privée Saint Marcel 16, rue Pirandello 75013 :**

- Marie-Pierre de LA GONTRIE.

**Ecole privée Notre Dame de France 63, rue de la Santé 75013 :**

- Patrick TRÉMÈGE.

**Ecole privée Yabné Henri Schilli 29/41, avenue Léon Bollée 75013 :**

- Jérôme COUMET.

**Ecole privée Charles de Foucauld 12, rue des Jonquilles 75014 :**

- Hervé BÉGUÉ.

**Ecole privée du Sacré Coeur 31, rue Liancourt 75014 :**

- Pascal CHERKI.

**Ecole privée Sainte Elisabeth de Plaisance 12, rue Crocé Spinelli 75014 :**

- Etienne MERCIER.

**Ecole privée La Bruyère Sainte Isabelle 68-70, rue de l'Abbé Carton 75014 :**

- Célia BLAUDEL.

**Ecole privée Diwan 12, rue Georges Citerne 75015 :**

- Anne TACHÈNE.

**Ecole privée catholique les Saints-Anges 8, rue Vouillé 75015 :**

- Agnès EVREN.

**Ecole privée de la Croix 25, rue Mathurin Régnier 75015 :**

- Agnès EVREN.

**Ecole privée Saint Charles 143, rue Blomet 75015 :**

- Sylvie CEYRAC.

**Ecole privée Saint-Jean de Dieu 223, rue Lecourbe 75015 :**

- Sylvie CEYRAC.

**Ecole privée Sainte Elisabeth 112, rue de Lourmel 75015 :**

- Jean-Baptiste MENGUY.

**Ecole privée Saint Louis 82, rue de l'Abbé Groult 75015 :**

- Claude DARGENT.

**Ecole privée Active Bilingue Jeannine Manuel 70, rue du Théâtre 75015 :**

- Claire de CLERMONT-TONNERRE.

**Ecole privée Blomet 5, rue Blomet 75015 :**

- Sylvie CEYRAC.

**Ecole privée Saint Jean 89, rue Olivier de Serres 75015 :**

- Franck LEFEVRE.

**Ecole privée Saint Joseph 13, place Etienne Pernet 75015 :**

- Anne TACHÈNE.

**Ecole privée La Providence 52, rue de la Pompe 75016 :**

- Béatrice LECOUTURIER.

**Ecole privée Lamazou 80, rue Boileau 75016 :**

- Céline BOULAY-ESPERONNIER.

**Ecole privée Saint Honoré d'Eylau 66, avenue Raymond Poincaré 75016 :**

- Stéphane CAPLIEZ.

**Ecole privée Saint François d'Eylau 20, avenue Bugeaud 75016 :**

- Ann-Katrin JÉGO.

**Ecole privée Saint Louis de Gonzague 15, rue Louis David 75016 :**

- Pierre GABORIAU.

**Ecole privée Gerson 31, rue de la Pompe 75016 :**

- Claude GOASGUEN.

**Ecole privée Saint Jean de Passy Notre Dame de Grace 72, rue Raynouard 75016 :**

- Céline BOULAY-ESPERONNIER.

**Ecole privée Notre-Dame des Oiseaux 21, rue Erlanger 75016 :**

- Julie BOILLOT.

**Ecole privée Blaise Pascal 33, boulevard Lannes 75016 :**

- Pierre AURIACOMBE.

**Ecole privée de l'Assomption 6, rue de Lubeck 75016 :**

- Danièle GIAZZI.

**Ecole privée de l'Ecole Active Bilingue Lamartine 123, rue de la Pompe 75016 :**

- Michèle ASSOULINE.

**Ecole privée Eurécole 5, rue de Lubeck 75016 :**

- Eric HÉLARD.

**Ecole privée Alliance Gustave Leven 6 bis, rue Michel Ange 75016 :**

- Pierre AURIACOMBE.

**Ecole privée Blanche de Castille 8 ter, rue Roger Bacon 75017 :**

- Valérie NAHMIA.

**Ecole privée Sacré Cœur 36, rue Dautancourt 75017 :**

- Geoffroy BOULARD.

**Ecole privée Sainte Marie des Batignolles 77, rue Truffaut 75017 :**

- Geoffroy BOULARD.

**Ecole privée Sainte Marthe 5 bis, rue Lacaille 75017 :**

- Geoffroy BOULARD.

**Ecole privée Sainte Ursule Louise de Bettignies 102, boulevard Péreire 75017 :**

- Patrick KLUGMAN.

**Ecole privée Fénelon Sainte Marie (Tocqueville) 17 bis, rue de Tocqueville 75017 :**

- Frédéric PECHENARD.

**Ecole Ohr Kitov (Sinai) 9, rue Jacques Ibert 75017 :**

- Jean-Didier BERTHAULT.

**Ecole privée Gaston Ténoudji 2-6, rue Emile Borel 75017 :**

- Patrick KLUGMAN.

**Ecole Juive Moderne 19, rue Roger Bacon 75017 :**

- Frédéric PECHENARD.

**Ecole privée du Sacré Cœur 7, rue Jean Cottin 75018 :**

- Pierre-Yves BOURNAZEL.

**Ecole privée Saint Bernard-Sainte Maire 50, rue Stephenson 75018 :**

- Pierre-Yves BOURNAZEL.

**Ecole privée Saint-Jean de Montmartre 31, rue Caulaincourt 75018 :**

- Christian HONORÉ.

**Ecole privée Saint-Louis 47, rue Montcalm 75018 :**

- Didier GUILLOT.

**Ecole privée Sainte-Marie 8, rue Championnet 75018 :**

- Jean-Bernard BROS.

**Ecole privée Sinaï 2-6, rue Tristan Tzara 75018 :**

- Claudine BOUYGUES.

**Ecole privée Saint Jean Baptiste de Belleville 31, rue Clavel 75019 :**

- Fatoumata KONÉ.

**Ecole privée Saint Georges 19, rue Bouret 75019 :**

- Colombe BROSSEL.

**Ecole privée Merkaz Ohr Joseph 29, rue de Thionville 75019 :**

- Jean-Jacques GIANNESINI.

**Ecole privée Sainte Thérèse 5, rue Léon Giraud 75019 :**

- Anne-Constance ONGHENA.

**Ecole privée Pardesse Hanna 49-51, rue Petit 75019 :**

- Sergio TINTI.

**Ecole privée Lucien de Hirsch 68-70, avenue Secrétan 75019 :**

- François DAGNAUD.

**Ecole privée La Providence 9, passage de la Providence 75020 :**

- Marinette BACHE.

**Ecole privée Notre Dame de la Croix 13, rue du Retrait 75020 :**

- Jérôme GLEIZES.

**Ecole privée Notre Dame de Lourdes 16, rue Taclet 75020 :**

- Jacques BAUDRIER.

**Ecole privée Saint Germain de Charonne 3, rue des Prairies 75020 :**

- Raphaëlle PRIMET.

**Ecole privée Or Thora 36, rue Ramponneau 75020 :**

- Frédéric HOCQUARD.

**Ecole privée Sainte-Louise 73, rue de la Mare 75020 :**

- David ASSOULINE.

**Ecole Heikhal Menahem Sinaï 110, boulevard de Ménilmontant 75020 :**

- Nathalie MAQUOI.

**Commission départementale de présence postale territoriale :**

*Titulaires :*

- Rémi FERAUD,
- François DAGNAUD,
- Nicolas BONNET-OULALDJ,
- Alexandre VESPERINI.

*Suppléants :*

- Afaf GABELOTAUD,
- Véronique LEVIEUX,
- Didier LE RESTE,
- Geoffroy BOULARD.

**Centre national d'art et de culture Georges Pompidou (Conseil d'administration) :**

- Bruno JULLIARD.

**Société anonyme d'économie mixte locale des Pompes funèbres de la Ville de Paris (SAEMPF) (Conseil d'administration) :**

- Etienne MERCIER, en remplacement de Colombe BROSSSEL, désignée les 19 et 20 mai 2014.

**Société d'économie mixte d'aménagement de l'Est de Paris (SEMAEST) (Conseil d'administration) :**

- Catherine BARATTI-ELBAZ, en remplacement d'Olivia POLSKI, désignée les 19 et 20 mai 2014.

**Régie immobilière de la Ville de Paris (RIVP) (Conseil d'administration) :**

- Nicolas BONNET-OULALDJ, en remplacement de M. Ian BROSSAT, désigné les 19 et 20 mai 2014.

**Groupement d'intérêt public "Maison de l'Emploi de Paris" :**

- Léa FILOCHE, en remplacement de Pauline VÉRON, désignée les 19 et 20 mai 2014.

**Commission professionnelle des kiosquiers :**

- Catherine BARATTI-ELBAZ, en remplacement d'Olivia POLSKI, désignée les 19 et 20 mai 2014.

**Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de Paris :**

- Jean-Noël AQUA, en remplacement de Carine PETIT, désignée les 19 et 20 mai 2014.

**Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique :**

- Antoinette GUHL, en remplacement de Pauline VÉRON, désignée les 19 et 20 mai 2014.

**Association "PLIE de Paris Nord Est" (Assemblées générales et Conseil d'administration) :**

- Pénélope KOMITÈS, en remplacement d'Antoinette GUHL, désignée les 19 et 20 mai 2014.

**Société anonyme d'économie mixte locale des Pompes funèbres de la Ville de Paris (SAEMPF) (Conseil d'administration) :**

- Halima JEMNI, en remplacement de Colombe BROSSSEL, désignée les 19 et 20 mai 2014,
- Etienne MERCIER.

Les candidatures proposées sont adoptées.

## **Adoption par un vote global d'approbation des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.**

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Je vous propose maintenant de vous prononcer, selon l'habitude, à main levée, par un vote global d'approbation, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

## **Clôture de la séance.**

**M. Mao PÉNINOU**, adjoint, président. - Mes chers collègues, avant de vous lever, je vous propose de remercier tous ensemble l'ensemble des agents du Secrétariat général du Conseil de Paris. J'en profite pour ma part pour remercier aussi l'ensemble des permanents des groupes, ainsi que les cabinets de l'Exécutif qui ont passé ces deux jours avec nous, et vous donner rendez-vous les 7, 8 et 9 juillet prochain.

Merci, au revoir.

*(La séance est levée à vingt-trois heures.)*

## **Liste des questions écrites posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police.**

### **Questions du groupe UMP.**

#### **QE 2014-11 Question de M. François-David CRAVENNE et des membres du groupe UMP à M. le Préfet de police relative aux règles applicables en matière de délai des verbalisations.**

##### **Libellé de la question :**

"Le procès-verbal de stationnement gênant ou non payé est désormais établi par voie électronique, jusqu'à trois fois plus rapidement qu'avec les carnets papier.

Avec un nombre d'agents constant, la surveillance des voies parisiennes est désormais accrue, ce dont il ne s'agit pas de remettre en question. Toutefois, en l'absence de document apposé sur le véhicule pour signaler la contravention, un même automobiliste peut se faire verbaliser à plusieurs reprises.

L'auteur de la question souhaite connaître les règles applicables en matière de délai pour deux verbalisations pour une même infraction au stationnement, qu'il s'agisse du stationnement payant ou du stationnement gênant."

##### **Réponse non parvenue.**

#### **QE 2014-12 Question de M. Pierre LELLOUCHE et des membres du groupe UMP à Mme la Maire de Paris relative à la situation de l'entreprise parisienne Potel et Chabot et à la concession du pavillon d'Armenonville.**

##### **Libellé de la question :**

"M. Pierre LELLOUCHE et les élus du groupe UMP au Conseil de Paris attirent l'attention de la Mairie de Paris sur la situation de l'entreprise parisienne Potel et Chabot, et en particulier sur la concession du pavillon d'Armenonville.

Créée en 1820, symbole de la Capitale, et vitrine de la ville dans le monde entier, Potel et Chabot est la seule entreprise du secteur de traiteurs à avoir conservé son atelier de production au sein de Paris.

Engagée dans la gestion des lieux et la valorisation du patrimoine parisien, Potel et Chabot est donc un atout pour Paris, pour son rayonnement international et sa vitalité. Néanmoins, la Ville de Paris pourrait prochainement retirer la concession du Pavillon d'Armenonville.

Cette décision mettrait l'activité même du groupe en danger. Les élus du groupe UMP tiennent à alerter la Ville sur les conséquences d'une telle décision pour l'avenir de l'entreprise et ses salariés : celle-ci serait en effet

dramatique pour le groupe, ce lieu représentant 20% du chiffre d'affaires et 100 emplois indirects. A terme ce seraient 450 emplois qui pourraient être menacés.

A l'éventuelle perte du pavillon d'Armenonville, viendrait par ailleurs s'ajouter la fermeture pour une année du Pavillon Gabriel (travaux prévus au cahier des charges de la Mairie de Paris), qui représente lui aussi 20 % de son chiffre d'affaires. En 2015, l'entreprise perdrait ainsi 40 % de son chiffre d'affaires et mettrait directement sa pérennité en cause.

M. Pierre LELLOUCHE demande à la majorité de prendre toute la mesure des enjeux sociaux et économiques de ce dossier et appelle à une décision politique qui prenne en compte l'intérêt de Paris, de ses entreprises et de ses emplois."

**Réponse non parvenue.**

**QE 2014-13 Question de M. Frédéric PECHENARD et des membres du groupe UMP à M. le Préfet de police relative à la doctrine de la Préfecture de Police en matière de barrièrage.**

**Libellé de la question :**

"La Préfecture de police déploie à proximité de certains sites sensibles ou lors de manifestations diverses des barrières provisoires pour des raisons évidentes de sécurité.

Force est de constater que certaines barrières dites provisoires sont devenues permanentes, par exemple à proximité de certains bâtiments institutionnels (Palais de l'Élysée, etc). A la suite du plan Vigipirate, des barrières définitives ont pourtant été posées devant les établissements scolaires.

La proportionnalité de ces installations provisoires peut poser question. Ainsi, le parvis de l'Hôtel de Ville - Esplanade de la Libération fait régulièrement l'objet d'un déploiement de barrières qui peuvent rester plusieurs jours avant et après l'évènement. Egalement, le périmètre de sécurité peut sembler excessif pour certains évènements.

L'auteur de la question interroge M. le Préfet de police sur la doctrine de la Préfecture de police en matière de barrièrage, notamment quant à la proportionnalité de celui-ci (périmètre, durée). Il lui demande également à partir de quels critères la Mairie de Paris pourrait envisager un barrièrage définitif pour les sites protégés en permanence par des barrières provisoires."

**Réponse non parvenue.**

**QE 2014-14 Question de M. Alexandre VESPERINI et des membres du groupe UMP à Mme la Maire de Paris relative à la participation de la Ville de Paris au lancement de Bleu Blanc Zèbre.**

**Libellé de la question :**

"Aux côtés de mairies de grandes villes (Bordeaux, Angers, Reims...), la Mairie de Paris s'est associée au lancement de Bleu Blanc Zèbre, en signant notamment la charte d'engagement de ce do-tank, dont le but est de fédérer et encourager les projets qui permettent de répondre aux problèmes collectifs de la société, de façon collaborative, horizontale et en partant du citoyen plutôt que du sommet de l'Exécutif.

Face à l'indispensable maîtrise des dépenses publiques et devant les lourdeurs administratives, ces démarches prennent souvent le relais de la puissance publique pour des missions essentielles comme la lutte contre l'isolement, le retour à l'emploi, l'accès au logement et la sobriété énergétique.

M. Alexandre VESPERINI et les élus du groupe UMP demandent à Mme la Maire de Paris de préciser comment elle compte concrétiser l'association de la Ville de Paris au lancement de Bleu Blanc Zèbre (secteurs, projets précis, nature du soutien...), et comment seront sélectionnés les dossiers que la Ville de Paris déciderait de financer."

**Réponse non parvenue.**

## Votes spécifiques.

**M. Jérôme COUMET** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2014 DLH 1031 Réhabilitation de logements sociaux, 74 rue d'Aubervilliers (19e) - Octroi de la garantie de la Ville demandée par Immobilière 3F pour 74 logements.

**M. François DAGNAUD, Mme Fanny GAILLANNE, MM. Thierry HODENT, Nicolas NORDMAN, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Christophe GIRARD, Mmes Fatoumata KONÉ et Olga JOHNSON** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2014 DAC 1130 Contribution (2.050.000 euros), avenant avec l'établissement public de coopération culturelle 104 CENTQUATRE (19e) et convention d'occupation du domaine public.

**M. Eric LEJOINDRE** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2014 DLH 1026 Logements sociaux 21-25 passage Charles Dallery (11e) - Modification des prêts garantis par la Ville demandés par Batigère Ile-de-France pour 11 logements.

2014 DLH 1028 Construction neuve de logements sociaux ZAC PRG lot M9D1D2 (13e) - Prorogation des prêts garantis par la Ville demandés par Batigère Ile-de-France pour 71 logements.

**MM. Jean-Noël AQUA, Eric AZIÈRE, Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Célia BLAUDEL, Colombe BROSSEL, Anne-Charlotte BUFFETEAU, M. Jérôme GLEIZES, Mme Pénélope KOMITÈS, M. Thomas LAURET, Mmes Catherine LECUYER, Véronique LEVIEUX, Karen TAIEB et M. François VAUGLIN** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2014 DAC 1267 Utilisation de salles et d'un jardin de l'église Saint-Pierre-de-Montmartre (18e). Convention avec Eau de Paris et l'Association diocésaine de Paris.

**M. Jérôme COUMET** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2014 DLH 1033 Réhabilitation progressive Plan climat de logements sociaux 63-65 avenue Émile Zola (15e) - Modification des prêts garantis par la Ville demandés par EFIDIS pour 183 logements.

**MM. David BELLIARD, Grégoire CHERTOK, Jean-François LEGARET, Mmes Véronique LEVIEUX et Nathalie MAQUOI** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2014 DAC 1135 Subventions (3.302.000 euros) et avenant à convention avec l'association Forum des images (1er).

**MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Ian BROSSAT, Pascal JULIEN, Mme Fadila MÉHAL et M. Daniel VAILLANT** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2014 DAC 1148 Subventions (800.000 euros) et avenant à convention avec l'association Institut des Cultures d'Islam (18e).

**Mmes Florence BERTHOUT, Nathalie MAQUOI, M. Etienne MERCIER, Mme Pauline VÉRON et M. Alexandre VESPERINI** ne prennent pas part au vote les projets de délibération suivants :

2014 DAC 1110 - Subventions (1.132.500 euros) avenant à convention avec l'établissement public Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (6e).

2014 DAC 1311 Modification des statuts de l'établissement public local Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (MPAA).

**Mme Fatoumata KONÉ** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2014 DLH 1032 Financement d'opérations de logements sociaux répartis sur quatre arrondissements (14e, 17e, 19e et 20e) - Réaménagement des emprunts contractés par Logis Transports auprès de la CDC.

**MM. Pierre AIDENBAUM, Jean-Baptiste de FROMENT et Christophe GIRARD** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2014 DAC 1230 Subvention (1.847.745 euros) et avenant avec l'association Paris-Audiovisuel – Maison Européenne de la Photographie (4e).

**MM. Pierre AIDENBAUM, Eric AZIÈRE, Ian BROSSAT, Mmes Frédérique CALANDRA, Myriam EL KHOMRI, MM. Christian HONORÉ, Jean-Pierre LECOQ, Mmes Carine PETIT, Aurélie SOLANS et Pauline VÉRON** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2014 DFPE 1326 Logement de fonction de la crèche sise 25, rue Théodore Deck (15e) – Convention de gestion avec la RIVP.

2014 DDEES 1061 - Stade Jean Bouin (16e). Conclusion d'une promesse de baux emphytéotiques contenant une convention de mise à disposition anticipée avec la RIVP et des baux emphytéotiques corrélatifs.

2014 DLH 1017 Réalisation 5-5 bis, rue Stendhal (20e) d'un programme de construction de 32 logements sociaux (24 logements PLUS et 8 logements PLS) et d'un centre d'hébergement de 71 places par la RIVP.

2014 DLH 1019 Maintien de la garantie de la Ville de Paris à divers emprunts à contracter par la R.I.V.P.

**MM. Claude DARGENT et Christophe GIRARD** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2014 DAC 1051 - Subvention (700.000 euros) et avenant avec l'association Théâtre Silvia Monfort (15e).

**M. Julien BARGETON, Mmes Emmanuelle BECKER, Alexandra CORDEBARD, M. François-David CRAVENNE, Mme Danièle GIAZZI, MM. Christophe GIRARD, Patrick KLUGMAN, Jean-François LEGARET, Eric LEJOINDRE, Mmes Fadila MÉHAL et Anne SOUYRIS** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2014 DAC 1048 - Subvention (5.425.000 euros) et avenant avec l'association Théâtre de la Ville (4e et 18e).

### **Votes spécifiés.**

**Mme SIMONNET** vote pour les projets de délibération DF 1001, DF 1002, DF 1003, DF 1004, DILT 1003-DF, DILT 1004-DF, DPE 1006-DF, DPE 1005-DF, DPE 1008-DF, DPE 1009-DF, DEVE 1017-DF, DEVE 1016-DF, PP 1009 et PP 1008.

**Mme SIMONNET** vote pour les projets de délibération DVD 1007, DVD 1027 et le vœu n° 1.

**Mme SIMONNET** vote contre les projets de délibération SG 1060 et SG 1061.

**Mme SIMONNET** vote pour le vœu n° 2 et s'abstient sur le vœu n° 2 bis.

**Mme SIMONNET** vote contre les projets de délibération DVD 1016, DVD 1042, DFPE 1280, DLH 1027, DSTI 1007, DDEES 1004, DAC 1148.

**Mme SIMONNET** s'abstient sur les projets de délibération DASCO 1002, DASCO 1004, DASCO 1018.

**Mme SIMONNET** vote pour les projets de délibération SGCP 1006 et DPE 1017, IG 1001 et DFPE 1173.

**Mme SIMONNET** vote pour les vœux n<sup>os</sup> 24, 43, 43 bis, 51 bis, 59, 60 et 69 et s'abstient sur les vœux n<sup>os</sup> 10 et 24 bis.

**Mme SIMONNET** s'abstient sur les projets de délibération adoptés lors du vote global.

### **Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.**

Les projets de délibération adoptés, par un vote d'ensemble, de l'Assemblée sont les suivants :

2014 DA 1001 et 2014 DA 1001-G : Groupements de commande pour des diagnostics amiante et plomb des bâtiments de la Ville de Paris, du Département de Paris et de l'établissement public Paris Musées – Modalités de passation des marchés.

2014 DA 1002 et 2014 DA 1003-G : Groupements de commande pour la fourniture de matériaux de bâtiment (bois, vitrerie, maçonnerie, moquettes d'exposition et coton gratté) – Modalités de passation des marchés.

2014 DA 1003 et 2014 DA 1004-G : Groupement de commande pour la maintenance et la fourniture des extincteurs mobiles - Marchés de service et de fournitures - Modalités de passation.

2014 DA 1007 et 2014 DA 1002-G : Groupement de commandes pour la gestion de publications de périodiques électroniques, françaises et étrangères pour la Ville et le Département de Paris - Modalités de passation.

2014 DA 1009 Acquisition et maintenance de matériels de bureau d'étude grand format - Marchés de fournitures - Modalités de passation.

2014 DA 1019 et 2014 DA 1014-G : Fourniture et pose de jeux et de sols souples associés, et maintenance et vérification des aires de jeux et des équipements sportifs - Modifications des modalités de passation.

2014 DAJ 1005 Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres le 3 juin 2014.

2014 DF 1008 Assurances – Marché de prestations de service – Modalités de passation.

2014 DF 1015 Acquisition par la Ville de Paris de parts MAB SA de la SemPariSeine.

2014 DF 1017 Budget supplémentaire des états spéciaux d'arrondissement de 2014 - Modification du montant des dotations.

**M. Julien BARGETON**, rapporteur.

2014 SG 1010 Délégation à la Maire en matière de marchés publics pour l'opération de réaménagement du quartier des Halles.

**M. Julien BARGETON, M. Jean-Louis MISSIKA**, rapporteurs.

2014 SG 1013 Subvention (41.000 euros) et avenant à convention avec l'association Amicale du Nid (10e).

2014 SG 1014 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Aux Captifs, la Libération (8e).

2014 SG 1016 Subvention (4.000 euros) à l'association Franco-Chinoise Pierre Ducerf (3e).

2014 SG 1018 Subvention (4.400 euros) et convention avec l'association Foyer de Grenelle - Centre Social (15e).

2014 SG 1019 Subvention (22.000 euros) et convention avec le Foyer Jorbalan (19e).

2014 SG 1021 Subvention (30.000 euros) et avenant à convention avec l'association Charonne (11e).

2014 SG 1023 Subvention (7.500 euros) et convention avec l'Ecole Normale Sociale (ENS, 18e).

2014 SG 1024 Subvention (3.000 euros) à l'association Femmes de la Terre (19e).

2014 SG 1025 Subvention (9.000 euros) à l'Agence de Développement des Relations Interculturelles pour la Citoyenneté (ADRIC) (13e).

2014 SG 1026 Subvention (7.000 euros) au Centre Primo Lévi Groupement inter associatif d'assistance aux victimes de la répression (11e).

2014 SG 1027 Subvention (40.000) et avenant à convention avec l'Association Nationale de Réadaptation Sociale (ANRS) (10e).

2014 SG 1029 Subvention (9.000 euros) à l'association Libres Terres des Femmes (19e).

2014 SG 1032 Subvention (2.000 euros) et convention avec l'association Crescendo (20e).

2014 SG 1038 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association FÎT une femme, un toit (3e).

2014 SG 1039 Subvention (4.000 euros) et convention avec l'Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie (L'ACORT) (10e).

2014 SG 1050 Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association Pour qu'Elle Revienne (18e).

**Mme Hélène BIDARD**, rapporteure.

2014 DEVE 1003 Arrêtés préfectoraux autorisant l'exploitation d'installations classées pour la protection de l'environnement - Communication.

2014 DEVE 1028 Autorisation d'exploiter des installations de combustion par la Société de Distribution de Chaleur de Clichy, 21, rue Fournier à Clichy-la-Garenne (92).

2014 DPE 1013 Signature du contrat de bassin "Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine".

2014 DPE 1018 Adhésion et cotisation (5.000 euros) à l'Association Recherche-Collectivités dans le domaine de l'Eau en Ile de France.

2014 DVD 1014 Canal Saint-Martin. Marché de travaux d'entretien et de rénovation pendant le chômage.

**Mme Célia BLAUDEL**, rapporteure.

2014 DPE 1016 - DPP Adhésion et cotisation (3.000 euros) au Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation.

**Mme Célia BLAUDEL, Mme Myriam EL KHOMRI**, rapporteures.

2014 DLH 1017 Réalisation 5-5 bis, rue Stendhal (20e) d'un programme de construction de 32 logements sociaux (24 logements PLUS et 8 logements PLS) et d'un centre d'hébergement de 71 places par la RIVP.

2014 DLH 1045 Réalisation 11 rue Etienne Dolet (20e) d'un programme d'un logement social PLUS par Toit et Joie.

2014 DLH 1024 Construction neuve de logements sociaux 141-219 boulevard Mac Donald (19e) - Modification des prêts garantis par la Ville demandés par Immobilière 3F pour 93 logements.

2014 DLH 1025 Construction neuve de logements sociaux 141 rue de Tolbiac (13e) - Modification des prêts garantis par la Ville demandés par IRP pour 16 logements PLS.

2014 DLH 1026 Logements sociaux 21-25 passage Charles Dallery (11e) - Modification des prêts garantis par la Ville demandés par Batigère Ile-de-France pour 11 logements.

2014 DLH 1027 Construction neuve de logements sociaux 102 avenue d'Italie (13e) - Modification des prêts garantis par la Ville demandés par LOGIREP pour 11 logements PLS.

2014 DLH 1028 Construction neuve de logements sociaux ZAC PRG lot M9D1D2 (13e) - Prorogation des prêts garantis par la Ville demandés par Batigère Ile-de-France pour 71 logements.

2014 DLH 1031 Réhabilitation de logements sociaux, 74 rue d'Aubervilliers (19e) - Octroi de la garantie de la Ville demandée par Immobilière 3F pour 74 logements.

2014 DLH 1032 Financement d'opérations de logements sociaux répartis sur quatre arrondissements (14e, 17e, 19e et 20e) - Réaménagement des emprunts contractés par Logis Transports auprès de la CDC.

2014 DLH 1033 Réhabilitation progressive Plan climat de logements sociaux 63-65 avenue Émile Zola (15e) - Modification des prêts garantis par la Ville demandés par EFIDIS pour 183 logements.

2014 DLH 1034 Réhabilitation de logements sociaux 8-12 rue du Terrage (10e) - Octroi de la garantie de la Ville de Paris demandée par ICF La Sablière pour 219 logements.

2014 DLH 1036 Résidence pour jeunes actifs, 5-7 villa de Saxe (7e) - Modification du prêt PLA-I garanti par la Ville demandé par la foncière d'Habitat et Humanisme.

2014 DLH 1029 Avenant au protocole de résiliation anticipée de la convention du 23 janvier 1986 passée entre la Ville de Paris et ELOGIE.

2014 DLH 1001 Location de l'immeuble 95, rue Manin (19e) à la SAS Lerichemont - Bail emphytéotique.

2014 DLH 1039 Location de l'immeuble 14, avenue du Père Lachaise - 11, rue Malte Brun (20e) à la société Elogie - Bail emphytéotique.

2014 DLH 1003 Terrain communal 7-15 avenue de la Porte de la Villette (19e) - Agrandissement des locaux de l'association "les Restaurants du Cœur".

**M. Ian BROSSAT**, rapporteur.

2014 DEVE 1002 Bacs extérieurs métalliques - Marché de fournitures - Modalités de passation.

2014 DEVE 1020 Appel d'offres ouvert - Fourniture de semences d'annuelles, bisannuelles, vivaces, plantes potagères, plantes sauvages de France et du bassin parisien pour le Centre Horticole de la Ville de Paris.

2014 DEVE 1022 Entretien des espaces verts parisiens attenants aux établissements municipaux et départementaux situés en Ile de France (lot 6 MEVEM) - Marché de services - Modalités de passation.

2014 DEVE 1024 Ecole du Breuil - Création d'un tarif de formation professionnelle pour adultes.

2014 DEVE 1004 Promenade Pereire/ilôt Ternes Maillot (17e) - Aménagement d'aires de jeux et enclos à conteneurs - Autorisations d'urbanisme.

2014 DEVE 1009 Réhabilitation de la tombe de Jean-Esprit Marcellin, Sculpteur - Cimetière du Montparnasse - Convention de mécénat avec la Société Fraternelle des Hautes-Alpes (8.000 euros).

2014 DEVE 1030 Produits et équipements sanitaires pour caveaux étanches - Cimetière parisien de Thiais 261, route de Fontainebleau (94) - Marché de fournitures - Modalités de passation.

2014 DEVE 1023 Mise à disposition précaire de matériel hippomobile à la Commission Nationale de chevaux territoriaux - Convention de prêt.

2014 DEVE 1032 Cession à titre gratuit d'un cheval de réforme à un particulier - Convention de don.

2014 DEVE 1021 Indemnisation amiable en réparation de préjudices dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

**Mme Colombe BROSSEL**, rapporteure.

2014 DASCO 1015 Prestations d'accompagnement au CAP petite enfance par la validation des acquis de l'expérience (VAE) - Marché de services - Modalités de passation.

2014 DASCO 1016 Avenant n° 3 à la convention du 27 avril 2007 avec la S.N.C.F. pour l'organisation du transport des personnes voyageant dans le cadre scolaire, périscolaire ou extra-scolaire.

2014 DASCO 1017 Convention avec l'association "Ateliers Villes" pour la mise à disposition de locaux scolaires municipaux au 109, avenue Parmentier (11e).

2014 DASCO 1019 Souffleurs électriques pour l'entretien des cours d'écoles - Marché de fournitures - Modalités de passation.

2014 DASCO 1038 Montage, démontage, entretien/réparation courant, stockage, transport des tentes DASCO et location de tentes, pour les espaces de plein air - Marché de fournitures - Modalités de passation.

2014 DPA 1019 École maternelle Tour d'Auvergne (9e) - Marché de travaux-Indemnisation d'un particulier.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, rapporteure.

2014 DASCO 1013 Subvention (12.000 euros) et convention annuelle d'objectifs avec l'association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Paris pour le fonctionnement du SAPAD.

**Mme Alexandra CORDEBARD, M. Bernard JOMIER**, rapporteurs.

2014 DPP 1011 Subvention (3.000 euros) et convention avec l'association Dumas Réunion dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances dans le 20e arrondissement.

2014 DPP 1026 Subvention (1.000 euros) et convention avec l'association L'Esprit du vent dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances (11e).

2014 DPP 1027 Subvention (1.000 euros) et convention avec l'association Florimont Le Château ouvrier dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances dans le 14e arrondissement.

2014 DPP 1030 Subvention (3.000 euros) et convention avec l'association Paris Basket 18 dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances (18e).

2014 DPP 1034 Subvention (2.500 euros) et convention avec l'association La Croix rouge française dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances dans le 20e arrondissement.

2014 DPP 1041 Subvention (1.200 euros) et convention avec l'association Free dance song dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances dans le 20e arrondissement.

2014 DPP 1020 Subvention (80.000 euros) et convention triennale avec l'association Paris Aide aux Victimes au titre de l'aide aux victimes.

2014 DPP 1023 Subvention (10.000 euros) avec convention avec le Centre de documentation, d'éducation et d'action contre les manipulations mentales au titre de la lutte contre les dérives sectaires.

2014 DPVI 1022 Subvention (4.000 euros) et signature d'une convention avec l'association Sierra Prod (18e).

2014 DPVI 1036 Adultes Relais 1ere vague 2014.

2014 PP 1010 Autorisation à M. le Préfet de police de signer les marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la ville de Paris.

2014 DPVI 1014 Subventions et avenant n° 2 avec 7 associations au titre de l'intégration (11e et 13e).

2014 DPVI 1023 Subventions (20.000 euros) à 5 associations au titre de l'intégration et l'accès aux droits.

2014 DPVI 1025 Subventions (17.900 euros) à 7 associations au titre de l'intégration et de l'accès aux droits.

**Mme Myriam EL KHOMRI**, rapporteure.

2014 DPVI 1017 - DDEEES Subvention (53 000 euros) et convention avec l'association Les Faubourgs Numériques (18e).

**Mme Myriam EL KHOMRI, M. Jean-Louis MISSIKA**, rapporteurs.

2014 DPVI 1018 - DJS Subvention (14.500 euros) et avenant à la convention 2012-2014 avec l'association Actions Jeunes (17e).

**Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Pauline VÉRON**, rapporteures.

2014 DPVI 1021 - DAC - DJS Subvention (27.500 euros) et convention avec l'association Compagnie Résonances du quartier de la Porte Montmartre (18e).

**Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Pauline VÉRON, M. Bruno JULLIARD**, rapporteurs.

2014 DDEEES 1012 Subvention (24.000 euros) et convention de partenariat avec l'association MILA.

**Mme Laurence GOLDGRAB, M. Jean-Louis MISSIKA**, rapporteurs.

2014 DAJ 1007 Refus d'un legs particulier conditionné par la création d'un prix destiné à récompenser un jeune auteur.

2014 DPA 1012 École Supérieure de Physique et de Chimie Industrielle ESPCI (5e) - restructuration extension - Concours d'architecture et d'urbanisme - Modalité de passation.

2014 DRH 1004 Modification de délibération attribuant une prime d'encadrement aux fonctionnaires de la Commune de Paris assurant la direction d'une crèche.

2014 DSTI 1003 Assistance pour la mise en œuvre et l'exploitation d'infrastructures de câblage – Marché de services – Modalités de passation – Autorisation.

2014 DSTI 1005 et 2014 DSTI 1002-G : Installation et entretien de câblage informatique et téléphonique des services la Ville de Paris – Marché de travaux – Modalités de passation – Autorisation.

2014 DUCT 1022 Adhésion de la Ville de Paris à l'association "points d'information médiation multi services de Paris" PIMMS.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, rapporteur.

2014 DAC 1023 Subvention (4.000 euros) à l'association Chœur et Orchestre Symphonique de Paris (15e).

2014 DAC 1047 Subvention (3.000 euros) à l'association Chœur du Marais et Ensemble Vocal du Marais (5e).

2014 DAC 1064 Subvention (54.500 euros) et avenant avec l'association la Maison Ouverte.

2014 DAC 1065 Subventions (120.000 euros) et signature de deux conventions avec l'association Centre National des Dramaturgies Contemporaines - Théâtre Ouvert (18e).

2014 DAC 1069 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Centre d'art et de culture de la rue Broca (5e).

2014 DAC 1073 Subvention (92.500 euros) et avenant avec l'association Les Métamorphoses singulières (9e).

2014 DAC 1080 Subvention (20.000 euros) à l'association La Loge CDC Production (11e).

2014 DAC 1105 Subvention (10.000 euros) à l'association Festival au fil des voix - Le rendez-vous des musiques du monde (18e).

2014 DAC 1114 Subvention (11.000 euros) et convention avec l'association Le Petit Ney (18e).

2014 DAC 1115 Subvention (13.000 euros) à l'Association Réseau européen des bibliothèques Judaïca et Hébraïca (9e).

2014 DAC 1116 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association L.I.R.E à Paris, le Livre pour l'Insertion et le Refus de l'Exclusion (19e).

2014 DAC 1126 Subvention (10.000 euros) à l'association Le Lieu Mains d'Œuvres (93400 Saint-Ouen).

2014 DAC 1133 Subvention (10.000 euros) à l'association Fonds Social Juif Unifié (5e)

2014 DAC 1135 Subventions (3.302.000 euros) et avenant à convention avec l'association Forum des images (1er).

2014 DAC 1136 Subvention (50.750 euros) et avenant à convention avec l'association Cinémas Indépendants Parisiens (4 e).

2014 DAC 1137 Subvention (86.500 euros) et avenant à la convention avec l'association Enfances au cinéma (13 e).

2014 DAC 1140 Subvention (5.000 euros) à l'association Arttakt (20e).

2014 DAC 1152 Subvention (15.000 euros) à la Société à Responsabilité Limitée ORIZA (20e).

2014 DAC 1170 Subvention (4.000 euros) à l'association La Galerie du Haut Pavé (5e).

2014 DAC 1172 Subvention (46.000 euros) et avenant à convention avec l'association Bétonsalon (13e).

2014 DAC 1181 Subvention (3.000 euros) à l'association Ensemble vocal O Trente (16e).

2014 DAC 1183 Conservatoire à Rayonnement Régional de Paris. Demande de subvention au Ministère de la Culture et de la Communication.

2014 DAC 1186 Subvention (3.000 euros) à l'association EthnomusiKa (13).

2014 DAC 1187 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Alliance israélite universelle (9e).

2014 DAC 1188 Subvention (4.000 euros) à l'association TJAD Cie (18e).

2014 DAC 1193 Subventions (75.000 euros) et convention avec quatre associations.

2014 DAC 1196 Subvention (2.876.600 euros) et avenant à convention avec l'association Orchestre de Paris (8e).

2014 DAC 1197 Subvention (3.500 euros) à l'association Bibliothèque des Amis de l'Instruction du 3e arrondissement.

2014 DAC 1207 Subventions (1.039.402 euros) avenant et convention avec l'association Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme (3e).

2014 DAC 1208 Subvention (80.000 euros) et convention avec la SCIC le 100, établissement culturel solidaire.

2014 DAC 1220 Subvention (11.000 euros) à la SCOP ACP La Manufacture Chanson (11e).

2014 DAC 1222 Subvention (9.000 euros) à l'association Bibliothèque du Saulchoir (13e).

2014 DAC 1229 Subvention (6.000 euros) à l'association CHOICES (3e).

2014 DAC 1230 Subvention (1.847.745 euros) et avenant avec l'association Paris-Audiovisuel – Maison Européenne de la Photographie (4e).

2014 DAC 1235 Subvention (15.000 euros) à l'association Maison des Cultures du Monde (6e).

2014 DAC 1236 Subvention (90.000 euros) et avenant à convention avec l'Association de gestion du Fonds régional d'art contemporain d'Ile-de-France (19e).

2014 DAC 1242 Subvention (25.000 euros) et convention avec la Fondation Le Musée Clemenceau (16e).

2014 DAC 1246 Subvention (9.000 euros) à l'association Institut Protestant de Théologie (14e).

2014 DAC 1249 Subvention (10.000 euros) à l'association Cinéma pour tous (15e).

2014 DAC 1250 Subvention (10.000 euros) à l'association Maison du Film Court (19e).

2014 DAC 1254 Subvention (340.000 euros) et avenant à la convention avec l'association APOEC (11e).

2014 DAC 1261 Subvention (4.000 euros) à l'association La semaine du son (10e).

2014 DAC 1266 Subvention (10.000 euros) à l'association Les Cris de Paris (10e).

2014 DAC 1267 Utilisation de salles et d'un jardin de l'église Saint-Pierre-de-Montmartre (18e). Convention avec Eau de Paris et l'Association diocésaine de Paris.

2014 DAC 1277 Subvention (225.000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre de la Marionnette à Paris (5e).

2014 DAC 1289 Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association Les Lumières (15e).

2014 DAC 1311 Modification des statuts de l'établissement public local Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (MPAA).

2014 DPA 1026 Permis de construire - mise en place de sas dans le hall de la Gaîté Lyrique, 3 bis rue Papin (3e).

2014 DUCT 1001 Indemnisation amiable en réparation d'un préjudice dont la responsabilité incombe à la Ville.

2014 DUCT 1002 Indemnisation amiable en réparation d'un préjudice dont la responsabilité incombe à la Ville.

**M. Bruno JULLIARD**, rapporteur.

2014 DAC 1077 Subvention (50.500 euros) et avenant n° 4 avec l'association Théâtre aux Mains Nues – compagnie des marionnettes Alain Recoing (20e).

2014 DAC 1158 Subventions (3.000 euros) aux associations Matador et Quartier Libre XI pour la réalisation de leurs actions dans le quartier Fontaine au Roi (11e).

2014 DAC 1159 Subventions (14.500 euros) à 6 associations pour la réalisation de leurs actions dans le quartier Sud du 13e arrondissement.

2014 DAC 1161 Subventions (16.000 euros) à 5 associations pour la réalisation de leurs actions dans le quartier des Portes de Clichy, Pouchet et Saint-Ouen et convention (17e).

2014 DAC 1210 Subvention (19.500 euros) et avenant avec l'association Ombre en lumière (11e).

2014 DAC 1215 Subvention (9.000 euros) à l'association Art Exprim 18 (18e).

**M. Bruno JULLIARD, Mme Myriam EL KHOMRI**, rapporteurs.

2014 DAC 1060 Subvention (118.500 euros) et avenant à convention avec l'association International Visual Theatre.

2014 DAC 1089 Subvention (14.000 euros) à l'association Musique Ensemble XXe (20e).

2014 DAC 1117 Subvention (7.000 euros) à l'association Acajou (20e).

2014 DAC 1127 Subvention (4.000 euros) à l'association La Déferlante (19e).

2014 DAC 1128 Subvention (3.000 euros) à l'association SIDVEM (14e).

2014 DAC 1134 Subvention (2.000 euros) à l'association Six pots bleus (11e).

2014 DAC 1138 Subvention (2.000 euros) à l'association Danse un pas à deux (12e).

2014 DAC 1147 Subvention (20.000 euros) à l'association Futur Composé (3e).

2014 DAC 1155 Subvention (105.000 euros) et avenant avec l'association Le Musée en Herbe (1er).

2014 DAC 1192 Subvention (4.500 euros) à l'association Clair-Obscur (17e).

**M. Bruno JULLIARD, M. Bernard JOMIER**, rapporteurs.

2014 DASES 1013 - DAC - DGRI Subvention (130.000 euros) et convention avec l'association Solidarité Sida (11e).

**M. Bruno JULLIARD et M. Patrick KLUGMAN, M. Bernard JOMIER**, rapporteurs.

2014 DAC 1118 Subvention (22.000 euros) à l'association Paris Macadam Les Arcavals (18e).

**M. Bruno JULLIARD, Mme Pauline VÉRON**, rapporteurs.

2014 DAC 1121 Subvention (18.500 euros) et convention pluriannuelle avec l'association Ateliers du Chaudron (11e).

**M. Bruno JULLIARD, Mme Pauline VÉRON, Mme Myriam EL KHOMRI**, rapporteurs.

2014 DAC 1276 - DJS - DASCO Subvention (8.500 euros) et avenant avec l'association Compagnie à Force de Rêver (14e).

**M. Bruno JULLIARD, Mme Pauline VÉRON et Mme Alexandra CORDEBARD, Mme Myriam EL KHOMRI**, rapporteurs.

2014 DGRI 1026 Solde de subvention (450.000 euros) et avenant à convention avec l'Association Internationale des Maires Francophones (1er).

2014 DGRI 1028 Coopération avec la Wilaya d'Alger-Restructuration urbaine et embellissement de la capitale algérienne-Convention de coopération décentralisée.

2014 DGRI 1036 Subvention (50.000 euros) et convention avec la Croix-Rouge Française pour un programme d'aide d'urgence aux victimes de l'inondation en Serbie et en Bosnie Herzégovine.

**M. Patrick KLUGMAN**, rapporteur.

2014 DGRI 1005 Subvention (50.000 euros) et avenant à convention avec l'association AIDES (93) dans le cadre de la lutte contre le sida en Afrique (Algérie).

2014 DGRI 1006 Subvention (90.000 euros) et avenant à convention avec l'Association François-Xavier Bagnoud France (9e) dans le cadre de la lutte contre le sida en Afrique (Rwanda).

2014 DGRI 1007 Subvention (10.000 euros) et avenant à convention avec l'association Clowns sans frontières - Spectacle pour enfants orphelins et victimes du VIH à Antananarivo (Madagascar).

2014 DGRI 1008 Subvention (55.000 euros) et avenant à convention avec l'association Enda Europe - Prévention et prise en charge médicale et psychosociale des groupes.

2014 DGRI 1009 Subvention (55.000 euros) et avenant à convention avec l'association Entrepreneurs du Monde (86) dans le cadre de la lutte contre le sida en Afrique (Togo).

2014 DGRI 1010 Subvention (120.000 euros) et avenant à convention avec l'association Fonds Solidarité Sida Afrique.

2014 DGRI 1011 Subvention (40.000 euros) et convention avec le Mouvement Français pour le Planning Familial - Prévention des risques sexuels en direction des femmes.

2014 DGRI 1012 Quatre subventions (240.000 euros) et avenant à convention avec l'association OPALS - Prévention et prise en charge mères et enfants dans quatre pays d'Afrique.

2014 DGRI 1013 Subvention (30.000 euros) et avenant à convention avec l'association Plan International France - Renforcement des sociétés civiles à Okola (Cameroun).

2014 DGRI 1014 Subvention (45.000 euros) et avenant à convention avec l'association Sida Info Service S.I.S (20e) pour la Plateforme ELSA dans le cadre de la lutte contre le sida en Afrique.

2014 DGRI 1016 Subvention (150.000 euros) et avenant à convention avec SIS Association - Prévention et renforcement des sociétés civiles à Marakkech (Maroc).

2014 DGRI 1017 Trois subventions (175.000 euros) et convention avec la Croix Rouge Française - Prise en charge et appui psychosocial à Brazzaville (Congo) et Bangui (RCA).

2014 DGRI 1018 Subvention (135.000 euros) et convention avec le Groupement d'Intérêt Public Ensemble pour une Solidarité Thérapeutique Hospitalière en Réseau dit GIP ESTHER (15e).

2014 DGRI 1020 Deux subventions (55.000 euros) et convention avec l'association Moto Action - Prévention et renforcement des sociétés civiles au Cameroun.

2014 DGRI 1021 Subvention (290.000 euros) et convention avec l'association Sidaction (10e) dans le cadre de la lutte contre le sida en Afrique (Burkina Faso et Burundi).

2014 DGRI 1022 Subvention (50.000 euros) et convention avec le GRET - Prévention auprès des minorités sexuelles au Burundi.

2014 DGRI 1024 Subvention (90.000 euros) et convention avec l'association Première Urgence - Aide Médicale Internationale - Prévention, formation, soins au Katanga (RDC).

2014 DGRI 1025 Subvention (150.000 euros) et convention avec l'association Médecins du Monde - Prévention et prise en charges des populations vulnérables à Nairobi (Kenya).

**M. Patrick KLUGMAN, M. Bernard JOMIER**, rapporteurs.

2014 DDEEES 1007 Subvention de fonctionnement à la CIUP pour l'accueil des chercheurs étrangers par Acc&ss Paris Centre.

2014 DDEEES 1008 Subvention à la CIUP pour le programme d'accueil des chercheurs étrangers "Research in Paris" 2014.

2014 DDEEES 1023 Subvention (35.000 euros) et convention avec le Comité international des Jeux mathématiques.

2014 DDEEES 1024 Ecole d'Economie de Paris - Avenant à convention.

2014 DDEEES 1066 Subventions (6.500 euros) à cinq associations étudiantes pour soutenir leurs projets.

2014 DPA 1016 Université Panthéon-Sorbonne (5e) - Mise en sécurité des garde-corps en façade – Autorisations d'urbanisme.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, rapporteure.

2014 DJS 73 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Entente Sportive Petits Anges (7e).

2014 DJS 75 Subvention (76.000 euros) et convention au Club d'Escrime Tour d'Auvergne (9e)

2014 DJS 98 Subvention (27.000 euros) et convention avec l'association Nicolaïte de Chaillot (16e).

2014 DJS 100 Subvention (35.000 euros) et convention avec l'association Ecole des Sports du 16e.

2014 DJS 138 Subventions (68.150 euros) à 15 associations sportives parisiennes.

2014 DJS 139 Subventions (18.800 euros) à 13 associations sportives parisiennes.

2014 DJS 145 Subvention (30.000 euros) et convention avec la Ligue de l'Ile-de-France des Echecs (20e).

2014 DJS 150 Subvention (160.000 euros) et convention avec le Comité Départemental Olympique et Sportif de Paris (12e).

2014 DJS 185 Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association Paris Aquatique (3e).

2014 DJS 186 Subvention (10.000 euros) à la Ligue Paris Ile de France Ouest de Handball.

2014 DJS 196 Subvention (200.000 euros) et convention avec le PUC Rugby au titre de la saison sportive 2014-2015.

2014 DJS 198 Subvention (424.500 euros) et convention avec le P.U.C. Omnisports au titre de la saison sportive 2014-2015.

2014 DJS 251 Subvention (15.000 euros) à la Fédération Française de Volley-ball pour les finales de la Coupe de France.

2014 DJS 252 Subvention (150.000 euros) et avenant à convention avec le club Issy Paris Hand.

2014 DJS 253 Subvention (10.000 euros) à l'Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES).

2014 DJS 258 Subvention (15.000 euros) et avenant à convention avec le PUC Volley-ball.

2014 DJS 270 Bassins écoles Elisabeth (14e) et Louis Lumière (20e) - Ouverture au grand public.

2014 DPA 1022 Complexe sportif Dénoyez (20e) - Marché de travaux - Indemnisation d'une entreprise.

**M. Jean-François MARTINS**, rapporteur.

2014 DPA 1010 Stade Jean Bouin (16e) - Avenant au marché de travaux.

**M. Jean-François MARTINS, M. Jean-Louis MISSIKA**, rapporteurs.

2014 DDEEES 1005 Stade Jean Bouin (16e) : déclassement du domaine public des volumes d'activité.

**M. Jean-François MARTINS, M. Jean-Louis MISSIKA et Mme Olivia POLSKI**, rapporteurs.

2014 DDEEES 1022 Cotisation annuelle (14.400 euros) à l'association Pacte PME.

2014 DDEEES 1045 Immeuble Flandre (19e) - Autorisation à la Société Nationale Immobilière d'en conserver la pleine propriété et signature du protocole corrélatif.

2014 DU 1029 ZAC Citroën Cévennes (15e) - Régularisations foncières.

2014 DU 1034 ZAC Château des Rentiers (13e) - Régularisations foncières.

2014 DU 1039 ZAC Moskowa (18e) - Régularisations foncières.

2014 DU 1016 ZAC Paris Rive Gauche (13e) - Cession à RFF d'un volume sous dalle pour incorporation au domaine public ferroviaire.

2014 DU 1032 Cession d'un immeuble à Nemours (77).

2014 DPA 1009 Marché à bons de commande de vectorisation de plans de bâtiments de la Ville de Paris.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, rapporteur.

2014 DU 1041 GPRU Pouchet (17e) et Montmartre-Clignancourt (18e) - Modification de l'avenant de clôture à la convention financière avec l'ANRU.

**M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Myriam EL KHOMRI**, rapporteurs.

2014 DU 1055 Protocole de vente d'un garage des TAM rue Witchitz à Ivry-sur-Seine (94).

**M. Jean-Louis MISSIKA, M. Emmanuel GRÉGOIRE**, rapporteurs.

2014 DVD 1003 Exercices de sécurité dans les tunnels - Lancement du marché de prestations d'assistance.

2014 DVD 1004 Signature avec l'Etat d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage dans le cadre de travaux de mise en sécurité du tunnel de la Porte d'Italie situé sur l'autoroute A6B.

2014 DVD 1005 Mise en conformité de trois passages souterrains du boulevard périphérique : Lac Supérieur (16e), Butte Mortemart (16e) et Courcelles (17e).

2014 DVD 1031 Vélib à Issy les Moulineaux. Déplacement et agrandissement d'une station. Avenant n°1 à convention cadre.

2014 DVD 1032 Constitution de la banque de données de plans de réseaux de sous-sol de la voirie parisienne – marché de services – modalités de passation.

2014 DVD 1050 Fourniture de plaques de noms de rue et de panneaux de signalétique. Modalités de passation du marché.

2014 DVD 1001 Asservissement de l'éclairage public à Paris. Contrat de transaction avec la société ERDF.

2014 DVD 1057 Cité Hauteville (10e). Demande de subvention de 30.000 euros auprès du Ministère de l'Intérieur pour la réalisation de travaux de voirie.

2014 DVD 1053 Indemnisation amiable (177.718,58 euros) de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, rapporteur.

2014 DFPE 1005 Subvention (12.880 euros) et avenant n° 1 à l'association Accueil Des Tout Petits Au Bon Conseil (7e) pour sa halte-garderie.

2014 DFPE 1024 Subvention (26.270 euros) et avenant n° 1 avec l'association Saint Simon (7e) pour le jardin d'enfants Les Lutins.

2014 DFPE 1028 Subvention (44 746 euros) et avenant à l'association Lutin Lune (20e) pour la crèche parentale (20e).

2014 DFPE 1040 Subvention (56.908 euros) et avenant n° 1 avec l'association A.J.H.I.R (Aide aux Jeunes Handicapés pour une Insertion Réussie) pour la halte garderie (20e).

2014 DFPE 1058 Subvention (25.231 euros) et avenant n° 1 à l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris – U.D.A.F (9e) pour la halte-garderie A Tout Petit Pas (17e).

2014 DFPE 1059 Subvention (49.717 euros) et avenant n° 1 à l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris – U.D.A.F (9e) pour la halte-garderie Necker (15e).

2014 DFPE 1061 Subvention (29.829 euros) et avenant n° 1 avec l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris – U.D.A.F (9e) pour la halte-garderie Ranelagh (16e).

2014 DFPE 1062 Subvention (52.250 euros) et avenant n° 1 à l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris – U.D.A.F (9e) pour la halte-garderie Jonquièrre (17e).

2014 DFPE 1063 Subvention (69.025 euros) et avenant n° 1 à l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris – U.D.A.F (9e) pour la halte-garderie Le P'tit Jardin (17e).

2014 DFPE 1065 Subvention (169.708 euros) et avenant n° 1 à l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris – U.D.A.F (9e) pour la structure Cardinet (17e).

2014 DFPE 1101 Subvention (53.454 euros) et avenant n° 1 avec l'association La Maison des Bout'chou (14e) pour la crèche collective Bout'Chou 1 (14e).

2014 DFPE 1102 Subvention (409.046 euros) et avenant n° 1 avec l'association La Maison des Bout'chou (14e) pour la crèche collective Bout'Chou 2 (13e).

2014 DFPE 1103 Subvention (67.322 euros) et avenant n° 1 avec l'association La Maison des Bout'chou (14e) pour le fonctionnement de la crèche collective Bout'Chou Péan (13e).

2014 DFPE 1104 Subvention (64. 542 euros) et avenant n° 1 avec l'association La Maison des Bout'chou (14e) pour la crèche collective Les Petites Souris du Mont (14e).

2014 DFPE 1105 Subvention (912.790 euros) et avenant n° 1 avec l'association La Maison des Bout'chou (14e) pour la crèche collective La Maison Enchantée (14e).

2014 DFPE 1106 Subvention (37.904 euros) et avenant n° 1 avec l'association La Maison des Bout'chou (14e) pour le jardin maternel La Maison Enchantée (14e).

2014 DFPE 1107 Indemnisation amiable en réparation de dommages subis suite à un défaut d'étanchéité dans le jardin de la crèche collective sise 62 rue Saint Sabin (11e).

2014 DFPE 1108 Subvention (220.607 euros) et avenant n° 1 avec l'association La Maison des Bout'chou (14e) pour la structure multi accueil d'Ici et d'Ailleurs (13e).

2014 DFPE 1109 Subvention (159.044 euros) et avenant n° 1 avec l'association La Maison des Bout'chou (14e) pour la structure de la crèche collective Trois P'Tits Tours (19e).

2014 DFPE 1110 Subvention (149.304 euros) et avenant n° 1 avec l'association La Maison des Bout'chou (14e) pour la structure multi-accueil Les P'Tits Bonheurs (19e).

2014 DFPE 1111 Subvention (289.544 euros) et avenant n° 1 avec l'association La Maison des Bout'chou (14e) pour la structure multi-accueil Le Temps de l'Enfance (15e).

2014 DFPE 1112 Indemnisation amiable en réparation de dommages subis suite à une fuite sur une canalisation de la crèche collective sise 6-10 rue des Jardiniers (12e).

2014 DFPE 1113 Subvention (148.854 euros) et avenant n° 1 avec l'association La Maison des Bout'chou (14e) pour la crèche collective Saint Jacques (14e).

2014 DFPE 1114 Subvention (298.805 euros) et avenant n° 1 avec l'association La maison des Bout'chou (14e) pour la structure multi-accueil Les Couleurs du Temps (14e).

2014 DFPE 1115 Subvention (219.504 euros) et avenant n° 1 avec l'association La Maison des Bout'chou (14e) pour la crèche collective Les Meuniers (12e).

2014 DFPE 1116 Subvention (218.656 euros) et convention passée avec l'association La Maison des Bout'chou (14e) pour la structure multi-accueil Sur un Air de polka (19e).

2014 DFPE 1177 Lancement d'un marché d'exploitation d'un établissement de petite enfance situé 14/18 rue Viala (15e).

2014 DFPE 1235 Lancement et signature de 4 marchés de mise à disposition de places d'accueil de petite enfance au sein d'établissements de l'AP-HP.

2014 DFPE 1276 Subvention (122.762 euros) et avenant n° 1 avec l'association La Goutte de Lait Saint Leon pour la halte-garderie Le Petit Edgar (15e).

2014 DFPE 1277 Subvention (156.691 euros) et avenant N° 1 avec l'association La Goutte de Lait Saint Léon pour le multi-accueil Le Saint Léon (15e).

2014 DFPE 1278 Subvention (169 804 euros) et avenant n° 1 avec l'association La Goutte de Lait Saint Léon pour la structure multi-accueil le Petit George (15e).

2014 DFPE 1279 Subvention (189.920 euros) et avenant N°1 avec l'association La Goutte de Lait Saint Léon pour le multi-accueil Le Petit François (15e).

2014 DFPE 1282 Avenant n° 1 à la convention de délégation de service public passée avec l'association Famille et Cité pour le fonctionnement de l'établissement situé 11/13 rue Emile Duployé (18e).

2014 DFPE 1326 Logement de fonction de la crèche sise 25, rue Théodore Deck (15e) – Convention de gestion avec la RIVP.

**Mme Nawel OUMER**, rapporteure.

2014 DPE 1010 Réhabilitation des ouvrages d'assainissement du 4e - Marché de travaux - Modalités de passation.

2014 DPE 1022 Prestations d'entretien, réparation et amélioration des ouvrages d'assainissement - Convention de groupement de commandes entre la Ville et le Département de Paris - Principe et modalités de passation.

2014 DPE 1014 Adhésion et cotisation (2.900 euros) à l'association Française des Ingénieurs et Techniciens de l'Environnement.

**M. Mao PÉNINOU**, rapporteur.

2014 DDEEES 1025 Convention pour l'exploitation d'un chalet de restauration à emporter et buvette dans le parc de Choisy (13e).

2014 DDEEES 1027 Exploitation d'un chalet de restauration légère à emporter et buvette dans le square Saint Lambert (15e).

**Mme Olivia POLSKI**, rapporteure.

2014 DDEEES 1047 Deux kiosques culturels et touristiques éphémères (4e et 8e) - Convention d'occupation du domaine public pour leur exploitation.

**Mme Olivia POLSKI et M. Jean-François MARTINS**, rapporteurs.

2014 SG 1031 Réaménagement du quartier des Halles (1er) - Désignation des représentants de la Maire de Paris à la Commission de règlement amiable des Halles.

**Mme Olivia POLSKI, M. Jean-Louis MISSIKA**, rapporteurs.

2014 DICOM 1004 Conventions de partenariat DICOM pour l'opération "Pass Jeunes 2014".

2014 DJS 151 Subvention (72.500 euros) et avenant n° 2 à convention triennale 2013-2015 avec le CLLAJ de Paris (6e).

2014 DJS 152 Subvention (7.000 euros) et avenant à convention triennale avec l'association Ascendance Hip Hop (13e).

2014 DJS 154 Subvention (4.500 euros) à l'association Jeunesse Sportive et Culturelle de Pitray Olier.

2014 DJS 155 Subventions (6.500 euros) à 2 associations de jeunesse (12e).

2014 DJS 156 Subvention (19.000 euros) à 5 associations Parisiennes en droit commun.

2014 DJS 158 Subvention (7.500 euros) à 2 associations de jeunesse locales (19e).

2014 DJS 160 Subvention (13.000 euros) à 2 associations de jeunesse (20e).

2014 DJS 161 Subvention (5.000 euros) à l'association Jeunesse de Saint-Vincent-de-Paul (10e).

2014 DJS 222 Subventions (19.000 euros) à 3 associations de jeunesse parisiennes.

2014 DJS 224 Subventions (20.000 euros) à 4 associations de jeunesse parisiennes.

2014 DJS 249 Subventions (20.000 euros) à deux organismes de jeunesse parisiens et convention avec une association de jeunesse parisienne.

2014 DJS 257 Organisation du concours de courts métrages Jeunesse en Seine à l'initiative du Conseil Parisien de la jeunesse.

2014 DPA 1021 Espace Jeunes Charles Hermite (18e) - Marché de travaux-Indemnisation d'une entreprise.

2014 DDEEES 1026 Subventions aux Unions Départementales syndicales (1.218.250 euros) et versement d'un solde à chaque UD pour 2014.

2014 DDEEES 1046 Bourse du Travail - subvention pour 2014 à la Commission Administrative (303.500 euros) et versement d'un solde (151.750 euros).

**Mme Pauline VÉRON**, rapporteure.

2014 DJS 41 - DPVI Subvention (6.000 euros) à 3 associations groupées (13e) en politique de la ville.

2014 DJS 163 - DPVI Subvention (6.000 euros) à l'association Loisirs Résidentiels des Mariniers (14e).

2014 DJS 171 - DPVI Subvention (5.500 euros) à 2 associations de jeunesse locales (19e).

2014 DJS 228 - DPVI Subvention (10.500 euros) à 4 associations de jeunesse locales (10e).

2014 DJS 229 - DPVI Subvention (6.000 euros) à 2 associations groupées (13e) en politique ville.

2014 DJS 230 - DPVI Subvention (11.000 euros) à 3 associations groupées (14e) en politique de la ville.

2014 DJS 231 - DPVI Subvention (12.000 euros) à 5 associations de jeunesse locales (19e).

2014 DJS 234 - DPVI Subvention (14.500 euros) à 6 associations de jeunesse locales (18e).

2014 DJS 235 - DPVI Subvention (26.500 euros) à 9 associations et convention avec 1 association de jeunesse (20e).

2014 DJS 236 - DPVI Subvention (6.200 euros) à 2 associations de jeunesse (18e).

2014 DJS 241 - DPVI Subvention (7.000 euros) à 3 organismes de jeunesse (11e).

2014 DJS 242 - DPVI Subvention (3.000 euros) à l'association Centre Epinettes Famille Insertion Accueil C.E.F.I.A. (17e).

2014 DJS 250 - DPVI Subventions (7.000 euros) à 3 associations de jeunesse (20e).

**Mme Pauline VÉRON, Mme Myriam EL KHOMRI**, rapporteures.

2014 DASES 1005 Subvention (100.000 euros) et convention avec l'association Paris Tout P'tits (92130 Issy-Les-Moulineaux).

2014 DFPE 1164 Subvention (4.000 euros) à l'association APASO (14e) pour les causeries collège.

2014 DFPE 1166 Subvention (3.000 euros) à l'association "L'Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie" (10e) pour son action de médiation scolaire Parents - Ecole.

2014 DFPE 1167 Subvention (6.500 euros) et convention avec l'association "Réel, Symbolique, Imaginaire La Ressource" (17e) pour son action "Soutien à la fonction parentale et urgence".

2014 DFPE 1169 Subvention (3.000 euros) et convention avec l'association Le Petit Ney (18e) pour son pôle espace jeux Des jeux dans le Ney.

2014 DFPE 1170 Subvention (2.000 euros) à l'association "Espace d'Accueil, d'Animation Interculturelle et Social" dit "Espace Universel" (10e) pour son action de soutien à la parentalité.

2014 DFPE 1171 Subvention (3.000 euros) à l'association "Les Enfants du Danube" (19e) pour son action "Le café des Enfants".

2014 DFPE 1172 Subvention (4.000 euros) à l'association "Cultures sur cour" (18e) pour son action culturelle et familiale.

2014 DFPE 1185 Subvention (78.017 euros) et convention avec la Fondation Oeuvre de la Croix Saint Simon (20e).

2014 DFPE 1208 Subvention (2.000 euros) à l'Association de Culture Berbère (20e) pour son action de soutien à la fonction parentale.

2014 DFPE 1210 Subvention (125.050 euros) et avenant à convention avec l'association Parler à d'autres (9e).

2014 DFPE 1211 Subvention (89.000 euros) et avenant à la convention avec l'association C.L.A.P (12e).

2014 DFPE 1230 Subvention (2.000 euros) à l'association le Picoulet-Mission Populaire (11e) pour son action d'Accompagnement et de Médiation en direction des familles.

2014 DFPE 1232 Subvention (45.000 euros) et convention avec l'association Florimont - Le Château Ouvrier (14e) pour son activité de ludothèque Ludido.

2014 DFPE 1241 Subvention (3.000 euros) et avenant à convention avec l'association PPlus Loin (20e) pour ses actions d'accompagnement culturel des familles des quartiers de l'Est 20e.

**Mme Dominique VERSINI**, rapporteure.

2014 DAC 1176 Subvention (12.400 euros) à 7 associations entretenant le souvenir des Déportés pour faits de Résistance.

2014 DAC 1178 Subvention (21.920 euros) à 9 associations créées pour la commémoration des mouvements de résistance.

2014 DAC 1179 Subvention (14.760 euros) à 3 associations travaillant sur la communication de l'histoire auprès du public.

2014 DAC 1182 Subvention (13.070 euros) à 4 associations d'anciens combattants à vocation généraliste.

2014 DAC 1238 Subvention (12.500 euros) à 5 associations créées pour la commémoration de faits historiques et de périodes précises ou commémorant l'Histoire de communautés.

2014 DAC 1281 Subvention (10.000 euros) à l'association Espace Parisien Histoire Mémoire Guerre d'Algérie.

2014 DU 1043 Dénomination "Aurélie Nemours" d'une place - ZAC Paris Rive Gauche (13e).

2014 DU 1048 Dénomination "Susan Sontag" d'un passage (19e).

2014 SG 1005 Association des Villes Marraines - Versement cotisation pour 2014 (3.000 euros).

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, rapporteure.

## Liste des membres présents en Commission.

### 1ère Commission

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, MM. Julien BARGETON, David BELLIARD, Nicolas BONNET-OULALDJ, Rémi FÉRAUD, Jean-Baptiste de FROMENT, Pierre GABORIAU, Mmes Antoinette GUHL, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, MM. Jean-François LEGARET, Yves POZZO di BORGIO, Christian SAINT-ETIENNE, Daniel VAILLANT, Jérôme GLEIZES.

### 2e Commission

Mmes Agnès EVREN, Nathalie FANFANT, Afaf GABELOTAUD, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, Ann-Katrin JÉGO, Marie-Christine LEMARDELEY, M. Jean-François MARTINS, Mmes Olivia POLSKI, Danièle PREMEL, MM. Buon TAN, François VAUGLIN, Alexandre VESPERINI, Mme Pauline VÉRON.

*Excusés* : MM. Bruno JULLIARD, Jean-Louis MISSIKA.

### 3e Commission

M. Claude DARGENT, Mme Julie BOILLOT, M. Jérôme GLEIZES, Mmes Célia BLAUDEL, Edith GALLOIS, Maud GATEL, Halima JEMNI, MM. Didier LE RESTE, Jean-Pierre LECOQ, Franck LEFEVRE, Christophe NAJDOVSKI.

#### **4e Commission**

Mmes Marinette BACHE, Marie-Laure HAREL, Joëlle MOREL, Célia BLAUDEL, Colombe BROUSSEL, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Caroline MECARY, MM. Pierre AURIACOMBE, Jean-Didier BERTHAULT, Christophe NAJDOVSKI, Mao PENINO, Yann WEHRLING.

#### **5e Commission**

Mmes Virginie DASPET, Myriam EL KHOMRI, Fanny GAILLANNE, Jeanne d'HAUTESERRE, Olga JOHNSON, M. Pascal JULIEN, Mmes Véronique LEVIEUX, Déborah PAWLIK, M. Frédéric PECHENARD, Mmes Pauline VÉRON, Fadila MEHAL.

*Excusés* : M. Eric HÉLARD, Mme Carine PETIT.

#### **6e Commission**

Mmes Marie ATALLAH, Hélène BIDARD, Claudine BOUYGUES, Sylvie CEYRAC, Leïla DIRI, Myriam EL KHOMRI, Léa FILOCHE, MM. François HAAB, Christian HONORÉ, Bernard JOMIER, Mmes Pénélope KOMITÉS, Nawel OUMER, Dominique STOPPA-LYONNET, Karen TAIEB, Dominique VERSINI, Mercedes ZUNIGA.

*Excusé* : M. Atanase PERIFAN.

#### **7e Commission**

Mmes Emmanuelle BECKER, Gypsie BLOCH, Alix BOUGERET, Alexandra CORDEBARD, M. Philippe DUCLOUX, Mmes Béatrice LECOUTURIER, Catherine LECUYER, Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mmes Annick OLIVIER, Nawel OUMER, Aurélie SOLANS, M. Sergio TINTI, Mme Pauline VÉRON.

#### **8e Commission**

Mmes Galla BRIDIER, Valérie MONTANDON, Frédérique CALANDRA, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Valérie NAHMIA, MM. Eric AZIÈRE, Jacques BAUDRIER, Pierre-Yves BOURNAZEL, Ian BROSSAT, Eric LEJOINDRE, Roger MADEC, Jean-Louis MISSIKA.

*Excusé* : M. Patrick BLOCHE.

#### **9e Commission**

MM. Stéphane CAPLIEZ, Grégoire CHERTOK, François-David CRAVENNE, Mme Catherine DUMAS, M. Christophe GIRARD, Mme Laurence GOLDGRAB, MM. Thierry HODENT, Bruno JULLIARD, Patrick KLUGMAN, Mmes Fadila MEHAL, Raphaëlle PRIMET, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mmes Anne SOUYRIS, Catherine VIEU-CHARIER.

#### **Liste des membres présents.**

MM. Pierre AIDENBAUM, Jean-Noël AQUA, David ASSOULINE, Mmes Michèle ASSOULINE, Marie ATALLAH, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric AZIÈRE, Mmes Marinette BACHE, Catherine BARATTI-ELBAZ, MM. Julien BARGETON, Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, MM. Hervé BÉGUÉ, David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Hélène BIDARD, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Célia BLAUDEL, Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mmes Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, MM. Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Mmes Colombe BROUSSEL, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Delphine BURKLI, Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mmes Sylvie CEYRAC, Sandrine CHARNOZ, MM. Pierre CHARON, Pascal CHERKI, Grégoire CHERTOK, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, MM. Jérôme COUMET, François-David CRAVENNE, François DAGNAUD, Claude DARGENT, Mmes Virginie DASPET, Rachida DATI, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, MM. Jérôme DUBUS, Philippe DUCLOUX, Mmes Catherine DUMAS, Myriam EL KHOMRI, Agnès EVREN, Nathalie FANFANT, M. Rémi FERAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mmes Fanny GAILLANNE, Edith GALLOIS, Maud GATEL, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, MM. Christophe GIRARD, Jérôme GLEIZES, Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, MM. Philippe GOUJON, Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, MM. Didier GUILLOT, François HAAB, Mmes Marie-Laure HAREL, Jeanne d'HAUTESERRE, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, MM. Frédéric HOCQUARD, Thierry HODENT, Christian HONORÉ, Mmes Halima JEMNI, Olga JOHNSON, MM. Bernard

JOMIER, Pascal JULIEN, Bruno JULLIARD, Patrick KLUGMAN, Mmes Pénélope KOMITÈS, Fatoumata KONÉ, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Brigitte KUSTER, Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, MM. Thomas LAURET, Jean-Pierre LECOQ, Mmes Béatrice LECOUTURIER, Catherine LECUYER, MM. Franck LEFEVRE, Jean-François LEGARET, Jean-Marie LE GUEN, Eric LEJOINDRE, Pierre LELLOUCHE, Mmes Marie-Christine LEMARDELEY, Annick LEPETIT, M. Didier LE RESTE, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mmes Caroline MECARY, Sandrine MÉES, Fadila MÉHAL, MM. Jean-Baptiste MENGUY, Etienne MERCIER, Jean-Louis MISSIKA, Mmes Valérie MONTANDON, Joëlle MOREL, Valérie NAHMIAS, MM. Christophe NAJDOVSKI, Nicolas NORDMAN, Mmes Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, Nawel OUMER, Déborah PAWLIK, MM. Frédéric PECHENARD, Mao PÉNINOU, Atanase PERIFAN, Mmes Carine PETIT, Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mmes Danièle PREMEL, Raphaëlle PRIMET, MM. Christian SAINT-ETIENNE, Hermano SANCHES RUIVO, Mmes Marielle de SARNEZ, Danielle SIMONNET, Aurélie SOLANS, Anne SOUYRIS, Dominique STOPPA-LYONNET, Anne TACHÈNE, Karen TAIEB, MM. Buon Huong TAN, Dominique TIBERI, Patrick TRÉMÈGE, Daniel VAILLANT, François VAUGLIN, Mmes Pauline VÉRON, Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

**Excusés** : M. Daniel-Georges COURTOIS, Mmes Emmanuelle DAUVERGNE, Ann-Katrin JÉGO, M. Sergio TINTI.

## Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
1	3, 9	1	44	Exécutif		VNR		relatif aux berges de Seine.	NAJDOVSKI, JULLIARD	Adopté	16-juin-14
8	8	2				V	2014 DLH 1081	relatif à une co-élaboration de la réforme. (Mme SIMONNET)	BROSSAT	Rejeté	17-juin-14
		2bis	45	Exécutif		V	2015 DLH 1081			Adopté	17-juin-14
3	3	3		Exécutif		A	2014 DVD 1051	Amendement technique	NAJDOVSKI	Adopté	16-juin-14
3	3	4	46	RG-CI		V	2014 DVD 1002	relatif à la mise en place d'un "Plan Lumière".	NAJDOVSKI	Adopté	16-juin-14
3	3	5		SOCA	LEPETIT, KLUGMAN	V		relatif au rétablissement d'un double sens de circulation dans le 17ème.	NAJDOVSKI	Retiré	16-juin-14
1	3	6		UMP	KUSTER, DUBUS	V		relatif à la mise en double sens de la rue Louis Loucheur.	NAJDOVSKI	Retiré	16-juin-14
		6bis	47	Exécutif		V		relatif à la mise en double sens de la rue Louis Loucheur.		Adopté	16-juin-14
1	3	7	48	SOCA	PETIT	V		relatif aux besoins d'aménagement sur la ligne B du RER.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé oralement)	16-juin-14
1	3	8		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET	V		relatif à la création d'un accès nord à la station Cité universitaire.	NAJDOVSKI	Rejeté	16-juin-14
3	3	9	49	RG-CI		V		relatif au projet de voie réservée sur les autoroutes franciliennes et le périphérique.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé oralement)	16-juin-14
3	3	10	50	RG-CI		V		relatif aux horaires de circulation du métro.	NAJDOVSKI	Adopté	16-juin-14
3	3	11		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET	V		relatif à l'étude de l'APUR.	NAJDOVSKI	Rejeté	16-juin-14
1	3	12		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET	V		relatif au stationnement des deux-roues motorisés.	NAJDOVSKI	Rejeté	16-juin-14

N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
3	3	13		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET	V		relatif au financement des transports en Ile-de-France.	NAJDOVSKI	Rejeté	16-juin-14
3	3	14	51	UDI - MODEM	GALLOIS	V		relatif à la signalisation du nom des ponts.	NAJDOVSKI	Adopté	16-juin-14
3	3	15		UDI - MODEM	GATEL, GALLOIS, WEHLING	V		relatif à l'état des pistes cyclables.	NAJDOVSKI	Rejeté	16-juin-14
3	3	16		UDI - MODEM	GALLOIS	V		relatif au développement de bornes de recharge de type "rapide".	NAJDOVSKI	Rejeté	16-juin-14
3	3	17		UDI - MODEM	GALLOIS, POZZO DI BORGIO	V		relatif à la verbalisation envers le stationnement des deux-roues motorisés.	NAJDOVSKI	Retiré	16-juin-14
3	3	18		UDI - MODEM	GATEL, GALLOIS	V		relatif à la verbalisation des professionnels de santé.	NAJDOVSKI	Rejeté	16-juin-14
		18bis	52	Exécutif		V				Adopté	16-juin-14
3	3	19		UDI - MODEM	HAAB, SAINT-ETIENNE, DIRI	V		relatif à l'expérimentation d'un système d'information des riverains en prévision des manifestations.	NAJDOVSKI	Rejeté	16-juin-14
3	3	20		UDI - MODEM	HÉLARD, JEGO, LECOULTURIER	V		relatif à l'accidentologie dans le 16e.	NAJDOVSKI	Rejeté	16-juin-14
1	4	21		GEP	SOUYRIS, BELLIARD	V		relatif à l'organisation d'un Grenelle de l'air.	BLAUUEL	Retiré	16-juin-14
4	4	22		UDI - MODEM	WEHLING	V		relatif à l'organisation d'un Grenelle de l'air.	BLAUUEL	Rejeté	16-juin-14
		22bis	53	Exécutif		V		En réponse au V21		Adopté	16-juin-14
4	4	23		PCF-FG	BONNET-OUALALDJ, AQUA	V		relatif à la gratuité des premiers mètres cubes d'eau.	BLAUUEL	Retiré	16-juin-14
1	4	24			SIMONNET	V		relatif à la gratuité des premiers mètres cubes d'eau.	BLAUUEL	Rejeté	16-juin-14
		24bis	54	Exécutif		V				Adopté	16-juin-14
4	4	25		UMP	de CLERMONT-TONNERRE	V		relatif à la qualité de l'air intérieur dans les lieux d'accueil d'enfants de moins de 6 ans et les écoles maternelles.	BLAUUEL	Rejeté	16-juin-14
1	4	26	55	Exécutif		V		relatif au développement de la végétalisation de proximité.	BROSSEL	Adopté	16-juin-14
4	4	27	56		DAGNAUD, MADEC, GAILLANNE, JOMIER	V		relatif au projet d'aménagement de la Petite Ceinture (19e).	BROSSEL	Adopté (amendé oralement)	16-juin-14

N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
4	4	28		PCF-FG	BONNET-OUALALDJ, LE RESTE	V		relatif à l'utilisation de la petite ceinture ferroviaire.	BROSSEL	Retiré	16-juin-14
		28bis	57	Exécutif		V				Adopté	16-juin-14
4	4	29	58	UMP	BURKLI, de FROMENT, BLOCH	V		relatif à la requalification de la cour Cadet en un jardin d'agrément.	BROSSEL	Adopté	16-juin-14
4	4	30	59	UMP	BURKLI, de FROMENT, BLOCH	V		relatif à la requalification de la place de Budapest en square.	BROSSEL	Adopté	16-juin-14
1	4	31		UMP	GOUJON, LAMOUR, de CLERMONT- TONNERRE, COURTOIS	V		relatif à la sécurité dans les espaces verts du 15e.	BROSSEL	Rejeté	16-juin-14
4	4	32		UDI - MODEM	HAAB	V		relatif à la détérioration et à la pollution massive du site du canal Saint-Martin.	PENINO	Retiré	16-juin-14
		32 bis	60	Exécutif		V				Adopté (amendé)	16-juin-14
4	4, 2	33	61	SOCA	FÉRAUD	V	2014 DPE 1017	relatif à une trajectoire "0 déchet".	PENINO, GUHL	Adopté	16-juin-14
1	4, 2	34	62	UMP	HAREL	V	2014 DPE 1017	relatif à la sensibilisation des parisiens en matière de tri sélectif des déchets.	PENINO, GUHL	Adopté	16-juin-14
4	4, 2	35	63		SIMONNET	V	2014 DPE 1017	relatif à la collecte des bio-déchets.	PENINO, GUHL	Adopté	16-juin-14
		35a				A	2014 SGCP 1006	relatif au travail dominical et nocturne à Paris : état des lieux et perspectives		Rejeté	16-juin-14
5	5	36		UMP	PECHENARD, GOUJON, PAWLIK, GIANNESINI	V		relatif au logement des policiers.	EL KHOMRI	Rejeté	16-juin-14
		36bis	64	Exécutif		V				Adopté	16-juin-14
5	5	37		UMP	KUSTER, DUBUS, PECHENARD	V		relatif à la formation et à l'encadrement des correspondants de nuit.	EL KHOMRI	Rejeté	16-juin-14
5	5	38		UMP	KUSTER, PECHENARD	V		relatif à la lutte contre la vente à la sauvette.	EL KHOMRI	Retiré	16-juin-14
		38bis	65	Exécutif		V				Adopté	16-juin-14
5	5	39		UMP	KUSTER, DUBUS, PAWLIK	V		relatif à l'insécurité croissante sur le secteur Bessières/Loucheur/Brunet.	EL KHOMRI	Rejeté	16-juin-14
5	5	40		UMP	PECHENARD, GOUJON, PAWLIK, GIANNESINI	V		relatif à la lutte contre la délinquance.	EL KHOMRI	Rejeté	16-juin-14
3	5	41		UDI - MODEM	DIRI, HÉLARD	V		relatif au futur aménagement de la gare Maison-Blanche-Paris XIII.	EL KHOMRI	Rejeté	16-juin-14

N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
5	5	42		UDI - MODEM	HÉLARD	V		relatif aux vols et agressions de touristes par des mineurs issus d'Europe de l'Est.	EL KHOMRI	Retiré	16-juin-14
		42bis	66	Exécutif		V				Adopté	16-juin-14
5	5	43			SIMONNET	V		relatif à la réforme pénale.	EL KHOMRI	Rejeté	16-juin-14
		43bis	67	Exécutif		V				Adopté	16-juin-14
5	5	44	68	SOCA	LEPETIT, KLUGMAN	V		relatif à la démocratie locale et à la participation citoyenne dans le 17e.	VERON	Adopté	16-juin-14
1	7	45		SOCA, PCF-FG, GEP, RG-CI	FÉRAUD, BARATTI-ELBAZ, PETIT, DAGNAUD, CALANDRA, BONNET-OUALALDJ, TINTI, BELLIARD, SOUYRIS, NAJDOVSKI, SOLANS, BROS	V		relatif à la préparation de la rentrée scolaire.	CORDEBARD	Retiré	16-juin-14
7	7	46		SOCA, PCF-FG, GEP	BARATTI-ELBAZ, GREGOIRE, BONNET-OUALALDJ, NAJDOVSKI	V		relatif à l'ouverture de 5 classes dans les écoles du 12e arrondissement.	CORDEBARD	Retiré	16-juin-14
7	7	47		SOCA	PETIT, CHERKI	V		relatif aux conditions de la réussite scolaire et éducative dans le 14e arrondissement.	CORDEBARD	Retiré	16-juin-14
7	7	48			DAGNAUD, NORDMAN, TINTI, SOLANS	V		relatif à la préparation de la rentrée scolaire dans le 19e arrondissement.	CORDEBARD	Retiré	16-juin-14
7	7	49		SOCA	CALANDRA	V		relatif aux équipes de professeurs des écoles remplaçants dans les écoles primaires du 20e arrondissement.	CORDEBARD	Retiré	16-juin-14
7	7	50		UMP	BERTHOUT	V		relatif au risque de fermeture de classes dans deux écoles maternelles du 5e arrondissement.	CORDEBARD	Retiré	16-juin-14
7	7	51			SIMONNET	V		relatif au remplacement des enseignants absents dans les écoles.	CORDEBARD	Retiré	16-juin-14
		51bis	69	Exécutif		V				Adopté	16-juin-14
1	7	52		UMP	KUSTER, BERTHAULT, BOUGERET	V		relatif au remplacement des animateurs intervenant dans le cadre de l'ARE.	CORDEBARD	Rejeté	17-juin-14

N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
7	7	53		UMP	BERTHOUT	V		relatif à la demande de subvention pour l'organisation d'une classe de mer (5e).	CORDEBARD	Rejeté	17-juin-14
1	7	54		UMP	GOUJON, LAMOUR, de CLERMONT-TONNERRE, COURTOIS	V		relatif à la sécurisation du passage Keller.	CORDEBARD	Rejeté	17-juin-14
1	7	55		GEP	BELLIARD, SOUYRIS	V		relatif à l'accès des associations sportives aux équipements appartenant aux établissements scolaires.	MARTINS	Retiré	17-juin-14
7	7	56		UMP	BERTHOUT	V		relatif à la situation financière de l'association du patronage Sainte Mélanie.	MARTINS	Rejeté	17-juin-14
7	7	57	70	UMP	BERTHOUT	V		relatif aux équipements sportifs situés dans les anciens locaux de l'école polytechnique.	MARTINS	Adopté	17-juin-14
7	7	58		UMP	GOASGUEN, GIAZZI, GABORIAU, BOULAY ESPERONNIER, ASSOULINE, AURIACOMBE, CHERTOK, BOILLOT, CAPLIEZ	V		relatif à l'ouverture de la piscine Molitor aux scolaires du 16e arrondissement.	MARTINS	Rejeté	17-juin-14
7	7	59		UMP	LAMOUR	V		relatif à la retransmission des matchs de la coupe du monde de football.	MARTINS	Rejeté	17-juin-14
7	7	60		UDI - MODEM	AZIERE, GATEL, HAAB, POZZO DI BORGIO, NAHMIAS	V		relatif à l'installation d'écrans géants pour la coupe du monde de football.	MARTINS	Rejeté	17-juin-14
7	7	61		UDI - MODEM	GALLOIS	V		relatif aux créneaux horaires des équipements sportifs pour les associations.	MARTINS	Rejeté	17-juin-14
7	7	62		UDI - MODEM	AZIERE	V		relatif à l'organisation de tournois de football dans le stade Elisabeth.	MARTINS	Rejeté	17-juin-14
7	7	63		GEP	GUHL, SOLANS, BLAUDEL	A	2014 DFPE 1173	relatif à l'engagement d'un objectif minimum de produits bio.	OUMER	Retiré	17-juin-14
		63bis	71			V	2015 DFPE 1173			Adopté	17-juin-14

N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
7	7	64		Exécutif		A	2014 DFPE 1280	Amendement technique.	OUMER	Adopté	17-juin-14
7	7	65		UMP	BURKLI, de FROMENT, BLOCH	V		relatif à l'aménagement d'une structure multi-accueil cité Charles Godon (9e).	OUMER	Rejeté	17-juin-14
7	7	66	72	UMP	LECUYER, HAREL	V		relatif au nombre de demandeurs de places en crèche.	OUMER	Adopté (amendé oralement)	17-juin-14
2	7	67		PCF-FG	BONNET-OUALDJI, BECKER	V		relatif à la création d'un plan pour l'accueil de la petite enfance et la formation des auxiliaires de puériculture.	OUMER	Retiré	17-juin-14
7	7	68		UDI - MODEM	LECOUTURIER, TACHÈNE	V		relatif à l'amélioration des conditions de travail des personnels des établissements de petite enfance municipaux.	OUMER	Retiré	17-juin-14
7	7	69	73		SIMONNET	V		relatif aux conditions de travail dans les établissements d'accueil de la petite enfance.	OUMER	Adopté	17-juin-14
		69bis	74	Exécutif		VNR				Adopté	17-juin-14
2	7, 2	70		UMP	GOASGUEN, GIAZZI, GABORIAU, BOULAY ESPERONNIER, ASSOULINE, AURIACOMBE, CHERTOK, BOILLLOT, CAPLIEZ	V	2014 DDEES 1061	relatif à la conclusion d'une promesse de baux emphytéotiques.	MARTINS, MISSIKA, POLSKI	Rejeté	17-juin-14
1	7, 9	71		UMP	LEGARET	V	2014 DASCO 1004, 2014 DASCO 1018	relatif à la localisation des ateliers dans le cadre de l'ARE.	CORDEBARD, JULLIARD	Rejeté	17-juin-14
1	7, 9	72		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET	V	2014 DASCO 1004, 2014 DASCO 1018	relatif à l'aménagement des rythmes éducatifs à Paris.	CORDEBARD, JULLIARD	Rejeté	17-juin-14
8	8	73	75	SOCA	CALANDRA	VNR		relatif à l'OGIF.	BROSSAT	Adopté	17-juin-14
8	8	74	76	SOCA	GIRARD	VNR		relatif à la préemption de l'immeuble 19-21 bld Beaumarchais / 6 impasse Jean Beausire.	BROSSAT	Adopté	17-juin-14

N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
8	8	75	77	SOCA, PCF-FG	FÉRAUD, BARATTI-ELBAZ, BONNET-OUALALDJ	VNR		relatif à l'achat d'appartements des immeubles sis 166-172 quai de Jemmapes et 46 bld de Reuilly/38 rue Taine.	BROSSAT	Adopté	17-juin-14
8	8	76	78	PCF-FG	BONNET-OUALALDJ, LE RESTE	VNR		relatif à l'achat d'appartements de l'immeuble 166-172 quai de Jemmapes.	BROSSAT	Adopté	17-juin-14
8	8	77	79	GEP	BOUTAULT	VNR		relatif à la vente à la découpe de l'immeuble situé 25 rue Poissonnière.	BROSSAT	Adopté (amendé oralement)	17-juin-14
8	8	78	80	PCF-FG	BONNET-OUALALDJ, LE RESTE	VNR		relatif à une négociation pour l'achat de l'immeuble du 17 rue Eugène Varlin.	BROSSAT	Adopté	17-juin-14
8	8	79	81	UMP	DEBRÉ, de CLERMONT-TONNERRE, LEGARET	VNR		relatif aux cessions des terrains de l'Etat.	BROSSAT	Adopté	17-juin-14
8	8	80		UMP	BOURNAZEL, HONORE	VNR		relatif à la désinsectisation des logements sociaux.	BROSSAT	Rejeté	17-juin-14
8	8	81	82	UMP	de CLERMONT-TONNERRE, GOASGUEN, LAMOUR, COURTOIS	VNR		relatif à l'information des maires d'arrondissement sur les préemptions.	BROSSAT	Adopté	17-juin-14
8	8	82		UMP	DUBUS	VNR		relatif à la transformation de bureaux en logements.	BROSSAT	Rejeté	17-juin-14
8	8	83		UMP	ONGHENA, GIANNESINI	VNR		relatif à l'immeuble situé 13 avenue Jean-Jaurès (19e).	BROSSAT	Rejeté	17-juin-14
		83bis	83	Exécutif		VNR				Adopté	17-juin-14
1	8	84	84	UMP	GOUJON, LAMOUR, de CLERMONT-TONNERRE, COURTOIS	VNR		relatif à l'aménagement du Pôle Montparnasse.	MISSIKA	Adopté	17-juin-14
8	8	85		UMP	ONGHENA, GIANNESINI	VNR		relatif à l'exposition "un monde parfait".	MISSIKA	Rejeté	17-juin-14

N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
6	9	86	85	UDI - MODEM	HAAB, HÉLARD	VNR		relatif à la prévention de l'alcoolisation massive des jeunes près du canal Saint-Martin.	HOCQUARD	Adopté (amendé oralement)	17-juin-14
9	9	87		Exécutif		A	2014 DAC 1199	Amendement technique.	JULLIARD	Adopté	17-juin-14
9	9	88		GEP	SOUYRIS, JULIEN	V	2014 DAC 1241	relatif à la promotion de l'art des personnes en situation de handicap à l'association Halle Saint-Pierre.	JULLIARD	Retiré	17-juin-14
1	9	89	86	SOCA	COUMET	VNR		relatif au devenir de l'ancien cinéma Grand Ecran Italie.	JULLIARD	Adopté	17-juin-14
9	9	90	87	GEP	JULIEN	VNR		relatif au Lavoir Moderne Parisien (18e).	JULLIARD	Adopté	17-juin-14
9	9	91	88	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, PRIMET	VNR		relatif aux projets de réorganisation du réseau des bibliothèques.	JULLIARD	Adopté (amendé oralement)	17-juin-14
9	9	92	89	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, PRIMET	VNR		relatif à l'avenir des espaces discothèques.	JULLIARD	Adopté (amendé oralement)	17-juin-14
9	9	93			SIMONNET	VNR		relatif aux effectifs dans les bibliothèques et pour la gratuité de tous les prêts.	JULLIARD	Rejeté	17-juin-14
9	9	94		UMP	BURKLI, de FROMENT, BLOCH	VNR		relatif à l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé.	JULLIARD	Rejeté	17-juin-14
9	9	95		UMP	CRAVENNE, CHERTOK	VNR		relatif aux subventions aux salles de cinéma d'art et essai.	JULLIARD	Rejeté	17-juin-14
9	9	96		UMP	BURKLI, de FROMENT, BLOCH	VNR		relatif à l'ouverture le dimanche d'une bibliothèque du 9e.	JULLIARD	Rejeté	17-juin-14
9	9	97		UMP	BURKLI, de FROMENT, BLOCH	VNR		relatif à l'Hôtel Cromot du Bourg.	JULLIARD	Rejeté	17-juin-14
9	9	98			SIMONNET	VNR		relatif aux librairies indépendantes.	JULLIARD	Retiré	17-juin-14
		98bis	90	Exécutif		VNR				Adopté	17-juin-14
9	9	99			SIMONNET	VNR		relatif aux emplois précaires dans les catacombes.	JULLIARD	Rejeté	17-juin-14
		99bis	91	Exécutif		VNR				Adopté	17-juin-14
9	9	100		GEP	ATALLAH, BELLARD, GLEIZES, SOUYRIS	VNR		relatif à l'accueil d'Edward Snowden en France.	KLUGMAN	Rejeté	17-juin-14

N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
		100bis		Exécutif		VNR			Annulé et remplacé par le V100ter		17-juin-14
		100ter	92	Exécutif		VNR				Adopté	17-juin-14
1	9	101	93	UDI - MODEM	POZZO DI BORGIO, MEHAL	VNR		relatif à la condamnation de Meriam IBRAHIM au Soudan.	KLUGMAN	Adopté	17-juin-14
9	9	102		UMP	LEGARET	V	2014 DAC 1113	relatif à la modification de la subvention.	VIEU-CHARIER	Rejeté	17-juin-14
9	9	103		RG-CI		V	2014 DU 1027	relatif à l'instauration d'un délai de carence pour l'attribution des noms de rues, jardins.	VIEU-CHARIER	Rejeté	17-juin-14
9	9	104	94	SOCA	GIRARD, TAÏEB	VNR		relatif à une plaque mémorielle sur le Pont Marie.	VIEU-CHARIER	Adopté	17-juin-14
9	9	105	95	PCF-FG	BIDARD	VNR		relatif à la dénomination "Caroline Aigle" à un jardin et un square parisien.	VIEU-CHARIER	Adopté	17-juin-14
1	9	106	96	UMP	KOSCIUSKO-MORIZET	VNR		relatif à la dénomination d'une rue Lazare Rachline.	VIEU-CHARIER	Adopté	17-juin-14
9	9	107			SIMONNET	VNR		relatif à la dénomination "Marché aux fleurs - Reine Elizabeth II".	VIEU-CHARIER	Rejeté	17-juin-14
1	1	108		UMP	GOASGUEN, GIAZZI, GABORIAU, BOULAY ESPERONNIER, ASSOULINE, AURIACOMBE, CHERTOK, BOILLOT, CAPLIEZ	V	2014 DF 1013, 2014 DF 1014	relatif à la mise en place d'une commission d'élus.	BARGETON	Retiré	17-juin-14
	8	108bis	97	Exécutif		V	2014 DF 1013, 2014 DF 1014			Adopté (amendé oralement)	17-juin-14
4	1	109		UMP	BERTHAULT	VNR		relatif aux antennes-relais.	BARGETON	Rejeté	17-juin-14
7	2	110		GEP	GLEIZES, MOREL, BELLARD	VNR		relatif à l'harmonisation des primes dominicales accordées aux agents municipaux.	GREGOIRE	Retiré	17-juin-14

N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
2	2	111		PCF-FG	BONNET-OUALDJ, TINTI	VNR		relatif à la prime dominicale des agents des équipements sportifs.	GREGOIRE	Retiré	17-juin-14
7	2	112		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET	VNR		relatif au mouvement de grève dans les équipements sportifs parisiens.	GREGOIRE	Rejeté	17-juin-14
7	2	113			SIMONNET	VNR		relatif à la revalorisation de la prime	GREGOIRE	Rejeté	17-juin-14
		113bis	98	Exécutif		VNR		relatif à la rémunération du travail dominical et les rythmes de travail atypiques.		Adopté	17-juin-14
5	2	114	99	RG-CI		VNR		relatif à la célébration des baptêmes républicains.	JULLIARD	Adopté (amendé oralement)	17-juin-14
2	2	115	100	UMP	KUSTER	VNR		relatif à la communication des études commandées par la ville de Paris aux élus des arrondissements concernés.	JULLIARD	Adopté	17-juin-14
5	2	116	101	UDI - MODEM	GATEL, LECOUTURIER, JOHNSON, WEHLING, TACHÈNE	VNR		relatif à la distribution de la propagande électorale.	JULLIARD	Adopté	17-juin-14
1	2	117		PCF-FG	BONNET-OUALDJ, AQUA	VNR		relatif à la suppression des bourses d'agrégation.	LEMARDELEY	Retiré	17-juin-14
1	2	118	102	PCF-FG	BONNET-OUALDJ, BIDARD	VNR		relatif à la lutte contre la sous-traitance dans les hôtels de luxe.	MARTINS	Adopté	17-juin-14
9	2	119	103	UDI - MODEM	POZZO DI BORGIO, MEHAL	VNR		relatif à la publicité sur la Tour Eiffel.	MARTINS	Adopté (amendé oralement)	17-juin-14
9	2	120			SIMONNET	VNR		relatif à la poste du Louvre.	MISSIKA	Rejeté	17-juin-14
2	2	121		UMP	HAREL	VNR		relatif au projet La Jeune Rue dans le 3e arrondissement.	POLSKI	Rejeté	17-juin-14
1	2	122	104	UMP	BOULARD	VNR		relatif au repos hebdomadaire.	POLSKI	Adopté	17-juin-14
1	2	123		UDI - MODEM	SAINT-ETIENNE	VNR		relatif au bilan de la SEMAEST dans le 11e arrondissement.	POLSKI	Rejeté	17-juin-14
2	2, 3	124		UMP	KUSTER, BOULARD	V	2014 DDEEES 1014	relatif à la future commission de règlement amiable.	POLSKI, NAJDOVSKI	Rejeté	17-juin-14

Tableau des votes des groupes politiques.

N° Commis- sion de dépôt	N° Commis- sion ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		UMP		U N A N I M I N É		
											CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION			
<b>COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DE 2013</b>																									
						DVD 1007			Adopté	16-juin-14														X	
1	3, 9	1	44	Exécutif	VNR	DVD 1027	relatif aux berges de Seine.	NAJDOVSKI, JULLIARD	Adopté	16-juin-14										X			X		
8	8	2			V	2014 DLH 1081	relatif à une co-élaboration de la réforme. (Mme SIMONNET)	BROSSAT	Rejeté	17-juin-14	X		X			X							NPPV	X	
		2bis	45	Exécutif	V	2015 DLH 1081			Adopté	17-juin-14	X				X								NPPV	X	
						DVD 1016			Adopté	17-juin-14															X
						DVD 1042			Adopté	17-juin-14															X
3	3	3		Exécutif	A	2014 DVD 1051	Amendement technique	NAJDOVSKI	Adopté	17-juin-14											X		X		
						DVD 1051			Adopté	17-juin-14															X
3	3	4	46	RG-CI	V	2014 DVD 1002	relatif à la mise en place d'un "Plan Lumière".	NAJDOVSKI	Adopté	16-juin-14															X
						DVD 1002			Adopté	17-juin-14															X
						DVD 1025			Adopté	17-juin-14	X														X
						DVD 1045			Adopté	17-juin-14															X
3	3	5		SOCA	V		relatif au rétablissement d'un double sens de circulation dans le 17ème.	NAJDOVSKI	Retiré	16-juin-14	X				X										
1	3	6		UMP	V		relatif à la mise en double sens de la rue Louis Loucheur.	NAJDOVSKI	Retiré	16-juin-14	X				X										
		6bis	47	Exécutif	V		relatif à la mise en double sens de la rue Louis Loucheur.		Adopté	16-juin-14															X
1	3	7	48	SOCA	V		relatif aux besoins d'aménagement sur la ligne B du RER.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé oralement)	16-juin-14															X
1	3	8		UMP	V		relatif à la création d'un accès nord à la station Cité universitaire.	NAJDOVSKI	Rejeté	16-juin-14	X		X			X		X							
3	3	9	49	RG-CI	V		relatif au projet de voie réservée sur les autoroutes franciliennes et le périphérique.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé oralement)	16-juin-14															X
3	3	10	50	RG-CI	V		relatif aux horaires de circulation du métro.	NAJDOVSKI	Adopté	16-juin-14		X		X											
3	3	11		UMP	V		relatif à l'étude de l'APUR.	NAJDOVSKI	Rejeté	16-juin-14	X		X		X		X								
1	3	12		UMP	V		relatif au stationnement des deux-roues motorisés.	NAJDOVSKI	Rejeté	16-juin-14	X		X		X		X								
3	3	13		UMP	V		relatif au financement des transports en Ile de France.	NAJDOVSKI	Rejeté	16-juin-14	X		X		X		X								
3	3	14	51	UDI - MODEM	V		relatif à la signalisation du nom des ponts.	NAJDOVSKI	Adopté	16-juin-14															X
3	3	15		UDI - MODEM	V		relatif à l'état des pistes cyclables.	NAJDOVSKI	Rejeté	16-juin-14	X		X		X		X								
3	3	16		UDI - MODEM	V		relatif au développement de bornes de recharge de type "rapide".	NAJDOVSKI	Rejeté	16-juin-14	X		X		X		X								
3	3	17		UDI - MODEM	V		relatif à la verbalisation envers le stationnement des deux-roues motorisés.	NAJDOVSKI	Retiré	16-juin-14															
3	3	18		UDI - MODEM	V		relatif à la verbalisation des professionnels de santé.	NAJDOVSKI	Rejeté	16-juin-14	X		X		X		X								
		18bis	52	Exécutif	V				Adopté	16-juin-14															X
3	3	19		UDI - MODEM	V		relatif à l'expérimentation d'un système d'information des riverains en prévision des manifestations.	NAJDOVSKI	Rejeté	16-juin-14	X		X		X		X								
3	3	20		UDI - MODEM	V		relatif à l'accidentologie dans le 16e.	NAJDOVSKI	Rejeté	16-juin-14	X		X		X		X								

N° Commission de dépôt	N° Commission ODI	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		UMP		U N A N I M I T E		
											CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION			
1	4	21		GEP	V		relatif à l'organisation d'un Grenelle de l'air.	BLAUDEL	Retiré	16-juin-14															
4	4	22		UDI - MODEM	V		relatif à l'organisation d'un Grenelle de l'air.	BLAUDEL	Rejeté	16-juin-14	X		X		X		X								
		22bis	53	Exécutif	V		En réponse au V21		Adopté	16-juin-14								X				X			
4	4	23		PCF-FG	V		relatif à la gratuité des premiers mètres cubes d'eau.	BLAUDEL	Retiré	16-juin-14															
1	4	24		V	V		relatif à la gratuité des premiers mètres cubes d'eau.	BLAUDEL	Rejeté	16-juin-14	X		X		X		X								
		24bis	54	Exécutif	V				Adopté	16-juin-14								X					X		
4	4	25		UMP	V		relatif à la qualité de l'air intérieur dans les lieux d'accueil d'enfants de moins de 6 ans et les écoles maternelles.	BLAUDEL	Rejeté	16-juin-14	X		X		X		X								
1	4	26	55	Exécutif	V		relatif au développement de la végétalisation de proximité.	BROSSEL	Adopté	16-juin-14														X	
						DEVE 1025			Adopté	16-juin-14														X	
4	4	27	56	V	V		relatif au projet d'aménagement de la Petite Ceinture (19e).	BROSSEL	Adopté (amendé oralement)	16-juin-14								X							
4	4	28		PCF-FG	V		relatif à l'utilisation de la petite ceinture ferroviaire.	BROSSEL	Retiré	16-juin-14															
		28bis	57	Exécutif	V				Adopté	16-juin-14									X				X		
4	4	29	58	UMP	V		relatif à la requalification de la cour Cadet en un jardin d'agrément.	BROSSEL	Adopté	16-juin-14														X	
4	4	30	59	UMP	V		relatif à la requalification de la place de Budapest en square.	BROSSEL	Adopté	16-juin-14														X	
1	4	31		UMP	V		relatif à la sécurité dans les espaces verts du 15e.	BROSSEL	Rejeté	16-juin-14	X		X		X		X								
						DPE 1012			Adopté	16-juin-14														X	
4	4	32		UDI - MODEM	V		relatif à la détérioration et à la pollution massive du site du canal Saint-Martin.	PENINOU	Retiré	16-juin-14															
		32 bis	60	Exécutif	V				Adopté (amendé)	16-juin-14															X
4	4, 2	33	61	SOCA	V	2014 DPE 1017	relatif à une trajectoire "0 déchet".	PENINOU, GUHL	Adopté	16-juin-14														X	
1	4, 2	34	62	UMP	V	2014 DPE 1017	relatif à la sensibilisation des parisiens en matière de tri sélectif des déchets.	PENINOU, GUHL	Adopté	16-juin-14														X	
4	4, 2	35	63	V	V	2014 DPE 1017	relatif à la collecte des bio-déchets.	PENINOU, GUHL	Adopté	16-juin-14													X		
						DPE 1017			Adopté	16-juin-14															
		35a		A	A	2014 SGCP 1006	relatif au travail dominical et nocturne à Paris : état des lieux et perspectives		Rejeté	16-juin-14	X		X		X		X								
						SGCP 1005			Adopté	16-juin-14								X							
						DEVE 1012			Adopté	16-juin-14														X	
						DEVE 1018-DAC			Adopté	16-juin-14								X				X			
5	5	36		UMP	V		relatif au logement des policiers.	EL KHOMRI	Rejeté	16-juin-14	X		X		X		X								
		36bis	64	Exécutif	V				Adopté	16-juin-14															X
5	5	37		UMP	V		relatif à la formation et à l'encadrement des correspondants de nuit.	EL KHOMRI	Rejeté	16-juin-14	X		X		X		X								
5	5	38		UMP	V		relatif à la lutte contre la vente à la sauvette.	EL KHOMRI	Retiré	16-juin-14															
		38bis	65	Exécutif	V				Adopté	16-juin-14				X											
5	5	39		UMP	V		relatif à l'insécurité croissante sur le secteur Bessières/Loucheur/Brunet.	EL KHOMRI	Rejeté	16-juin-14	X		X		X		X								

N° Commis- sion de dépôt	N° Commis- sion DDI	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	A, V, Vnt, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Appartés		UDI - Modem		UMP		U N A N I M I T E		
											CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION			
5	5	40		UMP	V		relatif à la lutte contre la délinquance.	EL KHOMRI	Rejeté	16 juin-14	X		X		X		X								
3	5	41		UDI - MODEM	V		relatif au futur aménagement de la gare Maison-Blanche-Paris XIII.	EL KHOMRI	Rejeté	16 juin-14	X		X		X		X								
5	5	42		UDI - MODEM	V		relatif aux vols et agressions de touristes par des mineurs issus d'Europe de l'Est.	EL KHOMRI	Retiré	16 juin-14															
		42bis	66	Exécutif	V				Adopté	16 juin-14														X	
5	5	43		V	V		relatif à la réforme pénale.	EL KHOMRI	Rejeté	16 juin-14	X		X		X		X				NPPV		NPPV		
		43bis	67	Exécutif	V				Adopté	16 juin-14											NPPV		NPPV		
5	5	44	68	SOCA	V		relatif à la démocratie locale et à la participation citoyenne dans le 17e.	VERON	Adopté	16 juin-14									X		X				
							SG 1017		Adopté	16 juin-14														X	
							DFPE 1168		Adopté	16 juin-14															X
							DFPE 1242		Adopté	16 juin-14															X
							DASCO 1002		Adopté	16 juin-14															X
1	7	45		SOCA, PCF-FG, GEP, RG-CI	V		relatif à la préparation de la rentrée scolaire.	CORDEBARD	Retiré	16 juin-14															
7	7	46		SOCA, PCF-FG, GEP	V		relatif à l'ouverture de 5 classes dans les écoles du 12e arrondissement.	CORDEBARD	Retiré	16 juin-14															
7	7	47		SOCA	V		relatif aux conditions de la réussite scolaire et éducative dans le 14e arrondissement.	CORDEBARD	Retiré	16 juin-14															
7	7	48			V		relatif à la préparation de la rentrée scolaire dans le 19e arrondissement.	CORDEBARD	Retiré	16 juin-14															
7	7	49		SOCA	V		relatif aux équipes de professeurs des écoles remplaçants dans les écoles primaires du 20e arrondissement.	CORDEBARD	Retiré	16 juin-14															
7	7	50		UMP	V		relatif au risque de fermeture de classes dans deux écoles maternelles du 5e arrondissement.	CORDEBARD	Retiré	16 juin-14															
7	7	51			V		relatif au remplacement des enseignants absents dans les écoles.	CORDEBARD	Retiré	16 juin-14															
		51bis	69	Exécutif	V				Adopté	16 juin-14															X
1	7	52		UMP	V		relatif au remplacement des animateurs intervenant dans le cadre de l'ARE.	CORDEBARD	Rejeté	17 juin-14	X		X		X		X								
7	7	53		UMP	V		relatif à la demande de subvention pour l'organisation d'une classe de mer (5e).	CORDEBARD	Rejeté	17 juin-14	X		X		X		X								
1	7	54		UMP	V		relatif à la sécurisation du passage Keller.	CORDEBARD	Rejeté	17 juin-14	X		X		X		X								
							DJS 149		Adopté	17 juin-14															X
1	7	55		GEP	V		relatif à l'accès des associations sportives aux équipements appartenant aux établissements scolaires.	MARTINS	Retiré	17 juin-14															
7	7	56		UMP	V		relatif à la situation financière de l'association du patronage Sainte Mélanie	MARTINS	Rejeté	17 juin-14	X		X		X		X			X					
7	7	57	70	UMP	V		relatif aux équipements sportifs situés dans les anciens locaux de l'école polytechnique.	MARTINS	Adopté	17 juin-14															X

N° Commiss sion de dépôt	N° Commiss sion ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		UMP		U N I T É	
											CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION		
7	7	58		UMP	V		relatif à l'ouverture de la piscine Molitor aux scolaires du 16e arrondissement.	MARTINS	Rejeté	17-juin-14	X		X		X		X							
7	7	59		UMP	V		relatif à la retransmission des matchs de la coupe du monde de football.	MARTINS	Rejeté	17-juin-14	X		X		X		X							
7	7	60		UDI - MODEM	V		relatif à l'installation d'écrans géants pour la coupe du monde de football.	MARTINS	Rejeté	17-juin-14	X		X		X		X							
7	7	61		UDI - MODEM	V		relatif aux créneaux horaires des équipements sportifs pour les associations.	MARTINS	Rejeté	17-juin-14	X		X		X		X					X		
7	7	62		UDI - MODEM	V		relatif à l'organisation de tournois de football dans le stade Elisabeth.	MARTINS	Rejeté	17-juin-14	X		X		X		X							
						DFPE 1173			Adopté	17-juin-14														X
7	7	63		GEP	A	2014 DFPE 1173	relatif à l'engagement d'un objectif minimum de produits bio.	OUMER	Retiré	17-juin-14														
		63bis	71		V	2015 DFPE 1173			Adopté	17-juin-14														X
						DFPE 1238			Adopté	17-juin-14		X												
						DFPE 1280			Adopté	17-juin-14														X
7	7	64		Exécutif	A	2014 DFPE 1280	Amendement technique.	OUMER	Adopté	17-juin-14														
7	7	65		UMP	V		relatif à l'aménagement d'une structure multi-accueil cité Charles Godon (9e).	OUMER	Rejeté	17-juin-14	X		X		X		X							
7	7	66	72	UMP	V		relatif au nombre de demandeurs de places en crèche.	OUMER	Adopté (amendé oralement)	17-juin-14														X
2	7	67		PCF-FG	V		relatif à la création d'un plan pour l'accueil de la petite enfance et la formation des auxiliaires de puériculture.	OUMER	Retiré	17-juin-14														
7	7	68		UDI - MODEM	V		relatif à l'amélioration des conditions de travail des personnels des établissements de petite enfance municipaux.	OUMER	Retiré	17-juin-14														
7	7	69	73		V		relatif aux conditions de travail dans les établissements d'accueil de la petite enfance.	OUMER	Adopté	17-juin-14		X		X	X		X							
		69bis	74	Exécutif	VNR				Adopté	17-juin-14														X
						DJS 269			Adopté	17-juin-14														X
						SG 1045			Adopté	17-juin-14														X
						DJS 153			Adopté	17-juin-14														X
						DDEES 1061			Adopté	17-juin-14														X
2	7,2	70		UMP	V	2014 DDEES 1051	relatif à la conclusion d'une promesse de baux emphytéotiques.	MARTINS, MISSIKA, POLSKI	Rejeté	17-juin-14	X		X		X		X							
						DJS 215			Adopté	17-juin-14														X
						DASCO 1004			Adopté	17-juin-14											X		X	
						DASCO 1018			Adopté	17-juin-14										X		X		
1	7,9	71		UMP	V	2014 DASCO 1004, 2014 DASCO 1018	relatif à la localisation des ateliers dans le cadre de l'ARE.	CORDEBARD, JULLIARD	Rejeté	17-juin-14	X		X		X		X							

N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		UMP		U N I T É	
											CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION		
1	7, 9	72		UMP	V	2014 DASCO 1004, 2014 DASCO 1018	relatif à l'aménagement des rythmes éducatifs à Paris.	CORDEBARD, JULLIARD	Rejeté	17-juin-14	X		X		X		X							
						DLH 1019			Adopté										X		X		X	
						DLH 1021			Adopté										X		X			
8	8	73	75	SOCA	VNR		relatif à l'OGIF.	BROSSAT	Adopté	17-juin-14									X		X			
8	8	74	76	SOCA	VNR		relatif à la préemption de l'immeuble 19- 21 bld Beaumarchais / 6 impasse Jean Beausire.	BROSSAT	Adopté	17-juin-14										X		X		
8	8	75	77	SOCA, PCF-FG	VNR		relatif à l'achat d'appartements des immeubles sis 166-172 quai de Jemmapes et 46 bld de Reuilly/38 rue Talne.	BROSSAT	Adopté	17-juin-14														X
8	8	76	78	PCF-FG	VNR		relatif à l'achat d'appartements de l'immeuble 166-172 quai de Jemmapes.	BROSSAT	Adopté	17-juin-14														X
8	8	77	79	GEP	VNR		relatif à la vente à la découpe de l'immeuble situé 25 rue Polssonnière.	BROSSAT	Adopté (amendé oralement)	17-juin-14														X
8	8	78	80	PCF-FG	VNR		relatif à une négociation pour l'achat de l'immeuble du 17 rue Eugène Varlin.	BROSSAT	Adopté	17-juin-14									X		X			
8	8	79	81	UMP	VNR		relatif aux cessions des terrains de l'Etat.	BROSSAT	Adopté	17-juin-14														X
8	8	80		UMP	VNR		relatif à la désinscristion des logements sociaux.	BROSSAT	Rejeté	17-juin-14	X		X		X		X							
8	8	81	82	UMP	VNR		relatif à l'information des maires d'arrondissement sur les préemptions.	BROSSAT	Adopté	17-juin-14														X
8	8	82		UMP	VNR		relatif à la transformation de bureaux en logements.	BROSSAT	Rejeté	17-juin-14	X		X		X		X							
8	8	83		UMP	VNR		relatif à l'immeuble situé 13 avenue Jean Jaurès (19e).	BROSSAT	Rejeté	17-juin-14	X		X		X		X							
		83bis	83	Exécutif	VNR				Adopté	17-juin-14														X
						DU 1026			Adopté	17-juin-14														X
1	8	84	84	UMP	VNR		relatif à l'aménagement du Pôle Montparnasse.	MISSIKA	Adopté	17-juin-14														X
8	8	85		UMP	VNR		relatif à l'exposition "un monde parfait".	MISSIKA	Rejeté	17-juin-14	X		X		X		X			X				
						DU 1004			Adopté	17-juin-14				X						X		X		
6	9	86	85	UDI - MODEM	VNR		relatif à la prévention de l'alcoolisation massive des jeunes près du canal Saint- Martin.	HOCQUARD	Adopté (amendé oralement)	17-juin-14														X
						DAC 1048			Adopté	17-juin-14														X
						DAC1051			Adopté	17-juin-14														X
						DAC 1110			Adopté	17-juin-14														X
						DAC 1130			Adopté	17-juin-14														X
						DAC 1148			Adopté	17-juin-14														X
						DAC 1199			Adopté	17-juin-14														X
9	9	87		Exécutif	A	2014 DAC 1199	Amendement technique.	JULLIARD	Adopté	17-juin-14													X	
						DAC 1241			Adopté	17-juin-14														X

N° Commission de départ	N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		UMP		U N A N I M I T É	
											CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION		
9	9	88		GEP	V	2014 DAC 1241	relatif à la promotion de l'art des personnes en situation de handicap à l'association Halle Saint-Pierre.	JULLIARD	Retiré	17-juin-14														
						DAC 1253			Adopté	17-juin-14														X
						EPPM 1001			Adopté	17-juin-14														X
1	9	89	86	SOCA	VNR		relatif au devenir de l'ancien cinéma Grand Ecran Italie.	JULLIARD	Adopté	17-juin-14														X
9	9	90	87	GEP	VNR		relatif au Lavoir Moderne Parisien (18e).	JULLIARD	Adopté	17-juin-14														X
9	9	91	88	PCF-FG	VNR		relatif aux projets de réorganisation du réseau des bibliothèques.	JULLIARD	Adopté (amendé oralement)	17-juin-14														X
9	9	92	89	PCF-FG	VNR		relatif à l'avenir des espaces d'écritures.	JULLIARD	Adopté (amendé oralement)	17-juin-14													X	X
9	9	93			VNR		relatif aux effectifs dans les bibliothèques et pour la gratuité de tous les prêts.	JULLIARD	Rejeté	17-juin-14									X				X	
9	9	94		UMP	VNR		relatif à l'association pour le soutien du Théâtre Privé.	JULLIARD	Rejeté	17-juin-14	X		X		X		X							
						DAC 1190			Adopté	17-juin-14														X
9	9	95		UMP	VNR		relatif aux subventions aux salles de cinéma d'art et essai.	JULLIARD	Rejeté	17-juin-14	X		X		X		X							
9	9	96		UMP	VNR		relatif à l'ouverture le dimanche d'une bibliothèque du 9e.	JULLIARD	Rejeté	17-juin-14	X		X		X		X							
9	9	97		UMP	VNR		relatif à l'Hôtel Cromot du Bourg.	JULLIARD	Rejeté	17-juin-14	X		X		X		X							
9	9	98			VNR		relatif aux librairies indépendantes.	JULLIARD	Retiré	17-juin-14														
		98bis	90	Exécutif	VNR				Adopté	17-juin-14														X
9	9	99			VNR		relatif aux emplois précaires dans les catacombes.	JULLIARD	Rejeté	17-juin-14	X		X		X		X		X			X		
		99bis	91	Exécutif	VNR				Adopté	17-juin-14														X
						DGRI 1027			Adopté	17-juin-14														X
9	9	100		GEP	VNR		relatif à l'accueil d'Edward Snowden en France.	KLUGMAN	Rejeté	17-juin-14	X				X		X		X			X		
		100bis		Exécutif	VNR				Annulé et remplacé par le V100ter	17-juin-14														
		100ter	92	Exécutif	VNR				Adopté	17-juin-14														X
1	9	101	02	UDI - MODEM	VNR		relatif à la condamnation de Meriam IBRAHIM au Soudan.	KLUGMAN	Adopté	17-juin-14														X
						DAC 1113			Adopté	17-juin-14														X
9	9	102		UMP	V	2014 DAC 1113	relatif à la modification de la subvention.	VIEU-CHARIER	Rejeté	17-juin-14	X		X		X		X							
						DU 1027			Adopté	17-juin-14														X
9	9	103		RG-CI	V	2014 DU 1027	relatif à l'instauration d'un délai de carence pour l'attribution des noms de rues, Jardins.	VIEU-CHARIER	Rejeté	17-juin-14	X		X				X							
						DU 1028			Adopté	17-juin-14														X
						DU 1045			Adopté	17-juin-14														X
9	9	104	94	SOCA	VNR		relatif à une plaque mémorielle sur le Pont Marie.	VIEU-CHARIER	Adopté	17-juin-14														X

N° Commission de dépôt	N° Commission OD	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOYE	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Appartés		UDI - Modem		UMP		U N A N I M I T E			
											CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION				
9	9	105	95	PCF-FG	VNR		relatif à la dénomination "Caroline Aigle" à un jardin et un square parisien.	VIEU-CHARIER	Adopté	17-juin-14														X		
1	9	106	96	UMP	VNR		relatif à la dénomination d'une rue Lazare Rachline.	VIEU-CHARIER	Adopté	17-juin-14															X	
9	9	107			VNR		relatif à la dénomination "Marché aux fleurs - Reine Elizabeth II".	VIEU-CHARIER	Rejeté	17-juin-14	X		X			X				X						
						DAC 1151			Adopté	17-juin-14															X	
1	1	108		UMP	V	2014 DF 1013, 2014 DF 1014	relatif à la mise en place d'une commission d'élus.	BARGETON	Retiré	17-juin-14																
	8	108bis	97	Exécutif		2014 DF 1013, 2014 DF 1014			Adopté (amendé oralement)	17-juin-14															X	
						DF 1013			Adopté	17-juin-14										X						
						DF 1014			Adopté	17-juin-14										X						
						DAC 1025			Adopté	17-juin-14											X					
						UMP-UDI-MODEM 1			Adopté	17-juin-14	X		X			X										
4	1	109		UMP	VNR		relatif aux antennes-relais.	BARGETON	Rejeté	17-juin-14	X		X			X										
						DSTI 1007			Adopté	17-juin-14																
7	2	110		GEP	VNR		relatif à l'harmonisation des primes dominicales accordées aux agents municipaux.	GREGOIRE	Retiré	17-juin-14																
2	2	111		PCF-FG	VNR		relatif à la prime dominicale des agents des équipements sportifs.	GREGOIRE	Retiré	17-juin-14																
7	2	112		UMP	VNR		relatif au mouvement de grève dans les équipements sportifs parisiens.	GREGOIRE	Rejeté	17-juin-14	X		X			X										
7	2	113			VNR		relatif à la revalorisation de la prime	GREGOIRE	Rejeté	17-juin-14	X		X			X										
		113bis	98	Exécutif	VNR		relatif à la rémunération du travail dominical et les rythmes de travail atypiques.		Adopté	17-juin-14																X
5	2	114	99	RG-CI	VNR		relatif à la célébration des huitièmes républicains.	JULLIARD	Adopté (amendé oralement)	17-juin-14																X
2	2	115	100	UMP	VNR		relatif à la communication des études commandées par la ville de Paris aux élus des arrondissements concernés.	JULLIARD	Adopté	17-juin-14																X
5	2	116	101	UDI - MODEM	VNR		relatif à la distribution de la propagande électorale.	JULLIARD	Adopté	17-juin-14																X
1	2	117		PCF-FG	VNR		relatif à la suppression des bourses d'agrégation.	LEMARDELEY	Retiré	17-juin-14																
1	2	118	102	PCF-FG	VNR		relatif à la lutte contre la sous-traitance dans les hôtels de luxe.	MARTINS	Adopté	17-juin-14																X
9	2	119	103	UDI - MODEM	VNR		relatif à la publicité sur la Tour Eiffel.	MARTINS	Adopté (amendé oralement)	17-juin-14																X

N° Commis- sion de dépôt	N° Commis- sion ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		UMP		U N A N E M I T E	
											CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	ABSTENTION		
						DDEEES 1004			Adopté	17-juin-14	X		X											
9	2	120			VNR		relatif à la poste du Leuvre.	MISSIKA	Rejeté	17-juin-14					X		X			X			X	
2	2	121		UMP	VNR		relatif au projet La Jeune Rue dans le 3e arrondissement.	POLSKI	Rejeté	17-juin-14	X		X		X		X							
1	2	122	104	UMP	VNR		relatif au repos hebdomadaire.	POLSKI	Adopté	17-juin-14														X
1	2	123		UDI - MODEM	VNR		relatif au bilan de la SEMAEST dans le 13e arrondissement.	POLSKI	Rejeté	17-juin-14			X		X		X		X					
2	2, 3	124		UMP	V	2014 DDEEES 1014	relatif à la future commission de règlement amiable.	POLSKI, NAJDQVSKI	Rejeté	17-juin-14			X		X		X		X					
						DDEEES 1014			Adopté	17-juin-14														X